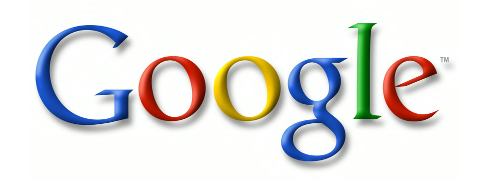

Google




TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

COLLECTION

DES

CLASSIQUES FRANÇOIS.

SE TROUVE AUSSI

A PARIS,

CHEZ AIMÉ-ANDRÉ, LIBRAIRE,

QUAI MALAQUAIS, N° 13.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, N° 24.

ŒUVRES

DE

VOLTAIRE

AVEC

PRÉFACES, AVERTISSEMENTS,
NOTES, ETC.

PAR M. BEUCHOT.

TOME XLVIII.

MÉLANGES. — TOME XII.



A PARIS,

CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N° 6.

FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 24.

LEQUIEN FILS,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 47.

M DCCC XXXII.

LETTRE[1]

D'UN ECCLÉSIASTIQUE

SUR LE PRÉTENDU RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES DANS PARIS.

20 mars 1774.

Il n'y a, monsieur, ni grande ni petite révolution sans faux bruits, soit parceque les parties intéressées croient nécessaire de cacher leurs intentions au public, soit plutôt parceque le public s'aveugle lui-même, et n'attend jamais qu'on prenne la peine de le détromper.

On débite que des personnes constituées en dignité veulent établir dans Paris une société de jésuites, sous un autre nom et sous une nouvelle forme.

Notre ministère est trop éclairé pour adopter de telles vues; il ne prendra point pour sa devise:

« Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis. »

Hor., liv. I, ep. 1.

Aurait-on jeté par terre une grande maison pour la rebâtir plus petite? Aurait-on nettoyé une vaste campagne pour y conserver dans un coin un peu d'ivraie qui pourrait gâter tout le reste? Quelle idée de vouloir réunir des jésuites dans Paris, pour alarmer les parlements, pour outrager les universités,

[1] Il est parlé de cette *Lettre* dans les *Mémoires secrets* dès le 24 mars 1774. B.

pour recommencer la guerre au même moment qu'on s'est donné la paix! Si on avait proposé à Cadmus de semer encore quelques dents du dragon après la défaite de ceux qui étaient nés de ces dents, il n'aurait pas suivi ce conseil funeste.

Les jésuites firent aux universités une guerre qui dura plus de deux cents ans. Dieu nous préserve de rentrer dans les troubles dont la sagesse et la bonté du roi nous ont tirés! ce serait violer le pacte de famille qui subsiste dans l'auguste maison de France et d'Espagne. Le roi d'Espagne a déclaré qu'il gardait *dans son cœur royal* l'offense affreuse que les jésuites lui avaient faite. Il ne nous a point dit précisément de quelle arme ils s'étaient servis pour percer son cœur; mais le pontife éclairé qui siége à Rome a pu le savoir. Il a mis en prison le général de la compagnie[1], et ses confidents. La société des jésuites est anéantie: on ne risquera pas de détruire la société du genre humain, en rétablissant ce qu'on a eu tant de peine à détruire[2].

Il est constant que les jésuites Alessandro, Mathos, et Malagrida, furent convaincus[3], dans un acordao du conseil suprême de Lisbonne, d'avoir employé la confession auriculaire pour faire assassiner le roi de Portugal, auquel il n'en coûta qu'un bras. La confession de Jean Châtel à un jésuite n'avait coûté qu'une

[1] Laurent Ricci, né à Florence en 1703, mort en prison le 22 novembre 1775. B.

[2] Les jésuites ont été rétablis en 1814; voyez ma note, tome XXV, page 75. B.

[3] Voyez tome XXI, page 371. B.

dent à notre cher Henri IV: la confession des incendiaires de Londres aux RR. PP. Oldcorn et Carnet préparait la mort la plus inouïe au roi et au parlement d'Angleterre. Ils ont été chassés de tous ces pays. Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'on les y rappelle si tôt.

Si le pape Clément XIV ne les a pas traités comme Clément V traita les templiers, c'est que nous sommes dans un temps où les lettres et les arts ont enfin adouci les mœurs; c'est que les crimes, quoique réitérés, de plusieurs membres ne doivent pas attirer des supplices barbares à tout le corps. Plusieurs jeunes jésuites ont été accusés des mêmes péchés qu'on reprochait aux templiers; cependant on ne les a brûlés ni en France, ni en Espagne, ni en Italie. Nous sommes devenus plus humains, mais il ne faut pas devenir imbéciles; et nous le serions si nous conservions la graine d'une plante qui nous a paru un poison.

Parmi les jésuites on a vu et on voit encore des hommes très estimables, des savants utiles. Le roi de Prusse[1] les a conservés dans ses états; ils y peuvent servir à instruire la jeunesse. Des religieux catholiques ne sont pas assez puissants pour nuire dans un royaume protestant et tout militaire, dans lequel un seul ordre du roi, porté par un grenadier, arrête tout d'un coup toutes les disputes scolastiques.

Il en est de même de la Russie polonaise[2]: on y a laissé quelques jésuites latins, que l'Église grecque ne craint pas, et que le gouvernement redoute en-

[1] Frédéric II. B.

[2] Voyez ma note, tome XXV, page 75. B.

core moins. Un empereur ou une impératrice russe est le chef suprême de la religion dans cet empire d'onze cent mille lieues carrées. On n'y connaît point deux puissances : quiconque même y voudrait établir cette doctrine des deux puissances y serait puni comme coupable de haute trahison et de sacrilége; et il y en a eu des exemples. Ce frein que la loi met aux bouches controversistes les retient; mais ce qui est tolérable, du moins pour un temps, dans ces pays immenses, deviendrait très pernicieux dans le nôtre. Les Russes et les Prussiens sont tous soldats, et n'ont ni jansénistes ni molinistes: la France en a, pour son malheur et pour sa honte. Ce feu est presque éteint; je ne pense pas qu'un gouvernement aussi sage que le nôtre veuille le rallumer.

Les ex-jésuites qui ont du mérite et des talents peuvent les manifester dans tous les genres : on les a délivrés d'une chaîne insupportable qu'ils s'étaient mise au cou dans l'imprudence de la jeunesse. Ils s'étaient enrôlés soldats d'un despote étranger; on leur a donné leur congé; on a brisé leurs fers: ils seront citoyens. Ne vaut-il pas mieux être citoyen que jésuite?

Toute l'Europe catholique demande à grands cris qu'on diminue le nombre des ordres, et celui des moines de chaque ordre. Si on pouvait seulement rassembler sous ses yeux une trentaine de ces instituts bizarres, gens tondus, gens demi-tondus, chaussés, déchaux, avec braies, sans braies, gris, noirs, baibruns, pièce sans barbe, barbe sans pièce, on rirait long-temps d'une telle mascarade; et qui contemple-

rait les maux produits par leurs disputes pleurerait.

Plusieurs provinces en Espagne, en France, en Italie, manquent de cultivateurs : on veut partout plus de mains qui travaillent, et moins d'oisifs qui argumentent; c'est ce qu'on crie à Paris, à Madrid, à Rome. Partout le gouvernement, attentif aux clameurs des peuples et aux besoins publics, s'occupe du soin d'arrêter les progrès du mal, si l'on ne peut l'extirper. L'âge de faire vœu d'être inutile est du moins reculé de quelques années : quelques couvents ont été supprimés; et vous croyez qu'on en va ériger un de jésuites dans Paris! Non, ne le craignez pas. On peut souffrir de vieux abus par paresse, mais on ne se tourmente pas pour en introduire un nouveau.

Les principaux ministres de l'Église savent assez quelle rivalité règne entre toutes ces factions qui nous inondent sous le nom d'ordres : leur habit seul est un signal de haine; les noirs et les blancs divisèrent l'Église pendant des siècles. On a desiré souvent qu'il n'y eût de couvents que pour les malades, et pour ceux qui, étant incapables de remplir les devoirs de la société, chercheraient une consolation dans la retraite; mais c'est précisément la jeunesse la plus saine, la plus robuste qu'un enrôleur monacal engage dans son régiment, en la fesant boire à la santé de son saint. Il y a plusieurs couvents où l'on examine le soldat de recrue tout nu; et si on lui trouve le moindre défaut, on le renvoie. Cette pratique est même usitée chez des religieuses : si elles sont assez mal constituées pour ne pouvoir être mères, on les envoie se marier dans le monde; si elles sont assez

saines pour faire des enfants, on leur fait la grace de les condamner à la stérilité dans leur prison.

Des retraites honnêtes pour la vieillesse et pour les infirmités, voilà ce qui est nécessaire, et voilà ce qu'on n'a pas seulement tenté.

L'enthousiasme et la sottise firent, dans des temps de ténèbres, des fondations immenses : la raison et l'humanité n'en firent aucune. Combien d'officiers blessés en combattant pour la patrie sont venus demander l'aumône, et quelquefois inutilement, à la porte des opulents monastères fondés par leurs ancêtres !

On nous cite les couvents de l'Église grecque, mère de l'Église latine : mais premièrement la grecque n'a point cette bigarrure d'ordres innombrables, presque tous ennemis les uns des autres ; elle n'a jamais eu que l'ordre de saint Basile : la latine ne connut que l'ancien ordre de saint Benoît avant le douzième siècle ; et les moines de cet ordre défrichèrent des terres incultes, avant de défricher la littérature plus inculte encore. Secondement, les couvents, chez les Grecs, sont les séminaires d'où l'on tire tous les prêtres, les curés, et les évêques : étant curés, ils se marient ; étant évêques, ils ne se marient plus : chez nous, au contraire, les moines ont toujours été dans une espèce de guerre contre les curés et les évêques ; consultez sur cela l'évêque de Belley, dans son *Apocalypse de Méliton*[1]. Et n'avez-vous pas vu en dernier lieu des jésuites fanatiques venir faire des missions chez des curés très instruits et très sages, comme s'ils

[1] Voyez ma note, tome XXVI, pages 442-43. B.

étaient venus prêcher des Iroquois ? Ils dépossédaient le curé dans le temps de leur mission; ils s'emparaient de l'église, plantaient une croix dans la place publique[1], donnaient la communion, sans examen, quatre fois la semaine, à quiconque se présentait, petite fille, petit garçon, vieil ivrogne, vieille entremetteuse, et se vantaient ensuite à leur général qu'ils avaient converti une ville entière.

Comptez, monsieur, que notre gouvernement ne laissera pas renaître ces abus indignes. Il est déjà assez las de ces confréries établies autrefois dans des temps de trouble, et qui en ont tant suscité; de ces troupes en masques qui font peur aux petits enfants, et qui font avorter les femmes; de ces gilles en jaquette qui, dans nos contrées méridionales, courent les rues pour la gloire de Dieu. Il est temps de nous défaire de ces momeries qui nous rendent si ridicules aux yeux des peuples du Nord.

Il nous faut des moines, dit-on, car les Égyptiens eurent des thérapeutes, et il y eut des esséniens dans le petit pays de la Palestine. Je conçois bien que pendant les guerres des Ptolémées il y eut quelques familles d'Alexandrie, soit juives, soit grecques, qui se retirèrent vers le lac Mœris, loin des horreurs de la guerre civile, comme les primitifs, que nous nommons quakers, ont été chercher la paix en Pensylvanie, et oublier les crimes religieux de Cromwell loin de leurs concitoyens fanatiques qui s'égorgeaient pour un surplis; je conçois que des esséniens aient

[1] Tout cela s'est revu en France dans les années qui ont précédé la révolution de 1830. B.

vécu ensemble à la campagne, pour être à l'abri des assassinats continuéls commis par Hircan et par Antigone, qui se disputaient les sonnettes du grand-prêtre : mais quel rapport peut-on trouver entre nos moines d'aujourd'hui et des gens de bien, mariés pour la plupart, qui se retiraient à la campagne, loin de la tyrannie?

Si l'habitude, la négligence, la petite difficulté de remuer d'anciens décombres, arrêtent quelquefois le ministère; si l'on n'ose pas, dans une grande ville, changer en maisons nécessaires ces vastes enceintes inutiles, où vingt fainéants occupent un terrain qui pourrait loger trois cents familles; si l'on a craint d'appliquer à l'ordre de Saint-Louis un peu de ces richesses prodigieuses, quelquefois usurpées par des chartres évidemment fausses; si tel officier qui a servi trente ans le roi ne peut obtenir une modique pension sur la ferme de tel prieur claustral; si enfin nous conservons encore tant de moines, du moins n'ayons plus de jésuites.

FIN DE LA LETTRE D'UN ECCLÉSIASTIQUE.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE LOUIS XV,

PRONONCÉ DANS UNE ACADÉMIE LE 25 MAI 1774 [1].

Messieurs,

Je ne viens point ici, au milieu d'une pompe lugubre et éclatante, mêler la vanité d'un discours étudié à toutes ces vanités établies pour faire illusion aux vivants, sous le spécieux prétexte de la gloire des morts.

Notre assemblée n'est point une de ces cérémonies fastueuses inventées pour séduire les yeux et les oreilles. Mon discours doit être simple et vrai comme l'était le monarque dont nous déplorons la perte.

Quand la grande éloquence commença et finit le

[1] Louis XV était mort le 10 mai 1774, et Voltaire envoya son *Éloge funèbre* au maréchal de Richelieu le 31 mai. Il le donna comme l'ouvrage de M. Chambon : il avait déjà mis ce nom, en 1769, à son petit écrit *De la paix perpétuelle* (voyez tome XLVI, page 55); il le mit quelques mois plus tard à l'*Éloge historique de la raison* (voyez tome XXXIV, page 323). Mais ce nom de Chambon ne se trouve sur aucune édition de l'*Éloge funèbre* antérieure aux éditions de Kehl, où probablement il fut ajouté d'après la lettre du 31 mai.

L'édition originale est un in-8° de 16 pages.

Du vivant de Louis XV, Voltaire avait, en 1748, fait son *Panégyrique*; voyez tome XXXIX, page 49. Il avait poussé la flatterie plus loin en donnant à l'un de ses ouvrages le titre de *Précis du siècle de Louis XV*, qui forme le tome XXI de la présente édition. B.

siècle de Louis XIV, les oraisons funèbres prononcées par les Bossuet et par les Fléchier subjuguaient la France étonnée. Elles étaient les seuls ornements qu'on remarquât au milieu de ces superbes appareils funéraires. On était transporté de ce nouveau genre; il a diminué de prix dès qu'il est devenu commun.

Aujourd'hui que la recherche du vrai en tout genre est devenue la passion dominante des hommes, ce fard des déclamations, si imposant autrefois, a perdu son éclat. Nous sommes heureusement réduits, surtout dans ces assemblées secrètes, à suivre la méthode inventée par l'ingénieux Fontenelle, et perfectionnée par le marquis de Condorcet; méthode qui consiste à faire plutôt le précis de la vie d'un homme que son éloge; à ne le louer que par les faits; à raconter sans emphase les services qu'il a rendus; à laisser voir sans malignité les faiblesses inséparables de la nature humaine; à ne chercher enfin pour toute éloquence que des vérités utiles. Les hommes ne se dégoûteront jamais de ce genre, parcequ'il ressemble à celui de l'histoire.

C'était l'usage de ces anciens peuples si renommés, qui jugeaient les rois après leur mort, et qui par là enseignèrent la justice à la terre. De tels discours funèbres peuvent avoir sur l'histoire même un grand avantage, celui de ne recueillir aucune de ces fables secrètes que la méchanceté ou la seule envie de parler débite sur un prince de son vivant, que l'erreur populaire accrédite, et qu'au bout de quelques années les historiens adoptent en se trompant eux-mêmes, et en trompant la postérité.

Si l'on osait être sage, des discours de ce genre seraient d'une utilité bien plus grande encore; car, également éloignés de la flatterie et de la satire, ils seraient la leçon de ceux dont un jour on doit faire l'oraison funèbre. Ce qu'un homme éclairé et juste prononcerait sur un roi, devant son successeur et devant la nation, ferait une impression cent fois plus forte et plus durable que tous ces discours d'ostentation, qui ne sont plus regardés que comme une partie des cérémonies qui passent en un jour.

Nous n'avons rien à dire du premier âge de Louis XV: presque toutes les enfances, comme toutes les décrépitudes, se ressemblent; les premières donnent toujours quelque espérance que les secondes ôtent entièrement. Son caractère était doux et facile, et l'on a remarqué que dans toute sa vie il ne montra aucun emportement. Ce qu'il apprit le mieux dans sa première jeunesse fut la géographie, science la plus utile à un roi, soit en guerre, soit en paix. Il fit même imprimer au Louvre un petit livre *De la Géographie par le cours des fleuves*, qu'il composa en partie sur les leçons de M. de L'Isle, et dont on tira cinquante exemplaires [1]. C'est cette étude qui le détermina depuis à faire lever des cartes topographiques de toute la France, ouvrage immense, où l'on n'a trouvé presque rien d'omis, ni d'inexact.

Ce goût pour la géographie le conduisit naturellement à quelques connaissances de l'astronomie et à un peu d'histoire naturelle.

Son jugement en toutes choses était juste; mais

[1] Voyez mes notes, tome XIX, page 93; et XXXII, 159. B.

cette douce facilité de caractère dont nous avons parlé le porta toujours à préférer l'opinion des autres à la sienne.

C'est par cette condescendance qu'il se résolut à la guerre de 1741, malgré le cardinal de Fleury, qui s'y opposait; car des personnes qui avaient alors plus de crédit sur son esprit que son ministre même l'entraînèrent, lui et ce ministre, dans cette entreprise, qui fut heureuse en Flandre, et malheureuse partout ailleurs. Ainsi Louis XV fit la guerre sans être ambitieux, et donna deux batailles [1] sans être emporté par cette ardeur qui naît de la fougue du tempérament, et que la faiblesse humaine a nommée héroïque.

Son ame était toujours tranquille. Elle le fut même lorsqu'en 1744 il courut, à la tête de son armée, délivrer l'Alsace inondée d'ennemis. Ce fut alors qu'étant tombé malade à Metz, et prêt de mourir, il reçut de ses peuples ce surnom si flatteur de *Bien-aimé*. Il ne lui fut point donné en cérémonie et par des actes authentiques, comme le surnom de *Grand* fut décerné à Louis XIV par l'Hôtel-de-ville, en 1680. L'enthousiasme des Parisiens cherchait un titre qui exprimât sa tendresse pour son roi. Un homme de la populace cria, *Louis le Bien-aimé* [2]. Bientôt cinq cent mille voix le répétèrent, tous les calendriers, tous les papiers publics furent ornés de ce nom. L'amour l'avait donné; et l'usage le conserva dans les temps orageux où ces mêmes Parisiens, que l'Europe

[1] Celle de Fontenoy et celle de Laufelt; voyez tome XXI. B.

[2] Voyez ma note, tome XXXIX, page 58. B.

accuse de légèreté, semblèrent démentir pour quelques jours les témoignages de leur tendresse.

Il mérita cet amour sans doute, lorsque, pour tout fruit de ses conquêtes en Flandre, il demandait la paix à la vertueuse Marie-Thérèse. On eût dit qu'il pressentait les obligations que la France aurait un jour à cette souveraine. Il ne pouvait assez acheter le présent inestimable[1] qu'elle nous a fait, et dont nous jouissons aujourd'hui.

Si même la guerre la plus juste est toujours funeste aux nations, celle qu'on fesait à la légitime héritière de tant de Césars n'en pesait que davantage au cœur de Louis XV. Il voyait qu'elle n'était pas fondée sur cette justice évidente dont il avait les principes dans le fond de son ame. C'est cette justice si rare qui peut seule justifier la guerre aux yeux des sages.

Sa déférence pour les sentiments d'autrui lui fit encore entreprendre la guerre de 1756, qui fut bien plus malheureuse que la première. La France y perdit beaucoup de sang, encore plus de trésors, tout le Canada, son commerce de l'Inde, son crédit dans l'Europe; et il a fallu que la nation, toujours industrieuse, toujours agissante, travaillât douze années entières pour réparer à peine une partie de ces brèches immenses.

Tant de malheurs n'altérèrent point l'ame du monarque. Les hommes placés dans un rang éminent

[1] Marie-Antoinette d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, mariée, en 1770, au dauphin, devenu roi sous le nom de Louis XVI, à la mort de Louis XV. B.

veulent tous paraître inébranlables, ils affectent le calme au milieu du trouble : mais Louis XV n'affectait rien ; il ne cherchait point la tranquillité, il la trouvait dans son caractère. Ce serait le plus précieux don de la nature, s'il pouvait toujours être joint à l'activité.

Son ame ne se démentit pas même dans cette horrible et incroyable aventure d'un fanatique de la lie du peuple, qui osa porter la main sur sa personne sacrée ; et après les premiers moments donnés à l'incertitude des suites, il fut aussi serein que s'il n'avait point été blessé [1].

Cette égalité d'ame, cette simplicité, il la mettait dans toutes ses actions, dans le service auprès de sa personne, dans les ordres qu'il donnait pour ces ouvrages publics admirables, dont tout autre aurait voulu tirer quelque gloire avec justice. En cela son caractère était l'opposé de celui de Louis XIV son prédécesseur.

C'est sur quoi l'on a demandé souvent s'il est à desirer qu'un roi recherche la gloire, ou qu'il soit indifférent pour elle. Peut-être cette indifférence si louable ôte quelquefois à l'ame un peu d'énergie. Peut-être empêcha-t-elle assez long-temps Louis XV de se faire valoir lui-même en fesant à des officiers blessés pour son service cet accueil prévenant qui console la nature humaine, et qui est leur première récompense. Mais ce n'était qu'un défaut d'attention,

[1] La blessure était très légère, et cependant Louis XV effrayé se mit au lit, et demanda un confesseur; voyez tome XXII, page 343. B.

ce n'était point un vice de son cœur. C'en serait un, s'il était l'effet de la dureté.

Cette dureté ne peut lui être imputée, puisque tous ses domestiques avouent qu'on ne vit jamais un maître plus indulgent, et que tous ceux qui ont travaillé sous ses ordres se louent de son affabilité. On ne peut pas être toujours roi, on serait trop à plaindre ; il faut être homme, il faut entrer dans tous les devoirs de la vie civile, et Louis XV y entrait, sans que ce fût pour lui une gêne et un dehors emprunté.

Il est vrai que quand un monarque admet ses courtisans dans sa familiarité, il ne faut jamais que le roi se venge des petits torts qu'on peut avoir avec l'homme. On s'est plaint que Louis XV a trop fait sentir quelquefois qu'on avait offensé le trône quand on n'avait blessé que quelques devoirs établis dans la société. Un roi ne doit point punir ce que la loi ne punirait pas [1]. Autrement il faudrait se dérober à tous les rois comme à des êtres trop élevés au-dessus de l'espèce humaine, et trop dangereux pour elle; ils se verraient condamnés à n'être que maîtres, et à ne jouir jamais des faibles consolations qu'on peut goûter dans cette vie passagère.

On s'est étonné que dans sa vie toujours uniforme il ait si souvent changé de ministres; on en murmurait, on sentait que les affaires en pouvaient souffrir; que rarement le ministre qui succède suit les vues de celui qui est déplacé; qu'il est dangereux de changer de médecin, et qu'il est triste de changer

[1] Cette phrase rappelle la maxime CLXIII de Vauvenargues, citée à la suite de l'*Éloge funèbre des officiers*, tome XXXIX, page 45. B.

d'amis. On ne pouvait concevoir comment une ame toujours sereine pouvait, dans un repos inaltérable, consentir à tant de vicissitudes. C'était le dangereux effet du principe le plus estimable, de cette défiance de lui-même, de cette condescendance aux volontés des personnes qui avaient moins de lumières et d'expérience que lui, enfin de cette même égalité d'une ame paisible, à laquelle ces grands bouleversements ne coûtaient point d'efforts. Tout tenait à cette première cause. Il lui était égal d'ordonner un monument digne des Auguste et des Trajan, ou l'appartement le plus modeste. Son imagination ne lui présentait pas d'abord les grandes choses, mais son jugement les saisissait dès qu'on les lui proposait.

C'est ainsi qu'il fit ce grand établissement de l'École militaire, ressource si utile de la noblesse, inventée par un homme qui n'était pas noble [1], et qui sera au-dessus des titres dans la postérité. C'est enfin de ce même principe que dépendit sa vie publique et sa vie privée. Sans être tendre et affectueux, il était bon mari, bon père, bon maître, et même ami autant que peut l'être un roi.

C'est surtout à cette sérénité qu'il faut rendre grace de ce qu'il ne fut point persécuteur. Il ne sonda point l'opinion des hommes pour les condamner; il ne rechercha point des fautes obscures pour les mettre au grand jour, et pour se faire un cruel mérite de les punir. Long-temps fatigué par des querelles scolastiques qui troublaient avant lui le royaume, et par ces divisions entre la magistrature et quel-

[1] Pâris Duverney; voyez tome XXI, pages 23, 36; et LVII, 59. B.

ques portions du clergé, il voulut toujours donner aux disputants cette même paix qui était dans son cœur.

Il savait que dans un état où les maximes ont changé, et où les anciens abus sont demeurés, il est nécessaire quelquefois de jeter un voile sur ces abus accrédités par le temps; qu'il est des maux qu'on ne peut guérir, et qu'alors tout ce que l'art peut procurer de soulagement aux hommes est de les faire vivre avec leurs infirmités.

Ne se point émouvoir, et savoir attendre, ont donc été les deux pivots de sa conduite. Il a conservé cette imperturbabilité jusque dans l'affreuse maladie qui l'a enlevé à la France, ne marquant ni faiblesse, ni crainte, ni impatience, ni vains regrets, ni désespoir; remplissant des devoirs lugubres avec sa simplicité ordinaire; et dans les tourments douloureux qu'il éprouvait, il a fini comme par un sommeil paisible, se consolant dans l'idée qu'il laissait des enfants dont on espérait tout.

Sa mémoire nous sera chère, parceque son cœur était bon. La France lui aura une obligation éternelle d'avoir aboli la vénalité de la magistrature[1], et d'avoir délivré tant d'infortunés habitants de nos provinces de la nécessité d'aller achever leur ruine dans une capitale où l'on ignore presque toujours nos coutumes. Un jour viendra que toutes ces coutumes si différentes seront rendues uniformes, et qu'on fera vivre sous les mêmes lois les citoyens de la même

[1] La vénalité fut rétablie quelque temps après la mort de Louis XV; voyez la note de Voltaire, tome XXX, page 100. B.

patrie. Les abus invétérés ne se corrigent qu'avec le temps. Chaque roi dont descendait Louis XV a fait du bien. Henri IV, que nous bénissons, a commencé. Louis XIII, par son grand ministre, a bien mérité quelquefois de la France. Louis XIV a fait par lui-même de très grandes choses. Ce que Louis XV a établi, ce qu'il a détruit, exige notre reconnaissance[1]. Nous attendrions une félicité entière de son successeur, si elle était au pouvoir des hommes.

(Comme l'orateur, bien moins orateur que citoyen, prononçait ces paroles, arriva la nouvelle que les trois princesses[2], filles du feu roi, étaient attaquées de la petite-vérole. Alors il continua ainsi :)

« Messieurs, à nos douloureux regrets succèdent « les plus cruelles alarmes; nous pleurions, et nous « tremblons; la France doit être en larmes et en « prières : mais que peuvent les vœux des faibles mor- « tels! On a invoqué en peu de temps la patronne « de Paris pour les jours du dernier dauphin, pour « son épouse, pour sa mère, enfin pour le feu roi: « Dieu n'a point changé ses décrets éternels. Puisse « sa providence ineffable avoir ordonné que l'art « vienne heureusement combattre les maux dont la « nature accable sans cesse le genre humain! que l'ino- « culation nous assure la conservation de notre nou- « veau roi, de nos princes, et de nos princesses! Que

[1] Dalembert fut mécontent de cette phrase; voyez la lettre de Voltaire du 15 juin 1774. B.

[2] Adelaïde, Sophie, et Victoire. Elles furent toutes trois atteintes de la petite-vérole, sept ou huit jours après la mort de leur père, et par suite des soins qu'elles lui avaient prodigués. Mais leur maladie ne fut ni longue ni dangereuse. B.

« les exemples de tant de souverains les encouragent « à sauver leur vie par une épreuve qui est immanquable quand elle est faite sur un corps bien disposé. Il ne s'agit plus ici d'achever l'éloge du feu « roi, il s'agit que son successeur vive. L'inoculation « nous paraissait téméraire avant les exemples courageux qu'ont donnés M. le duc d'Orléans [1], le duc « de Parme, les rois de Suède, de Danemark, l'impératrice-reine [2], l'impératrice de Russie [3]. Maintenant il serait téméraire de ne la pas employer. C'est « notre malheur que les vérités et les découvertes en « tout genre essuient long-temps parmi nous des contradictions; mais quand un intérêt si cher parle, « les contradictions doivent se taire. »

[1] Voyez tome XLI, page 18. B.

[2] Voyez tome XLII, page 118. B.

[3] Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Catherine II, du 6-17 décembre 1768. B.

FIN DE L'ÉLOGE FUNÈBRE DE LOUIS XV.

DE LA MORT DE LOUIS XV,

ET DE LA FATALITÉ[1].

Louis XV a été le seul roi de France qui soit mort de cette funeste maladie nommée *variole*, ou *petite-vérole*. Il a été le seul sur dix mille personnes qui en ait été attaqué deux fois; car on assure qu'il l'avait eue à quatorze ans[2].

C'est encore un événement non moins unique que ce venin l'ait comme choisi au milieu de toute sa cour, pour le faire périr à l'âge de soixante et quatre ans, dans le temps que personne n'en éprouvait la moindre atteinte, ni dans le château ni dans la ville de Versailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième est la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

Il avait rencontré à la chasse un enterrement; il s'en approcha, et demanda qui on allait ensevelir.

[1] Cet opuscule, dont l'édition originale a sa pagination particulière, fut distribué en même temps que l'*Éloge funèbre de Louis XV*, si j'en juge par le grand nombre d'exemplaires que j'ai vus de ces deux écrits brochés ensemble. C'est à la date du 13 juin 1774 que les *Mémoires secrets* parlent de tous deux. B.

[2] Les *Mémoires* du maréchal de Villars, tome III, pages 415-416, disent formellement que Louis XV eut la petite-vérole en octobre 1728. B.

On lui répondit que c'était une jeune fille, morte de la petite-vérole[1].

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression; mais, depuis ce moment, son teint sembla un peu obscurci; et deux jours après son chirurgien-dentiste, nommé Bourdet, homme très expérimenté, en examinant ses gencives leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse. Il en avertit un ministre d'état. Sa remarque fut négligée; bientôt cette maladie se déclara, et le roi mourut.

Il est à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite-vérole volante, qui n'est pas la petite-vérole proprement dite: car le nombre des maladies qui affligent le genre humain est si énorme, que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en est des maux du corps comme de ceux de l'ame: point de langue qui peigne par la parole toutes ces tristes nuances. Mais il résulte de cet exemple que la petite-vérole tue, et que l'inoculation sauve.

M. le duc d'Orléans[2] donna une grande et salutaire leçon à la famille royale en fesant inoculer ses enfants. Le duc de Parme fit bientôt après sur son fils une épreuve aussi heureuse.

Le roi de Danemarck, et ensuite le roi de Suède et

[1] On dit aussi qu'on avait admis dans le lit du roi une jeune fille d'un menuisier des environs de Versailles, sur laquelle Louis XV avait jeté des regards de concupiscence. Cette enfant, se sentant déjà malade, avait eu beaucoup de peine à se prêter aux desirs du roi. Elle céda cependant tout à-la-fois aux promesses de fortune et aux menaces. Elle communiqua au roi, pendant la nuit, la maladie dont elle avait le germe, et dont elle mourut avant lui. B.

[2] Voyez tome XLI, page 18. B.

ses frères, en subissant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter, et en assurant leur précieuse vie ont conservé celle de la sixième partie de leurs sujets.

L'impératrice, reine de Hongrie, a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaste Russie, en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique, en lui donnant la petite-vérole de son propre ferment, en fesant parcourir tous ses états par des chirurgiens inoculateurs, a sauvé la vie au quart de ses peuples, qui mouraient auparavant de cette peste continuelle répandue sur toute la terre, et plus funeste en Russie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la source de ces grands exemples, l'épouse du roi d'Angleterre Georges second[1], en donnant la première cette variole artificielle aux princes ses enfants, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui sauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur système de la prédestination absolue, et plus encore leur négligence, empêchent de se préserver de la peste, emploient pourtant l'inoculation depuis long-temps, pour se préserver de cette autre peste de la petite-vérole. Les Tartares leur ont enseigné cette méthode, qu'ils tenaient de l'Inde, et l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorsque le médecin Mead[a] fit en Angleterre

[1] Wilhelmine-Dorothée-Charlotte de Brandebourg d'Anspach, à laquelle Voltaire avait dédié son édition de *la Henriade*, Londres, 1728, in-4°. B.

[a] On prononce *Mide*.

les premières expériences de l'inoculation en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit.

Non seulement tout notre hémisphère conspire à détruire ce poison que les conquérants arabes apportèrent au septième siècle de notre ère; mais les Anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique à combattre par l'inoculation cette maladie contagieuse dont les Espagnols l'infectèrent à la fin de notre quinzième siècle, en échange d'une autre peste non moins horrible que les compagnons de Colombo rapportèrent de ce nouveau monde, lorsqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un et l'autre.

Que conclure de ce tableau, si vrai et si funeste? Rois et princes nécessaires aux peuples, subissez l'inoculation, si vous aimez la vie: encouragez-la chez vos sujets, si vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémisphère on trouve un peuple qui habite entre l'Océan et la Méditerranée, dans l'espace d'environ huit degrés en latitude et neuf en longitude. Un petit nombre de prud'hommes[1] composait, dit-on, la partie la plus sérieuse de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on osait attenter sur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'assemblèrent, et raisonnèrent ainsi: « Souffrirons-nous « que nos petits-enfants, qui sont tous des étourdis, « prétendent échapper à une maladie dont nos grands-

[1] Voltaire désigne les conseillers au parlement de Paris qui rendirent, le 8 juin 1763, un arrêt contre l'inoculation; voyez tome XLI, page 16. B.

« pères ont été en possession de mourir depuis dix « siècles? L'antiquité est trop respectable; et cette « nouveauté serait trop scandaleuse. Il faut que nos « druides fulminent un décret sur ce cas de conscience, « et que nous rendions arrêt sur ce délit. Nous nous « sommes déjà vigoureusement opposés à la décou- « verte que firent des hérétiques de la circulation du « sang; nous avons proscrit l'émétique, qui avait « guéri notre pénultième roi; nous établîmes jadis « peine de mort contre ceux qui seraient d'un autre « avis qu'Aristote; nous traitâmes l'imprimerie de « sortilége. Soutenons notre gloire. Nous condam- « nâmes en mil quatre cent soixante-dix-sept[1] à être « pendu quiconque, ayant contracté le mal de l'Amé- « rique, ne sortirait pas de la ville en vingt-quatre « heures : fesons pendre le premier insolent qui se « portera bien, après avoir été inoculé du mal de « l'Arabie. »

Un médecin habile leur présenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que, de compte fait, il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cent mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération. Ainsi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaise. Messieurs les anciens répondirent qu'ils ne se mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques personnes, qui se piquaient de métaphysique, firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes : la voici.

[1] Voyez tome XXXI, page 7; et XXXIV, 81. B.

Tout est arrangé, tout est prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel Souverain de la nature; et il est impossible que ces ordres ne soient pas immuables, puisque alors l'Être éternel serait supposé inconstant et faible. Chaque animal, chaque végétal, renfermé dans son germe, est destiné à se développer, à croître et périr dans les instants marqués, comme le soleil est destiné à faire, dans son cours, des éclipses avec les planètes dans le seul moment où ces éclipses doivent arriver; et si ces phénomènes étaient produits une seconde plus tôt ou plus tard, ce serait un autre ordre de choses, un autre univers que celui où nous sommes. L'homme est libre; c'est-à-dire l'homme peut faire ce qu'il veut, quand il en a la faculté; mais il ne peut avoir la faculté de s'opposer aux décrets éternels du grand Être. Ce serait en effet s'y opposer, ce serait les anéantir, si on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au-delà de l'instant irrévocablement arrêté pour sa mort.

Donc en voulant, par l'insertion de la petite-vérole, prolonger la vie d'un homme, non seulement on tente une chose impossible, mais on se rend coupable envers la Providence éternelle.

Il est très aisé de détruire cet argument, même en convenant qu'il est très juste dans son principe.

Oui, tout est lié, tout est arrangé de tout temps, et pour jamais; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne; oui, nous ne sommes point libres de faire un pas contre les décrets im-

muables. Le grand Être avait prévu, avait ordonné de toute éternité, qu'au septième siècle la variole viendrait se joindre aux autres fléaux qui font de la terre un séjour de mort: mais aussi il avait prévu et ordonné que madame de Montague, étant ambassadrice d'Angleterre, au dix-huitième siècle, à Constantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfants sur le pas des portes et dans les rues pour quelques aspres, ces enfants se jouer avec le venin salutaire que ces femmes leur inséraient, et n'en être pas plus malades que l'on est, à cet âge, d'une dartre passagère.

La Providence avait prévu et ordonné que cette dame donnerait la petite-vérole à son propre fils dans la capitale des Turcs, et qu'à son retour à Londres elle persuaderait la princesse de Galles[1] de faire inoculer ses enfants, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu et ordonné que tous les princes dont nous avons parlé essaieraient cette épreuve sur leurs enfants et sur eux-mêmes, et que par là ils sauveraient la vie à presque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfants, et qu'on leur donnera la petite-vérole; comme on leur ôte leurs dents de lait, pour laisser aux autres la liberté de mieux croître.

Madame de Montague se trompait, lorsqu'elle

[1] Depuis reine; voyez ma note, page 22. B.

disait, dans sa trente-unième lettre de Constantinople : « J'écrirais à nos médecins de Londres, si je « les croyais assez généreux pour sacrifier leur intérêt « particulier à celui de l'humanité; mais je craindrais, « au contraire, de m'exposer à leur ressentiment, qui « est dangereux, si j'entreprenais de leur enlever le « revenu qu'ils tirent de la petite-vérole. Mais, à « mon retour en Angleterre, j'aurai peut-être assez « de zèle pour leur déclarer la guerre[a]. »

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'opposassent à l'inoculation, ce fut le célèbre Mead, qui, le premier, donna la petite-vérole aux Anglais; et Maitland la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui suivirent cet exemple en Europe, et qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompensés que s'ils avaient ressuscité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile; elle est moins dangereuse qu'une simple saignée, dans laquelle on risque de se faire piquer un tendon. Une garde-malade, une servante peut inoculer un enfant avec autant de sûreté qu'un docteur en médecine, pourvu que le sujet soit sain; et pour un écu on peut sauver la vie à tous les petits enfants d'un village.

L'impératrice de Russie se promena tous les jours en carrosse après avoir été inoculée. Le grand-maître de son artillerie[1], qui subit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite-vérole volante dans son enfance,

[a] Lettre de milady Worthley Montague, première partie, page 216, édition de Londres.

[1] Grégoire Orloff. B.

alla le troisième jour à la chasse. Enfin cette souveraine daignait écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, et d'empêcher les gens de se sauver la vie si aisément et si gaiement*[1] *!*

La Providence avait donc prévu et ordonné que, dans un pays aussi grand que le reste de l'Europe, cette princesse serait la première qui vaincrait et qui mépriserait plus d'un préjugé ridicule; de même qu'en France M. le duc d'Orléans serait le premier de la race royale qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la destinée que les Turcs seraient assez imbéciles pour ne se pas garantir de la peste par l'établissement d'une quarantaine, et assez sages pour se préserver de tous les dangers de la petite-vérole.

C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que MM. Bank et Solander[2] découvriraient de nos jours un pays immense, où les hommes se mangent les uns les autres aussi communément que nous persécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris; à cette différence près que les habitants de cette vaste contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, et font des ragoûts de leurs ennemis en sûreté de conscience; au lieu que les petits ca-

[1] Ce passage ne se trouve pas dans la lettre de Catherine II, du 6-17 décembre 1768, où elle parle de l'introduction de l'inoculation dans ses états. B.

[2] Voyez tome XXXIV, page 438. B.

lomniateurs qui sont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent savent très bien qu'ils font mal.

Il était écrit aussi, dans ce grand livre de la destinée, que je barbouillerais ce mémoire; qu'il serait lu par cinq ou six oisifs, qui diraient : *Il a raison ;* et qu'il serait inconnu au reste du monde.

FIN DE L'ÉCRIT : DE LA MORT DE LOUIS XV.

AU ROI
EN SON CONSEIL[1].

1774.

SIRE,

Les nouveaux sujets du roi, soussignés, établis à Versoi et à Ferney, en 1770, par la bonté et par les ordres du feu roi Louis XV, aïeul de votre majesté, représentent très humblement,

Que par les ordres du feu roi, donnés en mars 1770, dont ils remettent un exemplaire entre les mains de monsieur le contrôleur général, il est dit,

« Qu'ils vivront suivant leurs usages et leurs mœurs, « et exempts de toutes impositions, en attendant et « jusqu'à ce que sa majesté puisse s'occuper plus par-

[1] Voici le premier des écrits de Voltaire pour le pays de Gex. On trouvera encore dans ce volume quelques écrits composés dans les mêmes intérêts.

Lettre écrite à M. Turgot par MM. les syndics généraux de Gex ;
Notes concernant le pays de Gex ;
Mémoire sur le pays de Gex ;
Mémoire des états du pays de Gex ;
Mémoire du pays de Gex ;
A M. Turgot, ministre d'état. 1775 ;
Mémoire à M. Turgot ;
Prières et Questions adressées à M. Turgot ;
Délibération des états de Gex ;
Remontrances du pays de Gex ;
Au roi en son conseil.

La *Correspondance* contient nécessairement des lettres relatives à quelques uns de ces écrits. B.

« ticulièrement des arrangements durables qu'elle est « déterminée à faire en leur faveur. »

Les soussignés, pour la plupart Genevois, Suisses, Allemands, Savoyards, et autres étrangers, ont établi en conséquence à Versoi et à Ferney des fabriques d'horlogerie.

Les seigneur et dame de Ferney [1] leur ont fait bâtir des maisons commodes, où ils exercent leurs arts et leur commerce sous la protection de sa majesté.

Ce commerce se fait principalement en pays étranger, en Espagne, dans tout le Levant, dans le Nord, et jusqu'en Amérique. Il s'est tellement accru, que le hameau de Ferney, qui n'était composé que de quarante-neuf habitants, est devenu un lieu considérable, possédant environ huit cents artistes qui font journellement entrer des espèces dans le royaume.

Leur bonne conduite sera attestée par le subdélégué de l'intendance de Gex, par les seigneurs et le curé du lieu. L'utilité de leurs travaux sera constatée par monsieur l'intendant de la province.

Nous n'avons point l'indiscrétion d'implorer de votre majesté des secours d'argent; nous osons seulement réclamer les lettres-patentes du roi Henri IV, données à Poitiers le 27 mai 1602, desquelles l'original est dans le dépôt des affaires étrangères.

Le second article de ces lettres-patentes porte expressément « que tous les susdits de Genève demeu« rent exempts du demi pour cent de l'or et de l'ar« gent et autres choses sujettes audit impôt, passant « sur les terres de sa majesté. »

[1] La dame de Ferney était madame Denis. B.

Nous sommes pour la plupart natifs de Genève; nous avons quitté notre patrie pour être vos sujets: nous demandons, pour faire entrer des espèces dans votre royaume, la même grace que Genève a obtenue pour en faire sortir.

Nous ne pouvons employer l'or qu'à dix-huit carats sur cette frontière, attendu que la ville de Genève n'en a jamais employé d'autre, et que l'or de l'Allemagne et de tout le Nord est encore à un plus bas titre.

Nous observons qu'en France plus l'or des montres et des bijoux serait à un titre pareil, plus il resterait de matière d'argent et d'or dans le royaume, ce qui serait une très grande économie.

L'Espagne fut d'abord la seule puissance qui établit les fabriques d'or à vingt carats, parceque l'or est considéré en Espagne comme une production du pays, le roi d'Espagne étant possesseur des mines; mais les autres états de l'Europe, n'attirant l'or et l'argent que par le commerce, sont intéressés à conserver chez eux le plus de métaux qu'il soit possible.

Nous n'employons dans nos ouvrages que de l'or venant directement du Pérou par Cadix; par conséquent nous sommes utiles en fesant entrer des matières d'or et d'argent, en les conservant et en les travaillant à bas prix.*

Nous demandons donc très humblement la liberté à nous promise par le ministère, en 1770, de travailler l'or à dix-huit carats comme à Genève, l'argent à dix deniers, avec la sûreté de n'être point inquiétés par la ferme du marc d'or.

Ce commerce est d'une telle importance, qu'il a procuré seul des richesses immenses à la république de Genève. Cette république fabriquait pour plus de dix millions de montres par an; et c'est avec ce produit bien économisé qu'elle a acquis pour six millions de revenus sur les finances de votre majesté, tant en rentes foncières qu'en rentes viagères sur plusieurs têtes, lesquelles rentes viagères durent presque toujours pendant près de cent années.

Ces gains prodigieux de Genève ont éveillé enfin l'industrie des pays de Gex et de Bresse. Celui de Gex ne peut se tirer de son extrême misère que par les fabriques établies à Ferney et à Versoi. Messieurs les syndics du pays de Gex savent assez et attesteront combien est stérile le sol de cette petite province, qui n'est qu'une langue de terre d'environ cinq lieues de long et de deux de large, sur le bord du lac de Genève, environnée d'ailleurs de montagnes inaccessibles, dont les unes sont couvertes de neiges sept mois de l'année, et les autres de neiges et de glaces éternelles.

La terre labourée avec six bœufs n'y produit d'ordinaire que trois pour un, ce qui ne paie pas les frais de la culture. Aussi, avant l'année 1770, époque de l'établissement des suppliants, il est prouvé que le nombre des habitants du pays de Gex était réduit à moins de neuf mille, ayant été de dix-huit mille vers l'an 1680.

Le pays ne commence à se repeupler et à se vivifier que par les attentions du gouvernement, qui a

protégé des manufactures et un commerce absolument nécessaires.

Le conseil de sa majesté peut interroger sur tous ces faits le sieur L'Épine, horloger du roi, natif du pays de Gex, qui vient d'établir une nouvelle fabrique à Ferney, par les soins du seigneur du lieu.

Nous nous jetons, sire, aux pieds de votre majesté; nous la supplions de nous faire jouir des priviléges accordés par Henri IV, dont vous égalez la bienfesance. Nous sommes vos sujets, et Genève n'était que la protégée de Henri IV.

Nous vous conjurons d'ordonner,

Qu'il nous soit permis de travailler l'or à dix-huit carats, et l'argent à dix deniers de fin;

Que nos ouvrages aient un cours libre dans le royaume, et un passage libre aux pays étrangers;

Que nous ayons à Ferney et à Versoi un poinçon affecté à nos fabriques; que ce poinçon soit fabriqué par deux de nos fabricants assermentés et par un tiers, nommés tous trois par monsieur l'intendant de la province, ou par son subdélégué, pour empêcher toute fraude;

Que la ferme du marc d'or lève dix sous par chaque montre fabriquée au pays de Gex;

Que votre majesté daigne nous continuer l'exemption des impôts et du logement des soldats, dont nous avons joui sous le règne du roi votre prédécesseur.

« L'original entre les mains de monsieur le con-
« trôleur général, signé de cent principaux artistes,
« du 20 juillet 1774. »

François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, possesseur du petit hameau de Ferney devenu une communauté d'artistes très utiles, présente très humblement cette requête à M. Boutin, intendant des finances, et le supplie d'en conférer avec monsieur le contrôleur général[1], lorsque les affaires plus importantes lui en laisseront le loisir.

[1] C'était encore l'abbé Terray, qui ne donna sa démission que le 24 auguste suivant. B.

FIN DE LA REQUÊTE AU ROI EN SON CONSEIL.

AU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU[1],

MESSIRE JEAN DE BEAUVAIS,

CRÉÉ PAR LE FEU ROI, LOUIS XV, ÉVÊQUE DE SENEZ.

Mon révérend père en dieu,

J'assistai ces jours passés au service que fit le curé de Neuilly. « Ouailles, dit-il, souhaitons la vie éter-

[1] Jean de Beauvais, après avoir insulté à la vérité et à la raison dans son *Oraison funèbre*, comme c'est l'usage, insulta de plus à la mémoire du roi son bienfaiteur. Il comptait avoir un meilleur évêché, et il se trompa. On voyait alors des hommes qui avaient flatté Louis XV pendant sa vie, et qu'il avait comblés de biens, déchirer sa mémoire, et témoigner de sa mort une joie indécente. Les gens qu'on appelle philosophes, et que ce prince, trompé par la calomnie, avait plus laissé persécuter qu'il ne les avait encouragés, furent alors les seuls qui lui rendissent quelque justice. On leur reproche d'oser juger les rois pendant qu'ils règnent, mais ils savent les respecter, et durant leur vie, et même lorsqu'ils ont cessé de régner : ils savent qu'il y a autant de bassesse à insulter un pouvoir qui n'est plus, qu'à flatter la main qu'on craint, ou dont on espère. K. — Le titre de révérend père en Dieu se donnait aux évêques avant le cardinal de Richelieu ; voyez tome XXVII, page 547.

Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, né en 1731, après avoir été prédicateur du roi, nommé évêque de Senez en 1773, démissionnaire en 1783, mort en 1790, prêcha devant la cour le jeudi saint de l'année 1774, et dans son sermon paraphrasa les paroles de Jonas : *Encore quarante jours, et Ninive sera détruite*. Ces paroles semblèrent faire beaucoup d'impression sur Louis XV ; et l'on trouva extraordinaire, dans le temps, que l'orateur, qui avait si violemment ému le monarque, fût chargé de faire son oraison funèbre. Elle fut prononcée dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis le 27 juillet 1774, et imprimée dans les formats in-4° et in-8°.

L'édition originale de la brochure de Voltaire sur cette oraison funèbre est en 8 pages in-8°. L'ouvrage doit être du mois d'auguste 1774.

Après avoir, en 1748, fait le *Panégyrique de Louis XV*, Voltaire avait fait son *Éloge funèbre* en 1774 ; voyez ci-dessus, page 9. B.

« nelle à notre bon roi, qui ne demanda que la paix « après avoir gagné deux batailles en personne[1], qui « fit l'aumône aux pauvres, qui aurait payé toutes ses « dettes s'il avait eu de l'argent, qui fonda l'École mi-« litaire, qui a bâti le beau pont de Neuilly, sur le-« quel vous vous promenez; et qui avait un valet de « garde-robe, auquel je dois ma cure. »

Cette oraison funèbre me plut beaucoup, parce-qu'elle ne prétendait à rien, qu'elle partait du cœur, et surtout qu'elle était courte.

J'ai assisté depuis à la vôtre. Je ne vous dis point qu'elle parut longue; mais l'assemblée ne trouva pas bon que vous commençassiez par parler de vous: « Quand j'annonçais il y a peu de temps la divine « parole.... [2] »

Tout le monde convint qu'il ne fallait pas débuter, dans l'éloge d'un roi, par celui de *messire Jean de Beauvais*. Nous aimons la parole divine; l'égoïsme la profane.

Vous dites que Dieu seul *possède l'immortalité*[3]; et nos ames, mon révérend père, et nos ames! ne passent-elles pas pour être immortelles aussi? On aurait souhaité que vous eussiez dit: « Dieu qui pos-« sède et qui donne l'immortalité. » Car enfin, le diable, comme vous savez, le diable qui nous inspire tant de passions, le diable qui est partout, a la réputation d'être immortel.

[1] Voyez ci-dessus, page 12. B.

[2] Tel est, en effet, le début de l'*Oraison funèbre de Louis XV*, par l'évêque de Senez; voyez ma note, page 36. B.

[3] Page 6 de l'édition in-4° de l'*Oraison funèbre*. B.

Vous vous comparez à Jérémie, mon révérend père: Jérémie vit d'abord à quatorze ans « une verge veil« lante et une marmite bouillante[a]. » Dans un âge plus mûr, il fut accusé d'avoir trahi son roi pour le roi de Babylone. Qu'avez-vous de commun avec Jérémie? Auriez-vous manqué à votre roi comme ce Juif? Avez-vous vu comme lui une verge veillante et une marmite bouillante?

Vous comparez une auguste princesse[1], qui a quitté la cour pour un couvent, à la fille de Jephté[2], à qui son père coupa la tête; vous comparez Louis XV à Joas, qu'Athalie fit poignarder[3]: mais jamais le feu roi ne fut poignardé par sa grand'mère, et jamais il ne coupa le cou de sa fille. Il faut que les comparaisons soient justes, même dans une oraison funèbre.

Le cri public vous a obligé de changer l'endroit où vous reprochiez au feu roi d'avoir chassé les jésuites[4].

[a] Jérémie, ch. I, v. 11, 12, et 13.

[1] La princesse Louise-Marie, quatrième fille de Louis XV, née le 15 juillet 1737, entrée en 1770 aux Carmélites de Saint-Denis, y fit profession le 22 septembre 1771, et mourut le 23 décembre 1787. Dix-sept ans d'austérités monastiques n'avaient point effacé de son esprit l'idée des grandeurs humaines. Dans le délire qui précéda sa mort, elle croyait donner des ordres à son écuyer; et madame Campan, sur le témoignage de Louis XVI, raconte que les dernières paroles qu'elle prononça en mourant furent celles-ci: *Au paradis, vite, vite, au grand galop.* B.

[2] Juges, XI, 39. C'est à la page 11 dans l'édition in-4° de l'*Oraison funèbre* que la princesse Louise est comparée à Jephté. B.

[3] IV. Rois, XI, 1. A la page 17 de l'édition in-4°, le cardinal de Fleury est comparé à Joad. B.

[4] La fin de cet alinéa ne se trouve ni dans l'édition originale, ni dans les éditions de Keh. Rapporté par Grimm dans sa *Correspondance littéraire*, août 1774, ce passage a été rétabli en 1817 par M. Miger, dans le tome XIV de l'édition en quarante-deux volumes.

Je n'ai, du reste, vu nulle part, dans l'édition in-4° de l'*Oraison funèbre*, l'expression de *fausse société*. B.

Vous avez cru adoucir cette satire en imprimant que la société de ces jésuites était une *fausse société;* mais cela ne s'entend pas. On sait bien ce que c'est qu'un homme faux, un homme qui parle contre sa conscience; une pensée fausse, un faux pas, un faux brillant; on ne sait ce que c'est qu'une *société fausse.* Le R. P. Malagrida et le R. P. Lavalette ont fait de fausses démarches, qui ont entraîné la ruine d'une société très véritable et autrefois très dangereuse.

Vous ne deviez pas comparer cette société à Jonas[1], que des idolâtres jetèrent dans la mer[2] pour apaiser une tempête. Les rois de France, d'Espagne, de Naples, de Portugal, le souverain de Rome, ne sont point des idolâtres. Les déclamateurs devraient, dans ce siècle de raison, se garder de toutes ces comparaisons puériles.

Vous dites[3] que « les anciens parlements se sont « laissé entraîner par l'impulsion des circonstances « au-delà de leur premier but. » L'impulsion des bienséances et de votre génie ne devait pas vous entraîner dans de pareilles phrases.

Quelle impulsion étrange vous force à vous déchaîner contre le dix-huitième siècle de notre ère vulgaire? « Il était donc réservé, dites-vous[4], au dix-« huitième siècle, d'attaquer à-la-fois les principes « de l'honneur, de la justice, de la vertu, de l'hon-« nêteté naturelle! » Et vous proclamez le successeur de Louis XV le restaurateur des mœurs[5]! vous auriez dû l'appeler le conservateur. Car enfin, M. de

[1] Page 31 de l'édition in-4°. B. — [2] Jonas, 1, 15. B. — [3] Page 32 de l'édition in-4°. B. — [4] Page 33 de l'édition in-4°. B. — [5] Page 35 de l'édition in-4°. B.

Beauvais, dans quel temps a-t-on vu plus de princesses renommées par des mœurs plus pures ? Dans quel pays a-t-on vu mourir tant de ministres des finances dans une pauvreté si respectée ? Avez-vous su quels hommes étaient MM. d'Argenson ? L'un, étant ministre, a écrit en faveur du peuple [1] ; l'autre a laissé une mémoire chère à tous les gens de guerre [2]. Vous avez lu l'histoire : y avez-vous rencontré beaucoup de personnages qui aient soutenu ce qu'on appelle si lâchement une disgrace, avec plus de *grandeur et d'honnêteté naturelle* que certains ministres dont je ne vous dirai point le nom [3] ?

Dans quel temps les libéralités, cette pierre de touche de la vraie grandeur d'ame, ont-elles été plus abondantes ?

Mille actions généreuses, qui se multiplient tous les jours, auraient dû vous avertir de respecter un peu plus votre siècle, et le feu roi, votre bienfaiteur, dont vous avez fait (permettez-moi de vous le dire) une satire un peu grossière.

Vous vous écriez : « Il n'y aura plus d'hypocrites, « parcequ'il n'y aura plus de vertu. » Il est vrai que le roi régnant n'a point d'hypocrites dans son conseil [4] ; mais vous en plaignez-vous ? L'infame superstition

[1] Le marquis d'Argenson ; voyez tome LIII, pages 113 et 587. B.

[2] Le comte d'Argenson ; voyez tome LIV, page 540 ; et XVII, 17. B.

[3] Le duc de Choiseul, et son cousin le duc de Praslin, disgraciés tous deux le 24 décembre 1770. Cl.

[4] Maurepas et Turgot venaient alors d'être nommés ministres par Louis XVI. Le premier était un peu trop *facétieux* pour un ministre ; Voltaire disait du second que, ayant été élevé pour être prêtre, il connaissait *trop bien les prêtres* pour *être leur dupe ou leur ami.* Cl.

est la mère de l'hypocrisie; et la vertu est la fille de la religion sage, éclairée, et indulgente. Comment avez-vous la naïveté de regretter l'hypocrisie?

Vous vous servez du mot de *vice*, en parlant des sentiments du dernier roi. Ah! monsieur, employons le mot propre. L'amour est une faiblesse; l'ingratitude envers son bienfaiteur est un vice : ce sont là les principes de l'honnêteté naturelle. Pour insulter ainsi son siècle et son maître, il faudrait être prodigieusement supérieur à l'un et à l'autre. Mais alors on ne les insulterait pas [a].

A propos, je n'ai lu ni dans Bossuet ni dans Flé-

[a] Nous avons, depuis environ deux ans, un livre intitulé : *De la félicité publique*, livre qui répond à son titre, composé par un homme d'une grande naissance, et très supérieur à cette naissance. L'auteur prouve invinciblement que les mœurs, ainsi que les arts, se sont perfectionnés dans ce siècle, depuis Pétersbourg jusqu'à Cadix; et que jamais les hommes n'ont été plus instruits et plus heureux. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelques crimes. On a vu des Brinvilliers et des Voisin dans le grand siècle de Louis XIV; nous avons vu dans le nôtre quelques injustices abominables, commises avec le glaive de la justice. Ce sont des orages passagers au milieu des beaux jours. Jamais la société n'a été plus aimable et plus remplie de sentiments d'honneur; jamais les belles-lettres n'ont plus influé sur les mœurs. S'il se trouve quelques misérables, comme un abbé Sabotier, qui commente Spinosa, et qui prêche la religion catholique, apostolique et romaine, qui recommande la chasteté dans un dictionnaire de trois siècles, et qui fasse des vers infames dans un b....., au sortir du cachot, qui écrive des libelles pour de l'argent, en attendant un bénéfice, etc., de telles horreurs ne sont pas comptées. Un crapaud qu'on rencontre dans les jardins de Versailles, ou de Saint-Cloud, ne diminue pas le prix de ces chefs-d'œuvre de l'art.

Assemblez tous les sages de l'Europe, et demandez-leur quel temps ils préfèrent; ils répondront : *Celui-ci.*

Messieurs les Parisiens, je vous demande bien pardon de vous dire que vous êtes heureux. — Voltaire a fait sur le livre *De la félicité publique* (par le marquis de Chastellux) un article pour le *Journal de politique et de littérature*, article qu'on peut voir dans le tome L. B.

chier que les ames des rois *palpitassent* au jugement de Dieu. Ayez la complaisance de me dire comment une ame palpite. C'est apparemment comme une verge qui veille.

Votre très humble serviteur,

B., académicien.

FIN DE : AU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU.

LETTRE[1]

ÉCRITE A M. TURGOT,

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES,

PAR MESSIEURS LES SYNDICS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ, DE LA NOBLESSE ET DU TIERS-ÉTAT DU PAYS DE GEX.

Le 26 novembre 1774.

MONSEIGNEUR,

Quand nous avons porté au pied du trône les représentations respectueuses du pays de Gex sur le prix du sel qu'il consomme, fixé, par arrêt du conseil des 5 avril 1715 et 29 mai 1725, à 24 livres le minot, augmenté et successivement parvenu à 45 livres 0 sol 2 deniers, nous ne demandions qu'une diminution de ce prix excessif, et que son rétablissement sur l'ancien pied. Nous ne nous serions jamais attendus qu'au lieu de nous accorder ce soulagement, sollicité par des motifs qui intéressent également l'état, les fermes de sa majesté, et les habitants de cette petite contrée du royaume, on rendrait notre condition pire. C'est cependant, monseigneur, l'effet

[1] C'est sous ce titre que ce morceau a été publié, pour la première fois, en juin 1827, par M. Clogenson, qui dit que Voltaire se contenta probablement de rendre le style un peu moins pesant, et la rédaction plus courte. B.

qu'a produit l'arrêt du conseil du 13 juillet 1773, dont nous prenons la liberté de vous mettre une copie sous les yeux [1]. Si nous connaissions moins l'esprit d'équité qui dirige les opérations de messieurs les fermiers généraux, nous serions tentés de croire qu'ils n'ont consenti la légère diminution qui nous a été accordée sur le prix principal du sel que pour s'autoriser d'autant mieux à substituer au sel que le pays était en coutume de consommer, du sel de Provence qui leur était à charge, d'une qualité bien inférieure, mélangé d'une terre rouge, sale, dégoûtant, également nuisible aux hommes, aux bestiaux, et à la fabrication des fromages, qui font le principal commerce du pays. Ce changement, que personne n'a demandé, et dont nous-mêmes n'avons été informés qu'à l'instant qu'il s'est fait, excite des plaintes générales et met le comble à nos maux, soit par le déchet énorme qui résulte de la nécessité absolue où l'on est de nettoyer et de purifier ce sel avant que d'en faire usage, soit par les suites malheureuses d'une contrebande plus considérable que sa mauvaise qualité occasione; contrebande d'autant plus préjudiciable à sa majesté, qu'il ne se débite pas présentement, au grenier de Gex, la moitié du sel qui s'y débitait avant l'établissement des 8 sols pour livres; et que conséquemment il n'y a point de proportion entre le produit de cet impôt et la perte qui résulte de la diminution des ventes. A des considé-

[1] L'arrêt du 13 juillet 1773 avait été rendu sous le ministère de Terray. Turgot n'était contrôleur général que depuis le 24 auguste 1774. B.

rations si pressantes nous ajouterons encore, monseigneur, celles qui sont détaillées dans la délibération générale des députés des communautés du pays de Gex, du 27 avril 1772, dont nous avons l'honneur de vous adresser une copie par laquelle vous verrez la progression étonnante de l'augmentation du prix du sel, qui fait le légitime sujet des plaintes publiques. Daignez, monseigneur, vous en occuper, nous rendre le sel que nous réclamons, et en rétablir le prix sur son ancien pied; nous redoublerons nos vœux au ciel pour votre précieuse conservation, et pour la prospérité de votre ministère.

Nous sommes, etc.

Signé, CASTIN, DE SAUVAGE, FABRY, *et* ÉMERY.

FIN DE LA LETTRE A M. TURGOT.

SENTIMENT

D'UN ACADÉMICIEN DE LYON,

SUR QUELQUES ENDROITS DES COMMENTAIRES DE CORNEILLE [1].

J'avais adopté, dans ma jeunesse, quelques idées de M. de Voltaire sur la poésie, et sur la manière d'en juger. Les critiques de M. Clément m'ont inspiré quelques réflexions dont je vais rendre compte aux gens de lettres plus instruits que moi, qui les jugeront.

M. de Voltaire, en commentant Corneille, a prétendu qu'il ne faut introduire dans le discours que des métaphores qui puissent former une image ou noble ou agréable [2]. Il condamne ces deux vers d'*Héraclius :*

> Et n'eût été Léonce en la dernière guerre,
> Ce dessein avec lui serait tombé par terre.

Il blâme sur ce principe ces autres vers d'*Héraclius :*

> Le peuple impatient de se laisser séduire
> Au premier imposteur armé pour me détruire,

[1] Dans sa *Cinquième lettre à M. de Voltaire*, 1774, in-8° de 237 pages, et dans sa *Sixième lettre à M. de Voltaire*, 1774, in-8° de 360 pages, Clément examinait les commentaires de Voltaire sur Corneille. Les *Sentiments d'un académicien de Lyon*, qui sont une réponse à Clément faite par Voltaire, ont été imprimés dans le *Mercure* de décembre 1774, p. 224-234. B.

[2] Voyez tome XXXVI, pages 10, 12. B.

Qui, s'osant revêtir de ce fantôme aimé,
Voudra servir d'idole à son zèle charmé.

Pour sentir, dit-il, combien cela est mal exprimé, mettez en prose ces vers :

« Le peuple est impatient de se laisser séduire au « premier imposteur armé pour me détruire, qui, « s'osant revêtir de ce fantôme aimé, voudra servir « d'idole à son zèle charmé. »

Ne sera-t-on pas révolté de cette foule d'impropriétés? Peut-on se vêtir d'un fantôme? L'image est-elle juste? Comment peut-on se mettre un fantôme sur le corps? etc.

M. Clément traite ce sentiment de M. de Voltaire de *ridicule excessif*[1]. Il l'attaque d'une manière plausible en ces termes :

« La métaphore est principalement consacrée aux « choses intellectuelles qu'elle veut rendre sensibles « par des images frappantes...... Ainsi, quand on dit : « Mon ame s'ouvre à la joie, mon cœur s'épanouit, « on emprunte l'image d'une fleur qui s'ouvre et s'é- « panouit aux rayons du soleil. Or, quoiqu'on puisse « peindre cette fleur, on ne peut pas assurément pein- « dre de même une ame, etc. »

Il me semble qu'on doit répondre à M. Clément : Ce n'est pas de pareilles métaphores que M. de Voltaire parle ; elles sont devenues des expressions vulgaires reçues dans le langage commun. Le premier qui a dit, Mon cœur s'ouvre à la joie, la tristesse m'abat, l'espérance me ranime, a exprimé ces sentiments par des images fortes et vraies : il a senti son cœur,

[1] Clément, *Sixième lettre*, page 119. B.

qui était auparavant comme serré et flétri, se dilater en recevant des consolations : et c'est même ce que des peintres, en des temps grossiers, ont voulu figurer dans des tableaux d'autel, en peignant des cœurs frappés de rayons qu'on supposait être ceux de la grace. La tristesse ne jette point une ame sur le plancher; mais un peintre peut fort bien figurer un homme abattu, terrassé par la douleur, et en figurer un autre qui se relève avec sérénité, quand l'espérance lui rend ses forces. Une ame ferme, un cœur dur, tendre, caché, volage, un esprit lumineux, raffiné, pesant, léger, furent d'abord des métaphores: elles ne le sont plus, c'est le langage ordinaire. M. de Voltaire parle de celles qu'un poëte invente. Je crois avec lui qu'il faut absolument qu'elles soient toujours justes et pittoresques. *Un dessein qui tombe à terre* n'a, ce me semble, ni justesse, ni vérité, ni grace, et il est impossible de s'en faire une idée. M. Clément[1] prétend qu'on peut dire dans une tragédie, *un dessein est tombé par terre*, parcequ'on dit dans la conversation *ce dessein a échoué*. Je crois qu'il se trompe. Je pense que le premier qui s'avisa de dire, *mes desseins ont échoué*, se servit d'une métaphore hardie, noble, frappante, et très pittoresque. L'idée en était prise d'un naufrage, et les *desseins* étaient mis à la place de l'homme; c'était proprement l'homme qui fesait naufrage. Il est d'usage de dire qu'un dessein a échoué; ce n'est plus une métaphore, c'est aujourd'hui le mot propre. Il n'en est pas de même de *tomber par terre;* c'est une invention du poëte, elle n'a rien de

[1] *Sixième lettre*, page 123. B.

pittoresque ni de noble; et ce vers ne me paraît pas plus élégant que celui-ci:

Et n'eût été Léonce en la dernière guerre.

Il me semble aussi que personne n'approuvera un imposteur qui, *s'osant revêtir d'un fantôme aimé, sert d'idole à un zèle charmé*. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de nous donner de tels vers, je ne pense pas qu'on trouvât un seul homme qui osât en prendre la défense.

On a blâmé dans l'*Andromaque* ce vers d'Oreste [1], qui compare les feux de son amour aux feux qui consument Troie:

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

On condamne ce vers d'Arons dans *Brutus* [2], où Arons dit, en parlant des remparts de Rome:

Du sang qui les inonde ils semblent ébranlés.

En effet ces figures sont trop recherchées, trop hors de la nature. Le *fantôme aimé* dont on se *revêt* pour *servir d'idole au zèle charmé* paraît encore plus défectueux. C'est ce que le P. Bouhours appelle du Nervèze [3], dans sa *Manière de bien penser*.

Souvent il arrive que des vers louches, obscurs,

[1] C'est Pyrrhus et non Oreste qui prononce ce vers, acte Ier, scène 4. B.

[2] Acte Ier, scène 2; voyez tome II, page 369. B.

[3] Nervèze (Guillaume-Bernard), secrétaire de la chambre du roi sous Henri IV, est auteur de différents ouvrages ou opuscules dont on trouve la liste dans la *Bibliothèque historique de la France*. L'ouvrage du P. Bouhours est divisé en dialogues: c'est dans le quatrième qu'on lit: « Ces « lettres-là effacent bien Nervèze et La Serre. » Et un peu plus loin: « Nervèze ne parlerait pas autrement. » B.

mal construits, hérissés de figures outrées, et même remplis de solécismes, font quelque illusion sur le théâtre. La règle que donne M. de Voltaire[1], pour discerner ces vers, me paraît assez sûre. Dépouillez ces vers de la rime et de l'harmonie, réduisez-les en prose, alors le défaut se montre à nu, comme la difformité d'un corps qu'on a dépouillé de sa parure.

Je me souviens d'avoir entendu réciter ces vers, dans une tragédie fort extraordinaire[2] :

Du sang de Nonius avec soin recueilli,
Autour d'un vase affreux dont il était rempli,
Au fond de ton palais j'ai rassemblé leur troupe;
Tous se sont abreuvés de cette horrible coupe.

Réduisez ces vers en prose, et voyez si vous pouvez en faire quelque chose d'intelligible. Comparez-les ensuite aux vers d'Eschyle sur un sujet semblable, traduits par Boileau dans le *Traité du sublime*[3] :

Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables
Épouvantent les dieux de serments effroyables;
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous, la main dans le sang, jurent de se venger.

C'est à peu près la même idée que celle des vers précédents; mais quelle différence! Vous trouverez ici non seulement de grandes images et de l'harmonie, mais encore toute l'exactitude de la prose la plus châtiée.

[1] Voyez tome XXXV, page 278; XXXVI, 256. B.

[2] *Catilina* de Crébillon, acte IV, scène 3. Le texte porte :

« Autour du vase affreux par moi-même rempli
« Du sang de Nonius, etc. » B.

[3] Chapitre XIII, *Des images*. B.

Le judicieux Boileau avait donc très grande raison de dire [1] :

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Je pense qu'il n'y a aucun bon vers, même avec la construction la plus hardie, qui ne résiste à l'épreuve que M. de Voltaire propose, et qui ne sorte triomphant de cet examen rigoureux. *Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle* [2] *!* est peut-être la construction la plus hasardée qu'on ait jamais faite. C'est un vers, si on compte douze syllabes; c'est de la prose, si on en détache le vers suivant. Mais dans l'un et l'autre cas, *qu'aurais-je fait fidèle* est mille fois plus énergique que si on disait, qu'aurais-je fait si tu avais été fidèle! Ce tour si nouveau enlève; il ne faudrait pas le répéter. Il y a des expressions que Boileau appelle *trouvées*, qui font un effet merveilleux dans la place où un homme de génie les emploie : elles deviennent ridicules chez les imitateurs.

M. Clément croit que M. de Voltaire veut dire qu'il faut tourner en prose un vers, en lui substituant d'autres expressions pour en bien juger. C'est précisément le contraire. Il faut laisser la construction entière, telle qu'elle est, avec tous les mots tels qu'ils sont, et en ôter seulement la rime [3].

M. de La Motte sembla prétendre que l'inimitable

[1] *Art poétique*, I, 159-162. B.
[2] *Andromaque*, acte IV, scène 5. B.
[3] Voyez tome XXXV, page 278. B.

Racine n'était pas poëte; et, pour le prouver, il ôta les rimes à la première scène de *Mithridate*, en conservant scrupuleusement tout le reste, comme il le devait pour son dessein. M. de Voltaire lui démontra [1], si je ne me trompe, que c'était par cela même que ce grand homme était aussi bon poëte qu'on peut l'être dans notre langue. Pourquoi? c'est qu'on ne trouva pas dans toute cette scène de *Mithridate*, délivrée de l'esclavage de la rime, un seul mot qui ne fût à sa place, pas une construction vicieuse, rien d'ampoulé ou de bas, rien de faux, de recherché, de répété, d'obscur, de hasardé. Tous les gens de lettres convinrent que c'était la véritable pierre de touche. On voyait que Racine avait surmonté sans effort toutes les difficultés de la rime. C'était un homme qui, chargé de fers, marchait librement avec grace. C'est certainement ce qu'on ne pouvait dire d'aucun autre tragique depuis les belles scènes de *Cornélie*, de *Pauline*, d'*Horace*, de *Cinna*, du *Cid*. Ouvrons *Rodogune*, dont la dernière scène est un chef-d'œuvre, et lisons le commencement de cette pièce fameuse, dégagé seulement de la rime.

« Ce jour *pompeux*, ce jour heureux nous luit enfin « qui doit dissiper la *nuit d'un trouble si long*, ce « grand jour où l'hyménée étouffant la vengeance, « remet l'intelligence entre le Parthe et nous, affran- « chit la princesse, et nous fait pour jamais un lien « de la paix du motif de la guerre. Mon frère, ce grand « jour est venu où notre reine, cessant de tenir plus « la *couronne incertaine*, doit rompre son silence ob-

[1] Préface d'*Œdipe* de 1730; voyez tome II, page 61. B.

« stiné aux yeux de tous, nous déclarer l'aîné de deux « princes *jumeaux;* et l'avantage seul d'un *moment de* « *naissance* dont elle a caché la connaissance jusqu'ici, « mettant le sceptre dans la main *au* plus heureux, « va faire l'un sujet, et l'autre roi. Mais n'admirez-« vous point que cette même reine *le* donne pour « époux à l'objet de sa haine, et n'en doit faire un roi « qu'afin de couronner celle qu'elle aimait à gêner « dans les fers? *Rodogune*, traitée par elle en esclave, « *va être montée par elle* sur le trône, etc. »

En lisant ce commencement de *Rodogune* tel qu'il est mot à mot dans la pièce, je découvre tout ce qui m'était échappé à la représentation. Un jour *pompeux*, un jour *heureux*, un *grand* jour, en quatre vers; une *nuit d'un* trouble, une princesse *affranchie*, sans que je sache encore quelle est cette princesse; un *motif* de la guerre qui devient un lien de la paix, sans que je puisse deviner quel est ce motif, quelle est cette guerre, qui la fait, à qui on la fait, quel est le personnage qui parle. Je vois une reine qui cesse de *tenir plus* la couronne incertaine, et qui va mettre le sceptre dans la main *au* plus heureux; mais on ne m'apprend pas seulement le nom de cette reine; j'apprends seulement que *Rodogune va être montée* sur le trône par cette reine inconnue.

Toutes ces irrégularités se manifestent à moi bien plus aisément dans la prose, que lorsqu'elles m'étaient déguisées par la rime et par la déclamation. Je suis confirmé alors dans le principe de M. de Voltaire, qui établit que, pour bien juger si des vers sont

corrects, il faut les réduire en prose. M. Clément dit que *ce système est celui d'un fou* [1]. Je ne crois point être fou en l'adoptant; j'espère seulement que M. Clément aura un jour une raison plus sage et plus honnête.

Les bornes de ce petit écrit ne me permettent que d'ajouter ici quelques mots sur les injures atroces que M. Clément dit à M. de La Harpe dans sa dissertation, qui devait être purement grammaticale. Il l'accuse d'avoir fait une partie des *Commentaires* sur le théâtre de Corneille par un motif d'intérêt, et il hasarde cette calomnie pour l'accabler d'outrages qui ne peuvent que retomber sur celui qui les prodigue si injustement. Je n'ai jamais vu M. de Voltaire; mais je suis assez instruit de ses procédés envers la famille de Pierre Corneille, et du sentiment de tous les honnêtes gens, pour savoir combien ils réprouvent les invectives odieuses de M. Clément, qui sont aussi déplacées que ses critiques. J'ai peu vu M. de La Harpe; je ne le connais que par les excellents ouvrages qui lui ont mérité tant de prix à l'Académie, et par des pièces de poésie qui respirent le bon goût. Tous ceux qui ont pu lire ce libelle de M. Clément condamnent unanimement cette fureur grossière avec laquelle il amène ici le nom de M. de La Harpe, pour l'insulter sans aucune raison. On est bien surpris qu'il continue

[1] Clément, *Sixième lettre*, page 128, dit que le *système* de Voltaire *sur les métaphores est la plus insigne extravagance qui ait été enfantée par le délire du bel esprit.* Et page 129, il traite de *système presque aussi étrange* le sentiment de Voltaire de tourner les vers en prose. B.

comme il a débuté, et qu'après avoir fait un volume d'injures, déjà oublié, contre M. de Saint-Lambert[1] et tant d'autres gens de lettres si estimables, il veuille persuader au public que MM. de Voltaire et de La Harpe ont travaillé de concert à décrier le grand Corneille, tandis que l'auteur de *Zaïre*, d'*Alzire*, de *Mérope*, de *Brutus*, de *Sémiramis*, de *Mahomet*, de *l'Orphelin de la Chine*, de *Tancrède*, est à genoux devant le père du théâtre, devant le grand auteur du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Pompée;* tandis qu'il ne relève les fautes qu'en admirant les beautés avec enthousiasme; tandis qu'à peine il critique *Pertharite*, *Théodore*, *Don Sanche*, *Attila*, *Pulchérie*, *Agésilas*, *Suréna;* enfin, tandis qu'il n'a entrepris le commentaire de cet auteur si grand et si inégal, que pour augmenter la dot de sa vertueuse descendante.

Il m'a paru que le commentateur de Corneille n'avait eu en vue que la vérité, et l'instruction des gens de lettres. J'aime à voir comment, en imitant la conduite de l'Académie lorsqu'elle jugea *le Cid*, il mêle à tout moment la juste louange à la juste critique. J'aime à voir comme il craint souvent de décider. Voici comme il s'exprime sur une difficulté qu'il se propose dans l'examen du troisième acte de *Cinna: C'est sur quoi les lecteurs qui connaissent le cœur humain doivent prononcer. Je suis bien loin de porter un jugement.* J'aime surtout à voir avec quel respect,

[1] *Observations critiques sur la nouvelle traduction en vers français des Géorgiques de Virgile, et sur les poëmes des Saisons, de la Déclamation, et de la Peinture*, 1771, in-8°. B.

avec quels sentiments d'un cœur pénétré, il met *Cinna* au-dessus de l'*Électre* et de l'*Œdipe* de Sophocle, ces deux chefs-d'œuvre de la Grèce; et cela même en relevant de très grands défauts dans *Cinna*. M. de Voltaire m'a paru un homme passionné de l'art, qui en sent les beautés avec idolâtrie, et qui est choqué très vivement des défauts. Un libraire m'a assuré qu'il se traite ainsi lui-même, et qu'il a été malade, par un excès d'affliction, de ce qu'on avait imprimé de lui des pièces de société qu'il ne jugeait pas dignes du public.

Qu'a donc de commun M. Clément avec l'auteur de *Cinna*, et avec celui de *Mahomet?* De quel droit se met-il entre eux? Pourquoi ce déchaînement contre tous ses contemporains? Faut-il aboyer ainsi à la porte à tous ceux qui entrent dans la maison? Que ne donne-t-il plutôt des exemples? que ne donne-t-il sa tragédie de *Médée*[1]? nous lui applaudirons si elle est bonne. Les beautés qu'il aura répandues enrichiront notre littérature; mais tant qu'il fatiguera le public de satires en prose et d'injures personnelles, il ne faudra que le plaindre.

[1] *Médée*, tragédie en trois actes, par Clément, n'a paru qu'en 1779, in-8°. B.

FIN DU SENTIMENT D'UN ACADÉMICIEN.

DE L'ENCYCLOPÉDIE[1].

Un domestique de Louis XV me contait qu'un jour le roi son maître soupant à Trianon en petite compagnie, la conversation roula d'abord sur la chasse, et ensuite sur la poudre à tirer. Quelqu'un dit que la meilleure poudre se fesait avec des parties égales de salpêtre, de soufre, et de charbon. Le duc de La Vallière, mieux instruit, soutint que pour faire de bonne poudre à canon il fallait une seule partie de soufre et une de charbon, sur cinq parties de salpêtre bien filtré, bien évaporé, bien cristallisé.

Il est plaisant, dit M. le duc de Nivernois, que

[1] Cet opuscule a été imprimé pour la première fois, à ma connaissance, vers la fin de 1774, à la suite de la tragédie de *Don Pèdre* (voyez tome IX, page 366). On pourrait croire qu'il était composé depuis six ans, puisque Voltaire parle de l'*Encyclopédie* comme n'ayant que vingt et un volumes, ce qui était exact en 1768 (voyez ma note, t. XLIII, p. 376), et ne l'était plus en 1774 : mais, d'un autre côté, Voltaire parle de quatre réimpressions de l'*Encyclopédie* faites en pays étrangers. Ce sont : 1° celle de Genève, dont les volumes portent les mêmes dates que ceux de l'édition de Paris; 2° celle de Lucques, dont le premier volume est de 1758; 3° celle de Livourne, qui est de 1770. Je ne sais quelle est la quatrième, car les autres éditions de l'*Encyclopédie* sont postérieures à 1774. L'édition in-4° de Genève est de 1777; celles de Lausanne, in-8°, et d'Yverdun, in-4°, sont de 1778.

L'opuscule de l'*Encyclopédie* ne peut donc être antérieur à 1770, et je l'ai placé à la date de la première impression que j'en connaisse. Quelle que soit l'époque précise de sa composition, il y a anachronisme à y faire figurer madame de Pompadour, morte le 14 avril 1764 (voyez tome XLII, page 290).

Voltaire avait consacré à l'*Encyclopédie*, en 1763, le chapitre LXI de la *Suite de l'Essai sur l'histoire* (voyez tome XLI, page 19), et, en 1767, la huitième de ses *Lettres à S. A. monseigneur le prince de **** (voyez tome XLIII, page 534). B.

nous nous amusions tous les jours à tuer des perdrix dans le parc de Versailles, et quelquefois à tuer des hommes ou à nous faire tuer sur la frontière, sans savoir précisément avec quoi l'on tue.

Hélas! nous en sommes réduits là sur toutes les choses de ce monde, répondit madame de Pompadour [1]; je ne sais de quoi est composé le rouge que je mets sur mes joues, et on m'embarrasserait fort si on me demandait comment on fait les bas de soie dont je suis chaussée.

C'est dommage, dit alors le duc de La Vallière, que sa majesté nous ait confisqué nos dictionnaires encyclopédiques, qui nous ont coûté chacun cent pistoles: nous y trouverions bientôt la décision de toutes nos questions.

Le roi justifia sa confiscation: il avait été averti que les vingt et un volumes *in-folio* [2], qu'on trouvait sur la toilette de toutes les dames, étaient la chose du monde la plus dangereuse pour le royaume de France; et il avait voulu savoir par lui-même si la chose était vraie, avant de permettre qu'on lût ce livre. Il envoya sur la fin du souper chercher un exemplaire par trois garçons de sa chambre, qui apportèrent chacun sept volumes avec bien de la peine.

On vit à l'article *Poudre* [3] que le duc de La Vallière avait raison; et bientôt madame de Pompadour apprit la différence entre l'ancien rouge d'Espagne,

[1] La marquise de Pompadour était morte en 1764. Il n'y avait alors que sept volumes de publiés. B.

[2] Voyez ma note, page 58. B.

[3] L'article POUDRE est dans le tome XIII de l'*Encyclopédie*, publié en 1765. B.

dont les dames de Madrid coloraient leurs joues, et le rouge des dames de Paris. Elle sut que les dames grecques et romaines étaient peintes avec de la pourpre qui sortait du *murex*, et que par conséquent notre écarlate était la pourpre des anciens; qu'il entrait plus de safran dans le rouge d'Espagne, et plus de cochenille dans celui de France.

Elle vit comme on lui fesait ses bas au métier; et la machine de cette manœuvre la ravit d'étonnement. Ah! le beau livre! s'écria-t-elle. Sire, vous avez donc confisqué ce magasin de toutes les choses utiles pour le posséder seul, et pour être le seul savant de votre royaume?

Chacun se jetait sur les volumes comme les filles de Lycomède sur les bijoux d'Ulysse; chacun y trouvait à l'instant tout ce qu'il cherchait. Ceux qui avaient des procès étaient surpris d'y voir la décision de leurs affaires. Le roi y lut tous les droits de sa couronne. Mais vraiment, dit-il, je ne sais pourquoi on m'avait dit tant de mal de ce livre. Eh! ne voyez-vous pas, sire, lui dit le duc de Nivernois, que c'est parcequ'il est fort bon? On ne se déchaîne contre le médiocre et le plat en aucun genre. Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une nouvelle venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles.

Pendant ce temps-là on feuilletait; et le comte de C....[1] dit tout haut: Sire, vous êtes trop heureux qu'il se soit trouvé sous votre règne des hommes capables de connaître tous les arts, et de les transmettre à la postérité. Tout est ici, depuis la manière de faire une épingle jusqu'à celle de fondre et de

[1] Cette initiale désigne le comte de Coigny. B.

pointer vos canons; depuis l'infiniment petit jusqu'à l'infiniment grand. Remerciez Dieu d'avoir fait naître dans votre royaume ceux qui ont servi ainsi l'univers entier. Il faut que les autres peuples achètent l'*Encyclopédie*, ou qu'ils la contrefassent. Prenez tout mon bien si vous voulez; mais rendez-moi mon *Encyclopédie*.

On dit pourtant, repartit le roi, qu'il y a bien des fautes dans cet ouvrage si nécessaire et si admirable.

Sire, reprit le comte de C...., il y avait à votre souper deux ragoûts manqués; nous n'en avons pas mangé, et nous avons fait très bonne chère. Auriez-vous voulu qu'on jetât tout le souper par la fenêtre, à cause de ces deux ragoûts? Le roi sentit la force de la raison; chacun reprit son bien: ce fut un beau jour.

L'envie et l'ignorance ne se tinrent pas pour battues; ces deux sœurs immortelles continuèrent leurs cris, leurs cabales, leurs persécutions: l'ignorance en cela est très savante.

Qu'arriva-t-il? les étrangers firent quatre éditions de cet ouvrage français proscrit en France, et gagnèrent environ dix-huit cent mille écus.

Français, tâchez dorénavant d'entendre mieux vos intérêts.

FIN DE L'OPUSCULE *DE L'ENCYCLOPÉDIE*.

DE L'AME[1],

PAR SORANUS,

MÉDECIN DE TRAJAN.

I.

Pour découvrir ou plutôt pour chercher quelque faible notion sur ce qu'on est convenu d'appeler *ame*, il faut d'abord connaître, autant qu'il est possible, notre corps, qui passe pour être l'enveloppe de cette ame, et pour être dirigé par elle. C'est à la médecine qu'il appartient de connaître le corps humain, puisqu'elle travaille continuellement sur lui.

Si la médecine pouvait être une science aussi certaine que la géométrie, elle nous ferait voir tous les ressorts de notre être; elle nous dévoilerait notre premier principe aussi clairement qu'elle nous a fait connaître la place et le jeu de nos viscères.

Mais le plus habile anatomiste, quand il ne peut

[1] Les éditeurs de Kehl ont, dans leur table chronologique, rangé cet opuscule à l'année 1774, en donnant toutefois cette date comme incertaine. Je n'ai rien trouvé de décisif. Mais je dois remarquer que cet opuscule n'est que dans le dix-huitième volume des *Nouveaux mélanges*, volume qui porte la date de 1776.

Soranus, dont Voltaire prend ici le nom, était un médecin de Trajan; on ne croit pas que ce médecin soit l'auteur des écrits qui nous sont parvenus sous le nom de Soranus. B.

plus rien discerner, est obligé d'arrêter sa main et sa pensée. Il ne peut deviner où commence le mouvement dans le corps humain; il suit un nerf jusque dans le cervelet, où est son origine : mais cette origine se perd dans ce cervelet; et c'est dans cette source même où tout aboutit, que tout échappe à nos regards. Nous avons épié l'œuvre de la nature jusqu'au dernier point où il est permis à l'homme de pénétrer; mais nous n'avons pu savoir le secret de Dieu.

Il n'y a point aujourd'hui de médecin à Rome et à Athènes qui ne sache plus d'anatomie qu'Hippocrate; mais il n'y en a pas un seul qui ait jamais pu approcher vers ce premier principe dont nous tenons la vie, le sentiment, et la pensée.

Si nous y étions arrivés, nous serions des dieux, et nous ne sommes que des aveugles qui marchons à tâtons, pour enseigner le chemin ensuite à d'autres aveugles.

Notre science n'est donc autre chose que la science des probabilités; et c'est ce qui fait que de plusieurs médecins appelés auprès d'un malade, celui qui fait le pronostic le plus avéré par l'événement est toujours réputé, avec justice, le plus savant dans son art.

La plus grande des probabilités, et la plus ressemblante à une certitude, est qu'il existe un Être suprême et puissant, invisible pour nous, un régulateur de la grande machine, qui a formé l'homme et tous les autres êtres.

Il faut bien que cet Être formateur et inconnu existe, puisque ni l'homme, ni aucun animal, ni aucun végétal n'a pu se faire soi-même.

Il faut que cette puissance formatrice soit unique; car s'il y en avait deux, ou elles agiraient de concert, ou elles se contrarieraient. Si elles étaient conformes, c'est comme s'il n'en existait qu'une seule; si elles étaient opposées, rien ne serait uniforme dans la nature: or, tout est uniforme. C'est la même loi du mouvement qui s'exécute dans l'homme, dans tous les animaux, dans tous les êtres : partout les leviers agissent suivant la règle qui veut que les poids à soulever soient en raison inverse de la distance du pouvoir mouvant; et suivant cette autre loi, que ce qu'on gagne en force, on le perd en temps; et ce qu'on gagne en temps, on le perd en force.

Toute action a ses lois. La lumière est dardée du soleil et de toute étoile fixe avec la même célérité; elle arrive dans les yeux de tout animal avec les mêmes combinaisons. Il est donc de la plus grande probabilité que le même grand Être préside à la nature entière.

Par quelle fatalité connaissons-nous toutes les lois du mouvement, toutes les routes de la lumière ordonnées par le grand Être dans l'espace immense, toutes les vérités mathématiques proposées à notre entendement, et n'avons-nous pu parvenir encore à nous connaître nous-mêmes? L'homme a deviné l'attraction [a] dans le siècle de Trajan; est-il impossible

[a] On a dit en effet qu'on trouve dans Plutarque quelques expressions ambiguës dont on pourrait inférer, en les tordant et en les expliquant très mal, que les lois de Képler et de Newton étaient alors connues; mais ce sont des chimères de demi-savants qui ne sont pas des demi-jaloux et des demi-impertinents. Ces gens-là sont capables de trouver l'invention de l'imprimerie et de la poudre à canon dans Pline et dans Athénée.

de deviner l'ame? il est bien sûr que nous n'en saurons jamais rien si nous n'essayons pas. Osons donc essayer.

II. *L'ame est-elle une faculté?*

Il faut commencer par avouer que toutes les qualités que le grand Être nous a données, à nous et aux autres animaux, sont des qualités occultes.

Comment tout animal fait-il obéir ses membres à ses volontés?

Comment les idées des choses se forment-elles dans l'animal par le moyen de ses sens?

En quoi consiste la mémoire?

D'où viennent ces sympathies et ces antipathies prodigieuses d'animal à animal? d'où viennent ces propriétés si différentes dans chaque espèce?

Quel charme invincible attache une hirondelle, une fauvette à ses petits, la force à verser dans leur gosier la pâture dont elle se nourrit elle-même? et quelle indifférence, quel oubli succèdent tout d'un coup à un amour si tendre, aussitôt que ses enfants n'ont plus besoin d'elle? tout cela est qualité occulte pour nous. Toute génération est, du moins jusqu'à présent, un mystère très occulte. Nous ne prétendons pas donner ce mot pour une raison; nous n'expliquons rien, nous disons ce que sont les choses.

Ayant avoué que nous ne savons rien de la manière dont le grand Être nous gouverne, et que nous ne pouvons voir le fil avec lequel il dirige tout ce qui se fait dans nous et hors de nous, que faut-il faire dans l'excès de notre ignorance et de notre cu-

riosité? Nous en tenir à l'expérience bien avérée de tous les hommes et de tous les temps. Cette expérience est que nous marchons par nos pieds, et que nous sentons par tout notre corps; que nous voyons par nos yeux, que nous entendons par nos oreilles, et que nous pensons par notre tête. Ainsi l'a voulu l'éternel fabricateur de toutes choses.

Qui le premier imagina dans nous un autre être, lequel s'y tient caché, et fait toutes nos opérations sans que nous puissions jamais nous en apercevoir? Qui fut assez hardi, assez supérieur au vulgaire, pour inventer ce système sublime par lequel nous nous élevons au-dessus de nos sens, au-dessus de nous-mêmes?

Il est très vraisemblable que cette idée, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ne tomba d'abord tout d'un coup dans la tête de personne. Les hommes furent occupés pendant trop de siècles de leurs besoins et de leurs maux, pour être de grands métaphysiciens.

III. *Brachmanes, immortalité des ames.*

Si quelque nation antique put prétendre à l'honneur d'avoir inventé ce que nous appelons chez nous une *ame*, il est à croire que ce fut la caste des brachmanes, sur les bords du Gange; car elle imagina la métempsycose; et cette métempsycose ne peut s'exécuter que par une ame qui change de corps. Le mot même de métempsycose, qui est grec, et qui ne peut être qu'une traduction d'après une

langue orientale, signifie expressément la migration de l'ame.

Les brachmanes croyaient donc l'existence des ames de temps immémorial.

Leur climat est si doux, les fruits délicieux dont on s'y nourrit sont si abondants, les besoins qui occupent ailleurs toute la triste vie des hommes y sont si rares, que tout y invite au repos, et ce repos à la méditation. Il en est encore ainsi chez tous les brames descendants des anciens brachmanes, qui n'ont point corrompu leurs mœurs par la fréquentation des brigands d'Europe que l'avarice a transplantés vers le Gange.

Ce repos et cette méditation, qui furent toujours le partage des brachmanes, leur fit d'abord connaître l'astronomie. Ils sont les premiers qui calculèrent pour la postérité les positions des planètes visibles. On leur doit les premières éphémérides, et ils les composent encore aujourd'hui avec une facilité prompte qui étonne nos mathématiciens [1].

C'est là ce que ne savent ni nos marchands qui sont allés dans l'Inde par le port de Bérénice, ni certains prêtres de Cybèle qui les ont accompagnés. Ces prêtres se nourrissaient de la chair et du sang des animaux; et ayant apporté leurs liqueurs enivrantes, par conséquent étant en horreur aux brames, ignorant leur langue, ne pouvant jamais bien l'apprendre, ne pouvant parler avec eux, ne furent pas plus instruits de la science des brames et des anciens

[1] Voyez tome XLVII, page 332. B.

brachmanes que les mousses de leurs vaisseaux; ils se bornèrent à mander en Europe que les brames adoraient les furies [1].

Ce n'était point ainsi que les premiers sages, soit les Zoroastre, soit les Pythagore, voyagèrent dans l'Inde. Pythagore en rapporta le dogme de l'existence de l'ame et la fable de ses métempsycoses. D'autres philosophes y puisèrent des dogmes plus cachés; et quelques marchands même y apprirent un peu de géométrie, ce qui exigeait nécessairement un long séjour dans l'Inde.

N'entrons point ici dans la discussion épineuse des premiers livres des anciens brachmanes, écrits dans leur langue sacrée. Nous devons cette connaissance à deux savants [2] qui ont demeuré trente ans sur les bords du Gange, et qui ont appris cette langue nommée le *hanscrit*. Ils nous ont donné la traduction des passages les plus singuliers, les plus sublimes, et les plus intéressants, de la première théologie des brachmanes, écrite depuis près de quatre mille ans. Ce livre, intitulé le *Shasta* [3], est antérieur au *Veidam* de quinze cents années. Voici le commencement étonnant de ce Shasta :

« L'Éternel..., absorbé dans la contemplation de son « essence, résolut de communiquer quelques rayons « de sa grandeur et de sa félicité à des êtres capables

[1] Voyez tome XXVI, pages 186-7; XXVII, 423; XXX, 222; XLVII, 334. B.

[2] Holwell et Dow; voyez mes notes, tome XLVII, page 423. B.

[3] Voyez, dans le présent volume, la neuvième des *Lettres chinoises, indiennes*, etc. B.

« de sentir et de jouir.... Ils n'existaient pas encore;
« Dieu voulut, et ils furent. »

Il est bien étrange qu'un monument aussi ancien et aussi respectable soit à peine connu, qu'on l'ait déterré si tard, et qu'on y ait fait si peu d'attention.

Dieu créa donc des substances douées du sentiment; et c'est ce que nous appelons aujourd'hui des *ames*. Il les créa par sa volonté, sans employer, sans emprunter la parole. Ces substances sentantes, pensantes, agissantes, ces ames favorites de Dieu, sont les Debta dont les Persans, voisins de l'Inde, firent depuis leurs Gin, leurs Péris ou leurs Féris. Ces Gin, ces Féris, ces ames, ces substances célestes, se révoltent ensuite contre leur Créateur. Dieu, pour les punir, les précipite dans l'Ondéra, espèce d'enfer, pour des millions de siècles [1]. C'est l'origine de la guerre des géants contre le grand dieu Zeus, tant chantée chez les Grecs; c'est l'origine de ce livre apocryphe qui se répandit du temps de l'empereur Tibère en Syrie, en Palestine, sous le nom d'Hénoch [2], seul livre où il soit parlé de la chute des demi-dieux; livre cité, dit-on, dans un livre nouveau écrit chez les Phéniciens.

Dans la suite des siècles Dieu pardonne à ces Debta; il les change en vaches et en hommes dans notre globe.

C'est de là, disaient les brachmanes, que les vaches sont sacrées dans l'Inde.

[1] Voyez tome XLVII, pages 101-102. B.
[2] Voyez tome XXVI, page 459. B.

Ainsi nous voyons que toute l'ancienne théologie, différemment déguisée en Asie et en Europe, nous vient incontestablement des brachmanes. Nous pourrions le prouver par beaucoup d'autres exemples; mais nous ne devons point nous écarter de notre sujet. C'est bien assez d'avoir pénétré jusqu'à la source de cette idée adoptée par toutes les nations civilisées, que tous les animaux ont dans leur corps une substance impalpable, inconnue, distincte de leur corps, qui dirige tous leurs appétits et toutes leurs actions. Ce système, joint à celui des Debta, est visiblement le nôtre. Notre religion était cachée au fond de l'Inde; et nous ne l'apprenons que d'aujourd'hui. Qui l'eût cru, que la chute de l'homme et la chute des demi-dieux fût une allégorie indienne?

IV. *Ame corporelle.*

L'auteur le plus ancien que nous connaissions dans notre Europe est Homère; il paraît que de son temps la croyance d'une ame immortelle était généralement répandue. Cette ame était une petite figure aérienne, légère, impalpable, parfaitement ressemblante au corps qu'elle fesait mouvoir. Elle sortait de ce corps au moment où il expirait. On l'appelait alors des noms qui répondent à ceux d'ombres, de mânes, d'esprit ou vent, de fantôme, de spectre, et même à celui d'ame sensitive, Psyché. C'est pourquoi l'ame de Tirésias, qui apparaît à Ulysse sur le rivage des Cimmériens, boit du sang des victimes qu'Ulysse vient d'immoler[a]. L'ame d'Agamemnon boit du même sang.

[a] *Odyssée*, XXIV.

La mère d'Ulysse, après lui avoir dit comment Pénélope se comporte dans Ithaque, se dérobe à ses embrassements. Ulysse lui demande pourquoi elle ne veut pas l'embrasser, et sa mère lui répond que son ame n'est qu'un corps délié et subtil qui n'a point de consistance, et qui s'envole comme un songe.

Ces ames, ces ombres étaient si réellement corporelles, qu'Ulysse étant arrivé dans le royaume de Pluton, y vit tous les tourments de ces célèbres criminels, Tantale, Titye, Sisyphe.

Lorsque Ulysse a tué tous les amants de Pénélope, Mercure conduit chez Pluton leurs ames, qui ressemblent à des chauves-souris.

Telle était la philosophie d'Homère, parceque c'était celle des Grecs, et que tous les poëtes sont les échos de leur siècle.

Bientôt après, ceux qui se disaient penseurs, enseigneurs, crurent que l'ame humaine était non seulement un souffle d'air, une figure composée d'air qui servait au mouvement, et qu'ils appelaient *pneuma*, le souffle; mais qu'elle formait aussi les appétits, les desirs, les passions du corps, et cela s'appela *psyché;* qu'enfin elle disputait et poussait des arguments, et ils l'appelèrent *nous*, intelligence. Ainsi l'ame toujours corporelle eut trois parties: le souffle qui fait la vie était l'ame végétative, *psyché* était l'ame sensitive, et *nous* était l'ame intellectuelle.

Voilà comme on passa par degrés de la profonde ignorance où les hommes croupirent si long-temps, à cet excès de vaine subtilité dans laquelle ils se perdirent.

Personne ne s'avisa de recourir à Dieu, et de lui dire : Toi seul nous as fait naître, toi seul nous fais vivre un peu de temps ; toi seul nous donnes la faculté d'apercevoir, de penser, de nous ressouvenir, de combiner des idées ; toi seul fais tout, les hommes sont dans tes mains.

Tandis que tous les philosophes raisonnaient sur l'ame, les épicuriens vinrent, et dirent : L'ame n'est qu'une matière imperceptible qui naît avec nous, qui s'accroît avec nous, et meurt avec nous.

Les honnêtes gens de l'empire romain se partagèrent entre deux sectes grecques, celle des épicuriens, qui ne regardaient l'ame que comme une matière légère et périssable, et celle des stoïciens, qui la regardaient comme une portion de la Divinité, se replongeant après la mort dans le grand tout dont elle était émanée.

La secte d'Épicure prévalut chez les Romains au point que Cicéron, dans sa harangue pour Cluentius[1], prononça devant le peuple romain ces éloquentes et terribles paroles :

« Quid tandem illi mali mors attulit ? nisi fortè « ineptiis ac fabulis ducimur, ut existimemus illum « apud inferos impiorum supplicia perferre.... Quæ « si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei « tandem aliud mors eripuit præter sensum doloris ? »

« Quel mal lui a fait la mort ? à moins que nous ne soyons assez imbéciles pour adopter des fables ineptes, et pour croire qu'il est condamné au supplice des impies... Mais si ce sont là de pures chimères,

[1] *Oratio pro A. Cluentio Avito*, LXI. B.

comme tout le monde en est convaincu, de quoi la mort l'a-t-elle privé, sinon du sentiment de la douleur? »

César parla de même en plein sénat dans le procès de Catilina. Enfin, sur le théâtre de Rome, le chœur chanta, dans la tragédie de *la Troade*[1] :

« Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil. »

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.

Le chœur continue dans le même esprit:

« Spem ponant avidi, solliciti metum.
« Quæris quo jaceas post obitum loco?
« Quo non nata jacent. »

Sois sans crainte et sans espérance;
Que ton sort ne te trouble pas.
Que devient-on dans le trépas?
Ce qu'on fut avant sa naissance[2].

On est aujourd'hui assez partagé entre l'immortalité et la mort de l'ame; mais tout le monde convient qu'elle est matérielle; et si elle l'est, on doit croire qu'elle est périssable.

Nous passerions tout notre temps à citer, si nous voulions rapporter tous les témoignages de ceux qui ont cru, avec l'antiquité, que tous les animaux, hommes et brutes, ayant une ame, l'ont nécessairement corporelle.

Les Grecs se sont avisés de diviser cette ame en trois parties, la végétative, la sensitive, et l'intelli-

[1] A la fin du second acte. B.

[2] Voyez d'autres traductions de ces vers, tome XLVI, page 139, et ci-après dans le paragraphe XXI de *Un chrétien contre six juifs*. B.

gente. Enfin, c'est une énigme dont chacun a cherché le mot depuis Pythagore.

Puisque tous les philosophes ont cherché, cherchons donc aussi. Il y a un trésor enterré dans un champ; cent avares ont fouillé ce champ; il reste un petit coin où l'on n'a pas encore touché, peut-être y trouverons-nous quelque chose.

Je n'examine point comment et dans quel temps l'ame entre dans notre corps, si elle est simple ou composée, aérienne ou ignée, si elle loge dans le ventre, ou dans le cœur, ou dans la cervelle; j'examine si nous avons une ame.

Quand des prêtres orientaux, et à leur exemple des prêtres grecs, imaginèrent que chaque planète était un dieu, ou que du moins il y avait un dieu dans elle, cette idée religieuse et magnifique en imposa au genre humain. Une idée plus grande et plus divine commence à détruire aujourd'hui ces prétendus dieux moteurs des planètes. Les vrais sages n'admettent qu'une nature suprême, intelligente et puissante; un grand Être fabricateur de tous les globes, conduisant leurs marches suivant des règles éternelles de mathématiques, et étant en un mot leur ame universelle.

Si le grand Etre est leur ame, pourquoi ne serait-il pas la nôtre?

Il a donné à la matière toutes ses propriétés; il a donné à l'aimant l'attraction vers le fer, aux planètes le mouvement orbiculaire d'occident en orient, sans qu'on puisse jamais en découvrir ni la raison ni le

moyen. Ne nous a-t-il pas de même accordé le sentiment et la pensée?

V[1]. *Action de Dieu sur l'homme.*

Des gens qui ont fait des systèmes sur la communication de Dieu avec l'homme ont dit que Dieu agit immédiatement, physiquement sur l'homme, en certains cas seulement, lorsque Dieu accorde certains dons particuliers; et ils ont appelé cette action *prémotion physique*[2]. Dioclès et Érophile, ces deux grands enthousiastes, soutiennent cette opinion et ont des partisans.

Or, nous reconnaissons un Dieu tout aussi bien que ces gens-là, parceque nous n'avons pu comprendre qu'aucun des êtres qui nous environnent ait pu se produire de soi-même; parceque de cela seul que quelque chose existe, il faut que l'Être nécessaire existe de toute éternité; parceque l'Être nécessaire éternel est nécessairement la cause de tout. Nous admettons avec ces raisonneurs la possibilité que Dieu se fasse entendre à quelques favoris; mais nous fesons plus, nous croyons qu'il se fait entendre à tous les hommes, en tous lieux et en tout temps, puisqu'il donne à tous la vie, le mouvement, la digestion, la pensée, l'instinct.

Y a-t-il dans le plus vil des animaux et dans le philosophe le plus sublime un être qui soit volonté,

[1] Les éditeurs de Kehl avaient reproduit cette section dans le *Dictionnaire philosophique* au mot HOMME. C'était un double emploi qui a été évité; voyez tome XXX, page 252. B.

[2] Voyez tome XXVI, page 301. B.

mouvement, digestion, desir, amour, instinct, pensée? Non, mais nous voulons, nous agissons, nous aimons, nous avons des instincts; comme, par exemple, une pente invincible vers certains objets, une aversion insupportable pour d'autres, une promptitude à exécuter des mouvements nécessaires à notre conservation, comme ceux de téter le mamelon de sa nourrice, de nager quand on a la force et la poitrine assez large, de mordre son pain, de boire, de se baisser pour éviter le coup d'un mobile, de se donner une secousse pour franchir un fossé, d'accomplir mille actions pareilles sans y penser, quoiqu'elles tiennent toutes à une mathématique profonde. Enfin nous sentons et nous pensons sans savoir comment.

De bonne foi, est-il plus difficile à Dieu d'opérer tout cela en nous par des moyens qui nous sont inconnus, que de nous remuer intérieurement quelquefois par une faveur efficace de Jupiter, dont ces messieurs nous parlent sans cesse?

Quel est l'homme qui, dès qu'il rentre en lui-même, ne sente qu'il est une marionnette de la Providence? Je pense; mais puis-je me donner une pensée? Hélas! si je pensais par moi-même, je saurais quelle idée j'aurais dans un moment. Personne ne le sait.

J'acquiers une connaissance; mais je n'ai pu me la donner. Mon intelligence n'a pu en être la cause: car il faut que la cause contienne l'effet. Or, ma première connaissance acquise n'était pas dans mon intelligence, n'était pas dans moi; puisqu'elle a été la première, elle m'a été donnée par celui qui m'a formé et qui donne tout, quel qu'il puisse être.

Je tombe anéanti quand on me fait voir que ma première connaissance ne peut par elle-même m'en donner une seconde; car il faudrait qu'elle la contînt dans elle.

La preuve que nous ne nous donnons aucune idée, c'est que nous en recevons dans nos rêves; et certainement ce n'est ni notre volonté ni notre attention qui nous fait penser en songe. Il y a des poëtes qui font des vers en dormant[1], des géomètres qui mesurent des triangles. Tout nous prouve qu'il y a une puissance qui agit en nous sans nous consulter.

Tous nos sentiments ne sont-ils pas involontaires? L'ouïe, le goût, la vue, ne sont rien par eux-mêmes. On sent malgré soi; on ne fait rien, on n'est rien sans une puissance suprême, qui fait tout.

Les plus superstitieux conviennent de ces vérités, mais ils ne les appliquent qu'aux gens de leur parti. Ils affirment que Dieu agit réellement physiquement sur certains personnages privilégiés. Nous sommes plus religieux qu'eux; nous croyons que le grand Être agit sur tous les vivants comme sur toute la matière. Lui est-il donc plus difficile de remuer tous les hommes que d'en remuer quelques uns? Dieu ne sera-t-il Dieu que pour votre petite secte? Il l'est pour moi, qui ne suis pas des vôtres.

Un philosophe nouveau[2] est allé bien plus loin que vous; il lui semblait qu'il n'y eût que Dieu qui existât. Il prétend que nous voyons tout en lui; et nous disons que c'est Dieu qui voit, qui agit dans tout ce qui a vie.

[1] Voyez tome XXXII, pages 239-240. B. — [2] Malebranche. B.

« Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris. »
Luc., Phars., liv. IX, v. 580.

Allons plus avant. Votre prémotion physique introduit Dieu agissant en vous. Quel besoin avez-vous donc d'une ame? à quoi bon ce petit être inconnu et incompréhensible? donnez-vous une ame au soleil, qui vivifie tant de globes? et si cet astre si grand, si étonnant et si nécessaire n'a point d'ame, pourquoi l'homme en aurait-il une? Dieu qui nous a faits ne nous suffit-il pas? qu'est donc devenu ce grand axiome: « Ne fesons point par plusieurs ce que nous pouvons « faire par un seul? »

Cette ame que vous avez imaginé être une substance n'est donc en effet qu'une faculté accordée par le grand Être, et non une personne. Elle est une propriété donnée à nos organes, et non une substance. L'homme, par sa raison non encore corrompue par la métaphysique, a-t-il jamais pu s'imaginer qu'il était double, qu'il était un composé de deux êtres, l'un visible, palpable, et mortel, l'autre invisible, impalpable, et immortel? et n'a-t-il pas fallu des siècles de disputes pour venir enfin jusqu'à cet excès de joindre ensemble deux substances si dissemblables, la tangible et l'intangible, la simple et la composée, l'invulnérable et la souffrante, l'éternelle et la passagère?

Les hommes n'ont supposé une ame que par la même erreur qui leur fit supposer dans nous un être nommé *Mémoire*, lequel être ils divinisèrent ensuite. Ils firent de cette Mémoire la mère des Muses. Ils érigèrent les talents divers de la nature humaine en au-

tant de déesses filles de Mémoire. Autant eût-il valu faire un dieu du pouvoir secret par lequel la nature forme du sang dans les animaux, et l'appeler le dieu de la sanguification. Et en effet le peuple romain eut des dieux pareils pour les facultés de boire et de manger, pour l'acte du mariage, pour l'acte de vider les excréments. C'étaient autant d'ames particulières qui produisaient en nous toutes ces actions. C'était la métaphysique de la populace. Cette superstition ridicule et honteuse venait évidemment de celle qui avait imaginé dans l'homme une petite substance divine, autre que l'homme même.

Cette substance est admise encore aujourd'hui dans toutes les écoles; et par condescendance on accorde au grand Être, au fabricateur éternel, à Dieu, la permission de joindre son concours à l'ame. Ainsi on suppose que pour vouloir et pour agir, il faut notre ame et Dieu.

Mais concourir signifie aider, participer. Dieu alors n'est qu'en second avec nous. C'est le dégrader, c'est le faire marcher à notre suite, c'est lui faire jouer le dernier rôle. Ne lui ôtez pas son rang et sa prééminence; ne faites pas du souverain de la nature le valet de l'espèce humaine.

Deux espèces de raisonneurs très accrédités dans le monde, les athées et les théologiens, pourront s'élever contre nos doutes.

Les athées diront qu'en admettant la raison dans l'homme et l'instinct dans les brutes comme des propriétés, il est très inutile d'admettre un dieu dans ce système; que Dieu est encore plus incompréhensible

qu'une ame; qu'il est indigne du sage de croire ce qu'on ne conçoit pas. Ils décocheront contre nous tous les arguments des Straton et des Lucrèce. Nous ne leur répondrons qu'un mot: Vous existez; donc il y a un Dieu.

Les théologiens nous feront plus de peine; ils nous diront d'abord: Nous convenons avec vous que Dieu est la première cause de tout, mais il n'est pas la seule. Un grand-prêtre de Minerve dit expressément: « Le « second agent opère dans la vertu du premier; ce « premier pousse le second; ce second en pousse un « troisième; tous sont agissants en vertu de Dieu; et « il est la cause de toutes les actions agissantes. »

Nous répondrons avec tout le respect que nous devons à ce grand-prêtre: Il n'est et il ne peut exister qu'une seule cause véritable; toutes les autres qui sont subséquentes ne sont que des instruments. Je tiens un ressort, je m'en sers pour faire mouvoir une machine. J'ai fait le ressort et la machine, je suis la seule cause, cela est indubitable.

Le grand-prêtre me répondra: Vous ôtez aux hommes la liberté. Je lui répliquerai: Non; la liberté consiste dans la faculté de vouloir, et dans la faculté de faire ce que vous voulez, quand rien ne vous en empêche. Dieu a fait l'homme à ces conditions, il faut s'en contenter.

Mon prêtre insistera; il dira que nous fesons Dieu auteur du péché. Alors nous lui répondrons: J'en suis fâché; mais Dieu est fait auteur du péché dans tous les systèmes, excepté dans celui des athées. Car s'il concourt aux actions des hommes pervers comme à

celles des justes, il est évident qu'y concourir c'est les faire, quand le concourant est le créateur de tout.

Si Dieu permet seulement le péché, c'est lui qui le commet, puisque permettre et faire c'est la même chose pour le maître absolu de tout. S'il a prévu que les hommes feraient le mal, il ne devait pas former les hommes. On n'a jamais éludé la force de ces anciens arguments, on ne les affaiblira jamais. Qui a tout produit a certainement produit le bien et le mal. Le système de la prédestination absolue, le système du concours, nous plongent également dans ce labyrinthe dont rien ne peut nous tirer.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que le mal est pour nous, et non pas pour Dieu. Néron assassine son précepteur et sa mère; un autre assassine ses parents et ses voisins; un grand-prêtre empoisonne, étrangle, égorge vingt seigneurs romains en sortant du lit de sa propre fille. Cela n'est pas plus important pour l'Être universel, ame du monde, que des moutons mangés par des loups ou par nous, et des mouches dévorées par des araignées. Il n'y a point de mal pour le grand Être; il n'y a pour lui que le jeu de la grande machine qui se meut sans cesse par des lois éternelles. Si les pervers deviennent (soit pendant leur vie, soit autrement) plus malheureux que ceux qui sont immolés à leurs passions, s'ils souffrent comme ils ont fait souffrir, c'est encore une suite inévitable de ces lois immuables par lesquelles le grand Être agit nécessairement. Nous ne connaissons qu'une très petite partie de ces lois, nous n'avons qu'une très faible portion d'entendement; nous ne devons que nous ré-

signer. De tous les systèmes, celui qui nous fait connaître notre néant n'est-il pas le plus raisonnable?

Les hommes, comme tous les philosophes de l'antiquité l'ont dit, firent Dieu à leur image. C'est pourquoi le premier Anaxagore, aussi ancien qu'Orphée, s'exprime ainsi dans ses vers: « Si les oiseaux se figu« raient un dieu, il aurait des ailes; celui des chevaux « courrait avec quatre jambes. »

Le vulgaire imagine Dieu comme un roi qui tient son lit de justice dans sa cour. Les cœurs tendres se le représentent comme un père qui a soin de ses enfants. Le sage ne lui attribue aucune affection humaine. Il reconnaît une puissance nécessaire, éternelle, qui anime toute la nature, et il se résigne.

FIN DE LA DISSERTATION SUR L'AME.

PETIT ÉCRIT

SUR L'ARRÊT DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 1774,

QUI PERMET LE LIBRE COMMERCE DES BLÉS DANS LE ROYAUME [1].

Je ne suis qu'un citoyen obscur d'une petite province très éloignée; mais je parle au nom de cette province entière, dont tous les habitants signeront ce que je vais dire.

Nous gémissons depuis quelques années sous la nécessité qui nous était imposée de porter notre blé au marché de la chétive habitation qu'on nomme capitale. Dans vingt villages, les seigneurs, les curés, les laboureurs, les artisans, étaient forcés d'aller ou d'envoyer à grands frais à cette capitale: si on vendait chez soi à son voisin un setier de blé, on était condamné à une amende de cinq cents livres; et le blé, la voiture, et les chevaux, étaient saisis au profit de ceux qui venaient exercer cette rapine avec une bandoulière.

Tout seigneur qui, dans son village, donnait du

[1] Des lettres-patentes du 2 novembre, portant confirmation de l'arrêt du conseil du 13 septembre, furent enregistrées au parlement le 19 décembre.

Le *Petit écrit* a été imprimé, en 1775, dans le *Mercure*, second volume de janvier, pages 160-66. Une édition publiée à part forme sept pages in-8°. Les initiales qu'on lit à la fin signifient : FRANÇOIS de VOLTAIRE, SEIGNEUR de FERNEY et TOURNAY, GENTILHOMME ordinaire du ROI. B.

froment ou de l'avoine à un de ses vassaux était exposé à se voir puni comme un criminel : de sorte qu'il fallait que le seigneur envoyât ce blé à quatre lieues au marché, et que le vassal fît quatre lieues pour le chercher, et quatre lieues pour le rapporter à sa porte, où il l'aurait eu sans frais et sans peine. On sent combien une telle vexation révolte le bon sens, la justice, et la nature.

Je ne parle pas des autres abus attachés à cette effroyable police; des horreurs commises par des valets de bourreau ambulants, intéressés à trouver des contraventions ou à en forger; des querelles quelquefois très sanglantes de ces commis avec les habitants auxquels on ravissait leur pain; des prisons dans lesquelles cent prétendus délinquants étaient entassés; de la ruine entière des familles; de la dépopulation qui commençait à en être la suite.

C'est dans l'excès de cette misère que nous apprîmes qu'un nouveau ministre [1] était venu à notre secours. Nous lûmes l'arrêt du conseil du 13 septembre 1774. La province versa des larmes de joie, après en avoir versé long-temps de désespoir.

J'avoue que j'admirai l'éloquence sage, convenable et nouvelle avec laquelle on fesait parler le roi, autant que je fus sensible au bien que cet arrêt fesait au royaume. C'était un père qui instruisait ses enfants, qui touchait leurs plaies, et qui les guérissait : c'était un maître qui donnait la liberté à des hommes qu'on avait rendus esclaves.

[1] Turgot, nommé contrôleur général des finances le 24 auguste 1774. B.

Quelle est aujourd'hui ma surprise de voir que des citoyens pleins de talents condamnent, dans l'heureux loisir de Paris, le bien que le roi vient de faire dans nos campagnes! Le ministre, certain de la bonté de ses vues, permet qu'on écrive sur son administration; et on se sert de cette permission pour le blâmer.

Un homme de beaucoup d'esprit[1], qui paraît avoir des intentions pures, mais qui se laisse peut-être trop entraîner aux paradoxes, prétend, dans un ouvrage qui a du cours, que la liberté du commerce des grains est pernicieuse, et que la contrainte d'aller acheter son blé aux marchés est absolument nécessaire.

Je prends la liberté de lui dire que ni en Hollande, ni en Angleterre, ni à Rome, ni à Genève[2], ni en Suisse, ni à Venise, les citoyens ne sont obligés d'acheter leur nourriture au marché. On n'y est pas plus forcé qu'à s'y pourvoir des autres denrées. La loi générale de la police de tous les peuples est de se procurer son nécessaire où l'on veut: chacun achète son comestible, sa boisson, son vêtement, son chauffage partout où il croit l'obtenir à meilleur compte: une loi contraire ne serait admissible qu'en temps de peste, ou dans une ville assiégée.

Les marchés, comme les foires, n'ont été inventés

[1] Linguet; voyez ses *Annales de politique et de littérature* du 15 décembre 1774, pages 230-236. B.

[2] A Rome et à Genève, les boulangers sont obligés de prendre le blé au grenier de l'état, non au marché; c'est un abus d'une autre espèce fondé sur d'autres préjugés. A Londres, malgré d'anciennes lois tombées en désuétude, tout est libre comme en Hollande et en Suisse.

que pour la commodité du public, et non pour son asservissement : les hommes ne sont pas faits assurément pour les foires; mais les foires sont faites pour les hommes.

Le critique se plaint de la suppression des marchés au blé. Mais ils ne sont point supprimés; notre petite ville est aussi bien fournie qu'auparavant, et le laboureur a gagné sans que personne ait perdu : c'est ce que j'atteste au nom de vingt mille hommes.

Dire que la liberté de commercer anéantit les marchés publics, c'est dire que les foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain sont supprimées à Paris, parcequ'il est permis de faire des emplettes dans la rue Saint-Honoré et dans la rue Saint-Denis.

La raison la plus imposante de l'ingénieux critique est la perte que peuvent souffrir quelques seigneurs dans leurs droits de halles.

Mais, premièrement, ces seigneurs sont en petit nombre; je ne connais personne dans notre province qui ait ce droit. Il n'appartient guère qu'à des terres considérables, dans lesquelles il se fait un grand commerce, et où les marchands des environs viendront toujours mettre leurs diverses marchandises en dépôt. Aucun marché n'est abandonné dans les provinces voisines de la mienne.

Secondement, si quelques seigneurs souffraient une légère perte dans la petite diminution de leurs droits de halles, la nation entière y gagne; et la nation doit être préférée.

Troisièmement, s'il ne s'agissait que d'indemniser ces seigneurs, supposé qu'ils se plaignent, le roi le

pourrait très aisément, sans altérer en rien la grande et heureuse loi de la liberté du commerce; loi trop tard adoptée chez nous, qui arrivons trop tard à bien des vérités.

Quatrièmement, il paraît impossible que, dans les gros bourgs et dans les villes, le laboureur néglige de porter son blé au marché; car il est sûr de l'y faire emmagasiner en payant un petit droit. Son intérêt est de porter sa denrée dans les lieux où elle sera infailliblement vendue, et non pas d'attendre souvent inutilement que les paysans ses voisins, qui ont leur récolte chez eux, viennent acheter la sienne chez lui. Il me paraît donc prouvé que la liberté du commerce des blés produit des avantages immenses au royaume, sans causer le moindre inconvénient. J'en juge par le bien que cette opération a produit tout d'un coup dans quatre provinces dont je suis limitrophe. Mon opinion n'est pas dirigée par l'intérêt; car on sait que je ne vends ni achète aucune production de la terre: tout est consommé dans les déserts que j'ai rendus fertiles.

Il ne m'appartient pas d'avoir seulement une opinion sur la police de Paris; je ne parle que de ce que je vois.

Après cet arrêt du conseil, qui doit être éternellement mémorable, je ne vois à craindre qu'une association de monopoleurs; mais elle est également dangereuse dans tous les pays et dans tous les systèmes de police, et il est également facile partout de la réprimer.

On ne fait point de grands amas de blé sans que

cette manœuvre soit publique. On découvre plus aisément un monopoleur qu'un voleur de grand chemin. Le monopole est un vol public; mais on ne défendra jamais aux particuliers d'aller aux spectacles ou aux églises avec de l'argent dans leur poche, sous prétexte que des coupeurs de bourse peuvent le leur prendre[1].

On nous objecte que le prix du pain augmente quelquefois dans le royaume. Mais ce n'est pas assurément parcequ'on a la liberté de le vendre, c'est parcequ'en effet les terres des Gaules ne valent pas les terres de Sicile, de Carthage, et de Babylone. Nous avons quelquefois de très mauvaises années, et rarement de très abondantes; mais en général notre sol est assez fertile. Le commerce étranger nous donne toujours ce qui nous manque: nous ne périssons jamais de misère. J'ai vu l'année 1709. J'ai vu madame de Maintenon manger du pain bis; j'en ai mangé pendant deux ans entiers, et je m'en trouvais bien. Mais, quoi qu'on ait dit, je n'ai jamais vu aucune mort causée uniquement par l'inanition. C'est une vérité trop reconnue, qu'il y a plus d'hommes qui meurent de débauche que de faim. En un mot, on n'a jamais plus mal pris son temps qu'aujourd'hui pour se plaindre.

Je dis même que, dans l'année la plus stérile en blé,

[1] Il ne peut exister d'autre monopole que celui des particuliers ou des compagnies qui ont des priviléges exclusifs; le monopole est impossible avec la liberté, à moins qu'il ne s'agisse d'une denrée qu'on ne peut tirer que d'un pays éloigné, et dont il ne se consomme qu'une petite quantité. K.

le peuple a des ressources infinies, soit dans les châtaignes, dont on fait un pain nourrissant, soit dans les orges, soit dans le riz, soit dans les pommes de terre, qu'on cultive aujourd'hui partout avec un très grand soin, et dont j'ai fait le pain le plus savoureux avec moitié de farine.

Je sais bien que si tous les fruits de la terre manquaient absolument, et si on n'avait point de vaisseaux pour faire venir des vivres de Barbarie ou d'Italie, il faudrait mourir: mais il faudrait mourir de même si nous avions une peste générale, ou si nous étions attaqués de la rage, ou si notre pays était englouti par des volcans.

Fions-nous à la Providence, mais en travaillant. Fions-nous surtout à celle d'un ministre très éclairé, qui n'a jamais fait que du bien, qui n'a aucun intérêt de faire le mal, qui paraît aussi utile à la France que son père l'était à la ville de Paris[1], et qui pousse la vertu jusqu'à trouver très bon qu'on le critique; ce que les autres ne souffrent guère.

F. d. V. S. de F. et T. G. o. d. R.

2 janvier 1775.

[1] Le père du ministre Turgot avait été prevôt des marchands à Paris; voyez tome LIII, page 400. B.

FIN DU PETIT ÉCRIT SUR UN ARRÊT DU CONSEIL.

NOTES[1]

CONCERNANT LE PAYS DE GEX.

1775.

Description du pays.

Le pays de Gex ne tient à la France que par un de ses côtés, de cinq lieues de longueur, occupé par la chaîne du Mont-Jura, qui n'offre que deux débouchés, celui des *Faucilles*, et celui du *Credo* où est le fort de l'Écluse.

Il confine, dans tout le reste de son pourtour, dans l'espace d'environ dix lieues de plaine, au pays étranger. Cette position met une différence essentielle entre ce pays et toutes les autres provinces du royaume. Messieurs les fermiers-généraux, avec vingt hommes, garderont plus aisément les deux passages de montagnes, qu'ils ne pourraient garder la plaine avec cinq cents employés.

Demandes faites par les habitants du pays.

La désunion du petit pays de Gex des cinq grosses

[1] Ces *Notes*, imprimées sur l'original de la main de Voltaire, doivent avoir été écrites peu de temps avant la rédaction du *Mémoire sur le pays de Gex*, 31 mars 1775. Dans tous les cas, elles ne sont pas postérieures à la fin de cette même année, puisque le pays de Gex fut détaché des fermes et gabelles par un édit du 12 décembre 1775. Cl. — C'est en 1827 que M. Clogenson a donné la première édition des *Notes concernant le pays de Gex*. B.

fermes; — D'être regardé comme province étrangère, par rapport au droit de gabelle et de traite, et délivré du séjour, des perquisitions des employés de la ferme qui seraient renvoyés aux seuls passages des montagnes. On demande encore qu'on rende le sel gris.

Utilité du projet pour le pays.

La suppression de la contrebande qui dépeuple ce pays, la mauvaise qualité du sel rouge, et la grande disproportion qui est entre le prix du sel, dans ce pays, et celui de la Suisse, engagent les paysans à quitter la culture, et à s'exposer à perdre leur liberté, leurs biens, et leur santé.

Outre cela, la liberté qu'ont les Genevois de tirer les marchandises par transit de l'étranger et de la France, sans payer de droits, met les habitants de ce petit pays dans l'impossibilité de tenir aucun magasin de choses les plus nécessaires à la vie. Ce pays est fort éloigné d'aucune ville marchande française; nous sommes donc obligés de porter à Genève tout notre argent, pour y acheter nos vêtements, nos épiceries, etc.

Dédommagement pour les fermiers généraux.

Le débit sûr, et sans frais, d'une quantité de sel plus considérable, en donnant le sel forcé à raison d'un minot par sept personnes; car le débit sera à peu près de quatorze cents minots, au lieu de douze cents qui se débitent actuellement. Messieurs les fermiers généraux entretiennent soixante-dix-neuf em-

ployés dans le pays, qui leur seront inutiles dans cette supposition.

La suppression des bureaux de l'intérieur du pays, tels que ceux de Sacconnex et de Meirin, ne fera aucun tort à ces messieurs. Les marchandises destinées pour la France paieront au bureau de sortie; et, afin de compenser ce que ces messieurs tirent des acquits des marchandises qu'on tire de Genève pour l'usage du pays, ils auront l'acquit des marchandises sortant du pays pour la France, qui ne doivent rien actuellement, et qui paieront lorsque la contrée sera réputée province étrangère.

FIN DES NOTES CONCERNANT LE PAYS DE GEX.

MÉMOIRE[1]

SUR LE PAYS DE GEX.

31 MARS 1775.

On s'occupe depuis long-temps des moyens de repeupler le pays de Gex, d'y ranimer l'industrie et l'agriculture, et de lui procurer les avantages dont sa situation est susceptible. Il était sans doute réservé à la sagesse du gouvernement actuel de remplir un objet si desirable et si intéressant.

Ce pays n'est qu'une langue de terre de sept lieues de longueur, sur trois à quatre de largeur.

Il touche au canton de Berne et à la république de Genève; il est séparé de la Savoie par le lac Léman et par le Rhône, du Bugei par le fort de l'Écluse, et de la Franche-Comté par les montagnes du Jura, dont le passage est difficile, et n'est ouvert, pour les voitures, que par la seule route des *Faucilles*, et encore n'est praticable que cinq mois de l'année.

Dans l'enceinte du pays sont enclavés les villages de Bourdigni, Satigni, Penei, Pessi, Russin, Dardagni, Malva, Genthod, et Malagni, qui appartiennent en souveraineté à la république de Genève.

[1] Une copie de ce mémoire avait été adressée à M. de Trudaine. Celle que j'ai sous les yeux porte ces mots en marge de la première page : *A répondre à M. l'abbé Morellet, ou à M. de Voltaire*. Le résumé qui termine ce mémoire est, dans notre copie, de la main de Wagnière. Cl. — C'est aussi en 1827 que ce *Mémoire* a paru pour la première fois. B.

Le surplus est composé de vingt-huit paroisses où l'on compte environ douze mille habitants de tout âge, parmi lesquels est un grand nombre de Suisses, de Genevois, et de Savoyards.

Ces vingt-huit paroisses, dont les terres mal cultivées ne rendent guère, année commune, que le troisième grain, supportent des impôts excessifs.

Il est vérifié qu'elles ont payé, en 1774, la somme de........................ 129,448# 3ſ 10d

Savoir :

Taille....................	31,908#	6ſ	4d
Capitation................	4,060	11	2
Décimes...................	655	0	0
Vingtième, et 4ſ pour livre du dixième................	21,725	11	3
Droits domaniaux..........	23,760	0	0
Traites...................	2,000	0	0
Tabac.....................	799	0	0
Gabelles..................	32,314	7	1
Crue de sel et 8ſ pour livre..	8,744	8	0
Don gratuit...............	1,881	0	0
Marque des cuirs..........	1,600	0	0
Total........	129,448#	3ſ	10d

Il est une autre charge qu'on ne peut évaluer; ce sont les corvées sur cinq routes ouvertes dans le pays, dans la longueur de seize lieues : il suffit d'observer que, pour les seuls ouvrages d'art, le pays a emprunté la somme de 134,000#, dont il paie les intérêts au denier vingt, sans retenue de vingtièmes.

Le principal commerce du pays consiste dans la vente de ses denrées, des bestiaux qu'il nourrit, des fromages qu'il fabrique; dans la joaillerie (métier plus nuisible qu'utile à ceux qui le professent), et dans l'horlogerie, qui a fait beaucoup de progrès depuis quelques années à Ferney, où M. de Voltaire a rassemblé, à très-grands frais, les meilleurs artistes en ce genre.

Avant l'union du pays de Gex à la couronne de France, ce pays jouissait d'une pleine liberté de commerce avec Genève et la Suisse.

Il fut maintenu dans ce privilége par le traité de Lyon en 1601, et plus particulièrement encore par des lettres-patentes de 1604, enregistrées au parlement de Dijon, qui suppriment le droit de pancarte dans tout le bailliage de Gex.

Pendant plus de cent quarante ans il n'y a eu, à l'entrée et à la sortie du pays, que trois bureaux des fermes, Collonges, Gex, et Versoi.

Il y en a huit maintenant; les trois anciens et cinq nouveaux, établis successivement, depuis 1746, à Sacconnex, Meirin, Myoux, Lelex, et Divonne.

Cinq de ces bureaux, Sacconnex, Versoi, Myoux, Gex, et Divonne, sont surveillés par un brigadier, un lieutenant, et quatre employés, sous les ordres d'un capitaine général; et les trois autres bureaux, Collonges, Meirin, et Lelex, sont gardés chacun par une sous-brigade composée d'un lieutenant et de trois employés.

Quatre pareilles sous-brigades sont encore postées à Verni, Saint-Genix, Saint-Jean, et Sauverni; de

manière que le pays se trouve investi et couvert de bureaux et d'employés de toutes parts.

Ses habitants sont d'autant plus malheureux que, éloignés des villes de commerce du royaume, ils sont forcés de se pourvoir à Genève de tout ce dont ils ont besoin pour leur subsistance, pour leur habillement et pour l'agriculture, et réduits à la nécessité de payer des droits excessifs à l'entrée du pays, ou à s'exposer à des confiscations et à des amendes qui les ruinent.

Au sel de Peccais, dont le pays de Gex a toujours fait usage, a été substitué, le 1er octobre 1774, du sel de Provence, sale, dégoûtant, mélangé d'une terre rouge, nuisible aux hommes, aux bestiaux, et à la fabrication des fromages du pays.

Ce mauvais sel coûte 39^{tt} 8^{s} 10^{d} le minot, y compris les 6^{tt} de crue accordées à la province, et les 8^{s} pour livre de cet impôt; tandis que la ferme fournit annuellement 6,000 minots de sel, d'une meilleure qualité, à la ville de Genève, au prix de 6^{tt} 7^{s} 10^{d} le minot; et 4 à 5,000 minots à la république du Valais et à la ville de Sion, à 5^{tt} seulement.

Le tabac, qui se vend 3^{tt} 2^{s} la livre, poids de marc, à l'entrepôt de Gex, ne coûte qu'environ 18^{s} la livre, poids de 18 onces, à Genève et en Suisse.

Il en est de même de plusieurs autres denrées et marchandises qui viennent à Genève, en franchise des droits de la ferme, et qui, par cette raison, y sont à meilleur marché que dans le pays.

Faut-il s'étonner, après cela, s'il arrive si souvent aux habitants du pays de Gex de se pourvoir à Ge-

nève (seul débouché qu'ils ont pour la vente de leurs denrées) d'un peu de sel et de tabac pour leur usage, et d'éluder les droits de la ferme sur les choses absolument nécessaires à leur subsistance et à leur vêtement.

Est-il une tentation plus forte que celle à laquelle ils sont continuellement exposés? Est-il quelque chose de plus touchant que le tableau des maux qui en résultent? Combien de maisons ruinées! combien de pères, de femmes et d'enfants enlevés à leur famille, traduits de prison en prison, et qui gémissent encore dans les fers! Combien de terres incultes, désertes et abandonnées!

Une situation si vraie et si déplorable a fait penser qu'il n'est point de moyen plus propre pour soulager ce petit pays, qui succombe sous le poids énorme de ses impôts et de ses charges, pour le mettre en état d'acquitter ses dettes, et pour le rendre bientôt aussi florissant qu'il est misérable, que de le détacher des cinq grosses fermes, de le réputer pays étranger, de lui accorder les immunités dont Genève jouit, de supprimer les bureaux et les employés de l'intérieur, de ne laisser subsister que ceux qui sont à l'entrée du pays, Collonges, Lelex, Versoi, et Myoux; de diminuer le prix du sel, d'abandonner le produit du tabac, et enfin de lui rendre la même liberté de commerce dont il jouissait anciennement, et qui lui a été conservée par le traité qui le soumit à la monarchie française.

Ce projet n'est pas moins dans les intérêts de la ferme que dans ceux du pays.

La ferme n'a, dans le pays de Gex, que quatre

sortes de produits : les traites, le tabac, les confiscations, et la gabelle.

Pendant les six années du bail de Julim à la terre, expiré au 1[er] octobre 1774, le bureau de Sacconnex, qui inquiète le plus les habitants du pays, a coûté à la ferme, en frais de régie, la somme de 5,028 ₶, et n'a rendu que 4,522 ₶; par conséquent, la dépense de ce bureau a excédé son produit de 506 ₶.

Il en serait de même au bureau de Meirin, si sa perception s'était bornée aux simples droits des petites denrées et marchandises que les habitants du pays tirent de Genève pour leur consommation ; mais, depuis quelque temps, on y acquitte les marchandises qui traversent le fort de l'Écluse et qui entrent dans le royaume, et dont les droits s'acquitteraient également au bureau de Collonges.— On peut mettre dans la même classe les bureaux de Gex et de Divonne.

Les uns et les autres ne servent qu'à occasioner de petites saisies, et qu'à tourmenter le pays, sans être d'aucun profit pour la ferme, à qui ils coûtent plus qu'ils ne rendent.

Il est donc évident que, dans l'arrangement proposé, il n'y a qu'à gagner pour la ferme sur l'objet des traites, puisque les bureaux de l'intérieur lui sont à charge.

Le tabac mérite d'autant moins d'attention, que les ventes de l'entrepôt de Gex n'excèdent pas annuellement trois quintaux.

Il en est de même des amendes, des confiscations, que la ferme abandonne aux commis qui font les saisies.

Le seul produit réel et effectif de la ferme, ce sont donc les gabelles.

Le prix du sel, au grenier de Gex, fixé à 24# le minot, par arrêt du conseil du 5 avril 1715, a été successivement augmenté et porté, par l'imposition des 8s pour livre, à 45# le minot, y compris tous les accessoires; mais il a été réduit, par arrêt du 13 juillet 1773, à 39# 8s 10d le minot; sur quoi, déduction faite des 6#. de crue, qui reviennent au pays, et des 8s pour livre de cet impôt, il reste net, pour la ferme, 31# 0s 10d par minot, en supposant que les 8s pour livre lui appartiennent, et qu'ils ne sont pas réservés à sa majesté.

Cette augmentation graduelle et excessive du prix du sel en a tellement fait diminuer la consommation, qu'il ne s'en est débité que 1,041 minots pendant l'année 1774.

Cette quantité de 1,041 minots, au prix de 31# 0s 10d le minot, a rendu . . . . . 32,314# 7s 6d

Sur quoi déduisant:

1° Le prix du sel et de la voiture, sur le pied de 3 liv. seulement par minot.	3,123 liv.	0 s.	0 d.	23,853 12 6
2° Les appointements du receveur, à raison de 3 et demi pour o/o..........	1,130	12	6	
3° Les appointements d'un capitaine général, de cinq brigadiers, douze lieutenants, et quarante-un employés................	19,600	0	0	
Reste				8,460# 15s 0d

La ferme n'a donc eu de profit réel sur les gabel-

les, dans le pays de Gex, pendant l'année 1774, que 8,460 # 15 ſ. Mais il est deux observations à faire.

La première, que, en laissant subsister les bureaux de Collonges, Lelex, Myoux, et Versoi, il faut conserver les employés qui les gardent.

La deuxième, que la diminution dans le débit de sel provient principalement de sa mauvaise qualité, et de l'augmentation excessive du prix; et que la consommation augmentera en rétablissant les choses sur l'ancien pied.

Pour désintéresser la ferme sur ces deux objets, et sur tous autres qu'elle pourrait encore faire valoir, le pays se soumet à lui payer annuellement, par forme d'indemnité, une somme de 15,000 #, sous condition qu'elle fournira aussi annuellement au pays la quantité de 3,000 minots de sel de Peccais, à 6 # le minot; ce qui formera encore pour la ferme, distraction faite de la valeur intrinsèque du sel et de la voiture, un bénéfice d'environ 9,000 #.

Ce sera donc 33,000 # que le pays comptera annuellement à la ferme.

Voici les moyens qu'on peut employer pour remplir cet engagement.

Le sel que la France fournit à la république de Genève est revendu au peuple de cette ville un peu plus de 13 # le minot. On revendra celui du pays de Gex 12 # 10 ſ, savoir : 6 # pour le fermier, 6 # pour la crue destinée aux intérêts des emprunts, au remboursement des capitaux, et aux frais des ponts et chaussées; et 10 ſ pour loyer de grenier, déchet, et appointements du distributeur.

A l'égard des 15,000# qui manquent pour compléter les 33,000# revenant au fermier, il en sera fait une imposition sur tous les chefs de famille du pays, privilégiés et non privilégiés, à raison du nombre de personnes et de bestiaux que chacun aura; ce qui sera une taxe très légère, en proportion du bénéfice qu'on trouvera dans la diminution du prix du sel, et des avantages inappréciables d'une liberté de commerce avec l'étranger.

En tenant le prix du sel au-dessous de celui de Genève et de la Suisse, on est d'autant plus assuré de la consommation des 3,000 minots, que les habitants ne seront plus tentés d'en acheter chez l'étranger; qu'au contraire, l'étranger viendra s'en pourvoir dans le pays; que personne ne s'en privera, et que personne n'en refusera plus à ses bestiaux, comme on est forcé de faire présentement.

Vainement craindrait-on que ce sel fût versé dans les provinces voisines; ce ne sera ni en Franche-Comté, où l'on ne consomme que du sel des salines de Salins et de Mont-Morot, reconnaissable par sa blancheur; ni dans le Bugei; l'entrée de ces deux provinces étant gardée par le fort de l'Écluse, par les montagnes du Jura, par les bureaux et les brigades d'employés de Myoux, Lelex, Collonges, et Chézeri.

Cette crainte serait d'ailleurs d'autant plus frivole, qu'il est très facile de prévenir l'abus et de prendre des précautions dans le pays même, pour empêcher que cette condescendance de la ferme tourne à son préjudice.

Fait à Gex, le 31 mars 1775. *Signé*, Castin, syndic du clergé; le

comte de LA FORÊT, grand-bailli du pays de Gex; SAUVAGE, syndic de la noblesse; FABRI, premier syndic du tiers-état, et ÉMERI, second syndic du tiers-état.

Résumé.

Les états du pays de Gex demandent, par ce *Mémoire* présenté au ministère, deux choses qui semblent nécessaires au pays, et conformes aux intérêts de sa majesté.

La première est de payer aux fermes générales plus qu'elles ne retirent de cette petite province.

La seconde, sans laquelle elle ne peut subsister, est de jouir des mêmes droits que Genève, c'est-à-dire de pouvoir faire venir, des provinces méridionales de France, toutes les marchandises nécessaires qui arrivent à Genève par transit, franches de toute imposition.

Le pays de Gex n'a pu, jusqu'ici, avoir un seul marchand. Il est obligé d'acheter tout à Genève. Ainsi, l'étranger s'enrichit continuellement aux dépens de la France; et cet objet important paraît digne de l'attention et des bontés du ministère.

FIN DU MÉMOIRE.

DIATRIBE

A L'AUTEUR DES ÉPHÉMÉRIDES[1].

10 mai 1775.

MONSIEUR,

Une petite société de cultivateurs, dans le fond d'une province ignorée, lit assidûment vos *Éphémérides*, et tâche d'en profiter. L'auteur du *Siége de Calais*[2] obtint de cette ville des lettres de bourgeoisie pour avoir voulu élever l'infortuné Philippe de Valois au-dessus du grand Édouard III son vainqueur. Il s'intitula toujours citoyen de Calais. Mais vous nous paraissez par vos écrits le citoyen de l'univers.

Oui, monsieur, l'agriculture est la base de tout, comme vous l'avez dit, quoiqu'elle ne fasse pas tout. C'est elle qui est la mère de tous les arts et de tous les biens. C'est ainsi que pensaient le premier des Ca-

[1] Les *Nouvelles éphémérides économiques* (par l'abbé Baudeau) parurent, de 1774 à 1776, en dix-neuf cahiers ou volumes in-12. C'est à cet ouvrage, qui fait suite aux *Éphémérides du citoyen*, dont j'ai parlé tome XLVI, page 404, et qui ont soixante-neuf volumes, de 1765 à 1772, que s'adresse la *Diatribe*, de laquelle il est question dans la lettre à madame Du Deffand, du 17 mai 1775. Un arrêt du conseil, du 19 auguste, ordonna la suppression de la *Diatribe* comme scandaleuse et calomnieuse, contraire à la religion et à ses ministres. Le *Mercure* du mois d'auguste, de la même année, contient de la *Diatribe* un assez long extrait rédigé par La Harpe, et qui blessa aussi l'autorité. Un nommé Louvel, qui était censeur du *Mercure*, fut, par le même arrêt du 19 auguste, rayé de la liste des censeurs royaux, en punition d'avoir donné son *Approbation* au cahier du *Mercure* qui contenait l'article de La Harpe sur la *Diatribe*, B.

[2] De Belloy. B.

tons dans Rome, et le plus grand des Scipions à Linterne. Telle était avant eux l'opinion et la conduite de Xénophon chez les Grecs, après la retraite des dix mille.

La religion même n'était fondée que sur l'agriculture. Toutes les fêtes, tous les rites n'étaient que des emblèmes de cet art, le premier des arts, qui rassemble les hommes, qui pourvoit à leur nourriture, à leurs logements, à leurs vêtements, les trois seules choses qui suffisent à la nature humaine.

Ce n'est point sur les fables ridicules et amusantes recueillies par Ovide que la religion, nommée depuis paganisme, fut originairement établie. Les amours imputés aux dieux ne furent point un objet d'adoration; il n'y eut jamais de temple consacré à Jupiter adultère, à Vénus amoureuse de Mars, à Phœbus abusant de l'enfance d'Hyacinthe. Les premiers mystères inventés dans la plus haute antiquité étaient la célébration des travaux champêtres sous la protection d'un dieu suprême. Tels furent les mystères d'Isis, d'Orphée, de Cérès Éleusine. Ceux de Cérès surtout représentaient aux yeux et à l'esprit comment les travaux de la campagne avaient retiré les hommes de la vie sauvage. Rien n'était plus utile et plus saint. On enseignait à révérer Dieu dans les astres dont le cours ramène les saisons; et on offrait au grand Démiourgos, sous le nom de Cérès et de Bacchus, les fruits dont sa providence avait enrichi la terre. Les orgies de Bacchus furent long-temps aussi pures, aussi sacrées que les mystères de Cérès. C'est de quoi Gautruche, Banier, et les autres mythologues, ne se

sont pas assez informés. Les prêtresses de Bacchus, qu'on appelait *les vénérables*, firent vœu de chasteté et d'obéissance à leur supérieure jusqu'au temps d'Alexandre. On en trouve la preuve avec la formule de leur serment dans la harangue de Démosthène contre Néère.

En un mot, tout était sacré dans la vie champêtre, si respectable, et si méprisée aujourd'hui dans vos grandes villes.

J'avoue que les petits maîtres à talons rouges de Babylone et de Memphis, mangeant les poulets des cultivateurs, prenant leurs chevaux, caressant leurs filles, et croyant leur faire trop d'honneur, pouvaient regarder cette espèce d'hommes comme uniquement faite pour les servir.

Nous habitions, nous autres Celtes, un climat plus rude et un pays moins fertile qu'il ne l'est de nos jours. La nation fut cruellement écrasée depuis Jules César jusqu'au grand Julien-le-Philosophe, qui logeait à la Croix de fer dans la rue de la Harpe[1]. Il nous traita avec équité et avec clémence, comme le reste de l'empire; il diminua nos impôts; il nous vengea des déprédations des Germains; il fit tout ce qu'a voulu faire depuis notre grand Henri IV. C'est à un païen et à un huguenot que nous devons les seuls beaux jours dont nous ayons jamais joui jusqu'au siècle de Louis XIV.

[1] M. Dulaure (*Histoire de Paris*, deuxième édition, I, 12) dit qu'avant 1819 on entrait au palais des Thermes de Julien par la porte cochère d'une maison rue de la Harpe, n° 53. Il y avait un marchand ayant pour enseigne la Croix de fer. B.

Notre sort était déplorable, quand des barbares appelés Visigoths, Bourguignons, et Francs, vinrent mettre le comble à nos longs malheurs. Ils réduisirent en cendres notre pays, sur le seul prétexte qu'il était un peu moins horrible que le leur. Alors tout malheureux agriculteur devint esclave dans la terre dont il était auparavant possesseur libre; et quiconque avait usurpé un château, et possédait dans sa basse-cour deux ou trois grands chevaux de charrette, dont il fesait des chevaux de bataille, traita ses nouveaux serfs plus rudement que ses serfs n'avaient traité leurs mulets et leurs ânes.

Les barbares, devenus chrétiens pour mieux gouverner un peuple chrétien, furent aussi superstitieux qu'ils étaient ignorants. On leur annonça que, pour n'être pas rangés parmi les boucs quand la trompette annoncerait le jugement dernier, il n'y avait d'autre moyen que d'abandonner à des moines une partie des terres conquises. Ces bourgraves, ces châtelains, ne savaient que donner un coup de lance du haut de leurs chevaux à un homme à pied; et quelques moines savaient lire et écrire. Ceux-ci dressèrent les actes de donation; et quand ils en manquèrent, ils en forgèrent.

Cette falsification est aujourd'hui si avérée, que, de mille chartres anciennes que les moines produisent, on en trouve à peine cent de véritables. Montfaucon, moine lui-même, l'avouait; et il ajoutait qu'il ne répondait pas de l'authenticité de cent bonnes chartres. Mais, soit vraies, soit fausses, ils eurent toujours l'adresse d'insérer dans les donations la

clause de *mixtum et merum imperium, et homines servos.*

Ils se mirent donc aux droits des conquérants. De là vint qu'en Allemagne tant de prieurs, de moines devinrent princes, et qu'en France ils furent seigneurs suzerains, ce qui ne s'accordait pas trop avec leur vœu de pauvreté. Il y a même encore en France des provinces entières[1] où les cultivateurs sont esclaves d'un couvent. Le père de famille qui meurt sans enfants n'a d'autres héritiers que les bernardins, ou les prémontrés, ou les chartreux, dont il a été serf pendant sa vie. Un fils qui n'habite pas la maison paternelle à la mort de son père voit passer tout son héritage aux mains des moines. Une fille qui, s'étant mariée, n'a pas passé la nuit de ses noces dans le logis de son père, est chassée de cette maison, et demande en vain l'aumône à ces mêmes religieux à la porte de la maison où elle est née. Si un serf va s'établir dans un pays étranger et y fait une fortune, cette fortune appartient au couvent. Si un homme d'une autre province passe un an et un jour dans les terres de ce couvent, il en devient esclave. On croirait que ces usages sont ceux des Cafres ou des Algonquins. Non, c'est dans la patrie des L'Hospital et des Daguesseau que ces horreurs ont obtenu force de loi; et les Daguesseau et les L'Hospital n'ont pas même osé élever leur voix contre cet abominable abus. Lorsqu'un abus est enraciné, il faut un coup de foudre pour le détruire.

Cependant les cultivateurs ayant acheté enfin leur

[1] La Franche-Comté; voyez tome XLVI, page 470. B.

liberté des rois et de leurs seigneurs dans la plupart des provinces de France, il ne resta plus de serfs qu'en Bourgogne, en Franche-Comté, et dans peu d'autres cantons; mais la campagne n'en fut guère plus soulagée dans le royaume des Francs. Les guerres malheureuses contre les Anglais, les irruptions imprudentes en Italie, la valeur inconsidérée de François Ier, enfin les guerres de religion qui bouleversèrent la France pendant quarante années, ruinèrent l'agriculture au point qu'en 1598 le duc de Sulli trouva une grande partie des terres en friche, *faute*, dit-il, *de bras et de facultés pour les cultiver*[1]. Il était dû par les colons plus de vingt millions pour trois années de taille. Ce grand ministre n'hésita pas à remettre au peuple cette dette alors immense; et dans quel temps! lorsque les ennemis venaient de se saisir d'Amiens, et que Henri IV courait hasarder sa vie pour le reprendre.

Ce fut alors que ce roi, le vainqueur et le père de ses sujets, ordonna qu'on ne saisirait plus, sous quelque prétexte que ce fût, les bestiaux des laboureurs et les instruments de labourage. « Réglement admirable, dit le judicieux M. de Forbonnais[2], et qu'on « aurait dû toujours interpréter dans sa plus grande « étendue à l'égard des bestiaux, dont l'abondance « est le principe de la fécondité des terres, en même

[1] Dans les *Recherches et considérations sur les finances de France* (par Forbonnais), 1758, deux volumes in-4°, tome I, page 35, on lit seulement *Faute de facultés pour les cultiver*. B.

[2] Page 35 du tome I de l'ouvrage cité en la note précédente. B.

« temps qu'elle facilite la subsistance des gens de la « campagne. »

Il est à remarquer que le duc de Sulli se déclare, dans plusieurs endroits de ses Mémoires, contre la gabelle, et que cependant il augmenta lui-même l'impôt du sel dans quelques nécessités de l'état : tant les affaires jettent souvent les hommes hors de leurs mesures! tant il est rare de suivre toujours ses principes! Mais enfin il tira son maître du gouffre de la déprédation de ses gens de finance; de même que Henri IV se tira, par son courage et par son adresse, de l'abîme où la Ligue, Philippe II, et Rome, l'avaient plongé.

C'est un grand problème en finance et en politique, s'il valait mieux pour Henri IV amasser et enterrer vingt millions à la Bastille[1], que de les faire circuler dans le royaume. J'ai ouï dire que s'il faut mettre quelque chose à la Bastille, il vaut mieux y enfermer de l'argent que des hommes. Henri IV se souvenait qu'il avait manqué de chemises et de dîner, quand il disputait son royaume au curé Guincestre et au curé Aubry. D'ailleurs ces vingt millions, joints à une année de son revenu, allaient servir à le rendre l'arbitre de l'Europe, lorsqu'un maître d'école[2], qui avait été feuillant, et qui venait de se confesser à un jésuite, l'assassina à coups de couteau dans son carrosse au milieu de six de ses amis, pour l'empêcher, disait-il, de faire la guerre à Dieu, c'est-à-dire au pape[a].

[1] Voyez tome XXXIX, page 105; et XXXIV, 28. B.

[2] Ravaillac. B.

[a] Ce sont les propres paroles de ce monstre, dans un de ses interrogatoires.

Ses vingt millions furent bientôt dissipés, ses grands projets anéantis; tout rentra dans la confusion.

Marie de Médicis, sa veuve, administra fort mal le bien de Louis XIII son pupille. Ce pupille, nommé *le Juste*, fit assassiner sous ses yeux son premier ministre, et mettre en prison sa mère pour plaire à un jeune gentilhomme d'Avignon [1], qui gouverna encore plus mal; et le peuple ne s'en trouva pas mieux. Il eut à la vérité la consolation de manger le cœur du maréchal d'Ancre, mais il manqua bientôt de pain.

Le ministère du cardinal de Richelieu ne fut guère signalé que par des factions et par des échafauds. Tout cela bien examiné, depuis l'invasion de Clovis jusqu'à la fin des guerres ridicules de la Fronde, si vous en exceptez les dix dernières années de Henri IV, je ne connais guère de peuple plus malheureux que celui qui habite de Bayonne à Calais, et de la Saintonge à la Lorraine.

Enfin Louis XIV régna par lui-même, et la France naquit.

Son grand ministre Colbert ne sacrifia point l'agriculture au luxe, comme on l'a tant dit; mais il se proposa d'encourager le labourage par les manufactures, et la main-d'œuvre par la culture des terres. Depuis 1662 jusqu'à 1672, il fournit un million de livres numéraires de ce temps-là chaque année pour le soutien du commerce. Il fit donner deux mille francs de pension à tout gentilhomme cultivant sa terre qui aurait eu douze enfants, fussent-ils morts;

[1] Charles-Albert de Luynes; voyez tome XVIII, page 175. B.

et mille francs à qui aurait eu dix enfants. Cette dernière gratification fut accordée aussi aux pères de famille taillables.

Il est si faux que ce grand homme abandonnât le soin des campagnes, que le ministère anglais sachant combien la France avait été dénuée de bestiaux dans les temps misérables de la Fronde, et proposant, en 1667, de lui en vendre d'Irlande, il répondit qu'il en fournirait à l'Irlande et à l'Angleterre à plus bas prix.

Cependant c'est dans ces belles années qu'un Normand nommé Bois-Guillebert, qui avait perdu sa fortune au jeu, voulut décrier l'administration de Colbert, comme si les satires eussent pu réparer ses pertes. C'est ce même homme qui fit depuis la *Dîme royale*[1] sous le nom du maréchal de Vauban; et cent barbouilleurs de papier s'y trompent encore tous les jours. Mais les satires ont passé, et la gloire de Colbert est demeurée.

Avant lui on n'avait nul système d'amélioration et de commerce. Il créa tout; mais il faut avouer qu'il fut arrêté, dans les œuvres de sa création, par les guerres destructives que l'amour dangereux de la gloire fit entreprendre à Louis XIV. Colbert avait fait passer au conseil un édit par lequel il était défendu, sous peine de mort, de proposer de nouvelles taxes et d'en avancer la finance pour la reprendre sur le peuple avec usure. Mais à peine cet édit fut-il minuté, que le roi eut la fantaisie de *punir* les Hollan-

[1] Voyez tome XXXIV, page 40; XXVI, 125; XXVIII, 520; XXIX, 254. B.

dais; et cette vaine gloire de les punir obligea le ministre d'emprunter, dans le cours de cette guerre inutile, quatre cents millions de ces mêmes traitants qu'il avait voulu proscrire à jamais. Ce n'est pas assez qu'un ministre soit économe, il faut que le roi le soit aussi.

Vous savez mieux que moi, monsieur, combien les campagnes furent accablées après la mort de ce ministre. On eût dit que c'était à son peuple que Louis XIV fesait la guerre. Il fut réduit à opprimer la nation pour la défendre : il n'y a point de situation plus douloureuse. Vous avez vu les mêmes désastres renouvelés avec plus de honte pendant la guerre de 1756. Qu'on songe à cette suite de misères à peine interrompue pendant tant de siècles, et on pourra s'étonner de la gaieté dont la nation se pique.

Je me hâte de sortir de cet abîme ténébreux, pour voir quelques rayons du jour plus doux qu'on nous fait espérer. Je vous demande des éclaircissements sur deux objets bien importants : l'un est la perte étonnante de neuf cent soixante et quatorze millions que trois impôts trop forts et mal répartis coûtent, selon vous, tous les ans au roi et à la nation[a]; l'autre est l'article des blés.

S'il est vrai, comme vous semblez le prouver, que l'état perde tous les ans neuf cent soixante et quatorze millions de livres par l'impôt seul du sel, du vin, du tabac, que devient cette somme immense?

Vous n'entendez pas, sans doute, neuf cent soixante

[a] Voyez le tome IV des *Éphémérides de* 1775. — Voltaire désigne ici les *Nouvelles éphémérides économiques*; voyez ma note, page 102. B.

et quatorze millions en argent comptant engloutis dans la mer, ou portés en Angleterre, ou anéantis? Vous entendez des productions, c'est-à-dire des biens réels, évalués à cette somme immense, lesquels biens nous ferions croître sur notre territoire, si ces trois impôts ne nuisaient pas à sa fécondité. Vous entendez surtout une grande partie de cette somme égarée dans les poches des fermiers de l'état, dans celles de leurs agents; et des commis de leurs agents, et des alguazils de leurs commis. Vous cherchez donc un moyen de faire tomber dans le trésor du roi le produit des impôts nécessaires pour payer ses dettes, sans que ce produit passe par toutes les filières d'une armée de subalternes qui l'atténuent à chaque passage, et qui n'en laissent parvenir au roi que la partie la plus mince.

C'est là, ce me semble, la pierre philosophale de la finance; à cela près que cette nouvelle pierre philosophale est aisée à trouver, et que celle des alchimistes est un rêve.

Il me paraît que votre secret est surtout de diminuer les impôts pour augmenter la recette. Vous confirmez cette vérité, qu'on pourrait prendre pour un paradoxe, en rapportant l'exemple de ce que vient de faire un homme plus instruit peut-être que Sulli, et qui a d'aussi grandes vues que Colbert, avec plus de philosophie véritable dans l'esprit que l'un et l'autre[1]. Pendant l'année 1774, il y avait un impôt considérable établi sur la marée fraîche; il n'en vint, le carême, que cent cinquante-trois chariots. Le ministre

[1] Turgot. B.

dont je vous parle diminua l'impôt de moitié; et cette année 1775, il en est venu cinq cent quatre-vingt-seize chariots; donc le roi, sur ce petit objet, a gagné plus du double; donc le vrai moyen d'enrichir le roi et l'état est de diminuer tous les impôts sur la consommation; et le vrai moyen de tout perdre est de les augmenter.

J'admire avec vous celui qui a démontré par les faits cette grande vérité. Reste à savoir comment on s'y prendra sur des objets plus vastes et plus compliqués. Les machines qui réussissent en petit n'ont pas toujours les mêmes succès en grand; les frottements s'y opposent. Et quels terribles frottements que l'intérêt, l'envie, et la calomnie!

Je viens enfin à l'article des blés. Je suis laboureur, et cet objet me regarde. J'ai environ quatre-vingts personnes à nourrir. Ma grange est à trois lieues de la ville la plus prochaine; je suis obligé quelquefois d'acheter du froment, parceque mon terrain n'est pas si fertile que celui de l'Égypte et de la Sicile.

Un jour un greffier me dit: Allez-vous-en à trois lieues payer chèrement au marché de mauvais blé. Prenez des commis un acquit à caution; et si vous le perdez en chemin, le premier sbire qui vous rencontrera sera en droit de saisir votre nourriture, vos chevaux, votre femme, votre personne, vos enfants. Si vous faites quelques difficultés sur cette proposition, sachez qu'à vingt lieues il est un coupe-gorge qu'on appelle juridiction; on vous y traînera, vous serez condamné à marcher à pied jusqu'à Toulon,

où vous pourrez labourer à loisir la mer Méditerranée.

Je pris d'abord ce discours instructif pour une froide raillerie. C'était pourtant la vérité pure. Quoi! dis-je, j'aurai rassemblé des colons pour cultiver avec moi la terre, et je ne pourrai acheter librement du blé pour les nourrir eux et ma famille! et je ne pourrai en vendre à mon voisin quand j'en aurai de superflu! — Non, il faut que vous et votre voisin creviez vos chevaux pour courir pendant six lieues. — Eh! dites-moi, je vous prie, j'ai des pommes de terre et des châtaignes, avec lesquelles on fait du pain excellent pour ceux qui ont un bon estomac: ne puis-je pas en vendre à mon voisin sans que ce coupe-gorge, dont, vous m'avez parlé, m'envoie aux galères? — Oui. — Pourquoi, s'il vous plaît, cette énorme différence entre mes châtaignes et mon blé? — Je n'en sais rien. C'est peut-être parceque les charançons mangent le blé et ne mangent point les châtaignes. — Voilà une très mauvaise raison. — Hé bien! si vous en voulez une meilleure, c'est parceque le blé est d'une nécessité première, et que les châtaignes ne sont que d'une seconde nécessité. — Cette raison est encore plus mauvaise. Plus une denrée est nécessaire, plus le commerce en doit être facile. Si on vendait le feu et l'eau, il devrait être permis de les importer et de les exporter d'un bout de la France à l'autre.

Je vous ai dit les choses comme elles sont, me dit enfin le greffier. Allez vous en plaindre au contrôleur

général; c'est un homme d'Église et un jurisconsulte[1]; il connaît les lois divines et les lois humaines, vous aurez double satisfaction.

Je n'en eus point. Mais j'appris qu'un ministre d'état, qui n'était ni conseiller ni prêtre, venait de faire publier un édit[2] par lequel, malgré les préjugés les plus sacrés, il était permis à tout Périgourdin de vendre et d'acheter du blé en Auvergne, et tout Champenois pouvait manger du pain fait avec du blé de Picardie.

Je vis dans mon canton une douzaine de laboureurs, mes frères, qui lisaient cet édit sous un de ces tilleuls qu'on appelle chez nous un rosni, parceque Rosni, duc de Sulli, les avait plantés.

Comment donc! disait un vieillard plein de sens, il y a soixante ans que je lis des édits; ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle en style inintelligible; et en voici un qui nous rend notre liberté, et j'en entends tous les mots sans peine! voilà la première fois chez nous qu'un roi a raisonné avec son peuple; l'humanité tenait la plume, et le roi a signé. Cela donne envie de vivre : je ne m'en souciais guère auparavant. Mais, surtout, que ce roi et son ministre vivent!

Cette rencontre, ces discours, cette joie répandue dans mon voisinage, réveillèrent en moi un extrême

[1] L'abbé Terray, d'abord conseiller-clerc au parlement de Paris, avait quitté la place de contrôleur général des finances le 24 auguste 1774; mais c'est lui que Voltaire désigne ici. B.

[2] L'édit du 13 septembre 1774, donné sous le ministère de Turgot; voyez ci-dessus page 82. B.

desir de voir ce roi et ce ministre. Ma passion se communiqua au bon vieillard qui venait de lire l'édit du 13 septembre sous le rosni.

Nous allions partir, lorsqu'un procureur fiscal d'une petite ville voisine nous arrêta tout court. Il se mit à prouver que rien n'est plus dangereux que la liberté de se nourrir comme on veut; que la loi naturelle ordonne à tous les hommes d'aller acheter leur pain à vingt lieues, et que si chaque famille avait le malheur de manger tranquillement son pain à l'ombre de son figuier, tout le monde deviendrait monopoleur. Les discours véhéments de cet homme d'état ébranlèrent les organes intellectuels de mes camarades; mais mon bon-homme, qui avait tant d'envie de voir le roi, resta ferme. Je crains les monopoleurs, dit-il, autant que les procureurs; mais je crains encore plus la gêne horrible sous laquelle nous gémissions, et de deux maux il faut éviter le pire.

Je ne suis jamais entré dans le conseil du roi; mais je m'imagine que lorsqu'on pesait devant lui les avantages et les dangers d'acheter son pain à sa fantaisie, il se mit à sourire, et dit :

« Le bon Dieu m'a fait roi de France, et ne m'a « pas fait grand panetier; je veux être le protecteur « de ma nation, et non son oppresseur réglémentaire. « Je pense que quand les sept vaches maigres [1] eurent « dévoré les sept vaches grasses, et que l'Égypte « éprouva la disette, si Pharaon, ou le pharaon, avait « eu le sens commun, il aurait permis à son peuple « d'aller acheter du blé à Babylone et à Damas; s'il

[1] Genèse, XL, 18, 19. B.

« avait eu un cœur, il aurait ouvert ses greniers gra-
« tis, sauf à se faire rembourser au bout de sept ans
« que devait durer la famine. Mais forcer ses sujets
« à lui vendre leurs terres, leurs bestiaux, leurs mar-
« mites, leur liberté, leurs personnes, me paraît l'ac-
« tion la plus folle, la plus impraticable, la plus ty-
« rannique. Si j'avais un contrôleur général qui me
« proposât un tel marché, je crois, Dieu me par-
« donne, que je l'enverrais à sa maison de campagne
« avec ses vaches grasses. Je veux essayer de rendre
« mon peuple libre et heureux, pour voir comment
« cela fera. »

Cet apologue frappa toute la compagnie. Le procureur fiscal alla procéder ailleurs; et nous partîmes le bon-homme et moi dans ma charrette qu'on appelait carrosse, pour aller au plus vite voir le roi.

Quand nous approchâmes de Pontoise, nous fûmes tout étonnés de voir environ dix à quinze mille paysans qui couraient comme des fous en hurlant, et qui criaient : *les blés, les marchés! les marchés, les blés!* Nous remarquâmes qu'ils s'arrêtaient à chaque moulin, qu'ils le démolissaient en un moment, et qu'ils jetaient blé, farine, et son, dans la rivière. J'entendis un petit prêtre qui, avec une voix de Stentor, leur disait : Saccageons tout, mes amis, Dieu le veut; détruisons toutes les farines, pour avoir de quoi manger.

Je m'approchai de cet homme; je lui dis : Monsieur, vous me paraissez échauffé, voudriez-vous me faire l'honneur de vous rafraîchir dans ma charrette? j'ai de bon vin. Il ne se fit pas prier. Mes amis, dit-il,

je suis habitué de paroisse. Quelques uns de mes confrères et moi nous conduisons ce cher peuple. Nous avons reçu de l'argent pour cette bonne œuvre[1]. Nous jetons tout le blé qui nous tombe sous la main, de peur de la disette. Nous allons égorger dans Paris tous les boulangers pour le maintien des lois fondamentales du royaume. Voulez-vous être de la partie?

Nous le remerciâmes cordialement, et nous prîmes un autre chemin dans notre charrette pour aller voir le roi.

En passant par Paris, nous fûmes témoins de toutes les horreurs que commit cette horde de vengeurs des lois fondamentales. Ils étaient tous ivres, et criaient d'ailleurs qu'ils mouraient de faim. Nous vîmes à Versailles passer le roi et la famille royale. C'est un grand plaisir; mais nous ne pûmes avoir la consolation d'envisager l'auteur de notre cher édit du 13 septembre. Le gardien de sa porte m'empêcha d'entrer. Je crois que c'est un Suisse. Je me serais battu contre lui si je m'étais senti le plus fort. Un gros homme qui portait des papiers me dit : Allez, retournez chez vous avec confiance, votre homme ne peut vous voir; il a la goutte[2], il ne reçoit pas même son médecin, et il travaille pour vous.

[1] Il est très vrai que, dans les émeutes de 1775, les séditieux avaient plus d'argent que les hommes de leur état n'en ont ordinairement; qu'ils étaient plus occupés de détruire les subsistances ou de voler, que de se procurer un morceau de pain; qu'on employa pour les ameuter des lettres, de faux arrêts du conseil, etc. Des prêtres s'en mêlèrent très peu; quelques uns même furent très utiles, et la religion n'y entra pour rien. K.

[2] Turgot mourut le 19 mars 1781, à quarante-neuf ans, d'un accès de goutte. B.

Nous partîmes donc mon compagnon et moi, et nous revînmes cultiver nos champs; ce qui est, à notre avis, la seule manière de prévenir la famine.

Nous retrouvâmes sur notre route quelques uns de ces automates grossiers à qui on avait persuadé de piller Pontoise, Chantilly, Corbeil, Versailles, et même Paris. Je m'adressai à un homme de la troupe, qui me paraissait repentant. Je lui demandai quel démon les avait conduits à cette horrible extravagance. Hélas! monsieur, je ne puis répondre que de mon village. Le pain y manquait: les capucins étaient venus nous demander la moitié de notre nourriture au nom de Dieu. Le lendemain les récollets étaient venus prendre l'autre moitié. « Hé, mes amis, leur dis-je, forcez ces messieurs à labourer la terre avec vous, et il n'y aura plus de disette en France. »

FIN DE LA DIATRIBE.
A L'AUTEUR DES ÉPHÉMÉRIDES.

ARTICLE

EXTRAIT DU MERCURE DE JUIN 1775[1], SUR LA SATIRE DE CLÉMENT INTITULÉE : *MON DERNIER MOT*.

Nous crûmes, en lisant les premiers vers de cet ouvrage, reconnaître un peintre qui voulait imiter la touche de M. de Rulhière dans son *Épître sur la dispute*[2], l'un des plus agréables ouvrages de notre siècle; mais l'auteur de *Mon dernier mot* s'écarte bientôt de son modèle. Il dit du mal de tous ceux qui font honneur à la France, à commencer par M. de Rulhière lui-même; et il proteste qu'il en usera toujours ainsi. Il se vante d'imiter Boileau dans le reste de sa satire; mais il nous semble que, pour imiter Boileau, il faut parler purement sa langue, donnee à-la-fois de bonnes instructions et de bonnes plaisanteries, surtout ne condamner les vers d'autrui que par des vers excellents.

Voici des vers de la satire de M. Clément:

[1] Il y est intitulé : *Mon dernier mot, satire en vers de M. Clément, sous le faux titre de Genève.* Une note au bas de la page dit que cet *article* est *de M. D. V. G. O. D. R.* (monsieur de Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi). Dans différentes éditions ce morceau est intitulé : *Sur une satire en vers de M. Clément*, etc. Jean-Marie-Bernard Clément, né à Dijon le 25 décembre 1742, est mort à Paris le 3 février 1812. Voltaire l'appelait Clément l'inclément. B.

[2] Voltaire trouvait si belle la pièce de Rulhière intitulée *Discours en vers sur les disputes*, qu'il l'avait citée et fait réimprimer tout entière dans un de ses ouvrages; voyez tome XXVIII, page 418. B.

De Boileau, diront-ils, misérable copiste,
D'un pas timide il suit son modèle à la piste;
Si l'un n'eût *point* raillé ni Pradon ni Perrin,
L'autre n'eût *point* sifflé Marmontel ni Saurin.

Ces deux *point* sont des solécismes qu'on ne passerait pas à un écolier de basse classe.

Ce qui est pire qu'un solécisme, c'est la plate imitation de ces vers pleins de sel:

Avant lui Juvénal avait dit en latin
Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin.

C'est malheureusement l'âne qui veut imiter le petit chien caressé du maître.

Mais ce qu'il y a de plus impardonnable encore, c'est l'insolence d'insulter par leur nom deux académiciens d'un mérite distingué. Il s'est imaginé que Boileau ayant réussi, quoiqu'il eût insulté Quinault très mal à propos, lui, Clément, réussirait de même en nommant et en dénigrant, à tort et à travers, tous les bons écrivains du siècle. Il devait sentir qu'il n'y a aucun mérite, mais beaucoup de honte et peut-être de danger, à dire des injures en mauvais vers.

Et moi je ne pourrai démasquer la sottise!
Je ne pourrai trouver Dalembert précieux,
Dorat impertinent, Condorcet ennuyeux.

Voilà certainement une grossièreté qu'on ne peut excuser: car il n'y a pas un homme de lettres dans Paris qui ne sache que le caractère de M. Dalembert, dans ses mœurs et dans ses écrits, est précisément le contraire de l'affectation et du précieux.

Le peu que nous avons d'écrits de M. le marquis

de Condorcet ne peut ennuyer qu'un ignorant, incapable de les entendre. C'est le comble de l'impertinence de dire, d'imprimer qu'un homme, quel qu'il soit, est un impertinent : c'est une injure punissable qu'on n'oserait dire en face, et pour laquelle un gentilhomme serait condamné à quelques années de prison. A plus forte raison une injure si grossière, si vague, si sotte, mais si insultante, dite publiquement par le fils d'un procureur à un homme tel que M. Dorat, est un délit très punissable.

Dorat, dont vous prônez le jargon en tout lieu,
Va-t-il, à votre gré, devenir un Chaulieu ?
Et, par vos bons avis, pensez-vous que Delille
Puisse autre chose enfin que rimer à Virgile ?

Voilà des sottises un peu moins atroces, et qui sentent moins l'homme de la lie du peuple. Mais il n'y a dans ces vers ni esprit, ni finesse, ni grace, ni imagination; et ils sont encore infectés d'un autre solécisme : *Pensez-vous que Delille puisse, par vos bons avis, autre chose que rimer à Virgile ?* On ne peut dire : *Je peux autre chose que haïr un mauvais poëte insolent.* Ce tour n'est pas français, et j'en fais juge l'académie entière. Mais je fais juge tout le public avec elle de l'excès d'impertinence (et c'est ici que le mot d'impertinence est bien placé), de cet excès, dis-je, avec lequel un si mauvais écrivain ose insulter plus de vingt personnes respectables par leurs noms, par leurs places, par leurs talents, sans avoir jamais peut-être pu parler à aucune d'elles.

FIN DE L'ARTICLE.

LE CRI DU SANG INNOCENT[1].

1775.

AU ROI TRÈS CHRÉTIEN,

EN SON CONSEIL.

SIRE,

L'auguste cérémonie de votre sacre[2] n'a rien ajouté aux droits de votre majesté; les serments qu'elle a faits d'être bon et humain n'ont pu augmenter la magnanimité de votre cœur et votre amour de la justice. Mais c'est en ces solennités que les infortunés sont autorisés à se jeter à vos pieds : ils y courent en foule; c'est le temps de la clémence; elle est assise sur le trône à vos côtés; elle vous présente ceux que la persécution opprime. Je lui tends de loin les bras, du fond d'un pays étranger. Opprimé depuis l'âge

[1] Cet écrit, au nom de M. d'Étallonde, avait pour objet sa réhabilitation, et la cassation de la procédure d'Abbeville. Cet officier, au service du roi de Prusse, avait obtenu un congé illimité pour venir solliciter le succès de son affaire. L'écrit est daté de Neufchâtel, ville appartenante au roi de Prusse, où M. d'Étallonde était supposé résider; mais, dans le fait, il était alors à Ferney, chez son patron, où il resta dix-huit mois. K. — Le *Cri du sang innocent*, daté du 30 juin, et la *Procédure d'Abbeville* qui le suit, parurent au commencement de juillet 1775; mais, six mois auparavant, Voltaire en avait envoyé un modèle ou projet à d'Argental; voyez les lettres des 16 et 22 janvier. Le *Cri du sang innocent* est un supplément à la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, qui est tome XLII, page 355. B.

[2] Louis XVI avait été sacré à Reims le 11 juin 1775. B.

de quinze ans (et l'Europe sait avec quelle horreur), je suis sans avocat, sans appui, sans patron; mais vous êtes juste.

Né gentilhomme dans votre brave et fidèle province de Picardie[a], mon nom est d'Étallonde de Morival. Plusieurs de mes parents sont morts au service de l'état. J'ai un frère capitaine au régiment de Champagne. Je me suis destiné au service dès mon enfance.

J'étais dans la Gueldre en 1765, où j'apprenais la langue allemande et un peu de mathématique pratique, deux choses nécessaires à un officier, lorsque le bruit que j'étais impliqué dans un procès criminel au présidial d'Abbeville parvint jusqu'à moi.

On me manda des particularités si atroces et si inouïes sur cette affaire, à laquelle je n'aurais jamais dû m'attendre, que je conçus, tout jeune que j'étais, le dessein de ne jamais rentrer dans une ville livrée à des cabales et à des manœuvres qui effarouchaient mon caractère. Je me sentais né avec assez de courage et de désintéressement pour porter les armes en quelque qualité que ce pût être. Je savais déjà très bien l'allemand: frappé du mérite militaire des troupes prussiennes, et de la gloire étonnante du souverain qui les a formées, j'entrai cadet dans un de ses régiments.

Ma franchise ne me permit pas de dissimuler que j'étais catholique, et que jamais je ne changerais de religion: cette déclaration ne me nuisit point, et je produis encore des attestations de mes commandants,

[a] *Fidelissima Picardorum natio.*

qui attestent que j'ai toujours rempli les fonctions de catholique et les devoirs de soldat. Je trouvai chez les Prussiens des vainqueurs, et point d'intolérants.

Je crus inutile de faire connaître ma naissance et ma famille : je servis avec la régularité la plus ponctuelle.

Le roi de Prusse, qui entre dans tous les détails de ses régiments, sut qu'il y avait un jeune Français qui passait pour sage, qui ne connaissait les débauches d'aucune espèce, qui n'avait jamais été repris d'aucun de ses supérieurs, et dont l'unique occupation, après ses exercices, était d'étudier l'art du génie : il daigna me faire officier, sans même s'informer qui j'étais ; et enfin, ayant vu par hasard quelques uns de mes plans de fortifications, de marches, de campements, et de batailles, il m'a honoré du titre de son aide-de-camp et de son ingénieur. Je lui en dois une éternelle reconnaissance ; mon devoir est de vivre et de mourir à son service. Votre majesté a trop de grandeur d'ame pour ne pas approuver de tels sentiments.

Que votre justice et celle de votre conseil daignent maintenant jeter un coup d'œil sur l'attentat contre les lois et sur la barbarie dont je porte ma plainte.

Madame l'abbesse de Villancourt[1], monastère d'Abbeville, fille respectable d'un garde des sceaux estimé de toute la France, presque autant que celui

[1] Voyez ci-après page 127. B.

qui vous sert aujourd'hui si bien dans cette place [1], avait pour implacable ennemi un conseiller au présidial, nommé Duval de Saucourt. Cette inimitié publique, encore plus commune dans les petites villes que dans les grandes, n'était que trop connue dans Abbeville. Madame l'abbesse avait été forcée de priver Saucourt, par avis de parents, de la curatelle d'une jeune personne assez riche, élevée dans son couvent.

Saucourt venait encore de perdre deux procès contre des familles d'Abbeville. On savait qu'il avait juré de s'en venger.

On connaît jusqu'à quel excès affreux il a porté cette vengeance. L'Europe entière en a eu horreur; et cette horreur augmente encore tous les jours, loin de s'affaiblir par le temps.

Il est public que Duval de Saucourt se conduisit précisément dans Abbeville [2] comme le capitoul David

[1] Armand-Thomas Hue de Miromesnil. B.

[2] Je dois remarquer ici (et c'est un devoir indispensable) que dans l'affreux procès suscité uniquement par Duval de Saucourt, M. Cassen, avocat au conseil de sa majesté très chrétienne, fut consulté; il en écrivit au marquis de Beccaria, le premier jurisconsulte de l'empire. J'ai vu sa lettre imprimée. On s'est trompé dans les noms : on a mis Belleval pour Duval. On s'est trompé encore sur quelques circonstances indifférentes au fond du procès. Il est nécessaire de relever cette erreur, et de rendre à M. de Belleval, l'un des plus dignes magistrats d'Abbeville, la justice que tout le pays lui rend. — Ce n'est point par négligence qu'au lieu de corriger les noms, nous avons laissé cette note et la lettre telles qu'elles sont. M. de Voltaire a suivi des Mémoires contradictoires entre eux, quoique envoyés également d'Abbeville; mais ces incertitudes sur l'instigateur secret de cet assassinat sont peu importantes; les vrais coupables sont les juges, et ils sont connus. Quant à l'innocence des victimes qu'ils ont immolées à une lâche politique ou à la superstition, elle est prouvée par l'accusation

avait agi contre les innocents Calas dans Toulouse. Votre majesté a sans doute entendu parler de cet assassinat juridique des Calas, que votre conseil a condamné avec tant de justice et de force. C'est contre une pareille barbarie que j'atteste votre équité.

La généreuse madame Feydeau de Brou, abbesse de Villancourt, élevait auprès d'elle un jeune homme, son cousin germain, petit-fils d'un lieutenant général de vos armées, qui était à peu près de mon âge[1], et qui étudiait comme moi la tactique. Ses talents étaient infiniment supérieurs aux miens. J'ai encore de sa main des notes sur les campagnes du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, qui font voir qu'il aurait été digne de servir sous ces grands hommes.

La conformité de nos études nous ayant liés ensemble, j'eus l'honneur d'être invité à dîner avec lui chez madame l'abbesse, dans l'extérieur du couvent, au mois de juin 1765. Nous y allions assez tard, et nous étions fort pressés; il tombait une petite pluie; nous rencontrâmes quelques enfants de notre connaissance; nous mîmes nos chapeaux, et nous continuâmes notre route. Nous étions, je m'en souviens, à plus de cinquante pas d'une procession de capucins.

Saucourt ayant su que nous ne nous étions point

même : où les droits naturels des hommes n'ont point été violés, il ne peut y avoir de crime. K. — J'ai, d'après l'édition originale, rétabli la dernière phrase de la note de Voltaire. Malgré cette note et malgré une autre *Rétractation*, il paraît constant que Belleval est l'auteur de l'affreuse affaire d'Abbeville; voyez tome XXXII, pages 529-530, et, dans la *Correspondance*, la lettre à Florian, du 24 février 1774. B.

[1] C'est d'Étallonde qui parle. B.

détournés de notre chemin pour aller nous mettre à genoux devant cette procession, projeta d'abord d'en faire un procès au cousin germain de madame l'abbesse. C'était seulement, disait-il, pour l'inquiéter, et pour lui faire voir qu'il était un homme à craindre.

Mais ayant su qu'un crucifix de bois, élevé sur le pont neuf de la ville, avait été mutilé depuis quelque temps, soit par vétusté, soit par quelque charrette, il résolut de nous en accuser, et de joindre ces deux griefs ensemble. Cette entreprise était difficile.

Je n'ai sans doute rien exagéré quand j'ai dit [1] qu'il imita la conduite du capitoul David; car il écrivit lettres sur lettres à l'évêque d'Amiens; et ces lettres doivent se retrouver dans les papiers de ce prélat. Il dit qu'il y avait une conspiration contre la religion catholique romaine; que l'on donnait tous les jours des coups de bâton aux crucifix; qu'on se munissait d'hosties consacrées, qu'on les perçait à coups de couteau, et que, selon le bruit public, elles avaient répandu du sang.

On ne croira pas cet excès d'absurde calomnie; je ne la crois pas moi-même: cependant je la lis dans les copies des pièces qu'on m'a enfin remises entre les mains.

Sur cet exposé, non moins extravagant qu'odieux, on obtint des monitoires, c'est-à-dire des ordres à toutes les servantes, à toute la populace, d'aller révéler aux juges tous les contes qu'elles auraient entendu faire, et de calomnier en justice, sous peine d'être damnées.

[1] Pages 126-127. B.

On ignore dans Paris, comme je l'avais toujours ignoré moi-même, que Duval Saucourt ayant intimidé tout Abbeville, porté l'alarme dans toutes les familles, ayant forcé madame l'abbesse à quitter son abbaye pour aller solliciter à la cour, se trouvant libre pour faire le mal, et ne trouvant pas deux assesseurs pour faire le mal avec lui, osa associer au ministère de juge, qui? on ne le croira pas encore; cela est aussi absurde que les hosties percées à coups de couteau, et versant du sang: qui, dis-je, fut le troisième juge avec Duval? un marchand de vin, de bœufs et de cochons, un nommé Broutel, qui avait acheté dans la juridiction un office de procureur, qui avait même exercé très rarement cette charge; oui, encore une fois, un marchand de cochons, chargé alors de deux sentences des consuls d'Abbeville contre lui, et qui lui ordonnent de produire ses comptes. Dans ce temps-là même il avait déjà un procès à la cour des aides de Paris, procès qu'il perdit bientôt après: l'arrêt le déclara incapable de posséder aucune charge municipale dans votre royaume.

Tels furent mes juges pendant que je servais un grand roi, et que je me disposais à servir votre majesté. Saucourt et Broutel avaient déterré une sentence rendue, il y a cent trente années, dans des temps de trouble en Picardie, sur quelques profanations fort différentes. Ils la copièrent; ils condamnèrent deux enfants. Je suis l'un des deux; l'autre est ce petit-fils d'un général de vos armées; c'est ce chevalier de La Barre dont je ne puis prononcer le nom qu'en répandant des larmes; c'est ce jeune

homme qui en a coûté à toutes les ames sensibles, depuis le trône de Pétersbourg jusqu'au trône pontifical de Rome ; c'est cet enfant plein de vertus et de talents au-dessus de son âge, qui mourut dans Abbeville, au milieu de cinq bourreaux, avec la même résignation et le même courage modeste qu'étaient morts le fils du grand De Thou, le Tite Live de la France, le conseiller Dubourg, le maréchal de Marillac, et tant d'autres.

Si votre majesté fait la guerre, elle verra mille gentilshommes mourir à ses piêds : la gloire de leur mort pourra vous consoler de leur perte, vous, sire, et leur famille. Mais être traîné à un supplice affreux et infame, périr par l'ordre d'un Broutel ! quel état ! et qui peut s'en consoler !

On demandera peut-être comment la sentence d'Abbeville, qui était nulle et de toute nullité, a pu cependant être confirmée par le parlement de Paris, a pu être exécutée en partie ; en voici la raison : c'est que le parlement ne pouvait savoir quels étaient ceux qui l'avaient prononcée.

Des enfants plongés dans des cachots, et ne connaissant point ce Broutel, leur premier bourreau, ne pouvaient dire au parlement : Nous sommes condamnés par un marchand de bœufs et de porcs chargé de décrets des consuls contre lui. Ils ne le savaient pas ; Broutel s'était dit avocat. Il avait pris en effet pour cinquante francs des lettres de gradué à Reims ; il s'était fait mettre à Paris sur le tableau des licenciés ès lois ; ainsi il y avait un fantôme de gradué pour condamner ces pauvres enfants, et ils n'avaient pas

un seul avocat pour les défendre. L'état horrible où ils furent pendant toute la procédure avait tellement altéré leurs organes qu'ils étaient incapables de penser et de parler, et qu'ils ressemblaient parfaitement aux agneaux que Broutel vendit si souvent aux bouchers d'Abbeville.

Votre conseil, sire, peut remarquer qu'on permet en France à un banqueroutier frauduleux d'être assisté continuellement par un avocat, et qu'on ne le permit pas à des mineurs dans un procès où il s'agissait de leur vie.

Grace aux monitoires, reste odieux de l'ancienne procédure de l'inquisition, Saucourt et Broutel avaient fait entendre cent vingt témoins, la plupart gens de la lie du peuple; et de ces cent vingt témoins, il n'y en avait pas trois d'oculaires. Cependant il fallut tout lire, tout rapporter: cette énorme compilation, qui contenait six mille pages, ne pouvait que fatiguer le parlement, occupé alors des besoins de l'état dans une crise assez grande. Les opinions se partagèrent, et la confirmation de l'affreuse sentence ne passa enfin que de deux voix.

Je ne demande point si, au tribunal de l'humanité et de la raison, deux voix devraient suffire pour condamner des innocents au supplice que l'on inflige aux parricides. Pugatschef[1], souillé de mille assassinats barbares, et du crime le plus avéré de lèse-majesté et de lèse-société au premier chef, n'a subi d'autre supplice que celui d'avoir la tête tranchée.

[1] Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Catherine, du 22 octobre — 2 novembre 1774. B.

La sentence de Duval Saucourt et du marchand de bœufs portait qu'on nous couperait le poing, qu'on nous arracherait la langue, qu'on nous jetterait dans les flammes. Cette sentence fut confirmée par la prépondérance de deux voix.

Le parlement a gémi que les anciennes lois le forcent à ne consulter que cette pluralité pour arracher la vie à un citoyen. Hélas! m'est-il permis d'observer que chez les Algonquins, les Hurons, les Chiacas, il faut que toutes les voix soient unanimes pour dépecer un prisonnier et pour le manger? Quand elles ne le sont pas, le captif est adopté dans une famille, et regardé comme l'enfant de la maison.

Sire, mon application à mes devoirs ne m'a pas permis d'être instruit plus tôt des détails de cette Saint-Barthelemy d'Abbeville. Je ne sais que d'aujourd'hui que l'on destinait trois autres enfants à cette boucherie. J'apprends que les parents de ces enfants, poursuivis comme moi par Duval Saucourt et Broutel, trouvèrent huit avocats pour les défendre, quoiqu'en matière criminelle les accusés n'aient jamais le secours d'un avocat quand on les interroge et quand on les confronte. Mais un avocat est en droit de parler pour eux sur tout ce qui ne concerne pas la procédure secrète. Et qu'il me soit permis, sire, de remarquer ici que chez les Romains, nos législateurs et nos maîtres, et chez les nations qui se piquent d'imiter les Romains, il n'y eut jamais de pièces secrètes. Enfin, sire, sur la seule connaissance de ce qui était public, ces huit avocats intrépides déclarèrent, le 27 juin 1766:

1° Que le juge Saucourt ne pouvait être juge, puisqu'il était partie (*pages* 15 *et* 16 *de la consultation*);

2° Que Broutel ne pouvait être juge, puisqu'il avait agi en plusieurs affaires en qualité de procureur, et que son unique occupation était alors de vendre des bestiaux (*page* 17);

3° Que cette manœuvre de Saucourt et de Broutel était une infraction punissable de la loi (*mêmes pages*).

Cette décision de huit avocats célèbres est signée « Cellier, d'Outremont, Muyart de Vouglans, Ger« bier, Timbergue, Benoist fils, Turpin, Linguet. »

Il est vrai qu'elle vint trop tard. L'estimable chevalier de La Barre était déjà sacrifié. L'injustice et l'horreur de son supplice, jointes à la décision de huit jurisconsultes, firent une telle impression sur tous les cœurs, que les juges d'Abbeville n'osèrent poursuivre cet abominable procès. Ils s'enfuirent à la campagne, de peur d'être lapidés par le peuple. Plus de procédures, plus d'interrogatoires et de confrontations. Tout fut absorbé dans l'horreur qu'ils inspiraient à la nation, et qu'ils ressentaient en eux-mêmes.

Je n'ai pu, sire, faire entendre autour de votre trône le cri du sang innocent. Souffrez que j'appelle aujourd'hui à mon secours le jugement de huit interprètes des lois qui demandent vengeance pour moi, comme pour les trois autres enfants qu'ils ont sauvés de la mort. La cause de ces enfants est la mienne. Je n'ai pas même osé m'adresser seul à votre majesté sans avoir consulté le roi mon maître, sans avoir demandé l'opinion de son chancelier et des chefs de la justice : ils ont confirmé l'avis des huit jurisconsultes

de votre parlement. On connaît depuis long-temps l'avis du marquis de Beccaria, qui est à la tête des Lois de l'empire. Il n'y a qu'une voix en Angleterre et dans le grand tribunal de la Russie sur cette affreuse et incroyable catastrophe. Rome ne pense pas autrement que Pétersbourg, Astracan, et Casan. Je pourrais, sire, demander justice à votre majesté au nom de l'Europe et de l'Asie. Votre conseil, qui a vengé le sang des Calas, aurait pour moi la même équité. Mais, étranger pendant dix années, lié à mes devoirs, loin de la France, ignorant la route qu'il faut tenir pour parvenir à une révision de procès, je suis forcé de me borner à représenter à votre majesté l'excès de la cruauté commise dans un temps où cette cruauté ne pouvait parvenir à vos oreilles. Il me suffit que votre équité soit instruite.

Je me joins à tous vos sujets dans l'amour respectueux qu'ils ont pour votre personne, et dans les vœux unanimes pour votre prospérité, qui n'égalera jamais vos vertus.

A Neufchâtel, ce 30 juin 1775.

PRÉCIS

DE LA PROCÉDURE D'ABBEVILLE.

Du 26 septembre 1765.

Un prevôt de salle, nommé Étienne Naturé, ami de Broutel, et buvant souvent avec lui, dit qu'il a entendu, dans la salle d'armes, le sieur d'Étallonde

avouer qu'il n'avait pas ôté son chapeau devant la procession des capucins, conjointement avec le chevalier de La Barre et le sieur Moinel.

Et le même Étienne Naturé se dédit entièrement à la confrontation avec les sieurs chevalier de La Barre et Moinel, et déclare expressément que le sieur d'Étallonde n'a jamais mis le pied dans la salle d'armes.

Du 28.

Le sieur Aliamet dépose avoir ouï dire qu'un nommé Bauvalet avait dit que le sieur d'Étallonde avait dit qu'il avait trouvé chez ce nommé Bauvalet un médaillon de plâtre fort mal fait, et qu'ayant proposé de l'acheter de ce nommé Bauvalet, il avait dit que c'était pour le briser, « parcequ'il ne valait pas le diable. »

Il ne spécifie point ce que ce médaillon représentait, et on ne voit pas ce qu'on peut inférer de cette déposition. On a prétendu que ce plâtre représentait quelques figures de la Passion, fort mal faites.

Le même jour, Antoine Watier, âgé de seize à dix-sept ans, dépose avoir entendu le sieur d'Étallonde chanter une chanson, dans laquelle il est question d'un saint qui avait eu autrefois une maladie vénérienne, et ajoute qu'il ne se souvient pas du nom de ce saint. Le sieur d'Étallonde proteste qu'il ne connaît ni ce saint ni Watier.

Du 5 décembre 1765.

Marie-Antoinette Leleu[1], femme d'un maître de

[1] Elle est appelée Marie-Antoinette Lelong, femme Racine, pages 7 et

jeu de billard, dépose que le sieur d'Étallonde a chanté une chanson dans laquelle Marie-Magdeleine *avait ses mal-semaines.*

Il est bien indécent d'écouter sérieusement de telles sottises; et rien ne démontre mieux l'acharnement grossier de Duval Saucourt et de Broutel. Si Magdeleine était pécheresse, il est clair qu'elle était sujette à des *mal-semaines*, autrement des menstrues, des ordinaires. Mais si quelque *loustic* [1] d'un régiment, ou quelque goujat, a fait autrefois cette misérable chanson grivoise, si un enfant l'a chantée, il ne paraît pas que cet enfant mérite la mort la plus recherchée et la plus cruelle, et périsse dans des supplices que les Busiris et les Néron n'osaient pas inventer.

Le même jour, le sieur de Lavieuville dépose avoir ouï dire au sieur de Saveuse qu'il a entendu dire au sieur Moinel que le sieur d'Étallonde avait un jour escrimé avec sa canne sur le pont neuf contre un crucifix de bois.

Je réponds que non seulement cela est très faux, mais que cela est impossible. Je ne portais jamais de canne, mais une petite baguette fort légère. Le crucifix qui était alors sur le pont neuf était élevé, comme tout Abbeville le sait, sur un gros piédestal de huit pieds de haut, et par conséquent il n'était pas possible d'escrimer contre cette figure.

24 du *Recueil intéressant sur l'affaire du crucifix d'Abbeville*, Londres (Abbeville), 1776, in-12. L'éditeur de ce volume est Louis-Alexandre Deverité, né le 26 novembre 1743, mort le 31 mai 1818. B.

[1] Sur ce mot, voyez tome XL, page 10. B.

J'ajoute qu'il eût été à souhaiter que les choses saintes ne fussent jamais placées que dans les lieux saints, et je crois indécent qu'un crucifix soit dans une rue, exposé à être brisé par tous les accidents.

Du 3 octobre 1765.

Le sieur Moinel, enfant de quatorze ou quinze ans, est retiré de son cachot; et, interrogé si le jour de la procession des capucins il n'était pas avec les sieurs d'Étallonde et de La Barre, à vingt-cinq pas seulement du saint-sacrement; s'ils n'ont pas affecté, *par impiété*, de ne point se découvrir dans le dessein *d'insulter à la Divinité*, et s'ils ne se sont pas vantés de cette *action impie;* s'il n'a pas vu le sieur d'Étallonde donner des coups au crucifix du pont neuf; si le jour de la foire de la Magdeleine le sieur d'Étallonde ne lui avait pas dit qu'il avait égratigné une jambe du crucifix du pont neuf : a répondu *non* à toutes ces demandes.

On peut voir, par ce seul interrogatoire, avec quelle malignité Duval et Broutel voulaient faire tomber cet enfant dans le piége.

Pourquoi lui dire que la procession des capucins n'était qu'à vingt-cinq pas, tandis qu'elle était à plus de cinquante? Je sais mieux mesurer les distances, dans ma profession d'ingénieur, que tous les praticiens et tous les capucins d'Abbeville.

Pourquoi supposer que ces enfants avaient passé vite, *par impiété*, dans le temps qu'il fesait une petite pluie et qu'ils étaient pressés d'aller dîner? Quelle

impiété est-ce donc de mettre son chapeau pendant la pluie?

Et remarquez qu'après cet interrogatoire on le plongea dans un cachot plus noir et plus infect, afin de le forcer, par ces traitements odieux, à déposer tout ce qu'on voulait.

Du 7 octobre 1765.

On interroge de surcroît le sieur Moinel sur les mêmes articles; et le sieur Moinel répond que non seulement le chevalier de La Barre et le sieur d'Étallonde n'ont point passé devant la procession, et ne se sont point couverts par impiété; mais qu'il a passé plusieurs fois avec eux devant d'autres processions, et qu'ils se sont mis à genoux.

À cette réponse si ingénue et si vraie, le troisième juge, nommé Villers, se récrie: « Il ne faut pas tant « tourmenter ces pauvres innocents. »

Saucourt et Broutel, en fureur, menacèrent cet enfant de le faire pendre s'il persistait à nier. Ils l'effrayèrent; ils lui firent verser des larmes. Ils lui firent dire, dans ce second interrogatoire, une chose qui n'a pas la moindre vraisemblance: que d'Étallonde avait dit qu'il n'y avait point de Dieu, et qu'il avait ajouté un mot qu'on n'ose prononcer.

Il faut savoir que dans Abbeville il y avait alors un ouvrier nommé Bondieu, et que de là vient l'infâme équivoque qu'on employa pour nous perdre.

Enfin ils lui firent articuler même, dans l'excès de son égarement, que d'Étallonde connaissait un prêtre qui fournirait des hosties consacrées pour servir à

des *opérations magiques*, ainsi que Duval et Broutel le donnaient à entendre.

Quelle extravagance! en même temps quelle bêtise! Si dans ma première jeunesse j'avais été assez abandonné pour ne pas croire en Dieu, comment aurais-je cru à des hosties consacrées avec lesquelles on ferait des *opérations magiques*?

D'où venait cette accusation ridicule d'*opérations magiques* avec des hosties? d'un bruit répandu dans la populace, qu'on ne pouvait poursuivre avec tant de cruauté de jeunes fils de famille que pour un crime de magie. Et pourquoi de la magie plutôt qu'un autre délit? parcequ'il y avait des monitoires qui ordonnaient à tout le monde de venir à révélation; et que, selon les idées du peuple, ces monitoires n'étaient ordinairement lancés que contre les hérétiques et les magiciens.

Les provinces de France sont-elles encore plongées dans leur ancienne barbarie? sommes-nous revenus à ces temps d'opprobre où l'on accusait le prédicateur Urbain Grandier[1] d'avoir ensorcelé dix-sept religieuses de Loudun, où l'on forçait le curé Gauffridi d'avouer qu'il avait soufflé le diable dans le corps de Magdeleine La Palu, et où l'on a vu enfin le jésuite Girard prêt d'être condamné aux flammes pour avoir jeté un sort sur la Cadière?

Ce fut dans cet interrogatoire que cet enfant Moinal, intimidé par les menaces du marchand de bœufs et du marchand de sang humain, leur demanda par-

[1] Voyez, tome L, le paragraphe IX du *Prix de la justice et de l'humanité*. B.

don de ne leur avoir pas dit tout ce qu'on lui ordonnait de dire. Il croyait avoir fait un péché mortel; et il fit à genoux une confession générale, comme s'il eût été au sacrement de pénitence. Broutel et Duval rirent de sa simplicité; et en profitèrent pour nous perdre.

Interrogé encore s'il n'avait pas entendu de jeunes gens traiter Dieu de..... dans une conversation, et s'il n'avait pas lui-même appelé Dieu...., il répondit qu'il avait tenu ces propos avec d'Étallonde.

Mais peut-on avoir tenu tels discours tête à tête? et si on les a tenus, qui peut les dénoncer? On voit assez à quel point celui qui interrogeait était barbare et grossier, à quel point l'enfant était simple et innocent.

On lui demanda s'il n'avait pas chanté des chansons horribles: ce sont les propres mots. L'enfant l'avoua. Mais qu'est-ce qu'une chanson ordurière sur les *mal-semaines* de la Magdeleine, faite par quelque goujat il y a plus de cent ans, et qu'on suppose chantée en secret par deux jeunes gens aussi dépourvus alors de goût et de connaissances que Broutel et Duval? Avaient-ils chanté cette chanson dans la place publique? avaient-ils scandalisé la ville? non: et la preuve que cette puérilité était ignorée, c'est que Saucourt avait obtenu des monitoires pour faire révéler, contre les enfants de ses ennemis, tout ce qu'une populace grossière pouvait avoir entendu dire.

Pour moi, en méprisant de telles inepties, je jure que je ne me souviens pas d'un seul mot de cette chanson, et j'affirme qu'il faut être le plus lâche des

hommes pour faire d'un couplet de corps-de-garde le sujet d'un procès criminel.

Enfin on m'a envoyé plusieurs billets de la main de Moinel, écrits de son cachot, avec la connivence du geôlier, dans lesquels il est dit: « Mon trouble est trop « grand; j'ai l'esprit hors de son assiette; je ne suis « pas dans mon bon sens. »

J'ai entre les mains une autre lettre de lui, de cette année, conçue en ces termes:

« Je voudrais, monsieur, avoir perdu entièrement la « mémoire de l'horrible aventure qui ensanglanta Ab- « beville il y a plusieurs années, et qui révolta toute « l'Europe. Pour ce qui me regarde, la seule chose dont « je puisse me souvenir, c'est que j'avais environ quinze « ans, qu'on me mit aux fers, que le sieur Saucourt « me fit les menaces les plus affreuses, que je fus hors « de moi-même, que je me jetai à genoux, et que je dis « *oui* toutes les fois que ce Saucourt m'ordonna de dire « *oui*, sans savoir un seul mot de ce qu'on me deman- « dait. Ces horreurs m'ont mis dans un état qui a altéré « ma santé pour le reste de ma vie. »

Je suis donc en droit de récuser de vains témoignages qu'on lui arracha par tant de menaces et qu'il a désavoués, ainsi que je me crois en droit de faire déclarer nulle toute la procédure de mes trois juges, d'en prendre deux à partie, et de les regarder, non pas comme des juges, mais comme des assassins.

Ce n'est que d'après M. le marquis de Beccaria et d'après les jurisconsultes de l'Europe que je leur donne ce nom, qu'ils ont si bien mérité, et qui n'est pas trop fort pour leur inconcevable méchanceté. On interrogea

avec la même atrocité le chevalier de La Barre; et quoiqu'il fût très au-dessus de son âge, on réussit enfin à l'intimider.

Comme j'étais très loin de la France, on persuada même à ce jeune homme qu'il pouvait se sauver en me chargeant, et qu'il n'y avait nul mal à rejeter tout sur un ami qui dédaignait de se défendre.

On renouvela avec lui l'impertinente histoire des hosties. On lui demanda si un prêtre ne lui en avait pas envoyé, et s'il n'était pas quelquefois sorti du sang de quelques hosties consacrées. Il répondit avec un juste mépris; mais il ajouta qu'il y avait en effet un curé à Yvernot qui aurait pu, à ce qu'on disait, prêter des hosties, mais que ce curé était en prison. On ne poussa pas plus loin ces questions absurdes.

Je sens que la lecture d'un tel procès criminel dégoûte et rebute un homme sensé : c'est avec une peine extrême que je poursuis ce détail de la sottise humaine.

Interrogé s'il n'a pas dit qu'il était difficile *d'adorer un Dieu de pâte*, a répondu qu'il peut avoir tenu de tels discours, et que s'il les a tenus, c'est avec d'Étallonde; que s'il a disputé sur la religion, c'est avec d'Étallonde.

Hélas! voilà un étrange aveu, une étrange accusation. « Si j'ai agité des questions délicates, c'est avec « vous ; » ce *si* prouve-t-il quelque chose? ce *si* est-il positif? est-ce là une preuve, barbares que vous êtes? Je ne mets point de condition à mon assertion ; je dis, sans aucun *si*, que vous êtes des tigres dont il faudrait purger la terre.

Et dans quel pays de l'Europe n'a-t-on pas disputé publiquement et en particulier sur la religion? dans quel pays ceux qui ont une autre religion que la romaine n'ont-ils pas dit et redit, imprimé et prêché ce que Duval et Broutel imputaient au chevalier de La Barre et à moi? Une conversation entre deux jeunes amis n'ayant eu aucun effet, aucune suite, n'ayant été écoutée de personne, ne pouvait devenir un corps de délit. Il fallait que les interrogateurs eussent deviné cet entretien. Ces paroles, en effet, sont souvent dans la bouche des protestants: il y en a quelques uns établis, avec privilége du roi, dans Abbeville et dans les villes voisines. Les assassins du chevalier de La Barre avaient donc deviné au hasard ce discours si commun qu'ils nous attribuaient; et, par un hasard encore plus singulier, il se trouva peut-être qu'ils devinaient juste, du moins en partie.

Nous avions pu quelquefois examiner la religion romaine, le chevalier de La Barre et moi, parceque nous étions nés l'un et l'autre avec un esprit avide d'instruction, parceque la religion exige absolument l'attention de tout honnête homme, parcequ'on est un sot indigne de vivre quand on passe tout son temps à l'opéra-comique ou dans de vains plaisirs, sans jamais s'informer de ce qui a pu précéder et de ce qui peut suivre la minute où nous rampons sur la terre. Mais vouloir nous juger sur ce que nous avons dit mon ami et moi tête à tête, c'était vouloir nous condamner sur nos pensées, sur nos rêves. C'est ce que les plus cruels tyrans n'ont jamais osé faire.

On sent toute l'irrégularité, pour ne pas dire l'abo-

mination, de cette procédure aussi illégale qu'infame; car de quoi s'agissait-il dans ce procès dont le fond était si frivole et si ridicule? d'un crucifix de grand chemin qui avait une égratignure à la jambe. C'était là d'abord le corps du délit auquel nous n'avions nulle part. Et on interroge les accusés sur des chansons de corps-de-garde, sur l'*Ode à Priape* du sieur Piron[a], sur des hosties qui ont répandu du sang, sur un entretien particulier dont on ne pouvait avoir aucune connaissance! Enfin, le dirai-je, on demanda au chevalier de La Barre et au sieur Moinel si je n'avais pas été à la garde-robe, pendant la nuit, dans le cimetière de Sainte-Catherine, auprès d'un crucifix. Et c'était pour avoir révélation de ces belles choses qu'on avait jeté des monitoires.

Si le conseil de sa majesté très chrétienne, auquel on aurait enfin recours, pouvait surmonter son mépris pour une telle procédure, et son horreur pour ceux qui l'ont faite; s'il contenait assez sa juste indignation pour jeter les yeux sur ce procès; si les exemples affreux des Calas et des Sirven dans le Languedoc, de Montbailli[b] dans Saint-Omer, de Martin dans le duché

[a] Il est porté dans le procès-verbal que ces enfants sont convaincus d'avoir récité l'ode de Piron. Ils sont condamnés au supplice des parricides; et Piron avait une pension de douze cents livres sur la cassette du roi.

[b] J'ai lu qu'il y a cinq ou six ans, des juges de province condamnèrent le sieur Montbailli et son épouse à être roués et brûlés. L'innocent Montbailli fut roué. Sa femme étant grosse fut réservée pour être brûlée. Le conseil du roi empêcha ce dernier crime.

Un juge, auprès de Bar, fit rouer un honnête cultivateur, nommé Martin, chargé de sept enfants. Celui qui avait fait le crime l'avoua huit jours après.

— On a vu, dans la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*,

de Bar, étaient présents à sa mémoire, ce serait de lui que j'attendrais justice. Je le supplierais de considérer qu'au temps même du meurtre horrible du chevalier de La Barre, huit fameux avocats de Paris élevèrent leurs voix contre la sentence d'Abbeville, en faveur de trois enfants poursuivis comme moi, et menacés comme moi de la mort la plus cruelle.

J'ai pris la liberté de mettre cette décision sous les yeux du roi; j'ose croire que, s'il a daigné lire ma requête, il en a été touché. Sa bonté, son suffrage, sont tout ce que j'ambitionne, et tout ce qui peut me consoler.

D'ÉTALLONDE DE MORIVAL.

qu'une cérémonie ridicule faite par l'évêque d'Amiens avait contribué, par le trouble qu'elle jeta dans les esprits de la populace d'Abbeville, à fournir aux ennemis du chevalier de La Barre des prétextes pour le perdre. Cet évêque, affaibli par l'âge et par la dévotion, mais naturellement bon et humain, porta jusqu'au tombeau le remords de ce crime involontaire. Son successeur, qui est d'une foi plus robuste, a eu la cruauté d'insulter à la mémoire de La Barre, dans un mandement qu'il a publié pour défendre à ses diocésains de souscrire pour cette édition. Cette défense de lire un livre, faite à des hommes par d'autres hommes, est une insulte aux droits du genre humain. La tyrannie s'est souillée souvent d'attentats plus violents, mais il n'en est aucun d'aussi absurde, et peu qui entraînent des suites si funestes. On ne connaît ni le temps ni le pays où un homme eut, pour la première fois, l'insolence de s'arroger un pareil pouvoir. On sait seulement que ce crime contre l'humanité est particulier aux prêtres de quelques nations européanes. K.

— Les deux évêques d'Amiens dont il est question dans la note des éditeurs de Kehl sont La Motte (voyez tome XLII, page 366) et Machault.

Voltaire s'était déjà occupé de l'affaire de Montbailli (voyez tome XLVI, page 540; et XLVII, 40 et 503). Il avait parlé plusieurs fois de Martin; voyez tome XXVII, page 551; XLVI, 527, 543; XLVII, 39. B.

FIN DU CRI DU SANG INNOCENT.

MÉMOIRE

DES ÉTATS DU PAYS DE GEX[1].

Les états du pays de Gex représentèrent il y a long-temps[2] au ministère les désastres de cette petite province, enclavée entre le Mont-Jura et les Alpes, le lac de Genève, la Savoie, la Suisse, et le territoire genevois.

La province fit voir qu'elle était obligée d'acheter à Genève tout ce qui est nécessaire à la vie;

Que toutes les marchandises achetées à Genève étaient sujettes à de grands droits, ou exposées à être saisies;

Que ce petit pays était hérissé de bureaux des fermes royales;

Que la pauvreté et la dépopulation augmentaient tous les jours.

Le ministère eut pitié de cette province; et M. de Trudaine eut la bonté, en 1760, de minuter un arrêt en sa faveur.

Il daigne encore aujourd'hui venir au secours de ce malheureux pays, en le détachant des fermes générales, et en le regardant comme province étrangère, telle qu'elle l'est en effet par la nature.

[1] Voltaire parle de ce *Nouveau mémoire* dans ses lettres à Dupont et à madame de Saint-Julien, du 10 octobre 1775. B.

[2] Voyez ci-dessus pages 89 et 92 les *Notes* et le *Mémoire sur le pays de Gex*. B.

La ferme générale demande une indemnité.

Les états du pays représentent que cette province a toujours été à la ferme plus à charge que profitable;

Que dans plusieurs années il y a eu de la perte pour elle;

Que dans les années les plus lucratives elle n'en a jamais retiré plus de sept mille livres.

La province, toute pauvre qu'elle est, offre d'en payer le double; ce qui composerait la somme d'environ quatorze à quinze mille livres.

Si la ferme générale en demandait quarante mille, comme on le dit, non seulement la province serait dans l'impossibilité absolue de donner cette somme annuelle, mais serait réduite à la plus extrême misère.

Elle attend les ordres du ministère, auxquels elle se conformera avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance.

FIN DU MÉMOIRE DES ÉTATS DU PAYS DE GEX.

MÉMOIRE DU PAYS DE GEX[1].

NOVEMBRE 1775.

Le pays de Gex, pénétré de la reconnaissance la plus vive et la plus respectueuse pour le ministère, semble encore avoir quelques alarmes.

1° Les cultivateurs craignent que les employés qui seront dans le voisinage les inquiètent sur la liberté du commerce des blés, accordée si sagement à tout le royaume, sous prétexte que cette petite province serait réputée province étrangère; elle se flatte que le ministère daignera calmer, par son arrêt, l'inquiétude où elle est sur cet objet.

2° Vingt-huit paroisses dont cette petite province est composée paient, en impôts, 130,000# par année; ci........................ 130,000#

Dans cette somme, la gabelle est pour.	33,000#
Le tabac, à peu près pour..........	2,000
Ci.........	35,000#

[1] Le titre et la date de ce Mémoire sont de la main de Voltaire; le reste est de celle de Wagnière, dans la copie sur laquelle nous l'imprimons. Voyez (*Correspondance*) les lettres des 14 et 24 novembre 1775, à madame de Saint-Julien. Dans la première, voici ce que Voltaire dit à cette dame, au sujet de ce même écrit: « J'envoie pourtant un *Mémoire* à M. de Tru-« daine, qui est un peu raisonné, et dans lequel même il y a de l'arithmé-« tique; et, si vous le permettez, j'en mettrai une copie à vos pieds, pour « vous faire voir que je peux encore arranger des idées quand le soleil « n'est pas couché. » Le patriarche de Ferney venait alors d'avoir une espèce d'attaque d'apoplexie, qui, disait-il, lui avait dérangé le corps et l'ame. Cl. — La première publication de ce *Mémoire* est de 1827. B.

D'autre part..	35,000#
La marque des cuirs[a]	1,600
Le pays a donc payé, tant à la ferme qu'à cause des droits de la ferme, en 1774, la somme de......................	36,600#

indépendamment des droits du roi.

3° Sur cette somme de 36,000#, il en a coûté à la ferme, en frais de régie, dans l'année 1774, tant pour le prix de la voiture du sel, gages du receveur, du capitaine général, des employés, de cinq brigadiers, de douze lieutenants, de quarante-un employés.......................... ..... 23,853#

Pour les frais de la nourriture des malheureux prisonniers que le faux-saunage exposait continuellement au châtiment et à la misère........................	2,868
Total..............	26,721#
Par conséquent, il n'est resté de gain à la ferme que......................	9,879
Total.............	36,600#

Et si on compte ce qui lui en coûte pour les premiers frais de saline, on verra qu'elle n'a guère gagné plus de 7,000#.

4° *N. B.* Parmi les bureaux, dont plusieurs sont nouvellement établis, il faut considérer que celui de Collonge, en-delà[1] du fort de l'Écluse, à l'ancienne frontière du royaume, est le seul qui ait produit quel-

[a] Supposé que la ferme des cuirs ait appartenu à la ferme générale.

[1] *En-deçà* par rapport à Ferney, et non *en-delà*. Cl.

Quelque cher qu'il en coûte à la province, elle croira toujours son bonheur assuré par le réglement que le ministère médite; elle le supplie seulement de daigner diminuer le fardeau dont la ferme veut la charger.

FIN DU MÉMOIRE DU PAYS DE GEX.

A M. TURGOT,

MINISTRE D'ÉTAT, CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES[1].

DÉCEMBRE.

Monseigneur le contrôleur général est supplié de daigner jeter un coup d'œil sur les demandes des états du pays de Gex. Ces demandes consistent:

I.

Dans la permission de faire venir toutes les marchandises de Marseille avec la même exemption de droits dont Genève jouit, attendu que cette exemption seule a réduit le pays de Gex à n'avoir jamais aucun marchand français, et à la nécessité de se pourvoir à Genève de toutes les choses nécessaires à la vie. Cette différence prodigieuse entre une ville étrangère et un pays appartenant au roi a mis les Genevois en état de se faire plus de sept millions de rente sur les finances de sa majesté, et d'être en possession, avec le sieur Geoffrin, de la manufacture des glaces de Saint-Gobin et de Paris.

II.

Monseigneur le contrôleur général verra que ce petit pays paie à sa majesté environ cent trente mille livres par année, sans qu'aucune communauté ait pu

[1] Dans les éditions de Kehl et beaucoup d'autres, cette requête était imprimée à la suite de la lettre à M. de Trudaine, du 8 décembre 1775. M. Clogenson a, en 1827, extrait de la *Correspondance* cette pièce, qui n'est point une lettre. B.

faire le moindre profit, excepté la colonie établie à Ferney.

III.

Il verra que ce pays très pauvre a été obligé d'emprunter cent trente-quatre mille livres, pour réparer les pertès occasionées par les corvées.

IV.

Il verra ce que coûte à la ferme générale la foule d'employés inutiles établis dans le pays de Gex.

V.

Il verra le bénéfice que ce pays propose à la ferme générale, et ce qu'il demande au sujet du sel et du tabac.

Les états de Gex attendront très respectueusement les ordres de monseigneur.

FIN DE LA REQUÊTE A M. TURGOT.

LES ÉDITS

DE SA MAJESTÉ LOUIS XVI

PENDANT L'ADMINISTRATION DE M. TURGOT[1].

On sait assez qu'une lumière nouvelle éclaire l'Europe depuis quelques années; on a vu une femme[2] instruire, policer, enrichir un empire qui contient la cinquième partie de notre hémisphère : la première de ses lois a été l'établissement de la tolérance depuis les frontières de la Suède jusqu'à celles de la Chine; elle a proscrit la torture, qui ne se donnait qu'aux esclaves dans l'empire romain; elle a rendu utiles à la société jusqu'aux supplices mêmes, qui n'étaient autrefois qu'une mort cruelle, un spectacle passager, aussi inutile que barbare, dont il ne résultait que de l'horreur.



Pour former le corps de ses lois civiles, elle a assemblé les députés de toutes ses provinces et de toutes les religions qui les habitent : on a dit au chrétien de l'Église grecque, à celui de l'Église romaine, au

[1] Dans les *Mémoires secrets*, à la date du 10 décembre 1775, on parle d'une « petite brochure sans titre, mais qu'on attribue avec raison au philosophe de Ferney.... Le nouvel écrit est pour faire sa cour à M. Turgot relativement à la suppression des corvées, qu'on regarde comme décidée. » Wagnière ajoute : « Cette petite pièce sur les corvées est de M. de Voltaire... » Je crois que, dans ces passages, il s'agit de l'opuscule sur les édits de Turgot, et qui doit être alors de novembre 1775. B.

[2] Catherine II; voyez tome XXXII, pages 394-5. B.

musulman du rite d'Omar, à celui du rite d'Ali, à celui qu'on appelle ou luthérien ou calviniste, au Tartare qu'on nomme païen : Cette loi qu'on vous propose convient-elle à vos intérêts, à vos mœurs, à votre climat? Et cette loi n'a été promulguée qu'après avoir obtenu le consentement universel.

Nous avons vu un jeune roi du Nord[1], soutenu seulement de son courage et de sa prudence, changer en un seul jour les lois de ses états, et en faire chaque jour de nouvelles toutes nécessaires, toutes reçues avec les acclamations de la reconnaissance.

Sans chercher des exemples si loin, regardons autour de nous. Le premier édit de Louis XVI a été un bienfait[2]. C'est un usage ancien dans le royaume, qu'on paie au souverain des droits considérables pour son avénement au trône : ce tribut même était exigé autrefois par tous les barons sur leurs vassaux immédiats; et à mesure que l'autorité royale détruisit les usurpations féodales, ce droit resta uniquement affecté au monarque. Les états généraux de France accordèrent trois cent mille livres à Charles VIII pour son avénement. Cet impôt augmenta toujours depuis, et cependant fut toujours appelé joyeux.

Nous n'avons trouvé ni dans l'excellent ouvrage de M. de Forbonnais[3], ni dans les articles dont l'exact et savant M. Boucher d'Argis a enrichi l'*Encyclopé-*

[1] Gustave III, roi de Suède. B.

[2] L'édit du 31 mai 1774, par lequel Louis XVI déclarait renoncer à l'impôt connu sous le nom de joyeux avénement. B.

[3] *Recherches et considérations sur les finances de France*, 1758, deux volumes in-4°. B.

die, quelles sommes Louis XIII et Louis XIV reçurent à cette occasion. Louis XVI apprit à son peuple que son avénement méritait en effet le nom de joyeux, en remettant entièrement ce qu'on lui devait, et en voulant même qu'on expédiât *gratis* à tous les seigneurs des terres leur renouvellement de foi et hommage; ce fut M. l'abbé Terrai qui rédigea cet édit favorable, et c'est par là qu'il termina la carrière pénible de son ministère.

Depuis ce temps, tous les édits et toutes les ordonnances du roi Louis XVI, proposés et signés par M. Turgot, furent des monuments de générosité élevés par une sagesse supérieure. On n'avait point encore vu d'édits dans lesquels le souverain daignât enseigner son peuple, raisonner avec lui, l'instruire de ses intérêts, le persuader avant de lui commander: la substance de presque tous les ordres émanés du trône était contenue dans ces mots : « Car tel est no« tre plaisir. » Louis XVI aurait pu dire, « Car telle « est notre sagesse et notre bonté, » si la modestie, toujours compagne de la bienfesance, lui avait permis ces expressions.

Par quelle singularité faut-il que ce grand exemple de raisonner avec ses sujets en leur donnant ses ordres, et d'être à-la-fois philosophe et législateur, n'ait été connu qu'aux deux extrémités de notre hémisphère? Il n'y a jusqu'à présent que Louis XVI et l'empereur de la Chine qui aient fait cet honneur aux hommes. L'un et l'autre ont également favorisé l'agriculture, l'un et l'autre ont appris aux grands combien ceux qui prodiguent continuellement leur vie

pour nourrir ces grands, et pour servir leur magnificence, doivent être encouragés.

Lorsque dans ces rescrits, dont l'objet est toujours le soulagement du peuple, le maintien de quelques priviléges particuliers a pu échapper à l'ame bienfesante du roi de France, il s'est bientôt empressé de rétablir par sa justice la balance que sa bonté paternelle avait peut-être fait trop pencher en faveur de la portion du genre humain qui attirait le plus sa compassion. Il ne pouvait jamais franchir les bornes de l'équité rigoureuse que par un excès d'humanité.

Si, dans un si court espace de temps, les besoins toujours renaissants du gouvernement n'ont pas permis de liquider des dettes immenses, quiconque a des yeux voit qu'il n'est pas possible de combler si tôt un abîme qu'on a creusé sans relâche pendant deux siècles. La vertu d'Aristide et l'habileté de Périclès n'y suffisent pas. On sait assez que Louis XIV, en mourant, laissa deux milliards six cents millions de dettes, à 28 liv. le marc; ce qui fait presque quatre milliards cinq cents millions de la monnaie d'aujourd'hui. La moitié de cette dette immense avait été causée par la guerre la plus juste; il fallait soutenir le droit légitime de son petit-fils au royaume d'Espagne, la volonté sacrée d'un grand-père, qui n'avait consulté dans son testament que Dieu et la nature; enfin le choix d'une nation respectable qui appelait au trône la famille[1] qui règne aujourd'hui sur l'Espagne, sur les Deux-Siciles, et sur le duché de Parme.

[1] La famille de Bourbon, branche aînée. B.

Louis XIV, cette fois, ruina son royaume pour être juste.

Le fardeau prodigieux que la France supporte s'est encore appesanti sous le règne de son successeur, dont on chérit la mémoire. Louis XV a eu le malheur d'emprunter plus de onze cents millions dans la funeste guerre de 1756; et que n'avait point coûté celle de 1741? Une fatalité étrange tournait alors les armes de la France contre une impératrice[1] vertueuse et chère, à qui elle doit aujourd'hui sa félicité. On bénit cette reine aimable et bienfesante: elle embellit les jours heureux que son époux fait naître; mais le nerf principal de l'état n'en est pas moins affaibli, les finances du royaume n'en sont pas moins épuisées: il y a de l'ordre, de la sagesse; mais cet ordre et cette sagesse ne peuvent consister qu'à payer difficilement les intérêts d'un capital qui épouvante.

Qu'on songe que, dans une situation si accablante, le ministère est encore obligé de réparer les désordres des saisons, de secourir des provinces en proie à des fléaux mortels; de seconder des entreprises dont l'utilité est certaine, mais éloignée, et dont les frais ne peuvent guère être portés par un corps presque expirant sous un poids qui l'opprime.

Cette seule réflexion peut faire comprendre que le ministère des finances est aujourd'hui cent fois plus difficile qu'il ne le fut du temps du grand Colbert. Nous avons eu depuis lui vingt ministres d'une probité incorruptible; mais aucun n'a pu débrouiller le chaos. La France peut se vanter d'avoir porté dans

[1] Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. B.

son sein le plus généreux de tous les hommes[1], qui, dans un double ministère, a uni pour jamais la France avec l'Espagne, et a donné la Corse à nos rois. D'autres ont fait du bien dans tous les genres : mais qui liquidera un jour nos dettes? Ce sera celui qui, ayant médité ces édits, aura l'inébranlable vertu et le génie du ministre qui les a faits.

[1] Le duc de Choiseul. B.

FIN DE L'OPUSCULE.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

POUR L'ENTIÈRE ABOLITION DE LA SERVITUDE EN FRANCE[1].

« Regium munus est et monarcha dignum servos manumittere, servitutis « maculam delere, libertos natalibus restituere, non successibiles fa- « cere successibiles, incapaces reddere capaces, et intestabiles facere « testabiles. »

FERRANT, de Privil. regni Franciæ.

L'attention du gouvernement sur les progrès de l'agriculture, du commerce, et de la population, nous est un sûr garant de sa faveur dans une affaire dont l'unique objet est d'assurer la propriété des terres et la liberté des mariages. Dans les derniers états généraux, la nation supplia Louis XIII d'abolir les restes honteux de l'esclavage sous lequel gémissaient autrefois presque tous les habitants des campagnes. Le parlement de Paris, secondant les desirs des états, restreint dans toutes les occasions un droit aussi humiliant en lui-même qu'il est contraire à la religion et aux bonnes mœurs; et le règne d'un prince qui réunit à un amour éclairé de la justice le desir de faire le bonheur de ses peuples, nous offre la circonstance la plus favorable pour obtenir enfin l'entière abolition de cette dernière trace des siècles de barbarie.

Les corps ecclésiastiques se sont toujours montrés

[1] Cet écrit paraît être de la fin de 1775. Il a beaucoup de rapports avec la lettre à Morellet, du 29 décembre 1775. B.

les plus empressés à s'arroger ce droit odieux de servitude, à l'étendre au-delà de ses bornes, et à l'exercer avec plus de dureté. Les moines possèdent la moitié des terres de la Franche-Comté, et toutes ces terres ne sont peuplées que de serfs.

Au sein de la liberté et des plaisirs de la capitale, on aura peiné à croire qu'il est encore des Français qui sont de la même condition que le bétail de la terre qu'ils arrosent de leurs larmes, et que leur état se règle par les mêmes lois. Ces Français ne peuvent transmettre à l'héritier de leur sang la terre que leurs travaux ont fertilisée, si cet héritier a cessé pendant une année seulement, dans tout le cours de leur vie, de vivre avec eux sous le même toit, au même feu, et du même pain. Privés de tous les effets civils, ils n'ont la faculté de disposer de leur patrimoine, pas même de leurs meubles, ni par donation, ni par testament; ils n'ont pas non plus la liberté de les vendre dans leurs besoins, pour soulager leur indigence.

Une fille esclave perd irrévocablement, en se mariant, toute espérance de succéder à son père, lorsqu'elle oublie de coucher la première nuit des noces dans la maison paternelle. Si elle passe cette première nuit dans le logis de son mari, elle en est punie par la perte de ses biens; et souvent on a lancé des monitoires pour savoir si c'était chez son père ou chez son mari qu'elle avait perdu sa virginité.

Le serf, qui est privé de la faculté d'hypothéquer et de vendre son bien, n'a et ne peut avoir aucune espèce de crédit; il ne peut ni faire des emprunts pour améliorer ses terres, ni se livrer au commerce.

Les femmes qui même apportent à leurs maris une dot en argent n'ont point d'hypothèque sur leurs biens pour sûreté de cette dot.

L'étranger qui viendrait habiter cette contrée barbare, s'il y demeurait une année entière, deviendrait au bout de l'année esclave de plein droit. Toute sa postérité serait éternellement flétrie de la même tache. Les moines rendent les hommes esclaves par prescription; mais ces hommes ne peuvent pas recouvrer leur liberté par le même moyen.

Cependant ces moines prétendent justifier cet abominable usage. Ils répandent partout que les serfs sont les plus heureux de tous les hommes, et que les terres serves sont les plus peuplées.

Mais ce n'est pas à un gouvernement éclairé qu'ils persuaderont que le moyen de rendre les hommes heureux est de les rendre esclaves. On n'encourage pas les hommes au mariage en les dépouillant du patrimoine de leurs pères, en ne leur laissant que la perspective de transmettre à leurs enfants le même esclavage et la même misère.

A qui fera-t-on croire que la France est moins opulente depuis ses affranchissements généraux qu'elle ne l'était lorsque la servitude fesait la condition commune des habitants de la campagne? que la Pologne et la Russie, où les paysans sont serfs, sont plus heureuses que la Suisse, l'Angleterre, et la Suède, où ils sont libres?

Les moyens par lesquels cette servitude se trouve aujourd'hui établie sont aussi odieux que la servi-

tude elle-même. Ici ce sont des moines qui ont fabriqué de faux diplômes pour se rendre maîtres de toute une contrée, et en asservir les habitants; là d'autres moines n'ont établi l'esclavage qu'en trompant de pauvres cultivateurs par de fausses copies de titres anciens, qu'en fesant croire à des peuples ignorants que des titres de franchise étaient des titres de servitude. Cette fraude est devenue sacrée au bout d'un certain temps. Les moines ont prétendu qu'une ancienne injustice ne pouvait pas être réformée, et cette prétention a été quelquefois accueillie dans des tribunaux, dont les membres n'oubliaient pas qu'ils avaient eux-mêmes des serfs dans leurs terres sans avoir de meilleurs titres.

Cette servitude, connue sous le nom de *mainmorte* ou de *taillabilité*, subsiste encore en Franche-Comté et dans le duché de Bourgogne, en Champagne, dans l'Auvergne, et dans la Marche.

On peut, en l'abolissant, dédommager les seigneurs de deux manières : ou fixer une indemnité en argent, et permettre aux communautés de faire des emprunts, et de vendre les communaux qui leur sont inutiles; ou changer la mainmorte en d'autres redevances.

Le premier plan a été adopté par le feu roi de Sardaigne, qui a affranchi toutes les terres de la Savoie de la mainmorte réelle et personnelle par deux édits, l'un du mois de janvier 1762, l'autre du mois de décembre 1771.

Le second fut proposé sur la fin du siècle dernier

par l'illustre premier président de Lamoignon. Voici ce projet, auquel on a pris la liberté d'ajouter quelques articles nécessaires.

PROJET D'AFFRANCHISSEMENT.

ART. I. Nous voulons, à l'exemple du roi saint Louis, notre aïeul, et de plusieurs autres rois nos prédécesseurs, en accordant à tout notre royaume ce qu'ils ont donné seulement pour quelques endroits particuliers, que tous nos sujets soient libres, et de franche condition, sans tache de servitude personnelle et réelle, que nous abolissons dans toutes les terres et pays de notre obéissance, sans qu'à cause du présent affranchissement les seigneurs puissent prétendre aucun droit en vertu des coutumes auxquelles nous avons spécialement dérogé et dérogeons.

ART. II. Ne seront tenus nos sujets à aucun devoir de qualité servile, soit par droit de suite, de fort mariage, communion, commise, échute ou autres manières quelconques.

ART. III. Pourront nosdits sujets se marier librement, établir et transférer leurs domiciles, disposer de tous leurs biens et facultés, entre-vifs ou à cause de mort, ou les laisser *ab intestat* à leurs héritiers légitimes en ligne directe et collatérale, et généralement ordonner de leurs personnes et facultés selon l'ordre établi par les coutumes et les ordonnances pour les personnes et les biens libres.

ART. IV. Pour aucunement récompenser les seigneurs qui auront titres valables ou possessions légi-

times, du préjudice qu'ils peuvent ressentir à cause dudit affranchissement, toutes les fois que les héritages qui se trouveront, au jour de la publication des présentes, affectés de la condition servile changeront de main par succession collatérale, disposition entre-vifs ou testamentaire, échange, vente, et par quelque autre manière que ce soit, autre que par donation et succession en ligne directe ascendante et descendante, et au premier degré de la ligne collatérale, il sera payé au seigneur, par le nouveau tenancier, un droit de lods à raison du sixième denier du prix des ventes et du retour des échanges, et, dans les autres cas, au douzième denier sur le pied de la valeur des héritages au denier vingt; le tout sans préjudice des redevances, et autres prestations annuelles, si aucunes sont dues au seigneur par titres et déclarations anciennes.

Art. v. Ne seront réputées légitimes les possessions qui se trouveraient contraires aux titres primitifs, et dans lesquels le droit de mainmorte ne se trouvera pas taxativement énoncé.

Ne seront pareillement réputés titres valables que ceux portant concession des terrains sous la condition expresse de mainmorte, ou, à ce défaut, des reconnaissances géminées passées par les deux tiers au moins des habitants des communautés où il y a généralité de mainmorte, et revêtues d'ailleurs de toutes les formalités prescrites par les lois, coutumes, ou ordonnances pour la validité de semblables actes.

Art. vi. Les corps, communautés, et gens d'église, ne pourront exercer aucun droit de retraite ou de re-

tenue, dans le cas de vente ou autrement, sur les fonds affranchis en vertu du présent édit.

Si donnons en mandement à................ que ces présentes ils aient à faire registrer, publier et observer, nonobstant tous arrêts, jugements, coutumes, ordonnances, actes, traités, transactions ou autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons spécialement dérogé.

N. B. M. le premier président de Lamoignon avait adjugé aux seigneurs un lods au douzième dans tous les cas de successions collatérales; mais il serait encore bien dur de faire payer un lods au frère qui succède à son frère. Pour dédommager les seigneurs, on peut régler les lods, en cas de vente, au sixième du prix, et dans tous les autres cas de mutation au douzième, les successions directes et les collatérales au premier degré exceptées.

FIN DE L'EXTRAIT D'UN MÉMOIRE, ETC.

A M. ***,

SUR LES ANECDOTES[1].

1775.

C'est un petit mal, il est vrai, monsieur, qu'on ait attribué au pape Ganganelli et à la reine Christine[2] des lettres que ni l'un ni l'autre n'ont pu écrire. Il y a long-temps que des charlatans trompent le monde pour de l'argent. On doit y être accoutumé depuis que le grave historien Flavius Josèphe nous a certifié[3] qu'on voyait encore de son temps un bel écrit du fils de Seth, c'est-à-dire d'un propre petit-fils d'Adam, sur l'astrologie; qu'une partie de ce livre était gravée sur une colonne de pierre, pour résister à l'eau quand le genre humain périrait par le déluge; et l'autre partie, sur une colonne de brique, pour résister au feu quand l'incendie universel détruirait le monde. On ne peut dater de plus haut les mensonges par écrit. Je crois que c'est l'abbé de Tilladet qui disait:

[1] La première édition que je connaisse de ce morceau se trouve à la suite de l'édition originale qui parut, en 1776, du *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade*. Les éditeurs de Kehl l'ont imprimé avec la date de 1774. D'autres éditeurs lui donnent celle de 1775, sans doute parceque ce fut en 1775, à la fin de l'année, que parurent les *Lettres intéressantes du pape Clément XIV*. On trouvera dans la *Correspondance*, à la date du 2 mai 1776, une lettre de Voltaire, où il prouve que ces *Lettres de Clément XIV* sont supposées. On sait depuis long-temps qu'elles sont de Caraccioli. B.

[2] Voyez mes notes, tome XXVI, page 334; et XLI, 34. B.

[3] *Antiq. jud.*, I, 2. B.

« Dès qu'une chose est imprimée, pariez, sans l'avoir « lue, qu'elle n'est pas vraie; je serai toujours de « moitié avec vous, et ma fortune est faite. » Que voulez-vous en effet qu'on pense de tous ces libelles sans nombre, de ces ana, de ces satires de la cour, qui amusent et fatiguent la France depuis le temps de la Ligue jusqu'à la Fronde, et depuis la Fronde jusqu'à nos jours?

C'est encore pis chez nos voisins; il y a cent ans que la moitié de l'Angleterre écrit contre l'autre.

Un Mathusalem qui passerait toute sa vie à lire n'aurait pas le temps de parcourir la centième partie de ces sottises. Elles tombent toutes dans le mépris, mais non pas dans l'oubli. Vous trouvez des curieux qui rassemblent ces vieux fatras, et qui croient avoir des monuments de l'histoire; comme on voit des gens qui ont des cabinets de papillons et de chenilles, et qui se croient des Plines.

De quels faits peut-on être un peu instruit dans l'histoire de ce monde? des grands événements publics que personne n'a jamais contestés. César a été vainqueur à Pharsale, et assassiné dans le sénat. Mahomet II a pris Constantinople. Une partie des citoyens de Paris a massacré l'autre dans la nuit de la Saint-Barthelemy. On ne peut en douter; mais qui peut pénétrer les détails? On aperçoit de loin la couleur dominante; les nuances échappent nécessairement.

Voulez-vous croire tout ce que vous dit Tacite, parceque son style vous plaît et vous subjugue? Mais de ce qu'on sait plaire, il ne s'ensuit pas qu'on ait dit

toujours la vérité. Vous êtes un peu malin, et vous aimez un auteur plus malin que vous. Tacite a beau nous dire, au commencement de son *Histoire*[1], qu'il faut éviter l'adulation et la satire, qu'il n'aime ni ne hait les empereurs dont il parle; je lui répondrais: Vous les haïssez, parceque vous êtes né Romain, et qu'ils ont été souverains; vous vouliez les faire haïr du genre humain dans leurs actions les plus indifférentes. Je ne veux justifier Domitien envers vous ni envers personne; mais pourquoi semblez-vous faire un crime à cet empereur d'avoir envoyé de fréquents courriers[2] s'informer de la santé d'Agricola, votre beau-père, dans sa dernière maladie? Pourquoi cette marque d'amitié, ou du moins d'attention, ne vous semble-t-elle qu'un desir secret de se réjouir plus tôt de la mort d'Agricola? Je pourrais opposer au portrait affreux que vous faites de Tibère, et aux horreurs mémorables que vous en rapportez, les éloges que lui donne le juif Philon[3], plus ennemi encore que vous des empereurs romains; je pourrais même, en abhorrant Néron autant que vous le détestez, vous embarrasser sur le projet long-temps suivi de tuer sa mère Agrippine[4], et sur la trirème inventée pour la noyer. Je vous exposerais mes doutes sur l'inceste[5] dans lequel cette Agrippine voulait engager son fils, dans le temps même que Néron se disposait à l'assassiner; mais je ne suis pas assez hardi pour ôter un crime à Néron, et pour disputer contre Tacite.

[1] Tacite, *Histoires*, I, I. B. — [2] Id., *Vie d'Agricola*, XLIII. B.

[3] *De virtutibus et legatione ad Caium*. B.

[4] Tacite, *Annales*, XIV, 3. B. — [5] Id., ibid., 2. B.

Il me suffit, monsieur, de vous dire que si on peut former tant de doutes sur l'histoire des premiers empereurs romains, si bien écrite par tant de contemporains illustres, on doit à plus forte raison se défier de tout ce que des barbares sans lettres ont écrit pour des peuples encore plus barbares et plus ignorants qu'eux.

Dites-moi comment le galimatias asiatique sur l'astrologie, l'alchimie, la médecine du corps et de l'ame, a fait le tour du monde et l'a gouverné.

FIN.

MÉMOIRE A M. TURGOT[1].

Le petit pays de Gex n'a que dix lieues de surface. La terre n'y rend que trois pour un, et le tiers du pays est en marécages.

Cependant, sans compter environ soixante et deux mille livres qu'il paie au roi par année en taille, capitation, vingtième, etc., il donne à la ferme générale, à commencer du premier janvier 1776, trente mille francs. Les registres des droits du domaine se montent, année commune, à plus de vingt mille livres.

Ainsi ce pays aride et presque incultivable, de dix lieues carrées, n'ayant aucun commerce, et n'étant point soumis au droit des aides, fournit à la ferme générale cinquante mille francs par an.

Si la France, dont l'étendue est d'environ quarante mille lieues carrées, était aussi stérile que le pays de Gex, aussi privée de commerce; si elle ne payait point d'aides, et si chaque terrain de même étendue que le pays de Gex payait à la ferme cinquante mille francs, il est clair que la ferme aurait de ce seul article deux cents millions de revenu : elle en rend au roi environ cent trente; ses frais et son profit iraient à soixante et huit millions.

[1] Dans les éditions de Kehl et dans beaucoup d'autres, ce Mémoire était imprimé dans la *Correspondance*, à la suite de la lettre à Turgot, du 8 janvier 1776. B.

Mais le royaume étant environ trois fois plus riche, trois fois mieux cultivé, trois fois plus commerçant que le petit pays de Gex, doit probablement fournir à la ferme trois fois davantage à proportion.

Quand la ferme ne tirerait du royaume entier qu'une fois plus à proportion qu'elle tire du pays de Gex, il paraît qu'elle tirerait de la France quatre cents millions.

Réduisons ces quatre cents millions à trois cents: voilà donc une somme énorme de trois cents millions que la ferme recueillerait en renonçant à la gabelle et au tabac, comme elle y a renoncé avec nous.

Il paraît donc que le roi ne retire pas de la France ce qu'il en pourrait tirer, quoique les peuples soient surchargés d'impôts.

On a donc lieu de présumer que l'intention du ministère est d'enrichir le roi et l'État, en simplifiant la recette, et en soulageant le peuple.

En voici un exemple et une preuve. Nos dix lieues carrées paient à présent trente mille francs à la ferme, et se pourvoient de sel où elles peuvent.

Je suppose que sa majesté nous permettra de prendre du sel à Peccais en Languedoc : nous en ferons venir cinq mille minots, tant pour notre consommation que pour la santé de nos bestiaux, et pour l'engrais de nos terres, lesquelles étant d'une nature de terre à pot seraient fertilisées par le sel même, malgré l'ancien préjugé qui a fait du sel le symbole de la stérilité[1].

Si le roi nous laissait prendre cinq mille mi-

[1] Deutéronome. XXIX, 23. B.

nots à Peccais, nous l'achèterions du roi dix sous le quintal, comme les fermiers généraux. Ainsi un pays de dix lieues de surface fournirait au roi, pour le seul achat du sel, deux mille cinq cents livres; et la France entière, quatre mille fois plus étendue que le pays de Gex, en achèterait pour dix millions: et ce seul objet rendrait à la culture de la terre une armée immense de commis.

On ose croire que le ministère agit dans cette vue, et prépare toutes ses opérations suivant son grand principe de rendre la recette moins onéreuse, et de faire passer dans les coffres du roi les contributions des sujets avec les moindres frais possibles.

Ceux qui ne peuvent entrevoir que de loin une faible partie de ces projets les bénissent et les admirent: que feront ceux qui en sont les témoins?

FIN DU MÉMOIRE A M. TURGOT.

PRIÈRES ET QUESTIONS

ADRESSÉES A M. TURGOT, CONTROLEUR GÉNÉRAL[1].

I.

Les détachements de l'armée des fermiers généraux ayant eu ordre de décamper le premier de janvier 1776, ont parcouru tout le pays de Gex, du premier de janvier au 6 du mois, sont entrés à force ouverte dans les maisons des habitants, les ont attaqués sur les grands chemins, en ont conduit plusieurs en prison les fers aux mains, et les ont rançonnés comme en pays ennemi. On demande si ces vexations étant attestées par les curés de chaque paroisse, et les procès-verbaux étant présentés, monseigneur le contrôleur général permettra que l'argent extorqué par les commis de la ferme soit rendu par les états aux parties lésées, et retenu sur les trente mille livres qui doivent être payées à la ferme.

II.

La république de Genève est prête à fournir mille minots de sel au pays de Gex, en cas que monseigneur le contrôleur général veuille bien signer que

[1] Ces *Prières et Questions*, écrites sur un papier séparé, ont été adressées à Turgot le 13 janvier 1776, avec une lettre portant cette date; et c'est à la suite de cette lettre que, dans les éditions de Kehl et autres, elles avaient été imprimées. B.

le roi ne désapprouve point ce secours passager que Genève consent de nous donner.

III.

Les états du pays de Gex demandent à acheter deux mille minots par année des fermiers généraux, au même prix que le Valais achète son sel. La ferme ne peut craindre que ces deux mille minots soient reversés en fraude dans les pays voisins sujets à la gabelle, puisqu'il nous en faut environ quatre ou cinq mille minots, tant pour la consommation journalière des ménages, que pour la salaison des fromages et des porcs, pour donner à tous les bestiaux, et même pour améliorer nos terres trop glaiseuses.

IV.

Monseigneur le contrôleur général aimerait-il mieux nous permettre de faire acheter du sel à Peccais au même prix que la ferme l'achète du roi, et de le faire venir nous-mêmes à nos frais?

V.

Dans la répartition que nous ferons pour l'imposition de l'indemnité des trente mille livres à la ferme générale, et pour l'heureuse abolition des corvées, sera-t-il permis d'y comprendre les locataires, cabaretiers, qui sont en assez grand nombre, et les autres locataires qui font commerce de bijouteries et de montres, quoiqu'ils n'aient pas de fonds territoriaux?

VI.

La ferme générale ne retirant plus à Versoi, frontière de France, le petit droit de transit pour les marchandises venant de Genève, de Suisse, et d'Allema-

gne, et n'allant point en France, sera-t-il permis au pays de Gex de percevoir à son profit ce petit droit, qui n'est payé que par des étrangers?

VII.

La tannerie étant presque entièrement tombée en France, et le pays de Gex ne possédant plus que trois tanneurs; Henri IV ayant exempté ce pays de l'impôt sur la marque des cuirs; monseigneur le contrôleur général aura-t-il la bonté de maintenir cette exemption?

VIII.

La liberté du commerce des blés étant établie dans tout le royaume, les commis du pays de Gex, retirés tous sur la frontière de cette petite province par-delà le fort de l'Écluse, se sont avisés d'arrêter tous les blés qui venaient du Bugei et de la Franche-Comté à Gex. Le maire et subdélégué de Gex leur a écrit que l'intention du ministère était que tous les grains passassent librement. Monseigneur le contrôleur général est supplié de vouloir bien nous faire donner un ordre par écrit pour laisser passer au fort de l'Écluse, et par toutes nos autres frontières, notre blé, notre bois, et notre comestible, attendu que, le 11 du mois, ils ont rançonné tous les paysans qui apportaient du beurre, des œufs, et du bois. Le pays se flatte que monseigneur voudra bien lui faire justice.

FIN DES PRIÈRES ET QUESTIONS.

SUPPLIQUE A M. TURGOT[1].

Les habitants de la vallée de Chézeri et de Lelex au mont Jura, frontière du royaume, représentent très humblement qu'ils sont serfs des moines bernardins établis à Chézeri;

Que leur pays appartenait à la Savoie, avant l'échange de 1760;

Que le roi de Sardaigne, duc de Savoie, abolit la servitude en 1762, et qu'ils ne sont aujourd'hui esclaves de moines que parce qu'ils sont devenus Français.

Ils informent monseigneur que, tandis qu'il abolit les corvées en France, le couvent des bernardins de Chézeri leur ordonne de travailler par corvées aux embellissements de cette seigneurie, et leur impose des travaux qui surpassent leurs forces, et qui ruinent leur santé.

Ils se jettent aux pieds du père du peuple.

[1] C'est sous ce titre que M. Clogenson a imprimé, en 1827, cette pièce, qui avait été imprimée, dans les éditions de Kehl, parmi les lettres de janvier 1776. M. Clogenson pense qu'elle est de février ou de mars, et renvoie, pour les serfs de Chézeri et de Lelex, aux lettres de Voltaire à Trudaine et Fargès, du 26 janvier 1776; à Dupont de Nemours, du 23 février. B.

FIN DE LA SUPPLIQUE A M. TURGOT.

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE GEX,

DU 14 MARS 1776,

A MGR LE CONTROLEUR GÉNÉRAL[1].

I.

Les syndics et adjoints des trois ordres du pays de Gex, extraordinairement assemblés, pénétrés de la plus respectueuse reconnaissance pour les bontés de monseigneur le contrôleur général, ont commencé, dès aujourd'hui, à travailler à la répartition des 30,000 livres imposées pour l'indemnité de la ferme générale, et à régler les contributions sur les possesseurs de fonds, selon les ordres du roi.

II.

Ils n'insistent point sur l'extrême pauvreté du pays, dont les terres labourées ne produisent que trois pour un dans les meilleures années, et dont la culture est si à charge aux habitants, que, depuis l'année 1685, le pays a quatre-vingt-trois charrues de moins qu'il n'en avait auparavant.

Ils s'occupent aussi de l'imposition d'une taxe sur les terres, pour payer la confection des grands chemins, et pour remplacer les corvées, dont la sup-

[1] C'est en 1827 que M. Clogenson a publié ces Délibérations, sur l'original écrit de la main de Wagnière. B.

qu'ils en ont parlé et écrit plusieurs fois à celui qui a l'honneur de rédiger ce présent mémoire, et que cet accroissement d'affranchis, qui paieraient une taxe proportionnée, répondrait aux vues du ministère, en fesant voir qu'un canton délivré de la gabelle peut être plus utile au roi qu'un canton chargé de ce fardeau, et troublé par les commis des fermes. En effet, l'asservissement de Lelex et de Chézeri à la gabelle et aux traites est la ruine de tout commerce, et très préjudiciable à la ferme, qui est obligée d'entretenir un grand nombre de commis pour recevoir très peu. Il serait nécessaire de fixer les limites de ce canton et de la comté : on peut y envoyer deux ingénieurs.

VIII.

Ils représentent que la Suisse nous fait payer le droit de transit chez elle, et Genève le droit de halle. Si le pays de Gex pouvait obtenir le paiement du transit des Suisses et des Genevois, il serait un peu soulagé; et les Suisses ne seraient point vexés, puisque ce droit très modique est établi depuis plus de cent ans. *Nota bene* que ce droit de transit n'est que pour l'Allemagne et l'Italie, et non pour la France.

Ils attendent les ordres de monseigneur le contrôleur général sur ces huit chefs, avec autant de respect que de reconnaissance.

CASTIN, syndic du clergé; DE SAUVAGE, syndic de la noblesse; le comte DE LAFORÊT, FABRI, ÉMERI, PERRAULT DE BUK, MÉGARD. VOLTAIRE, *pour les absents.*

Immédiatement après cette délibération, on a fait afficher l'entretien des chemins au rabais : c'est un ouvrage indispensable qui presse ; et on présentera à monsieur l'intendant le marché qu'on aura fait, afin que les ouvriers soient payés sur ses ordonnances.

FIN DE LA DÉLIBÉRATION, ETC.

A M. TURGOT[1].

Ferney, 29 mars 1776.

Monseigneur le contrôleur général permettra-t-il au vieux malade de Ferney toutes ses témérités? il les fait les plus courtes qu'il peut. Il sait qu'il ne faut pas bourdonner aux oreilles d'une tête occupée du bien public.

On lui a parlé de deux mille huit cents minots de sel de Peccais; mais il n'ose en parler, il ne présente que son profond respect et sa reconnaissance.

Le sieur Sédillot père, âgé de quatre-vingt-dix ans, a géré, pendant près de soixante ans, l'emploi de receveur du grenier à sel à Gex.

Son fils l'exerce avec lui depuis vingt ans; ils sont tous deux gentilshommes. Ils ont sacrifié sans peine leurs intérêts et ont perdu leur place pour le bien de la province. Ils implorent la protection de monseigneur le contrôleur général.

Le sieur Rouph, procureur du roi à Gex, père de dix enfants, acheta, en 1767, l'office de contrôleur

[1] Cette espèce de requête, de la main de Wagnière, fut envoyée par Voltaire sur trois feuillets composant un seul cahier. Déjà, dans sa lettre du 8 janvier 1776, il avait recommandé les sieurs Sédillot et Rouph au contrôleur général. Cl. — Dans les éditions de Kehl et beaucoup d'autres, cette pièce avait été mise dans la *Correspondance*. B.

au grenier à sel de Gex, sous le nom de Duprez, lequel est décédé. Il a payé pour cet office, et pour les différentes taxations, huit mille sept cent onze livres.

Il espère que monseigneur le contrôleur général daignera ordonner qu'il soit remboursé, en justifiant de ses titres.

FIN DES NOTES A M. TURGOT.

LETTRES
CHINOISES,
INDIENNES, ET TARTARES,
A M. PAUW,
PAR UN BÉNÉDICTIN[1].

LETTRE I.

Sur le poëme de l'empereur Kien-long.

Je prenais du café chez M. Gervais dans la ville de Romorantin, voisine de mon couvent : je trouvai sur son comptoir un paquet de brochures intitulé

[1] Cet ouvrage est de 1776. Voltaire en parle dans sa lettre à d'Argental, du 6 mars. Les *Mémoires secrets* en parlent dès le 12 avril. La première édition, qui a IV et 292 pages in-8°, est intitulée : *Lettres chinoises, indiennes, et tartares, à M. Paw, par un bénédictin; avec plusieurs autres pièces intéressantes*. Les *Lettres chinoises*, etc., ne remplissent que 144 pages. Les autres pièces contenues dans le volume sont :

Dialogue de Maxime de Madaure, qui n'est que de 1776, quoique je l'aie placé en 1766, tome XLII, pages 300-313.

Lettres de M. le chevalier de Boufflers à madame sa mère.

Lettre de Voltaire à d'Olivet, du 5 janvier 1767.

Fragment d'une autre lettre au même, que j'ai mis en note au bas de la lettre du 20 auguste 1761.

Le mois d'auguste, épître (en vers) *à M. de Voltaire, par François de Neufchâteau.*

Sentiment d'un académicien de Lyon, qui est ci-dessus, page 46.

Fragment d'un poëme du chevalier de Cubières.

Vers sur un bref attribué au pape Clément XIV, par Bordes.

Les finances, satire en vers (voyez tome XIV).

Fragment d'une lettre sur les dictionnaires satiriques, et *Réponse de M. de Morza*. Ces deux pièces sont au tome XLVII, pages 172 et 178.

L'édition originale des *Lettres chinoises*, etc., a en marge des sommaires

Moukden, par Kien-long[1]. Quoi! lui dis-je, vous vendez aussi des livres? Oui, mon révérend père; mais je n'ai pu me défaire de celui-ci; on l'a rebuté comme si c'était une comédie nouvelle. Est-il possible, M. Gervais, qu'on soit si barbare dans une capitale où il y a un libraire et trente cabaretiers? Savez-vous bien ce que c'est que ce Kien-long qu'on néglige tant chez vous? Apprenez que c'est l'empereur de la Chine et de la Tartarie, le souverain d'un pays six fois plus grand que la France, six fois plus peuplé, et six fois plus riche. Si ce grand empereur sait le peu de cas qu'on fait de ses vers dans votre ville (comme il le saura sans doute, car tout se sait), ne doutez pas que, dans sa juste colère, il ne nous détache quelque armée de cinq cent mille hommes dans vos faubourgs. L'impératrice de Russie Anne était moins offensée quand elle envoya contre vous une armée en 1736[2] : son amour-propre n'était point si cruellement outragé; on n'avait point négligé ses vers: vous savez ce que c'est que *genus irritabile vatum*[3].

Hélas! me dit M. Gervais, il y a quatre ans que j'avais cette brochure dans ma boutique, sans me douter qu'elle fût l'ouvrage d'un si grand homme. Alors il ouvrit le paquet, il vit qu'en effet c'était un poëme du présent empereur de la Chine, traduit par

dont quatre avaient été conservés en notes, je ne sais pourquoi, et que j'ai supprimés, comme au moins inutiles. B.

[1] *Éloge de la ville de Moukden, poëme chinois, composé par l'empereur Kien-long*, traduit en français (par le P. Amiot), 1770, in-8°. Le jésuite Amiot, né à Toulon en 1718, est mort à Pékin en 1794. B.

[2] Ce ne fut qu'en 1747; voyez tome XXI, page 238. B.

[3] Horace, livre II, épître II, vers 102. B.

le R. P. Amiot, de la compagnie de Jésus; il ne douta plus de la vengeance; il se ressouvenait combien cette compagnie de Jésus avait été réputée dangereuse, et il la craignait encore, toute morte qu'elle était. Nous lûmes ensemble le commencement de ce poëme. M. Gervais a du sens et du goût; et s'il avait été élevé dans une autre ville, je crois qu'il aurait été un excellent homme de lettres : nous fûmes frappés d'un égal étonnement. J'avoue que j'étais charmé de cette morale tendre, de cette vertu bienfesante, qui respire dans tout l'ouvrage de l'empereur. Comment, disais-je, un homme chargé du fardeau d'un si vaste royaume a-t-il pu trouver du temps pour composer un tel poëme? Comment a-t-il eu un cœur assez bon pour donner de telles leçons à cent cinquante millions d'hommes, et assez de justesse d'esprit pour faire tant de vers sans faire danser les montagnes [1], sans faire enfuir la mer, sans faire fondre le soleil et la lune? Mais comment une nation aussi vive et aussi sensible que la nôtre a-t-elle pu voir ce prodige avec tant d'indifférence? Auguste, il est vrai, aussi grand seigneur que Kien-long, était homme de lettres aussi; il composa quelques vers; mais c'étaient des épigrammes bien libertines : il ne savait s'il coucherait avec Fulvie [2], femme d'Antoine, ou avec Mannius.

Quid, si me Mannius oret
Pædicem, faciam? Non puto, si sapiam.

Voici un empereur plus puissant qu'Auguste, plus révéré, plus occupé, qui n'écrit que pour l'instruc-

[1] C'est ce qu'on voit dans le psaume CXIII, 4, 6; 3, 5. B.
[2] Voyez tome XXVII, page 202. B.

tion et pour le bonheur du genre humain. Sa conduite répond à ses vers : il a chassé les jésuites [1], et il n'a gardé de cette compagnie que deux ou trois mathématiciens : cependant, quelque cher qu'il doive nous être, personne n'a parlé sérieusement de son poëme ; personne ne le lit, et c'est en vain que M. de Guignes s'est donné la peine de le joindre à l'histoire intéressante de Gog et de Magog, ou des Huns. Je vois que, dans notre petit coin de l'occident, nous n'aimons que l'opéra-comique et les brochures.

Mais, répondit M. Gervais, si on ne lit pas le beau *poëme de Moukden* composé par l'empereur Kien-long, n'est-ce pas qu'il est ennuyeux ? Quand un empereur fait un poëme, il faut qu'il nous amuse ; je dirais volontiers aux monarques qui font des livres : « Sire, écrivez comme Jules-César, ou comme un au- « tre héros de ce temps-ci, si vous voulez avoir des « lecteurs. »

Je répondis à M. Gervais que l'empereur de la Chine ne pouvait avoir le bonheur d'être né Français, et d'avoir été baptisé à Romorantin ; que la terre, toute petite planète qu'elle est, par rapport à Jupiter et à Saturne, est pourtant fort grande en comparaison de la généralité d'Orléans, dans laquelle notre ville est enclavée : songez, lui dis-je, que la Tartarie orientale et occidentale sont des régions immenses, d'où sont sortis les conquérants de presque tout notre hémisphère. Kien-long le Tartaro-Chinois est le

[1] Ce n'est point Kien-long qui a chassé les jésuites de la Chine, mais son prédécesseur Young-tching, ainsi que Voltaire le dit lui-même ; voyez tome XX, pages 468-470 ; XXVIII, 45 ; et XLIV, 36. B.

premier bel esprit qui ait fait des vers en langue tartare. Le savant et sage P. Parennin [1], qui demeura trente ans à la Chine, nous apprend qu'avant cet empereur Kien-long, les Tartares ne pouvaient faire des vers dans leur langue, et que lorsqu'ils voulaient traduire des vers chinois, ils étaient obligés de les traduire en prose [a], comme nous fesions du temps des Dacier.

Kien-long a tenté cette grande entreprise; il y a réussi; et cependant il en parle avec autant de modestie que nos petits poëtes étalent d'orgueil et d'impertinence. « L'application et les efforts suppléeront-« ils, dit-il, aux talents qui me manquent [b]? » Cette humilité n'est-elle pas touchante dans un poëte qui peut ordonner qu'on l'admire sous peine de la vie?

Sa majesté impériale s'exprime sur lui-même avec autant de modestie que sur ses vers; et c'est ce que je n'ai point encore vu chez nous. Voyez comme au lieu de dire: Nous avons fait ces vers *de notre certaine science* [2], *pleine puissance*, *et autorité impériale*, il est dit, page 34 du prologue ou de la préface de l'empereur: « L'empire ayant été transmis à « ma petite personne, je ne dois rien oublier pour « tâcher de faire revivre la vertu de mes ancêtres; « mais je crains avec raison de ne pouvoir jamais les « égaler. »

[1] Dominique Parennin, né en Franche-Comté en 1665, mort à Pekin en 1741. B.

[a] Voyez le tome IV de la Collection du P. Duhalde, page 85, édition de Hollande.

[b] *Poëme de Moukden* ou *Mougden*, page 11.

[2] C'était la formule des ordonnances du roi, en France, avant 1789. B

M. Gervais m'interrompit à ces mots, que je prononçais avec une tendresse respectueuse. Il grommelait entre ses dents : La modestie de ce sage empereur ne l'empêche pourtant pas d'avouer ingénument que sa petite personne descend en ligne directe d'une vierge céleste [a], sœur cadette de Dieu, laquelle fut grosse d'enfant pour avoir mangé d'un fruit rouge. Cette généalogie, ajoute M. Gervais, peut inspirer quelque dégoût.

Cela peut révolter, lui répondis-je, mais non pas dégoûter ; de pareils contes ont toujours réjoui les peuples ; la mère de Gengis était une vierge qui fut grosse d'un rayon du soleil. Romulus, long-temps auparavant, naquit d'une religieuse sans qu'un homme s'en mêlât. Que deviendrions-nous, nous autres compilateurs, et où en serait notre art diplomatique, si nous n'avions pas des traits d'histoire de cette force à débrouiller ? Réduisez l'histoire à la vérité, vous la perdez : c'est Alcine dépouillée de ses prestiges, réduite à elle-même. Songez d'ailleurs que le *poëme de Moukden* n'a pas été fait pour nous, mais pour les Chinois.

Eh bien donc ! me répondit M. Gervais, qu'on le lise à la Chine.

[a] *Poëme de Moukden*, page 13.

LETTRE II.

Réflexions de dom Ruinart sur la vierge dont l'empereur Kien-long descend.

Je rendis hier compte de cette conversation au savant dom Ruinart[1], mon confrère, qui me parla ainsi: « Vous avez eu tort de nier les couches de la « vierge céleste et de son fruit rouge; vous pourrez « bientôt aller à la Chine remplacer les révérends pères « jésuites; vous courez de grands risques si on sait « que vous avez douté de la généalogie de l'empereur « Kien-long. L'aventure de sa grand'mère est d'une « vérité incontestable dans son pays; elle doit donc « être vraie partout ailleurs. Car enfin, qui peut être « mieux informé de l'histoire de cette dame que son « petit-fils? l'empereur ne peut être ni trompé ni « trompeur. Son poëme est entièrement dépourvu « d'imagination; il est clair qu'il n'a rien inventé: « tout ce qu'il dit sur la ville de Moukden est pure« ment véridique; donc ce qu'il raconte de sa famille « est véridique aussi. J'ai avancé dans mes livres des « choses non moins extraordinaires; l'histoire de mes « sept pucelles d'Ancyre, dont la plus jeune avait « soixante et dix ans, condamnées toutes à être vio« lées, approche assez de votre pucelle au fruit « rouge[2].

[1] Voyez son article tome XIX, page 192. B.

[2] Voyez l'*Histoire des sept vieilles Pucelles d'Ancyre*, du *Cabaretier Théodote*, du *Curé Fronton*, et du *Cavalier céleste*, dans les *Actes sincères*

« J'ai rapporté des prodiges encore plus merveil-
« leux, mais je les ai démontrés; car j'ai affirmé les « avoir copiés sur des manuscrits qui étaient cachés « dans plus d'un de nos couvents au seizième siècle: « or quelques pages de ces manuscrits étaient con- « formes les unes aux autres; donc rien n'était plus « authentique, *car céla n'était pas fait de concert*[1]. « Il y a eu des gens de col roide que je n'ai pu per- « suader: ils ont eu l'assurance de dire que ce n'est « pas assez, pour constater un fait arrivé il y a vingt « ou trente siècles, de le trouver écrit sur un vieux « papier du temps de Rabelais, dans une ou deux de « nos abbayes; qu'il faut encore que ce fait ne soit « pas entièrement absurde. Un tel raisonnement « pourrait introduire trop de pyrrhonisme dans la « *Manière d'étudier l'histoire*[2] de l'abbé Lenglet. On « finirait par douter de la gargouille de Rouen, et du « royaume d'Yvetot: il y a des opinions auxquelles il « ne faut jamais toucher; et, pour vous expliquer en « deux mots tout le mystère, il est absolument égal, « pour la conduite de la vie, qu'une chose soit vraie, « ou qu'elle passe pour vraie. »

Ce discours de dom Ruinart me parut profond et d'une grande utilité: cependant je sentais qu'il y a dans le cœur humain un sentiment encore plus pro-

de dom Ruinart, tome I, pages 531 et suivantes. Voyez aussi le jésuite Bollandus; et voyez comme tout est de cette force dans ces auteurs sincères.

[1] C'est le mot de Pascal; voyez tome XXXVII, page 55; et XXXII, 523. B.

[2] L'ouvrage de Lenglet est intitulé: *Méthode pour étudier l'histoire*. B.

fond qui nous inspire l'aversion d'être trompés. Qu'un voyageur me raconte des choses merveilleuses et intéressantes, il me fait grand plaisir pour un moment: vient-on me faire voir que tout ce qu'il m'a dit est faux, je suis indigné contre le hâbleur. Il y a des gens à qui je ne pardonnerai de ma vie de m'avoir trompé dans ma jeunesse.

Je sais fort bien qu'il est nécessaire que je sois trompé à tous les moments par tous mes sens; il faut qu'un bâton me paraisse courbe dans l'eau, quoiqu'il soit très droit; que le feu me semble chaud, quoiqu'il ne soit ni chaud ni froid; que le soleil, un million de fois plus gros que notre planète, soit à nos yeux large de deux pieds; qu'il semble plus grand à notre horizon qu'au zénith, selon les règles données par l'astronome Hook. La nature nous fait une illusion continuelle; mais c'est qu'elle nous montre les choses, non comme elles sont, mais comme nous devons les sentir. Si Pâris avait vu la peau d'Hélène telle qu'elle était, il aurait aperçu un réseau gris-jaune, inégal, rude, composé de mailles sans ordre, dont chacune renfermait un poil semblable à celui d'un lièvre; jamais il n'aurait été amoureux d'Hélène. La nature est un grand opéra, dont les décorations font un effet d'optique. Il n'en est pas de même dans le faire et dans le raisonner; nous voulons qu'on ne nous trompe ni dans les marchés qu'on fait avec nous, ni en histoire, ni en philosophie, ni en chimie, etc.

Quand j'y pense, je me défie un peu de dom Ruinart mon confrère, tout savant bénédictin qu'il est.

J'ai même quelque scrupule (s'il m'est permis de le dire) sur *le Pédagogue chrétien*[1] du R. P. d'Outreman, jésuite; sur *la Légende dorée*[2] du révérendissime père en Dieu Voragine, et même sur les épouvantables prodiges de feu M. l'abbé Pâris[3], et sur les vampires de dom Calmet[4]. J'ai une violente passion de m'instruire dans ma jeunesse; on dit que cela sert beaucoup quand on est vieux. Si je pouvais voyager, je ferais le tour du monde. Je voudrais m'aller faire mandarin à la Chine, comme les jésuites; mais les bénédictins disent qu'ils sont trop bien chez eux pour en sortir. Ne pouvant donc prendre cet essor, je lis tous les voyages qui me tombent sous la main, et la lecture fait sur moi cet effet si commun de me jeter dans de continuelles incertitudes.

Je sais bien que le démon Asmodée est enchaîné dans la Haute-Égypte; mais je doute que Paul Lucas lui ait parlé, l'ait vu mettre dans un sac, coupé en vingt tronçons, et l'en ait vu sortir avec une peau sans coutures. Il a vu aussi et mesuré la tour de Babel. Plusieurs curieux en avaient fait autant avant lui, et entre autres le fameux juif Benjamin Jonas, natif de Tudèle dans la Navarre au douzième siècle. Non seulement Benjamin avait reconnu les premiers étages de cette tour, mais il contempla long-temps la statue de sel en laquelle Édith, femme de Loth, fut changée; et il remarqua, en naturaliste attentif,

[1] Voyez ma note, tome XXIX, page 119. B.
[2] Voyez ma note, tome XVIII, page 476. B.
[3] Voyez tome XXII, page 319. B.
[4] Voyez ma note, tome XX, page 301. B.

que toutes les fois que les bestiaux venaient la lécher, et diminuer par là l'épaisseur de sa taille, elle reprenait sur-le-champ sa grosseur ordinaire[a].

Que dirai-je du frère mineur Plancarpin[1], et du frère prêcheur Asselin, envoyés avec d'autres frères, par le pape Innocent IV, devers les princes de Gog et de Magog, qui sont les kans des Tartares?

Ce qu'on peut le plus observer dans le récit que fait le frère mineur de l'inauguration de ces princes, c'est que les mirzas, appelés par Plancarpin les barons, font asseoir leurs majestés par terre sur un grand feutre, et leur disent: « Si tu n'écoutes pas « conseil, si tu gouvernes mal, il ne te restera pas « même ce feutre sur lequel tu t'assieds[b]. » C'est ainsi, dit-il, que les petits-fils de Gengis furent couronnés. Il y a dans cette cérémonie je ne sais quoi d'une philosophie anglaise qui ne déplaît pas. Mais lorsque ensuite le moine ambassadeur nous apprend que les montagnes caspiennes, où se trouve de l'aimant, attiraient à elles toutes les flèches de Gog et de Magog; qu'une nuée se mettait au-devant des troupes, et les empêchait d'avancer; qu'une armée d'ennemis marcha plusieurs milles sous terre pour attaquer l'empereur de Gog dans son camp; que le prêtre Jean, empereur de l'Inde, combattit Gengis avec des cavaliers de bronze, montés sur de grands chevaux, et

[a] *Voyages de Paul Lucas.*

[1] Jean du Plan Carpin ou Carpini, et Nicolas Arselin ou Arcelin, tous deux Italiens et de l'ordre des frères prêcheurs, furent, en 1246 ou 1247, envoyés vers le kan Batu, qui régnait dans le Kaptchac. B.

[b] *Ambassade de Plancarpin*, page 16, in-4°, édition de Van der Aa.

remplis de soufre enflammé; qu'un peuple à tête de chien se joignit à cette armée de bronze, etc., etc., alors on est forcé de convenir que frère Plancarpin n'était pas philosophe.

Frère Rubruquis, envoyé chez le grand kan par saint Louis même, n'était guère mieux informé [a]. Ce fut le sort du plus pieux et du plus brave des rois d'être trompé et d'être battu.

Il ne faut pas croire non plus que le fameux Marc Paul ait écrit comme Xénophon, comme Polybe, ou De Thou. C'est beaucoup que dans notre treizième siècle, dans le temps de notre plus crasse ignorance et de notre plus ridicule barbarie, il se soit trouvé une famille de Vénitiens assez hardis pour aller à l'extrémité de la mer Noire, au-delà du pays de Médée, et du terme où s'arrêtèrent les Argonautes: ce voyage ne fut que le prélude de la course immense de cette famille errante. Marc Paul surtout pénétra plus loin que Zoroastre, Pythagore, et Apollonius de Tyane; il alla jusqu'au Japon, dont l'existence alors était aussi ignorée de nous que celle de l'Amérique. Quel divin génie mit dans l'ame de trois Vénitiens cette ardeur d'agrandir pour nous le globe? rien autre chose que l'envie de gagner de l'argent. Son père, son oncle, et lui, étaient de bons marchands comme Tavernier et Chardin : il ne paraît pas que Marc Paul eût fait fortune: son livre n'en fit point, et on se moqua de lui. Il est difficile en effet de croire que

[a] L'abbé Prévost, dans sa *Rédaction des Voyages*, l'appelle capucin; les révérends pères capucins ne sont pourtant établis que de l'année 1528, par le pape Clément VII.

sitôt que le grand kan Coublaï, fils de Gengis, fut informé de l'arrivée de messer Marco Polo, qui venait vendre de la thériaque à sa cour, il envoya au-devant de lui une escorte de quarante mille hommes; et qu'ensuite il dépêcha ce Vénitien comme ambassadeur auprès du pape, pour supplier sa sainteté de lui accorder des missionnaires qui viendraient le baptiser lui et les siens, toute la famille de Gengis ayant une extrême passion pour le baptême.

Fesons ici une observation qui me paraît très curieuse: on trouve, dans les notes du poëme de l'empereur tartaro-chinois, actuellement régnant[a], que le premier des ancêtres de ce monarque étant né, comme on a vu[1], d'une vierge céleste, s'alla promener vers le pays de Moukden, sur un beau lac, dans un bateau qu'il avait construit lui-même: toute une nation était assemblée sur le bord du lac pour choisir un roi. Le fils de la vierge harangua le peuple avec tant d'éloquence, qu'il fut élu unanimement. Qui croirait que Marc Paul rapporte à peu près la même aventure plus de cinq cents ans auparavant? Elle était donc dès lors en vogue; c'était donc un ancien dogme du pays; l'empereur Kien-long n'a donc fait que se conformer depuis à la créance commune, comme Jules César fesait graver l'étoile de Vénus sur ses médailles. César se plaisait à descendre de la déesse de l'amour: Kien-long veut bien se croire issu de sa vierge céleste; et les d'Hoziers de la Chine n'en disconviennent pas.

[a] Pages 221 et suivantes.

[1] Page 191. B.

Gonzalez de Mendoza, de l'ordre de Saint-Augustin, l'un des premiers qui nous ait donné des nouvelles sûres de la Chine, nous apprend qu'avant l'aventure de la vierge céleste, une princesse nommée Hauzibon[a] devint grosse d'un éclair: c'est à peu près l'histoire de Sémélé, avec qui Jupiter coucha au milieu des éclairs et des tonnerres. Les Grecs sont, de tous les peuples, ceux qui ont le plus multiplié ces imaginations orientales; chaque pays a ses fables, on ne ment point quand on les rapporte: la partie la plus philosophique de l'histoire est de faire connaître les sottises des hommes. Il n'en est pas ainsi de ces exagérations dont tant de voyageurs ont voulu nous éblouir.

On soupçonne Marc Paul d'un peu d'enflure, quand il nous dit[b]: « Moi, Marc, j'ai été dans la ville de « Kinsay, je l'ai examinée diligemment; elle a cent « milles de circuit, et douze mille ponts de pierre, « dont les arches sont si hautes que les plus grands « vaisseaux passent dessous sans baisser leurs mâts: « la ville est bâtie comme Venise. — On y voit trois « mille bains. — C'est la capitale de la province de « Mangi, province partagée en neuf royaumes. Kin- « say est la métropole de cent quarante villes, et la « province de Mangi en contient douze cents, etc., « etc. »

On avoue que depuis la Jérusalem céleste, qui avait cinq cents lieues de long et de large, dont les murs étaient de rubis et d'émeraude, et les maisons d'or, il ne fut jamais de plus grande et de plus belle

[a] Dans son ouvrage imprimé à Rome en 1586, dédié à Sixte-Quint.

[b] Pages 16 et suivantes, édition de Van der Aa.

ville que Kinsay : c'est dommage qu'elle n'existe pas plus aujourd'hui que la Jérusalem.

Cette étonnante province de Mangi est dans nos jours celle de Ichenguiam, dont parle l'empereur dans son poëme. Il n'y a plus, dit-on, que onze villes du premier ordre, et soixante et dix-sept du second. Les villages et les ponts sont encore en grand nombre dans le pays ; mais on y cherche en vain l'admirable ville de Kinsay. Marc Paul peut l'avoir flattée, et les guerres l'avoir détruite.

Tous ceux qui nous ont donné des relations de la Chine conjecturent que de cette ancienne Babylone aux douze mille ponts, il en reste une petite ville nommée Cho-hing-fou, qui n'a qu'un million d'habitans. On nous persuade qu'elle est percée des plus beaux canaux, plantée de promenades délicieuses, ornée de grands monuments de marbre, couverte de plus de ponts de pierre que Venise, Amsterdam, Batavia, et Surinam n'en ont de bois : cela doit au moins nous consoler, et mérite que nous fassions le voyage.

Le physique et le moral de ce pays-là, le vrai et le faux, m'inspirent tant de curiosité, tant d'intérêt, que je vais écrire sur-le-champ à M. Pauw : j'espère qu'il lèvera tous mes doutes.

LETTRE III,

ADRESSÉE A M. PAUW,

Sur l'athéisme de la Chine[1].

MONSIEUR,

J'ai lu vos livres; je ne doute pas que vous n'ayez été long-temps à la Chine, en Égypte, et au Mexique: de plus, vous avez beaucoup d'esprit; avec cet avantage on voit et on dit tout ce qu'on veut. Je vous fais le compliment que les lettrés chinois se font les uns aux autres: « Ayez la bonté de me com« muniquer un peu de votre doctrine. »

Je vous fais d'abord un aveu plus sincère que les *Actes* de dom Ruinart[2]; c'est que le poëme de sa majesté l'empereur de la Chine et la théologie de Confucius m'ennuient au fond de l'ame autant qu'ils ennuient M. Gervais, et que cependant je les admire. Ma raison pour m'être ennuyé avec le plus grand monarque du monde, et même de son vivant, c'est qu'un poëme traduit en prose produit d'ordinaire cet effet, comme M. Gervais l'a bien senti. Pour Confucius, c'est un bon prédicateur; il est si verbeux qu'on n'y peut tenir. Ce qui fait que je les admire tous deux, c'est que l'un étant roi ne s'occupe que du bonheur de ses sujets, et que l'autre étant théologien n'a dit d'injures à personne. Quand je songe que tout

[1] Voyez ma note, tome XXVIII, page 46. B.

[2] Les savants connaissent les *Actes sincères* de dom Ruinart, aussi sincères que *la Légende dorée* et *Robert le diable*.

cela s'est fait à six mille lieues de ma ville de Romorantin, et à deux mille trois cents ans du temps où je chante vêpres, je suis en extase.

Les révérends pères dominicains, les révérends pères capucins, les révérends pères jésuites ont eu de violentes disputes à Rome sur la théologie de la Chine. Les capucins et les dominicains ont démontré, comme on sait, que la religion de Confucius, de l'empereur, et de tous les mandarins, est l'athéisme: les jésuites, qui étaient tous mandarins ou qui aspiraient à l'être, ont démontré qu'à la Chine tout le monde croit en Dieu, et qu'on n'y est pas loin du royaume des cieux. Ce procès, en cour de Rome, a fait presque autant de bruit que celui de La Cadière. On y est bien embarrassé.

Vous souviendrez-vous, monsieur, de celui qui écrivait[1] : « Les uns croient que le cardinal Mazarin « est mort, les autres qu'il est vivant; et moi, je ne « crois ni l'un ni l'autre? » Je pourrais vous dire: Je ne crois, ni que les Chinois admettent un Dieu, ni qu'ils soient athées. Je trouve seulement qu'ils ont comme vous beaucoup d'esprit, et que leur métaphysique est tout aussi embrouillée que la nôtre.

Je lis ces mots dans la préface de l'empereur; car les Chinois font des préfaces comme nous: « J'ai tou« jours ouï dire que si l'on conforme son cœur aux « cœurs de ses père et mère, les frères vivront toujours « ensemble de bonne intelligence; si on conforme son « cœur aux cœurs de ses ancêtres, l'union règnera « dans toutes les familles : et si on conforme son cœur

[1] Voltaire a déjà rappelé ce trait tome XXXI, page 16. B.

« aux cœurs du ciel et de la terre, l'univers jouira « d'une paix profonde. »

Ce seul passage me paraît digne de Marc-Aurèle sur le trône du monde. Qu'on se conforme aux justes desirs du père de famille, et la famille est unie: qu'on suive la loi naturelle, et tous les hommes sont frères; cela est divin. Mais par malheur cela est athée dans nos langues d'Europe: car parmi nous que veut dire se conformer au ciel et à la terre? La terre et le ciel ne sont point Dieu, ils sont ses ouvrages bruts.

L'empereur poursuit, il en appelle à Confucius: voici la décision de Confucius qu'il cite: « Celui qui « s'acquitte convenablement des cérémonies ordon- « nées pour honorer le ciel et la terre à l'équinoxe et « au solstice, et qui a l'intelligence de ces rites, peut « gouverner un royaume aussi facilement qu'on re- « garde dans sa main. »

On trouvera encore ici que ces lignes de Confucius sentent l'athée de six mille lieues loin. Vous avez lu qu'elles ébranlèrent le cerveau chrétien[1] de l'abbé Boileau, frère de Nicolas Boileau le bon poëte. Confucius et l'empereur Kien-long auraient mal passé leur temps à l'inquisition de Goa; mais comme il ne faut jamais condamner légèrement son prochain, et encore moins un bon roi, considérons ce que dit ensuite notre grand monarque: « De tels hommes devaient attirer sur eux « des regards favorables du souverain maître qui rè- « gne dans le plus haut des cieux. »

Certes le P. Bourdaloue et Massillon n'ont jamais rien dit de plus orthodoxe dans leurs sermons. Le

[1] Voyez tome XX, page 465. B.

P. Amiot jure qu'il a traduit ce passage à la lèttre. Les ennemis des jésuites diront que ce serment même de frère Amiot est très suspect, et qu'on ne s'avisa jamais d'affirmer par serment la fidélité de la traduction d'un endroit si simple; *nimia præcautio dolus*, trop de précaution est fourberie. Frère Amiot logé dans le palais, et sachant très bien que sa majesté est athée, aura voulu aller au-devant de cette accusation.

Si l'empereur croyait en Dieu, il dirait un mot de l'immortalité de l'ame : il n'en parle pas plus que Confucius[a]; donc l'empereur n'est qu'un athée vertueux et respectable. Voilà ce que diront les jansénistes, s'il en reste encore.

A cela les jésuites répondront: On peut très bien croire en Dieu sans être instruit des dogmes de l'immortalité de l'ame, de l'enfer, et du paradis: la loi mosaïque n'annonça point ces grands dogmes; elle les réserva pour des temps plus divins. Les saducéens, rigides théologiens, n'en ont rien cru: la croyance d'un Dieu fut de tout temps une vérité inspirée par la nature à tous les hommes vivant en société; le reste a été enseigné par la révélation : de là on conclut, avec assez de vraisemblance, que l'empereur Kien-long peut manquer de foi, mais qu'il ne manque pas de raison.

Pour moi, monsieur, je ne me sens ni assez hardi, ni assez compétent pour juger un aussi grand roi; je présume seulement que le mot *Tien* ou *Changti* ne comporte pas précisément la même idée que le mot

[a] Page 103 du *Poëme de Moukden*.

Al donnait en arabe, *Jehova* en phénicien, *Knef* en égyptien, *Zeus* en grec, *Deus* en latin, *Gott* en ancien allemand. Chaque mot entraîne avec lui différents accessoires en chaque langue: peut-être même, si tous les docteurs de la même ville voulaient se rendre compte des paroles qu'ils prononcent, on ne trouverait pas deux licenciés qui attachassent la même idée à la même expression. Peut-être enfin n'est-il pas possible qu'il y ait deux hommes sur la terre qui pensent absolument de même.

Vous m'objecterez que si la chose était ainsi, les hommes ne s'entendraient jamais. Aussi en vérité ne s'entendent-ils guère: du moins je n'ai jamais vu de dispute dans laquelle les argumentants sussent bien positivement de quoi il s'agissait. Personne ne posa jamais l'état de la question, si ce n'est cet Hibernois qui disait: *Verum est, contra sic argumentor;* La chose est vraie, voici comme j'argumente contre.

Permettez-moi, monsieur, de vous faire d'autres questions dans ma première lettre. Je ne me ferai pas entendre de vous avec autant de plaisir que je vous ai entendu quand j'ai lu vos ouvrages.

LETTRE IV.

Sur l'ancien christianisme qui n'a pas manqué de fleurir à la Chine.

Je vous supplie, monsieur, de m'éclairer sur une difficulté qui intéresse l'empire de la Chine, tous les états de la chrétienté, et même un peu les juifs nos

pères. Vous savez ce que fit à la Chine le R. P. Ricci[a]; ce nom est respectable, mais n'est pas heureux[1]: il avait trouvé le moyen de s'introduire à la Chine avec un jésuite portugais, nommé Sémédo, et notre R. P. Trigaut, autre nom célèbre, qu'on a cru significatif. Ces trois missionnaires fesaient bâtir, en 1625[2], une maison et une église auprès de la ville de Sigan-fou; ils ne manquèrent pas de trouver sous terre une tablette de marbre, longue de dix palmes, couverte de caractères chinois très fins, et d'autres lettres inconnues, le tout surmonté d'une croix de Malte, toute semblable à celle que d'autres missionnaires avaient découverte auparavant dans le tombeau de l'apôtre saint Thomas, sur la côte de Malabar[b]. Les caractères inconnus furent reconnus bientôt pour être de l'ancien hébreu ressemblant au syriaque: cette tablette disait que la foi chrétienne avait été prêchée à Sigan-fou, et dans toute la province de Kensi[c], dès l'an de notre salut 636; la date de ce monument n'est que de l'année 782 de notre ère; de sorte que ceux qui érigèrent autrefois ce marbre attendirent cent quarante-

[a] Quatre dictionnaires, intitulés *Dictionnaires des grands hommes*, le font mourir à l'âge de cinquante-huit ans. L'abbé Prévost, dans sa compilation de voyages, le fait vivre jusqu'à quatre-vingt-huit. On ment beaucoup sur les grands hommes. — C'est l'abbé Prévost qui se trompe. Matthieu Ricci, né à Macerata en 1552, est mort le 11 mai 1610. B.

[1] Allusion aux malheurs de Laurent Ricci, général des jésuites, mort en prison le 22 novembre 1775; voyez ci-dessus, page 2. B.

[2] Il y a ici faute. Elle existe dans l'édition originale. On a vu, par une des notes qui précèdent, que Ricci était mort en 1610. B.

[b] L'apôtre saint Thomas était charpentier: il alla à pied au Malabar, portant un soliveau sur l'épaule.

[c] Sigan-fou est la capitale de Kensi.

six ans que la chose fût bien constatée pour la certifier à la postérité.

L'authenticité de cette pièce était confirmée par plusieurs témoins qui gravèrent leurs noms sur la pierre : on sent bien que ces noms ne sont aisés à prononcer ni en italien ni en français. Pour plus grande sûreté, outre les noms gravés des premiers témoins oculaires de l'an de grace 782, on a signé sur une grande feuille de papier soixante et dix autres noms de témoins de bonne volonté, comme Aaron, Pierre, Job, Lucas, Matthieu, Jean, etc., qui tous sont réputés avoir vu tirer le marbre de terre à Sigan-fou, en présence du frère Ricci, l'an 1625, « et « qui ne peuvent avoir été ni trompeurs ni trompés. »

Maintenant il faut voir ce qu'attestent les anciens témoins gravés de notre année 782, et les nouveaux témoins en papier de notre année 1625 ; ils déposent « qu'un saint homme nommé Olopuen[1] arriva de « Judée à la Chine, guidé par des nuées bleues, par « des vents, et par des cartes hydrographiques, sous « le règne de Taïcum-veu-huamti, » qui n'est connu de personne ; c'était, dit le texte syriaque, dans l'année mil quatre-vingt-douze d'*Alexandre aux deux cornes*[2] ; c'est l'ère des Séleucides, et elle revient à la nôtre 636. Les jésuites, et surtout le P. Kircher, commentateurs de cette pièce curieuse, disent que par la Judée il faut entendre la Mésopotamie, et

[1] Voyez tome XV, page 280. B.

[2] *Alexandre aux deux cornes* signifie Alexandre vainqueur de l'Orient et de l'Occident.

qu'ainsi le juif Olopuen était un très bon chrétien qui venait planter la foi dans le royaume de Cathai, ce qui est prouvé par la croix de Malte; mais ces commentateurs ne songent pas que les chrétiens de la Mésopotamie étaient des nestoriens qui ne croyaient pas la sainte Vierge mère de Dieu. Par conséquent, en prenant Olopuen pour un Chaldéen dépêché par les nuées bleues pour convertir la Chine, on suppose que Dieu envoya exprès un hérétique pour pervertir ce beau royaume.

Voilà pourtant ce qu'on nous a conté sérieusement; voilà ce qui a si long-temps occupé les savants de Rome et de Paris, voilà ce que le P. Kircher, l'un de nos plus intrépides antiquaires, nous raconte dans sa *Sina illustrata*. Il n'avait point vu la pierre, mais on lui en avait donné la copie d'une copie. Kircher était à Rome, et n'avait jamais été à la Chine, qu'il *illustrait;* et ce qu'il y a de bon et d'assez curieux à mon gré, c'est que le P. Sémédo, qui avait vu ce beau monument à Sigan-fou, le rapporte d'une façon, et le P. Kircher d'une autre.

Voici l'inscription de Sémédo, telle qu'il l'imprima en espagnol dans son histoire de la Chine, à Madrid, chez Jean Sanchez, en 1642.

« O que l'Éternel est vrai et profond, incompré-
« hensible et spirituel! En parlant du temps passé,
« il est sans principe; en parlant du temps à venir,
« il est sans fin. Il prit le rien, et avec lui il fit tout.
« Son principe est trois en un: sans vrai principe il
« arrangea les quatre parties du monde en forme de

« croix. Il remua le chaos, et les deux principes en « furent tirés. L'abîme éprouva le changement, le ciel « et la terre parurent. »

Après avoir ainsi fait parler l'auteur de l'inscription chinoise dans le style des personnages de *Cervantes* et de *Quevedo;* après avoir passé du péché d'Adam au déluge, et du déluge au Messie, il vient enfin au fait. Il déclare que du temps du roi Taïcum-veu-huamti, qui gouvernait avec prudence et sainteté, il vint de Judée un homme de vertu supérieure, nommé Olopuen, qui, guidé par les nuées, apporta la véritable doctrine. *Vinò desde Judea un hombre de superior virtud, de nombre Olopuen, que guiado de las nubes traxò la verdadera doctrina.*

Ensuite cette inscription, qui n'est pas dans le style lapidaire, nous instruit que l'Évangile n'était bien connu que dans le royaume de Tacin, qui est la Judée; que Tacin confine à la mer Rouge par le midi, avec la montagne des Perles par le nord, etc.; que, dans ce pays d'évangile, les dignités ne se donnent qu'à la vertu; que les maisons sont grandes et belles; que le royaume est orné de bonnes mœurs.

Le prince Caocum, fils de l'empereur Taïcum, ordonna bientôt qu'on bâtît des églises dans toute la Chine, à la façon de Tacin. Il honora Olopuen, et lui donna le titre d'évêque de la grande loi : *Honrò a Olopuen dandole titulo de Obispo de la gran ley.*

Ce n'est pas la peine de traduire le reste de cette sage et éloquente pièce; Kircher a voulu en corriger le fond et le style.

« Le principe, dit-il, a toujours été le même, vrai,

« tranquille, premier des premiers, sans origine, né-
« cessairement le même, intelligent, et spirituel; le
« dernier des derniers, être excellentissime. Il établit
« les pôles des cieux, et il opéra excellemment avec
« le rien... Enfin une femme vierge engendra le saint
« dans Tacin en Judée; et la constellation claire an-
« nonça la félicité... Or, du temps de Taïcum-veu, très
« illustre et très sage empereur de la Chine, arriva
« du royaume de Tacin, en Judée, un homme ayant
« une vertu suprême, nommé Olopuen, conduit par
« des nuées bleues, apportant les écritures de la vraie
« doctrine, contemplant la règle des vents pour ré-
« sister aux dangers auxquels ses travaux l'exposaient.
« Il arriva à la cour. L'empereur commanda à un co-
« lao, son sujet, d'aller au-devant du nouveau venu
« avec les bâtons rouges (qui sont la marque d'hon-
« neur); et quand on eut introduit Olopuen dans le
« palais par l'occident, l'empereur fit apporter les li-
« vres de la doctrine de la loi. Il s'informa soigneu-
« sement de cette loi profonde dans son cabinet, et
« de cette droite vérité...; il ordonna qu'on la promul-
« guât, et qu'on l'étendît partout. »

C'était, ajoute Kircher, l'an de *Christ* 639; en quoi il ne s'accorde pas avec Sémédo. Après quoi il poursuit ainsi dans sa traduction : « L'empereur ordonna « qu'on bâtît une église à la manière de Tacin, en Ju- « dée, et qu'on y établît vingt et un prêtres, etc. »

Tout le reste est dans ce goût: conciliera qui voudra le jésuite portugais Sémédo avec le jésuite allemand Kircher.

Les hérétiques disent que le voyage d'Olopuen à la

Chine, conduit par les nuées bleues, n'approche pas encore du voyage de Notre-Dame de Lorette, qui vint depuis par les airs dans sa maison de Jérusalem en Dalmatie, et de Dalmatie à la Marche d'Ancône. Le jésuite Berthier a combattu vigoureusement, dans le *Journal de Trévoux*, en faveur d'Olopuen et de son aventure. Il se trouvera encore quelque Nonotte[a] qui prouvera la vérité de cette histoire, comme il s'en est trouvé d'autres qui ont démontré la translation de la maison de notre sainte Vierge.

Je dirais volontiers à ces messieurs qui nous ont démontré tant de choses, ce que dit à peu près Théone à Phaéton dans l'opéra du phénix de la poésie chantante, que j'aime toujours, malgré ma robe :

> Ah! du moins, bonzes que vous êtes[1],
> Puisque vous me voulez tromper,
> Trompez-moi mieux que vous ne faites.

Ayez la bonté de me dire, monsieur, ce que vous aimez le mieux, ou ces belles imaginations, ou les nouveaux systèmes de physique. Les pères du concile de Trente ayant entendu discourir Dominico Soto et Achille Gaillard sur la grace, dirent que cela était admirable, mais qu'ils donnaient la préférence à leurs cuisiniers. Je crois que Dominico Soto et Achille Gail-

[a] Ce Nonotte, dans un beau livre intitulé *Erreurs de M. de Voltaire*, a démontré l'authenticité de l'apparition du *labarum* à Constantin, la douce modération de ce bon prince, celle de Théodose, la chasteté de tous les rois de France de la première race, les sacrifices de sang humain offerts par Julien-le-Philosophe, le martyre de la légion thébaine, etc. C'était un régent de sixième fort savant, et un jésuite très tolérant, grand prédicateur, et d'un esprit fin, quoique profond.

[1] Dans le *Phaëton* de Quinault, Théone dit à Phaëton, act. I, sc. 3 :

Ah! du moins, ingrat que vous êtes, etc. B.

lard étaient dans la bonne foi, et même que leurs disputes ne brisèrent point les liens de la charité. Je ne dois ni ne puis penser autrement; mais quand je viens à considérer tous les autres charlatanismes de ce monde, depuis les dogmes qui ont régné en Éthiopie jusqu'à l'immortalité du dalaïlama au grand Thibet, et à la sainteté de sa chaise percée; depuis le Xaca du Japon jusqu'aux anciens druides des Gaules et de l'Angleterre, je suis épouvanté. Je conçois bien que tant de joueurs de gobelets ont voulu se faire payer en argent et en honneurs. On ne tromperait pas, dit-on, s'il n'y avait rien à gagner; mais concevez-vous ceux qui paient? Comment se peut-il que parmi tant de millions d'hommes il n'y en eût pas deux qui se fussent laissé tromper sur la valeur d'un écu, et que tous courussent au-devant des erreurs les plus grossières et les plus affreuses, dont il leur importait tant d'être désabusés?

Ne voyez-vous pas comme moi, avec consolation, qu'il y a au bout de l'Asie une société immense de lettrés, auxquels on n'a jamais reproché de superstition ridicule ou sanguinaire? et s'il se forme jamais ailleurs une compagnie pareille, ne la bénirez-vous pas?

Je m'aperçois que je ne vous ai pas écrit tout-à-fait en enfant de saint Idulphe [1]; vous me le pardonnerez, s'il vous plaît.

[1] Saint Idulphe ou Hidulphe ou Hildulphe, évêque et moine au septième siècle, fondateur du monastère de Moyen-Moutier, qui était devenu une abbaye célèbre de l'ordre de saint Benoît. B.

LETTRE V.

Sur les lois et les mœurs de la Chine.

Monsieur,

J'ai peine à me défendre d'un vif enthousiasme, quand je contemple cent cinquante millions d'hommes [a] gouvernés par treize mille six cents magistrats, divisés en différentes cours, toutes subordonnées à six cours supérieures, lesquelles sont elles-mêmes sous l'inspection d'une cour suprême. Cela me donne je ne sais quelle idée des neuf chœurs des anges de saint Thomas d'Aquin.

Ce qui me plaît de toutes ces cours chinoises, c'est qu'aucune ne peut faire exécuter à mort le plus vil citoyen à l'extrémité de l'empire, sans que le procès ait été examiné trois fois par le grand-conseil, auquel préside l'empereur lui-même. Quand je ne connaîtrais de la Chine que cette seule loi, je dirais: Voilà le peuple le plus juste et le plus humain de l'univers.

Si je creuse dans le fondement de leurs lois, tous les voyageurs, tous les missionnaires, amis et ennemis, Espagnols, Italiens, Portugais, Allemands,

[a] Plus ou moins; mais, par les mémoires envoyés de la Chine au P. Duhalde, il paraît que sous l'empereur Kang-hi on comptait environ soixante millions d'hommes entre l'âge de vingt et cinquante ans, capables de porter les armes, sans parler des femmes, des filles, des jeunes gens, des vieillards, des lettrés, des familles nombreuses qui n'habitent que dans des bateaux; le compte doit aller à plus de deux cents millions, surtout depuis les immenses conquêtes faites dans la Tartarie occidentale.

Français, se réunissent pour me dire que ces lois sont établies sur le pouvoir paternel, c'est-à-dire sur la loi la plus sacrée de la nature.

Ce gouvernement subsiste depuis quatre mille ans, de l'aveu de tous les savants, et nous sommes d'hier; je suis forcé de croire et d'admirer. Si la Chine a été deux fois subjuguée par des Tartares, et si les vainqueurs se sont conformés aux lois des vaincus, j'admire encore davantage.

Je laisse là cette muraille de cinq cents lieues de long, bâtie deux cent vingt ans avant notre ère; c'est un ouvrage aussi vain qu'immense, et aussi malheureux qu'il parut d'abord utile, puisqu'il n'a pu défendre l'empire. Je ne parle pas du grand canal de six cent mille pas géométriques, qui joint le fleuve Jaune à tant d'autres rivières. Notre canal du Languedoc nous en donne quelque faible idée. Je passe sous silence des ponts de marbre de cent arches[a] construits sur des bras de mer, parce qu'après tout nous avons bâti le pont Saint-Esprit sur le Rhône dans le temps que nous étions encore à demi barbares, et parceque les Égyptiens élevèrent leurs pyramides lorsqu'ils ne savaient pas encore penser.

Je ne ferai nulle mention de la prodigieuse magnificence des cours chinoises, car l'installation de quelques uns de nos papes eut aussi quelque splen-

[a] Je suis fâché de ne pouvoir ni bien prononcer ni bien écrire Fou-tchou-fou, ville capitale de la grande province de Fokien; c'est auprès de Fou-tchou-fou qu'est ce beau pont; et ce qu'il y a de mieux, c'est que les environs sont couverts d'orangers, de citronniers, de cédrats, et de cannes de sucre.

deur, et la promulgation de la bulle d'or [1] à Nuremberg ne fut pas sans faste.

J'ai plus de plaisir à lire les maximes de Confucius, prédécesseur de saint Martin de plus de mille ans, qu'à contempler l'estampe d'un mandarin fesant son entrée dans une ville à la tête d'une procession: permettez-moi de rapporter ici quelques unes de ces sentences.

« La raison est un miroir qu'on a reçu du ciel; il « se ternit, il faut l'essuyer. Il faut commencer par se « corriger, pour corriger les hommes.

« Je ne voudrais pas qu'on sût ma pensée; ne la « disons donc pas. Je ne voudrais pas qu'on sût ce que « je suis tenté de faire; ne le fesons donc pas.

« Le sage craint quand le ciel est serein: dans la « tempête il marcherait sur les flots et sur les vents.

« Voulez-vous minuter un grand projet, écrivez-le « sur la poussière, afin qu'au moindre scrupule il « n'en reste rien.

« Un riche montrait ses bijoux à un sage. Je vous « remercie des bijoux que vous me donnez, dit le sage. « Vraiment je ne vous les donne pas, repartit le ri- « che. Je vous demande pardon, répliqua le sage; « vous me les donnez, car vous les voyez, et je les « vois; j'en jouis comme vous, etc. »

Il y a plus de mille sentences pareilles de Confucius, de ses disciples, et de leurs imitateurs. Ces maximes valent bien les secs et fastidieux *Essais* de Nicole [2].

[1] Voyez tome XVI, page 312; XVII, 170; XXIII, 334. B.

[2] Les éditions de 1741 ou de 1755 des *Essais de morale* n'ont pas moins

On n'est pas surpris qu'une nation si morale ait été subjuguée par des peuples féroces; mais on s'étonne qu'elle ait été souvent bouleversée comme nous par des guerres intestines : c'est un beau climat qui a essuyé de violents orages.

Ce qui étonne plus, c'est qu'ayant si long-temps cultivé toutes les sciences, ils soient demeurés au terme où nous étions en Europe aux dixième, onzième, et douzième siècles. Ils ont de la musique, et ils ne savent pas noter un air, encore moins chanter en parties. Ils ont fait des ouvrages d'une mécanique prodigieuse, et ils ignoraient les mathématiques. Ils observaient, ils calculaient les éclipses; mais les éléments de l'astronomie leur étaient inconnus.

Leurs grands progrès anciens et leur ignorance présente sont un contraste dont il est difficile de rendre raison. J'ai toujours pensé que leur respect pour leurs ancêtres, qui est chez eux une espèce de religion, était une paralysie qui les empêchait de marcher dans la carrière des sciences. Ils regardaient leurs aïeux comme nous avons long-temps regardé Aristote. Notre soumission pour Aristote (qui n'était pourtant pas l'un de nos ancêtres) a été si superstitieuse, que, même dans l'avant-dernier siècle, le parlement de Paris défendit, sous peine de mort, qu'on fût, en physique, d'un avis différent de ce Grec de Stagire[a]. On ne menaçait pas à la Chine de faire pendre les

de vingt-cinq volumes in-12, mais comprennent d'autres ouvrages du même auteur. Les éditions séparées des *Essais* n'ont que treize volumes. B.

[a] L'arrêt est de 1624.— Voyez tome XXII, page 233. Au lieu de *l'avant-dernier siècle,* Voltaire aurait dû dire : *le dernier siècle.* B.

jeunes lettrés qui inventeraient des nouveautés en mathématiques; mais un candidat n'aurait jamais été mandarin s'il avait montré trop de génie, comme parmi nous un bachelier suspect d'hérésie courrait risque de n'être pas évêque. L'habitude et l'indolence se joignaient ensemble pour maintenir l'ignorance en possession. Aujourd'hui les Chinois commencent à oser faire usage de leur esprit, grace à nos mathématiciens d'Europe.

Peut-être, monsieur, avez-vous trop méprisé cette antique nation; peut-être l'ai-je trop exaltée: ne pourrions-nous pas nous rapprocher?

Virtus est medium vitiorum et utrimque reductum.

HOR., lib. I, ep. XVIII, v. 9.

LETTRE VI.

Sur les disputes des révérends pères jésuites à la Chine.

La guerre de Troie, monsieur, n'est pas plus connue que les succès des révérends pères jésuites à la Chine, et leurs tribulations. Je vous demande d'abord si parmi toutes les nations du monde, excepté la juive[a], il y en a jamais eu une seule qui eût pu

[a] *Le Deutéronome* des juifs, chap. XIII, dit: « Si un prophète vous fait « des prédictions, et si ces prédictions s'accomplissent, et s'il vous dit: « Servons le dieu d'un autre peuple..... et si votre frère ou votre fils ou votre « chère femme vous en dit autant..... tuez-les aussitôt. » Le Clerc soutient que dieux d'un autre peuple, dieux étrangers, *dii alieni*, ne signifie que dieu d'un autre nom; que le Dieu créateur du ciel et de la terre était partout le même, et qu'on doit entendre par *dii alieni* dieux secondaires, dieux locaux, demi-dieux, anges, puissances aériennes, etc.

persécuter des gens honnêtes, prêchant avec humilité un Dieu et la vertu, secourant les pauvres sans offenser les riches, bénissant les peuples et les rois? Je soutiens que, chez les anthropophages, de tels missionnaires seraient accueillis le plus gracieusement du monde.

Si à la modestie, au désintéressement, à cette vertu de la charité que Cicéron appelle *caritas humani generis*[1], ils joignent une connaissance profonde des beaux-arts et des arts utiles; s'ils vous apprennent à peser l'air, à marquer ses degrés de froid et de chaud, à mesurer la terre et les cieux, à prédire juste toutes les éclipses pour des milliers de siècles, enfin à rétablir votre santé avec une écorce qu'ils ont apportée du nouveau-monde aux extrémités de l'ancien; alors ne se jette-t-on pas à genoux devant eux? ne les prend-on pas pour des divinités bienfesantes?

Si, après s'être montrés quelque temps sous cette forme heureuse, ils sont chassés des quatre parties du monde, n'est-ce pas une grande probabilité que leur orgueil[2] a partout révolté l'orgueil des autres, que leur ambition a réveillé l'ambition de leurs rivaux, que leur fanatisme a enseigné au fanatisme à les perdre?

Il est évident que si les clercs de la brillante Église de Nicomédie n'avaient pas pris querelle avec les valets de pied du césar Galérius, et si un enthousiaste insolent n'avait pas déchiré l'édit de Dioclétien, pro-

[1] Voyez ma note, tome XXVIII, page 13. B.

[2] Voltaire avait intitulé JÉSUITES OU ORGUEIL l'un des articles de ses *Questions sur l'encyclopédie*; voyez tome XXX, page 428. B.

tecteur des chrétiens, jamais cet empereur, jusque-là si bon, et mari d'une chrétienne, n'aurait permis la persécution qui éclata les deux dernières années de son règne ; persécution que nos ridicules copistes de légendes ont tant exagérée [1]. Soyez tranquille, et on vous laissera tranquille.

Duhalde rapporte, dans sa collection des *Mémoires de la Chine*, un billet du bon empereur Kang-hi aux jésuites de Pékin, lequel peut donner beaucoup à penser; le voici [2] :

« L'empereur est surpris de vous voir si entêtés de « vos idées. Pourquoi vous occuper si fort d'un monde « où vous n'êtes pas encore ? Jouissez du temps pré- « sent. Votre Dieu se met bien en peine de vos soins ! « N'est-il pas assez puissant pour se faire justice sans « que vous vous en mêliez ? »

Il paraît par ce billet que les jésuites se mêlaient un peu de tout à Pékin comme ailleurs.

Plusieurs d'entre eux étaient parvenus à être mandarins ; et les mandarins chinois étaient jaloux. Les frères prêcheurs et les frères mineurs étaient plus jaloux encore. N'était-ce pas une chose plaisante de voir nos moines disputer humblement les premières dignités de ce vaste empire ? Ne fut-il pas encore plus singulier que le pape envoyât des évêques dans ce pays ; qu'il partageât déjà la Chine en diocèses sans que l'empereur en sût rien, et qu'il y dépêchât des légats pour juger qui savait le mieux le chinois, des jésuites, ou des capucins, ou de l'empereur ?

[1] Voyez tome XXVIII, page 403. B.

[2] Tome III de la Collection de Duhalde, page 129.

Le comble de l'extravagance était sans doute (et on l'a déjà dit assez[1]) que les missionnaires, qui venaient tous enseigner la vérité, fussent tous divisés entre eux, et s'accusassent réciproquement des plus puants mensonges. Il y avait bien un autre danger: ces missionnaires avaient été dans le Japon la malheureuse cause d'une guerre civile, dans laquelle on avait égorgé plus de trente mille hommes en l'an de grace 1638. Bientôt les tribunaux chinois rappelèrent cette horrible aventure à l'empereur Young-tching, fils de Kang-hi et père de Kien-long, l'auteur du poëme de *Moukden*. Tous les prédicateurs d'Europe furent chassés avec bonté par le sage Young-tching, en 1724[2]. La cour ne garda que deux ou trois mathématiciens, parceque d'ordinaire ce ne sont pas ces gens-là qui bouleversent le monde par des arguments théologiques.

Mais, monsieur, si les Chinois aiment tant les bons mathématiciens, pourquoi ne le sont-ils pas devenus eux-mêmes? Pourquoi ayant vu nos éphémérides ne

[1] Voyez tome XLI, page 250; XLIV, 72. B.

[2] Rien n'est plus connu aujourd'hui que le discours admirable de cet empereur aux jésuites en les chassant: « Que diriez-vous si j'envoyais une « troupe de bonzes et de lamas dans votre pays pour y prêcher leurs « dogmes?..... Les mauvais dogmes sont ceux qui, sous prétexte d'enseigner « la vertu, soufflent la discorde et la révolte: vous voulez que tous les « Chinois se fassent chrétiens, je le sais bien; alors que deviendrons-nous? « les sujets de vos rois, comme l'île de Manille. Mon père a perdu beau-« coup de sa réputation chez les lettrés en se fiant trop à vous. Vous avez « trompé mon père, n'espérez pas me tromper de même. » Après ce discours sévère et paternel, l'empereur renvoya tous les convertisseurs en leur fournissant de l'argent, des vivres, et des escortes qui les défendirent des fureurs de tout un peuple déchaîné contre eux: il n'y eut point de dragonnade. Voyez le dix-septième volume des *Lettres curieuses et édifiantes*.

se sont-ils pas avisés d'en faire? pourquoi sont-ils toujours obligés de s'en rapporter à nous? Le gouvernement met toujours sa gloire à faire recevoir ses almanachs par ses voisins, et il ne sait pas encore en faire. Ce ridicule honteux n'est-il pas l'effet de leur éducation? Les Chinois apprennent long-temps à lire et à écrire, et à répéter des leçons de morale; aucun d'eux n'apprend de bonne heure les mathématiques. On peut parvenir à se bien conduire soi-même, à bien gouverner les autres, à maintenir une excellente police, à faire fleurir tous les arts, sans connaître la table des sinus et les logarithmes. Il n'y a peut-être pas un secrétaire d'état en Europe qui sût prédire une éclipse. Les lettrés de la Chine n'en savent pas plus que nos ministres et que nos rois.

Vous croyez que ce défaut vient des têtes chinoises encore plus que de leur éducation. Vous semblez penser que ce peuple n'est fait pour réussir que dans les choses faciles; mais qui sait si le temps ne viendra pas où les Chinois auront des Cassini et des Newton? Il ne faut qu'un homme, ou plutôt qu'une femme. Voyez ce qu'ont fait de nos jours Pierre Ier et Catherine II.

LETTRE VII.

Sur la fantaisie qu'ont eue quelques savants d'Europe de faire descendre les Chinois des Égyptiens.

Je voudrais, monsieur, dompter ma curiosité, n'ayant pu la satisfaire. J'ai vu chez mon père, qui

est négociant, plusieurs marchands, facteurs, patrons de navire, et aumôniers de vaisseaux, qui revenaient de la Chine, et qui ne m'en ont pas plus appris que s'ils débarquaient du coche d'Auxerre. Un commissionnaire, qui avait séjourné vingt ans à Kanton, m'a seulement confirmé que les marchands y sont très méprisés, quoique dans la ville la plus commerçante de l'empire. Il avait été témoin qu'un officier tartare, très curieux des nouvelles de l'Europe, n'avait jamais osé donner à dîner dans Kanton à un officier de notre compagnie des Indes, parce qu'il servait des marchands. Le capitaine tartare avait peur de se compromettre : il ne se familiarisa jusqu'à dîner avec ce capitaine français qu'à sa maison de campagne. Je soupçonne, par parenthèse, que ce mépris pour une profession si utile est la source de la friponnerie dont on accuse les marchands chinois, et principalement les détailleurs ; ils se font payer leur humiliation. De plus, ce dédain mandarinal pour le commerce nuit beaucoup au progrès des sciences.

N'ayant pu rien savoir par nos marchands, j'ai été encore moins éclairé par nos aumôniers, qui ont pu argumenter depuis Goa jusqu'à Bornéo. Le capucin Norbert[1] ne m'a appris autre chose, dans huit gros

[1] Pierre Parisot, connu sous le nom de P. Norbert (et qu'il ne faut pas confondre avec Nordberg, adversaire de Voltaire; voyez t. LIV, p. 625), né à Bar-le-Duc en 1697, prit l'habit de capucin en 1716, fut envoyé, en 1736, dans les Indes avec le titre de procureur général des missions étrangères, revint en Europe en 1740, quitta l'habit de capucin, le reprit, le quitta de nouveau, et mourut près de Commercy le 7 juillet 1769. Ses *Mémoires historiques sur les affaires des jésuites avec le Saint-Siège*, Lisbonne, 1766, n'ont que sept volumes in-4°. B.

volumes, sinon qu'il avait été persécuté dans l'Inde par les jésuites, poursuivis eux-mêmes partout.

Je me suis adressé à des savants de Paris qui n'étaient jamais sortis de chez eux; ceux-là n'ont fait aucune difficulté de m'expliquer le secret de l'origine des Chinois, des Indiens, et de tous les autres peuples. Ils le savaient par les mémoires de Sem, Cham, et Japhet. L'évêque d'Avranches, Huet, l'un de nos plus laborieux écrivains, fut le premier qui imagina que les Égyptiens avaient peuplé l'Inde et la Chine; mais comme il avait imaginé aussi que Moïse était Bacchus, Adonis, et Priape, son système ne persuada personne.

Mairan, secrétaire de l'académie des sciences, crut entrevoir, avec les lunettes d'Huet, une grande conformité entre les sciences, les usages, les mœurs, et même les visages des Égyptiens et des Chinois. Il se figura que Sésostris avait pu fonder des colonies à Pékin et à Delhi. Le P. Parennin lui écrivit de la Chine une grande lettre aussi ingénieuse que savante qui dut le désabuser[a].

D'autres savants ont travaillé ensuite à transplanter l'Égypte à la Chine. Ils ont commencé par établir qu'on pouvait trouver quelque ressemblance entre d'anciens caractères de la langue phénicienne ou syriaque et ceux de l'ancienne Égypte, en y fesant les changements requis; il ne leur a pas été difficile de travestir ensuite ces caractères égyptiens en chinois. Cela fait, ils ont composé des anagrammes avec les

[a] Imprimée à la tête du vingt-sixième tome des *Lettres curieuses et édifiantes*.

noms des premiers rois de la Chine. Par ces anagrammes ils ont reconnu que le roi chinois Yu est évidemment le roi d'Égypte Menès, en changeant seulement *y* en *me*, et *u* en *nès*. Ki est devenu Athoès; Kang a été transformé en Diabiès, et encore Diabiès est-il un mot grec. On sait assez que les Athéniens donnèrent des terminaisons grecques aux mots égyptiens. Il n'y a pas eu plus de Diabiès en Égypte, que de Memphis et d'Héliopolis : Memphis s'appelait Moph, Héliopolis s'appelait Hon. C'est ainsi que, dans la suite des siècles, ces Grecs s'avisèrent de donner le nom de Crocodilopolis à la ville d'Arsinoé. Tout cela ferait renoncer à la généalogie des noms et des hommes. Enfin il ne paraît pas que les Chinois soient venus d'Égypte plutôt que de Romorantin.

Je ne pense pas pourtant qu'il fût honteux à la Chine d'avoir l'Égypte pour aïeule. La Chine est à la vérité dix-huit fois[a] aussi grande que sa prétendue grand'mère : et même on peut dire que l'Égypte n'est pas d'une race fort ancienne; car pour qu'elle figurât un peu dans le monde, il fallut des temps infinis; elle n'aurait jamais eu de blé, si elle n'avait eu l'adresse de creuser les canaux qui reçurent les eaux du Nil. Elle s'est rendue fameuse par ses pyramides, quoiqu'elles n'eussent guère, selon Platon dans sa *République*[b], plus de dix mille ans d'antiquité. Enfin on

[a] Je compte l'Égypte trois fois moins étendue que la France, et la France six fois moins étendue que la Chine. Ces mesures ne contredisent point celles de M. Danville, qui n'a considéré que le terrain cultivable de l'Égypte : voyez son *Égypte ancienne et moderne*.

[b] Voyez Platon, au livre II de sa *République*.

ne juge pas toujours des peuples par leur grandeur et leur puissance. Athènes a été presque égale à l'empire romain, aux yeux des philosophes; mais, malgré toute la splendeur dont l'Égypte a brillé, surtout sous la plume de l'évêque Bossuet, qu'il me soit permis de préférer un peuple adorateur pendant quatre mille ans du Dieu du ciel et de la terre, à un peuple qui se prosternait devant des bœufs, des chats, et des crocodiles, et qui finit par aller dire la bonne aventure à Rome, et par voler des poules au nom d'Isis.

Vous avez vaillamment combattu ceux qui ont voulu faire passer ces Égyptiens pour les pères des Chinois, *laudo vos.* Mais si vous regardez encore les Chinois avec mépris, *in hoc non laudo.*

LETTRE VIII.

Sur les dix anciennes tribus juives qu'on dit être à la Chine.

Je gourmande toujours inutilement cette curiosité insatiable et inutile. Si on m'apprend quelques vérités sur un coin des quatre parties du monde, je me dis: A quoi ces vérités me serviront-elles? Si on m'accable de mensonges, comme cela m'arrive tous les jours, je gémis, et je suis prêt de me mettre en colère.

Bénis soient les Chinois, monsieur, qui ne s'informent jamais de ce qui se passe hors de chez eux! M. Gervais a bien raison de remarquer que l'empereur n'a point fait son poëme pour nous, mais seule-

ment pour ses chers Tartares, et pour ses chers Chinois[1]. Un littérateur de notre pays a écrit à sa majesté chinoise sur le danger qu'elle courait à Paris d'essuyer un réquisitoire[2] et un monitoire au sujet de son poëme. L'empereur ne lui a pas répondu ; et il a bien fait.

Que chacun fasse chez lui comme il l'entend. C'est ce qu'apprit à ses dépens mon père le marchand Jean Duchemin, qui n'était pas riche. Il lui en coûta deux mille écus pour avoir été curieux lorsqu'il commerçait à Quanton, Canton, ou Kanton.

Vous avez entendu parler du R. P. Gozzani[3], auquel le R. P. Joseph Suarez recommanda, en 1707, d'aller visiter leurs frères les Juifs des dix tribus transplantées dans le pays de Gog et de Magog par Salmanazar, l'an 717 avant notre ère latine, juste du temps de Romulus.

Le R. P. Gozzani, qui était fort zélé, et qui n'avait pas un écu, alla trouver mon père Jean Duchemin, qui n'était pas riche. Venez avec moi, lui dit-il, et défrayez-moi, pour l'amour de Dieu, dans le voyage que le P. Suarez m'ordonne, de la part du pape, de faire à Caï-foum-fou dans la province de Honang, qui n'est pas loin d'ici. Vous aurez l'avantage de voir les dix tribus d'Israël chassées par Salmanazar, il y a deux mille quatre cent vingt-quatre ans, de l'admi-

[1] Ce n'est pas M. Gervais qui fait cette remarque, mais son interlocuteur; voyez ci-dessus, page 191. B.

[2] Voyez, tome XIII, l'*Épître au roi de la Chine*, qui est de 1771. B.

[3] Voyez la lettre du frère Gozzani, au septième recueil des Lettres intitulées *édifiantes et curieuses*.

rable pays de Judée. Elles règnent dans la province de Honang, elles reviendront à la fin du monde dans la terre promise, avec les deux autres tribus Juda et Benjamin, pour combattre l'antechrist, et pour juger le genre humain : elles nous recevront à bras ouverts, et vous ferez une fortune immense avant que vous soyez jugé. Mon père crut ce Gozzani ; il acheta des chevaux, une voiture, des habits magnifiques pour paraître décemment devant les princes des tribus de Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar, Aser, et autres, qui régnaient dans Caï-foum-fou, capitale de Honang. Il défraya splendidement son jésuite. Quand ils furent arrivés dans le royaume des dix tribus, ils furent en effet introduits dans la synagogue où le sanhédrin s'assemblait. C'était une douzaine de gueux qui vendaient des haillons. Le voyage avait coûté à mon père deux mille écus de cinq livres qu'on appelle *taels* à la Chine ; et les Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar, et Aser, lui volèrent le reste de son argent.

Frère Gozzani, pour le consoler, lui prouva que les gens des tribus chassées depuis deux mille quatre cent vingt-quatre ans par Salmanazar de leur royaume d'Israël, qui avait bien quinze lieues de long sur huit de large, furent d'abord enchaînés deux à deux comme des galériens par l'ordre de Salmanazar, roi de Chaldée ; qu'ils furent conduits à coups de fourche de Samarie à Sichem, de Sichem à Damas, de Damas à Alep, d'Alep à Erzerum ; que dans la suite des temps cette grande partie du peuple chéri s'avança vers Érivan ; que bientôt après elle marcha au sud de la mer

d'Hircanie, vulgairement la mer Caspienne; qu'elle planta ses pavillons dans le Guilan, dans le Tabeistan; qu'elle vécut long-temps de cailles dans le grand désert salé, selon son ancienne coutume; et qu'enfin de déserts en déserts, et de bénédictions en bénédictions, les dix tribus fondèrent le royaume de Caï-foumfou, dont ils ne reviendront que pour conduire les nations dans la voie droite[a]. Cette doctrine consola fort mon père, mais ne le dédommagea pas.

J'avais dans ce temps-là même un cousin-germain bachelier de Sorbonne. Il se chargea de faire le panégyrique des six corps des marchands: la sacrée faculté y trouva des propositions malsonnantes, hérétiques, sentant l'hérésie; ce qui lui fit une affaire très sérieuse.

Ces aventures, et d'autres pareilles, firent connaître à la famille qu'elle ne devait jamais se mêler des affaires d'autrui, qu'il fallait renoncer à la prose soutenue comme aux vers alexandrins, et qu'enfin rien n'était plus dangereux que de vouloir briller dans le monde.

En effet, quand le père Castel[1] fit une brochure

[a] On peut consulter sur une partie de ces belles choses un professeur émérite du collége du Plessis à Paris, lequel a fait parler fort savamment messieurs les Juifs Jonathan, Mathataï, et Winker. On peut voir aussi la réponse à ces messieurs, article Juifs, tome V des *Questions sur l'encyclopédie*, nouvelle édition.

— L'article Juifs est dans la présente édition, tome XXX, page 470. Antoine Guénée, auteur des *Lettres de quelques Juifs*, 1769, in-8°, souvent réimprimées, né à Étampes en 1717, mort le 27 novembre 1803, avait été professeur de rhétorique au collége du Plessis; voyez, dans le présent volume, l'écrit intitulé *Un chrétien contre six Juifs*. B.

[1] Le P. Castel (que Voltaire a loué et vivement critiqué; voyez tome

pour rassurer l'univers, et une autre brochure pour instruire l'*univers*, les honnêtes gens en rirent, et l'univers n'en sut rien. C'est bien pis que si l'univers avait ri. Tout cela était un avertissement de me taire.

Vous pourrez me dire, monsieur, que l'empereur Kien-long a pourtant voulu instruire une grande partie du globe en vers tartares, et que tous les lettrés de la Chine ont été à ses pieds. Vous ajouterez encore qu'il a fait imprimer une chanson sur le thé[a], et qu'il n'y a point de dame depuis Pékin jusqu'à Kanton qui n'ait chanté la chanson de son maître en déjeûnant. Mais s'il est permis à un empereur d'être bon poëte, un particulier risque trop. Il ne faut point se publier. Cachons-nous en vers et en prose. Il vous appartient, monsieur, de paraître au grand jour; mais ne montrez pas mes lettres.

LETTRE IX.

Sur un livre des brachmanes, le plus ancien qui soit au monde.

Ne parlons plus, monsieur, du poëme de l'empereur de la Chine, quelque beau qu'il puisse être. J'ai à vous entretenir d'un ouvrage cent fois plus poétique, et beaucoup plus ancien, fait autrefois dans

XXXVIII, page 175; LVII, 151) a publié des *Lettres philosophiques pour rassurer l'univers*, 1736, in-12. B.

[a] Cette chanson à boire est traduite par le P. Amiot, et imprimée à la suite du *Poëme de Moukden*. C'est une chanson fort différente des nôtres: elle ne respire que la sobriété et la morale. Les chansonniers du bas étage, les seuls qui nous restent, n'en seraient pas contents.

l'Inde, et qui ne commence que de nos jours à être connu en Europe; c'est le *Shasta-bad*[1], le plus ancien livre de l'Indostan et du monde entier, écrit dans la langue sacrée du *hanscrit* il y a près de cinq mille ans. C'est bien autre chose que les *y king* ou les *y quim* chinois, qui ne sont que des lignes droites où personne n'a jamais rien compris. Deux gentilshommes anglais qui ont tous deux, pendant plus de vingt ans, étudié la langue sacrée dans le Bengale, langue connue seulement de quelques savants brames, se sont donné la peine de lire et de traduire les morceaux les plus précieux de ce *Shasta-bad*. L'un est M. Holwell[2], long-temps vice-gouverneur du principal établissement anglais sur le Gange; l'autre, M. Dow[3], colonel dans l'armée de la compagnie. J'avoue, monsieur, que notre compagnie française ne s'est pas donné de pareils soins, et qu'elle n'a été ni si savante ni si heureuse.

L'antiquité du *Shasta-bad* fait voir évidemment que les brachmanes précédèrent de plusieurs siècles les Chinois, qui précèdent le reste des hommes. Ce qui surprend, ce n'est pas que ce livre soit si ancien, c'est qu'il soit écrit dans le style dont Platon écrivait en Grèce, plus de deux mille ans après l'auteur indien.

Vous connaissez ce *Shasta-bad* sans doute; mais permettez-moi de vous en représenter ici les principaux traits. Vous verrez qu'ils n'ont été connus d'aucun de nos missionnaires. Chacun d'eux nous a conté

[1] Voyez tome XXVI, page 374; et XLVII, 424. B.
[2] Voyez tome XLVII, page 423. B. — [3] Voyez id. B.

ce qu'il entendait dire, et encore très difficilement, dans la province où il séjourna peu de temps. Toutes ces provinces ont des idiomes et des catéchismes différents. Supposé que des Indiens fussent assez désœuvrés, assez inquiets, assez déterminés, pour venir en Europe s'informer de nos dogmes et nous instruire des leurs, ils verraient à Pétersbourg l'église grecque, qui diffère de la romaine; en Suède, en Danemark, l'église évangélique ou luthérienne, qui ne ressemble ni à la romaine ni à la grecque; en Prusse, une autre religion. Il serait bien difficile à ces Indiens de se faire une idée nette de l'origine du christianisme. MM. Holwell et Dow ont puisé à la source du brachmanisme; et on verra que cette source est celle des croyances qui ont régné le plus anciennement sur notre hémisphère, et même à la Chine, où la métempsycose indienne est encore reçue chez le peuple, quoique méprisée chez les lettrés et dans tous les tribunaux.

Voici le commencement du plus singulier de tous les livres[a].

« Dieu est un, créateur de tout, sphère univer-
« selle, sans commencement, sans fin. Dieu gouverne
« toute la création par une providence générale, ré-
« sultante de ses éternels desseins. — Ne recherche
« point l'essence et la nature de l'Éternel, qui est un;
« ta recherche serait vaine et coupable. C'est assez

[a] Nous en avons déjà quelques extraits en français dans un abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, imprimé avec le procès mémorable du général Lally. — Voyez les articles XXII et suivants des *Fragments historiques sur l'Inde et sur le général Lally*, tome XLVII, pages 424 et suiv. B.

« que jour par jour, et nuit par nuit, tu adores son « pouvoir, sa sagesse, et sa bonté, dans ses ouvrages. »

J'avais dit tout-à-l'heure que le *Shasta-bad* était digne de Platon. Je me rétracte, Platon n'est pas digne du *Shasta-bad*. Continuons.

« L'Éternel voulut, dans la plénitude du temps, « communiquer de son essence et de sa splendeur à « des êtres capables de la sentir. Ils n'étaient pas en- « core*; l'Éternel voulut, et ils furent. Il créa Birma, « Vitsnou, et Sib. »

On voit ensuite comment Dieu forma d'autres substances nombreuses, subordonnées à ces trois premières participantes de sa propre nature, et dominatrices avec lui. Ces puissances subordonnées, et d'un ordre inférieur, avaient à leur tête un génie céleste que l'on nomme Moisazor. Tous ces noms expriment dans la langue du *hanscrit* des perfections différentes: ces perfections diverses, et cette subordination, produisirent dans les globes dont Dieu a rempli l'espace une harmonie et une félicité constante pendant plusieurs siècles.

Il est clair que ces idées, toutes sublimes qu'elles peuvent être, ne sont cependant qu'une image d'un bon gouvernement parmi les hommes; c'est le terrestre épuré et transporté au ciel. C'est encore ce que Platon a tant imité.

Enfin l'envie et l'ambition se saisissent du cœur de Moisazor et de ses compagnons : ils joignent les imperfections aux perfections : ils pervertissent l'ou-

* N'est-ce pas là le vrai sublime? — Voyez la note de Voltaire, t. XLVII, p. 433. B.

vrage de l'Éternel : ils se révoltent contre les trois êtres supérieurs, tirés de sa substance divine ; la discorde succède à l'harmonie ; le ciel se divise ; les génies fidèles qui ont conservé la perfection se déclarent contre les génies infidèles qui ont choisi l'imperfection : l'Éternel précipite Moisazor et les autres substances imparfaites et révoltées dans le globe des ténèbres, nommé l'Ondéra.

Voilà probablement l'origine de la guerre des Titans contre les dieux en Égypte ; de la destruction de Typhon, de la punition de Typhée et d'Encelade enchaînés par les Grecs, en Sicile[a], sous le mont Etna. Un autre aurait dit, *voilà infailliblement,* au lieu de *voilà probablement.* Car on sait que dès qu'un beau conte est inventé par une nation, il est vite copié par une autre : l'aventure d'Amphitryon et de Sosie est originairement de l'Inde ; on l'a déjà remarqué ailleurs[1].

Si on osait, on observerait encore que cette histoire, ou cette théogonie, ou cette allégorie, parvint jusqu'aux Juifs vers les temps d'Archélaüs et d'Agrippa ; car c'est alors qu'il parut un livre juif sous le nom d'*Énoch,* dans lequel il était fait mention de la révolte et de la chute des anges. On nous a conservé quelques passages de ce livre attribué à Énoch[2], *septième homme après Adam.* On y trouve que deux cents anges principaux, ayant l'archange Semexias à

[a] Voyez l'abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, à la suite de la catastrophe du général Lally. — Voyez tome XLVII, page 434. B.

[1] Voyez tome XLVII, page 453. B.

[2] Voyez tome XXVI, page 459. B.

leur tête, se liguèrent ensemble sur le mont Hermon pour aller voler les hommes et pour violer les filles. Le Seigneur ordonna à Michaël de lier le capitaine Semexias, et à Gabriel de lier Azazel le lieutenant: ils furent jetés avec leurs soldats dans le lieu d'obscurité, comme y avaient été jetés les génies désobéissants du *Shasta-bad*. C'est même à cette chute des anges, rapportée dans le livre d'Énoch, que l'apôtre saint Jude fait allusion, quand il dit, dans son épître, chapitre 1er, « qu'Énoch, septième homme « après Adam, prophétisa sur ces étoiles errantes, « auxquelles une tempête noire est réservée pour l'é- « ternité [a]. » Il dit dans ce même chapitre « que ces « anges sont liés de chaînes à tout jamais [b], quoique « l'archange Michaël n'osât maudire le diable en lui « disputant le corps de Moïse. »

C'est au P. Calmet de notre congrégation d'expliquer ces mystères; c'est à lui seul de montrer comment la chute des anges n'avait été annoncée chez nous que dans un livre apocryphe: je dois me borner à vous dire que cette chute était articulée depuis des siècles dans le *Shasta-bad* des anciens brachmanes.

Vous savez, monsieur, qu'il y a dans ce temps-ci des doctes qui raisonnent, ce qui n'était pas autrefois si commun: vous savez que, parmi nos doctes raisonneurs modernes, il s'en trouve quelques-uns d'assez téméraires pour oser croire que le berceau du christianisme fut dans l'Inde, il y a cinq mille ans à peu près; et voici comme ils tâchent d'argumen-

[a] Vers. 13. — [b] Vers. 6.

ter. « L'origine de tout, disent-ils, selon nous et selon les Indiens, c'est le diable. Car nous disons que le diable s'étant révolté dans le ciel avant qu'il y eût des hommes sur la terre, et ayant été mis en enfer, il en sortit pour venir tenter nos premiers parents dès qu'il sut qu'ils existaient. Il fut la cause du péché originel, et ce péché originel fut la cause de tout ce qui est arrivé depuis. Donc le diable est la cause de tout. » Mais puisqu'il n'est question, dans aucun endroit de *la Genèse*, ni du diable, ni de son enfer, ni de son voyage sur la terre, il est évident que toute cette théologie est tirée de la théologie des anciens brachmanes, qui seuls avaient écrit l'histoire du diable sous le nom de Moisazor. Ce Moisazor avait commencé par être favori de Dieu, puis avait été damné, puis était venu sur la terre.

Nos commentateurs firent de ce diable chassé du ciel un serpent; ensuite ils en firent Satan, Belphégor, Belzébuth, etc.; ils ont fini par l'appeler Lucifer, d'un mot latin qui veut dire l'étoile de Vénus.

Et pourquoi ont-ils appelé le diable étoile de Vénus? c'est que, dans un ancien écrit juif[a], on a déterré un passage traduit en latin. Ce passage regarde la mort d'un roi de Babylone, de qui les Juifs avaient été esclaves. Les Juifs se réjouissaient d'avoir perdu ce monarque, comme fait le peuple partout à la mort de son maître. L'auteur exhorte le peuple à se moquer de ce roi babylonien qu'on vient d'enterrer.

« Allons, dit-il, chantez une parabole contre le roi « de Babylone. Dites: Que sont devenus ses employés

[a] Isaïe.

« des gabelles? que sont devenus les bureaux de ces « gabelles? Le Seigneur a brisé le sceptre des impies « et les verges des dominateurs; la terre est mainte- « nant tranquille et en silence : elle est dans la joie. « Les cèdres et les sapins, ô roi! se réjouissent de ta « mort. Ils ont dit : Depuis que tu es enterré, per- « sonne n'est plus venu nous couper et nous abattre: « tout le souterrain s'est ému à ton arrivée; les géants, « les princes, se sont levés de leur trône; ils disent : « Te voilà donc percé comme nous; te voilà sembla- « ble à nous; ton orgueil est tombé dans les souter- « rains avec ton cadavre. Comment es-tu tombée du « ciel, étoile du matin, étoile de Vénus, Lucifer (en « syriaque *Hellel*)? comment es-tu tombée en terre, « toi qui frappais les nations? etc. [1] »

Cette parabole est fort longue. Il a plu aux commentateurs d'entendre littéralement cette allégorie, comme il leur a plu d'expliquer allégoriquement le sens littéral de cent autres passages; c'est ainsi que notre saint François de Paule ayant fondé les minimes, on prêcha en Italie que son ordre était prédit dans *la Genèse* [2] : *Frater minimus cum patre nostro.* C'est ainsi que toute l'histoire de saint François d'Assise se trouve mot à mot dans *la Bible*. De tout cela, monsieur, nos commentateurs concluent que le serpent qui trompa notre Ève était le diable, et les Indiens concluent que le diable était leur Moisazor, qui fut ci-devant le premier des anges. Si on en croyait les anciens Perses, leur Satan serait d'une plus vieille date que notre serpent, et approcherait presque de

[1] Isaïe, XIV, 12. B. — [2] Chap. XLII, vers. 13. B.

l'antiquité de Moisazor. Chaque nation veut avoir son diable, comme chaque paroisse a son saint.

Je n'entre point dans ces profondeurs; je remarquerai seulement que le gouverneur Holwell, après nous avoir donné une idée de ce livre si antique, et en avoir admiré le style, le compare au *Paradis perdu* de Milton, « à cela près, dit-il, que Milton a été en« traîné par son génie inventif et ingouvernable à « semer dans son poëme des scènes trop grossières, « trop bouffonnes, trop opposées aux sentiments « qu'on doit avoir de l'Être suprême[a]. »

Poursuivons l'histoire de l'ancienne loi indienne. Dieu pardonne, après plusieurs milliers de siècles, aux génies délinquants; il crée la terre comme un séjour d'épreuve pour leur donner lieu d'expier leurs crimes: il les fait passer par plusieurs métamorphoses. D'abord ils sont vaches, afin que lorsqu'ils seront hommes ils apprennent à ne point tuer leurs nourrices, et à ne pas manger leurs pères nourriciers: c'est ce qui établit cette doctrine de la métempsycose, et cette abstinence rigoureuse de tout être à qui Dieu a donné la vie; doctrine que Pythagore embrassa dans l'Inde, et qu'il ne put faire recevoir à Crotone.

Quand ces génies célestes et punis ont subi plusieurs métamorphoses sans commettre des crimes, ils retournent enfin avec leurs femmes dans le ciel, leur première patrie; et c'est pour accompagner leurs époux dans le ciel que tant de femmes se brûlèrent et se brûlent encore[1] sur le corps de leurs maris:

[a] Page 64, deuxième édition.

[1] Voyez ma note, tome XL, page 182. B.

piété ancienne autant qu'affreuse, qui nous montre à quel excès de faiblesse la superstition peut réduire l'esprit humain, et à quelle grandeur elle peut élever le courage. Cicéron dit, dans ses *Tusculanes*, que cette coutume subsistait de son temps dans toute sa force. Il s'en effraie, et il l'admire.

M. Holwell a vu dans son gouvernement, en 1743, la plus belle femme de l'Inde, âgée de dix-huit ans [1], résister aux prières et aux larmes de milady Russell, femme de l'amiral anglais, qui la conjurait d'avoir pitié d'elle-même et de deux enfants charmants qu'elle allait laisser orphelins; elle répondit à madame Russell : Dieu les a fait naître, Dieu en prendra soin. Elle s'étendit sur le bûcher, et y mit le feu elle-même avec autant de sérénité que des dévotes prennent le voile parmi nous.

Il ajoute qu'un Anglais nommé Charnoc [2], étant témoin du même épouvantable sacrifice d'une jeune Indienne très belle, descendit, malgré les prêtres, dans la fosse du bûcher, arracha du milieu des flammes cette victime, qui criait au ravisseur et à l'impie; qu'il eut une peine extrême à l'apaiser, qu'enfin il l'épousa, mais qu'il fut regardé par tout le peuple comme un monstre.

Les brachmanes eurent un autre dogme qui a fait plus de fortune dans tout notre occident; c'est celui de nos quatre âges du monde, si bien chantés par Ovide, et qui figurent toujours dans nos opéra et dans nos tableaux. Le premier âge de la création de

[1] Voyez tome XXVII, page 427. B.
[2] Voltaire l'appelle Shernoc, tome XXVII, page 427. B.

la terre pour sauver les ames de l'enfer fut de trois millions deux cent mille de nos années, ci 3,200,000

Le second fut de.................. 1,600,000

Le troisième, de.................. 800,000

Le quatrième, où nous sommes, est de 400,000

Ainsi tout va toujours en diminuant et en empirant dans ce monde; mais nous sommes plus discrets que les brachmanes. Nos âges ne sont pas si longs. Les Indiens appellent ces âges *iogues*. C'est dans le présent iogue qu'un roi des bords du Gange, nommé Brama, écrivit dans la langue sacrée le sacré *Shastabad*, il n'y a guère que cinq mille années : mais il ne s'écoula pas quinze siècles qu'un autre brachmane, qui pourtant n'était pas roi, donna une loi nouvelle du *Veidam*. Je lui en demande bien pardon: ce *Veidam* est le plus ennuyeux fatras que j'aie jamais lu. Figurez-vous *la Légende dorée*, *les Conformités de saint François d'Assise*, les *Exercices spirituels de saint Ignace*, et les *Sermons de Menot*, joints ensemble, vous n'aurez encore qu'une idée très imparfaite des impertinences du *Veidam*.

L'Ézour-Veidam est tout autre chose. C'est l'ouvrage d'un vrai sage qui s'élève avec force contre toutes les sottises des brachmanes de son temps. Cet *Ézour-Veidam* fut écrit quelque temps avant l'invasion d'Alexandre. C'est une dispute de la philosophie contre la théologie indienne; mais je parie que *l'Ézour-Veidam*[a] n'a aucun crédit dans son pays, et que *le Veidam* y passe pour un livre céleste.

[a] *L'Ézour-Veidam* est en effet un livre qui combat toutes les superstitions, et qui détruit les fables dont on déshonore la Divinité; c'est pro-

LETTRE X.

Sur le paradis terrestre de l'Inde.

Ce n'est pas assez, monsieur, que deux Anglais, dans les trésors qu'ils ont rapportés de l'Inde, aient compté principalement cet ancien livre de la religion des brachmanes; ils ont encore découvert le paradis terrestre. Vous savez que de grands théologiens l'avaient placé les uns dans la Taprobane, les autres en Suède, quelques-uns même dans la lune. Mais il est réellement sur un des bras du Gange : M. Holwell, et quelques-uns de ses amis, y ont voyagé d'un bout à l'autre[a]. Ce pays peut prendre son nom de sa capitale Bishnapor ou Vishnapor, où l'on adore Vitsnou, fils de Dieu, de temps immémorial. Il est à quelques journées de Calcutta, chef-lieu de la domination anglaise, et on le trouve marqué sur toutes les bonnes cartes des possessions de la compagnie des Indes. Il n'est guère qu'à neuf ou dix journées des frontières du petit royaume de Patna. La contrée vers la ville anglaise de Calcutta, et vers celle de Vishnapor, est arrosée des canaux du Gange, qui fer-

bablement le livre que le P. Pons, missionnaire sur la côte de Malabar en 1740, appelle *l'Ajour-Veidam*. Il avait un peu appris la langue des brames modernes, mais non pas l'ancien *hanscrit*, qui est pour eux ce qu'est l'*Iliade* d'Homère pour les Grecs d'aujourd'hui. Voyez sa lettre au P. Duhalde, dans le vingt-cinquième tome des *Lettres curieuses et édifiantes*. — Voyez, sur l'imposture de *l'Ézour-Veidam*, la note de M. Reinaud, tome XLIII, page 348. B.

[a] Voyez *Interesting events relative to Bengal*, pages 197 et suiv.

tilisent la terre. Tous les fruits, tous les arbres, toutes les fleurs, y sont entretenus par une fraîcheur éternelle, qui tempère les chaleurs du tropique, dont ce climat n'est pas éloigné. Le peuple y est encore plus favorisé de la nature.

« Ce peuple fortuné, dit la relation, a conservé la « beauté du corps si vantée dans les anciens brach- « manes, et toute la beauté de l'ame, pureté, piété, « équité, régularité, amour de tous les devoirs. C'est « là que la liberté et la propriété sont inviolables. Là « on n'entend jamais parler de vol, soit privé, soit « public; dès qu'un voyageur, quel qu'il soit, a tou- « ché les limites du pays, il est sous la garde immé- « diate du gouvernement. On lui envoie des guides « qui répondent de son bagage et de sa personne, « sans aucun salaire. Ces guides le conduisent à la « première station. Le premier officier du lieu le loge « et le défraie, puis le remet à d'autres guides, qui « en prennent le même soin. Il n'a d'autre peine que « de délivrer de ville en ville à ses conducteurs un « certificat qu'ils ont rempli leur charge. Il est en- « tretenu de tout dans chaque gîte, pendant trois « jours, aux dépens de l'état; et s'il tombe malade, « on le garde, et on lui administre tous les secours « jusqu'à ce qu'il soit guéri, sans qu'on reçoive de « lui la moindre récompense. »

Si ce n'est pas là le paradis terrestre, je ne sais où il peut être.

Un philosophe sera moins surpris qu'un autre homme, quand il saura que les habitants de Vishnapor descendent des anciens brachmanes. C'est pro-

beaux jours, durent nécessairement les engager à observer les astres. Il n'est pas à croire que cette science ait été cultivée d'abord par des bergers, comme on le dit. Nous ne voyons pas que nos pâtres s'occupent beaucoup des planètes et des étoiles fixes. Probablement ceux qui gardaient les moutons en Tartarie, aux Indes, en Chaldée, n'étaient pas plus curieux que les paysans de nos contrées, et je ne vois pas qu'il y ait jamais eu de Newton et de Halley parmi nos bergers d'Allemagne, de France, et d'Espagne. Il faut savoir un peu de géométrie pour être même un astronome ignorant. Les brachmanes étaient géomètres. Il est donc de la plus grande vraisemblance que la science du ciel eut son origine chez eux.

Il paraît qu'ils furent les premiers qui connurent l'obliquité de l'écliptique. Leur première époque astronomique commençait à une conjonction de toutes les planètes, et cette conjonction était arrivée vingt-trois mille cinq cent et un ans avant notre ère. Je n'examine pas s'ils se sont trompés sur cette époque; mais je dis qu'il faut une prodigieuse science et bien des siècles pour être en état de se tromper dans un tel calcul [1].

LETTRE XI.

Sur le grand lama et la métempsycose.

Après avoir voyagé sous vos ordres, monsieur, en Égypte, à la Chine, et aux Indes, je veux faire un

[1] Voyez tome XV, pages 43 et 258. B.

petit tour dans un coin de la Tartarie pour vous parler du grand lama. Je veux bien croire qu'il y a des Tartares assez bons pour pendre à leur cou quelques reliques de son derrière en forme de grains de chapelet : en vérité il y a dans les environs de Romorantin, et dans d'autres villes, des gens du peuple qui se parent de reliques aussi singulières. Je ne vois pas que ce qui sort du derrière d'un homme qu'on respecte et qu'on aime, quand cela est bien sec, bien musqué, bien préparé, bien enchâssé dans de l'or ou de l'ivoire, soit plus dégoûtant que tel vieux haillon qui n'a jamais appartenu à un homme de mérite, ou tel vieux os pourri, ou tel nombril, ou tel prépuce, qu'on expose encore dans plus d'un de nos villages à l'adoration des bonnes femmes.

Mais que dans tout le Thibet on pense qu'il existe un homme immortel, cela peut faire quelque peine à un philosophe. Peut-être ce dogme est-il la suite de cette recherche sérieuse que des rois de la Chine firent autrefois du breuvage d'immortalité. Vous remarquez très bien dans votre livre que plus d'un roi mourut subitement de ce breuvage qui fesait vivre éternellement.

Il y a, ce me semble, dans Oléarius[1] un très bon conte sur Alexandre, qui chercha le breuvage d'immortalité en passant par le Thibet, lorsqu'il allait conquérir l'Inde. C'est dommage que ce conte n'ait pas eu place dans les *Mille et une Nuits ;* mais il était

[1] Ce conte d'Oléarius est rappelé par Voltaire dans sa pièce *A M. du M***, sur plusieurs anecdotes*, ci-après dans le présent volume. B.

trop philosophique pour ma sœur Scheherazade[1]. Voici donc ce qu'Oléarius lut en Perse, dans une histoire d'Alexandre qui n'est pas écrite par Quinte-Curce[2].

Alexandre, après la mort de Darah ou Darius, ayant vaincu les Tartares Usbecks, et se trouvant de loisir, voulut boire de l'eau d'immortalité. Il fut conduit par deux frères qui en avaient bu largement, et qui vivent encore comme Hénoch et Élie. Cette fontaine est dans une montagne du Caucase, au fond d'une grotte ténébreuse. Les deux frères firent monter Alexandre sur une jument dont ils attachèrent le poulain à l'entrée de la caverne, afin que la mère, qui portait le roi au milieu de ces profondes ténèbres, pût revenir d'elle-même à son petit après qu'on aurait bu.

Quand on fut arrivé à tâtons au milieu de la grotte, on vit tout d'un coup une grande clarté; une porte d'acier brillant s'ouvre ; un ange en sort en sonnant de la trompette. Qui es-tu ? lui dit le héros. — Je suis Raphaël. Et toi ? — Moi, je suis Alexandre. — Que cherches-tu ? — L'immortalité. — Tiens, lui dit l'ange; prends ce caillou, et quand tu en auras trouvé un autre précisément du même poids, reviens à moi, et je te ferai boire. Alors l'ange disparut, et les ténèbres furent plus épaisses qu'auparavant.

Alexandre sortit de la grotte à l'aide de sa jument,

[1] C'est ainsi qu'écrit M. Caussin de Perceval, continuateur de la traduction des *Mille et une Nuits*, par Galland. Voltaire a écrit *Shezarade*. B.

[2] *Voyages d'Oléarius en Moscovie, en Perse*, pages 169 et 170.

qui courut après son poulain. Tous les officiers, tous les valets d'Alexandre se mirent à chercher des cailloux. On n'en trouva point qui fût exactement d'une pesanteur égale à celui de Raphaël ; et cela servit à prouver cette ancienne vérité, sur laquelle Leibnitz a tant insisté depuis, qu'il est impossible que la nature produise deux êtres absolument semblables.

Enfin Alexandre prit le parti de faire ajouter une pincée de terre à son caillou pour égaler le poids, et revint tout joyeux à sa grotte sur sa jument. La porte d'acier s'ouvre, l'ange reparaît; Alexandre lui montre les deux cailloux. L'ange les ayant considérés, lui dit : Mon ami, tu y as ajouté de la terre; tu m'as prouvé que tu en es formé, et que tu retourneras à ton origine.

Il faut que depuis on ait cru dans le Thibet qu'enfin le grand lama avait trouvé les deux cailloux et la véritable recette. C'est ainsi que nos ancêtres crurent qu'Ogier le Danois avait bu de la fontaine de Jouvence; c'est ainsi qu'en Grèce on avait imaginé que l'Aurore avait fait présent à Tithon d'une éternelle vieillesse.

Mais ce qui me paraît plus vraisemblable, c'est que la croyance de la métempsycose, qui passa depuis si long-temps de l'Inde en Tartarie, est l'origine de cette opinion populaire que la personne du grand lama est immortelle.

Je vous prie de vouloir bien d'abord observer qu'il n'est point du tout absurde de croire à la métempsycose. C'est un dogme très faux, je l'avoue; il n'est point approuvé parmi nous, il peut être un jour dé-

claré hérétique, mais il n'a jamais été expressément condamné: on pouvait, ce me semble, supposer en sûreté de conscience que Dieu, le créateur de toutes les ames, les fesait successivement passer dans des corps différents; car que faire des ames de tant de fœtus qui meurent en naissant, ou qui ne parviennent pas à maturité? Voilà des ames toutes neuves qui n'ont point servi : ne seront-elles plus bonnes à rien? ne paraît-il pas très raisonnable de leur donner d'autres corps à gouverner, ou, si vous l'aimez mieux, de les faire gouverner par d'autres corps?

Pour les ames qui ont habité des corps disgraciés, et qui ont souffert avec eux dans leur demeure, n'est-il pas encore très raisonnable qu'après être délogées de leurs vilains étuis elles aillent en habiter de mieux faits?

Je dirais plus; il n'y a personne qui, si on lui proposait de renaître après sa mort, n'acceptât ce marché de tout son cœur : *quam vellent æthere in alto*[1]! Il paraît donc assez évident que ce système ne répugne ni au cœur humain ni à la raison humaine.

Il est encore évident que cette doctrine ne choque point les bonnes mœurs; car une ame qui se trouvera logée dans le corps d'un homme pour soixante ou quatre-vingts ans tout au plus devra prendre le parti d'être une ame honnête, de peur d'aller habiter après son décès le corps de quelque animal immonde et dégoûtant.

Pourquoi ce système ne fut-il reçu ni chez les Grecs, ni chez les Romains, ni même en Égypte, ni en Chal-

[1] Virgile, *Æn.*, VI, 436. B.

dée? est-ce parcequ'il n'était pas prouvé? non, car tous ces peuples étaient infatués de dogmes bien plus improbables. Il est à croire plutôt que la doctrine de la transmigration des ames fut rejetée, parcequ'elle ne fut annoncée que par des philosophes. Dans tout pays on disputa toujours contre le philosophe, et on recourut au sorcier. Pythagore eut beau dire en Italie:

O genus attonitum gelidæ formidine mortis!
Quid Styga, quid tenebras, quid numina vana timetis,
Materiem vatum falsique piacula mundi?
Corpora, sive rogus flamma, seu tabe vetustas
Abstulerit, mala posse pati, non ulla putetis.
Morte carent animæ; semperque, priore relicta
Sede, novis habitant domibus vivuntque receptæ.
Ipse ego (nam memini), Trojani tempore belli,
Panthoïdes Euphorbus eram.

OVID., Metam., XV, 153.

Ce que du Bartas[1] a traduit ainsi dans son style naïf:

Pauvres humains effrayés du trépas,
Ne craignez point le Styx et l'autre monde;
Tous vains propos dont notre fable abonde.
Le corps périt, l'ame ne s'éteint pas;
Elle ne fait que changer de demeure,
Anime un corps, puis un autre sans fin.
Gardons-nous bien de penser qu'elle meure:
Elle voyage, et tel fut mon destin,
J'étais Euphorbe à la guerre de Troie.

On laissa dire Pythagore, on se moqua d'Euphorbe, on se jeta à corps perdu, à la tête de Cerbère, dans le Styx et dans l'Achéron, et l'on paya chèrement des

[1] Ce n'est point du Bartas, c'est Voltaire qui est le traducteur du passage de Virgile. B.

prêtres de Diane et d'Apollon qui vous en retiraient pour de l'argent comptant.

Les brachmanes et les lamas du Thibet furent presque les seuls qui s'en tinrent à la métempsycose. Il arriva qu'après la mort d'un grand lama, celui qui briguait la succession prétendit que l'ame du défunt était passée dans son corps: il fut élu, et il introduisit la coutume de léguer son ame à son successeur. Ainsi tout grand lama élève auprès de lui un jeune homme, soit son fils, soit son parent, soit un étranger adopté, qui prend la place du grand-prêtre dès que le siége est vacant. C'est ainsi que nous disons en France que le roi ne meurt point. C'est là, si je ne me trompe, tout le mystère. Le mort saisit le vif; et le bon peuple, qui ne voit ni les derniers moments du défunt, ni l'installation du successeur, croit toujours que son grand lama est immortel, infaillible, et impeccable.

Le P. Gerberon, qui accompagna si souvent l'empereur Kang-hi dans ses parties de chasse en Tartarie, nous a pleinement instruits des précautions que ces pontifes prenaient pour ne point mourir. Voici ce qu'il raconte dans une de ses lettres écrites en 1697[a]:

Le dalaï-lama, attaqué d'une maladie mortelle dans son palais de roseaux et de joncs, au Thibet, ne pouvait laisser son sceptre et sa mitre à un petit bâtard d'un an, le seul enfant qui lui restait: cette place demandait un enfant de seize ans; c'était l'âge

[a] Voyez le tome IV de la Collection de Duhalde, page 466, édition de Hollande.

de la majorité. Il recommanda, sous peine de damnation, à ses prêtres de cacher son décès pendant quinze années; et il écrivit une lettre à l'empereur Kang-hi, par laquelle *il le mettait dans la confidence, et le suppliait de protéger son fils.* Son clergé devait rendre la lettre, au bout de ce temps, par une ambassade solennelle, et cependant il était tenu de dire à tous ceux qui viendraient demander audience à sa sainteté qu'elle ne voyait personne, et qu'elle était en retraite. On ne parlait en Tartarie et à la Chine que de cette longue retraite du dalaï-lama; l'empereur y fut trompé lui-même.

Enfin ce monarque s'étant avancé jusqu'à la ville de Nianga, auprès de la grande muraille, lorsque les quinze ans étaient écoulés, l'ambassade sacerdotale parut, et la lettre fut rendue; mais les valets des ambassadeurs avaient divulgué le mystère; et cent mille soldats, qui suivaient l'empereur dans ses chasses, raillaient déjà de l'immortalité d'un homme enterré depuis quinze ans. Kang-hi dit à l'ambassade: Mandez à votre maître que je lui ferai réponse dès que je serai mort. Cependant il eut la bonté de protéger le nouvel immortel qui avait ses seize ans accomplis; et la canaille du Thibet crut plus que jamais à l'éternité de son pontife[a].

[a] Les ministres Claude et Jurieu ont osé comparer notre saint père le pape au grand lama: ils ont dit qu'il n'est pas moins ridicule d'être infaillible que d'être immortel. Je pense que la comparaison n'est pas juste; car il peut être arrivé qu'un pape, à la tête d'un concile, ait décidé que les cinq propositions sont dans *Jansénius*, et ne se soit pas trompé; mais il ne peut être arrivé que le même pape ne soit pas mort, lui et tout son concile.

Toute cette affaire, qui se passait moitié dans ce monde-ci, moitié dans l'autre, n'était donc au fond qu'une intrigue de cour. Kang-hi fesait reconnaître un immortel, et s'en moquait. Le défunt lama avait joué la comédie, même en mourant, et avait fait la fortune de son bâtard. Il ne faut pas croire que des hommes d'état soient des imbéciles, parcequ'ils sont nés en Tartarie; mais le peuple pourrait bien l'être.

Je suis persuadé que si nous avions vécu du temps des adorateurs d'Isis, d'Apis, et d'Anubis, nous aurions trouvé dans la cour de Memphis autant de bon sens et de sagacité que dans les nôtres, malgré la foule des docteurs du pays, payés pour pervertir ce bon sens.

Il est contradictoire, dira-t-on, que les premiers d'une nation soient sages, habiles, polis, lorsque toute la jeunesse est élevée dans la démence et dans la barbarie. Oui, cela semble incompatible; mais on a déjà remarqué [1] que le monde ne subsiste que de contradictions.

Informez un Chinois homme d'esprit, ou un Tartare de Moukden, ou un Tartare du Thibet, de certaines opinions qui ont cours dans certaine partie de l'Europe, ils nous prendront tous pour ces bossus qui n'ont qu'un œil et qu'une jambe, pour des singes manqués, tels qu'ils figuraient autrefois, aux quatre coins des cartes géographiques chinoises, tous les peuples qui n'avaient pas l'honneur d'être de leur pays. Qu'ils viennent à Londres, à Rome, ou à Paris,

[1] Tome XLI, page 155; XLII, 282; XXVIII, 207; XLVII, 331; XXXIV, 305. B.

ils nous respecteront, ils nous étudieront, ils verront que, dans toutes les sociétés d'hommes, il vient un temps où l'esprit, les arts, et les mœurs, se perfectionnent. La raison arrive tard, elle trouve la place prise par la sottise; elle ne chasse pas l'ancienne maîtresse de la maison, mais elle vit avec elle en la supportant, et peu-à-peu s'attire toute la considération et tout le crédit. C'est ainsi qu'on en use à Rome même; les hommes d'état savent s'y plier à tout, et laissent la canaille ergotante dans tous ses droits. C'est ainsi que les dogmes les plus absurdes peuvent subsister chez les peuples les plus instruits.

Voyez ces Tartares mantchoux qui conquirent la Chine le siècle passé. Don Jean de Palafox, évêque et vice-roi du Mexique, ce violent ennemi des jésuites, qui pourtant n'a pas encore été canonisé, fut un des premiers qui écrivit une relation de cette conquête. Il regarde les Tartares mantchoux comme des loups qui ont ravagé une partie des bergeries de ce monde. On ne voit d'abord chez eux qu'ignorance de tout bien, jointe à la rage de faire tout le mal possible, insolence, perfidie, cruauté, débauche portée à l'excès. Qu'est-il arrivé? trois empereurs et le temps ont suffi pour les rendre dignes de commenter le *Poëme de Moukden*, et de l'imprimer en trente-deux nouveaux caractères différents.

L'empereur Kang-hi, grand-père de l'empereur poëte, avait déjà civilisé ses Tartares, non pas jusqu'à être éditeurs de poëmes, mais jusqu'à égaler les Chinois en science, en politesse, en douceur de

mœurs. On ne distingue presque plus aujourd'hui les deux nations.

Permettez-moi encore de vous dire que le père de l'empereur Kang-hi, tout jeune qu'il était, montrait une grande prudence, en fesant couper les cheveux aux Chinois, afin que les vaincus ressemblassent plus aux vainqueurs. Palafox, il est vrai, nous dit que plusieurs Chinois aimèrent mieux perdre leur tête que leur chevelure, ainsi que plusieurs Russes, sous Pierre-le-Grand, aimèrent mieux perdre leur argent que leur barbe; mais enfin tout ce qui tend à l'uniformité est toujours très utile. Les derniers empereurs tartares n'ont fait qu'un seul peuple de deux grands peuples, et ils se sont soumis, les armes à la main, aux anciennes lois chinoises. Une telle politique, soutenue depuis cent ans par un gouvernement équitable, vaut peut-être bien le travail assidu de calculer des éphémérides. Les brames d'aujourd'hui les calculent encore avec une facilité et une vitesse surprenantes: mais ils vivent sous le plus funeste des gouvernements, ou plutôt des anarchies; et les Tartaro-Chinois jouissent de toute la portion de bonheur qu'on peut goûter sur la terre.

Je conclus que politique et morale valent encore mieux que mathématique, etc., etc.

LETTRE XII.

Sur le Dante, et sur un pauvre homme nommé Martinelli.

J'entretenais mon ami Gervais de toutes ces choses curieuses, et je lui fesais lire les lettres que j'avais écrites à M. Pauw, à condition que M. Pauw me donnerait ensuite la permission de montrer les siennes à M. Gervais, lorsqu'il arriva deux savants d'Italie, à pied, qui venaient par la route de Nevers.

L'un était M. Vincenzo Martinelli[1], maître de langue, qui avait dédié une édition du *Dante* à milord Oxford; l'autre était un bon violon. *Per tutti i santi!* dit le signor Martinelli, on est bien barbare dans la ville de Nevers par où j'ai passé : on n'y fait que des colifichets de verre, et personne n'a voulu imprimer mon *Dante* et mes préfaces, qui sont autant de diamants.

Vous voilà bien à plaindre! lui dit M. Gervais; il y a quatre ans que je n'ai pu débiter, dans Romorantin, un exemplaire des vers d'un empereur chinois; et vous, qui n'êtes qu'un pauvre Italien, vous osez trouver mauvais qu'on n'imprime pas votre *Dante* et vos préfaces à Nevers! Qu'est-ce donc que ce Dante? C'est, dit Martinelli, le divin Dante, qui manquait

[1] Deux lettres de V. Martinelli au comte d'Oxford sont imprimées à la suite d'une Vie du Dante, par l'abbé Marini, dans l'édition du Dante qui fait partie de la Collection des meilleurs auteurs de la langue italienne, imprimée chez Marcel Prault, 1768 et années suivantes. Voltaire n'est pas ménagé dans ces deux lettres. B.

de chausses au treizième siècle, comme moi au dix-huitième. J'ai prouvé que Bayle, qui était un ignorant sans esprit, n'avait dit que des sottises sur le Dante dans les dernières éditions de son grand dictionnaire, *notizie spurie deformi*. J'ai relancé vigoureusement un autre *cioso*[a], homme de lettres, qui s'est avisé de donner à ses compatriotes français une idée des poëtes italiens et anglais, en traduisant quelques morceaux librement et sottement en vers d'un style de Polichinelle[b], comme je le dis expressément. En un mot, je viens apprendre aux Français à vivre, à lire, et à écrire.

Le stupide orgueil d'un mercenaire, qui se croyait un homme considérable pour avoir imprimé le *Dante*, me causa d'abord une vive indignation. Mais j'eus bientôt quelque pitié du signor Martinelli; je me mêlai de la conversation, et je lui dis : Monsieur le maître de langues, vous ne me paraissez maître de goût ni de politesse. J'ai lu autrefois votre divin Dante; c'est un poëme très curieux en Italie pour son antiquité. Il est le premier qui ait eu des beautés et du succès dans une langue moderne. Il y a même dans cet énorme ouvrage une trentaine de vers qui ne dépareraient pas l'Arioste : mais M. Gervais sera fort étonné quand il saura que ce poëme est un voyage en enfer, en purgatoire, et en paradis. M. Gervais

[a] Quelques gens de lettres italiens, qui ne savent pas vivre, appellent un Français un *Cioso*.

[b] Préface du Dante par le signor Martinelli. — C'est de M. de Voltaire qu'il parle. K. — Il y a dans les Œuvres de Voltaire deux passages du Dante traduits en vers; voyez tome XXXIX, page 551 (morceau répété par Voltaire, tome XVI, page 424); et XXVIII, 291. B.

recula de deux pas, et trouva le chemin un peu long.

Sachez, dis-je à mon ami Gervais, que le Dante ayant perdu par la mort sa maîtresse Béatrice Portinari, rencontre un jour à la porte de l'enfer Virgile et cette Béatrice auprès d'une lionne et d'une louve. Il demande à Virgile qui il est; Virgile lui répond que son père et sa mère sont de Lombardie, et qu'il le mènera dans l'enfer, dans le purgatoire, et au paradis, si le Dante veut le suivre. Je te suivrai, lui dit le Dante; mène-moi où tu dis, et que je voie la porte de saint Pierre.

Che tu mi meni là dov' or dicesti,
Si ch' i' vegga la porta di san Pietro.
DANT., Inf., I.

Béatrice est du voyage. Le Dante, qui avait été chassé de Florence par ses ennemis, ne manque pas de les voir en enfer, et de se moquer de leur damnation. C'est ce qui a rendu son ouvrage intéressant pour la Toscane. L'éloignement du temps a nui à la clarté; et on est même obligé d'expliquer aujourd'hui son Enfer comme un livre classique. Les personnages ne sont pas si attachants pour le reste de l'Europe. Je ne sais comment il est arrivé qu'Agamemnon fils d'Atrée, Achille aux pieds légers, le pieux Hector, le beau Pâris, ont toujours plus de réputation que le comte de Montefeltro, Guido da Polenta, et Paolo Lancilotto.

Pour embellir son enfer, l'auteur joint les anciens païens aux chrétiens de son temps. Cet assemblage et cette comparaison de nos damnés avec ceux de

l'antiquité pourrait avoir quelque chose de piquant, si cette bigarrure était amenée avec art, s'il était possible de mettre de la vraisemblance dans ce mélange bizarre de christianisme et de paganisme, et surtout si l'auteur avait su ourdir la trame d'une fable, et y introduire des héros intéressants, comme ont fait depuis l'Arioste et le Tasse. Mais Virgile doit être si étonné de se trouver entre Cerbère et Belzébuth [1], et de voir passer en revue une foule de gens inconnus, qu'il peut en être fatigué, et le lecteur encore davantage.

M. Gervais sentit la vérité de ce que je lui disais, et renvoya M. Martinelli avec ses commentaires. Nous nous avouâmes l'un à l'autre que ce qui peut convenir à une nation est souvent fort insipide pour le reste des hommes. Il faut même être très réservé à reproduire les anciens ouvrages de son pays. On croit rendre service aux lettres en commentant Coquillart [2] et le roman de *la Rose*. C'est un travail aussi ingrat que bizarre de rechercher curieusement des cailloux dans de vieilles ruines, quand on a des palais modernes.

Je me suis avisé d'être libraire, me disait M. Gervais; je quitterai bientôt le métier; il y a trop de livres, et trop peu de lecteurs. Je m'en tiendrai à tenir café. Tous ceux qui viennent en prendre chez moi

[1] Voyez, tome LIX, la fin de la lettre au P. Bettinelli, du mois de mars 1761. B.

[2] Guillaume Coquillart, official de l'église de Reims, mort en 1590, est auteur de poésies dont la dernière édition est de 1723, deux volumes in-12. B.

disent continuellement : J'ai bien affaire du roman de mademoiselle Lucie, des mémoires de M. le marquis de trois étoiles, de la nouvelle histoire de César et d'Auguste, dans laquelle il n'y a rien de nouveau; et d'un dictionnaire des grands hommes, dans lequel ils sont tous si petits; et de tant de pièces de théâtre qu'on ne voit jamais au théâtre; et de cette foule de vers où l'on fait tant d'efforts pour être naturel, et où l'on est de si mauvaise compagnie en cherchant le ton de la bonne compagnie! Tout cela rebute les honnêtes gens; ils aiment mieux lire la gazette.

Ils ont raison, lui dis-je; il y a long-temps qu'on se plaint de la multitude des livres. Voyez *l'Ecclésiaste*, il vous dit tout net qu'on ne cesse d'écrire, *scribendi nullus est finis* [1]. Tant de méditation n'est qu'une affliction de la chair, *frequens meditatio afflictio est carnis* [2]. Ce n'est pas que je croie que du temps du roi Salomoh ou Soleïman il y eût autant de livres qu'il y en eut dans Alexandrie, dont la bibliothèque royale possédait sept cent mille volumes, dont César brûla la moitié.

Beaucoup de savants ont prétendu, et peut-être avec témérité, que cet *Ecclésiaste* ne pouvait être du troisième roi de la Judée, et qu'il fut composé sous les Ptolémées par un Juif d'Alexandrie, homme d'esprit et philosophe. Mais le fait est que la multitude de livres inlisibles dégoûte. Il n'y a plus moyen de

[1] Il y a dans l'*Ecclésiaste*, XII, 12 : *Faciendi plures libros nullus est finis*. B.

[2] *Ecclésiaste*, XII, 12. B.

rien apprendre, parcequ'il y a trop de choses à apprendre. Je suis occupé d'un problème de géométrie; vient un roman de *Clarisse* en six volumes[1], que des anglomanes me vantent comme le seul roman digne d'être lu d'un homme sage : je suis assez fou pour le lire; je perds mon temps, et le fil de mes études. Puis, lorsqu'il m'a fallu lire dix gros volumes du président De Thou, et dix autres de Daniel, et quinze de Rapin-Thoyras, et autant de Mariana, arrive encore un Martinelli, qui veut que je le suive en enfer, en purgatoire, et en paradis, et qui me dit des injures parceque je ne veux pas y aller! cela désespère. La vue d'une bibliothèque me fait tomber en syncope.

Mais, me dit M. Gervais, pensez-vous qu'on se mette plus en peine dans ce pays-ci de vos Chinois et de vos Indiens, que vous ne vous souciez des préfaces du signor Martinelli? Eh bien! M. Gervais, n'imprimez pas mes Chinois et mes Indiens.

M. Gervais les imprima.

[1] La traduction abrégée, par l'abbé Prévost, a sept volumes in-12. B.

FIN DES LETTRES CHINOISES, INDIENNES, ET TARTARES.

LETTRE DE M. DE LA VISCLÈDE

A M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE PAU[1].

1776.

Monsieur et cher confrère, je vous envoie mes *Filles de Minée;* et je vous répète en prose ce que j'ai dit en vers[2], que je ne devais pas traiter ce sujet après Ovide et La Fontaine. Ce n'est pas dans le monde comme dans l'Évangile[3]; celui qui vient se présenter à la dernière heure n'est jamais si bien reçu que ceux qui ont travaillé le matin. Voyez ce qui est arrivé à La Motte; il a voulu faire une petite *Iliade*[4], on s'est moqué de lui. Il a fait des fables philosophiques dédiées au régent du royaume, qui lui a donné deux mille écus; tout le monde a dit:

[1] Les éditeurs de Kehl donnent à cette pièce la date de 1776, et, ce me semble, avec raison. Le conte des *Filles de Minée* (voyez tome XIV) est de 1775; mais l'édition avec cette date que j'ai sous les yeux ne contient pas la *Lettre*. Cette *Lettre* est, avec d'autres morceaux de Voltaire, à la suite d'une édition de l'*Histoire de Jenni, ou le Sage et l'Athée* (voyez tome XXXIV, page 337), 1776, in-8°.

Antoine-Louis de Chalamond de La Visclède, né à Tarascon en 1692, mort en 1760, sous le nom de qui Voltaire donna, quinze ou seize ans plus tard, ses *Filles de Minée* et la *Lettre au secrétaire de l'académie de Pau*, avait été, pendant plusieurs années, secrétaire de l'académie de Marseille. B.

[2]
Ovide a conté cette affaire,
La Fontaine en parle après lui;
Moi, je la répète aujourd'hui;
Et j'aurais mieux fait de me taire.

Voyez, tome XIV, les derniers vers des *Filles de Minée*. B.

[3] Matth., XX, 14. B.

[4] Voyez ma note, tome II, page 59. B.

Nous aimons mieux le naïf La Fontaine, à qui Louis XIV ne donna rien.

Vous connaissez cet enfant de la nature, ce La Fontaine, et ses trois *Filles de Minée*, que l'abbé d'Olivet a fait imprimer dans un recueil en cinq volumes[1]; mais vous ne connaissez pas *les Amours de Mars et de Vénus*, qui ne se trouvent que dans l'édition de 1750. Les voici:

Vous devez avoir lu qu'autrefois le dieu Mars,
Blessé par Cupidon d'une flèche dorée,
Après avoir dompté les plus fermes remparts,
Mit le camp devant Cythérée.
Le siége ne fut pas de fort longue durée:
A peine Mars se présenta,
Que la belle parlementa.

Dans les formes pourtant il entreprit l'affaire,
Par tous moyens tâcha de plaire,
De son ajustement prit d'abord un grand soin.
Considérez-le en ce coin,
Qui quitte sa mine fière.
Il se fait attacher son plus riche harnois.
Quand ce serait pour des jours de tournois,
On ne le verrait pas vêtu d'autre manière.
L'éclat de ses habits fait honte à l'œil du jour.
Sans cela, fît-on mordre aux géants la poussière,
Il est bien malaisé de rien faire en amour.

En peu de temps Mars emporta la dame.
Il la gagna peut-être en lui contant sa flamme;
Peut-être conta-t-il ses siéges, ses combats,
Parla de contrescarpe et cent autres merveilles
Que les femmes n'entendent pas,

[1] L'édition de 1729 des *OEuvres diverses de La Fontaine*, que quelques personnes attribuent à d'Olivet, n'a que trois volumes. On ignore le nom de l'éditeur; mais ce ne fut pas d'Olivet. Quant à l'édition qui contient les *Amours de Mars et de Vénus*, elle est de 1758, et non de 1750. B.

Et dont pourtant les mots sont doux à leurs oreilles.
Voyez combien Vénus, en ces lieux écartés,
Aux yeux de ce guerrier étale de beautés :
Quels longs baisers ! La Gloire a bien des charmes;
Mais Mars, en la servant, ignore ces douceurs.
Son harnois est sur l'herbe : Amour, pour toutes armes,
Veut des soupirs et des larmes;
C'est ce qui triomphe des cœurs.

Phœbus pour la déesse avait même dessein;
Et, charmé de l'espoir d'une telle conquête,
Couvait plus de feux dans son sein
Qu'on n'en voyait à l'entour de sa tête.
C'était un dieu pourvu de cent charmes divers.
Il était beau; mais il fesait des vers;
Avait un peu trop de doctrine;
Et, qui pis est, savait la médecine.
Or soyez sûr qu'en amours,
Entre l'homme d'épée et l'homme de science,
Les dames au premier inclineront toujours,
Et toujours le plumet aura la préférence.
Ce fut donc le guerrier qu'on aima mieux choisir.
Phœbus, outré de déplaisir,
Apprit à Vulcan ce mystère;
Et dans le fond d'un bois voisin de son séjour
Lui fit voir avec Mars la reine de Cythère,
Qui n'avaient en ces lieux pour témoin que l'Amour.

La peine de Vulcan se voit représentée,
Et l'on ne dirait pas que les traits en sont feints.
Il demeure immobile, et son ame agitée
Roule mille pensers qu'en ses yeux on voit peints.
Son marteau lui tombe des mains.
Il a martel en tête, et ne sait que résoudre,
Frappé comme d'un coup de foudre.
Le voici dans cet autre endroit
Qui querelle et qui bat sa femme.
Voyez-vous ce galant qui les montre du doigt ?
Au palais de Vénus il s'en allait tout droit,

Espérant y trouver le sujet qui l'enflamme.
La dame d'un logis, quand elle fait l'amour,
Met le tapis chez elle à toutes les coquettes.
Dieu sait si les galants lui font aussi la cour.
Ce ne sont que jeux et fleurettes,
Plaisants devis et chansonnettes;
Mille bons mots, sans conter les bons tours,
Font que, sans s'ennuyer, chacun passe les jours.
Celle que vous voyez apportait une lyre,
Ne songeant qu'à se réjouir.
Mais Vénus pour le coup ne la saurait ouïr:
Elle est trop empêchée, et chacun se retire.
Le vacarme que fait Vulcan
A mis l'alarme au camp.

Mais, avec tout ce bruit, que gagne le pauvre homme?
Quand les cœurs ont goûté des délices d'amour,
Ils iraient plutôt jusqu'à Rome
Que de s'en passer un seul jour.
Sur un lit de repos voyez Mars et sa dame.
Quand l'Hymen les joindrait de son nœud le plus fort,
Que l'un fût le mari, que l'autre fût la femme,
On ne pourrait entre eux voir un plus bel accord.
Considérez plus bas les trois Graces pleurantes:
La maîtresse a failli, l'on punit les suivantes.
Vulcan veut tout chasser. Mais quels dragons veillants
Pourraient contre tant d'assaillants
Garder une toison si chère?
Il accuse surtout l'enfant qui fait aimer;
Et, se prenant au fils des péchés de la mère,
Menace Cupidon de le faire enfermer.

Ce n'est pas tout: plein d'un dépit extrême,
Le voilà qui se plaint au monarque des dieux;
Et de ce qu'il devrait se cacher à soi-même
Importune sans cesse et la terre et les cieux.
L'adultère Jupin, d'un ris malicieux,
Lui dit que ce malheur est pure fantaisie,
Et que de s'en troubler les esprits sont bien fous.

Plaise au ciel que jamais je n'entre en jalousie !
Car c'est le plus grand mal et le moins plaint de tous.

Que fait Vulcan? car, pour se voir vengé,
Encor faut-il qu'il fasse quelque chose :
Un rets d'acier par ses mains est forgé ;
Ce fut Momus qui, je pense, en fut cause.
Avec ce rets le galant lui propose
D'envelopper nos amants bien et beau.
L'enclume sonne, et maint coup de marteau,
Dont maint chaînon l'un à l'autre s'assemble,
Prépare aux dieux un spectacle nouveau
De deux amants qui reposent ensemble.

Les noires Sœurs apprêtèrent le lit :
Et nos amants, trouvant l'heure opportune,
Sous le réseau pris en flagrant délit,
De s'échapper n'eurent puissance aucune.
Vulcan fait lors éclater sa rancune :
Tout en clopant le vieillard éclopé
Semond les dieux, jusqu'au plus occupé,
Grands et petits, et toute la séquelle.
Demandez-moi qui fut bien attrapé :
Ce fut, je crois, le galant et la belle.

Peut-être direz-vous que ces *Amours de Mars et de Vénus* ne valent pas sa fable des *deux Pigeons* [1]. Je vous croirai sans peine, comme je crois avec vous que son ode au roi [2] pour l'infortuné Fouquet n'approche pas de son élégie aux nymphes de Vaux pour ce même Fouquet.

Remplissez l'air de cris en vos grottes profondes ;
Pleurez, nymphes de Vaux, faites croître vos ondes.
....
La cabale est contente, Oronte est malheureux, etc.

[1] Livre IX, fable 2. B.

[2] Elle est de 1663, et commence par ce vers :

« Prince, qui fais nos destinées. B.

Il changea ce mot de *cabale*[1], quand on l'eut fait apercevoir que le grand Colbert servait le roi et l'état avec une équité sévère, et n'était point cabaleur; mais La Fontaine l'avait entendu dire, et il avait cru bonnement que c'était là le mot propre.

Vous me dites que Jean eut grand tort de faire imprimer ses opéra, et la comédie intitulée *Je vous prends sans vert*, et la comédie de *Clymène*, etc.; mais l'abbé d'Olivet[2] eut plus de tort encore de faire une collection de tout ce qui pouvait diminuer la gloire de La Fontaine. La manie des éditeurs ressemble à celle des sacristains; tous rassemblent des guenilles qu'ils veulent faire révérer: mais de même qu'on ne juge les vrais saints que par leurs bonnes actions, l'on ne juge les hommes à talents que par leurs bons ouvrages[3].

Vingt pièces de théâtre, très indignes de l'auteur de *Cinna*, ne lui ont point ôté le nom de grand. Tout ce qu'on reproche à Quinault n'empêche pas qu'il ne soit un homme unique, et jusqu'à présent inimitable dans un genre très difficile. Une soixantaine d'anciennes fables rajeunies par La Fontaine, et contées avec un agrément qui n'avait jamais été connu que de Pétrone, et bien saisi que par notre fabuliste; une vingtaine de contes, écrits avec cette facilité charmante et cette négligence heureuse que

[1] Dans le vers 8 de l'*Élégie pour M. Fouquet*, La Fontaine mit :

Les destins sont contents.... B.

[2] Voyez ma note, page 262. B.

[3] C'est à peu près ce qu'il avait dit tome XIX, page 86, et qu'il répéta tome XLVII, page 27. B.

nous admirons en lui, le mettent infiniment au-dessus de Boccace, et quelquefois même, si j'ose le dire, à côté de l'Arioste, pour la manière de narrer.

Il avait ce grand don de la nature, le talent. L'esprit le plus supérieur n'y saurait atteindre. C'est par les talents que le siècle de Louis XIV sera distingué à jamais de tous les siècles, dans notre France si long-temps grossière. Il y aura toujours de l'esprit; les connaissances des hommes augmenteront, on verra des ouvrages utiles; mais des talents, je doute qu'il en naisse beaucoup. Je doute qu'on retrouve l'auteur de *Cinna*, celui d'*Iphigénie*, d'*Athalie*, de *Phèdre*, celui de *l'Art poétique*, celui de *Roland* et d'*Armide*, celui[1] qui força en chaire, jusqu'à des ministres, de pleurer et d'admirer la fille de Henri IV, veuve de Charles I[er], et sa fille Henriette, Madame.

Voyez comme les oraisons funèbres d'aujourd'hui sont ensevelies avec ceux qu'elles célèbrent. Voyez comme *Séthos*[2], malgré quelques beaux passages, et les *Voyages de Cyrus*[3], sont tombés dans l'oubli, tandis que le *Télémaque* est toujours l'instruction et le charme de tous les jeunes gens bien nés. Comment s'est-il pu faire que, dans la foule de nos prédicateurs, il n'y en ait pas un seul qui ait approché de l'auteur du *Petit Carême*? Vous voyez à regret que personne n'a osé seulement tenter d'imiter le créateur du *Tartufe* et du *Misanthrope*. Nous avons quelques comédies très agréables; mais un Molière! je vous prédis

[1] Bossuet. B.

[2] Par l'abbé Terrasson; voyez tome XIX, page 214. B.

[3] Par Ramsay; voyez tome XIX, page 183. B.

hardiment que nous n'en aurons jamais. Quelle gloire pour La Fontaine d'être mis presque à côté de tous ces grands hommes!

L'abbé de Chaulieu ferma ce siècle par trois ou quatre pièces de poésie qui partent du cœur, ou qui semblent en partir. Elles respirent la volupté et la philosophie, et demandent grace pour toutes les bagatelles insipides dont on a farci son recueil.

Je m'étonne que La Fontaine n'ait parlé de Chaulieu qu'à propos de l'argent qu'il comptait recevoir par ses mains de la part du duc de Vendôme.

(Le paillard m'a dit aujourd'hui[1]
Qu'il faut que je compte avec lui.)
Aimez-vous cette parenthèse?
Le reste ira, ne vous déplaise,
En bas-relief, *et cætera.*
Ce mot-ci s'interprètera
Des Jeannetons; car les Clymènes
Aux vieilles gens sont inhumaines.
Je ne vous réponds pas qu'encor
Je n'emploie un peu de votre or
A payer la brune et la blonde.

Comment l'abbé d'Olivet a-t-il pu imprimer trois pièces de La Fontaine, écrites de ce misérable style, par lesquelles il demande l'aumône pour avoir des filles? On ne reconnaît pas dans ces vers celui qui a dit[2]:

J'ai quelquefois aimé; je n'aurais pas alors
Contre le Louvre et ses trésors,
Contre le firmament et sa voûte céleste,
Changé les bois, changé les lieux

[1] Vers 80 et suivants d'une lettre au duc de Vendôme en 1689. B.
[2] *Les deux pigeons*, livre IX, fable 2. B.

Honorés par les pas, éclairés par les yeux
De l'aimable et jeune bergère
Pour qui, sous le fils de Cythère,
Je servis, engagé par mes premiers serments.
Hélas! quand reviendront de semblables moments?
Faut-il que tant d'objets, *si doux et si charmants*,
Me laissent vivre au gré de mon ame inquiète?
Ah! si mon cœur osait encor se renflammer!
Ne sentirai-je plus de charme qui *m'arrête?*
Ai-je passé le temps d'aimer?

On croirait ces deux derniers vers d'un seigneur du bel air, d'un homme à grandes passions, d'un duc de Candale, d'un duc de Bellegarde. Cela ne s'accorde pas avec les Jeannetons de Jean La Fontaine, qui demande quelques pistoles au duc de Vendôme et au *paillard* Chaulieu, pour attendrir en sa faveur ses héroïnes du Pont-Neuf.

Tout cela, monsieur, n'empêche pas qu'un nombre considérable de fables pleines de sentiment, d'ingénuité, de finesse, et d'élégance, ne soient le charme de quiconque sait lire.

Quand je dis qu'il est presque égal, dans ses bonnes fables, aux grands hommes de son mémorable siècle, je ne dis rien de trop fort. Je serais un exagérateur ridicule si j'osais comparer

Maître corbeau, sur un arbre perché [1],
Tenait en son bec un fromage;

et

La cigale ayant chanté [2]
Tout l'été,

à ces vers de Cornélie qui tient l'urne de son époux:

Éternel entretien de haine et de pitié,
Restes du grand Pompée, écoutez sa moitié;

[1] Livre I, fable 2. B. — [2] Livre I, fable 1. B. — [3] *Pompée*, V, 1. B.

et à ceux de César :

> Restes d'un demi-dieu dont à peine je puis[1]
> Égaler le grand nom, tout vainqueur que j'en suis !

Le Savetier et le Financier, les Animaux malades de la peste, le Meunier, son Fils, et l'Ane, etc., etc., tout excellents qu'ils sont dans leur genre, ne seront jamais mis par moi au même rang que la scène d'Horace et de Curiace, ou que les pièces inimitables de Racine, ou que le parfait *Art poétique* de Boileau, ou que le *Misanthrope* et le *Tartufe* de Molière. Le mérite extrême de la difficulté surmontée, un grand plan conçu avec génie, exécuté avec un goût qui ne se dément jamais dans Racine, la perfection enfin dans un grand art, tout cela est bien supérieur à l'art de conter. Je ne veux point égaler le vol de la fauvette à celui de l'aigle. Je me borne à vous soutenir que La Fontaine a souvent réussi dans son petit genre autant que Corneille dans le sien. J'aurais seulement desiré pour la gloire de la nation qu'on n'eût point imprimé les dernières fables de l'un et les dernières tragédies de l'autre, depuis *Pertharite;* mais ces maudits éditeurs veulent imprimer tout : ce sont des corbeaux qui s'acharnent sur les morts, comme l'envie sur les vivants. Encore s'ils ne fatiguaient le public que par les mauvais ouvrages des bons auteurs, on pourrait pardonner à leur avidité : ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils y ajoutent trop souvent leurs propres sottises, qu'ils font passer sous le nom des écrivains un peu connus. J'ai pâti moi-

[1] *Pompée*, V, 1. B.

même, moi inconnu, de cette rage d'imprimer. Combien de pauvretés n'a-t-on pas publiées sous le nom de La Visclède, dans des recueils immenses! *Vers de Bonneval, sur la mort de mademoiselle Lecouvreur; Vers à mon cher B., sur Newton; Vers* impertinents *à madame du Châtelet; Lettre de Varsovie; Épître de Formont à l'abbé de Rothelin; Ode sur le vrai Dieu; Lettres de M. de La Visclède à ses amis du Parnasse*, etc., etc.[1].

Ceux qui se forment des bibliothèques sont toujours trompés par ce manége qui ne sert qu'à étouffer le bon grain sous un tas énorme d'ivraie. On est parvenu à nous dégoûter de la lecture à force de multiplier les livres et les livrets. S'il est vrai que les Ptolémées eurent autrefois une bibliothèque de quatre cent mille volumes, on ne fit pas mal de la brûler; et quand on brûlera toutes les brochures qui nous inondent, je commencerai par la mienne.

Nous sommes importunés, dans notre siècle, d'une foule de petits artistes qui dissèquent le siècle passé. On créait alors, et aujourd'hui on épluche, on critique la création. Je tombe dans ce défaut en vous écrivant; mais j'ouvre mon cœur à mon ami, et je serais très fâché que ma lettre devînt publique.

Permettez-moi de remarquer qu'on ne fut point sévère pour La Fontaine, parcequ'il semblait ne prétendre à rien: moins il exigeait, plus on lui accordait; on lui passait ses mauvaises fables en faveur

[1] Ces pièces n'ont jamais été imprimées sous le nom de La Visclède; mais elles l'ont été sous celui de Voltaire, et même dans ses *OEuvres*; voyez, tome XIV, une des notes du *Dialogue de Pégase et du Vieillard*. B.

des excellentes. Il n'en était pas ainsi de Racine et de Boileau, qui prétendaient à la perfection; on les chicanait sur un mot. C'est ainsi qu'on pardonnait tout à Montaigne, et qu'on tomba rudement sur Balzac, qui voulait être toujours correct et toujours éloquent.

Depuis que La Bruyère, dans ses *Caractères*, eut jugé Corneille et Racine, combien d'écrivains se mirent à juger aussi! Et enfin on a fait plus de cent volumes sur ce siècle de Louis XIV. Chacun, dans ses jugements, soit en vers, soit en prose, a plus cherché à montrer de l'esprit qu'à trouver la vérité, et à faire des antithèses plutôt que des raisonnements.

L'inondation des journalistes et des folliculaires est venue, laquelle a noyé le bon avec le mauvais, et a détruit toute érudition, en présentant des extraits à l'ignorance. Les lecteurs ont décidé comme les magistrats, qui jugent sur le rapport de leur secrétaire.

Il est arrivé pis, on s'est divisé en factions; les jansénistes ont voulu que les jésuites n'eussent jamais fait un bon ouvrage, et que le P. Bouhours ne sût pas sa langue. Les jésuites ont dénigré Boileau, parcequ'il était ami d'Arnauld. Les folliculaires se sont dit des injures. C'est la bataille des rats et des grenouilles après *l'Iliade*.

Pour vous prouver, monsieur, avec quelle précipitation l'on juge, et comme un bon mot tient lieu de raison, je ne veux que vous citer cette décision de La Bruyère, qui a été la source de tant d'énormes

dissertations : « Racine a peint les hommes tels qu'ils « sont, et Corneille tels qu'ils devraient être [1]. » Cela est éblouissant, mais cela est très faux. César n'a jamais dû être assez fat pour dire à Cléopâtre qu'il n'a vaincu à Pharsale que pour lui plaire [2], lui qui n'avait point vu encore cet enfant de quinze ans; l'autre Cléopâtre n'a point dû empoisonner l'un de ses enfants, et assassiner l'autre au bout d'une allée dans un jardin [3]; Théodore n'a point dû s'obstiner à se prostituer dans un mauvais lieu, au lieu d'accepter le secours d'un honnête homme; Polyeucte n'a point dû briser tout dans un temple, et hasarder de casser toutes les têtes par dévotion; Léontine n'a point dû se vanter de tout faire, pour ne rien faire du tout. Pompée devait-il répudier sa femme qu'il aimait, pour épouser la nièce d'un tyran? Pertharite devait-il céder la sienne? Thésée, dans *Œdipe* [4], devait-il parler d'amour au milieu de la peste, et dire :

Quelque ravage affreux qu'étale ici la peste,
L'absence aux vrais amants est encor plus funeste ?

Si le judicieux et énergique La Bruyère s'est si évidemment trompé, que feront donc nos petits écoliers qui tranchent avec tant de hardiesse, et qui, plus ignorants et plus impudents qu'un Fréron, osent décider au premier coup d'œil sur des choses qu'un

[1] « Celui-là (Corneille) peint les hommes comme ils devraient être; celui-ci (Racine) les peint tels qu'ils sont. » Les *Caractères*, chap. 1, *Des ouvrages d'esprit*. B.

[2] *Mort de Pompée*, acte IV, scène 3. B.

[3] *Rodogune*, acte V, scène 4.

[4] Acte Ier, scène 1re. B.

Quintilien aurait long-temps examinées avant de donner son opinion avec modestie?

Vous me faites, monsieur, une question plus importante. Vous me demandez pourquoi Louis XIV ne fit pas tomber ses bienfaits sur La Fontaine, comme sur les autres gens de lettres qui firent honneur au grand siècle. Je vous répondrai d'abord qu'il ne goûtait pas assez le genre dans lequel ce conteur charmant excella. Il traitait les Fables de La Fontaine comme les tableaux de Teniers, dont il ne voulait voir aucun dans ses appartements. Il n'aimait le petit en aucun genre, quoiqu'il eût dans l'esprit autant de délicatesse que de grandeur. Il ne goûta les petits vers de Benserade que parcequ'ils avaient rapport aux fêtes magnifiques qu'il donnait.

De plus, La Fontaine était d'un caractère à ne se pas présenter à la cour de ce monarque. Ses distractions continuelles, son extrême simplicité, réjouissaient ses amis, et n'auraient pu plaire à un homme tel que Louis XIV.

La Bruyère s'est servi de couleurs un peu fortes pour peindre notre fabuliste; mais il y a du vrai dans ce portrait : « Un homme paraît grossier, lourd, stu- « pide; il ne sait pas parler ni raconter ce qu'il vient « de voir: s'il se met à écrire, c'est le modèle des bons « contes, etc.[1]. »

La Bruyère, qui peignit tous ses contemporains, en dit autant de Corneille[2], non que Corneille fût un bon conteur. C'était autre chose; il était souvent très

[1] Les *Caractères*, chap. XII, *Des jugements*. B.

[2] Dans le même chapitre. B.

sublime dans ses bonnes pièces. Boileau ne fesait peut-être pas assez de cas de La Fontaine et de Corneille; il n'était sensible qu'à un style toujours pur, il ne pouvait aimer que la perfection.

Soyez sûr, monsieur, qu'il est très faux que La Fontaine déplût au roi, comme on l'a dit, pour avoir fait des vers en faveur du surintendant Fouquet. Pellisson, défenseur très hardi de ce ministre, et même ayant été sa victime, devint un des favoris de Louis XIV, et fit une grande fortune. Son éloquence touchante, son érudition utile, la connaissance des affaires, et la souplesse de son esprit, en firent un homme d'état. La Fontaine n'avait rien de tout cela. Uniquement borné à son talent, et incapable même de le faire valoir, il n'est pas étonnant qu'il ne fût pas assez remarqué par Louis XIV.

Lulli lui nuisit beaucoup. Vous savez que tout est cabale parmi les gens de lettres, comme parmi les prêtres. La cabale contre Quinault, l'un des grands ornements de ce mémorable siècle, ayant forcé Lulli à recourir à d'autres pour ses opéra, il choisit La Fontaine. Avouons que le fabuliste, fesant parler ses héros du style de Jeannot Lapin et de dame Belette, ne pouvait réussir après *Atys et Thésée*. Lulli était plein d'esprit et de goût; plus il en avait, plus il lui était impossible de mettre en musique de telles paroles. Il n'était pas de ces gens qui disent qu'il est égal de chanter la gazette ou Armide, et qu'il n'y a rien au monde de si nécessaire que des doubles croches. Le pauvre La Fontaine croyant sérieusement qu'on lui fesait une énorme injustice, fit la satire du

Florentin contre Lulli. Elle n'est pas dans le goût de celles de Boileau ou d'Horace.

Le b..... avait juré de m'amuser six mois:
Il s'est trompé de deux. Mes amis, de leur grace,
Me les ont épargnés, l'envoyant où je croi
Qu'il va bien sans eux et sans moi.
Voilà l'histoire en gros : le détail a des suites
Qui valent bien d'être déduites,
Mais j'en aurais pour tout un an.

Non, sans doute, ce sot détail et ces suites ne valaient pas d'être déduites, et surtout en si mauvais vers. Le pis est qu'il s'excuse sur cette ridicule satire à madame de Thianges, sœur de madame de Montespan, en vers non moins ridicules. Il croit que Lulli lui a ôté sa fortune et sa gloire, en ne fesant point de musique pour ses paroles. Voici comme il s'explique :

Mais il (le ciel) m'a fait auteur, je m'excuse par là :
Auteur qui, pour tout fruit, moissonne
Un peu de gloire; on le lui ravira;
Et vous croyez qu'il s'en taira !
Il n'est donc plus auteur? la conséquence est bonne.

Je sais bien que le cocher de Vertamont aurait fait de tels vers tout aussi bien que La Fontaine. Je sais que ces misères prosaïques en rimes ne sont que des sottises aisées; mais enfin le même homme est le meilleur metteur en œuvre des anciennes fables d'Ésope et de Pilpay, et celui qui, dans ce genre, a le mieux enchâssé l'esprit des autres. Encore une fois, ce talent unique fait tout pardonner. Lulli même lui pardonna, et très plaisamment, en disant qu'il aimerait

mieux mettre en musique la satire de La Fontaine que ses opéra.

Il me semble que la voix publique donne la préférence à ses *Fables* sur ses *Contes*. Ceux-ci paraissent pour la plupart, aux bons critiques, un peu trop alongés. Ils n'aiment point dans le *Joconde*, pris de l'Arioste,

> Prenons, dit le Romain, la fille de notre hôte;
> Je la tiens pucelle sans faute,
> Et si pucelle qu'il n'est rien
> De plus puceau que cette fille.

Ils réprouvent ce ton de la rue Saint-Denis, ce ton bourgeois auquel l'Arioste ne s'asservit jamais. Le *Greco* et la *fiammetta* de l'Arioste sont bien au-dessus du *puceau* de La Fontaine.

Ils n'aiment point que notre fabuliste dise, dans le *Cocu battu et content*, tiré de Boccace :

> Tant se la mit le drôle en sa cervelle,
> Que dans sa peau peu ni point ne durait.

Boccace n'a point de ces expressions basses et incorrectes.

Ils ne peuvent souffrir que dans *la Servante justifiée*, conte de la reine de Navarre, l'imitateur s'exprime ainsi :

> Boccace n'est le seul qui me fournit,
> Je vas parfois en une autre boutique.
> Il est bien vrai que ce divin esprit
> Plus que pas un *me donne* de pratique;
> Mais, comme il faut manger de plus d'un pain,
> Je puise encore en un vieux magasin.

Ils trouvent ces expressions, *aller dans une autre*

boutique, *donner de pratique*, *manger de plus d'un pain*, plus faites pour le peuple que pour les honnêtes gens, et c'est là le grand défaut de La Fontaine.

L'*Anneau d'Hans-Carvel*, qu'il a copié dans Rabelais, est bien supérieur dans l'Arioste. Il y a du moins une bonne raison dans l'Arioste pourquoi le diable apparaît au bon-homme (*Satira prima.*)

« Fu già un pittor (non mi ricordo il nome),
« Che dipingere il diavolo solea
« Con bel viso, begli occhi, e belle chiome, etc. »

La prodigieuse supériorité de l'Arioste sur son imitateur, paraît dans ce petit conte, autant que dans l'invention de son *Orlando*, dans son imagination inépuisable, dans son sublime, et dans sa naïve élégance.

Les cordeliers de Catalogne, *Richard Minutolo*, *la Gageure des trois commères*, n'ont jamais plu aux esprits délicats. Vous ne trouverez chez La Fontaine aucun conte qui parle au cœur, excepté *le Faucon;* aucun dont on puisse tirer une morale utile; aucun où il y ait de sa part la moindre invention. Ce ne sont presque jamais que de vieux contes réchauffés. Ce sont des femmes qui *attrapent* leurs maris, ou des garçons qui *enjôlent* des filles. Enfin on trouve rarement chez lui un conte écrit avec une élégance continue.

Ses contes ont charmé la jeunesse, encore plus par la gaîté des sujets que par les graces et la correction du style. J'ai vu beaucoup de gens d'esprit et de goût

qui ne pouvaient souffrir que La Fontaine eût gâté *la Coupe enchantée* de l'Arioste par des vers tels que ceux-ci :

L'argent sut donc fléchir ce cœur inexorable ;
Le rocher disparut, un mouton succéda,
Un mouton qui s'accommoda
A tout ce qu'on voulut, mouton doux et traitable,
Mouton qui, sur le point de ne rien refuser,
Donna pour arrhes un baiser.

Il faudrait en effet avoir peu de goût pour approuver un rocher qui devient mouton, qui s'accommode, et qui donne des arrhes. Les Contes et les deux derniers livres des Fables sont trop pleins de ces figures si incohérentes et si fausses, qui semblent plutôt le fruit d'une recherche pénible que de cette négligence agréable qu'on a tant louée dans l'auteur.

J'ai vu aussi bien des lecteurs révoltés du style qu'on appelle marotique. Ils disaient qu'il fallait parler la langue de Louis XIV, et non celle de Louis XII et de François Ier ; que si on nous donnait la comédie de *l'Avocat patelin* telle qu'on la joua sur les tréteaux de la cour de Charles VII, personne ne pourrait la souffrir. Heureusement La Fontaine est peu tombé dans ce défaut que d'autres[1], après lui, ont voulu mettre à la mode.

Mais ce qui est, à mon avis, très digne de remarque, c'est que de toutes ces anciennes historiettes que La Fontaine a mises en vers négligés, il n'y en a pas une seule qui inspire des desirs impudiques. Les peintures y sont plus gaies que dangereuses. Elles ne font

[1] Jean-Baptiste Rousseau. B.

jamais cette impression voluptueuse et funeste que produisent tant de livres italiens, et surtout notre *Aloïsia Toletana*[1]. Cela est si vrai, que l'on a mis tous ces vieux contes sur le théâtre avec l'approbation des magistrats, sans aucun danger, sans qu'aucune mère de famille ait réclamé contre cet usage, sans aucun inconvénient. On vit bien que le sévère Boileau avait raison quand il disait (*Art poét.*, ch. IV):

L'amour le moins honnête, exprimé chastement,
N'excite point en nous de honteux mouvement.

C'est pourquoi, monsieur, j'ai toujours été étonné de l'atrocité fanatique avec laquelle le jeune Pouget, oratorien, osa parler au vieux La Fontaine, et de la vanité d'écolier avec laquelle il publia son prétendu triomphe sur l'innocence de ce vieil enfant[2]. Il était bien ridicule qu'un petit prêtre de vingt-cinq ans allât mettre sur la sellette un académicien de soixante et douze ans. Mais pourquoi faire trophée aux yeux du public de cette victoire si aisée? C'était l'orgueil qui se vantait d'avoir foulé à ses pieds l'innocence et la simplicité. Et de quoi s'est avisé l'abbé d'Olivet, tout philosophe qu'il était, de réimprimer cette lettre de Pouget? Cette lettre est précisément la révélation solennelle de la confession du bon La Fontaine. Car n'est-ce pas trahir le secret inviolable de la confession que d'en apprendre au public toutes les circon-

[1] Traduit en français sous le titre d'*Académie des dames*. B.

[2] La *Lettre du R. P. Poujet, prêtre de l'Oratoire, à M. l'abbé d'Olivet, ou Relation de la conversion de M. de La Fontaine*, est imprimée dans le tome I des *Mémoires de littérature et d'histoire, par le P. Desmolets*. B.

stances, tous les entours, et les demandes, et les réponses?

Ce qui me révolte le plus dans l'insolence de Pouget, c'est l'affectation de répéter vingt fois à La Fontaine: Votre livre infame, monsieur; le scandale de votre infame livre, monsieur; les péchés, monsieur, dont votre infame livre a été la cause; la réparation publique que vous devez, monsieur, pour votre livre infame.

Aurait-il osé parler ainsi à la reine de Navarre, sœur de François Ier, de qui plusieurs de ces contes plaisants et non infames sont tirés? il lui aurait demandé un bénéfice. Aurait-il même osé donner le nom d'infame à Boccace, le créateur de la langue italienne, et à l'Arioste, qui n'a d'autre titre dans sa patrie que celui de divin?

L'aventure de Pouget avec le bon-homme La Fontaine est, au fond, celle de l'âne dans la fable admirable des *Animaux malades de la peste*[1]:

L'âne vint à son tour, et dit: J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
A ces mots on cria Haro sur le baudet.
Pouget, quelque peu clerc, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal, etc.

Et ce qu'il y a de plus rare, c'est que La Fontaine, qui avait la bonhomie de l'âne, fut assez sot, avec

[1] Livre VII, fable 1. B.

tout son génie, pour croire le suffisant Pouget, qui se fesait tant honneur de l'intimider, et qui parlait au traducteur de l'Arioste et de la reine de Navarre comme s'il eût parlé à un scélérat.

J'aurais conseillé à La Fontaine de faire un conte sur Pouget, plus plaisant que son Florentin sur Lulli.

Après l'impertinence de Pouget, je ne sais rien de plus outrecuidant (pour me servir des termes du bon La Fontaine) que l'insolente préface de l'édition des Contes en 1743, sous le nom de Londres. L'éditeur, qui se donne aussi pour janséniste (je ne sais pas pourquoi), s'avise de dire que La Fontaine eut tort de faire autre chose que des fables et des contes en vers; et il cite sur cela madame de Sévigné.

Oui, éditeur, il eut tort de faire d'autres ouvrages, puisque la plupart ne valent rien. Mais pourquoi dis-tu, éditeur, qu'un poëte qui a fait des tragédies ne doit jamais écrire sur l'histoire et sur la physique? Dis-moi, éditeur, où as-tu pris cet arrêt? Si tu ne sais ni l'histoire, ni la physique, n'en parle pas, à la bonne heure; nous avons assez de mauvais livres sur ces deux objets; mais permets aux hommes instruits d'en parler. Apprends qu'un bon tragédien est très propre à être un très bon historien, parcequ'il faut dans toute histoire une exposition, un nœud, un dénoûment, et de l'intérêt; apprends que celui qui peint la nature humaine dans une pièce de théâtre la peint encore mieux dans l'histoire. Éditeur des *Contes de La Fontaine*, apprends que la physique n'est pas à négliger; apprends que Molière tra-

duisit Lucrèce; apprends qu'il serait indigne d'un homme qui pense de ne faire que des contes.

Pardon, monsieur, de cette petite sortie contre ce maudit éditeur; et pardon surtout de vous avoir envoyé mes *Filles de Minée*.

FIN DE LA LETTRE DE M. DE LA VISCLÈDE.

LETTRE

DU RÉVÉREND PÈRE POLYCARPE,

PRIEUR DES BERNARDINS DE CHÉZERI,

A M. L'AVOCAT GÉNÉRAL SEGUIER[1].

1776.

J'ai lu, monsieur, avec admiration, votre éloquent plaidoyer contre cette abominable et détestable brochure des *Inconvénients des droits féodaux;* je tremblais pour le plus sacré de nos droits seigneuriaux, le plus convenable à des religieux, celui d'avoir des esclaves. Hélas! nous avons failli à le perdre. Notre couvent et les terres qui en dépendent étaient ci-devant enclavés dans les états du roi de Sardaigne; ce n'est que par le dernier traité de délimitation de 1760 qu'ils ont été unis au royaume de France. Cette union est arrivée bien à propos. Si elle eût été différée de quelques années, cinq ou six mille serfs que nous possédons dans nos terres seraient libres aujourd'hui, en vertu de l'édit du feu roi de Sardaigne, de 1762, et nous aurions été dépouillés de nos au-

[1] Ce fut le 23 février 1776 que, sur le réquisitoire d'Antoine-Louis Seguier, avocat général, le parlement de Paris condamna la brochure intitulée *Les inconvénients des droits féodaux* (par P.-F. Boncerf, né en 1745, mort en 1794), à être lacérée et brûlée au pied du grand escalier du Palais par l'exécuteur de la haute justice. La *Lettre du R. P. Polycarpe* doit avoir suivi de très près l'arrêt du 23 février. B.

tres droits féodaux, en vertu d'un autre édit du même prince, du mois de décembre 1771. Il est vrai que nous aurions été indemnisés de la perte de ces droits; mais cette indemnité n'aurait consisté qu'à nous faire payer en argent un capital dont l'intérêt nous aurait produit sans procès le même revenu que nous tirons de nos vassaux avec le secours des procureurs et des huissiers; et nous n'aurions point été dédommagés du plaisir de commander en maîtres à six mille esclaves; nous ne jouirions pas de la consolation de ruiner toutes les années une vingtaine de familles, pour apprendre aux autres à nous obéir et à nous respecter.



J'avais lu dans votre historien Mézerai ces paroles qui vous feront frémir: « La liberté de cette noble « monarchie est si grande, que même son air la com- « munique à ceux qui le respirent; et la majesté de « nos rois est si auguste, qu'ils refusent de comman- « der à des hommes, s'ils ne sont libres. »

J'avais lu ces autres paroles, non moins condamnables, prononcées dans l'assemblée des états de Tours par le chancelier de Rochefort: « Vous ne doutez pas « qu'il ne soit plus glorieux à nos monarques d'être « rois des Francs que des serfs[a]. »

J'avais lu avec douleur dans votre nouvelle *Histoire de France* que « saint Louis s'occupa plus qu'au- « cun de ses prédécesseurs du soin d'étendre la liberté « renaissante. Ce sage monarque, ami de Dieu et des « hommes, ne connut, pendant tout le cours de son

[a] *Histoire de France* par Garnier, sous Charles VIII, année 1484, tome XIX, page 290.

« règne, d'autre satisfaction que celle de faire servir « son pouvoir à jeter les fondements de la félicité « publique. La misère, compagne inséparable de l'es- « clavage, disparut ainsi que l'oppression [a]. »

L'acte d'autorité par lequel la reine Blanche affranchit, pendant sa régence, les habitants de Châtenai, malgré les chanoines de Notre-Dame de Paris [b], ne me fesait pas moins de peine.

J'étais effrayé d'un arrêt rendu au quinzième siècle par le parlement de Languedoc, portant que tout serf qui entrerait dans le royaume en criant *France* serait dès ce moment affranchi [c].

J'avais craint, jusqu'à ce jour, que ces maximes et ces exemples n'autorisassent nos esclaves à réclamer, comme nouveaux Français, une liberté dont ils jouiraient, s'ils étaient restés quelques années de plus Savoyards.

Mais vous me rassurez, monsieur; vous avez très bien prouvé que « les droits féodaux sont une portion « intégrante de la propriété des seigneurs; que nos « rois ont déclaré eux-mêmes qu'ils sont dans l'heu- « reuse impuissance d'y donner atteinte. » Cette admirable sentence nous rassure pleinement contre les

[a] *Histoire de France*, Villaret, tome XIV, page 191.

[b] *Histoire de France*, tome V, page 104, de Velly.

[c] « Quelque esclave que ce soit qui pourra mettre le pied sur les terres « de ce royaume, criant *France*, sera affranchi de servitude, et entière- « ment délivré de la puissance de son patron. » Mézerai, *Histoire de France*, sous Charles VII, cité par Villaret, tome XV, page 348.— A l'endroit cité par Voltaire on lit seulement : « Le parlement rendit un arrêt « portant que tout homme qui entrerait dans le royaume en criant *France* « serait dès ce moment affranchi. » B.

fausses et pernicieuses maximes du chancelier de Rochefort et de vos historiens, contre les arrêts surannés du parlement de Toulouse.

Nous lisions, monsieur, avec des larmes d'attendrissement, ces paroles si consolantes de votre plaidoyer : « Les coutumes rédigées sous les yeux des « magistrats et en vertu de l'autorité du roi, ne sont « que l'effet de la convention et du concert des trois « ordres rassemblés qui y ont donné leur consente-« ment, et s'y sont librement et volontairement sou-« mis; » lorsqu'un curé, qui avait été autrefois avocat, et qui jusque-là avait entendu tranquillement notre lecture, nous interrompit brusquement, et nous dit que la plupart des coutumes n'étaient que des monuments d'imbécillité et de barbarie [1]; qu'elles avaient toutes été rédigées ou dans les états des provinces ou dans les assemblées des commissaires à la pluralité des voix, et que par conséquent les ignorants avaient toujours prévalu sur le petit nombre des sages. Il nous dit que tous les jurisconsultes qui ont de la célébrité attestent que c'est ainsi que les coutumes ont été rédigées. Il nous cita le fameux Charles Dumoulin, qui dit « que les coutumes ont « été rédigées contre l'intention des rois, en ce que « la plupart sont obscures, contradictoires, iniques [2]. » Il nous cita d'Argentré, l'un des commissaires qui avaient assisté à la rédaction de la coutume de Bretagne, lequel, dans la préface de son Commentaire sur cette coutume, avoue que l'avis des ignorants pré-

[1] Voyez tome XLVII, page 147. B.
[2] Tome II, page 399, édition de 1681.

valut presque toujours sur celui des jurisconsultes humains et instruits. Il nous cita aussi le titre XIV du livre IV du *Traité des fiefs* de Cujas, où l'on trouve ces paroles : *Multa sunt in moribus Galliæ dissentanea, multa sine ratione.* Il ajouta que les habitants des campagnes, sur lesquels tombe tout le poids des droits féodaux, n'avaient jamais été appelés à la rédaction des coutumes, et qu'il n'est pas vrai par conséquent qu'ils s'y soient volontairement soumis.

Après nous avoir étalé toutes ces autorités et beaucoup d'autres encore, ce curé nous dit qu'il suffisait d'ouvrir les coutumes pour se convaincre de la vérité qu'il soutenait. Je lui répondis que ces auteurs avaient été soupçonnés d'hérésie, et que l'avis d'un avocat général était d'une autorité bien supérieure aux témoignages des Cujas, des Dumoulin, des d'Argentré, etc.

Vous ne sauriez croire, monsieur, combien de personnes dans les provinces pensent comme ce curé. Une espèce de frénésie (pour me servir de vos propres termes) « semble agiter ces esprits turbulents, « que l'amour de la liberté porte aux plus grands ex« cès, et qui leur fait envisager le bonheur dans la « subversion de toutes les règles et de tous les prin« cipes. »

Les insensés, qui pensent rendre heureux les habitants des campagnes, en proposant à l'administration de les affranchir de l'esclavage de la glèbe, de leur permettre de racheter des droits qui sont une source de procès continuels, lesquels causent souvent la ruine des seigneurs et des vassaux!

Il était temps de sévir contre ces auteurs audacieux, « semblables à des volcans qui, après s'être annoncés « par des bruits souterrains et des tremblements suc-« cessifs, finissent par une éruption subite, et cou-« vrent tout ce qui les environne d'un torrent enflammé « de ruines, de cendres, et de laves, qui s'élancent « du foyer renfermé dans les entrailles de la terre[1]. »

Que ce morceau est sublime! je n'ai jamais rien lu d'approchant dans les plaidoyers du chancelier Daguesseau.

Nous vous devons, monsieur, une reconnaissance éternelle, pour avoir déféré à la vengeance des lois un écrit aussi pernicieux que celui contre lequel vous vous êtes élevé. Il était bien juste assurément de faire brûler par le bourreau, au pied du grand escalier, cette brochure capable d'échauffer le peuple et de le porter à la révolte; cet écrit, qui renverse les principes fondamentaux de la monarchie, puisqu'il détourne les vassaux de plaider avec leurs seigneurs; qu'il conseille aux uns et aux autres de se concilier, et de convenir, de gré à gré, du prix de l'affranchissement des droits féodaux, qui sont une source intarissable de procès. Tout le monde sait que ces procès sont les plus difficiles, les plus compliqués, les plus obscurs de tous; mais ce sont ceux aussi qui procurent aux juges les plus fortes épices. La bonne moitié des procès roule sur des droits féodaux. Supprimez ces droits, vous supprimez net la moitié des procès; vous paraîtriez soulager les juges, mais vous

[1] Cette phrase est dans le réquisitoire de Seguier, du 23 février 1776. B.

les dépouilleriez d'une partie de leur considération et de leurs meilleurs revenus. Vous ruineriez les procureurs, les greffiers, les commissaires à terrier, tous gens fort nécessaires à l'état. Ils servent les tribunaux, les tribunaux doivent donc les protéger.

Proposer la suppression des droits féodaux, c'est encore attaquer particulièrement les propriétés de *messieurs*[1] du parlement, dont la plupart possèdent des fiefs. Ces *messieurs* sont donc personnellement intéressés à protéger, à défendre, à faire respecter les droits féodaux : c'est ici la cause de l'Église, de la noblesse, et de la robe. Ces trois ordres, trop souvent opposés l'un à l'autre, doivent se réunir contre l'ennemi commun. L'Église excommuniera les auteurs qui prendront la défense du peuple; le parlement, père du peuple, fera brûler et auteurs et écrits; et, par ce moyen, ces écrits seront victorieusement réfutés.

Si quelque insolent osait publier que tous *messieurs* du parlement qui possèdent des fiefs doivent s'abstenir de juger les écrits et les procès concernant les droits féodaux, parceque c'est leur propre cause, et qu'on ne peut être à-la-fois partie et juge, on lui répondrait que *messieurs* du parlement sont en possession de juger les causes féodales; que c'est là un des privilèges de leurs offices, une loi fondamentale à laquelle le roi même est *dans l'heureuse impuissance de donner atteinte*. Si l'insolent ne se rendait pas à l'évidence de ces raisons, on pourrait

[1] Voyez ma Préface du tome XXII. B.

faire brûler son mémoire; et, en tant que de besoin, *décréter* sa personne de prise de corps.

On nous dit que dans la patrie de Cicéron, où le pouvoir de juger n'était attaché ni à un certain état ni à une certaine profession, il était permis à tout plaideur de récuser le juge qu'il croyait suspect, sans être même obligé de prouver la suspicion: *Sors et urna dant judices; licet exclamare: Hunc nolo.* Cette liberté de récuser ses juges subsista encore sous les empereurs, comme je l'ai remarqué dans une loi du Code rapportée dans un ancien *factum* qui m'est tombé par hasard sous la main[a].

Mais les lois des Welches sont bien plus raisonnables que celles des Romains. Le juge révocable d'une justice de village peut, en France, juger en première instance les causes féodales de son seigneur[b]. Un conseiller au parlement, possesseur de fief, peut donc aussi juger en dernier ressort la cause féodale d'un autre seigneur.

Il est vrai qu'une ordonnance de Louis XIV statue[c] que le juge est récusable, s'il a en son nom un procès sur une question semblable à celle dont il s'agit entre les parties qui plaident devant lui; parce que si le juge, possesseur de fief, n'a pas actuellement un procès, au sujet des droits de son fief, avec ses vassaux, il peut l'avoir dans la suite. Il est vrai qu'étant intéressé à donner gain de cause aux au-

[a] « Licet enim ex imperiali numine judex delegatus est, tamen quia sine « suspicione omnes lites procedere nobis cordi est, liceat ei qui suspectum « judicem putat..., cum recusare. » Cod. L. III, tit. I, *De judiciis.* Loi XVI.

[b] Ordonnance de 1667, tit. XXIV, art. XI. — [c] Ibid., art. V.

tres seigneurs qui plaident dans son tribunal, il établit une jurisprudence qui, en confirmant leurs droits, confirme les siens propres, et détourne ses vassaux de les contester.

Mais ce raisonnement n'est que captieux. L'usage est le plus sûr interprète des lois; et l'usage de *messieurs* du parlement les autorise à être juges et parties dans les causes féodales, comme vous le prouverez, monsieur, avec votre éloquence ordinaire, dans votre premier réquisitoire.

Je suis, avec la plus profonde vénération, etc.

FIN DE LA LETTRE DU PÈRE POLYCARPE.

LETTRE[1]

D'UN BÉNÉDICTIN DE FRANCHE-COMTÉ

A M. L'AVOCAT GÉNÉRAL SEGUIER.

MONSIEUR,

C'est un usage ancien et sacré dans notre province que l'étranger libre, ou le Français d'une autre province, qui vient habiter dans nos terres pendant une année et un jour, devienne notre esclave au bout de cette année, et que toute sa postérité demeure *entachée* du même opprobre;

Qu'une fille serve n'hérite point de son père, si elle n'a pas rempli le devoir conjugal, la première nuit de ses noces, dans la hutte paternelle;

Que l'artisan ne puisse transmettre à ses enfants la cabane qu'il a bâtie et où ils sont nés, le champ qu'il a acquis et payé du produit de son travail, le lit même où ses enfants recueilleront ses derniers soupirs, s'ils n'ont pas toujours vécu avec lui sous le même toit, au même feu, et à la même table;

Que ces biens nous soient dévolus sans que nous soyons obligés de payer les dettes dont ils sont affectés, le prix même que l'acquéreur auquel nous succédons pourrait en devoir au vendeur, etc., etc., etc.

[1] Cette lettre est évidemment du même temps que celle qu'on vient de lire. B.

Ce sont là, monsieur, des propriétés bien sacrées, puisqu'elles nous appartiennent; ce sont les privilèges des seigneurs féodaux de notre province, qui, pour cela, a été nommée *franche*, comme les Grecs avaient donné aux furies le nom d'*Euménides*, qui veut dire *bon cœur*.

Mais quel a été mon étonnement de voir que dans un édit du roi, du mois de février de la présente année 1776, portant suppression des jurandes, l'on ait érigé en loi cette fausse maxime de la philosophie moderne: « Le droit de travailler est le droit de « tout homme; cette propriété est la première, la « plus sacrée, et la plus imprescriptible de toutes. »

De mauvais raisonneurs concluent de là que le fruit du travail d'un laboureur ou d'un artisan doit appartenir, après sa mort, à ses parents et non à des moines.

Vous avez mérité, monsieur, le titre de père de la patrie, en plaidant contre les édits qui supprimaient les corvées et rendaient la liberté à l'industrie. Vous mériterez encore le titre de père des moines, en dénonçant à votre compagnie les détracteurs de la servitude.

C'est à vous seul qu'il est donné de démontrer que les paysans français ne sont pas faits pour avoir des propriétés;

« Que chaque peuple a ses mœurs, ses lois, ses « usages; que ces institutions politiques forment l'or« dre public [1]. »

[1] Expressions de Seguier dans son réquisitoire du 23 février, cité en la lettre qui précède. B.

Les étrangers qui abordaient autrefois dans la Tauride étaient égorgés par des prêtres au pied de la statue de Diane. En France, dans les terres de mainmorte, les hommes libres qui y passent une année doivent être esclaves d'autres prêtres.

Que les laboureurs suédois, anglais, suisses et savoyards soient libres, à la bonne heure; mais les habitants des campagnes, en France, sont faits pour être serfs.

Dans le douzième siècle, cette servitude était répandue dans tout le royaume: elle couvrait les villes comme les campagnes. Depuis long-temps elle ne subsiste plus que dans quelques provinces: qu'est-il résulté de là? Les moines sont riches dans les provinces où on leur a permis de conserver des serfs. Dans les autres endroits où la servitude a été abolie, des cités se sont élevées, le commerce et les arts se sont étendus, l'état est devenu plus florissant, nos rois plus riches et plus puissants: mais les seigneurs châtelains et les gens d'église sont devenus plus pauvres; et le peuple devait-il être compté pour quelque chose?

J'ai l'honneur d'être, etc.

FIN DE LA LETTRE D'UN BÉNÉDICTIN.

REMONTRANCES DU PAYS DE GEX

AU ROI[1].

SIRE,

Vos provinces n'ont-elles pas la permission de s'adresser directement à votre majesté, et de lui présenter leurs très humbles actions de grace, lorsque vous étendez vos bienfaits sur elles comme sur la capitale? Si elles ont ce privilége, daignez nous entendre.

La raison, qui commence son règne avec le vôtre, semble aujourd'hui mettre entre tous les souverains

[1] M. de Voltaire avait remarqué, dès les premières années de son établissement à Ferney, que l'administration des fermes était ruineuse pour le pays de Gex, séparé de la France par une chaine de montagnes : par une suite de cette position, les salaires des employés nécessaires pour empêcher la fraude excédaient de beaucoup le produit des droits, et la facilité de s'y soustraire multipliait les vexations, les amendes, et les supplices. Il pria, vers 1763, M. de Montigny, de l'académie des sciences, cousin-germain de madame Denis, de s'unir à lui pour obtenir du gouvernement que ces droits fussent remplacés par un impôt simple et facile à lever. Tous deux suivirent ce projet avec constance sous les différents ministres qui se succédèrent dans le département des finances; et ils l'obtinrent enfin, après douze ans de sollicitations, sous le ministère de M. Turgot, en 1775.

M. de Voltaire écrivait : Enfin je pourrai dire en mourant :

Et mes derniers regards ont vu fuir *les commis*. K.

— Dans sa lettre à madame de Saint-Julien, du 20 décembre 1775, Voltaire regrettait de ne pouvoir encore appliquer ce vers de Racine (*Mithridate*, V, 5). Les *Remontrances du pays de Gex* sont du mois de mars 1776. Les *Mémoires secrets* en parlent à la date du 26 de ce mois. Elles avaient été composées pour répondre aux remontrances qu'avait faites le parlement de Dijon sur l'édit des franchises du pays de Gex. B.

de l'Europe une émulation inouïe jusqu'à nos jours. Ils disputent à qui rendra les hommes moins malheureux, en substituant les vraies lois à d'anciens préjugés barbares; c'est à qui perfectionnera l'art si nécessaire, si pénible et si méprisé de tirer de la terre, notre seule nourrice, les vrais biens dont dépend la vie humaine; c'est à qui protégera plus également toutes les conditions, à qui encouragera le mieux tous les travaux.

Les arts utiles et même les arts agréables sont heureusement exercés depuis la Russie, qui contient la cinquième partie de notre hémisphère, et qui n'existait pas au commencement de ce siècle, jusqu'à l'Espagne, qui trouva un nouveau monde il y a près de trois cents ans, qui le conquit, et qui s'affaiblit par cette conquête. L'Allemagne, après des guerres aussi funestes que légèrement suscitées, a conçu qu'il vaut mieux cultiver la terre que la dévaster, et éclairer les hommes que répandre leur sang.

Les deux grandes puissances[1] qui s'étaient choquées dans cette partie de l'Europe si prudente et guerrière[2] ne sont occupées aujourd'hui qu'à guérir leurs blessures. La mère de l'auguste princesse qui fait votre bonheur et le nôtre a donné l'exemple d'un gouvernement sage et juste[3].

Il n'y a pas un prince d'Allemagne qui, depuis la dernière paix, n'ait travaillé à perfectionner chez lui l'agriculture, le commerce, et l'industrie.

[1] La France et l'Angleterre. B. — [2] L'Allemagne. B. — [3] L'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, reine de France. B.

Toute l'Italie est animée du même esprit; et si elle se plaint que le génie du siècle des Médicis ait disparu, elle s'applaudit que le siècle de la raison et de la saine politique ait succédé.

L'histoire ne fournit point d'exemple d'un pareil concert entre tant de nations. Mais qui a fait ce grand changement sur la terre? la philosophie, sire, la vraie philosophie, celle qui vient du cœur.

Nous osons vous dire, au hasard même de vous déplaire, qu'aucun souverain n'a déployé dans un âge plus tendre cette raison supérieure et bienfesante, que celui qui commença son règne par braver, avec ses dignes frères[1], un préjugé enraciné chez la moitié de la nation, et qui nous instruisit par son courage lorsque nous tremblions pour ses jours. On l'a vu se consacrer au travail, en permettant les plaisirs à sa cour; il est venu au secours de son peuple dans tous les accidents; il a rendu la liberté au commerce et la vie à l'agriculture. Sévère pour lui-même et indulgent pour les autres, il a mis la frugalité, la simplicité, l'économie à la place de la profusion, du faste, et du luxe. Sa sagesse prématurée n'a point voulu suivre le malheureux usage d'accumuler les dettes immenses et effrayantes de l'état, sous le faux prétexte d'en éteindre une faible partie. Sa bonté a respecté les campagnes, sans nuire au commerce des villes. Enfin il s'est privé de la décoration de son trône et des soutiens de sa grandeur pour soulager des cultivateurs opprimés.

[1] Voyez tome XXI, page 408. B.

Le mal fond rapidement sur la terre, il la désole et l'abrutit dans des multitudes de siècles : le bien arrive lentement, et y séjourne peu de jours. La France, pendant douze cents ans, fut, comme tant d'autres états, affligée par des guerres souvent malheureuses ; par une ignorance grossière, tantôt ridicule et tantôt féroce ; par des coutumes sauvages qu'on prenait pour des lois ; par des calamités sans nombre, entremêlées de quelques jours de frivolités dont on rougit. Louis XIV vint, et pendant cinquante ans de prospérités et de magnificence il fit tout pour la gloire : c'est aujourd'hui le temps de faire tout pour la justice.

Nous ressentons, sire, les effets de cette justice et de cette bonté dans un coin de terre aussi ignoré que misérable, sur la frontière de votre royaume, auquel nous ne tenons que par l'étroit passage d'une montagne escarpée. Nous devînmes les sujets de votre ancêtre Henri IV, et nous fûmes heureux jusqu'au jour où l'abominable fanatisme, qui persécuta si longtemps ce grand homme, lui arracha enfin la vie. La nôtre fut désastreuse depuis ce moment. Vous daignez nous secourir ; vous nous délivrez d'une foule de commis armés qui nous réduisaient à la mendicité, et qui dépouillaient encore cette mendicité même.

Nos pauvres et honnêtes cultivateurs, graces à votre équité, ne sont plus soumis à la tyrannie vandale des corvées. On les traînait loin de leurs chaumières, eux et leurs femmes ; on les forçait à travailler sans salaire, eux qui ne vivent que de leurs

salaires, comme l'a si bien dit un des plus vertueux et des plus savants gentilshommes [1] de votre royaume; on les traitait enfin bien plus cruellement que les bêtes de somme, à qui l'on donne du moins la pâture quand on les fait travailler; ils ne paraissaient qu'en pleurs devant les Suisses, leurs voisins, dont ils enviaient le sort : aujourd'hui l'on envie le sort de notre province.

Ceux qui parmi nous ont quelque industrie ne sont pas obligés d'acheter chèrement le droit naturel d'exercer leurs talents; contrainte funeste qui détériore ces talents mêmes, qui oblige les artistes à survendre leurs ouvrages; contrainte aussi pernicieuse à l'acheteur qu'au vendeur; contrainte qui fut la source de tant d'emprunts et de tant de banqueroutes; contrainte qui alarma tous les magistrats et qui fit frémir tout le royaume, lorsqu'en 1582 l'avarice d'un traitant [2] proposa cet impôt détestable que le roi Henri III établit par une douloureuse nécessité.

Esclaves rendus libres par vos bienfaits, nous ignorons dans nos cavernes, entre des précipices et des neiges éternelles, quels sont les usages des autres provinces. Nous ne savons si l'étiquette nous permet d'approcher du trône; mais notre cœur nous

[1] Condorcet, dans ses *Réflexions sur les corvées* (voyez ses Œuvres, XIX, 109), a dit : « Qu'y a-t-il de noble dans le droit de forcer des paysans à nous donner leur travail, quand ce travail est la vie de leurs enfants? » Le marquis de Condorcet était membre de l'académie des sciences. B.

[2] François d'O, contrôleur général des finances. B.

parle, et nous l'écoutons. Nos voix, qui ne s'étaient jamais fait entendre pour se plaindre de l'oppression, éclatent pour remercier votre majesté de notre bonheur.

Pardonnez nos transports: nous vous devons de beaux jours; puisse le ciel en retrancher des nôtres pour ajouter aux années de votre règne!

Signé, tous les citoyens du pays de Gex, sans exception.

FIN DES REMONTRANCES DU PAYS DE GEX.

A M. DU M***,

MEMBRE
DE PLUSIEURS ACADÉMIES,

SUR PLUSIEURS ANECDOTES[1].

Puisque vous n'avez pu, mon ami, obtenir une chaire de professeur d'arabe, demandez-en une d'*antiche coglionerie*. Il y en a plusieurs d'établies, sinon sous ce titre, au moins dans ce goût. Il serait fort amusant de nous faire voir s'il est vrai que nous avons pris des anciens[2] tout ce que nous croyons avoir inventé, comme Réaumur a inventé l'art de faire éclore des poulets sans poules, cinq ou six mille ans après que cette méthode commença en Égypte. Il y a des gens qui ont vu tout le système de Copernic chez les anciens Chaldéens; mais ce qui serait bien plus plaisant, ce serait de voir tous nos bons contes modernes pillés de la plus haute antiquité orientale.

La *Matrone d'Éphèse*, par exemple, a été mise

[1] Les éditeurs de Kehl, en publiant ce morceau, ne lui ont donné aucune date; mais il est postérieur aux *Lettres chinoises*, etc., où Voltaire (lettre XI, page 245 ci-dessus) a parlé du conte philosophique concernant Alexandre (voyez ci-après page 306). Le M. du M., à qui est censé adressé cet opuscule, ne peut être Du Molard, mort en 1772 (voyez tome VI, page 255). B.

[2] C'est en 1776 que parut la seconde édition des *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes, par L. Dutens*, auteur dont il est question tome XXXII, page 295; et XLVI, 603-4. B.

en vers par La Fontaine en France, et auparavant en Italie. On la retrouve dans Pétrone, et Pétrone l'avait prise des Grecs. Mais où les Grecs l'avaient-ils prise? des contes arabes. Et de qui les conteurs arabes la tenaient-ils? de la Chine. Vous la verrez dans des contes chinois, traduits par le P. Dentrecolles, et recueillis par le P. Duhalde; et ce qui mérite bien vos réflexions, c'est que cette histoire est bien plus morale chez les Chinois que chez nos traducteurs.

J'ai rapporté, dans un de mes inutiles ouvrages [1], la fable dont Molière a composé son *Amphitryon*, imité de Plaute, qui l'avait imité des Grecs; l'original est indien. Le voici à peu près tel qu'il a été traduit par le colonel Dow, très instruit dans la langue sacrée qu'on parlait il y a douze à quinze mille ans sur le bord du Gange, vers la ville de Bénarès, à vingt lieues de Calcutta, chef-lieu de la compagnie anglaise.

Le savant colonel Dow s'exprime donc à peu près ainsi: Un Indou d'une force extraordinaire avait une très belle femme; il en fut jaloux, la battit, et s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un *Brama*, ou un *Vistnou*, ou un *Sib*, mais un dieu du bas étage, et cependant fort puissant, fait passer son ame dans un corps entièrement semblable à celui du mari fugitif, et se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsycose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu amoureux demande

[1] *Fragments historiques sur l'Inde;* voyez tome XLVII, page 453, d'où est extrait textuellement presque tout l'alinéa suivant. B.

pardon à sa prétendue femme de ses emportements, obtient sa grace, couche avec elle, lui fait un enfant, et reste le maître de la maison. Le mari repentant, et toujours amoureux de sa femme, revient se jeter à ses pieds: il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur et de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre Martin Guerre. L'affaire se plaide devant le parlement de Bénarès. Le premier président était un brachmane, qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe, et que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. Votre époux, madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde; couchez avec les deux parties l'une après l'autre, en présence de notre parlement indien; celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. Le mari en donna douze, le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai possesseur de la dame. Vous vous trompez tous, répondit le premier président: l'homme aux douze est un héros, mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine; l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'est moqué de nous. Le dieu avoua tout, et s'en retourna au ciel en riant.

Vous m'avouerez que l'*Amphitryon* indou est encore plus comique et plus ingénieux que l'*Amphitryon* grec, quoiqu'il ne puisse pas être décemment joué sur le théâtre.

Vous étonnerez peut-être encore plus votre monde,

quand vous raconterez l'origine de la fameuse querelle d'Aaron avec Datan, Coré, et Abiron, écrite par un Juif qui était apparemment le *loustig* [1] de sa tribu. C'est peut-être le seul Juif qui ait su railler. Son livre n'est pas de l'antiquité des premiers brachmanes; mais enfin il est ancien, et peut-être plus ancien qu'Homère. Les Juifs d'Italie le firent imprimer dans Venise au quinzième siècle, et le célèbre Gaulmin, conseiller d'état, l'enrichit de notes en latin. Fabricius les a insérées dans sa traduction latine [2] de *la Vie et de la Mort de Moïse*, autre ancien ouvrage plus que rabbinique, écrit, à ce qu'on a prétendu, vers le temps d'Esdras. Je vais faire copier le passage qui se trouve au livre II, page 165, nombre 297, édition de Hambourg.

« Ce fut une pauvre veuve qui fut la cause de la « querelle. Cette femme n'avait pour tout bien qu'une « brebis, et elle la tondit : Aaron vint, et lui dit : Il « est écrit que les prémices appartiendront au Sei- « gneur; et il prit la laine. La veuve, en pleurs, alla « se plaindre à Coré, qui fit des remontrances « au prêtre Aaron. Elles furent inutiles. Coré donna « quatre pièces d'argent à la pauvre femme, et se « retira très irrité. Peu de temps après, la brebis « mit bas son premier agneau. Aaron revient : Ma

[1] Voyez la note, tome XL, page 10. B.

[2] Jean-Albert Fabricius n'est pas l'auteur de la traduction latine; le traducteur est Gilbert Gaulmin, ainsi que Voltaire lui-même l'a dit t. XXVI, p. 449; et dans une de ses notes sur la Genèse, vers la fin (voyez t. XLIX, la *Bible enfin expliquée*). Fabricius ne fut qu'éditeur de la réimpression faite à Hambourg, 1714, in-8°. B.

« bonne, il est écrit que les premiers-nés sont au « Seigneur. Il emporte l'agneau, et le mange. Nou« velles remontrances de Coré, aussi mal reçues que « les premières. La veuve désespérée tue sa brebis. « Voilà aussitôt Aaron chez elle. Il prend la mâ« choire, l'épaule, et le ventre de la brebis. Coré se « fâche contre lui; Aaron répond que cela est écrit, « et qu'il veut manger cette épaule et le ventre. La « veuve outrée jura, et dit: Au diable ma brebis. « Aaron, qui l'entendit, revint encore, disant: Il est « écrit que tout anathème est au Seigneur, et soupa « des restes de la pauvre bête. Telle est la cause de « la dispute entre Aaron d'une part, et Coré, Datan, « et Abiron de l'autre. »

Cette mauvaise plaisanterie a été imitée chez plus d'une nation. Il n'y a pas une seule bonne fable de La Fontaine qui ne vienne du fond de l'Asie: vous en retrouvez même parmi les Tartares. Je me souviens d'avoir lu autrefois, dans le *Recueil des voyages de Plancarpin, de Rubruquis, et de Marc Paolo*, qu'un chef des Tartares, étant près de mourir, récita à ses enfants la fable du vieillard qui donne à ses fils un faisceau de flèches à rompre[a].

Avons-nous dans notre Occident quelque conte plus philosophique que celui qui est rapporté dans Oléarius au sujet d'Alexandre? J'en ai parlé dans une de ces brochures[1] que je ne vous ai pas en-

[a] *Voyages de Plancarpin, Rubruquis, Marc Paul, et Hayton*, ch. XVII d'Hayton, page 31. — C'est aussi le sujet d'une des fables de La Fontaine, livre IV, fable 18. B.

[1] Dans la onzième des *Lettres chinoises*, etc.; voyez ci-dessus, p. 245. B.

voyées, parcequ'elles ne valent pas le port. La scène est au fond de la Bactriane, dans un temps où tous les princes de l'Asie cherchaient l'eau de l'immortalité, comme depuis, chez nos romanciers, la plupart des chevaliers errants cherchèrent la fontaine de Jouvence. Alexandre rencontre un ange dans la caverne où des mages l'assuraient qu'on puisait l'eau de l'immortalité. L'ange lui donne un caillou. Rapporte-m'en un autre, lui dit-il, qui soit de même forme et de même poids, et alors je te ferai boire de cette eau que tu demandes. Alexandre chercha et fit chercher partout. Après bien des peines inutiles, il prit le parti de choisir un caillou à peu près semblable, et d'y ajouter un peu de terre pour égaler les poids et les formes. L'ange Gabriel s'aperçût de la supercherie, et lui dit : « Mon ami, souviens-toi « que tu es terre; détrompe-toi de ton breuvage de « l'immortalité, et ne prétends plus en imposer à « Gabriel[a]. »

Cet apologue nous apprend encore qu'on ne trouve point dans la nature deux choses absolument semblables, et que les idées de Leibnitz sur les indiscernables étaient connues long-temps avant Leibnitz au milieu de la Tartarie[b].

Pour la plupart des contes dont on a farci nos *ana*, et toutes ces réponses plaisantes qu'on attribue à Charles-Quint, à Henri IV, à cent princes mo-

[a] Oléarius, page 169.

[b] On a fait usage de cette histoire dans un petit livre intitulé : *Lettres chinoises, indiennes, et tartares.*

dernes, vous les retrouvez dans Athénée et dans nos vieux auteurs. C'est en ce sens seulement qu'on peut dire : *Nihil*[1] *sub sole novum*, etc.

[1] Ecclésiaste, I, 10. B.

FIN DE L'OPUSCULE INTITULÉ : A M. DU M***.

COMMENTAIRE
HISTORIQUE
SUR LES ŒUVRES
DE L'AUTEUR DE LA HENRIADE.

1776.

PRÉFACE

DU NOUVEL ÉDITEUR.

Ce n'est point au nom de Voltaire, mais c'est sous sa dictée, qu'a été écrit le *Commentaire historique*. Cependant Wagnière, pendant son voyage en Russie, s'en disait l'auteur, et depuis son retour en France il parlait de son *Commentaire historique*[1]. Voici même comme il s'exprime dans deux copies autographes que je possède d'un *Avis préliminaire*, pour ses remarques ou additions au *Commentaire historique :*

« Ce petit précis historique fut composé au commencement de 1776, tant sur ce que j'avais entendu dire à M. de Voltaire que sur les papiers qu'il m'avait donnés en propre en 1772. Je le priai de me permettre d'en faire usage, et il eut cette bonté. Je le communiquai à mon maître, qui eut la complaisance de le revoir et de me fournir encore quelques instructions. Je suppliai aussi M. de Voltaire de me faire donner un certificat; et, après la communication et la vérification sur les originaux, il demanda lui-même à MM. Durey et Christin les deux déclarations signées qui se trouvent à la tête de cet ouvrage[2]. ».

C'est à une autre personne que M. G. Feydel[3] fait honneur du *Commentaire historique*. Il assure que cet écrit est de l'avocat Christin[4].

[1] Page 6 de l'*Avertissement de l'éditeur des Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires;* Paris, Aimé-André, 1826, deux volumes in-8°.

[2] Ce passage est tout différent dans l'impression faite en 1826, conforme à la copie que j'avais reçue de la main de feu Decroix.

[3] *Un cahier d'histoire littéraire*, 1818, in-8°, pages 1-11.

[4] Voyez ma note, tome XXX, page 342.

Voilà deux opinions bien contradictoires. Je les crois fausses toutes les deux. L'auteur du *Commentaire* dit, page 323 : « J'étais, en 1732, à la première représentation de *Zaïre* ; » et, page 397, il ajoute : « J'ai entendu, « il y a quarante ans (à Bruxelles), cette belle chanson. »

Voltaire peut avoir, dans ces deux passages, oublié que, dans le *Commentaire historique*, il parlait à la troisième personne ; il peut même avoir employé à dessein ces expressions. Mais elles ne peuvent être échappées à Wagnière, né en 1740, ni à Christin, né en 1744, en parlant de faits antérieurs à leur naissance.

La première édition parut en 1776 avec l'adresse de : *A Basle, chez les héritiers de Paul Duker.* C'est Wagnière lui-même qui le dit, et sur cela il n'a aucun motif d'altérer la vérité.

J'ai sous les yeux cette édition[5] ; au verso du frontispice on lit les deux certificats dont parle Wagnière[6], et qui ont été reproduits dans quelques réimpressions.

Ces certificats prouvent incontestablement que la première édition du *Commentaire historique* n'est point antérieure au mois de juin 1776. Les *Mémoires secrets* en parlent, pour la première fois, à la date du 3 septembre.

Les éditeurs de Kehl avaient placé le *Commentaire historique* dans les *Mélanges littéraires.* Quelques éditeurs récents l'ont placé à la suite de *la Vie de Voltaire*

[5] C'est sur un exemplaire d'une autre édition, et dont le titre est encadré, sous l'adresse de Neufchâtel et la date de 1776 (mais que je crois de Genève), in-8° de IV et 232 pages, que Wagnière avait commencé à écrire quelques notes.

[6] Voici ces certificats :

« J'ai vu les pièces originales et les preuves qui sont dans le Commentaire, et je les ai remises entre les mains du sieur Wagn... Le 1er mai 1776.

Signé, Duray, avocat. »

« J'ai confronté les mêmes pièces, et je les ai trouvées entièrement conformes aux originaux. Le 1er juin 1776.

Signé, Christin. »

par Condorcet, en tête de leurs éditions, et, pour ainsi dire, en dehors des *Œuvres de Voltaire*. Je le mets, d'après le plan de mon édition, à son ordre chronologique.

Lorsque les éditeurs de Kehl ont imprimé le volume où ils ont placé le *Commentaire historique*, ils ne croyaient pas pouvoir publier les *Mémoires pour servir à la Vie de M. de Voltaire*, qui sont au t. XL (p. 35). Le roi de Prusse, Frédéric II, qui n'y est pas toujours flatté, existait encore. Ils imaginèrent de coudre au *Commentaire historique* tout ce qu'ils purent des *Mémoires*. Pour cela faire, il fallut d'abord mettre à la troisième personne le récit qui, dans les *Mémoires*, est à la première. Quelquefois même des passages furent plus ou moins altérés. Leur édition n'était pas achevée quand le roi de Prusse mourut, et quand, par suite de l'infidélité de La Harpe, ainsi que je l'ai dit (t. XL, p. 38), il parut plusieurs éditions des *Mémoires*, que les éditeurs de Kehl se décidèrent alors à mettre dans le dernier volume de leur édition.

Il était tout naturel, en donnant depuis les deux ouvrages, de faire disparaître du *Commentaire historique* les passages qu'on y avait intercalés, et qui fesaient double emploi. A cet égard, mes devanciers m'ont laissé peu de chose à faire.

A la suite de la première édition et des réimpressions antérieures aux éditions de Kehl, étaient, sous le titre de *Lettres véritables*, etc., vingt-neuf morceaux en prose, et le conte en vers intitulé *Sésostris*[7].

La plus grande partie des vingt-neuf morceaux en prose est dans les éditions de Kehl, comme dans toutes celles qui les ont suivies, y compris la mienne, à leurs

[7] Voyez ce conte, tome XIV.

dates dans la *Correspondance*; le reste, dans les *Mélanges*.

Wagnière, secrétaire de Voltaire pendant vingt-quatre ans, pouvait mieux que personne donner des développements à certains passages du *Commentaire historique*. Les notes qu'il avait rédigées ont été imprimées sous le titre de : *Additions au Commentaire historique*, dans les *Mémoires sur la vie de Voltaire*, etc., *par Longchamp et Wagnière*, 1826, deux volumes in-8°. J'y renvoie quelquefois le lecteur.

BEUCHOT.

Juin 1832.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Je tâcherai, dans ces Commentaires sur un homme de lettres, de ne rien dire que d'un peu utile aux lettres, et surtout de ne rien avancer que sur des papiers originaux. Nous ne ferons aucun usage ni des satires, ni des panégyriques presque innombrables, qui ne seront pas appuyés sur des faits authentiques.

Les uns font naître François de Voltaire le 20 février 1694; les autres, le 20 novembre de la même année. Nous avons des médailles de lui qui portent ces deux dates; il nous a dit plusieurs fois qu'à sa naissance on désespéra de sa vie, et qu'ayant été ondoyé, la cérémonie de son baptême fut différée plusieurs mois [1].

[1] Dans sa lettre à Damilaville, du 20 février 1765, Voltaire dit : « Je suis né en 1694, le 20 février, et non le 20 novembre, comme le disent les commentateurs mal instruits. »

Cependant l'article Voltaire qu'on lit dans le *Dictionnaire des Théâtres de Paris* (par les frères Parfaict), tome VI, page 288, et qui avait été envoyé par Voltaire lui-même, est ainsi conçu :

« Voltaire (François-Marie Arouet de), né en 1694, le 20 novembre, de François Arouet, trésorier de la chambre des comptes, et de Catherine Daumart; historiographe de France en 1745, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1747, et surnuméraire en 1749, membre de l'académie française de la Crusca, de la société royale de Londres, de Bologne, de Pétersbourg. Il a composé pour le théâtre les pièces suivantes : *Œdipe*,

Quoique je pense que rien n'est plus insipide que les détails de l'enfance et du collége, cependant je dois dire, daprès ses propres écrits, et d'après la voix publique, qu'à l'âge d'environ douze ans, ayant fait des vers qui paraissaient au-dessus de cet âge, l'abbé de Châteauneuf, intime ami de la célèbre Ninon de Lenclos, le mena chez elle, et que cette fille si sin-

tragédie, 18 novembre 1718; *Artemire*, tragédie, 15 février 1720; *Mariamne*, tragédie, 6 mars 1724, retouchée et redonnée sous le titre de *Hérode et Mariamne*, tragédie, 10 avril 1725; *l'Indiscret*, comédie en un acte et en vers, 18 août 1725; *Brutus*, tragédie, 11 décembre 1730; *Ériphile*, tragédie, 7 mars 1732; *Zaïre*, tragédie, 13 août 1732; *Adélaïde*, tragédie, 18 janvier 1734; *Alzire*, tragédie, 27 janvier 1736; *l'Enfant prodigue ou l'École de la jeunesse*, comédie en cinq actes et en vers de dix syllabes, le 10 octobre 1736; *Zulime*, tragédie, 8 juin 1740; *Mahomet*, tragédie, 9 août 1742; *Mérope*, tragédie, 20 février 1743; la *Mort de César*, tragédie, 29 août 1743; *la Princesse de Navarre*, comédie en trois actes, en vers libres, avec un prologue et des divertissements (musique de M. Rameau), composée à l'occasion du mariage de monseigneur le dauphin avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne, et représentée à Versailles les mardi 23 et samedi 27 février 1745; *Sémiramis*, tragédie, 29 août 1748; *Nanine*, comédie en trois actes et en vers, 16 juin 1749; *Oreste*, tragédie, 12 janvier 1750; *Rome sauvée*, tragédie, 24 février 1752; *le Duc de Foix*, tragédie, 17 août 1752 : au théâtre de l'Académie royale de musique, *le Temple de la Gloire*, ballet héroïque en trois actes, avec un prologue, représenté à Versailles le 27 novembre 1745, et à Paris le 10 décembre.

« La préface d'une des éditions de *la Henriade* nous apprend que ce poëme fut d'abord imprimé par les soins de l'abbé Desfontaines, qui y mêla quelques vers de sa façon; on cite surtout ceux-ci :

Et, malgré les Perraults et malgré les Houdarts,
On verra le bon goût fleurir de toutes parts.

« L'auteur fit ensuite imprimer *la Henriade* sous son véritable nom en 1727, à Londres. Il y en eut plusieurs éditions; M. l'abbé Lenglet-Dufresnoy recueillit toutes les variantes et les notes, et les fit imprimer en 1736.

« On s'est conformé à cette édition dans toutes les suivantes, jusqu'à celle qui a été faite à Leipsick en 1752. On y trouve beaucoup de changements et d'additions dans *la Henriade*, ainsi que dans les pièces de théâtre et les

gulière lui légua, par son testament, une somme de deux mille francs pour acheter des livres[1], laquelle somme lui fut exactement payée. Cette petite pièce de vers, qu'il avait faite au collége, est probablement celle qu'il composa pour un invalide qui avait servi dans le régiment Dauphin, sous Monseigneur, fils unique de Louis XIV. Ce vieux soldat était allé

œuvres diverses. Les opéra intitulés *Samson* et *Pandore* sont dans ce recueil, et dans ceux qu'on a faits à Paris et à Rouen sous le titre de Londres. *Samson* avait été mis en musique par M. Rameau. Des considérations particulières empêchèrent qu'on ne le représentât.

« M. Royer a mis *Pandore* en musique; mais comme l'auteur ne s'était pas asservi à la méthode ordinaire de l'opéra, le musicien a engagé un autre auteur à changer les scènes et à faire les ariettes; de sorte que cet opéra mis en musique n'est pas celui de M. de Voltaire.

« Il a donné beaucoup d'ouvrages en prose, comme l'*Histoire de Charles XII, roi de Suède*, le *Siècle de Louis XIV*, dont il y a plusieurs éditions. On a mis sous son nom beaucoup d'ouvrages qui ne sont point de lui; d'autres dont le fond lui appartient, mais qu'on a entièrement défigurés; tels sont deux volumes d'une *Histoire universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charles VII, roi de France*.

« On prépare actuellement une édition magnifique de tous ses véritables ouvrages. »

C'est dans une lettre à Voltaire lui-même, du 16 juillet 1773, que Parfaict dit lui être redevable de l'article ci-dessus, qu'il avait fait imprimer *mot pour mot*, tel qu'il l'avait reçu de la part de Voltaire. La lettre de Parfaict est imprimée pages 19-24 de la *Lettre au public sur la mort de MM. de Crébillon, Gresset, Parfaict* (par le chevalier du Coudray), 1777, in-8°.

L'article de Voltaire n'avait pas encore été recueilli. Il me semble avoir été rédigé en 1755, avant les représentations de *l'Orphelin de la Chine*, pendant l'impression de l'édition de ses *Œuvres* publiée, en 1756, par les frères Cramer, en dix-sept volumes in-8°, dont j'ai indiqué le contenu dans une note, tome LVII, page 482.

L'acte de baptême de Voltaire à la paroisse Saint-André-des-Arts à Paris est du 22 novembre 1694, et porte que l'enfant était *né le jour précédent*, sans aucune mention conséquemment de l'ondoiement dont parle l'auteur du *Commentaire historique*. B.

[1] Voyez tome XXXIX, page 409; et LVI, 69. B.

au collége des jésuites prier un régent de vouloir bien lui faire un placet en vers pour Monseigneur : le régent lui dit qu'il était alors trop occupé, mais qu'il y avait un jeune écolier qui pouvait faire ce qu'il demandait. Voici les vers que cet enfant composa :

Digne fils du plus grand des rois [1],
Son amour et notre espérance,
Vous qui, sans régner sur la France,
Régnez sur le cœur des François,
Souffrez-vous que ma vieille veine,
Par un effort ambitieux,
Ose vous donner une étrenne,
Vous qui n'en recevez que de la main des dieux ?
On a dit qu'à votre naissance
Mars vous donna la vaillance,
Minerve, la sagesse ; Apollon, la beauté :
Mais un dieu bienfesant, que j'implore en mes peines,
Voulut aussi me donner mes étrennes,
En vous donnant la libéralité.

Cette bagatelle d'un jeune écolier valut quelques louis d'or à l'invalide, et fit quelque bruit à Versailles et à Paris. Il est à croire que dès lors le jeune homme fut déterminé à suivre son penchant pour la poésie. Mais je lui ai entendu dire à lui-même que ce qui l'y engagea plus fortement fut qu'au sortir du collége, ayant été envoyé aux écoles de droit par son père, trésorier de la chambre des comptes, il fut si choqué de la manière dont on y enseignait la jurisprudence, que cela seul le tourna entièrement du côté des belles-lettres.

[1] Cette pièce, qui est de 1706 ou 1707, présente ici quelques différences avec le texte qui est au tome XIII. B.

Tout jeune qu'il était, il fut admis dans la société de l'abbé de Chaulieu, du marquis de La Fare, du duc de Sulli, de l'abbé Courtin; et il nous a dit plusieurs fois que son père l'avait cru perdu, parcequ'il voyait bonne compagnie, et qu'il fesait des vers.

Il avait commencé dès l'âge de dix-huit ans la tragédie d'*OEdipe*, dans laquelle il voulut mettre des chœurs à la manière des anciens[a]. Les comédiens eurent beaucoup de répugnance à jouer une tragédie traitée par Corneille, en possession du théâtre; ils ne la représentèrent qu'en 1718; et encore fallut-il de la protection. Le jeune homme[1], qui était fort dissipé et plongé dans les plaisirs de son âge, ne sentit point le péril, et ne s'embarrassait point que sa pièce réussît ou non: il badinait sur le théâtre, et s'avisa de porter la queue du grand-prêtre, dans une scène où ce même grand-prêtre fesait un effet très tragique. Madame la maréchale de Villars, qui était dans la première loge, demanda quel était ce jeune homme qui fesait cette plaisanterie, apparemment pour faire tomber la pièce: on lui dit que c'était l'auteur. Elle le fit venir dans sa loge; et depuis ce temps il fut attaché à monsieur le maréchal et à madame jusqu'à

[a] Nous avons une lettre du savant Dacier, de 1713, dans laquelle il exhorte l'auteur, qui avait déjà fait sa pièce, à y joindre des chœurs chantants, à l'exemple des Grecs. Mais la chose était impraticable sur le théâtre français. — Lorsqu'en 1769 M. de Voltaire obtint justice à Toulouse pour le malheureux Sirven, M. de Merville, avocat chargé de cette cause, refusa toute espèce d'honoraires, et demanda pour toute reconnaissance à M. de Voltaire qu'il voulût bien ajouter des chœurs à son *OEdipe*. K.

[1] En 1718, lors des premières représentations d'*OEdipe*, Voltaire avait vingt-quatre ans. B.

la fin de leur vie, comme on peut le voir par cette épître imprimée :

> Je me flattais de l'espérance
> D'aller goûter quelque repos
> Dans votre maison de plaisance ; etc. [1].

Ce fut à Villars qu'il fut présenté à M. le duc de Richelieu, dont il acquit la bienveillance, qui ne s'est point démentie pendant soixante années.

Ce qui est aussi rare, et ce qui à peine a été connu, c'est que le prince de Conti, père de celui qui a été si célèbre par les journées de la barricade de Démont et de Château-Dauphin, fit pour lui des vers dont voici les derniers :

> Ayant puisé ses vers aux eaux de l'Aganipe,
> Pour son premier projet il fait le choix d'OEdipe ;
> Et quoique dès long-temps ce sujet fût connu,
> Par un style plus beau cette pièce changée
> Fit croire des enfers Racine revenu,
> Ou que Corneille avait la sienne corrigée [2].

Je n'ai pu retrouver la réponse de l'auteur d'*OEdipe*. Je lui demandai un jour s'il avait dit au prince en plaisantant, « Monseigneur, vous serez un grand poëte ; « il faut que je vous fasse donner une pension par le « roi. » On prétend aussi qu'à souper il lui dit, « Sommes-nous tous princes ou tous poëtes ? » Il me répondit, *Delicta juventutis meæ ne memineris, Domine*.

Il commença *la Henriade* à Saint-Ange, chez M. de

[1] Voyez le texte entier de cette épître, tome XIII, année 1721. B.

[2] La pièce entière du prince de Conti est parmi les *Pièces justificatives*, à la suite de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet, tome I. B.

Caumartin[1], intendant des finances, après avoir fait *Œdipe*, et avant que cette pièce fût jouée. Je lui ai entendu dire plus d'une fois que quand il entreprit ces deux ouvrages, il ne comptait pas les pouvoir finir, et qu'il ne savait ni les règles de la tragédie ni celles du poëme épique; mais qu'il fut saisi de tout ce que M. de Caumartin, très savant dans l'histoire, lui contait de Henri IV, dont ce respectable vieillard était idolâtre; et qu'il commença cet ouvrage par pur enthousiasme, sans presque y faire réflexion[2]. Il lut un jour plusieurs chants de ce poëme chez le jeune président de Maisons, son intime ami. On l'impatienta par des objections; il jeta son manuscrit dans le feu. Le président Hénault l'en retira avec peine. « Souvenez-vous, lui dit M. Hénault dans une de ses « lettres, que c'est moi qui ai sauvé *la Henriade*, et « qu'il m'en a coûté une belle paire de manchettes. » Plusieurs copies de ce poëme, qui n'était qu'ébauché, coururent quelques années après dans le public; il fut imprimé avec beaucoup de lacunes sous le titre de *la Ligue*.

Tous les poëtes de Paris et plusieurs savants se déchaînèrent contre lui; on lui décocha vingt brochures; on joua *la Henriade* à la Foire[3]; on dit à

[1] Voyez ma note, tome LV, page 679. B.

[2] M. de Voltaire recueillit dès-lors une partie des matériaux qu'il a employés depuis dans l'histoire du *Siècle de Louis XIV*. L'évêque de Blois, Caumartin, avait passé une grande partie de sa vie à s'amuser de ces petites intrigues qui sont pour le commun des courtisans une occupation si grave et si triste. Il en connaissait les plus petits détails, et les racontait avec beaucoup de gaîté. Ce que M. de Voltaire a cru devoir imprimer est exact; mais il s'est bien gardé de dire tout ce qu'il savait. K.

[3] Voltaire fut plusieurs fois en butte aux traits des auteurs qui travail-

l'ancien évêque de Fréjus[1], précepteur du roi, qu'il était indécent et même criminel de louer l'amiral de Coligni et la reine Élisabeth. La cabale fut si forte, qu'on engagea le cardinal de Bissi, alors président de l'assemblée du clergé, à censurer juridiquement l'ouvrage; mais une si étrange procédure n'eut pas lieu. Le jeune auteur fut également étonné et piqué de ces cabales. Sa vie très dissipée l'avait empêché de se faire des amis parmi les gens de lettres; il ne savait point opposer intrigue à intrigue; ce qui est, dit-on, absolument nécessaire dans Paris, quand on veut réussir en quelque genre que ce puisse être.

Il donna la tragédie de *Mariamne* en 1722[2]. Mariamne était empoisonnée par Hérode; lorsqu'elle but la coupe, la cabale cria, *La reine boit!* et la pièce tomba. Ces mortifications continuelles le déterminèrent à faire imprimer en Angleterre *la Henriade*[3], pour laquelle il ne pouvait obtenir en France ni privilége ni protection. Nous avons vu une lettre de sa main, écrite à M. Dumas d'Aigueberre, depuis conseiller au parlement de Toulouse, dans laquelle il parle ainsi de ce voyage:

> Je ne dois pas être plus fortuné
> Que le héros célébré sur ma vielle:
> Il fut proscrit, persécuté, damné,

laient pour le théâtre de la Foire (voyez ma note, tome LIII, page 31). Plusieurs de ses tragédies y furent parodiées. B.

[1] Le cardinal de Fleury. B.

[2] La première représentation de *Mariamne* est du 6 mars 1724; voyez tome II, page 181, et ci-dessus la note page 316. B.

[3] Il éprouva bien une autre mortification. On refusa la dédicace qu'il voulait faire de sa *Henriade* à Louis XV, alors âgé d'environ seize ans. B.

Par les dévots et leur douce séquelle:
En Angleterre il trouva du secours,
J'en vais chercher[1].....

Le reste des vers est déchiré : elle finit par ces mots : « Je n'ai pas le nez tourné à être prophète en mon « pays. » Il avait raison. Le roi George Ier, et surtout la princesse de Galles, qui depuis fut reine, lui firent une souscription immense[2] : ce fut le commencement de sa fortune; car, étant revenu en France en 1728, il mit son argent à une loterie établie par M. Desforts, contrôleur général des finances. On recevait des rentes sur l'Hôtel-de-ville pour billets, et on payait les lots argent comptant; de sorte qu'une société qui aurait pris tous les billets aurait gagné un million. Il s'associa avec une compagnie nombreuse, et fut heureux. C'est un des associés qui m'a certifié cette anecdote, dont j'ai vu la preuve sur ses registres. M. de Voltaire lui écrivait : « Pour faire sa fortune dans ce pays-ci, « il n'y a qu'à lire les arrêts du conseil. Il est rare « qu'en fait de finances le ministère ne soit forcé à « faire des arrangements dont les particuliers pro-« fitent. »

Cela ne l'empêcha pas de cultiver les belles-lettres, qui étaient sa passion dominante. Il donna, en 1730, son *Brutus*, que je regarde comme sa tragédie la plus fortement écrite, sans même en excepter *Mahomet*. Elle fut très critiquée. J'étais, en 1732, à la première représentation de *Zaïre;* et, quoiqu'on y pleurât

[1] La suite de ces vers et la lettre dans laquelle ils étaient ne nous est pas parvenue. B.

[2] On en porte le produit à 150,000 francs. B.

beaucoup, elle fut sur le point d'être sifflée. On la parodia à la comédie italienne, à la Foire; on l'appela la pièce des *Enfants-trouvés*, *Arlequin au Parnasse*[1].

Un académicien l'ayant proposé en ce temps-là pour remplir une place vacante à laquelle notre auteur ne songeait point, M. de Boze déclara que l'auteur de *Brutus* et de *Zaïre* ne pouvait jamais devenir un sujet académique[2].

Il était lié alors avec l'illustre marquise du Châtelet, et ils étudiaient ensemble les principes de Newton et les systèmes de Leibnitz. Ils se retirèrent plusieurs années à Cirey en Champagne; M. Koënig, grand mathématicien, y vint passer deux ans entiers. M. de Voltaire y fit bâtir une galerie, où l'on fit toutes les expériences alors connues sur la lumière et sur l'électricité. Ces occupations ne l'empêchèrent pas de donner, le 27 janvier 1736, la tragédie d'*Alzire*, ou des *Américains*, qui eut un grand succès. Il attribua cette réussite à son absence; il disait, *Laudantur ubi non sunt, sed cruciantur ubi sunt*[3].

Celui qui se déchaîna le plus contre *Alzire* fut l'ex-jésuite Desfontaines. Cette aventure est assez singulière : ce Desfontaines avait travaillé au *Journal des Savants* sous M. l'abbé Bignon, et en avait été exclu en 1723. Il s'était mis à faire des espèces de journaux pour son compte : il était ce que M. de Voltaire appelle un *folliculaire*. Ses mœurs étaient assez

[1] Sur ces deux parodies, voyez ma note, tome III, page 140. B.
[2] Voyez tome XXXVIII, page 545. B.
[3] Phrase de saint Augustin. B.

connues. Il avait été pris en flagrant délit avec de petits savoyards, et mis en prison à Bicêtre. On commençait à instruire son procès, et on voulait le faire brûler, parcequ'on disait que Paris avait besoin d'un exemple. M. de Voltaire employa pour lui la protection de madame la marquise de Prie. Nous avons encore une des lettres que Desfontaines écrivit à son libérateur : elle a été imprimée parmi les *Lettres du marquis d'Argens*[a], page 228, tome I[er]. « Je n'oublierai jamais les obligations que je vous ai : votre « bon cœur est encore au-dessus de votre esprit : ma « vie doit être employée à vous marquer ma recon- « naissance. Je vous conjure d'obtenir encore que la « lettre de cachet qui m'a tiré de Bicêtre, et qui « m'exile à trente lieues de Paris, soit levée, etc. »

Quinze jours après, le même homme imprime un libelle diffamatoire contre celui pour lequel il devait employer sa vie. C'est ce que je découvre par une lettre de M. Thieriot, du 16 août, tirée du même recueil. Cet abbé Desfontaines est celui-là même qui, pour se justifier, disait à M. le comte d'Argenson, *Il faut que je vive;* et à qui M. le comte d'Argenson répondit, *Je n'en vois pas la nécessité.*

Ce prêtre ne s'adressait plus à des ramoneurs depuis son aventure de Bicêtre. Il élevait de jeunes Français dans ces deux métiers de non-conformiste et de folliculaire; il leur montrait à faire des satires; il composa avec eux des libelles diffamatoires, inti-

[a] Cette lettre est du 31 mai. La date de l'année n'y est pas; mais elle est de 1724. — Voyez cette lettre parmi les *Pièces justificatives* à la suite de la *Vie de Voltaire, par Condorcet*, tome I. B.

tulés *Voltairomanie*[1] et *Voltairiana*[2]. C'était un ramas de contes absurdes; on en peut juger par une des lettres de M. le duc de Richelieu, signée de sa main, dont nous avons retrouvé l'original. Voici les propres mots : « Ce livre est bien ridicule et bien « plat. Ce que je trouve d'admirable, c'est que l'on « y dit que madame de Richelieu vous avait donné « cent louis et un carrosse, avec des circonstances « dignes de l'auteur et non pas de vous; mais cet « homme admirable oublie que j'étais veuf en ce « temps-là, et que je ne me suis remarié que plus de « quinze ans après, etc. *Signé*, le duc DE RICHE- « LIEU, 8 février 1739. »

M. de Voltaire ne se prévalait pas même de tant de témoignages authentiques; et ils seraient perdus pour sa mémoire, si nous ne les avions retrouvés avec peine dans le chaos de ses papiers.

Je tombe encore sur une lettre du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères. « C'est un « vilain homme que cet abbé Desfontaines; son in- « gratitude est encore pire que ses crimes, qui vous « avaient donné lieu de l'obliger. 7 février 1739. »

Voilà les gens à qui M. de Voltaire avait affaire, et qu'il appelait *la canaille de la littérature. Ils vivent*, disait-il, *de brochures et de crimes.*

Nous voyons qu'en effet un homme de cette trempe, nommé l'abbé Mac-Carthy, qui se disait des nobles Mac-Carthy d'Irlande, et qui se disait aussi homme

[1] Voyez ma note, tome XXXVII, page 545. B.

[2] L'ouvrage est intitulé *Voltariana;* voyez ma note, tome XXXVII, page 106. B.

de lettres, lui emprunta une somme assez considérable, et alla avec cet argent se faire mahométan à Constantinople; sur quoi M. de Voltaire dit: « Mac-« Carthy n'est allé qu'au Bosphore; mais Desfontaines « s'est réfugié plus loin vers le lac de Sodome[a]. »

Il paraît que les contradictions, les perversités, les calomnies qu'il essuyait à chaque pièce qu'il fesait représenter ne pouvaient l'arracher à son goût, puisqu'il donna la comédie de *l'Enfant prodigue* le 10 octobre 1736; mais il ne la donna point sous son nom; et il en laissa le profit à deux jeunes élèves qu'il avait formés, MM. Linant[1] et Lamarre[2], qui vinrent à Cirey, où il était avec madame du Châtelet. Il donna Linant pour précepteur au fils de madame du Châtelet, qui a été depuis lieutenant général des armées, et ambassadeur à Vienne et à Londres. La comédie de *l'Enfant prodigue* eut un grand succès. L'auteur écrivit à mademoiselle Quinault[3]: « Vous « savez garder les secrets d'autrui comme les vôtres. « Si l'on m'avait reconnu, la pièce aurait été sif-« flée. Les hommes n'aiment pas qu'on réussisse en « deux genres. Je me suis fait assez d'ennemis par « *Œdipe* et *la Henriade*. »

Cependant il embrassait dans ce temps-là même un genre d'étude tout différent: il composait les *Éléments de la philosophie de Newton*, philosophie qu'a-

[a] Nous avons vu une obligation de 500 livres d'argent prêté chez Perret, notaire, 1er juillet 1730; mais nous n'avons pu trouver celle de 2,000 livres.

[1] Voyez tome LI, page 254. B. — [2] Voyez tome LII, page 143. B.

[3] La lettre à mademoiselle Quinault, où se trouvait le passage rapporté ici, n'a point été imprimée. B.

lors on ne connaissait presque point en France. Il ne put obtenir un privilége du chancelier Daguesseau, magistrat d'une science universelle, mais qui, ayant été élevé dans le système cartésien, écartait les nouvelles découvertes autant qu'il pouvait. L'attachement de notre auteur pour les principes de Newton et de Locke lui attira une foule de nouveaux ennemis. Il écrivait à M. Falkener, le même auquel il avait dédié *Zaïre*[1], « On croit que les Français « aiment la nouveauté, mais c'est en fait de cuisine « et de modes; car pour les vérités nouvelles, elles « sont toujours proscrites parmi nous : ce n'est que « quand elles sont vieilles qu'elles sont bien re- « çues, etc. »

Nous avons recouvré une lettre qu'il écrivit longtemps après à M. Clairaut sur ces matières abstraites; elle paraît mériter d'être conservée. On la trouvera à son rang dans ce recueil[2].

Pour se délasser des travaux de la physique, il s'amusa à faire le poëme de *la Pucelle*. Nous avons des preuves que cette plaisanterie fut presque composée tout entière à Cirey. Madame du Châtelet aimait les vers autant que la géométrie, et s'y connaissait parfaitement. Quoique ce poëme ne fût que comique, on y trouva beaucoup plus d'imagination que dans *la Henriade*; mais *la Pucelle* fut indignement violée

[1] Voyez tome III, pages 141 et 151. Dans la *Correspondance* on n'a aucune des lettres de Voltaire à Falkener. B.

[2] Cette lettre se trouvait parmi celles qui sont à la suite du *Commentaire historique* dans la première édition de cet écrit. Elle y était sans date, je lui ai mis celle du 27 août 1759; voyez tome LVIII, page 160. B.

par des polissons grossiers, qui la firent imprimer avec des ordures intolérables. Les seules bonnes éditions sont celles de MM. Cramer.

Il fallut quitter Cirey pour aller solliciter à Bruxelles un procès que la maison du Châtelet y soutenait depuis long-temps contre la maison de Honsbrouck, procès qui pouvait les ruiner l'une et l'autre. M. de Voltaire, conjointement avec M. Raesfeld, président de Clèves, accommoda enfin cet ancien différend, moyennant cent trente mille francs[1], argent de France, qui furent payés à M. le marquis du Châtelet.

Le malheureux et célèbre Rousseau était alors à Bruxelles. Madame du Châtelet ne voulut point le voir; elle savait que Rousseau avait fait autrefois une satire[2] contre le baron de Breteuil son père, dans le temps qu'il était son domestique; et nous en avons la preuve dans un papier écrit tout entier de la main de madame du Châtelet.

Les deux poëtes se virent, et bientôt conçurent une assez forte aversion l'un pour l'autre. Rousseau ayant montré à son antagoniste une *Ode à la postérité*, celui-ci lui dit: Mon ami, *voilà une lettre qui ne sera jamais reçue à son adresse.* Cette raillerie ne fut jamais pardonnée. Il y a une lettre de M. de Voltaire à M. Linant[3], dans laquelle il dit: « Rous-

[1] Dans ses *Mémoires*, voyez tome XL, page 42, Voltaire avait dit *deux cent vingt mille francs*. B.

[2] Voyez tome XXXVII, page 486; et aussi, tome XIII, une note de l'*Épître* à madame du Châtelet *sur la Calomnie* (1733), et tome XIV une note de la satire intitulée *la Crépinade*. B.

[3] La collection des lettres de Voltaire ne contient encore aucune lettre adressée au Linant dont on parle ici. B.

« seau me méprise, parceque je néglige quelquefois « la rime; et moi je le méprise, parcequ'il ne sait « que rimer[a]. »

Les extrêmes bontés avec lesquelles le roi de Prusse l'avait prévenu lui firent bien oublier la haine de Rousseau. Ce monarque était poëte aussi; mais il avait tous les talents de sa place, et tous ceux qui n'en étaient pas. Une correspondance suivie était établie depuis long-temps entre lui et notre auteur, lorsqu'il était prince royal héréditaire. On a imprimé quelques unes de leurs lettres dans les recueils qu'on a faits des ouvrages de M. de Voltaire.

Ce prince venait, à son avénement à la couronne, de visiter toutes les frontières de ses états. Son desir de voir les troupes françaises, et d'aller *incognito* à Strasbourg et à Paris, lui fit entreprendre le voyage de Strasbourg, sous le nom du comte du Four; mais,

[a] Nous observons qu'une lettre d'un sieur de Médine à un sieur de Missi, du 17 février 1737, prouve assez que le poëte Rousseau ne s'était pas corrigé à Bruxelles. La voici : « Vous allez être étonné du malheur qui « m'arrive; il m'est revenu des lettres protestées; on m'enlève mercredi au « soir, et on me met en prison : croiriez-vous que ce coquin de Rousseau, « cet indigne, ce monstre, qui depuis six mois n'a bu et mangé que chez « moi, à qui j'ai rendu les plus grands services, et en nombre, a été la « cause qu'on m'a pris? C'est lui qui a irrité contre moi le porteur des « lettres; enfin ce monstre, vomi des enfers, achevant de boire avec moi « à ma table, de me baiser, de m'embrasser, a servi d'espion pour me faire « enlever à minuit. Non, jamais trait n'a été si noir; je ne puis y penser sans « horreur. Si vous saviez tout ce que j'ai fait pour lui! Patience, je compte « que notre correspondance n'en sera pas altérée. »

Il faut avouer qu'une telle action sert beaucoup à justifier Saurin, et la sentence et l'arrêt qui bannirent Rousseau. Mais nous n'entrons pas dans les profondeurs de cette affaire si funeste et si déshonorante. — Dans cette note la lettre de Rousset de Missi est abrégée; elle est entière t. XXXVII, p. 521. B.

ayant été reconnu par un soldat qui avait servi dans les armées de son père, il retourna à Clèves.

Plus d'un curieux a conservé dans son portefeuille une lettre en prose et en vers, dans le goût de Chapelle, écrite par ce prince sur ce voyage de Strasbourg. L'étude de la langue et de la poésie française, celle de la musique italienne, de la philosophie, et de l'histoire, avaient fait sa consolation dans les chagrins qu'il avait essuyés pendant sa jeunesse. Cette lettre est un monument singulier d'un homme qui a gagné depuis tant de batailles: elle est écrite avec grace et légèreté; en voici quelques morceaux [1].

« Je viens de faire un voyage entremêlé d'aventures « singulières, quelquefois fâcheuses, et souvent plai- « santes. Vous savez que j'étais parti pour Bruxelles, « afin de revoir une sœur que j'aime autant que je « l'estime. Chemin fesant, Algarotti et moi nous « consultions la carte géographique pour régler notre « retour par Vesel. Strasbourg ne nous détournait « pas beaucoup, nous choisîmes cette route par pré- « férence : l'*incognito* fut résolu; enfin, tout arrangé « et concerté au mieux, nous crûmes aller en trois « jours à Strasbourg;

« Mais le ciel, qui de tout dispose,
« Régla différemment la chose.
« Avec des coursiers efflanqués,
« En droite ligne issus de Rossinante,
« Des paysans en postillons masqués,
« Butords de race impertinente,
« Nos carrosses cent fois dans la route accrochés,
« Nous allions gravement d'une allure indolente. »

[1] Un autre fragment de cette lettre est rapporté dans les *Mémoires*; voyez tome XL, page 52. B.

On dit qu'il écrivait tous les jours de ces lettres agréables au courant de la plume. Mais il venait de composer un ouvrage bien plus sérieux et plus digne d'un grand prince: c'était la réfutation de Machiavel. Il l'avait envoyé à M. de Voltaire pour le faire imprimer: il lui donna rendez-vous dans un petit château appelé Meuse, auprès de Clèves. Celui-ci lui dit: « Sire, si j'avais été Machiavel, et si j'avais « eu quelque accès auprès d'un jeune roi, la pre-« mière chose que j'aurais faite aurait été de lui con-« seiller d'écrire contre moi. » Depuis ce temps, les bontés du monarque prussien redoublèrent pour l'homme de lettres français, qui alla lui faire sa cour à Berlin sur la fin de 1740, avant que le roi se préparât à entrer en Silésie.

Alors le cardinal de Fleury lui prodigua les cajoleries les plus flatteuses, dont il ne paraît pas que notre voyageur fût la dupe. Voici sur cette matière une anecdote bien singulière, et qui pourrait jeter un grand jour sur l'histoire de ce siècle. Le cardinal écrivit à M. de Voltaire, le 14 novembre 1740, une grande lettre ostensible dont j'ai copie; on y trouve ces propres mots:

« La corruption est si générale, et la bonne foi est « si indécemment bannie de tous les cœurs dans ce « malheureux siècle, que, si on ne se tenait pas bien « ferme dans les motifs supérieurs qui nous obligent « à ne point nous en départir, on serait quelquefois « tenté d'y manquer dans de certaines occasions. Mais « le roi mon maître fait voir du moins qu'il ne se « croit point en droit d'avoir de cette espèce de re-

« présailles; et dans le moment de la mort de l'em-
« pereur, il assura M. le prince de Lichtenstein qu'il
« garderait fidèlement tous ses engagements. »

Ce n'est point à moi d'examiner comment, après une telle lettre, on put, en 1741, entreprendre de dépouiller la fille et l'héritière de l'empereur Charles VI. Ou le cardinal de Fleury changea d'avis, ou cette guerre se fit malgré lui. Mon commentaire ne regarde point la politique, à laquelle je suis absolument étranger; mais, en qualité de littérateur, je ne puis dissimuler ma surprise de voir un homme de cour et un académicien dire « qu'on se tient ferme dans des mo-
« tifs qui obligent à ne se point départir de ces mo-
« tifs; qu'on serait tenté de manquer à ces motifs,
« et qu'on est en droit d'avoir de ces espèces de re-
« présailles. » Voilà bien des fautes contre la langue en peu de mots.

Quoi qu'il en soit, je vois très clairement que mon auteur n'avait aucune envie de faire fortune par la politique, puisque, de retour à Bruxelles, il ne s'occupa que de ses chères belles-lettres. Il y fit la tragédie de *Mahomet*, et alla bientôt après avec madame du Châtelet faire jouer cette pièce à Lille, où il y avait une fort bonne troupe dirigée par le sieur Lanoue, auteur et comédien. La fameuse demoiselle Clairon y jouait, et montrait déjà les plus grands talents. Madame Denis, nièce de l'auteur, femme d'un commissaire ordonnateur des guerres, ancien capitaine au régiment de Champagne, tenait un assez grand état dans Lille, qui était du département de son mari. Madame du Châtelet logea chez elle; je

fus témoin de toutes ces fêtes : *Mahomet* fut très bien joué.

Dans un entr'acte, on apporta à l'auteur une lettre du roi de Prusse, qui lui apprenait la victoire de Molvitz[1]; il la lut à l'assemblée; on battit des mains : « Vous verrez, dit-il, que cette pièce de Molvitz fera « réussir la mienne. »

Elle fut représentée à Paris le 19 août de la même année[2]. Ce fut là qu'on vit plus que jamais à quel excès se peut porter la jalousie des gens de lettres, surtout en fait de théâtre. L'abbé Desfontaines et un nommé Bonneval, que M. de Voltaire avait secouru dans ses besoins, ne pouvant faire tomber la tragédie de *Mahomet*, la déférèrent, comme une pièce contre la religion chrétienne, au procureur général. La chose alla si loin, que le cardinal de Fleury conseilla à l'auteur de la retirer. Ce conseil avait force de loi; mais l'auteur la fit imprimer, et la dédia au pape Benoît XIV, Lambertini, qui avait déjà beaucoup de bontés pour lui. Il avait été recommandé à ce pape par le cardinal Passionei, homme de lettres célèbre, avec lequel il était depuis long-temps en correspondance. Nous avons quelques lettres de ce pape à M. de Voltaire[3]. Sa sainteté voulut l'attirer à Rome; et il ne s'est jamais consolé de n'avoir point vu cette ville, qu'il appelait la capitale de l'Europe.

Mahomet ne fut rejoué que long-temps après, par

[1] 10 avril 1741; voyez tome XL, page 59. B.

[2] Ce fut en 1742 et le 9 août (voyez tome V, page 6) qu'on donna à Paris la première représentation de *Mahomet*. B.

[3] Voyez tome V, page 11. B.

le crédit de madame Denis, malgré Crébillon, alors approbateur des pièces de théâtre sous les ordres du lieutenant de police. On fut obligé de prendre M. Dalembert pour approbateur. Cette manœuvre de Crébillon parut assez malhonnête à la bonne compagnie. La pièce est restée en possession du théâtre, dans le temps même où ce spectacle a été le plus négligé. L'auteur avouait qu'il se repentait d'avoir fait Mahomet beaucoup plus méchant que ce grand homme ne le fut; « mais si je n'en avais fait qu'un « héros politique, écrivait-il à un de ses amis, la « pièce était sifflée. Il faut dans une tragédie de « grandes passions et de grands crimes. Au reste, « dit-il quelques lignes après, le *genus implacabile* « *vatum* me persécute plus que l'on ne persécuta « Mahomet à la Mecque. On parle de la jalousie et « des manœuvres qui troublent les cours; il y en a « plus chez les gens de lettres. »

Après toutes ces tracasseries, MM. de Réaumur et de Mairan lui conseillèrent de renoncer à la poésie, qui n'attirait que de l'envie et des chagrins; de se donner tout entier à la physique, et de demander une place à l'académie des sciences, comme il en avait une à la société royale de Londres, et à l'institut de Bologne. Mais M. de Formont son ami, homme de lettres infiniment aimable, lui ayant écrit une lettre en vers pour l'exhorter à ne pas enfouir son talent, voici ce qu'il lui répondit (23 décembre 1737):

A mon très cher ami Formont,
Demeurant sur le double mont,
Au-dessus de Vincent Voiture,

Vers la taverne où Bachaumont
Buvait et chantait sans mesure,
Où le plaisir et la raison
Ramenaient le temps d'Épicure[1].

Et aussitôt il travailla à sa *Mérope*. La tragédie de *Mérope*, première pièce profane qui réussit sans le secours d'une passion amoureuse, et qui fit à notre auteur plus d'honneur qu'il n'en espérait, fut représentée le 20 février 1743. Je ne puis mieux faire connaître ce qui se passa de singulier sur cette tragédie, qu'en rapportant la lettre qu'il écrivit, le 4 avril suivant, à son ami M. d'Aigueberre, qui était à Toulouse[2] :

« La *Mérope* n'est pas encore imprimée : je doute « qu'elle réussisse à la lecture autant qu'à la repré« sentation. Ce n'est point moi qui ai fait la pièce ; « c'est mademoiselle Dumesnil. Que dites-vous d'une « actrice qui fait pleurer pendant trois actes de suite? « Le public a pris un peu le change : il a mis sur mon « compte une partie du plaisir extrême que lui ont « fait les acteurs. La séduction a été au point que le « parterre a demandé à grands cris à me voir. On « m'est venu prendre dans une cache où je m'étais « tapi ; on m'a mené de force dans la loge[*] de ma« dame la maréchale de Villars, où était sa belle-fille.

[1] Voyez la suite de ces vers et la prose qui vient après, tome LII, pages 592-595. B.

[2] Cette lettre est dans la *Correspondance* sous le n° 1207 (voyez t. LIV, p. 524); mais le texte présente des différences. B.

[*] C'est de là qu'est venue la mode ridicule de crier *l'auteur! l'auteur!* quand une pièce, bonne ou mauvaise, réussit à la première représentation.

« Le parterre était fou : il a crié à la duchesse de « Villars de me baiser ; et il a tant fait de bruit qu'elle « a été obligée d'en passer par là, par l'ordre de sa « belle-mère. J'ai été baisé publiquement, comme « Alain Chartier par la princesse Marguerite d'É-« cosse; mais il dormait, et j'étais fort éveillé. Cette « faveur populaire, qui probablement passera bien-« tôt, m'a un peu consolé de la petite persécution de « Boyer, ancien évêque de Mirepoix, toujours plus « théatin qu'évêque. L'académie, le roi, et le public, « m'avaient désigné pour succéder au cardinal de « Fleury parmi les quarante. Boyer n'a pas voulu; « et il a trouvé à la fin, après deux mois et demi, un « prélat pour remplir la place d'un prélat, selon les « canons de l'Église[a]. Je n'ai pas l'honneur d'être « prêtre; je crois qu'il convient à un profane comme « moi de renoncer à l'académie.

« Les lettres ne sont pas extrêmement favorisées. « Le théatin m'a dit que l'éloquence expirait; qu'il « avait en vain voulu la ressusciter par ses sermons; « que personne ne l'avait *secondé*: il voulait dire, « *écouté*.

« On vient de mettre à la Bastille l'abbé Lenglet, « pour avoir publié des mémoires déjà très connus, « qui servent de supplément à l'histoire de notre cé-« lèbre De Thou. L'infatigable et malheureux Lenglet « rendait un signalé service aux bons citoyens et aux « amateurs des recherches historiques. Il méritait

[a] Je trouve une lettre, du 3 mars 1743, de M. l'archevêque de Narbonne, qui se désiste en faveur de M. de Voltaire.

« des récompenses ; on l'emprisonne cruellement à « l'âge de soixante-huit ans. Cela est tyrannique.

« Insere nunc, Melibœe, piros! pone ordine vites![1]

« Madame du Châtelet vous fait ses compliments. « Elle marie sa fille à M. le duc de Montenero, Na- « politain au grand nez, à la taille courte, à la face « maigre et noire, à la poitrine enfoncée. Il est ici, « et va nous enlever une Française aux joues rebon- « dies. *Vale et me ama.* VOLTAIRE. »

Nous le voyons bientôt après faire un nouveau voyage auprès du roi de Prusse, qui l'appelait toujours à Berlin, mais pour lequel il ne pouvait quitter long-temps ses anciens amis. Il rendit dans ce voyage au roi son maître un signalé service, comme nous le voyons par sa correspondance avec M. Amelot, ministre d'état[2]. Mais ces particularités ne sont pas l'objet de notre Commentaire; nous n'avons en vue que l'homme de lettres.

Le fameux comte de Bonneval, devenu bacha turc, et qu'il avait vu autrefois chez le grand-prieur de Vendôme, lui écrivait alors de Constantinople, et fut en correspondance avec lui pendant quelque temps. On n'a trouvé de ce commerce épistolaire qu'un seul fragment que nous transcrivons :

« Aucun saint, avant moi, n'avait été livré à la dis- « crétion du prince Eugène. Je sentais qu'il y avait « une espèce de ridicule à me faire circoncire; mais

[1] Virgile, éclog. I, vers 74. B.

[2] Voyez tome XL, pages 67, 78; et tome LIV, les lettres 1232, 1233, 1234, etc. B.

« on m'assura bientôt qu'on m'épargnerait cette opé-
« ration en faveur de mon âge. Le ridicule de chan-
« ger de religion ne laissait pas encore de m'arrêter :
« il est vrai que j'ai toujours pensé qu'il est fort in-
« différent à Dieu qu'on soit musulman, ou chrétien,
« ou juif, ou guèbre : j'ai toujours eu sur ce point l'o-
« pinion du duc d'Orléans régent, des ducs de Ven-
« dôme, de mon cher marquis de La Fare, de l'abbé
« de Chaulieu, et de tous les honnêtes gens avec qui
« j'ai passé ma vie. Je savais bien que le prince Eu-
« gène pensait comme moi, et qu'il en aurait fait
« autant à ma place ; enfin il fallait perdre ma tête,
« ou la couvrir d'un turban. Je confiai ma perplexité
« à Lamira, qui était mon domestique, mon inter-
« prète, et que vous avez vu depuis en France avec
« Saïd-Effendi : il m'amena un iman qui était plus in-
« struit que les Turcs ne le sont d'ordinaire. Lamira
« me présenta à lui comme un catéchumène fort ir-
« résolu. Voici ce que ce bon prêtre lui dicta en ma
« présence ; Lamira le traduisit en français ; je le con-
« serverai toute ma vie :

« Notre religion est incontestablement la plus ancienne et la plus pure de l'univers connu ; c'est celle d'Abraham sans aucun mélange ; et c'est ce qui est confirmé dans notre saint livre, où il est dit, *Abraham était fidèle ; il n'était ni juif, ni chrétien, ni idolâtre.* Nous ne croyons qu'un seul Dieu comme lui ; nous sommes circoncis comme lui, et nous ne regardons La Mecque comme une ville sainte que parcequ'elle l'était du temps même d'Ismaël, fils d'Abraham.

« Dieu a certainement répandu ses bénédictions

sur la race d'Ismaël, puisque sa religion est étendue dans presque toute l'Asie et dans presque toute l'Afrique, et que la race d'Isaac n'y a pas pu seulement conserver un pouce de terrain.

« Il est vrai que notre religion est peut-être un peu mortifiante pour les sens; Mahomet a réprimé la licence que se donnaient tous les princes de l'Asie d'avoir un nombre indéterminé d'épouses. Les princes de la secte abominable des Juifs avaient poussé cette licence plus loin que les autres : David avait dix-huit femmes; Salomon, selon les Juifs, en avait jusqu'à sept cents; notre prophète réduisit le nombre à quatre.

« Il a défendu le vin et les liqueurs fortes, parcequ'elles dérangent l'ame et le corps, qu'elles causent des maladies, des querelles, et qu'il est bien plus aisé de s'abstenir tout-à-fait que de se contenir.

« Ce qui rend surtout notre religion sainte et admirable, c'est qu'elle est la seule où l'aumône soit de droit étroit. Les autres religions conseillent d'être charitables, mais, pour nous, nous l'ordonnons expressément, sous peine de damnation éternelle.

« Notre religion est aussi la seule qui défende les jeux de hasard, sous les mêmes peines; et c'est ce qui prouve bien la profonde sagesse de Mahomet. Il savait que le jeu rend les hommes incapables de travail, et qu'il transforme trop souvent la société en un assemblage de dupes et de fripons, etc.

(Il y a ici plusieurs lignes si blasphématoires que nous n'osons les copier. On peut les passer à un Turc; mais une main chrétienne ne peut les transcrire.)

« Si donc ce chrétien ci-présent veut abjurer sa

secte idolâtre, et embrasser celle des victorieux musulmans, il n'a qu'à prononcer devant moi notre sainte formule, et faire les prières et les ablutions prescrites. »

« Lamira m'ayant lu cet écrit, me dit : Monsieur le « comte, ces Turcs ne sont pas si sots qu'on le dit à « Vienne, à Rome, et à Paris.... Je lui répondis que « je sentais un mouvement de grace turque intérieur, « et que ce mouvement consistait dans la ferme es- « pérance de donner sur les oreilles au prince Eu- « gène, quand je commanderais quelques bataillons « turcs.

« Je prononçai mot à mot, d'après l'iman, la for- « mule : *Alla, illa, alah, Mohammed resoul allah.* « Ensuite on me fit dire la prière qui commence par « ces mots : *Benamiezdam Bakshaeïer dadar*, au « nom de Dieu clément et miséricordieux, etc.

« Cette cérémonie se fit en présence de deux mu- « sulmans qui allèrent sur-le-champ en rendre compte « au bacha de Bosnie. Pendant qu'ils fesaient leur « message, je me fis raser la tête, et l'iman me la « couvrit d'un turban, etc. »

Je pourrais joindre à ce fragment curieux quelques chansons du comte bacha ; mais quoique ces couplets soient fort gais [1], ils ne sont pas si intéressants que sa prose.

Je n'aurai rien à dire de l'année 1744, sinon que mon auteur fut admis dans presque toutes les acadé-

[1] Wagnière en rapporte quelques uns page 28 de ses *Additions au commentaire historique*, qui sont au tome I des *Mémoires sur Voltaire, etc., par Longchamp et Wagnière*, 1826, deux volumes in-8°. B.

mies de l'Europe, et, ce qui est singulier, dans celle de la Crusca. Il avait fait une étude sérieuse de la langue italienne, témoin une lettre de l'éloquent cardinal Passionei[1], qui commence par ces mots:

« J'ai lu et relu, toujours avec un nouveau plaisir, « votre lettre italienne belle et savante. Il est diffi-« cile de concevoir comment un homme qui possède « à fond d'autres langues a pu atteindre à la perfec-« tion de celle-ci . . . .
« . . . .
« La remarque qui est dans votre lettre sur les er-« reurs des plus grands hommes vient fort à propos; « car le soleil a ses taches et ses éclipses; celles-ci « sont observées dans le dernier des almanachs; et, « comme vous le pensez très bien, les censeurs trop « sévères ont souvent besoin que nous ayons pour « eux plus d'indulgence que pour ceux qu'ils repren-« nent. Homère, Virgile, le Tasse, et plusieurs au-« tres, perdront peu sur une petite et légère faute qui « est couverte par mille beautés; mais les Zoïles se-« ront toujours ridicules, et ne sauront pas distin-« guer les perles du fumier d'Ennius, etc. »

Ce cardinal écrivait, comme on voit, en français presque aussi bien qu'en italien, et pensait très judicieusement. Nos Zoïles ne lui échappaient pas.

M. de Voltaire, sur la fin de 1744, eut un brevet d'historiographe de France, qu'il qualifie de *magnifique bagatelle;* il était déjà connu par son *Histoire de Charles XII*, dont on a fait tant d'éditions. Cette histoire fut principalement composée en Angleterre,

[1] Voyez ma note, tome LV, page 97. B.

à la campagne, avec M. Fabrice, chambellan de George Ier, électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, qui avait résidé sept ans auprès de Charles XII, après la journée de Pultawa.

C'est ainsi que *la Henriade* avait été commencée à Saint-Ange, d'après les conversations avec M. de Caumartin.

Cette histoire fut très louée pour le style, et très critiquée pour les faits incroyables. Mais les critiques et les incrédules cessèrent, lorsque le roi Stanislas envoya à l'auteur, par M. le comte de Tressan, lieutenant général, une attestation authentique conçue en ces termes[1] : « M. de Voltaire n'a oublié ni dé-« placé aucun fait, aucune circonstance ; tout est vrai, « tout est dans son ordre. Il a parlé sur la Pologne, « et sur tous les événements qui sont arrivés, comme « s'il avait été témoin oculaire. Fait à Commerci, le « 11 juillet 1759. »

Dès qu'il eut un de ces titres d'historiographe, il ne voulut pas que ce titre fût vain, et qu'on dît de lui ce qu'un commis du trésor royal disait de Racine et de Boileau : *Nous n'avons encore vu de ces messieurs que leur signature.* Il écrivit la guerre de 1741, qui était alors dans toute sa force, et que vous retrouvez dans le *Siècle de Louis XIV* et de *Louis XV*[2].

Il était alors à Étiole avec cette belle madame d'Étiole qui fut depuis la marquise de Pompadour. La cour ordonna des fêtes pour le commencement de

[1] Voyez tome XXIV, page 30. B.

[2] Elle a été imprimée séparément, et ridiculement falsifiée. — Voyez ma Préface du tome XXI. B.

l'année 1745, où l'on devait marier le dauphin avec l'infante d'Espagne. On voulut des ballets avec de la musique chantante, et une espèce de comédie qui servît de liaison aux airs. M. de Voltaire en fut chargé, quoique un tel spectacle ne fût point de son goût. Il prit pour sujet une princesse de Navarre [1]. La pièce est écrite avec légèreté. M. de La Popelinière, fermier général, mais lettré, y mêla quelques ariettes; la musique fut composée par le fameux Rameau.

Madame d'Étiole obtint alors pour M. de Voltaire le don gratuit d'une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre. C'était un présent d'environ soixante mille livres, et présent d'autant plus agréable que, peu de temps après, il obtint la grace singulière de vendre cette place, et d'en conserver le titre, les priviléges, et les fonctions.

Peu de personnes connaissent le petit impromptu qu'il fit sur cette grace qui lui avait été accordée sans qu'il l'eût sollicitée.

> Mon *Henri Quatre* et ma *Zaïre*,
> Et mon Américaine *Alzire*,
> Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi;
> J'avais mille ennemis avec très peu de gloire:
> Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi,
> Pour une farce de la Foire.

Il avait eu cependant, long-temps auparavant, une pension du roi de deux mille livres, et une de quinze cents de la reine; mais il n'en sollicita jamais le paiement.

L'histoire étant devenue un de ses devoirs, il com-

[1] Voyez *la Princesse de Navarre*, tome V, page 209. B.

mença quelque chose du *Siècle de Louis XIV;* mais il différa de le continuer; il écrivit la campagne de 1744, et la mémorable bataille de Fontenoi. Il entra dans tous les détails de cette journée intéressante. On y trouve jusqu'au nombre des morts de chaque régiment. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui avait communiqué les lettres de tous les officiers. Le maréchal de Noailles et le maréchal de Saxe lui avaient confié des mémoires.

Je crois faire un grand plaisir à ceux qui veulent connaître les événements et les hommes, de transcrire ici la lettre que M. le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, et frère aîné du secrétaire d'état de la guerre, écrivit du champ de bataille à M. de Voltaire [1].

C'est ce même marquis d'Argenson que quelques courtisans un peu frivoles appelaient *d'Argenson la bête*. On voit par cette lettre qu'il était d'un esprit agréable, et que son cœur était humain. Ceux qui le connaissaient voyaient en lui un philosophe plus qu'un politique, mais surtout un excellent citoyen. On en peut juger par son livre intitulé *Considérations sur le Gouvernement*, imprimé, en 1764, chez Marc-Michel Rey. Voyez surtout le chapitre *de la vénalité des charges*. Je ne puis me défendre du plaisir d'en citer quelques passages.

« Il est étonnant qu'on ait accordé une approbation « générale au livre intitulé *Testament politique du*

[1] J'ai placé cette lettre de d'Argenson à Voltaire dans la *Correspondance*, tome LV, pages 24-27. B.

« *cardinal de Richelieu*[1], ouvrage de quelque pédant
« ecclésiastique, et indigne du grand génie auquel on
« l'attribue, ne fût-ce que pour le chapitre où l'on
« canonise la vénalité des charges. Misérable inven-
« tion qui a produit tout le mal qui est à redresser
« aujourd'hui, et par où les moyens en sont devenus
« si pénibles; car il faudrait les revenus de l'état pour
« rembourser seulement les principaux officiers qui
« nuisent le plus. »

Ce passage important semble avoir annoncé de loin l'abolition[2] de cette honteuse vénalité, opérée en 1771, à l'étonnement de toute la France, qui croyait cette réforme impossible. J'y découvre aussi une uniformité de pensée avec M. de Voltaire, qui a démontré les erreurs absurdes dont fourmille le libelle si ridiculement attribué au cardinal de Richelieu, et qui a lavé la mémoire de cet habile et redoutable ministre de la souillure dont on couvrait son nom en lui imputant cet impertinent ouvrage.

Transcrivons encore une partie du tableau que le marquis d'Argenson fait des malheurs des agriculteurs.

« A commencer par le roi, plus on est grand à la
« cour, moins on se persuade aujourd'hui la misère de
« la campagne: les seigneurs des grandes terres en
« entendent bien parler quelquefois; mais leurs cœurs
« endurcis n'envisagent dans ce malheur que la dimi-
« nution de leurs revenus. Ceux qui arrivent des pro-

[1] Voyez ma note, tome XXVI, page 323. B.

[2] Cette abolition, en 1771, n'a été que passagère.

« vinces, touchés de ce qu'ils ont vu, l'oublient bientôt par l'abondance des délices de la capitale. *Il « nous faut des ames fermes et des cœurs tendres « pour persévérer dans une pitié dont l'objet est ab- « sent.* »

Ce ministre citoyen avait toujours eu dès son enfance une tendre amitié pour M. de Voltaire. J'ai vu une très grande quantité de lettres de l'un et de l'autre; il en résulte que le secrétaire d'état employa l'homme de lettres dans plusieurs affaires considérables, pendant les années 1745, 1746, et 1747. C'est probablement la raison pour laquelle nous n'avons aucune pièce de théâtre de notre auteur pendant le cours de ces années.

Nous voyons, par ses papiers, que l'entreprise d'une descente en Angleterre, en 1746, lui fut confiée [1]. Le duc de Richelieu devait commander l'armée. Le prétendant avait déjà gagné deux batailles, et on attendait une révolution. M. de Voltaire fut chargé de faire le manifeste. Le voici tel que nous l'avons trouvé minuté de sa main [2].

On voit, par les expressions de cette pièce, quelle fut, dans tous les temps, l'estime et l'inclination de l'auteur pour la nation anglaise; et il a toujours persisté dans ces sentiments.

Ce fut l'infortuné comte de Lally qui avait fait le projet et le plan de cette descente, laquelle ne fut point effectuée. Il était né Irlandais, et il haïssait les Anglais autant que notre auteur les aimait et les es-

[1] Voyez *Précis du siècle de Louis XV*, tome XXI, page 216. B.

[2] Voyez ce *Manifeste*, tome XXXVIII, page 543. B.

timait. Cette haine était même chez Lally une passion violente, à ce que nous a dit plusieurs fois M. de Voltaire: nous ne pouvons nous empêcher de témoigner notre profond étonnement que le général Lally ait été accusé d'avoir depuis livré Pondichéri aux Anglais. L'arrêt qui l'a condamné à la mort est un des jugements les plus extraordinaires qui aient été rendus dans notre siècle [1]; c'est une suite des malheurs de la France. Cet exemple, et celui du maréchal de Marillac [2], font assez voir que quiconque est à la tête des armées ou des affaires est rarement sûr de mourir dans son lit, ou au lit d'honneur.

Ce fut en 1746 [3] que M. de Voltaire entra dans l'académie française. Il fut le premier qui dérogea à l'usage fastidieux de ne remplir un discours de réception que des louanges rebattues du cardinal de Richelieu. Il releva sa harangue par des remarques nouvelles sur la langue française et sur le goût. Ceux qui ont été reçus après lui ont, pour la plupart, suivi et perfectionné cette méthode utile.

Il était, en 1748, avec madame du Châtelet, à Lunéville, auprès du roi Stanislas, lorsqu'il envoya à la Comédie *Nanine*, qui fut représentée le 17 juillet de cette année [4]. Elle réussit peu d'abord; mais elle eut ensuite un succès aussi grand que durable. Je ne puis attribuer cette bizarrerie qu'à la secrète inclination qu'on a d'humilier un homme qui a trop

[1] Voyez tome XXI, page 326; et XLVII, 396. B.

[2] Voyez tome XVIII, pages 216-218. B.

[3] Voyez son *Discours de réception*, tome XXXVIII, page 545. B.

[4] Sur cette date, voyez mon *Avertissement*, tome VI, page 2. B.

de renommée. Mais avec le temps on se laisse entraîner à son plaisir.

Il arriva la même chose à la première représentation de *Sémiramis*, le 29 août de la même année 1748; mais à la fin elle fit encore plus d'effet au théâtre que *Mérope* et *Mahomet*.

Une chose, à mon avis, singulière, c'est qu'il ne donna point sous son nom le *Panégyrique de Louis XV*, imprimé en 1749, et traduit en latin, en italien, en espagnol, et en anglais [1].

La maladie qui avait tant fait craindre pour la vie du roi Louis XV, et la bataille de Fontenoi, qui avait fait craindre encore plus pour lui et pour la France, rendaient l'ouvrage intéressant. L'auteur ne loue que par les faits, et on y trouve un ton de philosophie qui caractérise tout ce qui est sorti de sa main. Ce Panégyrique était celui des officiers [2] autant que de Louis XV: cependant il ne le présenta à personne, pas même au roi. Il savait bien qu'il ne vivait pas dans le siècle de Pellisson. Aussi écrivait-il à M. de Formont, l'un de ses amis,

> Cet éloge a très peu d'effet;
> Nul mortel ne m'en remercie:
> Celui qui le moins s'en soucie
> Est celui pour qui je l'ai fait.

[3] Cette même année 1749 il était encore dans le pa-

[1] Ce *Panégyrique* est de 1748; voyez tome XXXIX, page 49. B.

[2] Voltaire a fait aussi un *Éloge funèbre des officiers qui sont morts dans la guerre de* 1741; voyez tome XXXIX, page 27. B.

[3] Dans les éditions de Kehl, au lieu de cet alinéa, on lisait:

« M. de Voltaire était toujours lié avec la marquise du Châtelet par l'amitié la plus inaltérable et par le goût de l'étude : ils demeuraient en-

lais de Lunéville avec la marquise du Châtelet. Cette dame illustre y mourut.

semble à Paris et à la campagne. Cirey est sur les confins de la Lorraine. Le roi Stanislas tenait alors sa petite et agréable cour à Lunéville.

« Il avait pour confesseur un jésuite nommé Menou, le plus intrigant et le plus hardi prêtre que M. de Voltaire ait jamais connu. Cet homme avait attrapé du roi Stanislas, par les importunités de sa femme qu'il avait gouvernée, environ un million, dont partie fut employée à bâtir une magnifique maison pour lui et pour quelques jésuites de la ville de Nancy. Cette maison était dotée de vingt-quatre mille francs de rentes, dont douze pour la table de Menou, et douze pour donner à qui il voudrait.

« La vie de la cour de Lorraine était assez agréable, quoiqu'il y eût comme ailleurs des intrigues et des tracasseries.

« Poncet, évêque de Troies, perdu de dettes et de réputation, voulut augmenter cette cour et ces tracasseries. Quand je dis qu'il était perdu de réputation, entendez aussi la réputation de ses oraisons funèbres et de ses sermons. Il obtint d'être premier aumônier du roi, qui fut flatté d'avoir un évêque à ses gages, et à de très petits gages. Il débuta par faire des tracasseries au nom de Dieu, et fut chassé. Sa colère retomba sur Louis XV, gendre de Stanislas; car, étant retourné à Troies, il voulut jouer un rôle dans la ridicule affaire des billets de confession inventés par l'archevêque de Paris, Beaumont; il tint tête au parlement et brava le roi. Ce n'était pas le moyen de payer ses dettes; mais c'était celui de se faire enfermer. Le roi de France l'envoya prisonnier en Alsace, dans un couvent de gros moines.

« Madame du Châtelet mourut dans le palais de Stanislas, après deux jours de maladie. On était si troublé, que personne ne songea à faire venir ni curé, ni jésuite, ni sacrements: elle n'eut point les horreurs de la mort; il n'y eut que ses amis qui les sentirent. M. de Voltaire fut saisi de la plus douloureuse affliction. Le bon roi Stanislas vint dans sa chambre le consoler et pleurer avec lui; peu de ses confrères en font autant en de pareilles occasions. Il voulut le retenir; M. de Voltaire ne pouvait plus supporter Lunéville, et il retourna à Paris.

« Le roi de Prusse alors, etc. »

Cette addition des éditeurs de Kehl se composait de passages des *Mémoires* (voyez tome XL, pag. 81-84). J'ai cru, dans un temps, que les répétitions des *Mémoires* contenues dans le *Commentaire* étaient du fait de Voltaire (voyez ma note, tome XXII, page 335), et c'est à cause de cette note que je transcris ici le passage où il est question de Poncet de La Rivière. B.

Le roi de Prusse alors appela M. de Voltaire auprès de lui. Je vois qu'il ne se résolut à quitter la France et à s'attacher à sa majesté prussienne pour le reste de sa vie que vers la fin du mois d'août ou auguste 1750. Il était parti après avoir combattu pendant plus de six mois contre toute sa famille et contre tous ses amis, qui le dissuadaient fortement de cette transplantation; mais, sans avoir pris l'engagement de se fixer auprès du roi de Prusse, il ne put résister à cette lettre que ce prince lui écrivit de son appartement à la chambre de son nouvel hôte dans le palais de Berlin, le 23 août; lettre qui a tant couru depuis, et qui a été souvent imprimée [1] :

Le roi de Prusse, après cette lettre, fit demander au roi de France son agrément par son ministre; le roi de France le donna. Notre auteur eut à Berlin la croix de mérite, la clef de chambellan, et vingt mille francs de pension. Cependant il ne quitta jamais sa maison de Paris; et j'ai vu, par les comptes de M. Delaleu, notaire à Paris, qu'il y dépensait trente mille livres par an. Il était attaché au roi de Prusse par la plus respectueuse tendresse et par la conformité des goûts. Il a dit cent fois que ce monarque était aussi aimable dans la société que redoutable à la tête d'une armée; qu'il n'avait jamais fait de soupers plus agréables à Paris que ceux auxquels ce prince voulait bien l'admettre tous les jours. Son enthousiasme pour le roi de Prusse allait jusqu'à la passion. Il couchait au-dessous de son appartement, et ne sortait de sa

[1] Voyez cette lettre de Frédéric, du 23 août 1750, t. LV, p. 455. B.

chambre que pour souper. Le roi composait en haut des ouvrages de philosophie, d'histoire, et de poésie; et son favori cultivait en bas les mêmes arts et les mêmes talents. Ils s'envoyaient l'un à l'autre leurs ouvrages. Le monarque prussien fit à Potsdam son *Histoire de Brandebourg*[1]; et l'écrivain français y fit le *Siècle de Louis XIV*, ayant apporté avec lui tous ses matériaux. Ses jours coulaient ainsi dans un repos animé par des occupations si agréables. On représentait à Paris son *Oreste* et *Rome sauvée*. *Oreste* fut joué sur la fin de 1749[2], et *Rome sauvée* en 1750[3].

Ces deux pièces sont absolument sans intrigue d'amour, ainsi que *Mérope* et *la Mort de César*. Il aurait voulu purger le théâtre de tout ce qui n'est point *passion* et aventure tragique. Il regardait *Électre* amoureuse comme un monstre orné de rubans sales; et il a manifesté ce sentiment dans plus d'un ouvrage.

Nous avons retrouvé une lettre en vers au roi de Prusse, en lui envoyant le manuscrit d'*Oreste*[4].

Il faut avouer que rien n'était plus doux que cette vie, et que rien ne fesait plus d'honneur à la philosophie et aux belles-lettres. Ce bonheur aurait été plus durable, et n'aurait point fait place enfin à un bonheur encore plus grand, sans une malheureuse dis-

[1] Voyez ma note, tome XL, page 88. B.

[2] La première représentation est du 12 janvier 1750; voyez ma note, tome VI, page 147. B.

[3] La première représentation sur le Théâtre-Français est du 24 février 1752; mais l'auteur avait fait jouer *Rome sauvée* sur son théâtre de la rue Traversière à Paris, le 8 juin 1750; voyez tome VI, page 294. B.

[4] Voyez cette lettre, qui est du 17 mars 1750, tome LV, page 405. B.

pute de physique-mathématique élevée entre Maupertuis, qui était aussi auprès du roi de Prusse, et Koënig, bibliothécaire de madame la princesse d'Orange à La Haye. Cette querelle était une suite de celle qui divisa long-temps les mathématiciens sur les forces vives et les forces mortes. On ne peut nier qu'il n'entre dans tout cela un peu de charlatanisme, ainsi qu'en théologie et en médecine. La question était au fond très frivole, puisque, de quelque manière qu'on l'embrouille, on finit toujours par trouver les mêmes formules de calcul. Les esprits s'aigrirent; Maupertuis fit condamner Koënig, en 1752, par l'académie de Berlin, où il dominait, comme s'étant appuyé d'une lettre de feu Leibnitz, sans pouvoir produire l'original de cette lettre, que pourtant M. Wolf avait vu. Il fit plus, il écrivit à madame la princesse d'Orange pour la prier d'ôter à Koënig la place de son bibliothécaire, et le déféra au roi de Prusse comme un homme qui lui avait manqué de respect. Voltaire, qui avait passé deux années entières avec Koënig à Cirey, et qui était son ami intime, crut devoir prendre hautement le parti de son ami.

La querelle s'envenima; l'étude de la philosophie dégénéra en cabale et en faction. Maupertuis eut soin de répandre à la cour qu'un jour le général Manstein étant dans la chambre de Voltaire, où celui-ci mettait en français les *Mémoires sur la Russie*[1], composés par cet officier, le roi lui envoya une pièce de vers de sa façon à examiner, et que Voltaire dit à Manstein : « Mon ami, à une autre fois.

[1] Voyez ma note, tome LVIII, page 48. B.

« Voilà le roi qui m'envoie son linge sale à blanchir; « je blanchirai le vôtre ensuite. » Un mot suffit quelquefois pour perdre un homme à la cour; Maupertuis lui imputa ce mot, et le perdit.

Précisément dans ce temps-là même Maupertuis fesait imprimer ses *Lettres*[1] philosophiques, fort singulières, dans lesquelles il proposait de bâtir une ville latine; d'aller faire des découvertes droit au pôle par mer; de percer un trou jusqu'au centre de la terre; d'aller au détroit de Magellan disséquer des cervelles de Patagons, pour connaître la nature de l'ame; d'enduire tous les malades de poix-résine, pour arrêter le danger de la transpiration, et surtout de ne point payer le médecin.

M. de Voltaire releva ces idées philosophiques avec toutes les railleries[2] auxquelles on donnait si beau jeu; et malheureusement ces railleries réjouirent l'Europe littéraire. Maupertuis eut soin de joindre la cause du roi à la sienne. La plaisanterie fut regardée comme un manque de respect à sa majesté. Notre auteur renvoya respectueusement au roi sa clef de chambellan et la croix de son ordre, avec ces vers:

Je les reçus avec tendresse,
Je vous les rends avec douleur,
Comme un amant jaloux, dans sa mauvaise humeur[3],
Rend le portrait de sa maîtresse.

[1] *Lettre sur le progrès des sciences, par M. de Maupertuis*, 1752, in-12 de IV et 124 pages. Elle est la vingt-troisième dans les *Lettres de M. de Maupertuis, seconde édition*, 1753, petit in-12. B.

[2] Voyez la *Diatribe du docteur Akakia*, t. XXXIX, p. 474. B.

[3] Colini, dans *Mon séjour*, page 48, rapporte ainsi le troisième vers:

C'est ainsi qu'un amant, dans son extrême ardeur. B.

Le roi lui renvoya sa clef et son ruban. Il s'en alla faire une visite à son altesse la duchesse de Gotha, qui l'a toujours honoré d'une amitié constante jusqu'à sa mort. C'est pour elle qu'il écrivit, un an après, les *Annales de l'Empire*.

Pendant qu'il était à Gotha, Maupertuis eut tout le temps de dresser ses batteries contre le voyageur, qui s'en aperçut quand il fut à Francfort-sur-le-Mein. Madame Denis sa nièce lui avait donné rendez-vous dans cette ville.

Un bon Allemand[1], qui n'aimait ni les Français ni leurs vers, vint le premier juin lui redemander les *Œuvres de Poëshie* du roi son maître. Notre voyageur répondit que les *Œuvres de Poëshie* étaient à Leipsick avec ses autres effets. L'Allemand lui signifia qu'il était consigné à Francfort, et qu'on ne lui permettrait d'en partir que quand les œuvres seraient arrivées. M. de Voltaire lui remit sa clef de chambellan et sa croix, et promit de lui rendre ce qu'on lui demandait: moyennant quoi le messager lui signa ce billet.

« M..., sitôt le gros ballot de Leipsick sera ici, où « est l'*Œuvre de Poëshie* du roi mon maître, vous « pourrez partir où vous paraîtra bon. À Francfort, « premier juin 1753. »

Le prisonnier signa au bas du billet, *Bon pour l'Œuvre de Poëshie du roi votre maître*.

Mais, quand les vers revinrent, on supposa des lettres de change qui ne venaient point. Les voyageurs

[1] Freytag; voyez, pour plus de détails sur l'affaire de Francfort, t. XL, p. 93; et LVI, 335. B.

furent arrêtés quinze jours au cabaret du *Bouc* pour ces lettres de change prétendues. Cela [1] ressemblait à l'aventure de l'évêque de Valence, Cosnac, que M. de Louvois fit arrêter en chemin, comme faux-monnayeur, à ce que l'abbé de Choisy raconte.

Enfin ils ne purent sortir qu'en payant une rançon très considérable [2]. Ces détails ne sont jamais sus des rois.

[1] La phrase qui termine cet alinéa ne se trouve dans aucune édition antérieure aux éditions de Kehl. B.

[2] Ce fut alors aussi que Voltaire signa la pièce que voici :

Déclaration de M. de Voltaire au roi de Prusse, remise de sa main au ministre de sa majesté à Francfort, 1753.

« Je suis mourant; je proteste, devant Dieu et devant les hommes, que, n'étant plus au service de sa majesté le roi de Prusse, je ne lui suis pas moins attaché, ni moins soumis à ses volontés pour le peu de temps que j'ai à vivre.

« Il m'arrête à Francfort pour le livre de ses poésies, dont il m'avait fait présent. Je reste en prison jusqu'à ce que le livre revienne de Hambourg. J'ai rendu au ministre de sa majesté prussienne à Francfort toutes les lettres que j'avais conservées de sa majesté, comme des marques chères des bontés dont elle m'avait honoré. Je rendrai à Paris toutes les autres lettres qu'elle pourra me redemander.

« Sa majesté veut ravoir un contrat qu'elle avait daigné faire avec moi; je suis assurément prêt à le rendre comme tout le reste; et, dès qu'il sera retrouvé, je le rendrai ou le ferai rendre. Cet écrit, qui n'était point un contrat, mais un pur effet de la bonté du roi, ne tirant à aucune conséquence, était sur un papier de la moitié plus petit que celui que Darget porta de ma chambre à l'appartement du roi à Potsdam. Il ne contenait autre chose que des remerciements de ma part de la pension dont sa majesté le roi de Prusse me gratifiait avec la permission du roi mon maître, de celle qu'il accordait à ma nièce après ma mort, et de la croix et de la clef de chambellan.

« Le roi de Prusse avait daigné mettre au bas de ce petit feuillet, autant qu'il m'en souvient : « Je signe de grand cœur le marché que j'avais « envie de faire il y a plus de quinze ans. » Ce papier, absolument inutile à sa majesté, à moi, au public, sera certainement rendu dès qu'il sera retrouvé parmi mes autres papiers. Je ne peux ni ne veux en faire le

Tout cela fut bientôt oublié de part et d'autre, comme de raison. Le roi rendit ses vers à son ancien admirateur, et en renvoya bientôt de nouveaux et en très grand nombre. C'était une querelle d'amants : les tracasseries des cours passent, mais le caractère d'une belle passion dominante subsiste long-temps.

Le voyageur français, en relisant avec attendrissement la lettre éloquente et touchante du roi, que nous avons transcrite, disait : *Après une telle lettre, je ne peux qu'avoir eu un très grand tort.*

L'échappé de Berlin avait un petit bien en Alsace sur des terres qui appartiennent à monseigneur le duc de Virtemberg. Il y alla, et s'amusa, comme je l'ai déjà dit[1], à faire imprimer les *Annales de l'Empire*, dont il fit présent à Jean-Frédéric Schœflin, libraire à Colmar, frère du célèbre Schœflin, professeur en histoire à Strasbourg. Ce libraire était mal

moindre usage. Pour lever tout soupçon, je me déclare criminel de lèse-majesté envers le roi de France mon maître, et le roi de Prusse, si je ne rends le papier à l'instant qu'il sera entre mes mains.

« Ma nièce, qui est auprès de moi dans ma maladie, s'engage, sous le même serment, à le rendre si elle le retrouve. En attendant que je puisse avoir communication de mes papiers à Paris, j'annulle entièrement ledit écrit ; je déclare ne prétendre rien de sa majesté le roi de Prusse, et je n'attends rien, dans l'état cruel où je suis, que la compassion que doit sa grandeur d'ame à un homme mourant, qui avait tout sacrifié et qui a tout perdu pour s'attacher à lui, qui l'a servi avec zèle, qui lui a été utile, qui n'a jamais manqué à sa personne, et qui comptait sur la bonté de son cœur.

« Je suis obligé de dicter, ne pouvant écrire. Je signe avec le plus profond respect, la plus pure innocence, et la douleur la plus vive. VOLTAIRE. »

Il est à croire que Freytag exigea la déclaration qu'on vient de lire, et qui a été imprimée jusqu'à ce jour parmi les *Pièces justificatives*, à la suite de la *Vie de Voltaire par Condorcet*. B.

[1] Page 38. B.

dans ses affaires; M. de Voltaire lui prêta dix mille livres; sur quoi je ne puis assez m'étonner de la bassesse avec laquelle tant de barbouilleurs de papier ont imprimé qu'il avait fait une fortune immense par la vente continuelle de ses ouvrages.

Lorsqu'il était à Colmar, M. Vernet[1], Français réfugié, ministre de l'Évangile à Genève, et MM. Cramer, anciens citoyens de cette ville fameuse, lui écrivirent pour le prier d'y venir faire imprimer ses ouvrages. Les frères Cramer, qui étaient à la tête d'une librairie, obtinrent la préférence, et il la leur donna aux mêmes conditions qu'il l'avait donnée au sieur Schœflin, c'est-à-dire très gratuitement.

Il alla donc à Genève[2] avec sa nièce et M. Colini son ami, qui lui servait de secrétaire, et qui a été depuis celui de monseigneur l'électeur palatin, et son bibliothécaire.

Il acheta une jolie maison de campagne à vie auprès de cette ville, dont les environs sont infiniment agréables, et où l'on jouit du plus bel aspect qui soit en Europe. Il en acheta une autre à Lausanne, et toutes les deux à condition qu'on lui rendrait une certaine somme quand il les quitterait. Ce fut la première fois, depuis Zuingle et Calvin, qu'un catholique romain eut des établissements dans ces cantons.

Il fit aussi l'acquisition de deux terres à une lieue de Genève, dans le pays de Gex : sa principale habi-

[1] Jacob Vernet; voyez tome LI, page 428. B.

[2] Il y arriva le 12 (et non le 22) décembre 1754; voyez la note, t. LVI, p. 546. La date du 12 est aussi celle que donne Wagnière dans ses *Additions au Commentaire historique*. B.

tation fut à Ferney, dont il fit présent à madame Denis. C'était une seigneurie absolument franche et libre de tous droits envers le roi et de tout impôt depuis Henri IV. Il n'y en avait pas deux dans les autres provinces du royaume qui eussent de pareils priviléges. Le roi les lui conserva par brevet. Ce fut à M. le duc de Choiseul, le plus généreux et le plus magnanime des hommes, qu'il eut cette obligation, sans avoir l'honneur d'en être particulièrement connu.

Le petit pays de Gex n'était presque alors qu'un désert sauvage. Quatre-vingts charrues étaient à bas depuis la révocation de l'édit de Nantes; des marais couvraient la moitié du pays, et y répandaient les infections et les maladies. La passion de notre auteur avait toujours été de s'établir dans un canton abandonné, pour le vivifier. Comme nous n'avançons rien que sur des preuves authentiques, nous nous bornerons à transcrire ici une de ses lettres à un évêque d'Annecy, dans le diocèse duquel Ferney est situé. Nous n'avons pu retrouver la date de la lettre; mais elle doit être de 1759[1].

Cette lettre et la suite de cette affaire peuvent fournir des réflexions bien importantes. M. de Voltaire termina ce procès et ce procédé en payant de ses deniers la vexation qui opprimait ses pauvres vassaux; et ce canton misérable changea bientôt de face.

Il se tira plus gaîment d'une querelle plus délicate dans le pays protestant où il avait deux domaines

[1] Ici Voltaire donnait le premier alinéa de sa lettre a Biort, du 15 décembre 1759, qui est tout entière tome LVIII, page 277. B.

assez agréables; l'un à Genève, qu'on appelle encore la *maison des Délices;* l'autre à Lausanne[1].

On sait assez combien la liberté lui était chère, à quel point il détestait toute persécution, et quelle horreur il montra dans tous les temps pour ces scélérats hypocrites qui osent faire périr au nom de Dieu, dans les plus affreux supplices, ceux qu'ils accusent de ne pas penser comme eux. C'est surtout sur ce point qu'il répétait quelquefois,

Je ne décide point entre Genève et Rome[2].

Une de ses lettres[3], dans laquelle il disait que le Picard Jean Chauvin, dit Calvin, assassin véritable de Servet, *avait une ame atroce*, ayant été rendue publique par une indiscrétion trop ordinaire, quelques cafards s'irritèrent ou feignirent de s'irriter de ces paroles. Un Genevois, homme d'esprit, nommé Rival[4], lui adressa les vers suivants à cette occasion :

Servet eut tort, et fut un sot
D'oser, dans un siècle falot,
S'avouer anti-trinitaire[a] :
Et notre illustre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot

[1] Monrion ou Montriond; voyez tome XL, page 98; et LVI, 566, 591. B.

[2] *Henriade*, chant II, vers 5. B.

[3] Celle à Thieriot, du 26 mars 1757; voyez tome LVII, page 249. B.

[4] Dans sa lettre à Vernes, du 24 décembre 1757, Voltaire dit que les vers de l'horloger Rival ont été *un peu rajustés;* probablement par Voltaire lui-même. B.

[a] Servet pouvait se reposer sur les propres paroles de Calvin, qui dit dans son ouvrage : « En cas que quelqu'un soit hétérodoxe, et qu'il fasse scrupule de se servir des mots *trinité* et *personne*, nous ne croyons point que « ce soit une raison pour rejeter cet homme, etc. »

Pour réfuter son adversaire :
Et tort notre antique sénat
D'avoir prêté son ministère
A ce dévot assassinat [1].
Quelle barbare inconséquence!
O malheureux siècle ignorant!
Nous osions abhorrer en France
Les horreurs de l'intolérance,
Tandis qu'un zèle intolérant
Nous faisait brûler un errant!

Pour notre prêtre épistolaire,
Qui de son pétulant essor,
Pour exhaler sa bile amère,
Vient réveiller le chat qui dort,
Et dont l'inepte commentaire
Met au jour ce qu'il eût dû taire,
Je laisse à juger s'il a tort.
Quant à vous, célèbre Voltaire,
Vous eûtes tort; c'est mon avis.
Vous vous plaisez dans ce pays,
Fêtez le saint qu'on y révère.
Vous avez à satiété
Les biens où la raison aspire;
L'opulence, la liberté,
La paix, qu'en cent lieux on desire;
Des droits à l'immortalité,
Cent fois plus qu'on ne saurait dire.
On a du goût, on vous admire;
Tronchin veille à votre santé.
Cela vaut bien, en vérité,
Qu'on immole à sa sûreté
Le plaisir de pincer sans rire.

[1] Il y a dans quelques éditions, *à ce dangereux coup d'état.* Nous ne savons pas pourquoi le poëte genevois aurait appelé le supplice de Servet un coup d'état; le terme propre est assassinat, et la rime est plus riche. K. — Les éditeurs de Kehl, auteurs de cette note, le sont peut-être aussi de la correction. L'édition originale du *Commentaire historique*, et toutes celles du vivant de l'auteur que j'ai pu voir, portent :

A ce dangereux coup d'état. B.

Notre auteur répondit à ces jolis vers par ceux-ci :

Non, je n'ai point tort d'oser dire
Ce que pensent les gens de bien ;
Et le sage qui ne craint rien
A le beau droit de tout écrire [1].

On voit par cette réponse qu'il n'était ni à Apollo ni à Céphas, et qu'il prêchait la tolérance aux églises protestantes ainsi qu'aux églises romaines. Il disait toujours que c'était le seul moyen de rendre la vie tolérable, et qu'il mourrait content s'il pouvait établir ces maximes dans l'Europe. On peut dire qu'il n'a pas été tout-à-fait trompé dans ce dessein, et qu'il n'a pas peu contribué à rendre le clergé plus doux, plus humain, depuis Genève jusqu'à Madrid, et surtout à éclairer les laïques.

Bien persuadé que les spectacles des jeux d'esprit amollissent la férocité autant que les spectacles des gladiateurs l'endurcissaient autrefois, il fit bâtir à Ferney un joli théâtre. Il y joua quelquefois lui-même, malgré sa mauvaise santé ; et madame Denis, sa nièce, qui possédait supérieurement le talent de la déclamation comme celui de la musique, y joua plusieurs rôles. Mademoiselle Clairon et le célèbre Lekain y vinrent représenter quelques pièces ; on accourait de vingt lieues à la ronde pour les entendre. Il y eut plus d'une fois des soupers de cent couverts, et des bals ; mais, malgré le tumulte d'une vie qui paraissait si dissipée, et malgré son âge, il travaillait sans relâche. Il donna, dès l'an 1755, au théâtre de Paris, *l'Orphelin de la Chine*, représenté le 20

[1] Voyez les six autres stances de cette pièce dans le tome XII. B.

août; et *Tancrède*, le 3 septembre 1760. Mademoiselle Clairon et Lekain déployèrent tous leurs talents dans ces deux pièces.

Le Café, ou *l'Écossaise*, comédie en prose, n'était point destinée à être jouée; mais elle le fut aussi la même année[1] avec un grand succès. Il s'était amusé à composer cette pièce pour corriger le folliculaire Fréron, qu'il mortifia beaucoup, mais qu'il ne corrigea pas. Cette comédie, traduite en anglais par M. Colman, eut le même succès à Londres qu'à Paris: ces ouvrages ne lui coûtaient point de temps. *L'Écossaise* avait été faite en huit jours, et *Tancrède* en un mois.

Ce fut au milieu de ces occupations et de ces amusements que M. Titon du Tillet, ancien maître-d'hôtel ordinaire de la reine, âgé de quatre-vingt-cinq ans, lui recommanda la petite-nièce du grand Corneille, qui, étant absolument sans fortune, était abandonnée de tout le monde. C'est ce même Titon du Tillet qui, aimant passionnément les beaux-arts sans les cultiver, fit élever, avec de grandes dépenses, un Parnasse en bronze, où l'on voit les figures de quelques poëtes et de quelques musiciens français. Ce monument est dans la bibliothèque du roi de France. Il avait élevé mademoiselle Corneille chez lui; mais, voyant dépérir son bien, il ne pouvait plus rien faire pour elle. Il imagina que M. de Voltaire pourrait se charger d'une demoiselle d'un nom si respectable. M. Dumolard, membre de plusieurs académies, connu

[1] *L'Écossaise* avait été jouée plus d'un mois avant *Tancrède*; voyez tome VII, pages 1 et 113. B.

par une dissertation savante et judicieuse sur les tragédies d'*Électre* ancienne et moderne[1], et M. Le Brun, secrétaire du prince de Conti, se joignirent à lui, et écrivirent à M. de Voltaire. Il les remercia de l'honneur qu'ils lui fesaient de jeter les yeux sur lui, en leur mandant que *c'était en effet à un vieux soldat de servir la petite-fille de son général*[2]. La jeune personne vint donc, en 1760, aux Délices, maison de campagne auprès de Genève, et de là au château de Ferney. Madame Denis voulut bien achever son éducation; et, au bout de trois ans, M. de Voltaire la maria à M. Dupuits du pays de Gex, capitaine de dragons, et depuis officier de l'état-major. Outre la dot qu'il leur donna, et le plaisir qu'il eut de les garder chez lui, il proposa de commenter les œuvres de Pierre Corneille au profit de sa nièce, et de les faire imprimer par souscription. Le roi de France voulut bien souscrire pour huit mille francs; d'autres souverains l'imitèrent. M. le duc de Choiseul, dont la générosité était si connue, madame la duchesse de Grammont, madame de Pompadour, souscrivirent pour des sommes considérables. M. de Laborde, banquier du roi, non seulement prit plusieurs exemplaires, mais il en fit débiter un si grand nombre, qu'il fut le premier mobile de la fortune de mademoiselle Corneille par son zèle et par sa magnificence; de sorte qu'en très peu de temps elle eut cinquante mille francs pour présent de noces.

Il y eut dans cette souscription si prompte une

[1] Elle est imprimée à la fin de la tragédie d'*Oreste* (t. VI, p. 255). K.

[2] Lettre à Le Brun, du 7 novembre 1760. B.

chose fort remarquable de la part de madame Geoffrin, femme célèbre par son mérite et par son esprit. Elle avait été exécutrice du testament du fameux Bernard de Fontenelle, neveu de Pierre Corneille; et malheureusement il avait oublié cette parente, qui lui fut présentée trop peu de temps avant sa mort, mais qui fut rebutée avec son père et sa mère : on les regardait comme des inconnus qui usurpaient le nom de Corneille. Des amis de cette famille, touchés de son sort, mais fort indiscrets et fort mal instruits, intentèrent un procès téméraire à madame Geoffrin, trouvèrent un avocat qui, abusant de la liberté du barreau, publia contre cette dame un *factum* injurieux. Madame Geoffrin, très injustement attaquée, gagna le procès tout d'une voix. Malgré ce mauvais procédé, qu'elle eut la noblesse d'oublier, elle fut la première à souscrire pour une somme considérable.

L'académie en corps, M. le duc de Choiseul, madame la duchesse de Grammont, madame de Pompadour, et plusieurs seigneurs, donnèrent pouvoir à M. de Voltaire de signer pour eux au contrat de mariage. C'est une des plus belles époques de la littérature.

Dans le temps qu'il préparait ce mariage, qui a été très heureux, il goûtait une autre satisfaction, celle de faire rendre à six gentilshommes, presque tous mineurs, leur bien paternel, que les jésuites venaient d'acheter à vil prix. Il faut reprendre la chose de plus haut. L'affaire est d'autant plus intéressante que son commencement avait précédé la fa-

meuse banqueroute du jésuite La Vallette et consorts, et qu'elle fut en quelque façon le premier signal de l'abolition des jésuites en France.

MM. Desprez de Crassi, d'une ancienne noblesse du pays de Gex, sur la frontière de la Suisse, étaient six frères, tous au service du roi. L'un d'eux, capitaine au régiment de Deux-Ponts, en causant avec M. de Voltaire son voisin, lui conta le triste état de la fortune de sa famille. Une terre de quelque valeur, et qui aurait pu être une ressource, était engagée depuis long-temps à des Genevois.

Les jésuites avaient acquis tout auprès de ce domaine des possessions qui composaient environ deux mille écus de rente, dans un lieu nommé *Ornex*. Ils voulurent joindre à leur domaine celui de MM. de Crassi. Le supérieur de la maison des jésuites, dont le véritable nom était Fesse, qu'il avait changé en celui de Fessi, s'arrangea avec les créanciers genevois pour acheter cette terre : il obtint une permission du conseil, et il était sur le point de la faire entériner à Dijon. On lui dit qu'il y avait des mineurs, et que, malgré la permission du conseil, ils pourraient rentrer dans leurs biens. Il répondit et même il écrivit que les jésuites ne risquaient rien, et que jamais MM. de Crassi ne seraient en état de payer la somme nécessaire pour rentrer dans le bien de leurs aïeux.

A peine M. de Voltaire fut-il instruit de cette étrange manière dont le P. Fesse voulait servir la compagnie de Jésus, qu'il alla sur-le-champ déposer au greffe du bailliage de Gex la somme moyennant laquelle la famille Crassi devait payer les anciens

créanciers et reprendre ses droits. Les jésuites furent obligés de se désister; et, par un arrêt du parlement de Dijon, la famille fut mise en possession, et y est encore [1].

Le bon de l'affaire, c'est que, peu de temps après, lorsqu'on délivra la France des révérends pères jésuites, ces mêmes gentilshommes, dont les bons pères avaient voulu ravir le bien, achetèrent celui des jésuites, qui était contigu. M. de Voltaire, qui avait toujours combattu les athées et les jésuites, écrivit qu'il fallait reconnaître une Providence.

Ce n'était assurément ni par haine pour le père Fesse, ni par aucune envie de mortifier les jésuites, qu'il avait entrepris cette affaire; puisque, après la dissolution de la société, il recueillit un jésuite chez lui [2], et que plusieurs autres lui ont écrit pour le supplier de les recevoir aussi dans sa maison. Mais il s'est trouvé parmi les ex-jésuites quelques esprits qui n'ont point été si équitables et si accommodants. Deux d'entre eux, nommés Patouillet et Nonotte, ont gagné quelque argent par des libelles contre lui; et ils n'ont pas manqué, selon l'usage, d'appeler la religion catholique à leur secours. Un Nonotte surtout s'est signalé par une demi-douzaine de volumes [3], dans lesquels il a prodigué moins de science que de zèle, et

[1] Voyez tome XXII, page 354, la variante du chapitre LXIX de l'*Histoire du parlement*. B.

[2] Le P. Adam; voyez tome XLV, page 150. B.

[3] Les *Erreurs de Voltaire* en deux volumes, et le *Dictionnaire philosophique de la religion* en quatre volumes; voyez page VI de ma Préface du tome XXVI. B.

moins de zèle que d'injures. M. Damilaville[1], l'un des meilleurs coopérateurs de *l'Encyclopédie*, a daigné le confondre, comme autrefois Pasquier s'abaissa jusqu'à réprimer l'insolence absurde du jésuite Garasse.

Mais voici la plus étrange et la plus fatale aventure qui soit arrivée depuis long-temps, et en même temps la plus glorieuse au roi, à son conseil, et à messieurs les maîtres des requêtes. Qui aurait cru que ce serait des glaces du mont Jura et des frontières de la Suisse que partiraient les premières lumières et les premiers secours qui ont vengé l'innocence des célèbres Calas? Un enfant de quinze ans, Donat Calas, le dernier des fils de l'infortuné Calas, était apprenti chez un marchand de Nîmes, lorsqu'il apprit par quel horrible supplice sept juges de Toulouse, malheureusement prévenus, avaient fait périr son vertueux père.

La clameur populaire contre cette famille était si violente en Languedoc, que tout le monde s'attendait à voir rouer tous les enfants de Calas, et brûler la mère. Telles avaient été même les conclusions du procureur général : tant on prétend que cette famille innocente s'était mal défendue, accablée de son malheur, et incapable de rappeler ses esprits à la lueur des bûchers, et à l'aspect des roues et des tortures.

On fit craindre au jeune Donat Calas d'être traité comme le reste de sa famille; on lui conseilla de s'enfuir en Suisse; il vint trouver M. de Voltaire, qui ne put d'abord que le plaindre et le secourir, sans oser porter un jugement sur son père, sa mère, et ses frères.

[1] Voyez tome XLI, page 38. B.

Bientôt après, un de ses frères, n'ayant été condamné qu'au bannissement, vint aussi se jeter entre les bras de M. de Voltaire. J'ai été témoin qu'il prit, pendant plus d'un mois, toutes les précautions imaginables pour s'assurer de l'innocence de la famille. Dès qu'il fut parvenu à s'en convaincre, il se crut obligé en conscience d'employer ses amis, sa bourse, sa plume[1], son crédit, pour réparer la méprise funeste des sept juges de Toulouse, et pour faire revoir le procès au conseil du roi. L'affaire dura trois années. On sait quelle gloire messieurs de Crosne et de Bacquencourt acquirent en rapportant cette cause mémorable. Cinquante maîtres des requêtes déclarèrent, d'une voix unanime, toute la famille Calas innocente, et la recommandèrent à l'équité bienfesante du roi. M. le duc de Choiseul, qui n'a jamais perdu une occasion de signaler la magnanimité de son caractère, non seulement secourut de son argent cette famille malheureuse, mais obtint de sa majesté trente-six mille francs pour elle.

Ce fut le 9 mars 1765 que fut rendu cet arrêt authentique qui justifia les Calas, et qui changea leur destinée; ce neuvième de mars était précisément le même jour où ce vertueux père de famille avait été supplicié. Tout Paris courut en foule les voir sortir de prison, et battit des mains en versant des larmes[2].

[1] J'ai donné, tome XL, page 499, la liste des écrits de Voltaire pour les Calas. B.

[2] On sait que M. de Voltaire, treize ans après, revint à Paris. Lorsqu'il sortait à pied, il était toujours entouré par une foule d'hommes de tout état et de tout âge. On demandait un jour à une femme du peuple quel

La famille entière a toujours été depuis ce temps attachée tendrement à M. de Voltaire, qui s'est fait un grand honneur de demeurer leur ami.

On remarqua en ce temps qu'il n'y eut dans toute la France que le nommé Fréron, auteur de je ne sais quelle brochure périodique, intitulée *Lettres à la Comtesse*[1], et ensuite *Année littéraire*, qui osa jeter des doutes, dans ses ridicules feuilles, sur l'innocence de ceux que le roi, tout son conseil, et tout le public, avaient justifiés si pleinement.

Plusieurs gens de bien engagèrent alors M. de Voltaire à écrire son *Traité de la Tolérance*[2], qui fut regardé comme un de ses meilleurs ouvrages en prose, et qui est devenu le catéchisme de quiconque a du bon sens et de l'équité.

Dans ce temps-là même l'impératrice Catherine II, dont le nom sera immortel, donnait des lois à son empire, qui contient la cinquième partie du globe; et la première de ses lois est l'établissement d'une tolérance universelle.

C'était la destinée de notre solitaire des frontières helvétiques de venger l'innocence accusée et condamnée en France. La position de sa retraite entre la France, la Suisse, Genève, et la Savoie, lui attirait plus d'un infortuné. Toute la famille Sirven, condamnée à la mort dans un bourg auprès de Castres, par les juges les plus ignorants et les plus cruels, se

était cet homme que l'on suivait avec tant d'empressement: C'est le sauveur des Calas, répondit-elle. K.

[1] Le titre est: *Lettres de madame la comtesse* ***; voyez ma note, tome XXIX, page 135. B.

[2] Voyez ce *Traité*, tome XLI, page 213. B.

réfugia auprès de ses terres. Il fut occupé huit années entières à leur faire rendre justice, et ne se rebuta jamais. Il en vint enfin à bout.

Nous croyons très utile de remarquer ici qu'un magistrat de village nommé Trinquet, procureur du roi dans la juridiction qui condamna la famille Sirven à la mort, donna ainsi ses conclusions : « Je re« quiers, pour le roi, que N. Sirven et N. sa femme, « dûment atteints et convaincus d'avoir étranglé et « noyé leur fille, soient bannis de la paroisse. »

Rien ne fait mieux voir l'effet que peut avoir dans un royaume la vénalité des charges de judicature.

Son bonheur, qui voulait, à ce qu'il dit, qu'il fût l'avocat des causes perdues, voulut encore qu'il arrachât des flammes une citoyenne de Saint-Omer, nommée Montbailli, condamnée à être brûlée vive par le tribunal d'Arras. On n'attendait que l'accouchement de cette femme pour la transporter au lieu de son supplice. Son mari avait déjà expiré sur la roue. Qui étaient ces deux victimes? deux exemples de l'amour conjugal et de l'amour maternel, deux ames les plus vertueuses dans la pauvreté. Ces innocentes et respectables créatures avaient été accusées de parricide, et jugées sur des allégations qui auraient paru ridicules aux condamnateurs mêmes de Calas. M. de Voltaire fut assez heureux pour obtenir de M. le chancelier de Meaupeou qu'il fît revoir le procès. La dame Montbailli fut déclarée innocente; la mémoire de son mari réhabilitée; misérable réhabilitation sans vengeance et sans dédommagement! Quelle a donc été la jurisprudence criminelle parmi nous? quelle

suite infernale d'horribles assassinats, depuis la boucherie des templiers jusqu'à la mort du chevalier de La Barre! On croit lire l'histoire des sauvages; on frémit un moment, et on va à l'Opéra.

La ville de Genève était plongée alors dans des troubles qui augmentèrent toujours depuis 1763. Cette importunité détermina M. de Voltaire à laisser à M. Tronchin sa maison des Délices, et à ne plus quitter le château de Ferney, qu'il avait fait bâtir de fond en comble, et orné de jardins d'une agréable simplicité.

La discorde fut enfin si vive à Genève, qu'un des partis fit feu sur l'autre, le 15 février 1770. Il y eut du monde tué: plusieurs familles d'artistes cherchèrent un asile chez lui, et le trouvèrent. Il en logea quelques unes dans son château; et en peu d'années il fit bâtir cinquante maisons de pierre de taille pour les autres. De sorte que le village de Ferney, qui n'était, lorsqu'il acquit cette terre, qu'un misérable hameau où croupissaient quarante-neuf malheureux paysans dévorés par la pauvreté, par les écrouelles, et par les commis des fermes, devint bientôt un lieu de plaisance peuplé de douze cents personnes, toutes à leur aise, et travaillant avec succès pour elles et pour l'état. M. le duc de Choiseul protégea de tout son pouvoir cette colonie naissante, qui établit un très grand commerce.

Une chose qui mérite, je crois, de l'attention, c'est que cette colonie se trouvant composée de catholiques et de protestants, il aurait été impossible de deviner qu'il y eût dans Ferney deux religions différentes. J'ai

vu les femmes des colons genevois et suisses préparer de leurs mains trois reposoirs pour la procession de la fête du Saint-Sacrement. Elles assistèrent à cette procession avec un profond respect; et M. Hugonet[1], nouveau curé de Ferney, homme aussi tolérant que généreux, les en remercia publiquement dans son prône. Quand une catholique était malade, les protestantes allaient la garder, et en recevaient à leur tour la même assistance.

C'était le fruit des principes d'humanité que M. de Voltaire a répandus dans tous ses ouvrages, et surtout dans le livre de *la Tolérance*, dont nous avons parlé[2]. Il avait toujours dit que les hommes sont frères, et il le prouva par les faits. Les Guyon, les Nonotte, les Patouillet, les Paulian, et autres zélés, le lui ont bien reproché; c'est qu'ils n'étaient pas ses frères.

Voyez-vous, disait-il aux voyageurs qui venaient le voir, cette inscription au-dessus de l'église que j'ai fait bâtir? *Deo erexit Voltaire.* C'est au Dieu père commun de tous les hommes. En effet, c'était peut-être parmi nous la seule église dédiée à Dieu seul.

Parmi ces étrangers qui vinrent en foule à Ferney, on compta plus d'un prince souverain. Il fut honoré d'une correspondance très suivie avec plusieurs d'entre eux, dont les lettres sont entre mes mains. La moins interrompue fut celle de sa majesté le roi de

[1] Hugonet fut le successeur de Gros, qui était mort d'ivrognerie, comme Voltaire le dit un peu plus loin (page 385). B.

[2] Page 370. B.

Prusse et de madame Wilhelmine, margrave de Bareith, sa sœur.

Le temps qui s'écoula entre la bataille de Kollin, le 18 juin 1757, que le roi de Prusse perdit, et la journée de Rosbach, du 5 novembre, où il fut vainqueur, est le temps le plus intéressant de cette correspondance rare entre une maison royale de héros et un simple homme de lettres. En voici une grande preuve dans cette lettre mémorable [1].

On voit par cette lettre, aussi attendrissante que bien écrite, quelle était la belle ame de la margrave de Bareith, et combien elle méritait les éloges que lui donna M. de Voltaire en pleurant sa mort, dans une ode imprimée parmi ses autres ouvrages [2]. Mais on voit surtout quels désastres épouvantables attirent sur les peuples des guerres légèrement entreprises par les rois; on voit à quoi ils s'exposent eux-mêmes, et à quel point ils sont malheureux de faire le malheur des nations.

Le solitaire de Ferney donna dès ce moment, et dans la suite de cette guerre funeste, toutes les marques possibles de son attachement à madame la margrave, de son zèle pour le roi son frère, et de son amour pour la paix. Il engagea le cardinal de Tencin, retiré alors à Lyon, à entrer en correspondance avec madame de Bareith pour ménager cette paix si desirable. Les lettres de cette princesse, et celles du

[1] Ici était transcrite la lettre de la princesse Wilhelmine, du 12 septembre 1757, qui est au tome LVII, page 332. B.

[2] Voyez tome XII. B.

cardinal, passaient par Genève dans un pays neutre, et par les mains de M. de Voltaire.

Ce sera une époque singulière que la résolution prise par le roi de Prusse, après tous ses malheurs, qui furent les suites de la bataille de Kollin, d'aller affronter vers la Saxe, auprès de Mersbourg, les armées française et autrichienne combinées, fort supérieures en nombre, tandis que le maréchal de Richelieu n'était pas loin avec une armée victorieuse. Ce monarque avait eu assez de présence d'esprit, et fut assez maître de ses idées, au milieu de ses infortunes, pour écrire au marquis d'Argens une longue épître en vers[1], dans laquelle il lui fesait part de la résolution qu'il avait prise de mourir s'il était battu, et lui disait adieu.

Nous avons cette pièce, qui est un monument sans exemple, écrite tout entière de sa main.

Nous avons un monument encore plus héroïque de ce prince philosophe: c'est une lettre à M. de Voltaire, du 9 octobre 1757, vingt-cinq jours[2] avant sa victoire de Rosbach.

« Je suis homme, il suffit, et né pour la souffrance;
« Aux rigueurs du destin j'oppose ma constance.

« Mais avec ces sentiments, je suis bien loin de « condamner Caton et Othon. Le dernier n'a eu de « beau moment en sa vie que celui de sa mort.

[1] Voltaire en transcrit plusieurs passages dans ses *Mémoires*; voyez tome XL, page 104. B.

[2] La bataille de Rosbach étant du 5 novembre 1757, est antérieure de vingt-sept jours à la lettre du 9 octobre, qui est déjà tome LVII, page 352, mais que je répète ici parceque cela est nécessité par les premiers mots qui la suivent. B.

« Croyez que si j'étais Voltaire,
Et particulier comme lui,
Me contentant du nécessaire,
Je verrais voltiger la fortune légère,
Et m'en moquerais aujourd'hui.
....
Je connais l'ennui des grandeurs,
Le fardeau des devoirs, le jargon des flatteurs;
Ces misères de toute espèce,
Et ces détails de petitesse,
Dont il faut s'occuper dans le sein des grandeurs.
Je méprise la vaine gloire,
Quoique poëte et souverain.
Quand du ciseau fatal retranchant mon destin,
Atropos m'aura vu plongé dans la nuit noire,
Qu'importe l'honneur incertain
De vivre après ma mort au temple de Mémoire?
Un instant de bonheur vaut mille ans dans l'histoire.
Nos destins sont-ils donc si beaux?
Le doux plaisir et la mollesse,
La vive et naïve allégresse,
Ont toujours fui des grands la pompe et les travaux.
Ainsi la fortune volage
N'a jamais causé mes ennuis;
Soit qu'elle me flatte ou m'outrage,
Je dormirai toutes les nuits
En lui refusant mon hommage.
Mais notre état fait notre loi;
Il nous oblige, il nous engage
A mesurer notre courage
Sur ce qu'exige notre emploi.
Voltaire, dans son ermitage,
Dans un pays dont l'héritage
Est son antique bonne foi,
Peut s'adonner en paix à la vertu du sage
Dont Platon nous marqua la loi.
Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre, et mourir en roi. »

Rien n'est plus beau que ces derniers vers; rien n'est plus grand. Corneille dans son beau temps ne les eût pas mieux faits. Et quand, après de tels vers, on gagne une bataille, le sublime ne peut aller plus loin.

Le cardinal de Tencin continua toujours, mais en vain, ses négociations secrètes pour la paix, comme on le voit par ses lettres. Ce fut enfin le duc de Choiseul qui entama ce grand ouvrage si nécessaire[1], et le duc de Praslin qui l'accomplit; service signalé qu'ils rendirent à la France appauvrie et désolée.

Elle était dans un état si déplorable, que pendant douze années de paix qui suivirent cette guerre funeste, de tous les ministres des finances qui se succédèrent rapidement, il n'y en eut pas un qui, avec la meilleure volonté, et les travaux les plus assidus, pût parvenir à pallier seulement les plaies de l'état. La disette d'argent était au point qu'un contrôleur général fut obligé, dans une nécessité pressante, de saisir chez M. Magon, banquier du roi, tout l'argent que des citoyens y avaient mis en dépôt. On prit à notre solitaire deux cent mille francs. C'était une perte énorme; il s'en consola à la manière française, par un madrigal qu'il fit sur-le-champ en apprenant cette nouvelle:

Au temps de la grandeur romaine,
Horace disait à Mécène:

[1] Il s'était formé une autre négociation à Paris par l'entremise du bailli de Froulai, autrefois ambassadeur de France à Berlin, et on avait consenti à recevoir un envoyé secret du roi de Prusse; mais, sur les plaintes de la cour de Vienne, cet envoyé fut arrêté, mis à la Bastille, et ses papiers saisis. On prétend que ces choses-là sont permises en politique. K.

Quand cesserez-vous de donner?
Ce discours peut vous étonner;
Chez le Welche on n'est pas si tendre.
Je dois dire, mais sans douleur,
A monseigneur le contrôleur:
Quand cesserez-vous de me prendre?

On ne cessa point. M. le duc Choiseul, qui fesait construire alors un port magnifique à Versoi, sur le lac Léman, qu'on appelle le lac de Genève, y ayant fait bâtir une petite frégate, cette frégate fut saisie par des Savoyards créanciers des entrepreneurs, dans un port de Savoie près du fameux Ripaille[1]. M. de Voltaire racheta incontinent ce bâtiment royal de ses propres deniers, et ne put en être remboursé par le gouvernement; car M. le duc de Choiseul perdit en ce temps-là même tous ses emplois, et se retira à sa terre de Chanteloup, regretté non seulement de tous ses amis, mais de toute la France, qui admirait son caractère bienfesant, la noblesse de son ame, et qui rendait justice à son esprit supérieur.

Notre solitaire lui était tendrement attaché par les liens de la reconnaissance. Il n'y a sorte de grace que M. le duc de Choiseul n'eût accordée à sa recommandation: il avait fait un neveu de M. de Voltaire, nommé de La Houlière, brigadier des armées du roi: pensions, gratifications, brevets, croix de Saint-Louis, avaient été données dès qu'elles avaient été demandées.

Rien ne fut plus douloureux pour un homme qui lui avait tant de grandes obligations, et qui venait d'établir une colonie d'artistes et de manufacturiers

[1] Voyez la note, tome LVI, page 568. B.

sous ses auspices. Déjà sa colonie travaillait avec succès pour l'Espagne, pour l'Allemagne, pour la Hollande, l'Italie. Il la crut ruinée; mais elle se soutint. La seule impératrice de Russie acheta bientôt après, dans le fort de sa guerre contre les Turcs, pour cinquante mille francs de montres de Ferney. On ne cesse de s'étonner, quand on voit, dans le même temps, cette souveraine acheter pour un million de tableaux tant en Hollande qu'en France, et pour quelques millions de pierreries.

Elle avait fait un présent de cinquante mille livres à M. Diderot, avec une grace et une circonspection qui relevaient bien le prix de son présent. Elle avait offert à M. Dalembert de le mettre à la tête de l'éducation de son fils[1], avec soixante mille livres de rente. Mais ni la santé ni la philosophie de M. Dalembert ne lui avaient permis d'accepter à Pétersbourg un emploi égal à celui du duc de Montausier à Versailles. Elle envoya M. le prince de Koslouski présenter de sa part, à M. de Voltaire, les plus magnifiques pelisses, et une boîte tournée de sa main même, ornée de son portrait et de vingt diamants. On croirait que c'est l'histoire d'Aboulcassem dans les *Mille et une Nuits*.

M. de Voltaire lui mandait qu'il fallait qu'elle eût pris tout le trésor de Moustapha dans une de ses victoires; et elle lui répondit[2], « qu'avec de l'ordre « on est toujours riche, et qu'elle ne manquerait,

[1] Devenu empereur sous le nom de Paul Ier. B.

[2] Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Voltaire à Catherine, du 10 mars 1770. B.

« dans cette grande guerre, ni d'argent, ni de sol-« dats. » Elle a tenu parole.

Cependant le fameux sculpteur M. Pigalle travaillait dans Paris à la statue du solitaire caché dans Ferney. Ce fut une étrangère qui proposa un jour, en 1770, à quelques véritables gens de lettres de lui faire cette galanterie, pour le venger de tous les plats libelles et des calomnies ridicules que le fanatisme et la basse littérature ne cessaient d'accumuler contre lui. Madame Necker, femme du résident de Genève, conçut ce projet la première. C'était une dame d'un esprit très cultivé, et d'un caractère supérieur, s'il se peut, à son esprit. Cette idée fut saisie avidement par tous ceux qui venaient chez elle, à condition qu'il n'y aurait que des gens de lettres qui souscriraient pour cette entreprise[1].

Le roi de Prusse, en qualité d'homme de lettres, et ayant assurément plus que personne droit à ce titre et à celui d'homme de génie, écrivit au célèbre M. Dalembert, et voulut être des premiers à souscrire. Sa lettre, du 28 juillet 1770, est consignée dans les archives de l'académie.

« Le plus beau monument de Voltaire est celui « qu'il s'est érigé lui-même : ses ouvrages. Ils subsis-« teront plus long-temps que la basilique de Saint-« Pierre, le Louvre, et tous ces bâtiments que la « vanité consacre à l'éternité. On ne parlera plus « français, que Voltaire sera encore traduit dans la « langue qui lui aura succédé. Cependant, rempli du

[1] M. de Voltaire était mal informé. Il faut restituer aux gens de lettres français l'honneur d'avoir rendu cet hommage à M. de Voltaire. K.

« plaisir que m'ont fait ses productions si variées, et « chacune si parfaite en son genre, je ne pourrais « sans ingratitude me refuser à la proposition que « vous me faites de contribuer au monument que lui « élève la reconnaissance publique. Vous n'avez qu'à « m'informer de ce qu'on exige de ma part, je ne re- « fuserai rien pour cette statue, plus glorieuse pour « les gens de lettres qui la lui consacrent, que pour « Voltaire même. On dira que dans ce dix-huitième « siècle, où tant de gens de lettres se déchiraient par « envie, il s'en est trouvé d'assez nobles, d'assez gé- « néreux, pour rendre justice à un homme doué de « génie et de talents supérieurs à tous les siècles ; que « nous avons mérité de posséder Voltaire : et la pos- « térité la plus reculée nous enviera encore cet avan- « tage. Distinguer les hommes célèbres, rendre jus- « tice au mérite, c'est encourager les talents et la « vertu ; c'est la seule récompense des belles ames ; « elle est bien due à tous ceux qui cultivent supé- « rieurement les lettres ; elles nous procurent les « plaisirs de l'esprit, plus durables que ceux du corps ; « elles adoucissent les mœurs les plus féroces ; elles « répandent leur charme sur tout le cours de la vie ; « elles rendent notre existence supportable, et la « mort moins affreuse. Continuez donc, messieurs, « de protéger et de célébrer ceux qui s'y appliquent, « et qui ont le bonheur, en France, d'y réussir : ce « sera ce que vous pourrez faire de plus glorieux pour « votre nation, et qui obtiendra grace du siècle fu- « tur pour quelques autres Welches et Hérules qui « pourraient flétrir votre patrie.

« Adieu, mon cher Dalembert : portez-vous bien, « jusqu'à ce qu'à votre tour votre statue vous soit « élevée. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa « sainte et digne garde. FÉDÉRIC[1]. »

[1] On a cru devoir placer ici les deux lettres suivantes de M. Dalembert.

Lettre de M. Dalembert au roi de Prusse.

« Sire, je supplie très humblement votre majesté de pardonner la liberté que je vais prendre, à la respectueuse confiance que ses bontés m'ont inspirée, et qui m'encouragent à lui demander une nouvelle grace.

« Une société considérable de philosophes et d'hommes de lettres a résolu, sire, d'ériger une statue à M. de Voltaire, comme à celui de tous nos écrivains à qui la philosophie et les lettres sont le plus redevables. Les philosophes et les gens de lettres de toutes les nations vous regardent, sire, depuis long-temps comme leur chef et leur modèle. Qu'il serait flatteur et honorable pour nous, qu'en cette occasion votre majesté voulût bien permettre que son auguste et respectable nom fût à la tête des nôtres ! Elle donnerait à M. de Voltaire, dont elle aime tant les ouvrages, une marque éclatante d'estime dont il serait infiniment touché, et qui lui rendrait cher ce qui lui reste de jours à vivre. Elle ajouterait beaucoup et à la gloire de cet illustre écrivain, et à celle de la littérature française, qui en conserverait une reconnaissance éternelle. Permettez-moi, sire, d'ajouter que dans l'état de faiblesse et de maladie où m'a réduit en ce moment l'excès du travail, et qui ne me permet que des vœux pour les lettres, la nouvelle marque de distinction que j'ose vous demander en leur faveur serait pour moi la plus douce consolation. Elle augmenterait encore, s'il est possible, l'admiration dont je suis pénétré pour votre personne, le sentiment profond que je conserverai toute ma vie de vos bienfaits, et la tendre vénération avec laquelle je serai jusqu'à mon dernier soupir, sire, de votre majesté, le très humble et très obéissant serviteur, DALEMBERT.

« A Paris, le 15 juillet 1770. »

Réponse de M. Dalembert à la lettre du roi de Prusse.

« Sire, je n'ai pas perdu un moment pour apprendre à M. de Voltaire l'honneur signalé que votre majesté veut bien lui faire, et celui qu'elle fait en sa personne à la littérature et à la nation française. Je ne doute point qu'il ne témoigne à votre majesté sa vive et éternelle reconnaissance. Mais comment, sire, pourrais-je vous exprimer toute la mienne ? Comment pourrais-je vous dire à quel point je suis touché et pénétré de l'éloge si

Le roi de Prusse fit plus. Il fit exécuter une statue de son ancien serviteur dans sa belle manufacture de porcelaine, et la lui envoya avec ce mot gravé sur la base : *Immortali.* M. de Voltaire écrivit au-dessous :

Vous êtes généreux : vos bontés souveraines
Me font de trop nobles présents ;
Vous me donnez sur mes vieux ans
Une terre dans vos domaines.

grand et si noble que votre majesté fait de la philosophie et de ceux qui la cultivent ? Je prends la liberté, sire, et j'ose espérer que votre majesté ne m'en désavouera pas, de faire part de sa lettre à tous ceux qui sont dignes de l'entendre ; et je ne puis assez dire à votre majesté avec quelle admiration, et j'ose le dire, avec quelle tendresse respectueuse, ils voient tant de justice et de bonté unies à tant de gloire. Vous étiez, sire, le chef et le modèle de tous ceux qui écrivent et qui pensent ; vous êtes à présent pour eux (je rends à votre majesté leurs propres expressions) l'être rémunérateur et vengeur ; car les récompenses accordées au génie sont le supplice de ceux qui le persécutent. Je voudrais que la lettre de votre majesté pût être gravée au bas de la statue : elle serait bien plus flatteuse que la statue même pour M. de Voltaire et pour les lettres. Quant à moi, sire, à qui votre majesté a la bonté de parler aussi de statue, je n'ai pas l'impertinente vanité de croire mériter jamais un pareil monument ; je ne demande qu'une pierre sur ma tombe, avec ces mots : *Le grand Frédéric l'honora de ses bienfaits et de ses bontés.*

« Votre majesté demande ce que nous desirons d'elle pour ce monument ? Un écu, sire, et votre nom qu'elle nous accorde d'une manière si digne et si généreuse. Les souscriptions ne nous manquent pas ; mais elles ne seraient rien sans la vôtre, et nous recevrons avec reconnaissance ce qu'il plaira à votre majesté de donner.

« L'académie française, sire, vient d'arrêter d'une voix unanime que la lettre de votre majesté serait insérée dans ses registres, comme un monument également honorable pour un de ses plus illustres membres et pour la littérature française. Elle me charge de mettre aux pieds de votre majesté son profond respect et sa très humble reconnaissance.

« C'est avec les mêmes sentiments, et avec la plus vive admiration, que je serai toute ma vie, sire, etc.

« A Paris, le 13 août 1770. » K.

M. Pigalle se chargea d'exécuter la statue en France, avec le zèle d'un artiste qui en immortalisait un autre. Cette aventure, alors unique, deviendra bientôt commune. On érigera des statues ou du moins des bustes aux artistes, comme la mode est venue de crier *l'auteur, l'auteur,* dans le parterre. Mais celui à qui l'on fesait cet honneur prévoyait bien que ses ennemis n'en seraient que plus acharnés. Voici ce qu'il en écrivit à M. Pigalle, d'un style peut-être un peu trop burlesque :

Monsieur Pigal, votre statue
Me fait mille fois trop d'honneur.
Jean-Jacque a dit avec candeur
Que c'est à lui qu'elle était due [a].
Quand votre ciseau s'évertue
A sculpter votre serviteur,
Vous agacez l'esprit railleur
De certain peuple rimailleur
Qui depuis si long-temps me hue, etc. [1].

Il avait bien raison de dire que cet honneur inespéré qu'on lui fesait déchaînerait contre lui les écrivains du Pont-Neuf et du fanatisme. Il écrivit à M. Thieriot [2], « Tous ces messieurs méritent bien

[a] Jean-Jacques Rousseau de Genève, dans une lettre à M. l'archevêque de Paris, qu'il intitule *Jean-Jacques à Christophe*, dit modestement qu'il est devenu homme de lettres par son mépris pour cet état. Et après avoir prié Christophe de lire son roman de la Suissesse *Héloïse*, qui, étant fille, accouche d'un faux germe, il conclut, page 127, que tous les gouvernements bien policés lui doivent élever des statues.

— Jean-Jacques Rousseau souscrivit pour la statue de M. de Voltaire. K.

[1] Voltaire a depuis corrigé cette épître, et c'est avec les nouvelles corrections qu'on la trouve dans les épîtres tome XIII. B.

[2] La lettre à Thieriot où étaient les mots rapportés par Voltaire ne m'est pas connue. B.

« mieux des statues que moi, et j'avoue qu'il en est « quelques uns très dignes d'être en effigie dans la « place publique. »

Les Nonotte, les Fréron, les Sabatier, et consorts, jetèrent les hauts cris. Celui qui le persécutait avec le plus de cruauté et d'absurdité était un montagnard étranger[1], plus propre à ramoner des cheminées qu'à diriger des consciences. Cet homme, qui était très familier, écrivit cordialement au roi de France, de couronne à couronne : il le pria de lui faire le plaisir de chasser un vieillard de soixante et quinze ans, et très malade, de la propre maison qu'il avait fait bâtir, des champs qu'il avait fait défricher, et de l'arracher à cent familles qui ne subsistaient que par lui. Le roi trouva la proposition très malhonnête et peu chrétienne, et le fit dire au capelan.

Le solitaire de Ferney étant malade, et n'ayant rien à faire, ne voulut se venger de cette petite manœuvre que par le plaisir de se faire donner l'extrême-onction par exploit, selon l'usage qui se pratiquait alors. Il se comporta comme ceux qu'on appelait jansénistes à Paris : il fit signifier par un huissier à son curé, nommé Gros (bon ivrogne, qui s'est tué depuis à force de boire), que ledit curé eût à le venir oindre dans sa chambre au premier avril sans faute. Le curé vint, et lui remontra qu'il fallait d'abord commencer par la communion, et qu'ensuite il lui donnerait tant de saintes huiles qu'il voudrait. Le malade accepta la proposition; il se fit apporter

[1] Biord, évêque d'Annecy. K.— Voyez tome LVIII, page 277 ; et XXIX, 330. B.

la communion dans sa chambre le premier avril; et là, en présence de témoins, il déclara par-devant notaire *qu'il pardonnait à son calomniateur, qui avait tenté de le perdre, et qui n'avait pu y réussir.* Le procès-verbal en fut dressé.

Il dit après cette cérémonie: « J'ai eu la satisfac-« tion de mourir comme Guzman dans *Alzire*, et je « m'en porte mieux. Les plaisants de Paris croiront « que c'est un poisson d'avril. »

L'ennemi, un peu étonné de cette aventure, ne se piqua pas de l'imiter; il ne pardonna point, et n'y sut autre chose que faire supposer une déclaration du malade, toute différente de celle qui était authentique [1], faite par-devant notaire, signée du testateur et des témoins, dûment légalisée et contrôlée. Deux faussaires rédigèrent donc, quinze jours après, une contre-profession de foi en patois savoyard; mais on n'osa pas supposer le seing de celui auquel on avait eu la bêtise de l'attribuer. Voici la lettre que M. de Voltaire écrivit sur ce sujet:

« Je ne sais point mauvais gré à ceux qui m'ont « fait parler saintement dans un style si barbare et « si impertinent. Ils ont pu mal exprimer mes senti-« ments véritables, ils ont pu redire dans leur jar-« gon ce que j'ai publié si souvent en français; ils « n'en ont pas moins exprimé la substance de mes « opinions. Je suis d'accord avec eux: je m'unis à « leur foi: mon zèle éclairé seconde leur zèle igno-

[1] Wagnière, dans ses *Additions au Commentaire historique*, a transcrit, page 75, la *Déclaration* authentique, et, page 83, la *Profession de foi* supposée. Wagnière donne à cette occasion quelques détails piquants. B.

« rant : je me recommande à leurs prières savoyardes.
« Je supplie humblement les pieux faussaires qui ont « fait rédiger l'acte du 15 avril de vouloir bien con« sidérer qu'il ne faut jamais faire d'actes faux en « faveur de la vérité. Plus la religion catholique est « vraie (comme tout le monde le sait), moins on doit « mentir pour elle. Ces petites libertés trop com« munes autoriseraient d'autres impostures plus fu« nestes : bientôt on se croirait permis de fabriquer « de faux testaments, de fausses donations, de fausses « accusations, pour la gloire de Dieu. De plus hor« ribles falsifications ont été employées autrefois.

« Quelques uns de ces prétendus témoins ont avoué « qu'ils avaient été subornés, mais qu'ils avaient cru « bien faire. Ils ont signé qu'ils n'avaient menti qu'à « bonne intention.

« Tout cela s'est opéré charitablement, sans doute « à l'exemple des rétractations imputées à MM. de « Montesquieu, de La Chalotais, de Monclar, et de « tant d'autres. Ces fraudes pieuses sont à la mode « depuis environ seize cents ans. Mais quand cette « bonne œuvre va jusqu'au crime de faux, on risque « beaucoup dans ce monde, en attendant le royaume « des cieux. »

Notre solitaire continua donc gaîment à faire un peu de bien quand il le pouvait, en se moquant de ceux qui fesaient tristement du mal, et en fortifiant, souvent par des plaisanteries, les vérités les plus sérieuses.

Il avoua qu'il avait poussé trop loin cette raillerie contre quelques uns de ses ennemis. « J'ai tort, dit-il

« dans une de ses lettres; mais ces messieurs m'ayant « attaqué pendant quarante ans, la patience m'a « échappé dix ans de suite. »

La révolution faite dans tous les parlements du royaume, en 1771, devait l'embarrasser. Il avait deux neveux, dont l'un[1] entrait au parlement de Paris, tandis que l'autre[2] en sortait; tous deux d'un mérite distingué, et d'une probité incorruptible, mais engagés l'un et l'autre dans des partis opposés. Il ne cessa de les aimer également tous deux, et d'avoir pour eux les mêmes attentions, Mais il se déclara hautement pour l'abolissement de la vénalité, contre laquelle nous avons déjà cité[3] les paroles énergiques du marquis d'Argenson. Le projet de rendre la justice gratuitement, comme saint Louis, lui paraissait admirable. Il écrivit surtout en faveur des malheureux plaideurs qui étaient depuis quatre siècles obligés de courir à cent cinquante lieues de leurs chaumières pour achever de se ruiner dans la capitale, soit en perdant leur procès, soit même en le gagnant[4]. Il avait toujours manifesté ces sentiments dans plusieurs de ses écrits : il fut fidèle à ses principes sans faire sa cour à personne.

Il avait alors soixante et dix-huit ans; et cependant en une année il refit la *Sophonisbe*[5] de Mairet tout entière, et composa la tragédie des *Lois de*

[1] L'abbé Mignot; voyez ma note, tome XLVII, page 31. B.
[2] D'Hornoy; voyez ma note, tome LVI, page 662. B.
[3] Page 345. B.
[4] Voyez tome XLVI, pages 488, 496, 499, 528, 537. B.
[5] Voyez tome IX, page 115. B.

Minos [1]. Il ne regardait pas ces ouvrages, faits à la hâte pour le théâtre de son château, comme de bonnes pièces. Les connaisseurs ne dirent pas beaucoup de mal des *Lois de Minos*. Mais il faut avouer que les ouvrages dramatiques qui n'ont pas paru sur la scène, et ceux qui n'en sont pas restés long-temps en possession, ne servent qu'à grossir inutilement la foule des brochures dont l'Europe est surchargée, de même que les tableaux et les estampes qui n'entrent point dans les cabinets des amateurs restent comme s'ils n'étaient pas.

L'an 1774 il eut une occasion singulière [2] d'employer le même empressement qu'il avait eu le bonheur de signaler dans les funestes aventures des Calas et des Sirven.

Il apprit qu'il y avait à Vesel, dans les troupes du roi de Prusse, un jeune gentilhomme français d'un mérite modeste et d'une sagesse rare. Ce jeune homme n'était que simple volontaire. C'était le même qui avait été condamné dans Abbeville au supplice des parricides avec le chevalier de La Barre, pour ne s'être pas mis à genoux, pendant la pluie, devant une procession de capucins, laquelle avait passé à cinquante ou soixante pas d'eux.

On avait ajouté à cette charge celle d'avoir chanté une chanson grivoise de corps-de-garde, faite depuis environ cent ans, et d'avoir récité l'*Ode à Priape* de Piron. Cette ode de Piron était une débauche d'esprit et de jeunesse, dont l'emportement fut jugé si pardonnable par le roi de France Louis XV, qu'ayant

[1] Voyez tome IX, p. 273. B. — [2] Voyez, p. 123, le *Cri du sang innocent*. B.

su que l'auteur était très pauvre, il le gratifia d'une pension sur sa cassette. Ainsi celui qui avait fait la pièce fut récompensé par un bon roi, et ceux qui l'avaient récitée furent condamnés par des barbares de village au plus épouvantable supplice.

Trois juges d'Abbeville avaient conduit la procédure : leur sentence portait que le chevalier de La Barre, et son jeune ami, dont je parle, seraient appliqués à la torture ordinaire et extraordinaire, qu'on leur couperait le poing, qu'on leur arracherait la langue avec des tenailles, et qu'on les jetterait vivants dans les flammes.

Des trois juges qui rendirent cette sentence deux étaient absolument incompétents : l'un, parcequ'il était l'ennemi déclaré des parents de ces jeunes gens; l'autre, parceque s'étant fait autrefois recevoir avocat, il avait depuis acheté et exercé un emploi de procureur dans Abbeville; que son principal métier était celui de marchand de bœufs et de cochons; qu'il y avait contre lui des sentences des consuls de la ville d'Abbeville, et que depuis il fut déclaré par la cour des aides incapable d'exercer aucune charge municipale dans le royaume.

Le troisième juge, intimidé par les deux autres, eut la faiblesse de signer, et en eut ensuite des remords aussi cuisants qu'inutiles.

Le chevalier de La Barre fut exécuté à l'étonnement de toute l'Europe, qui en frissonne encore d'horreur [1]. Son ami fut condamné par contumace, ayant

[1] Voyez, tome XLII, page 355, la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*. B.

toujours été dans le pays étranger avant le commencement du procès.

Ce jugement si exécrable et en même temps si absurde, qui a fait un tort éternel à la nation française, était bien plus condamnable que celui qui fit rouer l'innocent Calas; car les juges de Calas ne firent d'autre faute que celle de se tromper, et le crime des juges d'Abbeville fut d'être barbares en ne se trompant pas. Ils condamnèrent deux enfants innocents à une mort aussi cruelle que celle de Ravaillac et de Damiens, pour une légèreté qui ne méritait pas huit jours de prison. L'on peut dire que depuis la Saint-Barthélemi il ne s'était rien passé de plus affreux. Il est triste de rapporter cet exemple d'une férocité brutale, qu'on ne trouverait pas chez les peuples les plus sauvages; mais la vérité nous y oblige. On doit surtout remarquer que c'est dans les temps du plus grand luxe, sous l'empire de la mollesse et de la dissolution la plus effrénée, que ces horreurs ont été commises par piété.

M. de Voltaire ayant donc su qu'un de ces jeunes gens, victime du plus détestable fanatisme qui ait jamais souillé la terre, était dans un régiment du roi de Prusse, en donna avis à ce monarque, qui sur-le-champ eut la générosité de le faire officier. Le roi de Prusse s'informa plus particulièrement de la conduite du jeune gentilhomme : il sut qu'il avait appris sans maître l'art du génie et du dessin; il sut combien il était sage, réservé, vertueux; combien sa conduite condamnait ses prétendus juges d'Abbeville. Il daigna l'appeler auprès de sa personne, lui donna

une compagnie, le créa son ingénieur, l'honora d'une pension, et répara ainsi, par la bienfesance, le crime de la barbarie et de la sottise. Il écrivit à M. de Voltaire, dans les termes les plus touchants, tout ce qu'il daignait faire pour ce militaire aussi estimable qu'infortuné. Nous avons été tous témoins de cette aventure si horriblement déshonorante pour la France, et si glorieuse pour un roi philosophe. Ce grand exemple instruira les hommes, mais les corrigera-t-il?

Immédiatement après, notre vieillard réchauffa les glaces de son âge pour profiter des vues patriotiques d'un nouveau ministre [1], qui, le premier en France, débuta par être le père du peuple. La patrie que M. de Voltaire s'était choisie dans le pays de Gex est une langue de terre de cinq à six lieues sur deux, entre le mont Jura, le lac de Genève, les Alpes, et la Suisse. Ce pays était infesté par environ quatre-vingts sbires des aides et gabelles, qui abusaient de la dignité de leur bandoulière pour vexer horriblement le peuple à l'insu de leurs maîtres. Le pays était dans la plus effroyable misère. Il fut assez heureux pour obtenir du bienfesant ministre un traité par lequel cette solitude (je n'ose pas dire province) fut délivrée de toute vexation : elle devint libre et heureuse. « Je devrais mourir après cela, dit-il, car « je ne puis monter plus haut. »

Il ne mourut pourtant pas cette fois-là ; mais son noble émule, son illustre adversaire, Catherin Fréron, mourut [2]. Une chose assez plaisante, à mon gré,

[1] Turgot. B.

[2] 10 mars 1776; voyez les *Anecdotes sur Fréron*, t. XL, p. 231. B.

c'est que M. de Voltaire reçut de Paris une invitation de se trouver à l'enterrement de ce pauvre diable. Une femme, qui était apparemment de la famille, lui écrivit une lettre anonyme que j'ai entre les mains; elle lui proposait très sérieusement de marier la fille de Fréron, puisqu'il avait marié la descendante de Corneille. Elle l'en conjurait avec beaucoup d'instance; et elle lui indiquait le curé de la Magdeleine à Paris, auquel il devait s'adresser pour cette affaire. M. de Voltaire me dit: « Si Fréron a fait *le Cid*, « *Cinna*, et *Polyeucte*, je marierai sa fille sans dif« ficulté. »

Il ne recevait pas toujours des lettres anonymes. Un M. Clément lui en adressait plusieurs au bas desquelles il mettait son nom [1]. Ce Clément, maître de quartier dans un collége de Dijon, et qui se donnait pour maître dans l'art de raisonner et dans l'art d'écrire, était venu à Paris vivre d'un métier qu'on peut faire sans apprentissage. Il se fit folliculaire. M. l'abbé de Voisenon écrivit: *Zoïle genuit Mævium, Mævius genuit Guyot Desfontaines, Guyot autem genuit Freron, Freron autem genuit Clement;* et voilà comme on dégénère dans les grandes maisons. Ce M. Clément avait attaqué le marquis de Saint-Lambert, M. Delille, et plusieurs autres membres de l'académie [2], avec une véhémence que n'ont pas les plaideurs les plus acharnés quand il s'agit de toute leur fortune. De quoi s'agissait-il? De quelques vers. Cela ressem-

[1] Voyez quatre lettres de Clément, dans les *Pièces justificatives*, à la suite de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet, tome I de la présente édition. B.

[2] Voyez ma note, tome XXIX, page 132. B.

ble au docteur de Molière, qui écume de colère de ce qu'on a dit *forme* de chapeau, et non pas *figure* de chapeau. Voici ce que M. de Voltaire en écrivit à M. l'abbé de Voisenon[1] :

« ....
« Il est bien vrai que l'on m'annonce
« Les lettres de maître Clément.
« Il a beau m'écrire souvent,
« Il n'obtiendra point de réponse.
« Je ne serai pas assez sot
« Pour m'embarquer dans ces querelles.
« Si c'eût été Clément Marot,
« Il aurait eu de mes nouvelles.

« Mais pour M. Clément tout court, qui, dans un « volume beaucoup plus gros que *la Henriade*[2], me « prouve que *la Henriade* ne vaut pas grand'chose; « hélas ! il y a soixante ans que je le savais comme lui. « J'avais débuté à vingt ans par le second chant de « *la Henriade*. J'étais alors tel qu'est aujourd'hui « M. Clément, je ne savais de quoi il était question. « Au lieu de faire un gros livre contre moi, que ne « fait-il une *Henriade* meilleure? cela est si aisé ! »

Il y a des sortes d'esprits qui, ayant contracté l'habitude d'écrire, ne peuvent y renoncer dans la plus extrême vieillesse : tels furent Huet et Fontenelle. Notre auteur, quoique accablé d'années et de mala-

[1] Le passage rapporté ici est tout ce qui reste de cette lettre de Voltaire à Voisenon. B.

[2] Clément publia, en 1773, une *Première lettre à M. de Voltaire*, qui fut suivie de huit autres sous le titre de *Seconde*, *Troisième*, etc. C'est dans les septième et huitième, qui ont plus de 550 pages, qu'il critique *la Henriade*. B.

dies, travailla toujours gaîment. L'*Épître à Boileau*[1], l'*Épître à Horace*[2], *la Tactique*[3], *le dialogue de Pégase et du Vieillard*[4], *Jean qui pleure et qui rit*[5], et plusieurs petites pièces dans ce goût, furent écrites à quatre vingt-deux-ans. Il fit aussi les *Questions sur l'Encyclopédie*[6]. On fesait plusieurs éditions à-la-fois de chaque volume à mesure qu'il en paraissait un. Ils sont tous imprimés assez incorrectement.

Il y a sur l'article *Messie* un fait assez étrange, et qui montre que les yeux de l'envie ne sont pas toujours clairvoyants. Cet article *Messie*[7], déjà imprimé dans la grande *Encyclopédie* de Paris, est de M. Polier de Bottens, premier pasteur de l'Église de Lausanne, homme aussi respectable par sa vertu que par son érudition. L'article est sage, profond, instructif. Nous en possédons l'original, écrit de la propre main de l'auteur. On crut qu'il était de M. de Voltaire, et on y trouva cent erreurs. Dès qu'on sut qu'il était d'un prêtre, l'ouvrage fut très chrétien.

Parmi ceux qui tombèrent dans ce piége, il faut daigner compter l'ex-jésuite Nonotte. C'est ce même homme qui s'avisa de nier qu'il y eût dans le Dauphiné une petite ville de Livron[8], assiégée par l'ordre de Henri III; qui ne savait pas que des rois de la première race avaient eu plusieurs femmes à-la-fois[9];

[1] Voyez tome XIII. B. — [2] Voyez id. B. — [3] Voyez tome XIV. B. — [4] Voyez id. B. — [5] Voyez tome XII. B.

[6] Les *Questions sur l'Encyclopédie* parurent de 1770 à 1772; voyez ma Préface du tome XXVI. B.

[7] Voyez tome XXXI, page 184. B.

[8] Voyez tome XLI, page 77; XLV, 139. B.

[9] Voyez tome XLI, page 47; XLII, 675. B.

qui ignorait qu'Eucherius était le premier auteur de la fable de la légion thébaine[1]. C'est lui qui écrivit deux volumes contre l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, et qui se méprit à chaque page de ces deux volumes. Son livre se vendit, parcequ'il attaquait un homme connu.

Le fanatisme de ce Nonotte était si parfait, que, dans je ne sais quel dictionnaire philosophique religieux[2] ou antiphilosophique, il assure, à l'article *Miracle*, qu'une hostie, percée à coups de canif dans la ville de Dijon, répandit vingt palettes de sang; et qu'une autre hostie, ayant été jetée au feu dans Dôle, s'en alla voltigeant sur l'autel. Frère Nonotte, pour démontrer la vérité de ces deux faits, cite deux vers latins d'un président Boisvin, franc-comtois:

Impie, quid dubitas hominemque Deumque fateri?
Se probat esse hominem sanguine, et igne Deum.

Ce qui signifie, en réduisant ces deux vers impertinents à un sens clair:

« Impie, pourquoi hésites-tu à confesser un homme « Dieu? Il prouve qu'il est homme par le sang, et Dieu « par les flammes. »

On ne peut mieux prouver: et c'est sur cette preuve que Nonotte s'extasie, en disant, « Telle est la manière « dont on doit procéder pour régler sa créance sur les « miracles. »

Mais ce bon Nonotte, en réglant sa créance sur des

[1] Voyez tome XLI, page 44; XLII, 672. B.

[2] *Dictionnaire philosophique de la religion*, 1772, quatre volumes in-12. L'abbé Chaudon est le principal auteur du *Dictionnaire antiphilosophique*, 1767, in-8°; voyez ma Préface du tome XXVI. B.

injures de théologien et sur des raisonnements de Petites-Maisons, ne savait pas qu'il y a plus de soixante villes en Europe où le peuple prétend qu'autrefois les Juifs donnèrent des coups de couteau à des hosties qui répandirent du sang: il ne sait pas qu'on fait encore aujourd'hui commémoration à Bruxelles d'une pareille aventure; et j'y ai entendu, il y a quarante ans, cette belle chanson :

> Gaudissons-nous, bons chrétiens, au supplice
> Du vilain juif appelé Jonathan,
> Qui sur l'autel a, par grande malice,
> Assassiné le très saint-sacrement.

Il ne connaît pas le miracle de la rue aux Ours à Paris, où le peuple brûle tous les ans la figure d'un Suisse ou d'un Franc-Comtois qui assassina la sainte Vierge et l'enfant Jésus au bout de la rue; et le miracle des Carmes nommés Billettes[1], et cent autres miracles dans ce goût, célébrés par la lie du peuple, et mis en évidence par la lie des écrivains, qui veulent qu'on croie à ces fadaises comme au miracle des noces de Cana et à celui des cinq pains.

Tous ces pères de l'Église, les uns en sortant de Bicêtre, les autres en sortant du cabaret, quelques uns en lui demandant l'aumône, lui envoyaient continuellement des libelles et des lettres anonymes; il les jetait au feu sans les lire. C'est en réfléchissant sur l'infame et déplorable métier de ces malheureux soi-disant gens de lettres qu'il avait composé la petite pièce de vers intitulée *le Pauvre Diable*, dans la-

[1] Ce miracle est de 1290, sous Philippe IV ou le Bel; voyez l'*Histoire de Paris*, par J.-A. Dulaure, seconde édition, tome III, page 64. B.

quelle il fait voir évidemment qu'il vaut mille fois mieux être laquais ou portier dans une bonne maison que de traîner dans les rues, dans un café, et dans un galetas, une vie indigente qu'on soutient à peine, en vendant à des libraires des libelles où l'on juge les rois, où l'on outrage les femmes, où l'on gouverne les états, et où l'on dit à son prochain des injures sans esprit.

Dans les derniers temps il avait une profonde indifférence pour ses propres ouvrages, dont il fit toujours peu de cas, et dont il ne parlait jamais. On les réimprimait continuellement sans même l'en instruire. Une édition de *la Henriade*, ou des tragédies, ou de l'histoire, ou de ses pièces fugitives, était-elle sur le point d'être épuisée, une autre édition lui succédait sur-le-champ. Il écrivait souvent aux libraires: « N'imprimez pas tant de volumes de moi; on ne va point « à la postérité avec un si gros bagage[1]. » On ne l'écoutait pas: on le réimprimait à la hâte: on ne le consultait point; et, ce qui est presque incroyable et très vrai, c'est qu'on fit à Genève une magnifique édition in-4°, dont il ne vit jamais une seule feuille, et dans laquelle on inséra plusieurs ouvrages qui ne sont pas de lui, et dont les auteurs sont connus. C'est à propos de toutes ces éditions qu'il disait et qu'il écrivait à ses amis: « Je me regarde comme un homme « mort dont on vend les meubles[2]. »

[1] Voltaire avait dit, en 1773, dans son *Dialogue de Pégase et du Vieillard* (voyez tome XIV):

On ne va point, mon fils, fût-on sur toi monté,
Avec ce gros bagage à la postérité. B.

[2] Cette édition in-4° pèche par le désordre qui défigure plusieurs tomes,

Le premier magistrat et le premier pasteur évangélique de Lausanne ayant établi une imprimerie dans cette ville, on y fit, sous le nom de Londres, une édition appelée complète. Les éditeurs y ont inséré plus de cent petites pièces en prose et en vers qui ne peuvent être ni de lui, ni d'un homme de goût, ni d'un homme du monde, telle que celle-ci, qui se trouve dans les opuscules de l'abbé de Grécourt[1] :

Belle maman, soyez l'arbitre
Si la fièvre n'est pas un titre
Suffisant pour me disculper.
Je suis au lit comme un belître,
Et c'est à force de lamper;
Mais j'espère d'en réchapper,
Puisqu'en recevant cette épître
L'Amour me dresse mon pupître.

Telle est une apothéose de mademoiselle Lecouvreur, faite par un précepteur nommé Bonneval :

Quel contraste frappe mes yeux !
Melpomène ici désolée
Élève, avec l'aveu des dieux,
Un magnifique mausolée.

Telle est cette pièce misérable :

par le ridicule de faire suivre une pièce composée en 1770 par une faite en 1720, par la profusion de cent petits ouvrages de société qui ne sont pas de l'auteur, et qui sont indignes du public; enfin par beaucoup de fautes typographiques. Cependant elle peut être recherchée pour la beauté du papier, du caractère, et des estampes. — Cette note conservée dans le tome XXX de l'édition in-4°, et que je rétablis d'après l'édition originale, avait été omise dans les éditions de Kehl et dans beaucoup d'autres. B.

[1] Les pièces que Voltaire désavoue ici avaient été déjà désavouées par lui, en 1773, dans une des notes de son *Dialogue de Pégase et du Vieillard* (voyez tome XIV). B.

Adieu, ma pauvre tabatière,
Adieu, doux fruit de mes écus.

Telle est cette autre intitulée *le Loup moraliste.*

Telle est je ne sais quelle ode, qui semble être d'un cocher de Vertamon, devenu capucin, intitulée *Le vrai Dieu.*

Ces bêtises étaient soigneusement recueillies dans l'édition complète, d'après les livres nouveaux de madame Oudot[1], les *Almanachs des Muses*, le *Portefeuille retrouvé*[2], et les autres ouvrages de génie qui bordent à Paris le Pont-Neuf et le quai des Théatins. Elles se trouvent en très grand nombre dans le vingt-troisième tome de cette édition de Lausanne. Tout ce fatras est fait pour les halles. Les éditeurs ont eu encore la bonté d'imprimer à la tête de ces platitudes dégoûtantes, *Le tout revu et corrigé par l'auteur même*, qui assurément n'en avait rien vu. Ce n'est pas ainsi que Robert Estienne imprimait. L'antique disette de livres était bien préférable à cette multitude accablante d'écrits qui inondent aujourd'hui Paris et Londres, et aux sonnets qui pleuvent dans l'Italie.

Quand on falsifia quelques unes de ses lettres qu'on imprima en Hollande, sous le titre de *Lettres secrètes*[3], il parodia cette ancienne épigramme:

[1] Imprimeur à Troyes, dont les presses reproduisaient les romans des *Quatre fils Aymon*, de *Huon de Bordeaux*, de *Jean de Paris*, les *Faits et proesses du noble et vaillant Hercules*, et autres fesant partie de ce qu'on appelle la *Bibliothèque bleue*. B.

[2] L'ouvrage dont parle Voltaire est intitulé *Le portefeuille trouvé;* voyez ma note, tome VIII, page 278. B.

[3] Voyez tome XLII, page 661. B.

Voici donc mes lettres secrètes,
Si secrètes que pour lecteur
Elles n'ont que leur imprimeur,
Et ces messieurs qui les ont faites.

Nous voulons bien ne pas dire quel est le galant homme qui fit imprimer en 1766, à Amsterdam, sous le titre de Genève, les *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse*[1], avec des notes historiques et critiques. Cet éditeur compte parmi ces amis du Parnasse la reine de Suède, l'électeur Palatin, le roi de Pologne, le roi de Prusse. Voilà de bons amis intimes et un beau Parnasse. L'éditeur, non content de cette extrême impertinence, y ajouta, pour vendre son livre, la friponnerie dont La Beaumelle avait donné le premier exemple. Il falsifia quelques lettres qui avaient en effet couru, et entre autres une lettre sur les langues française et italienne, écrite en 1761 à M. Tovazzi Deodati, dans laquelle ce faussaire déchire, avec la plus plate grossièreté, les plus grands seigneurs de France. Heureusement il prêtait son style à l'auteur sous le nom duquel il écrivait pour le perdre. Il fait dire à M. de Voltaire que les dames de Versailles sont d'agréables commères, et que J. J. Rousseau est leur toutou[2]. C'est ainsi qu'en France nous avons eu de puissants génies à deux sous la feuille, qui ont fait les lettres de Ninon, de Maintenon, du cardinal Albéroni, de la reine Christine, de Mandrin, etc. Le plus naturel de ces beaux es-

[1] Voyez, sur ces *Lettres*, l'*Appel au public*, tome XLII, page 478. B.
[2] Voyez une note, tome XLII, page 480. B.

prits[1] était celui qui disait, « Je m'occupe à présent « à faire des pensées de La Rochefoucauld[2]. »

[1] Capron, dentiste très connu dans son temps. K.

[2] L'édition originale et quelques réimpressions se terminaient ainsi :

« Nous allons donner quelques véritables lettres de M. de Voltaire, d'après ses propres minutes que nous conservons : nous ne publions que celles dont on peut retirer quelque utilité. »

Et sous le titre de *Lettres véritables de M. de Voltaire*, on donnait vingt-neuf lettres ou morceaux ayant la forme épistolaire, qui sont soit dans la *Correspondance*, soit dans les *Mélanges* de la présente édition. B.

FIN DU COMMENTAIRE HISTORIQUE.

LETTRE

DE M. DE VOLTAIRE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

LUE DANS CETTE ACADÉMIE, A LA SOLENNITÉ DE LA SAINT-LOUIS,
LE 25 AUGUSTE 1776.

AVERTISSEMENT
DU NOUVEL ÉDITEUR.

Ce fut l'annonce de la traduction française par Letourneur, secrétaire de la librairie, des *Œuvres de Shakespeare* qui donna naissance à cette lettre, ainsi qu'on le voit en la lisant.

Avant d'être lue dans la séance publique de l'académie française, du 25 auguste 1776, cette pièce l'avait été dans une séance particulière du 3 du même mois. C'était le 26 juillet que Voltaire l'avait adressée à Dalembert. On l'imprimait à Genève pendant qu'on la lisait publiquement à Paris; et ce fut probablement un des premiers exemplaires que Voltaire adressa à Richelieu le 11 septembre.

Lorsqu'elle fut lue à l'académie, cette lettre était divisée en deux parties; et cette division a été conservée dans l'édition originale, qui contient au verso du faux titre un *Avertissement* ainsi conçu:

Dans la lecture publique qui a été faite, le jour de la Saint-Louis 1776, à la séance de l'académie française, on a retranché quelques passages de Shakespeare dont l'indécence prouve combien son critique a raison, mais ne permettait pas qu'on les lût dans une si grave assemblée.

Un exemplaire de cette première édition, trouvé en 1822 par A.-A. Barbier, contenait des corrections et additions de la main de Voltaire, qu'il destinait à une réimpression qu'il eût intitulée: *Nouvelle édition revue et augmentée, avec une esquisse de la tragédie d'*Irène. Cette esquisse de la tragédie d'*Irène* n'était pas jointe à l'exemplaire trouvé par Barbier, et qui est aujourd'hui la propriété de l'académie française. Les changements qu'il contenait, et consistant en six corrections, la transposition d'une note dans le texte, l'addition de deux notes et d'un assez long passage dans le texte, ont été imprimés d'abord dans la *Revue encyclopédique*, tome XV, et admis

pour la première fois parmi les Œuvres de Voltaire dans l'édition de M. Lequien. Le passage ajouté dans le texte pourrait bien être celui qui avait été retranché à la lecture publique, pour cause d'indécence, et dont il a été question.

J'ai indiqué par des notes chacune des additions et corrections; mais il est une disposition que je n'ai pas admise. Voltaire avait changé l'intitulé de ses divisions : au lieu de *première partie* et *seconde partie*, il avait mis *première lettre* et *seconde lettre;* ce qui était faire deux pièces de ce qui n'en forme qu'une. En m'en tenant à la première version, j'ai cru mieux faire; mais je puis m'être trompé, et, dans ce cas, je ne serai pas blessé d'être blâmé. Loin de là, je saurai gré et j'offre mes remercîments d'avance aux personnes qui voudront bien m'adresser des observations : je suis pénétré de reconnaissance pour celles qui m'ont été adressées sur quelques volumes, mais dont les auteurs ne se sont pas nommés.

Peu après la publication de la lettre de Voltaire, il parut à Paris des *Observations à MM. de l'académie française, au sujet d'une Lettre de M. de Voltaire, lue dans cette académie, à la solennité de la Saint-Louis, le* 25 *auguste, vulgairement août,* 1776, *par M. le chevalier Rutlidge*, in-8° de 42 pages.

D'autres adversaires s'élevèrent en Angleterre. C'est en français qu'est écrit le *Discours sur Shakespeare et sur M. de Voltaire, par Joseph Baretti, secrétaire, pour la correspondance étrangère, de l'académie royale britannique,* Londres, 1777, in-8° de ij et 185 pages.

Madame de Montagu publia dans la même ville une *Apologie de Shakespeare,* dont Letourneur fit une traduction à Paris, 1777, in-8°. Voltaire répondit à cette dame dans la *Lettre à l'académie française*, ou dédicace d'*Irène*, qui est en tête de cette tragédie, tome IX, page 459.

BEUCHOT.

LETTRE
DE M. DE VOLTAIRE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

Messieurs,

Le cardinal de Richelieu, le grand Corneille, et George Scudéri, qui osait se croire son rival, soumirent *le Cid* tiré du théâtre espagnol à votre jugement. Aujourd'hui nous avons recours à cette même décision impartiale, à l'occasion de quelques tragédies étrangères dédiées au roi notre protecteur; nous réclamons son jugement et le vôtre.

Une partie de la nation anglaise a érigé depuis peu un temple au fameux comédien poëte Shakespeare, et a fondé un jubilé en son honneur. Quelques Français ont tâché d'avoir le même enthousiasme. Ils transportent chez nous une image de la divinité de Shakespeare, comme quelques autres imitateurs ont érigé depuis peu à Paris un Vaux-hall; et comme d'autres se sont signalés en appelant les aloyaux des *rost-beef*, et en se piquant d'avoir à leur table du rost-beef de mouton. Ils se promenaient en frac les matins, oubliant que le mot de frac vient du français, comme viennent presque tous les mots de la langue anglaise. La cour de Louis XIV avait autrefois poli

celle de Charles II; aujourd'hui Londres nous tire de la barbarie.

Enfin donc, messieurs, on nous annonce une traduction de Shakespeare, et on nous instruit qu'il fut le *dieu créateur de l'art sublime du théâtre, qui reçut de ses mains l'existence et la perfection*[a].

Le traducteur ajoute que Shakespeare est *vraiment inconnu en France, ou plutôt défiguré.* Les choses sont donc bien changées en France de ce qu'elles étaient il y a environ cinquante années, lorsqu'un homme de lettres, qui a l'honneur d'être votre confrère[1], fut le premier parmi vous qui apprit la langue anglaise, le premier qui fit connaître Shakespeare, qui en traduisit librement quelques morceaux en vers (ainsi qu'il faut traduire les poëtes), qui fit connaître Pope, Dryden, Milton; le premier même qui osa expliquer les éléments de la philosophie du grand Newton, et qui osa rendre justice à la sagesse profonde de Locke, le seul métaphysicien raisonnable qui eût peut-être paru jusqu'alors sur la terre.

Non seulement il y a encore de lui quelques morceaux de vers imités de Milton[2], mais il engagea M. Dupré de Saint-Maur[3] à apprendre l'anglais et à traduire Milton, du moins en prose.

[a] Page 3 du Programme.

[1] Voltaire lui-même; voyez la XVIII[e] de ses *Lettres philosophiques*, tome XXXVII, page 219. B.

[2] Les vers imités de Milton, par Voltaire, sont au chapitre IX de son *Essai sur la poésie épique* (voyez tome X). Il n'y a que onze vers. Voltaire en ajouta onze en reproduisant ce morceau, en 1771, dans l'article ÉPOPÉE de ses *Questions sur l'Encyclopédie;* voyez tome XXIX, pages 181-82. B.

[3] Voyez tome XXIX, page 180. B.

Quelques uns de vous savent quel fut le prix de toutes ces peines qu'il prit d'enrichir notre littérature de la littérature anglaise; avec quel acharnement il fut persécuté pour avoir osé proposer aux Français d'augmenter leurs lumières par les lumières d'une nation qu'ils ne connaissaient guère alors que par le nom du duc de Marlborough, et dont la religion était en plusieurs points différente de la nôtre. On regarda cette entreprise comme un crime de haute trahison et comme une impiété. Ce déchaînement ne discontinua point, et l'objet de tant de haines ne prit enfin d'autre parti que celui d'en rire.

Malgré cet acharnement contre la littérature et la philosophie anglaise, elles s'accréditèrent insensiblement en France. On traduisit bientôt tous les livres imprimés à Londres. On passa d'une extrémité à l'autre. On ne goûtait plus que ce qui venait de ce pays, ou qui passait pour en venir. Les libraires, qui sont des marchands de modes, vendaient des romans anglais comme on vend des rubans et des dentelles de point sous le nom d'*Angleterre*.

Le même homme qui avait été la cause de cette révolution dans les esprits fut obligé, en 1760, par des raisons assez connues, de commenter les tragédies du grand Corneille[1], et vous consulta assidûment sur cet ouvrage[2]. Il joignit à la célèbre pièce de *Cinna* une traduction du *Jules-César*[3] de Shakespeare, pour servir à comparer la manière dont le génie anglais

[1] Voyez ma Préface du tome XXXV. B.

[2] Voyez tome IX, page 461; et ma note, tome XXVII, page 73. B.

[3] Voyez tome VII, page 483. B.

avait traité la conspiration de Brutus et de Cassius contre César, avec la manière dont Corneille a traité assez différemment la conspiration de Cinna et d'Émilie contre Auguste.

Jamais traduction ne fut si fidèle. L'original anglais est tantôt en vers, tantôt en prose; tantôt en vers blancs, tantôt en vers rimés. Quelquefois le style est d'une élévation incroyable; c'est César qui dit qu'il ressemble à l'étoile polaire et à l'Olympe. Dans un autre endroit, il s'écrie: « Le danger sait bien que je « suis plus dangereux que lui. Nous naquîmes tous « deux d'une même portée le même jour; mais je suis « l'aîné et le plus terrible. » Quelquefois le style est de la plus grande naïveté; c'est la lie du peuple qui parle son langage; c'est un savetier qui propose à un sénateur de le *ressemeler*[a]. Le commentateur de Cor-

[a] Depuis la publication de ces lettres à l'académie, une dame anglaise ne pouvant souffrir que tant de turpitudes fussent révélées en France, a écrit, comme on le verra, un livre entier pour justifier ces infamies. Elle accuse le premier des Français qui cultiva la langue anglaise dans Paris de ne pas savoir cette langue : elle n'osa pas, à la vérité, prétendre qu'il ait mal traduit aucune de ces inconcevables sottises déférées à l'académie française; elle lui reproche de n'avoir pas donné au mot de *course* le même sens qu'elle lui donne, et d'avoir mis au propre le mot *carve*, qu'elle met au figuré. Je suis persuadé, madame, que cet académicien a pénétré le vrai sens, c'est-à-dire le sens barbare d'un comédien du seizième siècle, homme sans éducation, sans lettres, qui enchérit encore sur la barbarie de son temps, et qui certainement n'écrivait pas comme Addison et Pope. Mais qu'importe? Que gagnerez-vous en disant que, du temps d'Élisabeth, *course* ne signifiait pas *course?* Cela prouvera-t-il que des farces monstrueuses (comme on les a si bien nommées) doivent être jouées à Paris et à Versailles, au lieu de nos chefs-d'œuvre immortels, comme l'a osé prétendre M. Letourneur?

— Cette note est posthume. Il paraît, d'après les premières lignes, que Voltaire voulait revenir sur l'*Apologie de Shakespeare*, dont j'ai parlé

neille tâcha de se prêter à cette grande variété; non seulement il traduisit les vers blancs en vers blancs, les vers rimés en vers rimés, la prose en prose, mais il rendit figure pour figure. Il opposa l'ampoulé à l'enflure, la naïveté et même la bassesse à tout ce qui est naïf et bas dans l'original. C'était la seule manière de faire connaître Shakespeare. Il s'agissait d'une question de littérature, et non d'un marché de typographie: il ne fallait pas tromper le public.

Quand le traducteur reproche à la France de n'avoir aucune traduction exacte de Shakespeare, il devait donc traduire exactement. Il ne devait pas, dès la première scène de *Jules-César*, mutiler lui-même son *dieu de la tragédie*. Il copie fidèlement son modèle, je l'avoue, en introduisant sur le théâtre des charpentiers, des bouchers, des cordonniers, des savetiers, avec des sénateurs romains; mais il supprime tous les quolibets de ce savetier qui parle aux sénateurs. Il ne traduit pas la charmante équivoque sur le mot qui signifie ame, et sur le mot qui veut dire *semelle* de soulier [1]. Une telle réticence n'est-elle pas un sacrilége envers son dieu?

Quel a été son dessein quand dans la tragédie d'*Othello*, tirée du roman de Cintio et de l'ancien théâtre de Milan, il ne fait rien dire au bas et dégoûtant

dans mon *Avertissement*. Peut-être ce qu'il voulait ajouter est-il ce qui se lit dans sa *Lettre à l'académie*, en tête d'*Irène*; voyez t. IX, p. 465 et suivantes. B.

[1] Voltaire a déjà parlé de cette équivoque, tome VII, page 490. L'acteur anglais prononce le mot *sole* (semelle) comme on prononce le mot *soul* (ame). B.

Iago, et à son compagnon Roderigo, de ce que Shakespeare leur fait dire?

« Morbleu! vous êtes volé; cela est honteux, vous « dis-je; mettez votre robe, on crève votre cœur, vous « avez perdu la moitié de votre ame. Dans ce moment, « oui, dans ce moment, un vieux bélier noir saillit « votre brebis blanche... Morbleu! vous êtes un de « ceux qui ne serviraient pas Dieu si le diable vous « le commandait. Parceque nous venons vous rendre « service, vous nous traitez de rufiens[a]. Vous avez « une fille couverte en ce moment par un cheval de « Barbarie; vous entendrez hennir vos petits-fils; vous « aurez des chevaux de course pour cousins-germains, « et des chevaux de manége pour beaux-frères.

« Qui es-tu, misérable profane?

« Je suis, monsieur, un homme qui vient vous dire « que le Maure et votre fille font maintenant la bête « à deux dos[b]. »

Dans la tragédie de *Macbeth*, après que le héros s'est enfin déterminé à assassiner son roi dans son lit, lorsqu'il vient de déployer toute l'horreur de son crime et de ses remords qu'il surmonte, arrive le portier de la maison, qui débite des plaisanteries de polichinelle; il est relevé par deux chambellans du roi, dont l'un demande à l'autre quelles sont les trois choses que l'ivrognerie provoque. C'est, lui répond son camarade, *d'avoir le nez rouge, de dormir, et de pisser*[c]. Il y ajoute tout ce que le réveil peut pro-

[a] Terme lombard qui ne fut adopté que depuis en Angleterre.

[b] Ancien proverbe italien.

[c] Nous demandons pardon aux lecteurs honnêtes, et surtout aux dames,

duire dans un jeune débauché, et il emploie les termes de l'art avec les expressions les plus cyniques.

Si de telles idées et de telles expressions sont en effet cette belle nature qu'il faut adorer dans Shakespeare, son traducteur ne doit pas les dérober à notre culte. Si ce ne sont que les petites négligences d'un vrai génie, la fidélité exige qu'on les fasse connaître, ne fût-ce que pour consoler la France, en lui montrant qu'ailleurs il y a peut-être aussi des défauts.

Vous pourrez connaître, messieurs, comment Shakespeare développe les tendres et respectueux sentiments du roi Henri V pour Catherine, fille du malheureux roi de France Charles VI. Voici la déclaration de ce héros, dans la tragédie de son nom, au cinquième acte :

« Si tu veux, ma Catau, que je fasse des vers pour « toi, ou que je danse, tu me perds; car je n'ai ni « parole ni mesure pour versifier, et je n'ai point de « force en mesure pour danser. J'ai pourtant une me- « sure raisonnable en force. S'il fallait gagner une « dame au jeu de saute-grenouille, sans me vanter, « je pourrais bientôt la sauter en épousée, etc. »

C'est ainsi, messieurs, que le dieu de la tragédie fait parler le plus grand roi de l'Angleterre et sa femme, pendant trois scènes entières. Je ne répèterai pas les mots propres, que les crocheteurs prononcent parmi nous, et qu'on fait prononcer à la reine dans cette pièce. Si le secrétaire de la librairie fran-

de traduire fidèlement; mais nous sommes obligés d'étaler l'infamie dont les Welches ont voulu couvrir la France depuis quelques années.

çaise[1] traduit la tragédie de *Henri V* fidèlement, comme il l'a promis, ce sera une école de bienséance et de délicatesse qu'il ouvrira pour notre cour.

Quelques uns de vous, messieurs, savent qu'il existe une tragédie de Shakespeare intitulée *Hamlet*, dans laquelle un esprit apparaît d'abord à deux sentinelles et à un officier, sans leur rien dire; après quoi il s'enfuit au chant du coq. L'un des regardants dit que les esprits ont l'habitude de disparaître quand le coq chante, vers la fin de décembre, à cause de la naissance de notre Sauveur.

Ce spectre est le père d'Hamlet, en son vivant roi de Danemark. Sa veuve, Gertrude, mère d'Hamlet, a épousé le frère du défunt, peu de temps après la mort de son mari. Cet Hamlet, dans un monologue, s'écrie : « Ah! *fragilité* est le nom de la femme! quoi! « n'attendre pas un petit mois! quoi! avant d'avoir « usé les souliers avec lesquels elle avait suivi le con- « voi de mon père! O ciel! les bêtes, qui n'ont point « de raison, auraient fait un plus long deuil. »

Ce n'est pas la peine d'observer qu'on tire le canon aux réjouissances de la reine Gertrude et de son nouveau mari, et à un combat d'escrime au cinquième acte, quoique l'action se passe dans le neuvième siècle, où le canon n'était pas inventé. Cette petite inadvertance n'est pas plus remarquable que celle de faire jurer Hamlet par saint Patrice, et d'appeler Jésus notre Sauveur, dans le temps où le Danemark ne connaissait pas plus le christianisme que la poudre à canon.

[1] C'était le titre de Letourneur, traducteur de Shakespeare. B.

Ce qui est important, c'est que le spectre apprend à son fils, dans un assez long tête-à-tête, que sa femme et son frère l'ont empoisonné par l'oreille. Hamlet se dispose à venger son père; et pour ne pas donner d'ombrage à Gertrude, il contrefait le fou pendant toute la pièce.

Dans un des accès de sa prétendue folie, il a un entretien avec sa mère Gertrude. Le grand-chambellan du roi se cache derrière une tapisserie. Le héros crie qu'il entend un rat; il court au rat, et tue le grand-chambellan. La fille de cet officier de la couronne, qui avait du tendre pour Hamlet, devient réellement folle; elle se jette dans la mer et se noie.

Alors le théâtre, au cinquième acte, représente une église et un cimetière, quoique les Danois, idolâtres au premier acte, ne fussent pas devenus chrétiens au cinquième. Des fossoyeurs creusent la fosse de cette pauvre fille; ils se demandent si une fille qui s'est noyée doit être enterrée en terre sainte. Ils chantent des vaudevilles dignes de leur profession et de leurs mœurs; ils déterrent, ils montrent au public des têtes de morts. Hamlet et le frère de sa maîtresse tombent dans une fosse, et s'y battent à coups de poing.

Un de vos confrères, messieurs, avait osé remarquer que ces plaisanteries, qui peut-être étaient convenables du temps de Shakespeare, n'étaient pas d'un tragique assez noble du temps des lords Carteret, Chesterfield, Littelton [1], etc. Enfin on les avait re-

[1] Dans son *Appel aux nations* (voyez tome XL, page 263), Voltaire avait demandé *comment elles* (les pièces de Shakespeare) *sont encore suivies dans*

tranchées sur le théâtre de Londres le plus accrédité; et M. Marmontel, dans un de ses ouvrages, en a félicité la nation anglaise. « On abrège tous les jours « Shakespeare, dit-il, on le châtie; le célèbre Gar- « rick vient tout nouvellement de retrancher sur son « théâtre la scène des fossoyeurs et presque tout le « cinquième acte. La pièce et l'auteur n'en ont été « que plus applaudis [1]. »

Le traducteur ne convient pas de cette vérité; il prend le parti des fossoyeurs. Il veut qu'on les conserve comme le monument respectable d'un génie unique. Il est vrai qu'il y a cent endroits dans cet ouvrage et dans tous ceux de Shakespeare aussi nobles, aussi décents, aussi sublimes, amenés avec autant d'art; mais le traducteur donne la préférence aux fossoyeurs; il se fonde sur ce qu'on a conservé cette abominable scène sur un autre théâtre de Londres; il semble exiger que nous imitions ce beau spectacle.

Il en est de même de cette heureuse liberté avec laquelle tous les acteurs passent en un moment d'un vaisseau en pleine mer, à cinq cents milles sur le continent, d'une cabane dans un palais, d'Europe en Asie. Le comble de l'art, selon lui, ou plutôt la beauté de la nature, est de représenter une action ou plusieurs actions à-la-fois qui durent un demi-

un siècle qui a produit le Caton *d'Addison.* Je pense que c'est ce passage qu'il rappelle ici. B.

[1] C'est dans son *Discours sur la tragédie,* qui fait partie du volume intitulé *Chefs-d'œuvre dramatiques* (1773, in-4°), que Marmontel s'exprime ainsi. B.

siècle. En vain le sage Despréaux, législateur du bon goût dans l'Europe entière, a dit dans son *Art poétique* (ch. III):

Un rimeur, sans péril, delà les Pyrénées,
Sur la scène en un jour renferme des années:
Là, souvent le héros d'un spectacle grossier,
Enfant au premier acte, est barbon au dernier.

En vain on lui citerait l'exemple des Grecs, qui trouvèrent les trois unités dans la nature. En vain on lui parlerait des Italiens, qui, long-temps avant Shakespeare, ranimèrent les beaux-arts au commencement du seizième siècle, et qui furent fidèles à ces trois grandes lois du bon sens: unité de lieu, unité de temps, unité d'action. En vain on lui ferait voir la *Sophonisbe* de l'archevêque Trissino[1], la *Rosemonde* et l'*Oreste* du Ruccellai, la *Didon* du Dolce, et tant d'autres pièces composées en Italie, près de cent ans avant que Shakespeare écrivît dans Londres, toutes asservies à ces règles judicieuses établies par les Grecs; en vain lui remontrerait-on que l'*Aminte* du Tasse et le *Pastor fido* de Guarini ne s'écartent point de ces mêmes règles, et que cette difficulté surmontée est un charme qui enchante tous les gens de goût.

En vain s'appuierait-on de l'exemple de tous les peintres, parmi lesquels il s'en trouve à peine un seul qui ait peint deux actions différentes sur la même toile; on décide aujourd'hui, messieurs, que les trois unités sont une loi chimérique, parceque Shakes-

[1] Trissin n'était pas archevêque, ainsi que je l'ai déjà remarqué t. V, p. 474. B.

peare ne l'a jamais observée, et parcequ'on veut nous avilir jusqu'à faire croire que nous n'avons que ce mérite.

Il ne s'agit pas de savoir si Shakespeare fut le créateur du théâtre en Angleterre. Nous accorderons aisément qu'il l'emportait sur tous ses contemporains; mais certainement l'Italie avait quelques théâtres réguliers dès le quinzième siècle. On avait commencé long-temps auparavant par jouer *la Passion* en Calabre dans les églises, et on l'y joue même encore; mais, avec le temps, quelques génies heureux avaient commencé à effacer la rouille dont ce beau pays était couvert depuis les inondations de tant de barbares. On représenta de vraies comédies du temps même du Dante; et c'est pourquoi le Dante intitula comédie son *Enfer*, son *Purgatoire*, et son *Paradis*. Riccoboni nous apprend que la *Floriana* fut alors représentée à Florence.

Les Espagnols et les Français ont toujours imité l'Italie; ils commencèrent malheureusement par jouer en plein air *la Passion*, *les Mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Ces facéties infames ont duré en Espagne jusqu'à nos jours. Nous avons trop de preuves qu'on les jouait à l'air, chez nous, aux quatorzième et quinzième siècles; voici ce que rapporte la *Chronique de Metz*, composée par le curé de Saint-Eucher: « L'an 1437, fut fait le jeu de la Passion de « Notre Seigneur en la plaine de Veximel; et fut « Dieu un sire appelé seigneur Nicole dom Neuf-« Chastel, curé de Saint-Victour de Metz, lequel fût « presque mort en croix, s'il ne fût été secouru; et

« convint qu'un autre prêtre fût mis en la croix pour « parfaire le personnage du crucifiement pour ce jour; « et le lendemain ledit curé de Saint-Victour parfit la « résurrection, et fit très hautement son personnage, « et dura ledit jeu jusqu'à nuit; et autre prêtre qui « s'appelait maître Jean de Nicey, qui était chapelain « de Métrange, fut Judas, lequel fut presque mort « en pendant, car le cœur lui faillit, et fut bien hâ- « tivement dépendu et porté en voie; et était la gueule « d'enfer très bien faite avec deux gros culs d'acier; « et elle ouvrait et clouait quand les diables y vou- « laient entrer et sortir. »

Dans le même temps des troupes ambulantes jouaient les mêmes farces en Provence; mais les confrères de la Passion s'établissaient à Paris dans des lieux fermés. On sait assez que ces confrères achetèrent l'hôtel des ducs de Bourgogne, et y jouèrent leurs pieuses extravagances.

Les Anglais copièrent ces divertissements grossiers et barbares. Les ténèbres de l'ignorance couvraient l'Europe; tout le monde cherchait le plaisir, et on ne pouvait en trouver d'honnêtes. On voit dans une édition de Shakespeare, à la suite de *Richard III*, qu'ils jouaient des miracles en plein champ, sur des théâtres de gazon de cinquante pieds de diamètre. Le diable y paraissait tondant les soies de ses cochons; et de là vint le proverbe anglais : *Grand cri et peu de laine.*

Dès le temps de Henri VII il y eut un théâtre permanent établi à Londres qui subsiste encore. Il était très en vogue dans la jeunesse de Shakespeare,

puisque, dans son éloge, on le loue d'avoir gardé les chevaux des curieux à la porte : il n'a donc point inventé l'art théâtral, il l'a cultivé avec de très grands succès. C'est à vous, messieurs, qui connaissez *Polyeucte* et *Athalie*, à voir si c'est lui qui l'a perfectionné.

Le traducteur s'efforce d'immoler la France à l'Angleterre dans un ouvrage qu'il dédie au roi de France, et pour lequel il a obtenu des souscriptions de notre reine et de nos princesses. Aucun de nos compatriotes dont les pièces sont traduites et représentées chez toutes les nations de l'Europe, et chez les Anglais même, n'est cité dans sa préface de cent trente pages. Le nom du grand Corneille ne s'y trouve pas une seule fois.

Si le traducteur est secrétaire de la librairie de Paris, pourquoi n'écrit-il que pour une librairie étrangère ? pourquoi veut-il humilier sa patrie ? pourquoi dit-il : « A Paris, de légers Aristarques ont déjà pesé « dans leur étroite balance le mérite de Shakespeare ; « et quoiqu'il n'ait jamais été traduit ni connu en « France, ils savent quelle est la somme exacte et de « ses beautés et de ses défauts. Les oracles de ces « petits juges effrontés des nations et des arts sont « reçus sans examen, et parviennent, à force d'échos, « à former une opinion*. » Nous ne méritons pas, ce me semble, ce mépris que M. le traducteur nous prodigue. S'il s'obstine à décourager ainsi les talents naissants des jeunes gens qui voudraient travailler pour le théâtre français, c'est à vous, messieurs, de

* Page 30 du *Discours sur les préfaces.*

les soutenir dans cette pénible carrière. C'est surtout à ceux qui parmi vous ont fait l'étude la plus approfondie de cet art à vouloir bien leur montrer la route qu'ils doivent suivre, et les écueils qu'ils doivent éviter.

Quel sera, par exemple, le meilleur modèle d'exposition dans une tragédie? sera-ce celle de *Bajazet*, dont je rappelle ici quelques vers qui sont dans la bouche de tous les gens de lettres, et dont le maréchal de Villars [1] cita les derniers avec tant d'énergie quand il alla commander les armées en Italie, à l'âge de quatre-vingts ans (acte I, scène 1)?

Que fesaient cependant nos braves janissaires?
Rendent-ils au sultan des hommages sincères?
Dans le secret des cœurs, Osmin, n'as-tu rien lu?
Amurat jouit-il d'un pouvoir absolu?

OSMIN.

Amurat est content, si nous le voulons croire,
Et semblait se promettre une heureuse victoire;
Mais en vain par ce calme il croit nous éblouir,
Il affecte un repos dont il ne peut jouir.
C'est en vain que, forçant ses soupçons ordinaires,
Il se rend accessible à tous les janissaires:
. . . .
Ils regrettent le temps à leur grand cœur si doux,
Lorsqu'assurés de vaincre ils combattaient sous vous.

ACOMAT.

Quoi! tu crois, cher Osmin, que ma gloire passée
Flatte encor leur valeur, et vit dans leur pensée?
Crois-tu qu'ils me suivraient encore avec plaisir,
Et qu'ils reconnaîtraient la voix de leur visir? etc.

Cette exposition passe pour un chef-d'œuvre de l'esprit humain. Tout y est simple sans bassesse, et grand sans enflure; point de déclamation, rien d'inutile.

[1] Voyez tome XIX, page 219. B.

Acomat développe tout son caractère en deux mots, sans vouloir se peindre. Le lecteur s'aperçoit à peine que les vers sont rimés, tant la diction est pure et facile: il voit d'un coup d'œil la situation du sérail et de l'empire; il entrevoit, sans confusion, les plus grands intérêts.

Aimeriez-vous mieux la première scène de *Roméo et Juliette*, l'un des chefs-d'œuvre de Shakespeare, qui nous tombe en ce moment sous la main? La scène est dans une rue de Vérone, entre Grégoire et Samson, deux domestiques de Capulet.

SAMSON.

Grégoire, sur ma parole nous ne porterons pas de charbon.

GRÉGOIRE.

Non, car nous serions charbonniers[a].

SAMSON.

J'entends que quand nous serons en colère nous dégaînerons.

GRÉGOIRE.

Eh oui, pendant que tu es en vie, dégaîne ton cou du collier.

SAMSON.

Je frappe vite quand je suis poussé.

GRÉGOIRE.

Oui, mais tu n'es pas souvent poussé à frapper.

SAMSON.

Un chien de la maison de Montaigu, l'ennemie de la maison de Capulet, notre maître, suffit pour m'émouvoir.

[a] Ce sont de nobles métaphores de la canaille.

GRÉGOIRE.

S'émouvoir, c'est remuer; et être vaillant, c'est être droit. (Il y a ici une équivoque d'une obscénité grossière.) Ainsi, si tu es ému, tu t'enfuiras.

SAMSON.

Un chien de cette maison me fera tenir tout droit. Je prendrai le haut du pavé sur tous les hommes de la maison Montaigu, et sur toutes les filles.

GRÉGOIRE.

Cela prouve que tu es un poltron de laquais; car le poltron, le faible, se retire toujours à la muraille.

SAMSON.

Cela est vrai; c'est pourquoi les filles, étant les plus faibles, sont toujours poussées à la muraille. Ainsi je pousserai les gens de Montaigu hors de la muraille, et les filles de Montaigu à la muraille.

GRÉGOIRE.

La querelle est entre nos maîtres les Capulet et les Montaigu, et entre nous et leurs gens.

SAMSON.

Oui, nous et nos maîtres, c'est la même chose. Je me montrerai tyran comme eux: je serai cruel avec les filles; je leur couperai la tête.

GRÉGOIRE.

La tête des filles[a] ?

SAMSON.

Eh oui! les têtes des filles ou les pucelages. Tu prendras la chose dans le sens que tu voudras; etc.

Le respect et l'honnêteté ne me permettent pas

[a] Il faut savoir que *head* signifie tête; et *maid*, pucelle. *Maiden-head*. tête de fille, signifie *pucelage*.

d'aller plus loin. C'est là, messieurs, le commencement d'une tragédie, où deux amants meurent de la mort la plus funeste. Il y a plus d'une pièce de Shakespeare où l'on trouve plusieurs scènes dans ce goût. C'est à vous à décider quelle méthode nous devons suivre, ou celle de Shakespeare, *le dieu de la tragédie*, ou celle de Racine.

Je vous demande encore à vous, messieurs, et à l'académie de la Crusca, et à toutes les sociétés littéraires de l'Europe, à quelle exposition de tragédie il faudra donner la préférence, ou du *Pompée* du grand Corneille, quoiqu'on lui ait reproché un peu d'enflure, ou au *Roi Léar* de Shakespeare, qui est si naïf.

Vous lisez dans Corneille (*Pompée*, acte I, scène I):

Le destin se déclare, et nous venons d'entendre
Ce qu'il a décidé du beau-père et du gendre;
Quand les dieux étonnés semblaient se partager,
Pharsale a décidé ce qu'ils n'osaient juger.
....
Tel est le titre affreux dont le droit de l'épée,
Justifiant César, a condamné Pompée;
Ce déplorable chef du parti le meilleur,
Que sa fortune lasse abandonne au malheur,
Devient un grand exemple, et laisse à la mémoire
Des changements du sort une éclatante histoire.

Vous lisez dans l'exposition du *Roi Léar:*

LE COMTE DE KENT.

N'est-ce pas là votre fils, milord?

LE COMTE DE GLOCESTER.

Son éducation a été à ma charge. J'ai souvent rougi de le reconnaître; mais à présent je suis plus hardi.

LE COMTE DE KENT.

Je ne puis vous concevoir.

LE COMTE DE GLOCESTER.

Oh! la mère de ce jeune drôle pouvait concevoir très bien; elle eut bientôt un ventre fort arrondi[a], et elle eut un enfant dans un berceau avant d'avoir un mari dans son lit.

Trouvez-vous quelque faute à cela?... Quoique ce coquin soit venu impudemment dans le monde avant qu'on l'envoyât chercher, sa mère n'en était pas moins jolie, et il y a eu du plaisir à le faire. Enfin ce fils de p..... doit être reconnu, etc.

Jugez maintenant, cours de l'Europe, académiciens de tous les pays, hommes bien élevés, hommes de goût dans tous les états.

Je fais plus[1], j'ose demander justice à la reine de France, à nos princesses, aux filles de tant de héros, qui savent comment les héros doivent parler.

Un grand juge d'Écosse[2], qui a fait imprimer des *Éléments de critique anglaise*, en trois volumes, dans lesquels on trouve des réflexions judicieuses et fines, a pourtant eu le malheur de comparer la première scène du monstre nommé *Hamlet* à la première scène du chef-d'œuvre de notre *Iphigénie;* il affirme que ces vers d'Arcas (acte I, scène 1),

Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit?
Les vents nous auraient-ils exaucés cette nuit?
Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune,

ne valent pas cette réponse vraie et convenable de la sentinelle dans *Hamlet: Je n'ai pas entendu une*

[a] Il y a dans l'original un mot plus cynique que celui de ventre.

[1] Voyez les lettres des 10 et 13 auguste 1776. B.

[2] Henri Home; voyez t. XLI, p. 435; XXXIV, 97; XXVII, 86. B.

souris trotter (*Not a mouse stirring*, acte I, scène 1).

Oui, monsieur, un soldat peut répondre ainsi dans un corps-de-garde; mais non pas sur le théâtre, devant les premières personnes d'une nation, qui s'expriment noblement, et devant qui il faut s'exprimer de même.

Si vous demandez pourquoi ce vers,

> Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune,

est d'une beauté admirable, et pourquoi les vers suivants sont plus beaux encore, je vous dirai que c'est parcequ'ils expriment avec harmonie de grandes vérités, qui sont le fondement de la pièce. Je vous dirai qu'il n'y a ni harmonie ni vérité intéressante dans ce quolibet d'un soldat : *Je n'ai pas entendu une souris trotter*. Que ce soldat ait vu ou n'ait pas vu passer de souris, cet événement est très inutile à la tragédie d'*Hamlet;* ce n'est qu'un discours de *Gilles*, un proverbe bas, qui ne peut faire aucun effet. Il y a toujours une raison pour laquelle toute beauté est beauté, et toute sottise est sottise.

Les mêmes réflexions que je fais ici devant vous, messieurs, ont été faites en Angleterre par plusieurs gens de lettres. Rymer même, le savant Rymer, dans un livre[1] dédié au fameux comte Dorset, en 1693, sur l'excellence et la corruption de la tragédie, pousse la sévérité de sa critique jusqu'à dire « qu'il n'y a point « de singe en Afrique[a], point de babouin qui n'ait plus « de goût que Shakespeare. » Permettez-moi, mes-

[1] *The tragedies of the last age considered and examined*, 1678, in-8°. B.
[a] Page 124.

sieurs, de prendre un milieu entre Rymer et le traducteur de Shakespeare, et de ne regarder ce Shakespeare ni comme un dieu, ni comme un singe, mais de vous regarder comme mes juges[a].

SECONDE PARTIE.

MESSIEURS,

J'ai exposé fidèlement à votre tribunal le sujet de la querelle entre la France et l'Angleterre. Personne assurément ne respecte plus que moi les grands hommes que cette île a produits, et j'en ai donné assez de preuves. La vérité, qu'on ne peut déguiser devant vous, m'ordonne de vous avouer que ce Shakespeare, si sauvage, si bas, si effréné, et si absurde, avait des étincelles de génie. Oui, messieurs, dans ce chaos obscur, composé de meurtres et de bouffonneries, d'héroïsme et de turpitude, de discours des halles et de grands intérêts, il y a des traits naturels et frappants. C'était ainsi à peu près que la tragédie était traitée en Espagne sous Philippe II, du vivant de Shakespeare. Vous savez qu'alors l'esprit de l'Espagne dominait en Europe et jusque dans l'Italie. Lope de Véga en est un grand exemple.

Il était précisément ce que fut Shakespeare en Angleterre, un composé de grandeur et d'extravagance,

[a] On a mis dans un journal qu'il y avait des bouffonneries dans cette lettre : certes il ne s'y trouve d'autres bouffonneries que celles de ce Shakespeare, que l'académicien est obligé de rapporter. Nous ne sommes pas assez grossiers en France pour bouffonner avec les premières personnes de l'état qui composent l'académie. — Cette note est posthume; voyez mon Avertissement. B.

quelquefois digne modèle de Corneille, quelquefois travaillant pour les Petites-Maisons, et s'abandonnant à la folie la plus brutale, le sachant très bien, et l'avouant publiquement dans des vers qu'il nous a laissés, et qui sont peut-être parvenus jusqu'à vous. Ses contemporains, et encore plus ses prédécesseurs, firent de la scène espagnole un monstre qui plaisait à la populace. Ce monstre fut promené sur les théâtres de Milan et de Naples. Il était impossible que cette contagion n'infectât pas l'Angleterre; elle corrompit le génie de tous ceux qui travaillèrent pour le théâtre long-temps avant Shakespeare. Le lord Buckurst, l'un des ancêtres du lord Dorset, avait composé la tragédie de *Gorboduc*[1]. C'était un bon roi, mari d'une bonne reine; ils partageaient, dès le premier acte, leur royaume entre deux enfants qui se querellèrent pour ce partage : le cadet donnait à l'aîné un soufflet au second acte; l'aîné, au troisième acte, tuait le cadet; la mère, au quatrième, tuait l'aîné; le roi, au cinquième, tuait la reine Gorboduc; et le peuple, soulevé, tuait le roi Gorboduc: de sorte qu'à la fin il ne restait plus personne.

Ces essais sauvages ne purent parvenir en France; ce royaume alors n'était pas même assez heureux pour être en état d'imiter les vices et les folies des autres nations. Quarante ans de guerres civiles écartaient les arts et les plaisirs. Le Fanatisme marchait dans toute la France, le poignard dans une main et

[1] C'est d'une pièce intitulée *Ferrex et Porrex*, et originairement composée par Thomas Sackville, depuis lord Dorset, en société avec Thomas Norton, qu'on a fait la tragédie de *Gorboduc*. B.

le crucifix dans l'autre. Les campagnes étaient en friche, les villes en cendres. La cour de Philippe II n'y était connue que par le soin qu'elle prenait d'attiser le feu qui nous dévorait. Ce n'était pas le temps d'avoir des théâtres. Il a fallu attendre les jours du cardinal de Richelieu pour former un Corneille, et ceux de Louis XIV pour nous honorer d'un Racine.

Il n'en était pas ainsi à Londres, quand Shakespeare établit son théâtre. C'était le temps le plus florissant de l'Angleterre; mais ce ne pouvait être encore celui du goût[1]. Les hommes sont réduits, dans tous les genres, à commencer par des Thespis avant d'arriver à des Sophocles. Cependant, tel fut le génie de Shakespeare, que ce Thespis fut Sophocle quelquefois. On entrevit sur sa charrette, parmi la canaille de ses ivrognes barbouillés de lie, des héros dont le front avait des traits de majesté.

Je dois dire que, parmi ces bizarres pièces, il en est plusieurs où l'on retrouve de beaux traits pris dans la nature, et qui tiennent au sublime de l'art, quoiqu'il n'y ait aucun art chez lui.

C'est ainsi qu'en Espagne Diamante et Guillem de Castro semèrent, dans leurs deux tragédies monstrueuses du *Cid*, des beautés dignes d'être exactement traduites par Pierre Corneille. Ainsi, quoique Calderon eût étalé dans son *Héraclius* l'ignorance la plus grossière, et un tissu de folies les plus absurdes, cependant il mérita que Corneille daignât encore prendre de lui la situation la plus intéressante

[1] Les éditions antérieures à celle de M. Lequien (voyez mon Avertissement) portent : « du bon goût. » B.

de son *Héraclius* français, et surtout ces vers admirables, qui ont tant contribué au succès de cette pièce (act. IV, sc. 4) :

O malheureux Phocas! ô trop heureux Maurice!
Tu recouvres deux fils pour mourir après toi;
Et je n'en puis trouver pour régner après moi.

Vous voyez, messieurs, que, dans les pays et dans les temps où les beaux-arts ont été le moins en honneur, il s'est pourtant trouvé des génies qui ont brillé au milieu des ténèbres de leur siècle. Ils tenaient de ce siècle où ils vécurent toute la fange dont ils étaient couverts; ils ne devaient qu'à eux-mêmes l'éclat qu'ils répandirent sur cette fange. Après leur mort ils furent regardés comme des dieux par leurs contemporains, qui n'avaient rien vu de semblable. Ceux qui entrèrent dans la même carrière furent à peine regardés. Mais enfin, quand le goût des premiers hommes d'une nation s'est perfectionné, quand l'art est plus connu, le discernement du peuple se forme insensiblement. On n'admire plus en Espagne ce qu'on admirait autrefois. On n'y voit plus un soldat servir la messe sur le théâtre, et combattre en même temps dans une bataille; on n'y voit plus Jésus-Christ se battre à coups de poing avec le diable, et danser avec lui une sarabande.

En France, Corneille commença par suivre les pas de Rotrou; Boileau commença par imiter Regnier; Racine, encore jeune, se modela sur les défauts de Corneille : mais peu-à-peu on saisit les vraies beautés; on finit surtout par écrire avec sagesse et avec pureté:

Sapere est principium et fons[1]; et il n'y a plus de vraie gloire parmi nous que pour ce qui est bien pensé et bien exprimé.

Quand des nations voisines ont à peu près les mêmes mœurs, les mêmes principes, et ont cultivé quelque temps les mêmes arts, il paraît qu'elles devraient avoir le même goût. Aussi l'*Andromaque* et la *Phèdre* de Racine, heureusement traduites en anglais par de bons auteurs, ont réussi[2] beaucoup à Londres. Je les ai vu jouer autrefois, on y applaudissait comme à Paris. Nous avons encore quelques unes de nos tragédies modernes très bien accueillies chez cette nation judicieuse et éclairée. Heureusement il n'est donc pas vrai que Shakespeare ait fait exclure tout autre goût que le sien, et qu'il soit un dieu aussi jaloux que le prétend son pontife, qui veut nous le faire adorer.

Tous nos gens de lettres demandent comment[3] il se peut faire qu'en Angleterre les premiers de l'état, les membres de la société royale, tant d'hommes si instruits, si sages, supportent[4] tant d'irrégularités et de bizarreries, si contraires au goût que l'Italie et la France ont introduit chez les nations policées, tandis que les Espagnols ont enfin renoncé à leurs *autos sacramentales*. Me trompé-je, en remarquant

[1] Horace, *De arte*, 307. B.

[2] Les éditions antérieures à celle de M. Lequien (voyez mon Avertissement) portaient : « réussirent. » B.

[3] Les éditions antérieures à celle de M. Lequien portent : « comment en Angleterre. » B.

[4] Dans les éditions antérieures à celle de M. Lequien, on lisait : « peuvent encore supporter. » B.

que partout, et principalement dans les pays libres, le peuple gouverne les esprits supérieurs? Partout les spectacles chargés d'événements incroyables plaisent au peuple; il aime à voir des changements de scènes, des couronnements de rois, des processions, des combats, des meurtres, des sorciers, des cérémonies, des mariages, des enterrements; il y court en foule, il y entraîne long-temps la bonne compagnie, qui pardonne à ces énormes défauts pour peu qu'ils soient ornés de quelques beautés, et même quand ils n'en ont aucune. Songeons que la scène romaine fut plongée dans la même barbarie du temps même d'Auguste. Horace s'en plaint à cet empereur dans sa belle épître *Quum tot sustineas*[1]; et c'est pourquoi Quintilien prononça depuis que les Romains n'avaient point de tragédie, *in tragœdia maxime claudicamus*.

Les Anglais n'en ont pas plus que les Romains. Leurs avantages sont assez grands d'ailleurs.

Il est vrai que l'Angleterre a l'Europe contre elle en ce seul point; la preuve en est qu'on n'a jamais représenté, sur aucun théâtre étranger, aucune des pièces de Shakespeare[2]. Lisez ces pièces, messieurs, et la raison pour laquelle on ne peut les jouer ailleurs se découvrira bientôt à votre discernement. Il

[1] Livre II, épître 1, vers 1. B.

[2] Quand Ducis, successeur de Voltaire à l'académie, reproduisit sur notre scène plusieurs des sujets traités par Shakespeare, il imita ce poëte plutôt qu'il ne le traduisit; et il se garda bien de faire disserter les personnages sur les *trois choses que l'ivrognerie provoque*. Le *rat* disparut dans *Hamlet;* il ne fut plus question de *maiden-head* dans *Roméo*, ni de *bête à deux dos* dans *le Maure de Venise*. Cl.

en est de cette espèce de tragédie comme il en était, il n'y a pas long-temps, de notre musique [1]; elle ne plaisait qu'à nous.

J'avoue qu'on ne doit pas condamner un artiste qui a saisi le goût de sa nation; mais on peut le plaindre de n'avoir contenté qu'elle. Apelle et Phidias forcèrent tous les différents états de la Grèce et tout l'empire romain à les admirer. Nous voyons aujourd'hui le Transylvain, le Hongrois, le Courlandois, se réunir avec l'Espagnol, le Français, l'Allemand, l'Italien, pour sentir également les beautés de Virgile et d'Horace, quoique chacun de ces peuples prononce différemment la langue d'Horace et de Virgile. Vous ne trouvez personne en Europe qui pense que les grands auteurs du siècle d'Auguste soient *au-dessous des singes et des babouins* [2]. Sans doute Pantolabus et Crispinus écrivirent contre Horace de son vivant, et Virgile essuya les critiques de Bavius; mais, après leur mort, ces grands hommes ont réuni les voix de toutes les nations. D'où vient ce concert éternel? Il y a donc un bon et un mauvais goût.

On souhaite, avec justice, que ceux de messieurs les académiciens qui ont fait une étude sérieuse du théâtre veuillent bien nous instruire sur les questions que nous avons proposées. Qu'ils jugent si la nation qui a produit *Iphigénie* et *Athalie* doit les abandonner, pour voir sur le théâtre des hommes et des femmes qu'on étrangle, des crocheteurs, des

[1] Les éditions antérieures à celle de M. Lequien portaient: « musique instrumentale. » B.

[2] Voyez page 426. B.

sorciers, des bouffons, et des prêtres ivres; si notre cour, si long-temps renommée pour sa politesse et pour son goût, doit être changée en un cabaret de bière et de brandevin; et si le palais d'une vertueuse souveraine doit être un lieu de prostitution.

[1] Il n'est aucune tragédie de Shakespeare où l'on ne trouve de telles scènes : j'ai vu mettre de la bière et de l'eau-de-vie sur la table dans la tragédie d'*Hamlet;* et j'ai vu les acteurs en boire. César, en allant au Capitole, propose aux sénateurs de *boire un coup avec lui*. Dans la tragédie de *Cléopâtre*, on voit arriver sur le rivage de Misène la galère du jeune Pompée: on voit Auguste, Antoine, Lépide, Pompée, Agrippa, Mécène boire ensemble. Lépide, qui est ivre, demande à Antoine, qui est ivre aussi, comment est fait un crocodile : Il est fait comme lui-même, répond Antoine; il est aussi large qu'il a de largeur, et aussi haut qu'il a de hauteur; il se remue avec ses organes; il vit de ce qui le nourrit, etc. Tous les convives sont échauffés de vin; ils chantent en chorus une chanson à boire, et Auguste dit, en balbutiant, qu'*il aimerait mieux jeûner quatre jours que de trop boire en un seul.*

[2] Je crains, messieurs, de lasser votre patience; je finis par ce trait : Il y a une tragédie de ce grand Shakespeare, intitulée *Troïlus*, ou *la guerre de Troie.* Troïlus, fils de Priam, commence la pièce par avouer

[1] Dans les éditions antérieures à celle de M. Lequien, cet alinéa formait une note, et commençait ainsi : « Il est peu de pièces de Shakespeare. » B.

[2] Tout ce qui suit jusqu'à l'avant-dernier alinéa a paru dans l'édition de M. Lequien; voyez mon Avertissement. B.

à Pandare qu'il ne peut aller à la guerre, parcequ'il est amoureux comme un fou de Cresside. « Que tous « ceux qui ne sont point amoureux, dit-il, se bat- « tent tant qu'ils voudront; pour moi, je suis plus « faible qu'une larme de femme, plus doux qu'un « mouton, plus enfant et plus sot que l'ignorance « elle-même, moins vaillant qu'une pucelle pendant « la nuit, et plus simple qu'un enfant qui ne sait rien « faire.......... Ses yeux, ses cheveux, ses joues, sa dé- « marche, sa voix, sa main; ah! sa main! En com- « paraison de sa main, toutes les mains blanches sont « de l'encre; quand on la touche, le duvet d'un cygne « paraît rude, et les autres mains semblent des mains « de laboureur. »

Telle est l'exposition de la *Guerre de Troie*. On ne laisse pas de se battre. Thersite voit Pâris qui défie Ménélas. « Voilà, dit-il, le cocu et le cocufiant qui « vont être en besogne; allons, taureau, allons, « dogue; allons, mon petit moineau, petit Pâris! « Ma foi! le taureau a le dessus : oh! quelles cornes! « quelles cornes! »

Thersite est interrompu dans ses exclamations par un bâtard de Priam qui lui dit: Tourne-toi, esclave.

THERSITE.

« Qui es-tu?

LE BATARD DE PRIAM.

« Un bâtard de Priam.

THERSITE.

« Je suis bâtard aussi; j'aime les bâtards; on m'a « engendré bâtard, on m'a élevé bâtard. Je suis bâ- « tard en esprit, en valeur, en toute chose illégi-

« time. Un ours ne va point mordre un autre ours; « et pourquoi un bâtard en mordrait-il un autre? « Prends garde à toi; la querelle pourrait être dan- « gereuse pour nous deux. Quand un fils de p..... « rencontre un autre fils de p....., et combat pour « une p....., tous deux hasardent beaucoup. Adieu, « bâtard.

LE BATARD.

« Que le diable t'emporte, poltron! »

Les deux bâtards s'en vont en bonne amitié. Hector entre à leur place, désarmé. Achille arrive dans l'instant avec ses Myrmidons; il leur recommande de faire un cercle autour d'Hector. « Allons, dit-il, com- « pagnons, frappez; voilà l'homme que je cherche. « Ilion va tomber, Troie va couler à fond, car Troie « perd son cœur, ses nerfs, et ses os. Allons, Myrmi- « dons, criez à tue-tête: Achille a tué le grand Hector. »

Tout le reste de la pièce est entièrement dans ce goût; c'est Sophocle tout pur.

Figurez-vous, messieurs, Louis XIV dans sa galerie de Versailles, entouré de sa cour brillante; un *Gilles* couvert de lambeaux perce la foule des héros, des grands hommes, et des beautés qui composent cette cour; il leur propose de quitter Corneille, Racine, et Molière, pour un saltimbanque qui a des saillies heureuses, et qui fait des contorsions. Comment croyez-vous que cette offre serait reçue?

Je suis avec un profond respect, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur, VOLTAIRE.

FIN DE LA LETTRE À L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

AU ROI
EN SON CONSEIL[1].

Sire,

Les états de Gex supplient sa majesté de daigner considérer,

Que, par son édit du 12 décembre 1775, elle déclara sa province de Gex pays étranger, la détacha des fermes et gabelles, et des traites que ses fermes générales tiraient de ce pays pour le passage des marchandises de Genève à Gex, et de Gex en Suisse.

Sa majesté daigna faire cet arrangement pour la plus grande facilité du commerce de ses sujets, et pour le bien général.

Elle ordonna que, pour indemniser les fermiers généraux, le pays de Gex leur paierait trente mille francs par année, à commencer le premier janvier 1777, moyennant quoi sa majesté permet expressément à la province, par l'article III de son édit, d'acheter et de vendre son sel où elle voudra.

Les syndics et conseillers des états représentant la province, ayant mûrement examiné ce qu'elle peut

[1] Cette requête est de novembre 1776. Elle avait été envoyée, avant le 15 de ce mois, au prince de Condé, commandant de la Bourgogne, et dans lequel, à ce titre, Voltaire espérait trouver un protecteur pour ses habitants. Voyez, dans la *Correspondance*, les lettres à madame de Saint-Julien, des 15 novembre et 5 décembre 1776; à Trudaine, du 10 décembre. B.

en effet consommer de sel chaque année, tant pour l'usage journalier que pour les fromages dont elle fait un assez grand débit, et pour les salaisons qui augmentent en raison de la prospérité qu'on doit aux bontés de sa majesté, ont jugé qu'il lui faut quatre mille cinq cents quintaux de sel par année. Elle peut prendre ce sel, ou dans le canton de Berne, ou en Savoie, ou de la main des fermiers généraux.

Il est certain qu'avant que sa majesté eût la bonté de donner son édit, Gex ne pouvait pas consommer le sel qu'il emploie aujourd'hui ; parce qu'en tout pays, lorsqu'une marchandise est chère, on en achète moins; on se retranche sur toutes les dépenses. Gex en usait ainsi à l'égard de son sel. On n'en donnait point aux bestiaux qui dépérissaient; la traite des fromages était diminuée de moitié; les finances du roi en souffraient : et quelque petit que soit cet objet, tout ce qui concerne les intérêts du roi est sacré pour les états.

Ils demandent donc aujourd'hui que les fermiers généraux leur fournissent annuellement les quatre mille cinq cents quintaux dont ils ont un besoin essentiel, et qu'ils les fournissent au même prix que sa majesté leur a ordonné de le vendre à Genève.

Et si la ferme générale ne peut nous livrer la quantité de sel que nous demandons, ou si elle ne peut nous le faire parvenir dans le temps où nous en avons besoin pour nos salaisons, nous demandons, en ce cas, la permission d'acheter à Berne le supplément de sel qui nous sera nécessaire.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes adres-

sés à Berne lorsque nous n'avons point reçu de sel de la ferme générale. Berne nous en donna deux mille quintaux, au mois de février de cette année 1776.

Ce sel ayant été entièrement consommé, et n'en ayant point reçu d'autre au mois d'octobre, nous nous sommes une seconde fois adressés à MM. de Berne. Mais pendant ce temps-là même il est arrivé qu'un homme sans aveu, nommé Roze[1], étranger dans le pays de Gex, ci-devant soldat et déserteur dans la légion de Condé, et maintenant garde-magasin à Versoi, s'est ingéré de faire pour son compte un marché de six mille quintaux de sel blanc, avec le président de la chambre des sels de Berne. Cet homme n'ayant pas de quoi payer un marché aussi considérable, s'est associé avec un commis de la poste de Versoi, qui n'est guère plus en état que lui de soutenir une telle entreprise. Ces deux hommes étaient protégés par un troisième qu'on ne connaît pas.

Les états, indignés d'un tel monopole qui tendait à faire en France une contrebande dangereuse, ont eu l'honneur d'en écrire au ministère, et ont député un gentilhomme à Berne, pour supplier le conseil de résilier le marché de Roze, et de n'accorder jamais à la province que le sel dont les états certifieraient que la province aurait un besoin réel.

C'est dans ce même principe que les états se jettent aux pieds de votre majesté, pour l'assurer qu'ils veilleront avec la plus grande exactitude à prévenir toute contravention à ses ordres.

[1] Voyez, tome LVIII, une note sur la lettre 2948. B.

Ils se flattent que le roi en son conseil daignera approuver leur conduite; que les fermiers généraux leur fourniront chaque année les quatre mille cinq cents quintaux de sel demandés; et que si, par quelques cas imprévus, ces quatre mille cinq cents quintaux ne venaient point, il sera loisible auxdits états de se pourvoir, en vertu de l'article III de l'édit de votre majesté; lesdits états ayant solennellement arrêté de ne jamais se pourvoir de sel ailleurs qu'à la ferme générale, sinon dans le cas d'une nécessité absolue.

FIN DE : AU ROI EN SON CONSEIL.

UN CHRÉTIEN

CONTRE

SIX JUIFS,

OU RÉFUTATION D'UN LIVRE INTITULÉ

LETTRES DE QUELQUES JUIFS PORTUGAIS, ALLEMANDS, ET POLONAIS.

1776.

AVERTISSEMENT DU NOUVEL ÉDITEUR.

L'abbé Guenée avait, dès 1765, attaqué Voltaire par la publication de la *Lettre du rabbin Aaron Mathathaï* (voyez ma note, t. XLI, p. 215). Il revint à la charge dans les *Lettres de quelques Juifs portugais et allemands à M. de Voltaire, avec des réflexions critiques, etc., et un petit Commentaire extrait d'un plus grand*, Lisbonne (Paris, Laurent Prault), 1769, in-8°. La première des lettres, détachée dans les dernières éditions, en forme de dédicace, est signée : *Joseph Lopez, Isaac Montenero, Benjamin Groot, etc., Juifs des environs d'Utrecht*; le *Petit Commentaire*, qui suit les *Lettres*, est donné sous les noms de *Joseph Ben-Jonathan, Aaron Mathathai, et David Wincker.*

Le livre de Guenée eut beaucoup de succès ; une seconde édition parut en 1771, dans les formats in-8° et in-12 ; la troisième, qui est de 1772, a deux volumes in-8° ; la quatrième, qui est de 1776, a trois volumes in-12 [1].

Dès la première édition, Voltaire avait fait une courte réponse à Guenée [2]. Mais il revint à son tour à la charge en fesant imprimer, à la fin de 1776 [3], *Le Vieillard du mont Caucase aux Juifs portugais, allemands, et polonais*, in-12 de IV et 296 pages, avec un portrait de l'auteur. Suivant l'usage reçu en librairie de dater de l'année suivante les ouvrages publiés dans les derniers mois de l'année, ce volume porte la date de 1777. En le fesant réimprimer peu après [4], Voltaire l'intitula *Un chrétien contre six Juifs*, titre sous lequel il a été reproduit soit séparément, soit dans les *Œuvres de Voltaire*; ce qui n'a pas empêché l'auteur de la *Notice sur Guenée*, en tête de la neuvième édition des *Lettres de quelques Juifs*, 1817, trois volumes, de dire [5] affirmativement : « Voltaire ne répliqua « point. »

BEUCHOT.

[1] C'est dans cette quatrième édition que les Juifs *polonais* paraissent pour la première fois sur le titre.

[2] Voyez l'article FONTE des *Questions sur l'Encyclopédie*, tome XXIX, pages 450-61.

[3] Voyez la lettre à d'Argental, du 4 décembre 1776.

[4] J'ai sous les yeux une édition avec le millésime 1777.

[5] Tome I, page xviij.

UN CHRÉTIEN

CONTRE

SIX JUIFS.

AVANT-PROPOS.

Bénissons la foule innombrable des pamphlets anglais dans lesquels une partie de la nation accuse l'autre quatre fois par semaine de trahir la patrie, et qui sont traduits en français pour amuser les curieux.

Bénissons les sonnets dont l'Italie fourmille, soit à l'honneur, soit contre l'honneur des dames.

Bénissons les écrits polémiques des Allemands, dans lesquels on ne cesse d'approfondir des sujets agréables de controverse.

Bénissons surtout les Français, qui, depuis quelque temps, impriment environ cinquante mille volumes par année, tant gros que petits, soit pour édifier le prochain, soit pour le scandaliser, soit pour l'injurier, soit pour l'ennuyer.

Mais pourquoi tant bénir cette énorme quantité d'insectes? c'est leur multitude que je remercie. Je me cache dans leur foule; leur grand nombre les fait périr en moins de temps qu'ils ne se forment: je veux vivre deux jours avec eux.

Si ces livres duraient, s'ils ne tombaient tous les uns sur les autres dans un éternel oubli, ils seraient trop dangereux; on se verrait accusé, vilipendé, condamné jusqu'à la dernière postérité, par quiconque a le loisir et la malignité de faire un livre contre nous. Mais heureusement un ennemi littéraire vous intente un procès par écrit devant le tribunal de l'*univers*, soit dans une brochure, soit dans cinq ou six tomes. Cela est lu par cinq ou six personnes de l'un ou de l'autre parti; le reste de la terre l'ignore: sans quoi les accusations graves, les injures mal déguisées sous un air de modération, les calomnies qu'on se permet si souvent dans les disputes, pourraient avoir des suites fâcheuses.

C'est donc devant un très petit nombre de lecteurs oisifs que je veux plaider la cause d'un homme horriblement accusé et bafoué, et qui n'a pas la force de se défendre; et je la plaide aujourd'hui parcequ'elle sera oubliée demain. Je suis l'ami du prévenu, je suis avocat. Voici le fait:

Un ancien professeur, dit-on, d'un collége de la rue Saint-Jacques, à Paris, écrivit, en 1771, une satire contre un chrétien, sous le nom de trois Juifs de Hollande; et il en a fait imprimer une autre à Paris, en trois volumes assez épais, en 1776, sous le nom de trois Juifs de Portugal, demeurant en Hollande, auprès d'Utrecht.

Voilà donc un chrétien obligé de se battre contre six Juifs. Est-ce Antiochus d'un côté, et de l'autre les Machabées? La partie est d'autant plus inégale, que le savant professeur se sert souvent d'armes sacrées

contre lesquelles je n'ai ni ne veux jamais avoir de bouclier.

Je vais répondre aussi discrètement que je le pourrai aux accusations auxquelles on peut répondre sans tomber dans le piége que nous a tendu monsieur le professeur juif.

Il a la cruauté d'imputer à sa victime je ne sais quelles brochures, les unes judaïques, les autres anti-judaïques, dont ce cher ami est très innocent[a]. Il ex-

[a] Vous lui imputez de faire lui-même une édition de ses ouvrages; il n'en a jamais fait aucune, monsieur : ceux qui ont bien voulu en faire dernièrement, comme MM. Cramer, conseillers de Genève, et monsieur le bourgmestre, monsieur le premier pasteur de Lausanne, sans le consulter, savent avec quelle indignité et quelle bêtise on les a contrefaites; vous avez du goût sans doute, et votre style le prouve assez. La faction dont vous êtes s'est toujours distinguée par une manière d'écrire bien supérieure au style de collége, qui était celui de vos adversaires. Daignez ouvrir le vingt-troisième tome de l'édition de Londres, imitée de celle de Lausanne, vous verrez plus de cinquante pièces de la Bibliothèque bleue, et des charniers Saints-Innocents, entassées avec une merveilleuse confiance depuis la page 229 jusqu'à la fin. Un éditeur famélique ramasse toutes ces ordures pour achever un tome qui n'est pas assez épais; et il donne hardiment son édition en trente, en quarante volumes, que des curieux trompés achètent, et qui pourrit dans leur bibliothèque; c'est le nom de l'auteur qu'on a acheté, ce n'est pas l'ouvrage. L'imprimeur, quel qu'il soit, a la bardiesse de mettre à la tête de chaque volume, *OEuvres complètes enrichies de notes, le tout revu et corrigé par l'auteur lui-même.* Il y a une édition sous son nom, dans laquelle on a glissé trois tomes entiers qui ne sont pas de lui. Tel est l'abus qui règne dans la librairie, et dans presque tous les genres de commerce. Il y a des vaisseaux marchands; il y a des pirates. Le monde ne subsiste que d'abus.

— L'édition dont parle Voltaire, et dans laquelle on a, dit-il, glissé trois tomes entiers qui ne sont pas de lui, est l'édition encadrée en quarante volumes in-8°. Les trois derniers sont intitulés : *Pièces détachées attribuées à divers hommes célèbres* (tomes I, II, et III), mais qui, dans les exemplaires reliés, sont tomés 38, 39, 40. Toutes les pièces qui les composent, sauf une seule (le *Catéchumène*, qui est de Bordes), ont été admises dans les éditions des *OEuvres de Voltaire* faites à Kehl, et dans leurs réimpressions. B.

pose un vieillard plus qu'octogénaire, couché déjà peut-être dans le lit de la mort, à la barbarie de quelques persécuteurs qu'il croit animer par ses délations calomnieuses; et c'est en feignant de le ménager, en lui prodiguant des louanges ironiques, en l'appelant grand homme, qu'il lui porte respectueusement le poignard dans le cœur. Moi, qui prends son parti avec autant de candeur qu'il prit le parti de M. l'abbé Bazin son oncle[1], je conjure ce Juif de ne me point combattre avec ses armes empoisonnées; je fais une guerre honnête : entrons en matière.

I.

Je me range d'abord sous l'étendard de saint Jérôme. J'invoque la lettre que ce grand homme écrivit à Dardanus du petit village de Bethléem, où il habita si long-temps; voici comme il parle de la Judée.

LETTRE DE SAINT JÉROME.

« Je prie ceux qui prétendent que le peuple juif prit
« possession de ce pays après la sortie d'Égypte, de
« nous faire voir ce que ce peuple en a possédé. Tout
« son domaine ne s'étend que depuis Dan jusqu'à Ber-
« sabée, c'est-à-dire l'espace de cent soixante milles en
« longueur (environ cinquante-trois de nos lieues).....
« J'ai honte d'exprimer la largeur de cette terre de
« promission; on ne compte que quarante-six milles
« (environ dix-sept lieues) depuis Joppé jusqu'à Beth-

[1] Voyez, tome XLIII, page 309, la *Défense de mon oncle*. B.

« léem; après quoi on ne trouve plus qu'un affreux « désert habité par des barbares.....

« Voilà donc, ô Juifs! l'étendue du pays que vous « vous vantez de posséder, et dont vous faites vanité « parmi les nations qui ne vous connaissent pas. Allez « étaler cet orgueil chimérique aux ignorants; pour « moi qui vous connais à fond, je ne donne point dans « vos panneaux : cherchez vos dupes ailleurs.

« Vous me direz peut-être que, par la terre de pro- « mission, on doit entendre celle dont Moïse fait la « description dans le livre des *Nombres*. Il est vrai que « Dieu vous l'a promise, cette terre; mais il est faux « que vous l'ayez jamais possédée.... L'Évangile me « promet la possession du royaume des cieux, dont « il n'est pas fait la moindre mention dans vos écri- « tures....

« Vous avez commis beaucoup de grands crimes, ô « Juifs! et vous êtes devenus esclaves de tous vos voi- « sins, etc., etc., etc. »

Après ce témoignage, mon ami a pu se permettre quelques petites libertés sur le peuple de Dieu[1], à l'exemple de saint Jérôme. Mais quand il est allé trop loin (ce qu'il ne faut jamais faire), je l'en ai charitablement averti, et il en a demandé pardon à M. Pinto[2], Juif de Bordeaux, fort estimé des chrétiens.

[1] Voltaire avait accusé les déprépucés de rogner les espèces; voyez tome VII, page 358; XLI, 396; XLVI, 565; XLVII, 113. B.

[2] Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre à Pinto, du 21 juillet 1762. B.

II. *Du cadran d'Ézéchias, et de l'ombre qui recule, et de l'astronomie juive.*

Le secrétaire chrétien des six Juifs accuse mon ami d'avoir dit que les anciens Hébreux, les gens d'au-delà, les passagers (car c'est ce qu'*Hébreux* signifie), n'étaient pas si savants en astronomie[1] que MM. Cassini, Lemonier, Lalande, Bailli, Le Gentil, etc.[2]. Je tiens qu'il a raison : ce qui m'induit à le croire, c'est que je ne vois pas seulement le nom d'heure dans les cinq premiers livres conservés par ce peuple; aucune division du jour n'y est jamais marquée. De *la Genèse* aux *Machabées* il n'est parlé d'aucune éclipse, et vous voyez que, depuis quatre mille ans, les Chinois n'ont jamais manqué d'observer[3] et de rapporter dans leur histoire toutes les éclipses qu'ils ont aperçues. Ce n'est point d'ailleurs insulter une nation que de dire qu'elle n'était point autrefois mathématicienne. Il paraît que le roi Ézéchias n'en savait pas tant que vos Juifs d'Espagne[4], qui aidèrent depuis le roi Alphonse X à construire ses fameuses tables astronomiques.

Le prophète Isaïe veut faire un prodige qui assure Ézéchias malade de sa guérison. Il lui demande s'il veut que l'ombre de son cadran au soleil avance ou

[1] Voyez tome XXX, pages 438 et 462. B.

[2] Le secrétaire chrétien a cité en faveur de la science des Juifs l'autorité de Scaliger; il ignore que Scaliger, fort savant d'ailleurs, a eu le malheur de trouver la quadrature du cercle; qu'il nia la précession des équinoxes, et qu'il écrivit beaucoup d'injures contre le P. Clavius, et beaucoup de bévues contre la réforme du calendrier. K.

[3] Voyez tome XV, pages 85, 257. B.

[4] Ces Juifs d'Espagne étaient des Arabes; voyez t. XXXIX, p. 567. B.

recule de dix lignes; le malade répond : Il est bien aisé de faire avancer l'ombre; je veux qu'elle recule : le malade se trompait; l'un dérangeait autant que l'autre le cours de la nature entière.

Je suis persuadé que dans la suite il y eut de savants Juifs, et surtout dans Alexandrie : ils n'auraient pas fait rétrograder le soleil comme Isaïe; mais ils l'auraient mieux connu. Il paraît même que, vers le temps de la destruction de Jérusalem, l'historien Flavien Josèphe, et le philosophe Philon, n'étaient pas absolument étrangers à l'astronomie. Flavien Josèphe parle du phare des anciens Chaldéens, composé de deux cent vingt-trois mois lunaires qui servaient à former la période de six cents ans.

S'il y a quelque chose de vrai dans l'histoire des sciences et des erreurs, c'est qu'elles viennent presque toutes des bords du Gange; et, quelque prodigieuse que paraisse leur antiquité, on ne peut guère leur dire : *A beau mentir qui vient de loin*. Presque tous les savants de nos jours conviennent que les brachmanes furent les inventeurs de l'astronomie et de la mythologie.

Après ces Indiens viennent les Persans, les Chaldéens, les Arabes, les Atlantides. Pour les Égyptiens, ils semblent être plus récents, parcequ'il fallut des siècles pour dompter le Nil, et pour rendre le meilleur terrain du pays habitable, comme l'a tant dit[1] mon ami, tant honni par vous.

Les Grecs, qui parurent les derniers de tant de peuples antiques, les éclipsèrent tous dans les arts. S'il

[1] Tome XV, pages 73, 92; XXVI, 248; XXVII, 383. B.

faut venir aux Juifs, c'était, il faut l'avouer, un chétif peuple arabe sans art et sans science, caché dans un petit pays montueux et ignoré, comme Flavien Josèphe l'avoue dans sa réponse à Apion. Ce peuple ne posséda une capitale et n'eut un temple qu'environ dix-sept cents ans après que celui de Tyr avait été bâti; il ne fut connu des Grecs que du temps d'Alexandre, devenu leur dominateur, et ne fut aperçu des Romains que pour être bientôt écrasé par eux dans la foule.

Les Romains créèrent roi de Judée un Arabe, fils d'un entrepreneur des vivres; et bientôt après ces pauvres Juifs furent esclaves pour la huitième fois sur les ruines de leur ville fumante de sang, et vendus au marché, chaque tête au prix de l'animal[1] dont ce déplorable peuple n'osait manger. Je n'accumule pas toutes ces vérités pour offenser la nation juive, mais pour la plaindre.

III. *Si les Juifs écrivirent d'abord sur des cailloux.*

Le secrétaire des six Juifs prétend que leurs pères avaient dans un désert toutes les commodités pour écrire à peu près comme on les a de nos jours. Il reprend vivement mon ami d'avoir cru qu'on gravait alors sur la pierre[2]. Cependant le livre de Josué est le garant de ce que mon ami a avancé; car il est dit: « Josué brûla la ville de Haï, la réduisit en cendres, et « en fit un monceau de ruines éternelles; fit pendre le « roi, et éleva un autel de pierres au Seigneur le Dieu « d'Israël sur le mont Hébal; il fit cet autel de pierres

[1] Le porc. B.

[2] Voyez tome XV, page 179; XLI, 99, 207, 300; XLII, 171. B.

« brutes, comme il était écrit dans la loi de Moïse, et « il y offrit des holocaustes et des victimes pacifiques, « et il écrivit sur les pierres *le Deutéronome*[a]. » Josué, chap. IV.

IV. *Des gens massacrés pour avoir grasseyé en parlant.*

Je suis obligé de vous suivre, et de passer avec vous d'un article de maçonnerie à un objet de morale. Il s'agit de quarante-deux mille de vos frères, les Juifs de la tribu d'Éphraïm, qui furent tous égorgés par leurs frères des autres tribus à un des gués de la petite rivière du Jourdain. On leur criait, Prononcez *shibolet*, épi de blé. Ces malheureux qui grasseyaient, et qui ne pouvaient dire *shibolet*, disaient *siboleth*, et on les égorgea comme des moutons.... Quelle horreur y a-t-il donc, monsieur? quelle mauvaise intention? quelle faute à dire qu'ils furent massacrés pour avoir grasseyé[1]? l'horreur, l'abomination n'est-elle pas que des frères aient massacré tant de frères pour quelque cause que ce puisse être?

[a] Le secrétaire, qui paraît très instruit des anciens usages et des arts de l'antiquité, aurait bien dû nous instruire comment on écrivait sur des cailloux non taillés, et comment cette écriture n'était pas effacée par le sang des victimes qui coulait continuellement sur cet autel de pierres brutes. Cette recherche eût été plus nécessaire que l'affreuse malignité d'imputer à mon ami je ne sais quelles brochures, où il est dit que Thaut a composé des livres en caractères alphabétiques, écrits sur autre chose que sur des tables de pierre et de bois, il y a environ cinq mille ans. — Voyez tome XLIII, page 388. B.

[1] Tome XV, page 181; XXXI, 333; XL, 610; et. XLIX, les notes sur le livre de Josué, dans la *Bible enfin expliquée*. B.

V. *Du veau d'or.*

Voici une affaire à peu près aussi massacrante et plus scientifique. Mon ami, qui respecte les théologiens, et qui ne l'est point, a soutenu, d'après plusieurs pères de l'Église, et d'après la simple raison, que tout fut miracle[1] dans la manière dont Dieu conduisit son peuple dans le désert, et l'en tira; que toutes les voies de Dieu furent autant de miracles; que la fonte et la fabrication du veau d'or en vingt-quatre heures; cet or jeté dans le feu, et réduit en poudre, et avalé par tout le peuple; les vingt-trois mille hommes qui se laissent choisir et égorger sans se défendre, etc., sont d'aussi grands prodiges que tous ceux dont *le Pentateuque* est rempli. Sur quoi mon ami a proféré cette exclamation qui me semble si religieuse et si convenable: « L'histoire d'un peuple « conduit par Dieu même ne peut être que l'histoire « des prodiges[2]. »

Commençons par vous prouver, monsieur, qu'en suivant exactement l'énoncé de la sainte Écriture, le veau d'or fut jeté en fonte en vingt-quatre heures, quoique la horde juive n'eût point d'heures encore, et soit qu'on se serve du terme d'un jour ou d'une nuit pour exprimer le temps dans lequel ce veau fut fabriqué.

« Et Moïse entrant au milieu de la nuée monta sur « la montagne, et y demeura quarante nuits (*Exode*,

[1] Voyez tome XLIV, page 394; et, XLIX, plusieurs notes de la *Bible enfin expliquée*. B.

[2] Voyez tome XV, page 175; et XLI, 313. B.

« ch. xxiv); et le Seigneur ayant achevé tous ces dis-
« cours sur la montagne de Sinaï, donna à Moïse son « témoignage et sa loi en deux tables de pierre, écrites « du doigt de Dieu. » (Ch. xxxi.)

Il paraît, monsieur, que voilà les quarante jours accomplis; et il est clair aussi, permettez-moi de le dire, qu'on écrivait dans ce désert sur la pierre.

« Mais le peuple, voyant que Moïse différait à des« cendre de la montagne, s'assembla devers Aaron, « et lui dit: Fais-nous des dieux qui marchent devant « nous; car nous ne savons ce qui est arrivé à cet « homme (Moïse) qui nous a fait sortir de la terre « d'Égypte; et Aaron leur répondit: Otez les parures « oreillères de vos femmes, fils, et filles, et apportez-« les-moi; et le peuple fit comme Aaron avait com« mandé, et apporta les parures oreillères; et Aaron « les ayant reçues leur fit un veau avec le burin, veau « d'ouvrage de fonte; et ils dirent: Voilà tes dieux, « ô Israël, qui t'ont tiré de la terre d'Égypte. Ce « qu'Aaron ayant vu, il dressa un autel devant le veau, « et il cria par la voix d'un crieur: C'est demain la « fête du Seigneur veau. » (*Exode*, xxxii.)

Il me semble, monsieur, qu'il n'y a que vingt-quatre heures entre la demande du veau d'or et sa fête. Les quarante jours pendant lesquels Moïse et Josué restèrent avec Dieu sur la montagne sont passés; la loi est entre ses mains; et, pendant qu'il est prêt à descendre, le peuple demande à adorer des dieux qui marchent: Aaron imagine un veau d'or; on le jette en fonte; on l'adore: on n'a pas perdu de temps.

Il est très vrai que M. Pigalle demande six mois pour fondre un veau d'or[1], et même sans le réparer au ciseau et à la lime, encore moins au burin; car un tel ouvrage ne se fait pas avec le burin. Tout cela est très long et prodigieusement difficile : pardonnez donc à mon ami d'avoir regardé cette aventure comme un prodige que Dieu permettait; car apparemment vous conviendrez que rien n'est ici dans le cours des choses naturelles.

VI. *De la manière de fondre une statue d'or.*

Vous croyez, monsieur, que dans les déserts d'Oreb et de Sinaï il y avait des moyens plus expéditifs de fondre une statue de métal que ceux dont se servent nos sculpteurs? J'ose vous répondre qu'il n'y en a point : il faut absolument un moule tellement préparé, arrêté, affermi, entouré, qu'il ne se casse ni ne se démonte en aucun endroit pendant l'opération; il faut que l'or se répande autour de lui exactement, sans fêlure, sans inégalité : c'est ce qui est très long et très difficile.

Vous dites que vous avez trouvé à Paris, dans la rue Guérin-Boisseau, un sculpteur qui vous a offert de vous faire le veau d'or en huit jours. Si vous avez fait marché dans la rue Guérin-Boisseau[2], vous ne deviez donc pas dater vos lettres d'un village près

[1] Voyez l'article FONTE des *Questions sur l'Encyclopédie*, tome XXIX, pages 450-61. B.

[2] L'abbé Guenée, paragraphe VII du premier extrait du *Petit commentaire* qui est à la suite des *Lettres de quelques Juifs*, parle des artistes de la rue Guérin-Boisseau. B.

d'Utrecht [1], où l'on dit que les jansénistes se sont réfugiés.

Mais, dans quelque pays que vous fassiez vos miracles, je retiens place. Vous me direz avec La Fontaine [2] :

Voyez-vous point mon veau? dites-le-moi.

VII. *Magnificence des Juifs, qui manquaient de tout dans le désert.*

Vous nous assurez que, dans le désert affreux d'Oreb, les garçons juifs et les filles juives, qui manquaient de vêtements et de pain, avaient assez d'or à leurs oreilles pour en composer un veau; vous faites le compte des richesses que ce peuple avait volées en Égypte; vous aviez trouvé ci-devant environ neuf millions : nous ne comptons pas après vous, monsieur, et nous vous en croyons sur votre parole, sans prétendre disputer sur cet article. Vous savez que quand les Arabes volent, ils disent : Dieu me l'a donné. La troupe de Cartouche disait : Dieu merci, je l'ai gagné.

VIII. *Tout est miraculeux.*

« Et lorsque Moïse fut arrivé près du camp, il vit « le veau et les danses; et, dans sa grande colère, il « jeta les tables de la loi, qu'il portait dans sa main, « et les brisa au pied de la montagne, et, saisissant

[1] La ville d'Utrecht, en Hollande, est le siége d'un archevêché janséniste. On a vu, page 442, que les signataires de la dédicace des *Lettres de quelques Juifs* prennent le titre de *Juifs des environs d'Utrecht*. B.

[2] Conte du *Villageois qui cherche son veau*. B.

« ce veau qu'ils avaient fait, il le brûla, et le réduisit « en poussière, laquelle il répandit dans l'eau, et en « donna à boire aux enfants d'Israël. »

C'est ici, monsieur, que je suis plus que jamais de l'opinion religieuse de mon ami, qui dit que tout doit être miraculeux dans l'histoire du peuple de Dieu, ou plutôt de Dieu même, parcequ'un Dieu ne peut parler et agir que miraculeusement. C'est donc un très grand prodige qu'un veau d'or jeté dans le feu s'y soit converti en poudre. On vous l'a déjà dit[1], et on vous le répète; il n'y a point de fourneau, quelque violent qu'il puisse être, fût-ce la fournaise de Sidrach, Misach, et Abdénago; fût-ce un des feux allumés autrefois par l'inquisition; fût-ce le feu qui consuma le corps du respectable conseiller de grand'chambre Anne Dubourg, et la maréchale d'Ancre, et les cinquante chevaliers du Temple, et tant d'autres; il n'y a point de feu, vous dis-je, qui puisse réduire l'or en poudre: ce métal si prodigieusement ductile se fond, se liquéfie. Mais que dans le désert effroyable d'Oreb, où il n'y a jamais eu d'arbres, on ait trouvé une assez énorme quantité de bois pour fondre un gros veau, un bœuf d'or, et pour le pulvériser; cela est impossible à l'industrie humaine. Je dis gros veau, je dis gros bœuf, parcequ'il est écrit que Moïse l'aperçut en s'approchant du camp; parceque dans ce camp, composé de deux cent trente mille combattants, il y avait entre deux et trois millions de Juifs et de Juives; parceque si Moïse, n'étant pas dans le camp, put voir tout d'un coup cet ani-

[1] Voyez tome XXIX, page 459. B.

mal, il fallait qu'il fût bien gros, et au moins de la taille du bœuf Apis, dont il était la brillante image.

IX. *De l'or potable.*

Pour accabler mon ami, vous changez le procès criminel que vous lui faites en un autre procès. Vous parlez d'or potable. On ne vous a jamais nié qu'on pût avaler de l'or, du plomb, de l'antimoine. Que ne peut-on pas avaler? Mon ami avale les injures cruelles que vous lui dites avec des compliments, les calomnies dont vous le chargez, les accusations odieuses que vous intentez, et qui, dans d'autres temps, pourraient avoir le cruel effet de faire excommunier un honnête homme. Tandis que vous faites avaler ces pilules si amères, préparées d'une main qui n'est ni tout-à-fait judaïque, ni tout-à-fait catholique, pourquoi nous invitez-vous à vous parler d'or potable?

Si c'est votre veau cuit sous la braise, et pulvérisé par cette braise, la chose est impossible, comme toute la terre en convient.

Si vous voulez parler de l'or potable des charlatans, c'est une question très étrangère. L'or est indestructible. L'eau qu'on appelle régale, parcequ'on a donné à l'or le nom de roi des métaux, le dissout; mais cette dissolution est très caustique : vous ne prétendez pas sans doute que Moïse ait fait boire cette eau aux Israélites pour empoisonner tout le peuple de Dieu. On peut précipiter l'or de sa dissolution par un alcali; il sera réduit en poudre; mais il n'aura pas été brûlé, comme le dit le texte : et puis cette poudre n'est pas miscible avec l'eau.

Vous dites que Stahl [1], chrétien et chimiste, a fait de l'or potable, et vous citez ses opuscules (sans dire quel opuscule) dans lesquels il dit que « le sel de tar- « tre mêlé au soufre dissout l'or au point de le ré- « duire en poudre, qu'on peut avaler. » Je sais bien que le foie de soufre dissout l'or; mais il ne le réduit point en poudre. Je ne vous conseille donc pas, monsieur, d'avaler de l'or du chrétien Stahl, réduit en poudre par le moyen du sel de tartre et du soufre: premièrement parceque je suis très sûr que ces deux ingrédients ne peuvent pulvériser l'or qu'en le précipitant de la dissolution, et alors il n'est plus potable; secondement parceque je suis encore très sûr que vous seriez en danger de mort si vous preniez de cette dissolution; et que je ne veux pas vous tuer, quoique vous ayez voulu tuer mon ami.

Quant à l'or potable de mademoiselle Grimaldi, voici ce que c'est: on mêle de l'huile essentielle de romarin ou une autre, ou de l'esprit-de-vin, avec une dissolution d'or dans l'eau régale; on enlève ce qui surnage, c'est-à-dire l'huile ou l'esprit-de-vin qui contient une très petite partie d'or et d'acide. C'est un secret de charlatan pour vendre très cher une mauvaise drogue; fi donc, monsieur! osez-vous attribuer de pareils tours à Moïse?

Hélas! vous avez parlé, sans le savoir, à un homme qui n'est que trop au fait des préparations de l'or; j'ai chez moi plus d'un artiste [2] qui ne travaille qu'à

[1] Voyez ma note, tome LVI, page 50. B.
[2] Les fabricants d'horlogerie établis à Ferney. B.

cela : il m'en coûte assez pour que je sois en droit de dire mon avis.

X. *De vingt-trois mille Juifs égorgés par leurs frères.*

Vous faites un crime à mon ami d'avoir plaint vingt-trois mille Juifs massacrés par les lévites, leurs frères, sans se défendre. Ah! monsieur, si vous êtes Juif, ayez quelque compassion pour vos frères; si vous êtes chrétien, ayez-en pour vos pères. Mon ami a eu le bonheur d'inspirer l'esprit d'indulgence à bien des gens qui avaient à se reprocher des sévérités impitoyables. N'a-t-il pu parvenir à vous rendre humain?

« Et Moïse voyant le peuple nu, car Aaron l'avait « dépouillé à cause de son ignominie[a] (du veau d'or), « et l'avait exposé au milieu de ses ennemis; Moïse « se met à la porte du camp, et dit : Qui est au Sei- « gneur se joigne à moi; et tous ceux de la race de « Lévi se joignirent à lui; et il leur dit : Que chacun « mette son épée sur sa cuisse; allez et revenez d'une « porte à l'autre au travers du camp : que chacun tue « son frère, son ami, et ses proches. Les enfants de « Lévi firent ce que Moïse ordonnait, et il y eut en « ce jour environ vingt-trois mille hommes de mas- « sacrés. » (*Exode* XXXII, 28.)

Quoi! monsieur, voilà (par le texte) Moïse lui-même qui, à l'âge de quatre-vingts ans passés, se met à la tête d'une troupe de meurtriers (*qu'on se joigne à moi*) et qui avec eux égorge de ses mains vingt-

[a] Plusieurs personnes sensibles ont été surprises qu'Aaron lui-même livrât les coupables, car il paraissait le plus criminel; le peuple avait demandé des dieux qui marchassent, et Aaron imagina le bœuf.

trois mille de ses compagnons! Chacun tue son frère, son ami, son parent! C'est mon ami, à moi, mon innocent ami, que vous accusez d'être l'ennemi des Juifs; c'est lui qui pleure sur les infortunés qu'on égorge; et c'est vous qui vous réjouissez de ce massacre!

« Il faut de la sévérité, dites-vous, quand les pré« varicateurs sont nombreux. » Ah! monsieur, ce n'est pas à vous de le dire. Je ne veux pas vous demander si vous auriez trouvé bon que l'on égorgeât vingt-trois mille convulsionnaires. Je ne veux pas vous outrager comme vous avez insulté mon ami. Quoi! vous auriez donc applaudi à la Saint-Barthélemi! car enfin les soixante et dix mille citoyens qu'on égorgea en France étaient des rebelles à votre religion dominante; ils étaient plus coupables que vos Israélites, car ils péchaient contre les lois connues; et les Israélites furent moins coupables quand ils s'impatientèrent de ne point recevoir des lois qu'on leur fesait attendre depuis quarante jours. O homme, qui que vous soyez, apprenez à pardonner!

Pour moi, monsieur, quand même vous auriez été convulsionnaire, ce que je ne crois pas, je ne pourrais vous vouloir du mal. Quand même vous auriez écrit des lettres de cachet sous le frère Le Tellier, encore aurais-je pour vous de l'indulgence, encore serais-je votre frère, si vous daigniez être le mien.

XI. *De vingt-quatre mille autres Juifs égorgés par leurs frères.*

Mais pardonnez encore une fois à mon malheu-

reux ami, si, après avoir plaint vingt-trois mille pauvres Juifs mis en pièces sans se défendre, par les propres mains de l'octogénaire ou nonagénaire Moïse et par ses lévites, il a de plus osé étendre sa pitié sur vingt-quatre mille autres descendants de Jacob, assassinés environ quarante ans après, et toujours par leurs frères.

Vous croyez ou faites semblant de croire que ces vingt-quatre mille Juifs moururent de la peste en un jour: je le souhaite. Dieu est le maître de choisir le genre de mort dont il veut que les hommes périssent. Mais voici le texte dans toute sa pureté.

« Et l'Éternel dit à Moïse: Saisis tous les princes « du peuple, et pends-les tous à des potences à la face « du soleil, etc.... Et on en tua ce jour-là vingt-quatre « mille. » (*Nomb.*, chap. 25.)

Pourquoi défigurez-vous entièrement ce passage? Ce sont les princes du peuple que Moïse fait d'abord pendre; et vous traduisez que *Moïse les assembla avec lui pour faire pendre les coupables!* Vous pouvez savoir cependant que Zamri, qui fut assassiné le premier, était un prince du peuple (*dux de cognatione*[1], chef de tribu), et que sa femme ou sa maîtresse Cosbi était fille du roi ou prince de Madian, *Cosbi, filiam ducis Madian*[2]. Pourquoi dites-vous que ce prince et cette princesse moururent d'une épidémie, d'une peste qui emporta vingt-quatre mille hommes en un jour? *Occisi sunt*[3], on les tua, signifie-t-il la peste?

N'est-il pas vraisemblable que ces princes du peu-

[1] Nombres, xxv, 14. B. — [2] Id., xxv, 18. B. — [3] Id., xxv, 9. B.

ple, tués par l'ordre exprès de Moïse, étaient à la tête d'un grand parti contre lui, et qu'ils voulaient déposséder un vieillard qu'on nous peint âgé de cent vingt ans, dont ils étaient lassés et jaloux ; un vieillard dur et malavisé, selon eux, qui pendant vingt années avait fait errer plus de deux millions d'hommes dans des déserts épouvantables, sans pain, sans habits, sans pouvoir seulement entrer dans cette terre promise, malheureux objet de tant de courses? L'auteur du livre des *Nombres*, quel qu'il soit, ne dit pas cela: je ne le dis pas non plus ; mais je soupçonne qu'on peut le soupçonner.

Voici ce qui me fait croire qu'on peut me pardonner mon soupçon ; je ne recherche point quel est l'auteur du livre des *Nombres ;* je mets à part l'opinion du grand Newton, et celle du savant Leclerc, et celle de tant d'autres. Je ne veux point deviner dans quel esprit on écrivit ce Bemiddebar, ce livre des *Nombres;* je me tiens à *la Vulgate* reçue et consacrée dans notre sainte Église, et je n'ose même la citer que sur les difficultés qui regardent l'histoire. Je me donne bien de garde de toucher au théologique ; je sens bien que cela ne m'appartient pas.

L'historique me dit donc que le prince juif nommé Zamri couchait dans sa tente avec sa femme, ou sa maîtresse, la princesse nommée Cosbi, fille du grand prince madianite, nommé Sur; lorsque Phinée, petit-fils d'Aaron, et petit-neveu de Moïse, commença le massacre par entrer subitement dans la tente de ces princes, que l'auteur appelle bordel (*lupanar*[1]); et

[1] Nombres, xxv, 8. B.

cet arrière-neveu de Moïse est assez vigoureux et assez adroit pour les percer tous deux d'un seul coup dans les parties de la génération, parties qui étaient sacrées chez tous les peuples de ces cantons, et sur lesquelles même on fesait les serments. Or cet assassinat sacrilége, commis par le plus proche parent de Moïse, ne nous induit-il pas à croire qu'il s'agissait de le venger d'une cabale des princes d'Israël et des princes de Madian, soulevée contre le législateur? c'est ce que je laisse à juger par tout homme éclairé et impartial.

XII. *Remarque sur le prince Zamri et sur la princesse Cosbi, massacrés en se caressant.*

A peine ce jeune prince et cette jeune princesse sont si singulièrement assassinés, *nubendi tempore in ipso* [1], que les satellites de Phinée coururent assassiner vingt-quatre mille hommes du peuple, sans compter les princes : *Occisi sunt*, qu'en dites-vous? Je ne sais pas ce que mon ami en a dit : il me mande que vous le citez à faux; je n'ai point vu, en effet, dans ses ouvrages le passage que vous lui imputez. Laissez-moi justifier mon ami, et pleurer sur ce pauvre prince et sur cette pauvre princesse massacrés en fesant l'amour. Si vous ne les avez jamais pleurés, je vous plains. Un de vos plaisants de Paris m'exhorte à me consoler, en me disant que tout cela n'est peut-être pas vrai : ce plaisant me fait frémir.

[1] Lucrèce, I, 99. B.

XIII. *Quel scribe écrivit ces choses.*

Ce mauvais plaisant, monsieur, m'empêche de discuter avec vous quel scribe a écrit le premier vos volumes juifs, dans quel temps ils ont été écrits, s'ils ont tous été dictés par le Saint-Esprit, si jamais il ne s'est trouvé de Juif qui ait écrit sans être inspiré, comme ont fait probablement Flavien Josèphe, Philon, Onkelos, Jonathan, et les auteurs du *Talmud*, et mon ami Éphraïm, Juif d'un grand roi, plus brave que votre David, et plus éclairé que votre Salomon.

Dieu me garde, monsieur, de marcher avec vous sur ces charbons ardents, cachés sous des cendres trompeuses[1] ! C'est à vous d'examiner quelle raison avait le grand Newton pour décider que *le Pentateuque* fut composé par Samuël, tandis que plusieurs autres savants le croient rédigé tel qu'il est par Esdras : pour moi, je n'ose entrer dans cette querelle ; il y a des choses qu'on dit hardiment en Angleterre, et qu'il serait dangereux peut-être de dire à Paris. On peut y jouer avec un prodigieux succès toutes les pièces du divin Shakespeare[2] ; mais on ne peut y professer toutes les découvertes de Newton.

C'est par la même circonspection que je ne vous parlerai ni du magistrat Collins, ni du maître-ès-arts Woolston, ni du lord Shaftesbury, ni du lord Bolingbroke, ni du célèbre Gordon, ni de ce fameux mem-

[1] *Suppositos cineri doloso*, a dit Horace, livre II, ode 1, vers 8. B.

[2] En 1776, Ducis n'avait encore donné au théâtre que son *Hamlet* et *Roméo et Juliette*, tragédies imitées de Shakespeare. B.

bre du parlement Trenchard, ni du doyen Swift, ni de tant d'autres grands génies anglais:

Quid de cumque viro, et cui dicas, sæpe caveto.

J'ajoute: *Caveto in Gallia et in Hispania plus quam in Italia.* Il est vrai qu'actuellement toutes ces disputes théologales ne font plus aucun effet ni en Angleterre, ni en Hollande, ni en aucun pays du Nord: on est assez sage pour les mépriser; un homme qui voudrait aujourd'hui expliquer certaines choses contradictoires ne serait que ridicule.

XIV. *Qui a fait la cour à des boucs et à des chèvres?*

Passons vite aux singularités historiques dont il est permis de parler. Vous êtes fâché contre mon ami de ce qu'il passe, selon vous, pour avoir dit que vos grands-pères fesaient autrefois l'amour à des chèvres, et vos grand'mères à des boucs, dans les déserts de Pharan, de Sin, d'Oreb, de Cadès-Barné, où l'on était fort désœuvré: la chose est très vraisemblable, puisque cette galanterie est expressément défendue dans vos livres. On ne s'avise guère d'infliger la peine de mort pour une faute dans laquelle personne ne tombe: mais si ces fantaisies ont été communes, il y a plus de trois mille ans, chez quelques uns de vos ancêtres, il n'en peut rejaillir aucun opprobre sur leurs descendants. Vous savez qu'on ne punit point les enfants pour les sottises des pères, passé la quatrième génération: de plus, vous ne descendez point de ces mariages hétéroclites; et quand vous en descendriez, personne ne devrait vous le reprocher:

On ne se choisit point son père;
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abattu [1].

Songez que sous l'empire florissant d'Auguste, qui fit régner les lois et les mœurs, à ce que dit Horace [2], les chèvres ne furent pas absolument méprisées dans les campagnes: les boucs en étaient jaloux. Souvenez-vous du *Novimus et qui te* [3] de Virgile: les *nymphes en rirent*, dit-il; et, si vous m'en croyez, vous en rirez aussi, au lieu de vous fâcher, comme M. Larcher, du collége Mazarin, s'est fâché contre le neveu [4] de l'abbé Bazin, qui n'y entendait pas finesse.

Le maréchal de La Feuillade écrivit un jour au prince de Monaco: « Lasciamo queste porcherie or« rende : non ho mai fatto il peccato di bestialità che « con vostra altezza. »

XV. *Des sorciers.*

Je ne sais jamais si c'est au Juif, ou au secrétaire de la rue Saint-Jacques [5], ou au savant d'un village près d'Utrecht, à qui j'ai l'honneur de parler. Quoi qu'il en soit, c'est toujours en général à Israël que mes réponses doivent être adressées.

Israël prétend qu'on s'est contredit quand on a parlé du sabbat des sorciers. Il n'y a point de démono-

[1] La Motte, *Ode à Rousseau*. B.

[2] Epître I du livre II, vers 1-3. B.

[3] Eclog. III, 8. B.

[4] Larcher a publié une *Réponse à la défense de mon oncle;* voyez ma note, tome XLIII, page 310. B.

[5] Voyez page 455. B.

graphe qui n'ait assuré que les sorciers qui allaient au sabbat par les airs sur un manche à balai, pour adorer le bouc, avaient reçu cette méthode des Juifs, et que le mot sabbat en fesait foi.

Vous dites que ceux qui sont de cette opinion se contredisent, en ce qu'ils conviennent que les Juifs, avant la transmigration, ne connaissaient pas encore les noms des anges et des diables, et même n'admettaient point de diable; par conséquent ils ne pouvaient se donner au diable, comme ont fait les sorcières, et baiser le diable au derrière sous la figure du bouc.

Mais aussi, messieurs, ce n'est que depuis votre dispersion que vous avez été accusés d'enseigner la sorcellerie aux vieilles. Ce sont les anciens Juifs du temps de Nabuchodonosor, du temps de Cyrus, les anciens Juifs du temps de Titus, du temps d'Adrien, et non les anciens du temps de la fuite d'Égypte, qui coururent chez les nations vendre des philtres pour se faire aimer, des paroles pour chasser les mauvais génies, des onguents pour aller au sabbat en dormant, et cent autres sciences de cette espèce.

Vous savez combien de livres de magie vos pères ont attribués à Salomon : votre historien Flavien Josèphe en cite quelques uns dans son livre huitième; et il ajoute qu'il a vu lui-même opérer des guérisons miraculeuses avec ces recettes. Je puis vous assurer, messieurs, et tout ce qui m'entoure sait, que plus d'un seigneur espagnol m'a écrit, et fait écrire, pour céder la *Clavicule de Salomon*, qu'on leur avait dit être en ma possession. Il y a de vieilles erreurs qui durent

bien long-temps; le genre humain a obligation à ceux qui le détrompent.

Au reste, si quelques pauvres femmes juives ont eu la bêtise de se croire sorcières, et si autrefois il s'en trouva qui eurent la faiblesse d'imiter Philyre et Pasiphaé, et de prodiguer leurs charmes à ceux qui sont appelés *les velus* dans *le Lévitique*, que vous importe? Cela ne doit pas plus vous intéresser que les sorcières des bords du Rhin, qui voulurent immoler les ambassadeurs de César, n'intéressent aujourd'hui les très aimables princesses qui sont l'honneur de ce pays.

XVI. *Silence respectueux.*

Vous exigez, monsieur, que je vous dise pourquoi Dieu a donné plus de préceptes à Abraham qu'à Noé, et que je vous développe si Dieu ne peut pas donner de nouvelles lois suivant les temps et les besoins. Je vous réponds que je ne suis ni assez fort ni assez hardi pour avoir un sentiment sur une question si épineuse. Je crois que Dieu peut tout, et mon ami ne vous fera pas d'autre réponse.

Je pense que vous ne me répondriez pas davantage si je vous demandais pourquoi non seulement le nom de Noé, mais le nom de tous ses ancêtres, ont été ignorés de la terre entière jusqu'à nos pères de l'Église [1]. Pourquoi n'y a-t-il pas un seul auteur parmi les gentils qui ait jamais parlé d'Adam, le père du genre humain, et de Noé, son restaurateur? Comment se peut-il faire que, dans une si nombreuse fa-

[1] Voyez la note, tome XLIII, page 52. B.

mille, il ne se soit pas trouvé un seul enfant qui se soit souvenu de son grand-père, excepté vous? Pourquoi la *Cosmogonie* de Sanchoniathon, qui écrivait dans votre voisinage avant Moïse, est-elle absolument différente de celle de ce grand homme? Vous savez tout ce qu'on peut dire: parlez, monsieur; car, pour moi, je ne dirai mot.

XVII. *Animaux immondes.*

Nous ne serons pas d'accord, messieurs les Juifs, sur la notion du droit divin: nous appelons droit divin tout ce que Dieu a ordonné; ainsi nos bénéficiers ont dit que leurs dîmes sont de droit divin, parceque Dieu même vous avait ordonné de payer la dîme à vos lévites. Nous appelons les devoirs communs de la société le droit naturel.

Où avez-vous pris qu'il y ait *un ton railleur* à dire: Dieu défendit qu'on se nourrît de poissons sans écailles, de porcs, de lièvres, de hérissons, de hiboux[1]? Comment avez-vous trouvé un *ton* dans des paroles écrites? Où est la raillerie? Hélas! vous voulez railler; vous parlez de *Zaïre* et d'*Olympie* quand il est question des griffons et des ixions, animaux inconnus dans nos climats, dont il vous fut ordonné de vous abstenir dans le vôtre. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit que « les griffons et les ixions juifs « doivent être mis au rang des monstres, et que ce « sont des serpents ailés avec des ailes d'aigles; » il

[1] Voyez tome XLI, page 297. B.

n'a jamais dit cela[1], monsieur, et il est incapable d'avoir écrit qu'on est ailé avec des ailes.

Je ne regarde pas votre méprise comme une de ces calomnies cruelles que vous avez eu le malheur de copier dans votre livre : vous avez vu apparemment cette phrase dans une des mille et une brochures qu'on a faites contre mon ami, et vous la répétez au hasard ; je vous jure, monsieur, qu'elle n'est pas de lui.

XVIII. *Des cochons.*

Qui que vous soyez, ou juif ou chrétien, ou amalécite ou récabite, ou habitant d'Utrecht ou docteur de la rue Saint-Jacques, vous êtes un savant homme; vous avez beaucoup lu, vous faites usage de vos lectures; il y aurait plaisir à s'instruire avec vous; nous ferions gloire d'être vos écoliers, mon ami et moi, si vous aviez un peu plus d'indulgence.

Vous parlez très bien de la bonne chère des Juifs; il est vraisemblable que le petit salé aurait été malsain dans les déserts de la Basse-Syrie et de l'Arabie pétrée. Vous nous auriez encore donné de nouvelles instructions, si vous nous aviez appris pourquoi les Égyptiens, si antérieurs à la loi juive, ne mangeaient point de cochon. Vous nous rendriez un nouveau service, si vous nous disiez comment les Juifs, qui font tout le commerce de la Vestphalie, pays assez froid, où l'on ne se nourrit que de porc, n'ont pu obtenir quelque dispense de leurs rabbins.

[1] Je n'ai trouvé dans aucune édition du *Traité sur la tolérance* la phrase que Guenée attribue à Voltaire, et que celui-ci désavoue. B.

Ne vous est-il pas arrivé la même chose qu'à nos minimes? Le bon Martorillo (saint François de Paule) leur ordonna de manger tout à l'huile en Calabre, où l'huile est la nourriture des pauvres; ils suivent par humilité cette loi en Allemagne, où l'huile est un mets recherché, et où un tonneau d'huile coûte plus que quatre tonneaux de vin. Vous nous auriez prouvé qu'il faut que tout moine obéisse à son fondateur. C'est ainsi que les musulmans, à qui Mahomet défendit le vin dans les climats brûlants de l'Arabie, n'en boivent point dans le climat froid de la Crimée.

A l'égard du lièvre dont il ne vous est pas permis de manger, parcequ'il rumine, et qu'il n'a pas le pied divisé [1], quoiqu'en effet il ait le pied très divisé, et qu'il ne rumine point, ce n'est qu'une petite méprise. M. le pasteur du Bourg-Dieu [2] a dit que ce n'est pas là où gît le lièvre: si ce n'est pas Bourg-Dieu qui l'a dit, c'est un autre.

XIX. *Peuples dispersés.*

Vous dites dans le même endroit que les Juifs sont restés les seuls des anciens peuples, etc., et qu'ils triomphent des siècles; mais les Arabes, beaucoup plus anciens qu'eux, subsistent en corps de peuple, et habitent encore un vaste pays qu'ils ont toujours habité. Les Égyptiens sont en Égypte sous le nom de Cophtes, et n'ont oublié que leur langue. Les Brachmanes, subjugués par ceux qu'on appelle *Maures*,

[1] Voyez tome XXXIX, page 615; XLVI, 225. B.

[2] Il a existé, au dix-septième siècle, un pasteur de la religion réformée nommé Jean-Armand Dubourdieu. B.

ont conservé leurs lois, leurs rites, et même la langue de leurs premiers pères. Les Parsis, dispersés comme les Juifs, et autrefois dominateurs des Juifs, sont aussi attachés qu'eux à leurs usages antiques, et espèrent toujours, comme eux, une révolution. Les Chinois, tout subjugués qu'ils sont par les Tartares, ont soumis leurs vainqueurs à leurs lois; on ne peut plus dire aujourd'hui: *Græcia capta ferum victorem cepit* [1], comme Horace le disait à Auguste; mais enfin il y a plus de cent mille Grecs dans la seule ville de Stamboul: Athènes, Lacédémone, Corinthe, et l'Archipel sont encore peuplés de Grecs; et pour parler des petites nations, les Arméniens asservis font le commerce comme les Juifs dans toute l'Asie, et ne s'allient communément qu'entre eux, ainsi que les Cophtes, les Brames, les Banians, les Parsis, et les Juifs. Tous les peuples qui existent triomphent des siècles.

XX. *Ordre de tuer.*

Dans votre lettre troisième, monsieur, où vous faites un magnifique éloge de l'intolérance, vous avez oublié de citer le fameux passage du *Deutéronome* [2]. « S'il se lève parmi vous un prophète qui ait « vu, et qui ait prédit un signe et un prodige, et si « ses prédictions sont accomplies, et s'il vous dit: « Allons, suivons des dieux étrangers, etc.... que ce « prophète.... soit massacré.... Si votre frère, fils de « votre mère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre

[1] Livre II, épître I, vers 156. B.
[2] Chapitre XIII, versets 1-9. B.

« femme qui est entre vos bras, ou votre ami que « vous chérissez comme votre ame, vous dit: Allons, « servons des dieux étrangers ignorés de vous et de « vos parents, égorgez-le sur-le-champ, frappez le « premier coup, et que le peuple frappe après vous. »

Vous avez frémi, monsieur, si vous êtes chrétien; vous avez tremblé que vos Juifs, dont vous vous êtes fait secrétaire, n'abusassent contre les chrétiens de ce passage terrible. En effet, le fameux rabbin Isaac, du quinzième siècle, l'employa dans son *Rempart de la foi,* pour tâcher de disculper ses compatriotes du déicide dont ils eurent le malheur d'être coupables. Ce rabbin prétend que la loi mosaïque est éternelle, immuable (lisez son chapitre vingtième); et de là il conclut que ses ancêtres se conduisirent dans leur déicide comme leur loi l'ordonnait expressément. Mais enfin, puisque vous n'avez pas parlé de cet effrayant passage, je n'en parlerai pas. Je me féliciterai avec vous d'être né sous la loi de grace, qui ne veut pas qu'on plonge le couteau dans le cœur de son ami, de son fils, de sa fille, de son frère, de sa femme chérie; et qui, au contraire, donne l'exemple de porter sur ses épaules la brebis égarée. Êtes-vous brebis, monsieur, je suis prêt à vous porter: mais si je suis brebis égarée, portez-moi, pourvu que ce ne soit pas à la boucherie.

XXI. *Tolérance.*

Vous donnez ce grand précepte à mon ami: « Sor- « tez enfin du cercle étroit des objets qui vous en- « tourent, et ne jugez pas toujours de notre gouver-

« nement par le vôtre. » Ah! monsieur, qui jamais avait mieux mis vos leçons en pratique, et plus hautement, que celui à qui vous les donnez? On lui en a fait si souvent un crime! on lui a tant reproché d'envisager toujours le genre humain plus que sa patrie!

Et dans quelle vue parlez-vous à cet homme qui, à l'exemple du grand Fénelon, a embrassé tous les hommes dans son esprit de tolérance, dans son zèle, et dans son amour? dans quelle vue, dis-je, lui ordonnez-vous de sortir du cercle étroit où vous le supposez renfermé? quel est votre objet? c'est de lui prouver que l'intolérance est une vertu nécessaire et divine.

Et pour lui prouver ce dogme infernal, que sans doute vous n'avez point dans le cœur, et qu'un inquisiteur n'oserait avouer aujourd'hui, vous lui dites que l'intolérance régnait chez les peuples les plus anciens, et les plus vantés. Selon vous, Abraham fut persécuté chez les Chaldéens, ce que l'Écriture ne dit pas, et ce qui serait une étrange raison pour persécuter chez nous. Selon vous, Zoroastre persécuta des nations, le feu et le fer dans les mains; vous entendez apparemment le dernier des Zoroastres, qui, au lieu d'être persécuteur, fut tant persécuté, tant calomnié chez Darius. Vous louez les Éphésiens d'avoir opprimé Héraclite, leur compatriote, qu'ils n'opprimèrent jamais. Vous regardez la guerre des amphictyons comme une guerre de religion, comme une guerre pour des arguments de l'école; et vous la révérez sous cet aspect, et vous la croyez sacrée. Ce

n'était pourtant qu'une guerre très ordinaire pour des champs usurpés; elle fut appelée sacrée, parceque ces champs étaient du territoire d'Apollon.

Vous cherchez dans les républiques de la Grèce des exemples de la légèreté, de la superstition, et de l'emportement de ces peuples; vous en rassemblez quatre ou cinq dans l'espace de trois cents années, pour démontrer que la Grèce était intolérante, et qu'il faut l'être. On démontrerait de même qu'il faut faire la guerre civile par l'exemple de la Fronde, de la Ligue, de la fureur des Armagnacs et des Bourguignons.

L'exemple de Socrate est encore plus mal choisi. Il fut la victime de la faction d'Anytus et de Mélitus, comme Arnauld fut la victime des jésuites: mais à peine les Athéniens eurent-ils commis ce crime, qu'ils en sentirent l'horreur. Ils punirent Anytus et Mélitus; ils élevèrent un temple à Socrate. On ne doit jamais rappeler le crime des Athéniens contre Socrate, sans rappeler leur repentir.

Vous imputez bien faussement l'intolérance aux Romains. Vous citez contre mon ami ces paroles qui sont dans son *Traité de la Tolérance* [1]: « Deos peregrinos ne colunto; qu'on ne rende point de culte à « des dieux étrangers. » C'est le commencement d'une ancienne loi des douze Tables; il ne rapportait que la partie de ce fragment dont il avait besoin alors, et même il se servit du mot *peregrinos*, qui est l'équivalent d'*advenas*. Sa mémoire le trompa; je vous l'avoue comme il me l'a avoué. Voici l'énoncé de la

[1] Tome XLI, page 263; et XV, 229. B.

loi telle que Cicéron nous l'a conservée : « Separatim « nemo habessit deos, neve novos, sed ne advenas, « nisi publice adscitos, privatim colunto. Que per- « sonne n'ait des dieux en particulier, ni des dieux « nouveaux, à moins qu'ils ne soient publiquement « admis. »

Or les dieux étrangers furent presque tous naturalisés à Rome par le sénat [1]. Tantôt Isis eut des temples, tantôt elle fut chassée quand ses prêtres eurent scandalisé le peuple romain par leurs débauches, et par leurs friponneries; elle fut encore rappelée. Tous les cultes furent tolérés dans Rome.

Dignus Roma locus quo deus omnis eat.
OVID., Fast., IV, 270.

Les Romains permirent que les Juifs, reçus pour leur argent dans la capitale du monde, célébrassent la fête d'Hérode : *Herodis venere dies* [2]; et cela même pendant que Vespasien préparait la ruine de Jérusalem. Mon ami a fait voir que les armées romaines commençaient toujours par adorer les dieux des villes qu'elles assiégeaient, et qu'il y avait une communauté de dieux chez tous les peuples policés de l'Europe. Il n'y eut que le dieu des Juifs que les Romains ne saluèrent pas, parceque les Juifs ne saluaient pas ceux de Rome.

Comment avez-vous pu dire, monsieur, que les Romains étaient intolérants; eux qui donnèrent tant de vogue, tant d'éclat à la secte d'Épicure, et aux

[1] Voyez tome XLI, page 262; et XLVI, 142. B.
[2] Perse, satire v, vers 180. B.

vers de Lucrèce; eux qui firent chanter sur le théâtre, en présence de vingt mille hommes:

Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil est.
SENEC., Troades, act. II, v. 397.

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien[1].

Quæris quo jaceant post obitum loco?
Quo non nata jacent.

Où serons-nous après la mort?
Où nous étions avant de naître.

Vous dites qu'il y eut des temps où quelques empereurs persécutèrent les philosophes, les amateurs de la sagesse. Non, monsieur; il n'y eut jamais de décrets portés contre la philosophie. Cette horrible extravagance ne tomba jamais dans la tête d'aucun Romain. Vous avez pris pour des philosophes de misérables charlatans, diseurs de bonne et mauvaise aventure, des Zingari[2] qui s'intitulaient *Chaldéens*, *mathématiciens;* nous avons dans le Code la loi *de mathematicis ex urbe expellendis*. C'étaient des prophètes de sédition, qui prédisaient la mort des empereurs; c'étaient des sorciers qui passaient, chez quelques méchants et quelques ignorants, pour donner cette mort par les secrets de l'art. Notre France fut infectée de ces gens-là du temps de Charles IX et de Henri III. Les philosophes étaient Montaigne, Charron, le chancelier de L'Hospital, le président De Thou, le conseiller Dubourg. Les philosophes de nos

[1] Voltaire a déjà donné cette traduction, tome XLI, page 262; il en donne d'autres tome XLVI, page 139; et ci-dessus, page 72. B.

[2] Mot italien qui désigne ceux que nous appelons, en français, *Bohémiens*, *Égyptiens*. B.

jours sont des hommes d'état, éloignés également de la superstition et du fanatisme; des citoyens illustres, profondément instruits, cultivant les sciences dans une retraite occupée et paisible; des magistrats d'une probité inaltérable, si supérieurs à leurs emplois, qu'ils savent les quitter avec autant de sérénité que s'ils allaient avec leurs amis :

> ....Venafranos in agros,
> Aut Lacedæmonium Tarentum.
>
> Hor., lib. III, od. v.

Ces philosophes sont tolérants; et vous êtes bien loin de l'être, vous qui employez toutes sortes d'armes contre un vieillard isolé, mort au monde en attendant une mort prochaine; contre un homme que vous n'avez jamais vu, qui ne vous a jamais pu offenser. Pourquoi faites-vous contre lui trois volumes [1]? pourquoi dans ces trois volumes toutes ces ironies continuelles, toutes ces injures, toutes ces accusations, toutes ces calomnies, ramassées dans la fange de la littérature, et dont certainement vous n'auriez point fait usage si vous aviez consulté votre cœur et votre raison? Otez ce fatras énorme d'outrages, il ne restera pas vingt pages en tout. Et de ces vingt pages ôtez les choses dont aucun honnête homme ne se soucie aujourd'hui, il ne restera rien.

> O quantum est in rebus inane!
>
> Pers., sat. I, v. 1.

[1] C'est le nombre de volumes qu'a la quatrième édition des *Lettres de quelques Juifs*; voyez ma note, page 442. B.

XXII. *Formule de prière publique.*

Mon ami a remarqué historiquement que depuis la pâque célébrée dans le désert [1] après la fabrication du tabernacle, il n'est parlé d'aucune autre pâque; que la circoncision ne fut point connue dans le désert pendant quarante ans; que nulle grande fête légale n'est marquée; qu'on ne trouve dans l'*Ancien Testament* aucune prière publique commune semblable à notre oraison dominicale; et que la Misna nous apprend seulement qu'Esdras en institua une. Tout cela est aussi vrai qu'indifférent. Pourquoi y trouvez-vous de la fausseté et de la mauvaise volonté? Si mon ami a mal dit, rendez témoignage du mal. S'il a bien dit, pourquoi l'injuriez-vous?

XXIII. *Défense de sculpter et de peindre.*

Vous avancez formellement que la loi de Dieu « ne « défend pas absolument de faire aucune image, au- « cun simulacre, mais d'en faire pour les adorer. » Je pense que vous vous trompez, messieurs. Je ne sais rien de si positif que ces paroles de l'*Exode* [2] : « Vous « ne ferez point d'image taillée, ni aucune représen- « tation de ce qui est sur le ciel en haut, ni sur la « terre en bas, ni de ce qui est dans les eaux. »

Ce n'est qu'après ces paroles qu'il est dit : « Vous « n'adorerez point cela; vous n'adorerez ni le ciel, ni

[1] Voyez tome XLI, page 301. B.

[2] Chapitre XX, verset 4. B.

« la terre, ni l'eau : car je suis le Dieu fort, le Dieu « jaloux [1]. »

Si, après cet ordre si précis, Moïse lui-même érigea un serpent d'airain, il semble qu'il se dispensa de sa loi. Si le roi Ézéchias fit brûler ce serpent comme un monument d'idolâtrie, il paraît qu'il fut bien ingrat envers un animal qui avait guéri ses ancêtres mordus par de vrais serpents dans le désert. Il faut demander ce qu'on en doit penser aux chanoines de Milan, qui ont ce serpent d'airain dans leur église.

XXIV. *De Jephté.*

Vous avez beau faire, monsieur ou messieurs, vous ne ferez jamais accroire à personne qu'on doive entendre dans votre sens ces paroles de Jephté aux Ammonites[2] : « Ce que votre dieu Chamos vous a donné « ne vous appartient-il pas de droit? souffrez donc « que nous prenions ce que notre dieu s'est acquis. » Vous croyez qu'elles signifient : Ce que vous prétendez qu'on vous a donné ne vous appartient-il pas? donc tout nous appartient.

Ne tordons point les textes, ne dénaturons point le sens des paroles; c'est un pot à deux anses, dit un grave auteur, chacun tire à soi; le pot se casse, les disputants se jettent les morceaux à la tête.

XXV. *De la femme à Michas.*

Non, vous ne ferez jamais accroire à personne que

[1] Chapitre xx, verset 5. B.
[2] Juges, chapitre xi, page 24. B.

la femme à Michas[a] ait bien fait d'acheter des idoles, et de payer un chapelain d'idoles; que la tribu de Dan, n'ayant point assez pillé dans le pays, ait bien fait de voler les idoles et le chapelain de la femme à Michas; et que le chapelain ait bien fait de bénir cette tribu de voleurs quand elle eut ravagé je ne sais quel village qu'on nommait, dit-on, Laïs (beau nom chez les Grecs); qu'un petit-fils du divin Moïse, nommé Jonathan, ait bien fait d'être grand aumônier des idoles de ces voleurs. Un petit-fils de Moïse! juste Dieu! premier chapelain d'une tribu idolâtre! C'est bien pis que de soutenir, dans un village auprès d'Utrecht[1], que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius; car, en conscience, je ne crois pas qu'il y ait le moindre mal à penser que certains mots sont ou ne sont pas dans Jansénius; mais je crois que le petit-fils de Moïse était un vaurien, et qu'on dégénère souvent dans les grandes maisons.

XXVI. *Des cinquante mille soixante et dix Juifs morts de mort subite.*

Vous ne ferez jamais accroire que le nombre cinquante mille soixante et dix ne fasse pas 50,070. Je sais bien que le docteur irlandais Kennicott[2], dans son pamphlet dédié en 1768 au révérend évêque d'Oxford, dit qu'il n'a jamais pu digérer l'histoire des hémorrhoïdes du peuple philistin et des cinq anus

[a] Voyez, dans *les Juges*, l'histoire de la femme à Michas. — Voltaire la raconte tome XLI, page 308. B.

[1] Voyez page 455. B.

[2] Voyez tome XXVII, page 332. B.

d'or; encore moins, dit-il, l'histoire de cinquante mille soixante et dix Bethsamites morts de mort subite pour avoir regardé l'arche. Il dit dans son pamphlet que « il avait autrefois, ainsi que sa grandeur « l'évêque d'Oxford, un furieux penchant pour le « texte hébreu; mais que sa grandeur et lui en sont « bien revenus. » Ce pamphlet irlandais est assez curieux. M. Kennicott se dit de l'académie des inscriptions de Paris, quoiqu'il n'en soit pas : il propose une souscription d'environ six cent mille livres sterling, qu'il dit à moitié remplie, à Paris, chez Saillant; à Rome, chez Monaldini; à Venise, chez Pasquali; et à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. Ainsi, messieurs, s'il vous plaît de lire cet ouvrage, et si vous demeurez en effet auprès d'Utrecht, adressez-vous à Marc-Michel, vous aurez parfait contentement. Vous verrez le système complet de M. Kennicott sur la manière dont les Philistins furent affligés *in secretiori parte natium*[1], dans la plus secrète partie des fesses. Vous y verrez pourquoi les fesses des Philistins furent punies plutôt qu'une autre partie de leur corps pour avoir pris l'arche, et par quelle raison cinquante mille soixante et dix Israélites moururent d'apoplexie, pour l'avoir regardée lorsque deux vaches vinrent la rendre de leur plein gré.

Vous avez sans doute étudié l'anatomie; vous jugerez de l'opinion de M. Kennicott sur l'art que les orfèvres philistins employèrent pour fabriquer des anneaux d'or qui ressemblassent parfaitement à la plus secrète partie des fesses. Cela sera presque aussi utile

[1] Ier livre des Rois, chapitre v, verset 6. B.

au genre humain que tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

XXVII. *Si Israël fut tolérant.*

Non, monsieur ou messieurs, mon ami n'a jamais prétendu que les Juifs aient été les plus tolérants, les plus humains de tous les hommes. Il a prétendu, il a prouvé[1] que ce peuple fut tantôt indulgent et facile, tantôt barbare et impitoyable; qu'il a été très inconséquent, comme l'ont été tant d'autres peuples. Vous ne niez pas que les Juifs n'aient été aussi loups, aussi panthères, que nous l'avons été dans notre Saint-Barthélemi et dans les troubles du temps de Charles VI. Les frères juifs massacrèrent une fois de gaîté de cœur vingt-trois mille frères; et une autre fois vingt-quatre mille; et une autre fois, s'il m'en souvient, quatorze mille neuf cent cinquante dans la querelle d'Aaron avec Coré. Cela prouve assez que le peuple juif était prompt à la main[2]. Vous m'accorderez aussi qu'il fut d'autres fois très accommodant sur le culte. Il fut tolérant quand on adora Kium et Remphan dans le désert pendant quarante années (malgré les affreux assassinats de tant de frères égorgés par d'autres frères). Il fut très tolérant quand le sage Salomon fut idolâtre. Israël fut très tolérant quand Jéroboam fit ériger deux veaux d'or, pour l'emporter sur Aaron, qui n'en avait autrefois érigé qu'un. Jérémie, toujours inspiré de Dieu, ne fut-il pas le plus tolérant des hommes, quand il prêchait, au nom de Dieu, qu'il fallait reconnaître Nabuchodonosor pour bon servi-

[1] Voyez tome XLI, pages 305, 314, 322. B.
[2] Voyez tome XV, pages 183-84. B.

teur de Dieu; quand il criait que Dieu avait donné tous les royaumes de la terre à son serviteur, à son oint, à son messie Nabuchodonosor; et qu'il se mettait un joug, ou, si l'on veut, un bât sur le cou pour le prouver?

Ne soyez pas surpris de ces disparates, de ces contrariétés éternelles du pauvre peuple de Dieu; c'est l'histoire du genre humain. Les nations qui entouraient la petite horde juive s'appelaient toutes *peuple de Dieu*. Leurs villes s'appelaient villes de Dieu, et sont encore nommées ainsi; leurs habitants étaient aussi inconstants; aussi superstitieux que les Juifs. *Tutto il mondo è fatto come la famiglia nostra*. Et vous-mêmes, messieurs, n'êtes-vous pas aussi inconstants que les anciens Israélites, quand dans une lettre vous faites des compliments à mon ami, et que dans une autre vous l'accablez d'injures et de calomnies? Moi, qui vous parle, je suis aussi faible, aussi changeant que vous. Tantôt je prends sérieusement vos citations, vos raisonnements, votre malignité; tantôt j'en ris. Quel est le résultat de toute cette dispute? c'est que nous nous battons de la chape à l'évêque.

Encore un mot, mes chers Juifs, sur la tolérance. Quoique vous soyez très piqués contre le *Nouveau Testament*, je vous conjure de lire la parabole de l'hérétique samaritain qui secourt et qui guérit le voyageur blessé, tandis que le prêtre et le lévite l'abandonnent. Remarquez que Jésus, très tolérant, prend l'exemple de la charité chez un incrédule, et celui de la cruauté chez deux docteurs.

XXVIII. *Justes plaintes et bons conseils.*

Je viens de vous dire, monsieur ou messieurs, que je ris quelquefois des calomnies atroces que vous vous êtes permis de recueillir et de répéter contre mon ami; soyez persuadés que je n'en ris pas toujours. Vous lui imputez je ne sais quelles brochures intitulées *Dictionnaire philosophique*[1], *Questions de Zapata*, *Dîner du comte de Boulainvilliers*, et vingt autres ouvrages un peu trop gais, à ce qu'on dit. Je suis très sûr, et je vous atteste, qu'ils ne sont point de lui; ce sont des plaisanteries faites autrefois par des jeunes gens. Il y a bien de la cruauté (je parle ici sérieusement) à vouloir charger un homme accablé de soins et d'années, un solitaire presque inconnu, un moribond, des facéties de quelques jeunes plaisants qui folâtraient il y a quarante ans[2]. Vous prétendez le brouiller avec M. Pinto[3], pour lequel il est plein d'estime; vous espérez lui faire intenter un procès criminel par des fanatiques. Vous perdez votre peine : il sera mort avant qu'il soit ajourné; et s'il est en vie, il confondra les calomniateurs.

Il est vrai que vous paraissez avoir beau jeu dans la guerre offensive que vous faites; vous combattez avec des armes qu'on révère; vous prenez sur l'autel le couteau dont vous voulez frapper votre victime.

[1] Les trois ouvrages dont il est ici question sont de Voltaire; voyez, tome XXVI, ma Préface; tome XLIII, pages 7 et 562. B.

[2] Voltaire avait fait imprimer, sous le nom de Saint-Hyacinthe et sous la date de 1728, une édition du *Dîner du comte de Boulainvilliers*. B.

[3] Celui dont il a été parlé ci-dessus, page 447. B.

Si vous demeurez dans un village auprès d'Utrecht, vous êtes victimes vous-mêmes; et vous voulez devenir bourreaux! et de qui? d'un homme qui a toujours condamné vos persécuteurs.

Que nous importe au fond à vous et à moi, pauvres Gaulois que nous sommes, si on a écrit, je ne sais où, et je ne sais quand, qu'un barbare, dans une guerre barbare entre des villages barbares, ait égorgé sa fille par piété[a]? Que nous fait la loi de ce parricide qui ordonnait que tout ce qui serait voué serait massacré sans rémission[1]? De quoi nous embarrassons-nous si un homme[b] prêcha tout nu autrefois, et si c'était un signe évident que le roi d'Assyrie emmènerait pendant trois ans les Égyptiens et les Éthiopiens captifs, tout nus, sans souliers, *montrant leurs fesses* pour l'ignominie de l'Égypte?

N'est-ce pas en vérité une étrange et triste occupation pour des habitants des côtes occidentales de l'occident de s'acharner les uns contre les autres, pour décider comment s'y prit un voyant, un nabi, sur le bord de la rivière de Chobar[c], lorsqu'il coucha trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et qu'il mangea des excréments étendus sur son pain pendant tout ce temps-là? Faut-il injurier, calomnier, persécuter aujourd'hui son prochain, pour savoir si un autre voyant[d] donna autant d'argent à la prostituée Gomer, fille d'Ébalaïm, dont il eut trois

[a] Jephté. — Voyez ci-après, paragraphe XXXIV. B.
[1] Lévitique, chapitre XXVII, verset 28. B.
[b] Esaia. — Isaïe, XX, 2. B.
[c] Ézéchiel [chap. IV]. — [d] Osée [chap. I et III].

enfants par l'ordre exprès du Seigneur son maître, qu'il en donna à l'autre prostituée adultère par le même ordre? S'égorgera-t-on pour prouver que cette adultère ayant eu quatre boisseaux d'orge et vingt-quatre francs du nabi, il n'en fallut pas davantage à la simple prostituée dont il eut trois enfants?

En bonne foi, messieurs, il y a dans cet ancien livre plus de cinq cents passages tout aussi difficiles à expliquer, et qu'on peut tâcher d'entendre, ou d'oublier, ou de respecter, sans outrager personne.

XXIX. *De soixante et un mille ânes, et de trente-deux mille pucelles.*

Malgré le dégoût mortel que me donne cette vaine dispute, vous me forcez de continuer à vous répondre, puisque vous continuez d'insulter et de persécuter mon ami. Vous lui reprochez d'avoir voulu inspirer la tolérance aux hommes dans son *Traité de la Tolérance*. Vous vous réjouissez de ce qu'un capitaine juif dans le petit désert de Madian, ayant donné bataille aux Madianites, ait égorgé tous les hommes, et n'ait dans le butin conservé la vie qu'à trente-deux mille pucelles, à six cent soixante-quinze mille moutons, à soixante et douze mille bœufs, et à soixante et un mille ânes. L'auteur de la Tolérance n'a parlé[1] de cette étrange capture que pour examiner s'il faut croire les écrivains qui assurent que parmi les trente-deux mille filles conservées, il y en eut une par mille immolée au Seigneur, comme ces mots, *trente-deux*

[1] Tome XLI, pages 305-306. B.

vies furent la part du Seigneur, semblent le démontrer.

Si vous lisiez dans un auteur arabe ou tartare, *trente-deux vies furent le partage de ce vainqueur*, certainement vous n'entendriez pas autre chose, sinon, ce vainqueur ôta la vie à trente-deux personnes. Ceux qui ont imaginé que les trente-deux filles madianites furent employées au service de l'arche, ne songent pas que jamais fille ne servit au sanctuaire chez les Juifs; qu'ils n'eurent jamais de nonnes; que la virginité était chez eux en horreur. Il est donc infiniment probable, suivant le texte, que les trente-deux pucelles furent immolées; et c'est ce qui peut avoir fait dire au R. P. dom Calmet dans son *Dictionnaire*, à l'article MADIANITE: « Cette guerre est « terrible et bien cruelle; et, si Dieu ne l'avait or- « donnée, on ne pourrait qu'accuser Moïse d'injustice « et de brigandage. »

A l'égard des soixante-douze mille bœufs et des soixante et un mille ânes, vous voulez rendre mon ami suspect d'irrévérence, parceque, dans l'horrible désert sablonneux de Jareb et de l'Arnon, hérissé de rochers, on nourrissait six cent soixante et quinze mille brebis qui furent prises avec les bœufs, les ânes, et les filles: et là-dessus vous dites avoir lu qu'en Dorsetshire, dans un petit terrain marécageux, il y a quatre cent mille moutons. Tant pis pour le propriétaire, monsieur, j'en sais des nouvelles: croyez-moi, les moutons meurent bien vite dans les marécages; j'y ai perdu les miens. Je ne vous conseille pas de mettre vos moutons dans un marais; faites-y des étangs, élevez-y des carpes.

Au reste, vous prenez trop de peine de chercher les limites d'un Madian vers le ruisseau de l'Arnon, et celles d'un autre Madian vers Éziongaber. L'un pouvait être très aisément une colonie de l'autre, comme on dit que notre Bretagne a été une colonie de la Grande-Bretagne. Mais, à propos de ces Madianites, dont l'horrible destruction vous plaît si fort, et qui habitaient si loin d'Utrecht, deviez-vous outrager, dénoncer, calomnier votre compatriote, parcequ'il a recommandé l'humanité, la tolérance; parcequ'il l'a inspirée à des hommes puissants; parcequ'il a rendu service au genre humain? il vous aurait rendu service à vous-mêmes, si vous aviez été persécuté par les jésuites.

XXX. *Des enfants à la broche.*

Il n'est que trop vrai, monsieur ou messieurs, que presque tous les peuples ont tâté de la chair humaine; vous n'en mangez pas, vous n'êtes pas anthropophages, mais vous êtes des auteurs andropekthroi un peu ennemis des hommes, si j'ose le dire. Mon ami, qui a toujours été leur ami, ne pouvait croire autrefois à l'anthropophagie. Il a été détrompé. Messieurs Banks, Solander, et Cook, ont vu récemment des mangeurs d'hommes dans leurs voyages. J'ai fort connu autrefois M. Brébeuf, petit-neveu de l'ampoulé traducteur de l'ampoulé Lucain, et du R. P. Brébeuf, jésuite missionnaire en Canada : il m'a conté que son grand-oncle le jésuite ayant converti un petit Canadien fort joli, ses compatriotes, très piqués, rôtirent cet en-

fant, le mangèrent, et en présentèrent une fesse au R. P. Brébeuf, qui, pour se tirer d'affaire, leur dit qu'il fesait maigre ce jour-là. Le R. P. Charlevoix, qui fut mon préfet, il y a soixante et quinze ans, au collége de Louis-le-Grand, et qui était un peu bavard, a conté cette aventure dans son histoire du Canada.

Vous rapportez vous-mêmes que mon ami vit à Fontainebleau, en 1725, une belle sauvage du Mississipi, qui avoua avoir dîné quelquefois de chair humaine. Cela est vrai, et j'y étais, non pas au dîner de la sauvage, mais à Fontainebleau [1].

Vous savez, messieurs, ce que Juvénal [2] rapporte des Gascons et des Basques, qui avaient eu une cuisine semblable. Jules-César, le grand César, notre vainqueur et notre législateur, a daigné nous apprendre dans son livre sept *(de Bello Gallico)*, que, lorsqu'il assiégeait Alexia [3] en Bourgogne, le marquis de Critognac, homme très éloquent, proposa aux assiégés de manger tous les petits enfants l'un après l'autre, selon l'usage. Je ne me fâche point quand on me dit que c'était la coutume de nos pères. Pourquoi donc les Juifs se fâcheraient-ils quand on leur dit en conversation que leurs pères ont suivi quelquefois le conseil de ce M. de Critognac?

Voulez-vous que j'ajoute au témoignage de César celui d'un saint qui est d'un bien plus grand poids?

[1] Voyez tome XVII, page 405; et XXVI, 400. B.

[2] Satire xv, vers 93 et suiv. B.

[3] Aujourd'hui Sainte-Reyne près Flavigny, département de la Côte-d'Or. B.

c'est saint Jérôme[a]. « J'ai vu, dit-il dans une de ses « lettres, j'ai vu, étant jeune, dans la Gaule, des Écos- « sais qui, pouvant se nourrir de porcs et d'autres « bêtes, aimaient mieux couper les fesses des jeunes « garçons et les tétons des jeunes filles. » Puis servez... « Cum ipse adolescentulus in Gallia viderim Scotos, « gentem britannicam, humanis vesci carnibus: et « cum per silvas porcorum greges et armentorum pe- « cudumque reperiant, pastorum nates et femina- « rum papillas solere abscindere, et has solas ciborum « delicias arbitrari[1]. »

Y a-t-il donc tant à s'émerveiller, monsieur ou messieurs, que les Juifs aient fait quelquefois la même chère que nous, et que tant d'autres nations qui nous valaient bien? Je suis persuadé que M. Pinto n'est point du tout humilié qu'une femme de Samarie ait fait autrefois, avec sa commère, la partie de manger leurs enfants l'un après l'autre. Cela fit un procès par-devant le roi d'Israël. Où avez-vous pris que les deux femmes plaidèrent devant le roi de Syrie?

XXXI. *Menace de manger ses enfants.*

Vous raisonnez, je crois, un peu légèrement, quand vous dites que la menace faite par Moïse aux Juifs qu'ils mangeraient leurs enfants n'est pas une preuve que cela arrivait, et qu'on ne pouvait les menacer

[a] Lettre contre Jovinien, livre II, page 53, édition de *saint Jérôme*, in-folio, à Francfort, chez Christ. Genskium, 1684.

[1] Voltaire, probablement citant de mémoire, avait étrangement défiguré le texte de saint Jérôme, qu'il avait cité exactement dans l'article Anthropophages des *Questions sur l'Encyclopédie;* voyez t. XXVI, p. 412. B.

que d'une chose qu'ils détestaient. Dites-moi, je vous prie, de ce que César menaça nos pères, les magistrats de la ville de Vannes, de les faire pendre, en concluriez-vous qu'ils ne furent pas pendus, sous prétexte qu'ils n'aimaient pas à l'être? On ne vous a point dit que les mères juives mangeassent souvent leurs enfants de gaîté de cœur; on vous a dit qu'elles en ont mangé quelquefois : la chose est avérée. Pourquoi vous et moi nous mangeons-nous le blanc des yeux pour des aventures si antiques?

XXXII. *Manger à table la chair des officiers, et boire le sang des princes.*

Il est dit dans l'*Analyse de la religion juive et chrétienne*, attribuée à Saint-Évremond [1], que la promesse faite dans Ézéchiel, d'avaler la chair des vaillants, de boire le sang des princes, de manger le cheval et le cavalier à table, regarde évidemment les Juifs; et que les promesses précédentes sont pour les corbeaux. M. Fréret est de cette opinion; mais qu'importe? Je vous cite ici Saint-Évremond, parcequ'on mettait sous son nom mille ouvrages auxquels il n'avait pas la moindre part. Vous en usez ainsi avec mon ami. Laissons là tous ces vilains repas, et vivons ensemble paisiblement. Que je voudrais avoir l'honneur de vous donner à dîner dans ma chaumière avec des philosophes tolérants qui daignent y venir quelquefois! nous ne mangerions ni le cheval ni le cavalier; nous parlerions des sottises anciennes et modernes.

[1] Voyez ma note, tome XXVIII, page 211; et aussi XLIII, 514. B.

Vous nous instruiriez; vous trouveriez en nous des cœurs ouverts, et des esprits dignes peut-être de vous entendre.

XXXIII. *Tout ce qui sera voué ne sera point racheté, mais mourra de mort.*

Vous accusez mon ami d'avoir dit que les sacrifices de sang humain sont établis dans la loi de cet *exécrable et détestable* peuple. Je ne me souviens point d'avoir lu ces belles épithètes ainsi accolées. Je crois pouvoir assurer que c'est une calomnie, non pas exécrable et détestable, mais une pure calomnie, d'autant plus que vous ne citez ni la page ni le livre. Mais il n'est pas question ici de savoir si un écrivain a injurié et calomnié un autre écrivain à lui inconnu, l'an 1771, dans un ouvrage imprimé en 1776. Il s'agit d'entendre le chapitre XXVII du *Lévitique*, qui dit[1] : « Ce qui sera voué au Seigneur ne sera point « racheté, mais mourra de mort. » Ce texte est assez clair, ce me semble; il n'y a pas à disputer. Et quand vous dites que ces sacrifices sont défendus ailleurs, que prouvez-vous par ce singulier raisonnement? Vous prouvez que vous avez trouvé des contradictions : c'est à vous à vous sauver de ce piége que vous vous êtes tendu. Je me retire, de peur d'y tomber.

XXXIV. *Jephté.*

Vous n'osez dire nettement que, selon le texte, Jephté n'égorgea point sa fille. La chose est constante,

[1] Verset 28. B.

trop avérée par les plus grands hommes de l'Église. Vous dites que peut-être cela s'expliquait d'une autre façon ; que Jephté pourrait avoir mis sa fille en couvent ; que Louis Cappel et dom Martin ont saisi cet échappatoire. Je ne me soucie ni de Martin ni de Cappel ; je m'en tiens au texte, en qui je crois plus qu'en eux. *Jephté lui fit comme il avait voué*. Et qu'avait-il voué ? la mort.

XXXV. *Le roi Agag coupé en morceaux.*

Il y avait donc chez les Juifs des sacrifices de sang humain ; et celui-là est bien constaté. Vous voulez donner un autre nom à la mort du roi Agag. A la bonne heure ; nommez, si vous voulez, cette aventure une violation exécrable du droit des gens, une action horrible, une action abominable. Elle est rapportée par l'historien des rois juifs[1], qui doit faire mention des crimes comme des bonnes actions. Mais remarquez bien, en passant, qu'il y a une très grande différence entre un livre qui contient la loi, et une simple histoire. On ne fut pas obligé, chez les Juifs, de croire les chroniques comme on fut obligé de croire le *Décalogue*. C'est là que se sont fourvoyés tant de braves commentateurs ; ils n'ont pas distingué Dieu qui parle, et l'homme qui raconte.

Quoi qu'il en soit, j'avoue que je ne puis m'empêcher de voir un vrai sacrifice dans la mort de ce bon roi Agag. Je dis d'abord qu'il était bon, car il était gras comme un ortolan : et les médecins remarquent

[1] Livre I[er] des Rois, chap. xv. B.

que les gens qui ont beaucoup d'embonpoint ont toujours l'humeur douce. Ensuite je dis qu'il fut sacrifié, car d'abord il fut dévoué au Seigneur : or nous avons vu que « ce qui a été dévoué ne peut être ra« cheté ; il faut qu'il meure. » Je vois là une victime et un prêtre. Je vois Samuel qui se met en prières avec Saül, qui fait amener entre eux deux le roi captif, et qui le coupe en morceaux de ses propres mains. Si ce n'est pas là un sacrifice, il n'y en a jamais eu. Oui, monsieur, de ses propres mains : *in frusta concidit eum*[1]. Le zèle lui mit l'épée à la main, dit le savant dom Calmet : il pouvait ajouter que le zèle donne des forces surnaturelles ; car Samuel avait près de cent ans, et à cet âge on n'est guère capable de mettre un roi en hachis. Il faut un furieux couperet de cuisine, et un furieux bras. Je ne vous parle pas de l'insolence d'un aumônier de quartier, qui coupe en morceaux un roi prisonnier que son maître a mis à rançon, et qui allait payer cette rançon à ce maître. On a déjà dit[2] que si un chapelain de Charles-Quint en avait fait autant à François Ier, la chose eût paru rare.

Vous avez la cruauté, monsieur ou messieurs, de calomnier ce pauvre roi Agag pour justifier le cuisinier Samuel. Vous assurez que c'était un tyran sanguinaire, parceque Samuel lui dit, en le coupant par morceaux : Comme ton épée a ravi des enfants à des mères, ainsi ta mère restera sans enfants. Hélas ! monsieur, n'est-ce pas ce que tant de héros de

[1] Livre Ier des Rois, chap. xv, vers. 33. B.
[2] Voyez tome XL, page 611. B.

l'Iliade disent aux héros qu'ils tuent dans les combats? Le pieux Hector avait fait pleurer des mères grecques; Achille fit pleurer la mère d'Hector, lequel n'était point un tyran sanguinaire. Cessez de remuer la cendre du bon roi Agag, et de flétrir sa mémoire. C'est bien assez qu'il ait été haché menu par Samuel, fils d'Elcana.

XXXVI. *Des prophètes.*

Passons à une autre question. C'est une chose respectable sans doute que le don de prophétie; ce n'est pas assez d'exalter son ame, il faut une grace particulière. Je ne sais pas si mon ami a dit que connaître l'avenir, c'est connaître ce qui n'est pas[1]: mais, s'il l'a dit, il a dit vrai. Vous répondez qu'on connaît le passé, et que cependant le passé n'est pas. Voilà un plaisant sophisme. Un homme aussi sérieux que vous l'êtes peut-il se jouer ainsi des mots? Faut-il qu'on vous dise que le passé est dans la bouche de ceux qui ont vu, dans les livres de ceux qui ont écrit? encore n'y est-il guère. Mais où est l'avenir? où le voit-on? Mon ami a toujours révéré les prophètes, non pas tous; peut-être a-t-il eu quelque scrupule sur la vision qu'eut le prophète Michée, quand Dieu, au milieu de tous ses anges, demanda qui d'eux voulait tromper Achab en son nom, et le faire aller à Ramoth en Galaad, et que le prophète Sédékias donna un grand soufflet au prophète Michée, en lui disant: Devine comment l'esprit a passé de ma main sur ta

[1] Voyez tome XV, page 133. B.

joue[1]. D'ailleurs, mon ami croyait fermement aux prophéties, mais peu à Sédékia.

Monsieur ou messieurs, vous écrivez sous le nom de six Juifs, et vous leur faites citer saint Paul à propos des prophètes : cela n'est pas adroit.

XXXVII. *Des sorciers et des possédés.*

Vos Juifs ont eu des magiciens, des possédés, des exorcistes. Et quel peuple n'en a pas eu ? Lisez *l'Ane d'or* d'Apulée. Vous voulez faire accroire que mon ami s'est contredit quand il a prouvé[2] que les Juifs furent long-temps sans connaître les anges et les diables, et qu'ayant été faits ensuite esclaves, ils connurent les anges et les diables de leurs maîtres. Ils furent même bientôt endiablés, possédés, ensorcelés. Or, quand on a des ensorcelés chez soi, il faut bien qu'on les désensorcelle. Les Français, mes voisins, ont un joli opéra comique appelé *les Ensorcelés* ; il est, je crois, de M. Sedaine[3]. Jeannot et Jeannette y sont possédés du diable ; et à la fin ils sont exorcisés, comme de raison, et heureusement guéris. Les Juifs ayant donc fait connaissance avec les diables, eurent le secret de les chasser. Ils firent des livres de Salomon, comme je vous l'ai dit ; ils mirent de la racine barat ou baaras dans le nez des possédés, comme je

[1] Voyez tome XV, page [illegible]3 ; XLIII, 76. B.

[2] Voyez tome XV, [illegible] et 222 ; XXVI, 59, 385, 387 ; XXVII, 125 ; XXX, 459 ; XLI, [illegible] XLIII, 268 ; XLV, 167. B.

[3] *Les Ensorcelés, ou Jeannot et Jeannette*, parodie des *Surprises de l'amour* (par Marivaux) ; n'est pas de Sedaine, mais de Favart, Guérin, et Harny. B.

vous l'ai dit encore[1]. Permettez-moi d'ajouter qu'il faut avoir le diable au corps pour trouver de la contradiction dans les laborieuses recherches de mon ami.

Et vous, mes amis les Juifs, relisez votre historien Josèphe, au livre VII, chapitre XXIII, *De la guerre contre les Romains* : « Au nord de la vallée de Ma-« cheron, au champ nommé Barat, se trouve une « plante du même nom qui ressemble à une flamme. « Elle jette le soir des rayons brillants, et se retire « quand on veut la prendre. On ne peut l'arrêter qu'a-« vec de l'urine de femme, ou avec ses mal-semaines. « Qui la touche meurt sur-le-champ, à moins qu'il « n'ait dans sa main une racine de la même plante. « A cette racine on attache un chien, qui, en vou-« lant se débarrasser, arrache la plante, et meurt « aussitôt. Après cela, on peut manier le barat sans « péril. C'est avec cette plante qu'on chasse les dé-« mons infailliblement. »

Cette recette était si commune du temps de la personne infiniment respectable dont il faut bien que je vous parle malgré vous, que cette personne convient elle-même de l'efficacité du barat, et avoue que vous avez le pouvoir de chasser les diables.

Vous devez savoir qu'il y avait beaucoup de maladies diaboliques qu'on appelait *sacrées*[2] chez presque toutes les nations, et que l'on croyait guérir avec des exorcismes ; telles étaient l'épilepsie, la catalepsie,

[1] Voyez tome XV, page 213 ; XXVIII, 325 ; XLI, 313 ; XLIII, 109, 588 ; XLIV, 122, 206. B.

[2] Voyez tome XV, page 212 ; XLV, 36 ; XXVIII, 325. B.

les écrouelles. L'impuissance, qu'on appelait la *maladie des Scythes*, était surtout causée par des esprits malins qu'on exorcisait; c'est ce qu'on voit dans Pétrone, dans Apulée. Et il faut vous dire, mes chers Juifs, que tous ces faux exorcismes ont enfin cédé à la puissance des nôtres, qui sont les seuls véritables. Je suis fâché de vous dire des choses si dures, mais c'est vous qui m'y forcez.

XXXVIII. *Des serpents enchantés.*

Vous parlez d'enchanter les serpents. Vraiment, monsieur, rien n'est plus commun. Mon intime ami rapporte lui-même [1] le certificat d'un fameux chirurgien d'un village assez voisin de son château. Voici ce certificat: « Je certifie que j'ai tué en diverses fois « plusieurs serpents, en mouillant un peu avec ma « salive un bâton ou une pierre, en donnant un petit « coup sur le milieu du corps du serpent. 19 janvier « 1772. FIGUIER, chirurgien. »

Il faut croire que ce chirurgien enchante les serpents avec sa salive. C'était l'opinion des anciens physiciens. Lucrèce dit dans son quatrième livre:

Est utique ut serpens hominis contacta saliva,
Disperit, ac sese mandendo conficit ipsa.

Crachez sur un serpent, sa force l'abandonne,
Il se mange lui-même, il se dévore, il meurt.

Des incrédules soupçonneront que mon chirurgien

[1] Voyez tome XXXII, page 219. B.

32.

donnait à ses serpents de grands coups de pierre ou de bâton, qui avaient plus de part à la mort du reptile que le crachat de l'homme. Mais enfin, Virgile, qui passe encore à Naples pour un grand sorcier, dit en termes exprès :

> Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.
> Ecl. VIII, v. 71.

Ce qui a été ainsi rendu en françois ou en français par M. Perrin :

> Chantez dans votre pré; les serpents crèveront.

Vous êtes persuadé que les sauvages d'Amérique charment les serpents. Je le crois bien, monsieur; les Juifs les charmaient aussi. Vous trouverez dans le psaume 57 le serpent, l'aspic sourd qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. Jérémie, dans son chapitre VIII, menace les Juifs de leur envoyer des serpents dangereux contre lesquels les enchantements ne pourront rien. L'*Ecclésiaste*, l'*Ecclésiastique*, rendent gloire à la puissance des sages qui charment des serpents; je me joins à eux. J'ai dit à des gens : Je n'aspire pas jusqu'à vous charmer; mais je voudrais vous apaiser.

XXXIX. *D'Édith, femme de Loth.*

Vous parlez de la femme de Loth transmuée en statue de sel; et je ne sais si c'est pour vous en moquer, ou pour la plaindre. Oh! que j'aime bien mieux Virgile quand il raconte le malheur d'Eurydice!

> Illa, Quis et me, inquit, miseram, et te perdidit, Orpheu!
> Quis tantus furor! en iterum crudelia retro

Fata vocant, conditque natantia lumina somnus.
Jamque vale; feror ingenti circumdata nocte,
Invalidasque tibi tendens, heu! non tua, palmas.
Georg., IV, 494.

Pouvez-vous affaiblir les miracles terribles opérés sur cette femme infortunée, sur tous ses compatriotes jeunes et vieux, enivrés de la fureur de violer deux anges, et quels anges! En nous racontant froidement, d'après je ne sais quel Heidegger, que des paysans furent changés en statues, eux et leurs vaches, vous ne dites pas en quel pays. J'avoue que le malheur d'Édith, femme de Loth, excite ma compassion; mais en vérité, monsieur, vous me faites compassion aussi. Vous ne croyez pas à saint Irénée, qui prétend que la femme à Loth a conservé ses ordinaires, ses menstrues dans son sel! vous contredites un saint! Il est clair pourtant que les menstrues dont on a tant parlé ne sont pas plus prodigieuses que la métamorphose en statue. Je vous prie de vous souvenir que mon ami vous a toujours regardé comme un peuple à prodiges [1], et qu'un miracle ne coûte pas plus qu'un autre au maître de la nature.

XL. *De Nabuchodonosor.*

Vous soutenez que Nabuchodonosor ne fut pas métamorphosé en bœuf, mais en aigle. Cependant il est dit dans Daniel: *Il brouta l'herbe en bœuf* [2]. J'avoue que Daniel dit aussi que ses cheveux ressemblent à des plumes d'aigle; encore le mot de plume n'est pas

[1] Voyez ma note, page 450. B.
[2] Daniel, IV, 30. B.

dans le texte. Hé bien, monsieur, faut-il se fâcher pour cela? concilions-nous; disons qu'il fut changé en aigle-bœuf. C'est un animal aussi rare que le dragon de l'empereur de la Chine, et que l'aigle à deux têtes. Je ne prends la liberté de railler qu'avec vous, qui raillez continuellement avec mon ami. Je révère le texte sur lequel vous et moi pourrions nous tromper; et ce n'est certainement pas avec le texte que nous oserions badiner.

XLI. *Des pygmées et des géants.*

Disons un petit mot des pygmées et des géants. Quant aux races des géants, vous ne prouvez leur existence constatée dans l'Écriture que par les Patagons; et vous niez celle des pygmées, quoiqu'elle soit énoncée dans Ézéchiel. Cependant vous avouez sans difficulté que les anciens pygmées qui combattirent contre les grues avaient un pied et demi de roi de hauteur. Et vous ne voulez pas que les gamadins, les pygmées d'Ézéchiel, qui ont combattu à Tyr, comme tout le monde le sait, fussent de la même taille! N'est-ce pas avoir deux poids et deux mesures? Il y a des gens qui prétendent que lorsqu'on dispute sur un peuple d'un pied et demi de haut, on pourrait bien avoir un pied de nez.

XLII. *Des types et des paraboles.*

Vous répétez ce que mon ami a dit cent fois, que les anciens s'expliquaient, non seulement en para-

boles[a], mais aussi en actions, en types figuratifs; vous répétez précisément les exemples qu'il en rapporte; les pavots dont Tarquin abattit la tête, pour signifier qu'il fallait détruire les grands seigneurs gabiens; le présent de cinq flèches, d'une souris, d'un moineau, et d'une grenouille, fait par un roi de Scythie au premier des Darius, pour l'avertir de craindre les flèches des Scythes, et de s'enfuir comme une souris ou un moineau au plus vite; et les chaînes dont le prophète Jérémie se lie, pour engager les Israélites à se laisser lier par Nabuchodonosor; la prostituée à laquelle le prophète Osée fait trois enfants, et la femme adultère à laquelle il en fait d'autres, pour reprocher aux Israélites qu'ils ont forniqué avec les nations; Ézéchiel, couché trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et mangeant son pain couvert d'excréments, exprès pour avertir ses compatriotes qu'ils mangeront leur pain souillé parmi les nations, etc.

Il y a chez tous les peuples mille exemples de ces emblèmes, de ces figures, de ces allégories, de ce langage typique[b]. Il ne faut pas l'outrer; Cicéron nous en avertit: *Verecunda debet esse translatio.*

Mon ami a remarqué[1] que des moines languedo-

[a] Voyez le chapitre XLIII de la *Philosophie de l'histoire*, si vous voulez. — Tome XV, page 194. B.

[b] Vous êtes de bien mauvaise humeur, messieurs, et votre *indignor* est bien mal appliqué. Lisez seulement le *Commentaire* de Calmet, vous verrez que tout cela fut fait réellement; que c'était à-la-fois un fait et un type, et qu'il fallait bien que le pain d'Ézéchiel fût souillé pour être la figure d'un pain souillé. C'est à moi de dire *indignor*.

[1] Voyez tome XXIX, page 418, et ci-dessus la neuvième des *Lettres chinoises*, etc. B.

ciens avaient écrit sous le portrait du pape Innocent III, qui avait maudit les sujets du comte de Toulouse: *Tu es innocent de la malédiction.*

Il observe aussi qu'on trouva les minimes prédits dans *la Genèse*[1] : *Frater noster minimus*, notre frère le minime.

De grands hommes même ont abusé quelquefois de ce langage tropologique-mystique-typique. Saint Augustin, dans son sermon 41, s'exprime ainsi : « Le « nombre dix signifie justice et béatitude résultante « de la créature qui est sept, avec la Trinité qui fait « trois: c'est pourquoi les commandements de Dieu « sont dix[2]. Le nombre onze est le péché, parce- « qu'il transgresse dix. Le nombre soixante et dix est « le produit du péché qui multiplie dix par sept; car « le nombre sept est le symbole de la créature. »

C'est ainsi que saint Augustin, daignant employer ces idées pythagoriciennes pour combattre les gentils avec leurs propres armes, dit, dans son sermon 53, « que les trois dimensions de la matière sont la lar- « geur, qui est la dilatation du cœur; la longueur, « qui est la persévérance; et la hauteur, qui est l'es- « poir de la félicité. »

Mon ami observe encore (observez bien ceci vous-même, monsieur ou messieurs) que ce mauvais goût auquel saint Augustin s'abandonna quelquefois ne dé-

[1] Chapitre XLIV, verset 26. B.

[2] Dans *le Shasta*, ancien ouvrage des anciens brachmanes, qui, selon MM. Holwell et Dow, fut écrit il y a près de cinquante siècles, ce sont les péchés mortels qui sont au nombre de dix, et la vertu est peinte avec dix bras pour les combattre. C'est cette image de la vertu que les missionnaires ont prise pour l'image du diable.

roba rien à son éloquence[1], à son jugement solide, et surtout à sa piété. Oui, mes chers Juifs, tout a été type, emblème, figure, prédiction dans vos aventures; vous êtes types vous-mêmes. Vous êtes nos précurseurs; mais le serviteur qui porte le flambeau, et qui marche devant son maître, ne doit pas se croire supérieur à lui.

XLIII. *Des gens qui vont tout nus.*

Vous revenez encore à nous dire qu'un voyant[2], un nabi très recommandable, ne prêcha point tout nu, mais qu'il était en veste. Et je reviens à vous dire qu'il prêcha tout nu, que c'était un prodige, un type. « Comme mon serviteur a marché tout nu, « et sans souliers, pour un type et un prodige sur « l'Égypte, et sur l'Éthiopie, ainsi le roi des Assy- « riens emmènera captifs d'Égypte et d'Éthiopie jeu- « nes et vieux, nus, déchaux, fesses découvertes. » En effet, si le voyant avait marché et prêché en veste, où aurait été le prodige extraordinaire, le type?

Vous ajoutez que l'Anglais Tindal a prétendu que David avait dansé tout nu devant l'arche. Je n'ai point lu Tindal : je le condamne s'il l'a dit, car David, en dansant, portait un éphod de lin, une espèce de camisole de linge: il est vrai qu'il n'avait point de culottes : les Juifs n'en portaient point. Il est vrai aussi que Michol, sa femme, lui reprocha d'avoir, en dansant, « montré tout ce qu'il portait aux servantes, « en se mettant tout nu comme un bouffon, et que

[1] Voyez tome XXVI, page 185. B.

[2] Ésaïe. — Isaïe, ch. xx, vers. 3, 4. B.

« David lui répondit : Oui, je danserai, et j'en serai « plus glorieux devant les servantes. » (II. Rois, ch. VI.) Cela peut faire croire qu'il relevait trop haut sa tunique en dansant, mais non pas qu'il s'était mis absolument nu. C'est sur quoi, monsieur, je vous demande la permission de répéter ce que j'ai dit souvent d'après mon ami, car vous savez que j'aime à me répéter : faut-il se harpailler, se quereller, s'injurier, se poursuivre, pour décider si un certain homme avait des culottes il y a deux mille huit cent vingt-cinq années, selon Denys-le-Petit?

XLIV. *D'une femme de fornication.*

Voulez-vous encore disputer sur la prostituée que le Seigneur ordonna au prophète Osée de prendre? « Prenez une femme de fornication, et faites des en« fants de fornication[1], etc. » Je vous avoue que je suis las de cette querelle, et qu'Osée forniquera sans que je m'en mêle. Oui, monsieur, qu'Osée dise tant qu'il voudra qu'Éphraïm est un âne, et qu'il a fait des présents à ses amants : « Onager solitarius sibi : « Ephraim munera dederunt amatoribus[2] ; » que le commentaire de Calmet cite Pline, selon lequel certains ânes commandent despotiquement à des troupeaux d'ânesses, et coupent les testicules de leurs ânons, en vérité cela ne doit pas troubler la paix des honnêtes gens.

XLV. *D'Ézéchiel encore.*

Vous insistez toujours sur Ézéchiel; vous supposez

[1] Osée, chapitre I, verset 2. B. — [2] Id., VIII, 9. B.

qu'il ne dormit sur le côté gauche trois cent quatre-vingt-dix jours qu'en songe, qu'il ne se fit lier qu'en songe, qu'il ne mangea pendant plus d'un an son pain couvert d'excréments qu'en songe. Relisez donc le savant Calmet, à qui vous vous en rapportez si souvent. Il est du sentiment de saint Jean-Chrysostôme, de saint Basile, de Théodoret, et de tous ceux qui expliquent la chose au pied de la lettre. Si tout cela, dit-il, ne s'était fait qu'en vision, en songe, comment ce prophète aurait-il exécuté les ordres de Dieu? Il dit qu'il est très possible qu'un homme demeure enchaîné et couché sur le côté trois cent quatre-vingt-dix jours, et il cite l'exemple d'un fou qui demeura lié et couché sur le même côté pendant quinze ans. (Ézéchiel, *Comment.*, p. 33, édit. de Paris.)

XLVI. *Des prophètes encore.*

Messieurs les Juifs, je crois, comme mon ami, à toutes les prophéties, et je vous déclare que mon ami et moi nous y trouvons à chaque page le messie que vous n'y trouvez jamais. Et vous, M. Guenée, si vous êtes chrétien, je vous déclare que vous ne parviendrez pas à nous faire condamner comme errant dans la foi. Nous sommes soumis à toutes les décisions de l'Église, et nous supposons que vous l'êtes aussi. Mais vous manquez de charité.

Par ma foi, je crois que vous vous êtes trompé en tout. Par ma charité, je vous pardonne les accusations dont vous chargez mon ami, pourvu qu'elles n'aient point d'effet. Par mon espérance, je me flatte que vous viendrez à résipiscence.

XLVII. *Accusation légère.*

Vous accusez mon ami d'avoir dit que le commun des Juifs apprit à lire et à écrire dans Babylone, et d'avoir dit ensuite que ce fut dans Alexandrie [1].

Si dans quelqu'un de ses ouvrages, que je ne connais pas, quelque copiste ou quelque typographe a sauté une ligne, et a mal placé le mot d'Alexandrie, il y a une malignité puérile à charger l'auteur d'une telle faute d'impression; et c'est ce qui vous arrive trop souvent. Si cette erreur ne se trouve pas chez mon ami, il y a une malignité d'homme fait à l'en accuser, et une grande perte de temps à fatiguer le public de ces misères. Une de nos grandes sottises à nous autres barbouilleurs de papier, c'est de croire que le public prend le même intérêt que nous aux inutilités qui nous occupent.

XLVIII. *De l'ame, et de quelques autres choses.*

Je vais entrer autant que je le puis dans la grande question qui intéresse tous les hommes, et qui a partagé tous les philosophes depuis environ trois mille ans. Il s'agit de savoir si nous avons une ame, ce que c'est que cette ame; si elle existe avant nous de toute éternité dans le sein de l'Être des êtres; si elle existe éternellement après nous; si c'est par sa propre nature, ou par une volonté particulière de son créateur; si elle est une substance ou une faculté; s'il y a des différences spécifiques entre les ames, ou

[1] Tome XV, page 226; et XLVI, 126, 158. B.

si elles se ressemblent toutes; si elles tiennent une place dans l'espace; si elles arrivent chez nous pourvues de pensées, ou si elles ne pensent qu'à mesure, etc., etc., etc.

Mon ami et moi nous commençons par attester le Dieu vivant, car ce grand objet est digne d'une telle attestation; nous le prenons, dis-je, à témoin que Nous croyons ce que nous enseigne notre religion chrétienne. Nous vous le disons à vous, soit que vous soyez Juifs pharisiens ou Juifs saducéens, Juifs allemands ou Juifs portugais; à vous, M. Guenée leur secrétaire chrétien par hasard, soit que vous soyez thomiste, ou janséniste, ou moliniste, ou frère morave servant Dieu auprès d'Utrecht. Si vous me demandez ce que c'est précisément qu'une ame, nous vous répondons ce que mon ami a dit tant de fois, nous n'en savons rien [1].

Il lève au ciel les yeux, il s'incline, il s'écrie :
Demandez-le à ce dieu qui nous donna la vie [2].

Mon ami a su par cœur tout ce que dit saint Thomas d'Aquin dans sa *Somme*. Cet ange de l'école distingue l'ame en trois parties, d'après les péripatéticiens: l'ame sensitive, l'ame des sens, *Psyché* (ψυχὴ), dont Éros, fils d'Aphrodite, fut amoureux chez les Grecs; l'ame végétative, *pneuma* (πνεῦμα), souffle qui donne le mouvement à la machine; l'ame intelligente, *noûs* (νόος), entendement; et chacune de ces

[1] Tome XXVI, page 214; XXXI, 293; XLI, 320; XLV, 26 et suiv. B.

[2] Vers de Voltaire dans le quatrième des *Discours sur l'homme*; voyez tome XII. B.

parties est encore divisée en trois autres. Ainsi, péripatétiquement parlant, cela composerait neuf ames à bien compter.

Long-temps avant lui, saint Irénée, dans son livre V, chap. VII, dit « que l'ame n'est incorporelle « que par comparaison avec le corps mortel, et qu'elle « conserve la figure de l'homme, après la mort, afin « qu'on la reconnaisse. »

Tertullien dit dans son discours *De animâ*, ch. VII : « La corporalité de l'ame éclate dans l'Évangile; car « si l'ame n'avait pas un corps, l'ame n'aurait pas « l'image du corps. »

Tatien, dans son discours contre les Grecs, dit : « L'ame de l'homme est composée de plusieurs par- « ties. »

Saint Hilaire dit dans son commentaire sur saint Matthieu : « Il n'est rien de créé qui ne soit corporel, « ni dans le ciel ni sur la terre, ni parmi les visibles, « ni parmi les invisibles : tout est formé d'éléments; « et les ames, soit qu'elles habitent dans un corps, soit « qu'elles en sortent, ont toujours une substance cor- « porelle. »

Saint Ambroise, dans son discours sur Abraham, dit : « Nous ne connaissons rien d'immatériel, excepté « la vénérable Trinité. »

Mon ami avoue que ces saints étaient tombés dans une erreur alors universelle[1]. Ils étaient hommes, dit-il, mais ils ne se trompèrent pas sur l'immortalité de l'ame, parce qu'elle est évidemment annoncée dans les Évangiles.

[1] Voyez tome XXVI, pages 206-207; XLI, 320. B.

Comment expliquerons-nous saint Augustin, qui, dans le livre VIII de *la Cité de Dieu*, s'exprime ainsi: « Que ceux-là se taisent qui n'ont pas osé à la vérité « dire que Dieu est un corps, mais qui ont cru que « nos ames étaient de même nature que lui. Ils n'ont « pas été frappés de l'extrême mutabilité de notre « ame, qu'il n'est pas permis d'attribuer à la nature « de Dieu. »

Mon ami a soutenu [1], d'après tous les véritables savants, que l'auteur du *Pentateuque* n'a jamais parlé expressément ni de l'immortalité de l'ame, ni des récompenses ni des peines après la mort. Rien n'est plus vrai, rien n'est plus démontré. Tout était temporel, comme le dit si énergiquement le grand Arnauld: « C'est le comble de l'ignorance de mettre en « doute cette vérité, qui est des plus communes, et « qui est attestée par tous les Pères, que les promesses « de l'*Ancien Testament* n'étaient que temporelles et « terrestres, et que les Juifs n'adoraient Dieu que « pour les biens charnels, etc. » (*Apologie de Port-Royal.*) Et c'est en quoi surtout, messieurs les Juifs, notre religion l'emporte sur la vôtre, autant que la lumière l'emporte sur les ténèbres. Dès que notre législateur a paru, l'immortalité de l'ame a été constatée, soit qu'on crût l'ame corporelle, soit qu'on la crût d'une autre nature.

Il est certain que les Persans, les Chaldéens, les Babyloniens, les Syriens, les Crétois, les Égyptiens, et surtout les Grecs, admirent avant Homère la per-

[1] Voyez tome XV, pages 116, 276; XXIX, 111; XXVI, 523; XLI, 100, 318; XLIII, 56, 57; XLVI, 162. B.

manence des ames, et que le *Pentateuque* n'annonce ce dogme en aucun endroit.

Vous vous épuisez en déclamations; vous faites de vains efforts pour tâcher de vous persuader que le mot hébraïque *sheol,* qui signifie la fosse, le souterrain, pouvait aussi à toute force signifier l'hadès des Grecs, l'amentès, le tartarot des Égyptiens. Ah! messieurs, d'aussi grandes, d'aussi terribles vérités, ne sont pas faites pour être devinées à l'aide de quelques subtilités, de quelques explications forcées: elles doivent être plus claires que le jour, *luce clariores.*

Certainement ce n'est pas dans l'Écriture sainte que vous trouverez votre prétendue division du monde en trois parties; les cieux qui étaient la demeure du Très-Haut, la surface de la terre, et le creux de la terre qui était l'enfer; encore oubliez-vous l'Océan, qui est plus étendu que l'hémisphère habitable. Pouvez-vous, messieurs, avancer de pareilles chimères rabbiniques, et combattre dans mon ami des vérités si reconnues!

Quoi! vous voulez prouver que les anciens Juifs admettaient un enfer et un royaume des cieux: et votre preuve est que dans l'*Exode* Dieu apparaît à Moïse dans un buisson ardent! Juifs, et secrétaires juifs, souvenez-vous à jamais de saint Jérôme; il vous dit dans sa lettre: « L'Évangile me promet la pos« session du royaume des cieux, dont il n'est pas fait « la moindre mention dans vos écritures. »

Tournez-vous de tous les sens, messieurs les Juifs, vous ne trouverez chez vous aucune notion claire, ni de l'enfer, ni de l'immortalité de l'ame. Il n'y a que

deux passages en faveur de la permanence de l'ame; c'est dans le second livre des *Machabées*. Mais, de grace, songez que vos héros Machabées ne vinrent que plusieurs siècles après votre loi, et que l'histoire des *Machabées*, écrite en grec pour les Hébreux, ne parut que long-temps après ces héros. Souvenez-vous des fortes objections renouvelées si souvent contre la véracité de ce livre. Vous savez qu'on a détruit l'authenticité des deux derniers dans notre Église, et que les deux premiers sont déclarés apocryphes dans les autres communions.

Sans entrer dans ce détail, messieurs, il nous suffit que ce soit à l'Évangile que nous devions la connaissance de l'immortalité de notre ame, et des peines et des récompenses après la mort. Ces dogmes, à la vérité, étaient reçus alors des autres nations; mais ils ne sont démontrés que par notre Sauveur.

Vous tirez, en faveur de l'ame immortelle, une induction aussi ingénieuse que plausible de ces paroles si connues, *Il fit l'homme à son image*[1]. Car, dites-vous, ce n'est pas le corps qui ressemble à Dieu; c'est l'intelligence. Nous croyons cette vérité; mais elle n'est pas exprimée dans le texte. Si l'auteur de *la Genèse* avait daigné tirer la même conséquence, il est clair qu'il aurait constaté irrévocablement ce grand dogme; et c'est précisément parcequ'il ne l'a pas fait, messieurs, que nous sommes en droit de dire qu'il laissa le temps à cette grande vérité d'être annoncée par un plus grand maître que lui.

Toute l'antiquité, excepté les brachmanes et les

[1] Genèse, I, 27. B.

Chinois, croyait que le corps de l'homme était fait à l'image de la Divinité;

Finxit in effigiem moderantum cuncta deorum.
Ovid., Metam., I, 83.

Ou plutôt l'antiquité fesait les dieux à l'image de l'homme. Vous trouverez cette erreur bien exprimée dans des vers de Xénophane le Colophonien, cités par saint Clément d'Alexandrie, le plus savant des Pères grecs. En voici le sens dans de mauvaises rimes que je vous prie de me pardonner.

On ne pense qu'à soi, l'amour-propre est sans bornes :
Dieu même à leur image est fait par les humains.
Si les bœufs avaient eu des mains,
Ils le peindraient avec des cornes.

C'est cette faiblesse de rapporter tout à nous-mêmes qui fit croire à tant de peuples que Dieu avait une femme et des enfants. On le peint souvent comme un géant énorme. Orphée lui-même, dont les véritables fragments ne se trouvent que chez Clément d'Alexandrie, parle ainsi de Dieu :

Sur un grand trône d'or il siége en souverain,
Au haut de la voûte étoilée;
Sous ses pieds la terre est foulée;
Il tient l'Océan dans sa main.

Ces imaginations si boursouflées et si chétives n'ont été que trop imitées par d'autres nations. On a toujours voulu figurer aux yeux l'Être invisible, éternel, incompréhensible, et ses ministres célestes, qui se dérobent comme lui à notre vue. C'est ainsi que les Juifs eurent deux chérubins dans le sanctuaire de leur temple, et leur donnèrent des têtes mons-

trueuses d'hommes et de veaux, avec des ailes aux épaules et à la ceinture. C'est ainsi que nous autres qui avons moins d'imagination, nous nous contentons de peindre Dieu avec une longue barbe.

Il est vrai que les vers de l'ancien Orphée, cités par mon ami dans la *Philosophie de l'histoire*, au chapitre de *Cérès Éleusine*[1], sont bien plus simples et plus sublimes. Je vous le repète, monsieur ou messieurs, parcequ'il faut répéter des choses que tout le monde devrait savoir par cœur; c'est la prière ou l'hymne d'Orphée que l'hiérophante chantait à l'ouverture des mystères.

« Marchez dans la voie de la justice; adorez le seul « maître de l'univers; il est un, il est seul, il est par « lui-même; tous les êtres lui doivent leur existence, « il agit dans eux et par eux; il voit tout, et jamais « il n'a été vu des yeux mortels. »

On demandera peut-être comment Orphée put parler en cet endroit avec une grandeur si simple, et ailleurs avec une enflure qui n'appartient qu'au P. Lemoine, ou au carme[2] auteur du poëme de *la Madeleine*. Je répondrai ingénument qu'il y a des inégalités chez tous les hommes.

Cicéron, messieurs, vous l'avouez, a dit dans ses *Tusculanes* que toutes les nations admettent la permanence des ames, et que leur consentement est la

[1] Voyez tome XV, page 168; Voltaire avait déjà cité un passage de l'hymne d'Orphée dans une des notes de sa tragédie d'*Olympie;* voyez tome VII, pages 390-391; et dans ses *Questions sur l'Encyclopédie;* voyez tome XXVII, page 337. B.

[2] Pierre de Saint-Louis; voyez ma note, tome XXX, page 263. B.

loi de la nature. J'en conclus, messieurs les Juifs, qu'on peut reprocher à vos ancêtres un peu de grossièreté pour n'avoir pas connu ce que tous leurs voisins connaissaient.

Mais permettez-moi de vous dire que celui qui vous a fourni le passage de Cicéron l'a un peu dénaturé. Cicéron dit dans la première *Tusculane,* liv. I, « Quod « si omnium consensus naturæ vox est, omnesque « consentiunt esse aliquid quod ad eos pertineat qui « vita cesserint, nobis quoque id existimandum est. » L'abbé d'Olivet traduit, page 90, « Puis donc que le « consentement de tous les hommes est la voix de la « nature, et que tous conviennent qu'après notre mort « il est quelque chose qui nous intéresse, nous de- « vons aussi nous rendre à cette opinion. »

Mais de quoi s'agit-il dans cet endroit? de l'amour de la gloire, dont tous les hommes sont épris, et qui était la grande passion de Cicéron. Cicéron veut nous faire entendre que nous avons tous la faiblesse de nous intéresser à ce qu'on dira de nous, quand nous ne serons plus; et que notre imagination embrasse ce fantôme qui est son ouvrage.

On aurait dû vous dire que Cicéron, dans la moitié de ce dialogue sur la mort, qui est le premier des *Tusculanes*, soutient l'opinion alors commune que les morts ne peuvent souffrir. Il se moque de son auditeur, qui dit qu'il est fâcheux d'être mort: C'est dire, lui répondit-il, qu'un homme qui n'existe pas existe. Puis il lui cite un vers d'Épicharme, et le tourne en latin :

Emori nolo, sed me esse mortuum nihil æstimo.

Ce que l'abbé d'Olivet rend ainsi en français,

Mourir peut être un mal; mais être mort n'est rien.

Il soutient l'anéantissement de l'homme dans le commencement de l'ouvrage, et la permanence de l'ame à la fin.

Vous me direz que Cicéron se contredit; il pourrait bien en être quelque chose : mais c'est le privilége des philosophes de l'académie; et vous savez que Cicéron était académicien. On a pu vous faire lire son oraison pour Cluentius, où vous avez vu ces paroles[1] : « Quel mal lui a fait la mort? à moins que « nous ne soyons assez imbéciles pour croire des « fables ineptes, et pour imaginer qu'il est condamné « au supplice des pervers.... Mais si ce sont là des chi« mères, comme tout le monde en est convaincu, « de quoi la mort l'a-t-elle privé, sinon du senti« ment de la douleur? »

« Nunc quid tandem illi mali mors attulit? nisi « forte ineptiis ac fabulis ducimur, ut existime« mus illum apud inferos impiorum supplicia per« ferre.... Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelli« gunt, quid ei tandem aliud mors eripuit, præter « sensum doloris? »

Vous voyez que le dogme de la permanence de l'ame, tant chanté par Homère, tant supposé par Platon, était bien obscurci dans l'empire romain.

On vous aura dit sans doute, messieurs, que tout le sénat pensait alors comme Cicéron. On vous aura conté que César pensait de même, et s'en expliquait

[1] Chapitre LXI. B.

avec la plus grande hauteur. On vous aura parlé de son aventure avec Caton en pleine audience, lorsqu'il voulut sauver la vie aux complices de Catilina, en représentant que si on les fesait périr, ce ne serait pas les punir, parcequ'ils n'auraient plus de sentiment, et que tout meurt avec l'homme.

Les Romains, vers ce temps-là, renoncèrent tellement aux opinions de leurs ancêtres et des Grecs leurs maîtres, que saint Clément le Romain, dans le premier siècle de notre Église, commence son livre des *Récognitions* ou reconnaissances par un doute sur l'immortalité de l'ame. Il avoue qu'il prit la résolution d'aller en Égypte apprendre la nécromancie, la magie, pour s'instruire à fond sur l'ame.

Il est donc, ce me semble, bien certain, messieurs les Juifs, vous qui respectiez tant les Saducéens, ennemis de l'immortalité de l'ame, il est bien démontré que nous avions besoin de la révélation pour nous instruire sur un sujet si intéressant. Ce n'était pas assez d'un Socrate et d'un Platon, il nous fallait un plus grand homme.

Je ne vous parle pas ainsi pour vous reprocher le crime que vous avez commis envers ce plus grand homme. Je me plais à croire que vous ne descendez pas de ces fanatiques qui criaient en leur patois, comme on a crié ailleurs en tant d'occasions, *tolle*, *tolle*. Je présume que vous êtes Portugais, et que vos ancêtres s'établirent vers les Algarves du temps de Moïse, lorsque plusieurs Juifs suivirent les Tyriens qui vinrent faire exploiter les mines d'or et d'argent des Espagnes.

Je vous ai déjà dit [1] que, loin d'être votre ennemi, je suis votre généalogiste. Je suis persuadé très sérieusement que votre race pouvait être établie en Andalousie et dans l'Estramadoure avant les Carthaginois, avant les Romains; et que, par conséquent, elle ne put être instruite de ce qui se passa du temps de l'empereur Tibère vers le torrent de Cédron, qui est à sec six mois de l'année. Si mon ami, en qualité de chrétien, a qualifié de détestables [2] les gens de Jérusalem, qui, supposé qu'ils parlassent grec au préteur Pilatus romain, s'écrièrent, selon saint Matthieu [3], Σταυρωθήτω, σταυρωθήτω, τὸ αἷμα ἀυτοῦ ἐφ' ἡμᾶς, καὶ ἐπὶ τὰ τέκνα ἡμῶν. *Staurodeito, staurodeito, to aima autou eph' eimas, kai epi ta tekna eimon:* Crucifiez, crucifiez, que son sang soit sur nous et sur nos enfants! certainement si vos aïeux étaient alors dans la Bétique, ou dans le canton de Sétubal, si fameux pour son vin, ils ne pouvaient être coupables de ce crime.

PÉRORAISON.

A M. Guenée, secrétaire des Juifs.

Je suppose, monsieur, que vous êtes enterré, et que moi et mon ami nous le sommes aussi. Nous comparaissons tous trois devant celui qui seul a révélé au genre humain l'immortalité de l'ame, la résurrection, et le jugement dernier. Vous lui dites: Seigneur, nous n'avions nul besoin de vous; nous

[1] Voyez tome XXX, page 476. B. — [2] Voyez t. XXVIII, p. 504. B. — [3] Chap. XXVII, ỳ. 23, 24, 25. B.

savions tout cela avant que vous vinssiez au monde. Mon ami et moi nous lui disons: Nous n'en savions rien; nous vous devons toutes nos connaissances. Or qui croyez-vous qui sera mieux reçu?

DE QUELQUES NIAISERIES.

Après avoir jeté deux volumes à la tête de mon ami, monsieur ou messieurs, vous venez le battre à terre dans un troisième; il est écrasé, et vous venez encore le percer de coups dans un petit commentaire. Voyons si, à l'exemple du Samaritain, rapporté dans l'Évangile[1], je ne pourrai pas, après avoir secouru le voyageur baigné dans son sang, le défendre des mouches, qui viennent y goûter.

PREMIÈRE NIAISERIE.

Sur le kish Ibrahim.

Vous voulez parier que mon ami, qui a cité[2] Hyde sur l'ancienne religion des Perses, n'a jamais lu Hyde. Ne voilà-t-il pas un sujet de dispute bien intéressant, bien utile! Un vieillard, retiré entre les Hautes-Alpes, a-t-il lu un livre très confus d'un Anglais, écrit en latin? Oui, monsieur, il l'a lu, et moi aussi, et je n'y ai guère profité.

Vous voulez bien convenir que l'ancienne religion

[1] Luc, x, 33. B. — [2] Voyez tome XV, pages 52, 215; XXVI, 60. B.

des Perses s'appelait *kish Ibrahim*, *millat Ibrahim*[1], *culte d'Abraham;* vous l'avez appris de mon ami, et vous ne devez pas rougir, tout savant que vous êtes, d'avoir appris une chose très indifférente d'un homme moins éclairé, mais plus vieux que vous. Et quand je vous dirai que, selon des gens plus instruits que moi, kish Ibrahim vient de l'arabe, et millat Abraham ou Ibrahim vient de l'ancienne langue des Mèdes, je ne vous dirai une chose ni bien sûre, ni bien importante.

IIe NIAISERIE.

Sur Zoroastre.

Hyde rapporte, pages 27 et 28, que les anciens Perses ont cru qu'un vieux livre qui contenait leur religion réformée était tombé du ciel entre les mains d'Abraham, dans le territoire de Balk, du temps de Nembrod; et je le croirai avec vous si vous voulez. Puis il répète des contes de Plutarque, comme, par exemple, que la reine Amestris[2], dans ses dévotions, fésait enterrer douze hommes vivants, et les envoyait en enfer pour le salut de son ame.

Puis il se met en colère, page 32, contre l'empereur Alexandre Sévère, qui, suivant un rêveur du Bas-Empire, nommé Lampridius, avait dans son oratoire le portrait d'Abraham, d'Orphée, d'Apollonios de Tyane, et de Jésus-Christ, peints sans doute très ressemblants.

Ensuite, pages 82 et suiv., il fait le roman d'Abra-

[1] Voyez tome XV, page 71; XXVI, 51. B.
[2] Plutarque, *De la superstition*. B.

ham, qui, ayant vaincu le roi de Perse et quatre autres puissants rois avec trois cents gardeurs de brebis, abolit en Perse l'antique religion du sabbisme. Voilà donc Abraham auteur d'une nouvelle religion des Perses, et c'est lui qu'il faut regarder comme le vrai Zerdust, le vrai Zoroastre; car le premier avait vécu six mille ans auparavant, et le dernier Zoroastre ne parut que sous Darius, fils d'Hystaspe..., quinze cents ans après Abraham. Ce sont là des faits avérés; demandez à M. Larcher, mon autre ami.

Ce roman ressemble assez à celui qu'a fait depuis un Écossais, nommé Ramsay, précepteur d'un duc de Bouillon, sur *les Voyages de Cyrus*[1].

IIIe NIAISERIE.

Du Sadder.

C'est à vous seul, monsieur le secrétaire des Juifs, que je m'adresse ici. Vous nous objectez la décision d'un savant qui a eu le courage d'aller chercher des instructions au fond de l'Asie, à l'exemple de Pythagore; il fait peu de cas des écrits attribués à Zoroastre; il dit qu'ils sont remplis de petitesses d'esprit; qu'ils sont fades, ridicules, aussi mal raisonnés que l'*Alcoran*, et aussi dégoûtants que le *Sadder*.

Je vous abandonne, monsieur, le *Zend-Avesta* de Zoroastre, que je ne connais point, et l'*Alcoran*, que je connais. Mais permettez que je prenne le parti du *Sadder*[2], qui est le catéchisme des Parsis modernes,

[1] Voyez tome XIX, page 183. B.
[2] Voyez tome XV, pages 308 et suiv. B.

que nous nommons Guèbres. Il est divisé en cent portes, par lesquelles on entre dans le ciel. En voici quelques unes; entrez, monsieur.

Porte ive. Zoroastre, se promenant un jour avec Dieu auprès de l'enfer, vit un damné auquel il manquait un pied. C'est un roi, lui dit Dieu, qui régnait sur trente-trois villes, et qui n'a jamais fait que des actions tyranniques; mais un jour il aperçut une brebis qui était liée trop loin de son herbe, il lui donna un coup de pied pour l'en rapprocher; c'est le seul bien qu'il ait jamais fait. J'ai mis son pied en paradis, et son corps en enfer.

Mon ami, que vous vilipendez tant que vous pouvez, avait, il y a plus de dix ans, écouté à cette porte; il l'avait citée dans plusieurs de ses ouvrages[1]; car il aime à répéter pour inculquer. Vous voyez bien, monsieur, qu'il avait lu ce *Sadder*, et qu'il n'avait pas pris un livre pour un homme. M. l'abbé Foucher[2] peut avoir lu le *Sadder*, mais mon ami possède son *Sadder* aussi. Il est vrai qu'il a pris un peu de liberté avec le texte sacré guèbre; il a mis un âne pour une brebis, afin de rendre la chose plus vraisemblable; car on lie un âne à sa mangeoire, et on ne lie guère une brebis.

Porte ixe. La pédérastie est un crime abominable, etc. Il est défendu par le *Zend*, il révolte la nature.

Mon ami cita encore cette porte pour prouver que les Romains, souillés de cette infamie tant célébrée

[1] Voyez tome XV, page 308; XXVI, 248. B.
[2] Voyez tome XLV, page 184. B.

par Horace, avaient grand tort de dire qu'elle était recommandée par les lois de la Perse. Mon ami se servit de cette porte contre M. Larcher, qui croyait cette vilenie plus permise qu'elle ne l'était.

PORTE XIII[e]. Chérissez votre père et votre mère... que toute la famille soit contente de vous, afin qu'elle vous bénisse éternellement.

Cette porte semble avoir quelque chose de plus fort, si on ose le dire, que ce commandement : « Honore ton père et ta mère, afin de vivre long-temps « sur la terre. »

PORTE XIX[e]. Mariez-vous dans votre jeunesse...; car à la mort, quand il faudra passer sur le pont aigu, vous serez trop heureux d'avoir un fils qui vous donne la main pour passer.

PORTE XXII[e]. Ne mangez jamais votre pain sans prier le Dieu qui vous le donne.

PORTE XXV[e]. Gardez-vous de jeûner un jour entier; notre vrai jeûne est de nous abstenir du mal.

Cette porte se trouve dans les *Récognitions* de saint Clément le Romain.

PORTE XXVII[e]. Demandez pardon à Dieu de vos fautes en vous couchant.

PORTE XXVIII[e]. Quand vous aurez fait un marché, ne vous en repentez point, et ne songez qu'à le remplir.

PORTE XXX[e]. Quand vous doutez si ce que vous allez faire est juste ou injuste, abstenez-vous-en.

C'est la plus belle maxime qu'on ait jamais donnée en morale, et mon ami l'a répétée, il y a long-

temps, dans plusieurs de ses ouvrages[1], pour l'édification du prochain.

PORTE XXXV[e]. Quand vous êtes à table, donnez à manger aux chiens.

Ce précepte apprend qu'il ne faut pas craindre de faire des ingrats.

Voilà assez de portes.

Je ne nie pas qu'il n'y eût dans ce catéchisme des Parsis beaucoup de verbiage et de galimatias. J'ai été forcé d'abréger chaque article. Si on s'arrêtait à toutes ces portes, on périrait d'ennui avant d'entrer dans le paradis de Zoroastre : j'ose en dire autant de l'*Alcoran*. Nous autres Européans nous ne pouvons supporter la bavarderie orientale; mais les bonnes femmes guèbres et les bonnes femmes turques apprennent ces sottises par cœur, et les récitent avec dévotion.

Je dis seulement que, depuis le Japon jusqu'au bord occidental de la Laponie, on ne vit et on ne verra jamais de législateur qui ne donne de bons préceptes, et qui ne prêche quelquefois une vertu sévère. Ainsi je ne regarde point ce que je viens de dire comme une niaiserie. Pardon, messieurs, c'était à la vôtre que je répondais.

Ce n'est pas que je vous prenne pour des niais; vous êtes des gens d'esprit un peu malins; mais, en conscience, la plupart de nos sujets de dispute sont des niaiseries.

[1] Voyez ma note, tome XXXIV, pages 413-14. B.

IVe NIAISERIE.

Sur l'âge d'un ancien.

Monsieur ou messieurs, vous me fatiguez furieusement avec votre éternelle répétition sur l'âge d'Abraham. Je n'imiterai pas celui qui vous dit : Allez chercher son extrait baptistaire ; je vous dirai seulement que, selon le calcul de l'*Ancien Testament*, son père *Tharé* ou *Tharat vécut soixante et dix ans, et engendra Abraham*, *Nacor*, et *Aran ;* que, selon le même texte, il vécut deux cent cinq ans, et mourut à Haran ; qu'Abraham alors reçut de Dieu un ordre exprès de quitter son pays.

Or, son père l'ayant eu à 70 ans, et étant mort à 205, qui de 205 retranche 70, reste 135. Si malheureusement le texte dit ensuite, *Abraham avait soixante et quinze ans lorsqu'il partit de Haran ou de Kharran*, ce n'est pas ma faute. Saint Jérôme et saint Augustin disent que cela est inexplicable. Je ne l'expliquerai donc pas ; je n'en sais pas plus que ces deux saints, ni que vous.

Dites qu'il y a dans le texte erreur de copiste ; dites, avec dom Calmet, qu'Abraham pourrait bien être né la cent trentième année de son père, et être le cadet de ses frères, au lieu qu'il était l'aîné. Tout cela m'est indifférent [1].

[1] Les mots : *Tout cela m'est indifférent*, sont le refrain d'un ancien vaudeville, et d'un cantique de Pellegrin. B.

V[e] NIAISERIE.

Sur l'âge d'une ancienne.

Vous citez à tout moment je ne sais quels livres que vous imputez à mon ami, et que ni lui ni moi ne connaissons. Ce serait une calomnie horrible, si cela était sérieux; mais je ne la regarde que comme une niaiserie. Vous soutenez que Sara était très belle à l'âge de soixante et cinq ans, lorsqu'elle entra dans le sérail du pharaon d'Égypte. Vous accusez mon ami d'avoir imprimé qu'elle en avait soixante et quinze [1]. Si vous avez une maîtresse de cet âge, je lui en fais mon compliment, mais non pas à vous.

VI[e] NIAISERIE.

Sur un homme à qui sa femme valut d'assez grands présents.

Vous croyez qu'Abraham ayant fait passer sa belle femme pour sa sœur en Égypte, *afin qu'il lui fût fait du bien à cause d'elle*, selon le texte, on ne lui fit pas assez de bien en lui donnant beaucoup de bœufs, d'ânes, d'ânesses, de brebis, de chameaux, de serviteurs, et de servantes : pour moi, je trouve que le roi d'Égypte le paya très bien, et que vous êtes trop cher.

VII[e] NIAISERIE.

Sur l'argent comptant.

Vous dites donc, monsieur, qu'il faut de l'argent comptant au mari d'une belle dame, et que le présent

[1] Tome XV, page 73. B.

du roi n'était que celui d'un coq de village? cependant des troupeaux de chameaux, de bœufs, et d'ânes, des esclaves de l'un et de l'autre sexe, valent beaucoup d'argent. Vous vous plaignez qu'autrefois on ait imprimé, je ne sais où, chevaux[1] pour chameaux; voilà bien de quoi crier; un beau cheval coûte autant et plus même qu'un beau chameau.

Mon ami, dites-vous, pense que les pyramides étaient déjà bâties[2] : de là vous concluez que le roi d'Égypte devait donner au mari de la belle Sara des sacs énormes de guinées, de la vaisselle d'or, et des diamants. Doucement, monsieur: il y avait dans ce temps-là de belles pierres pour bâtir des pyramides, et point de monnaie d'or; tout le commerce se fesait par échange; on n'avait encore fabriqué ni ducats ni guinées: vous savez que la première monnaie d'or fut frappée sous Darius, fils d'Hystaspe, qui punit si bien les prêtres du collége de Zoroastre: allez, vous vous moquez; le présent du roi était magnifique.

VIIIe NIAISERIE.

Sur l'Égypte.

Vous êtes tout étonné que les Égyptiens aient été lâches, superstitieux, absurdes, très méprisables, après avoir servi, en esclaves vigoureux, à élever des tombeaux en pyramides pour leurs rois et pour les intendants des provinces. Il est très vrai, monsieur

[1] Voyez tome XXVI, page 49. B.
[2] Voyez tome XV, page 93; et XLI, 276. B.

ou messieurs, que les Égyptiens sont devenus le plus chétif peuple de la terre après un autre[1].

Il est très vrai qu'il a toujours été subjugué par quiconque s'est voulu donner la peine de le battre, excepté par nos fous de croisés. Il est très vrai qu'Isis et Osiris ne leur ont jamais servi de rien, non plus que les phylactères des pharisiens ne les ont servis contre les Romains. Il est très vrai que Sésostris[2] n'a jamais songé à courir comme un fou, avec vingt-sept mille chars de guerre, pour aller conquérir toute la terre depuis les Indes jusqu'au Pont-Euxin et au Danube.

IXe NIAISERIE.

Si Sodome fut autrefois un beau jardin.

N'est-ce pas une niaiserie de supposer que le lac Asphaltide, la mer Morte, était autrefois un jardin délicieux ? Vraiment je vous conseille d'y placer le paradis terrestre.

Vous devriez mieux savoir votre *Genèse :* elle ne dit point que Sodome fut changée en un lac ; elle dit au contraire « qu'Abraham, s'étant levé de grand ma-« tin, vint au lieu où il avait été auparavant avec le « Seigneur ; et, jetant les yeux sur Sodome et sur « Gomorrhe, et sur tout le pays d'alentour, il ne vit « plus rien que des étincelles et de la fumée qui s'é-« levait de la terre comme la fumée d'un four. » Ce n'est que par une fausse tradition qu'on nous a transmis la métamorphose des cinq villes en lac. Ce que je vous dis là n'est pas niaiserie ; je vous témoigne

[1] Les Juifs. B. — [2] Voyez tome XLI, page 275 ; et XV, 94. B.

mon profond respect pour vos livres en les citant exactement, et c'est ce que vous n'avez pas fait.

X[e] NIAISERIE.

Sur le désert de Guérar ou Gérar.

Voulez-vous, messieurs, que nous fassions ensemble un petit voyage au désert effroyable de Guérar, par-delà Sodome? M. Broukana[1], qui a passé par là dans la dernière guerre contre le cheik daher, ne vous le conseille pas: il dit que c'est un des plus maudits cantons de l'Arabie pétrée. Vous croyez que c'est un pays charmant, et que les dames y conservent la fleur de leur beauté jusqu'à cent ans, parceque Abimelech, roi de Guérar, y fut amoureux de Sara, qui en avait quatre-vingt-dix; et vous pensez que l'on est fort riche à Guérar, parceque Abimelech fit à Sara d'aussi beaux présents qu'elle en avait reçu du roi d'Égypte, environ trente ans auparavant, en brebis, en garçons, en bœufs, en filles, en ânes, et qu'il lui donna encore mille écus en monnaie, quoiqu'il n'y eût de monnaie nulle part.

Faites le voyage si vous voulez; nous ne vous suivrons pas. Mon ami est plus vieux qu'Abraham, et moi aussi; on ne va pas loin à notre âge. Envoyez plutôt à Guérar M. Rondet[2] votre ami, l'auteur du

[1] Voyez tome XXX, page 446. B.

[2] Laurent-Étienne Rondet, né à Paris en 1717, mort en 1785, écrivain janséniste, a travaillé au *Journal ecclésiastique* commencé en octobre 1760, et qui existait encore en juillet 1792; il est cité par Guenée comme ayant travaillé à la *Clef du cabinet des princes ou Journal de Verdun*, 1704-1776, cent vingt volumes in-8°. B.



Journal de Verdun, qui sait qu'un kof vaut cent écus, et un mem quarante écus. Je crois qu'il se trompe, mais n'importe.

XIᵉ NIAISERIE.

Sur le nombre actuel des Juifs.

Messieurs les Juifs, vous dites à mon vieux camarade: « Apparemment vous ne prétendez pas, quand « nous battions les Ammonites, quand nous nous em- « parions de l'Idumée, et que nous prenions Damas, « que nous n'étions que quatre cent mille hommes. » Je vous demande pardon, messieurs, nous croyons que vous étiez en plus petit nombre que quand vous ne prîtes point Damas, que vous vous vantez d'avoir pris. Nous pensons que vous n'êtes pas quatre cent mille aujourd'hui, et qu'il s'en faut près des trois quarts. Comptons.

Cinq cents chez nous devers Metz; une trentaine à Bordeaux; deux cents en Alsace; douze mille en Hollande et en Flandre; quatre mille cachés en Espagne et en Portugal; quinze mille en Italie; deux mille très ouvertement à Londres; vingt mille en Allemagne, Hongrie, Holstein, Scandinavie; vingt-cinq mille en Pologne et pays circonvoisins; quinze mille en Turquie; quinze mille en Perse. Voilà tout ce que je connais de votre population; elle ne se monte qu'à cent huit mille sept cent trente Juifs. Je consens de vous faire bon de cent mille Juifs en sus, c'est tout ce que je puis faire pour votre service; les Parsis, vos anciens maîtres, ne sont pas en plus grand nombre. Vous voulez rire avec vos quatre millions.

ADDITION DE MON AMI.

« Leur secrétaire me dit que je suis fâché contre « eux à cause de la banqueroute que me fit le juif « Acosta, il y a cinquante ans, à Londres : il suppose « que je lui confiai mon argent pour gagner un peu « de temporel avec Israël. Je vous proteste, messieurs, « que je ne suis point fâché : j'arrivai trop tard chez « M. Acosta ; j'avais une lettre de change de vingt « mille francs sur lui ; il me dit qu'il avait déclaré sa « faillite la veille, et il eut la générosité de me don- « ner quelques guinées qu'il pouvait se dispenser de « m'accorder. Comptez, messieurs, que j'ai essuyé des « banqueroutes plus considérables de bons chrétiens [1], « sans crier. Je ne suis fâché contre aucun Juif por- « tugais, je les estime tous ; je ne suis en colère que « contre Phinée, fils d'Éléazar, qui, voyant le beau « prince Zamri couché tout nu dans sa tente avec la « belle princesse Cosbi, toute nue aussi, attendu qu'ils « n'avaient pas de chemise, les enfila tous deux avec « son poignard par les parties sacrées, et fut imité « par ses braves compagnons, qui égorgèrent vingt- « quatre mille amants et vingt-quatre mille amantes, « en moins de temps que je n'en mets à conter cette « anecdote ; car à mon âge je n'écris pas vite. »

XII[e] NIAISERIE.

Sur la circoncision.

Vous jetez les hauts cris sur ce qu'un autre que mon ami a dit que la circoncision d'Abraham n'eut

[1] Entre autres le fils de Samuel Bernard ; voyez tome XXVII, page 286 ; LI, 449 ; LVI, 420, 502. B.

point de suite. Non, monsieur, elle n'eut point de suite; non, monsieur; elle n'en eut point, puisque les Israélites ne pratiquèrent point la circoncision en Égypte. C'était un privilége qui n'était alors réservé qu'aux prêtres d'Isis et aux initiés.

Oui, les Juifs qui moururent tous dans le désert moururent incirconcis comme M. Guenée et moi; mais il y a un livre inconnu que vous appelez *Dictionnaire philosophique,* dans lequel l'auteur se hasarde à dire que la colline des prépuces à Galgal[1], où Josué fit circoncire deux ou trois millions de ses Juifs, était dans un désert auprès de Jéricho. Qu'a de commun mon ami avec ce Galgal? Il vous certifie que s'il y eut à Galgal une montagne composée de prépuces, comme il y a dans Rome le *Monte testacio,* composé de pots cassés, il n'y prend pas le plus léger intérêt. Il vous certifie encore qu'il regarde comme des niaiseries tout ce que des typographes se sont empressés d'imprimer, soit en consultant des courtiers de librairie, soit en ne les consultant pas, soit en vendant les pensées d'un homme à eux inconnu, soit en ne les vendant pas. Il vous certifie, pour la vingtième fois, qu'il n'a point fait la plupart des niaiseries, c'est-à-dire des livres, que vous lui imputez; et je vous jure qu'à son âge et au mien nous ne prenons aucun parti ni pour les nations prépucières, ni pour les nations déprépucées, ni pour les châtrés, ni pour les entiers, ni pour les voisins du

[1] Voltaire, dans son article CIRCONCISION du *Dictionnaire philosophique,* voyez tome XXVIII, page 104, parle de la circoncision des Juifs sous Josué; mais non de Galgal, appelé Galgala dans Josué, chap. v. B.

cap de Bonne-Espérance, qui mettent une petite boule d'herbes fines à la place d'une des deux petites boules utiles que la nature leur a données.

On prodigue, ce me semble, une bien vaine érudition pour deviner quel homme fut circoncis le premier; qui prit le premier lavement; qui porta la première chemise; qui le premier avala une huître à l'écaille; qui fut le premier vendeur d'orviétan, etc.

XIII[e] NIAISERIE.

Quelle fut la nation la plus barbare?

Vous nous dites, M. Guenée, sous le nom de six Juifs, que, si les premiers Hébreux étaient fort grossiers et très ignorants, nos premiers Français l'étaient encore davantage.

Je serais bien embarrassé s'il fallait vous dire qui étaient les plus barbares, ou les Francs du temps de Clovis, ou les Juifs du temps de Josué; et mon ami serait aussi embarrassé que moi. Tous les peuples ont commencé par être à peu près également cruels, voleurs, méchants, superstitieux, et sots. Ce n'est point ici une niaiserie; c'est une triste vérité: mais ce serait une niaiserie très puérile de vouloir savoir précisément quel était le plus barbare, ou ce fils de p..... Abimelech, qui, avant de juger le peuple de Dieu, égorgea sur une grande pierre soixante et dix de ses frères, ou ces deux fils de Clovis, Childebert et Clotaire, qui massacrèrent les deux petits-fils de sainte Clotilde. Il semblerait qu'Abimelech fut trente-cinq fois plus abominable que Childebert et Clotaire; mais

on vous répondrait qu'il faut juger un homme par toutes les actions de sa vie, et non par une seule. On vous dirait encore qu'il faut lire dans le cœur, et cette entreprise serait assez niaise.

XIVᵉ NIAISERIE.

La nation française honnie par monsieur le secrétaire.

M. Guenée, secrétaire éloquent des Juifs, vous faites un portrait terrible de la cour et de la ville en peignant les mœurs juives du temps de la prospérité de ce peuple. Vous vous complaisez d'abord à décrier notre commerce et notre compagnie des Indes, et à célébrer les grands établissements d'Élath et d'Éziongaber, par lesquels les Juifs, qui n'eurent jamais un vaisseau, fesaient entrer chez eux les immenses trésors d'Ophir et de Tharsis, pays que personne ne connaît. Vous conduisez les richesses de l'univers dans Jérusalem par le port d'Éziongaber, qui en est très éloigné, et où les Turcs, qui en sont les maîtres, n'ont jamais un vaisseau, parceque ses bas-fonds sont plus impraticables que les lagunes de Venise.

Vous admirez la discrétion de Salomon, qui, ayant hérité quelques milliards de son père, voulait encore acquérir quelques milliards en trafiquant à Ophir, et qui, n'ayant pas une barque à lui en propre, empruntait des vaisseaux et des matelots de son ami Hiram, roi de Tyr, lesquels vaisseaux traversaient toute la mer Méditerranée, côtoyaient l'Afrique, doublaient le cap de Bonne-Espérance pour venir servir la sagesse de Salomon.

Après avoir accumulé dans Jérusalem plus d'or, d'argent, d'ivoire, de parfums, et de singes qu'elle n'en pouvait contenir, vous tombez à bras raccourci sur tous les vices qui naquirent de ces inconcevables richesses. Vous avez d'abord loué les Juifs de n'avoir eu chez eux ni opéra comique, ni danseurs de corde, ni parades sur les boulevards. Vous les avez admirés de n'avoir point imité les Sophocle et les Euripide, dont ils n'avaient jamais entendu parler. Et tout d'un coup, sortant de cette niaiserie de panégyriques, vous allez prendre chez les prophètes Isaïe, Amos, et Michée, tous les traits de satire judaïque que vous croyez pouvoir retomber sur la nation française. Si c'est une niaiserie, elle est très éloquente: on ne peut, à mon gré, déclamer plus hautement contre son siècle.

Cela me fait souvenir de M. J. Brown, brave théologien anglais. Il fit imprimer deux volumes contre les sottises de sa patrie, au commencement de la guerre de 1756. Il démontra éloquemment dans ce livre, intitulé *Tableau des mœurs anglaises*[1], qu'il était impossible que l'Angleterre ne fût pas abîmée dans deux ans. Qu'arriva-t-il? l'Angleterre fut victorieuse dans les quatre parties du monde. J'en souhaite autant à la France, en réponse à votre pieuse satire. Je fais mieux, je souhaite qu'elle n'ait point de guerre. J'aime mieux vivre sous des Salomons que sous des

[1] *An estimate of the manners and principles of the times*, 1757-58, deux volumes in-8°, dont le premier a été traduit en français par Chais, sous ce titre : *Les mœurs anglaises, ou appréciation des mœurs et des principes qui caractérisent la nation britannique*, La Haye, 1758, in-8°. B.

Judas Machabées. Mais, croyez-moi, monsieur le secrétaire juif, ne comparez jamais Jérusalem à Paris; le torrent de Cédron ne vaut pas le Pont-Neuf.

XVe NIAISERIE.

Quel peuple le plus superstitieux?

Après avoir recherché quel fut autrefois le plus barbare de tous les peuples, vous examinez à présent quel fut le plus superstitieux, c'est-à-dire le plus sot. Je n'ai point de balances pour peser ainsi les nations. On pourrait vous répondre en général que le plus sot homme, comme le plus sot peuple, est celui qui dit et qui fait le plus de sottises; et alors il n'y aurait plus qu'à compter. Nous prendrions les historiens qu'on fait lire à la studieuse jeunesse; nous verrions chez qui l'on trouve le plus de façons de connaître l'avenir, soit à l'aide d'un psaltérion, soit avec un petit bâton recourbé, soit en donnant à manger à des poules. Nous verrions quelle nation a eu plus de métamorphoses, plus de sorciers, plus de loups-garous; dans quel pays on a vu plus de princes fouettés par des prêtres; quelles archives possèdent la suite la plus complète de fadaises dégoûtantes et de contes, que la plus imbécile et la plus bavarde nourrice n'oserait répéter aujourd'hui:

> Nec pueri credunt, nisi qui nondum ære lavantur.
> JUVEN., sat. II, v. 152.

Alors on pourrait basarder de juger à qui l'on doit le prix de la sottise; mais il serait trop dangereux de donner ce prix: trop de gens y prétendent. Il vaut

mieux laisser chacun jouir en paix de la justice qu'il se rend tout bas.

XVI

XVIe NIAISERIE.

Quel peuple le plus brigand?

Vous demandez ensuite quel peuple a été le plus voleur, le plus brigand. Et quand on vous représente, selon votre propre déclaration, que le peuple de Dieu vola neuf millions aux Égyptiens pour aller faire bonne chère dans des déserts; quand on vous dit qu'ensuite ce peuple de Dieu s'empara du pays de Canaan, qui ne lui appartenait pas; vous prenez à partie mon ami, qui n'a rien dit de cela. Vous lui adressez ces paroles foudroyantes: « Vous traitez nos « pères de brigands; qu'étaient les vôtres? »

Je vous ai déjà dit[1], monsieur le secrétaire, que ni moi ni mon ami ne prétendons descendre d'un conquérant des Gaules; nous croyons être issus d'une famille de bons Gaulois pacifiques.

Nous n'avons trouvé dans notre généalogie aucun coupe-jarret qui ait servi sous le chrétien Clovis, quand ce brave converti força Cararic, roi ou maire d'Arras, et le fils de Cararic, à se faire sous-diacres, et qu'il leur fit ensuite couper la gorge à tous deux; quand il fit marché avec Cloderic, fils de Sigebert, roi de Cologne, pour assassiner ce Sigebert son père, et qu'il assassina ensuite ce Cloderic parricide, pour avoir son argent; quand il fendit la tête à coups de hache à Ragnacaire, roi de Cambrai, et à son frère

[1] Voltaire l'a dit dans sa lettre à La Chalotais, du 11 juillet 1762. B.

Riker, après souper; quand il assassina Rignomer, roi du Mans, etc., etc.

En vérité on croit lire l'histoire de vos rois Achab, Jéhu, Ochosias... Je ne croyais pas terminer cette seizième niaiserie par ces horreurs de cannibales. Je voulais seulement contredire la généalogie qui nous fait descendre des Francs mon ami et moi. Il faut éplucher avec vous tant de généalogies! c'était là une franche niaiserie; mais Rignomer, Riker, Ragnacaire, Sigebert, Cloderic, Achab, Jéhu, Ochosias..., se sont présentés, et je suis tombé à la renverse.

XVII° NIAISERIE.

Sur du foin.

De l'examen du brigandage, et d'une controverse sur les assassinats, vous passez à des *errata* et à des correcteurs d'imprimerie. Vous vous plaignez qu'on ait imprimé *Niticorax* pour *Nicticorax*[1]. Hé, qu'importe à mon ami, et que vous importe? il y a bien d'autres fautes d'impression dans les ouvrages immenses qu'on lui attribue, et qu'on a mis sous son nom; c'est bien là une niaiserie misérable!

Je ne devrais point discuter comment il faut traduire ce verset du psaume: « Producens fœnum jumentis et herbam servituti hominum. » Calmet traduit: Vous produisez le foin pour les bêtes, et l'herbe pour l'usage de l'homme. Saci traduit précisément de même. Je n'ai vu aucune traduction, soit catholique,

[1] La faute existe dans toutes les éditions du vivant de Voltaire: elle a été corrigée depuis; voyez tome XXVI, pages 330-31. B.

soit protestante, dans laquelle ce verset soit énoncé autrement. Mon ami ne s'est écarté ni de Saci ni de Calmet; il les estime tous deux, il ne les a point traités d'imbéciles, comme vous l'en accusez.

Vous venez ensuite, monsieur, et vous nous enseignez qu'il faut traduire: « Du foin pour les bêtes, « et de l'herbe pour les bêtes qui servent l'homme; » vous prétendez que le pléonasme est une figure admirable. Vous prononcez du haut de votre chaire de professeur: « L'herbe et le foin sont synonymes, pre- « nez-y garde; les hommes ne mangent pas de foin. »

Non, monsieur, herbe et foin ne sont pas toujours synonymes, et il n'y a point de mots qui le soient. Les épinards, l'oseille, la sariette, trente herbes potagères, ne sont pas du foin; nos salades ne sont pas la nourriture des bêtes, mais de l'homme. Il est vrai que l'homme ne mange pas de foin; mais il y eut bien des gens autrefois dignes d'en manger.

Si ce n'est pas là une extrême niaiserie, je m'en rapporte à vous-même.

XVIIIe NIAISERIE.

Sur Jean Châtel *piacularis*, assassin de Henri IV; laquelle niaiserie tient à choses horribles.

Voici une calomnie odieuse, dont le fond est une niaiserie puérile, et dont les accompagnements sont atroces.

Commençons par le puéril; *piacularis adolescens*, dites-vous, « ne signifie pas un jeune pénitent, un

« jeune homme qui expie; il signifie un jeune misé-
« rable. » Ouvrez les Estienne, les Calepin, les Scapula, tous les dictionnaires, monsieur le professeur, vous verrez que *piacularis* vient de *pio, piare*, j'expie; en grec, *sebetai*.

Ce n'est là sans doute qu'un oubli de votre part; mais ce qui n'est que trop réfléchi, c'est que vous tirez ce mot *piacularis* de l'inscription gravée autrefois sur la colonne expiatoire élevée, par arrêt du parlement, à l'endroit où fut la maison de Jean Châtel, l'un des assassins de notre adorable Henri IV. Vous imputez ici à mon ami d'avoir rapporté les paroles de cette inscription, qui regardent les jésuites, et où se trouve ce mot *piacularis* [1]. Voici les paroles latines qui désignent les jésuites, telles qu'elles sont dans le sixième tome des *Mémoires de Condé:*

« Pulso præterea tota Gallia hominum genere novæ « ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turba- « bant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum « facinus instituerat. »

La traduction française, gravée à côté de la latine, portait : « En outre a été banni et chassé de « toute la France ce genre d'hommes de nouvelle et « pernicieuse superstition, qui troublaient la répu- « blique, à la persuasion desquels ce jeune homme, « pensant faire satisfaction de ses péchés, avait en- « trepris cette cruelle méchanceté. »

Il est donc faux, monsieur, qu'on ait traduit, dans le temps du supplice de Jean Châtel, *piacularis ado-*

[1] Voyez tome XLII, page 338. B.

lescens par *jeune misérable*, comme vous le dites : il est donc faux que *pénitent* soit un contre-sens.

Mais ce qui est encore plus faux, ce qui est bien pis qu'une niaiserie, c'est que vous calomniez mon ami de la manière la plus cruelle. Vous l'accusez d'avoir donné lieu à ce fatras de *piacularis* par un livre intitulé *l'Évangile du jour*[1], dans lequel il s'élève, dites-vous, contre les jésuites : je lui ai écrit pour m'informer de cet *Évangile du jour*, et voici sa réponse :

« Non seulement je n'ai aucune part à cet *Évan-* « *gile du jour*, mais vous êtes le premier qui me le « faites connaître ; je n'en ai jamais entendu parler. Je « ne connais que les évangiles de toute l'année, les « quatre évangiles que tous ces calomniateurs ne sui- « vent guère. Cet *Évangile du jour* est apparemment « quelque libelle pour ou contre les jésuites, dont tout « le monde parle : on appelle d'ordinaire évangile du « jour, ou vaudeville, les nouvelles qui n'ont qu'un « temps ; mais je crois que la nouvelle de l'abolition « des jésuites durera plus long-temps qu'ils n'ont sub- « sisté. »

Je suis flatté, monsieur le secrétaire, d'égayer la sécheresse de cette dispute par une lettre de mon ami ; c'est une consolation qu'il ne faut pas envier à mon cœur. Mais comment me consolerai-je des calomnies dont vous ne cessez d'accabler un homme qui doit

[1] L'opuscule intitulé *Le président De Thou justifié*, auquel je renvoie dans la note qui précède, a été réimprimé dans le tome II de *l'Évangile du jour*, collection en dix-huit volumes in-8° (voyez ma note, t. XLIV, p. 1), à laquelle il n'est pas probable qu'il fût tout-à-fait étranger. B.

m'être cher? Que vous a-t-il fait, encore une fois? êtes-vous ex-jésuite? êtes-vous ex-convulsionnaire? êtes-vous ex-chrétien? êtes-vous juif? soyez homme. Vous prétendez que mon ami a dit dans les *Anecdotes sur Bélisaire :* La falsification est un cas pendable [1] : mais il n'a jamais écrit d'*Anecdotes sur Bélisaire ;* c'est la calomnie qui est un cas pendable.

Je ne vous dis pas : Vous êtes un calomniateur ; je vous dis : Vous êtes la trompette de la calomnie. Il ne sied pas à un homme aussi éclairé et aussi spirituel que vous l'êtes de répéter des discours de cafés.

XIXe NIAISERIE.

Sur un mot.

On a dit dans la *Philosophie de l'Histoire* [2], ou, si l'on veut, dans le discours qui précède l'histoire de l'esprit humain et des mœurs des nations, qu'Israël est un mot chaldéen ; il l'est en effet, et d'où le savons-nous? de Philon, qui nous l'apprend dans le commencement de la relation de son voyage auprès de l'empereur Caligula, dont il fut si mal reçu. Voici ses paroles, car il faut répéter quelquefois : « Les « hommes vertueux sont comme le partage de l'être « souverain, dont l'empire est sans bornes. Les Chal« déens leur donnent le nom d'Israël, c'est-à-dire « voyant Dieu. »

[1] Ce n'est pas dans les *Anecdotes sur Bélisaire*, c'est dans le *Post-scriptum* de la *Défense de mon oncle*, qui est de la même année ; voyez tome XLIII, page 413. Guenée, dans le quatorzieme extrait de son *Petit commentaire*, citait les *Anecdotes sur Bélisaire*. B.

[2] Tome XV, page 224. B.

Vous avez cherché ce passage dans l'historien Josèphe, au lieu de le chercher dans Philon, qui est imprimé immédiatement après le cinquième tome de ce Josèphe; et ne trouvant pas ce passage, où il n'est point, vous avez cru que mon ami voulait vous tromper, qu'il était un falsificateur de livres juifs. De grace, monsieur le secrétaire, un peu de justice!

XXe NIAISERIE.

Sur un autre mot.

Est-il possible, monsieur le secrétaire, qu'après vous être abaissé jusqu'à répéter les calomnies dont je viens de vous demander justice, vous vous abaissiez encore jusqu'à des plaisanteries de collége sur un mot grec! Le mot de symbole est grec. *Symbolon a symballo*, *confero*. *Symbolon* signifie proprement *collatio*. Voyez votre *Calepin*, encore une fois, il vous en rendra raison. Vous demandez si c'est une collation après dîner? est-ce là, monsieur, une fine plaisanterie de la cour dans laquelle vous avez présentement une place[1]? Souvenez-vous que *symbolon* vient de *symballo*, parcequ'il rappelait l'idée des différentes professions de foi qu'on avait conférées, collationnées, comparées les unes avec les autres.

Mon symbole à moi est : Je pardonne à ceux qui se trompent, je les prie de me pardonner de même.

[1] L'abbé Guenée était attaché à la chapelle du roi à Versailles. Il fut depuis sous-précepteur des enfants du comte d'Artois, aujourd'hui Charles X.

B.

XXIe NIAISERIE.

Sur d'autres mots.

Oui, monsieur, *epiphania* signifie surface, apparence. Oui, on a écrit aussi communément *idiotoi* qu'*idiotai*, solitaires; et ce n'est point du tout pour faire une mauvaise plaisanterie qu'on a remarqué[1] qu'*idiot* signifiait autrefois isolé, retiré du monde, et ne signifie aujourd'hui que sot. On a voulu et on devait faire voir à quel point la valeur, l'intelligence des termes les plus communs s'écarte de leur origine. *Buse* est le nom d'un oiseau de proie très dangereux; cependant on appelle buse un homme trop simple qui se laisse surprendre. *Paradis* signifiait *verger* en grec et en hébreu; il signifia bientôt le plus haut des cieux. *Euménides* voulait dire compatissantes chez les Grecs, ils en firent des furies. De bouleverd, jeu de boule sur le vert gazon, nous avons fait boulevard, qui signifie en général fortifications: toutes les langues sont pleines de dérivés qui n'ont plus rien de leur racine.

La qualification de despote n'était donnée dans le Bas-Empire qu'à des princes dépendants des empereurs grecs ou des Turcs; despote de Servie, despote de Valachie. Ce mot originairement signifiait maître de maison. Si on n'avait donné que ce titre à un empereur, c'eût été une insulte. Vous saviez tout cela mieux que moi, monsieur; deviez-vous incidenter sur des choses si communes?

[1] Voyez tome XXVI, page 34; et XXXII, 406. B.

XXIIe NIAISERIE.

Sur une corneille qui prophétisa.

On sait qu'autrefois les bêtes parlaient : pourquoi non? puisqu'elles ont une langue, et qu'un perroquet eut une si longue conversation avec le prince Maurice de Nassau, rapportée mot pour mot dans le livre de l'*Entendement humain* de Locke. Les chênes de Dodone parlaient sans langues un grec très pur, rendaient des oracles; à plus forte raison les animaux devaient-ils être prophètes. Non seulement le bœuf Apis prédisait l'avenir par l'appétit ou le dégoût qu'il témoignait en mangeant son foin, mais il beuglait les choses futures avec une grande éloquence. Ni vous ni moi ne sommes étonnés qu'une corneille ait prédit tout haut dans le Capitole la mort de l'empereur Domitien : mon ami s'est trompé, je l'avoue, sur les propres paroles que croassa cette prophétesse : elle dit, *Tout ira bien;* et mon ami, emporté par le feu de son âge, lui fait dire, *Tout va bien*[1]. Cela est punissable, il en demande très humblement pardon à vous et à la corneille.

XXIIIe NIAISERIE.

Des polissons.

Je suis bien honteux, monsieur, pour vous et pour moi, de toutes ces niaiseries. Vous reprochez à mon ami d'avoir appelé les Juifs *polissons :* ce n'est pas là

[1] Voltaire a écrit : *Tout est bien;* voyez tome XV, page 148. B.

son style. Vous citez un livre qu'il n'a pas fait, et qu'il est incapable d'avoir fait.

Je ne sais pas dans quel arsenal vous prenez vos armes. Peut-être dans quelques lettres de plaisanterie, en parlant de quarante-deux enfants qui coururent après Élisée vers Béthel, et qui lui criaient *Tête chauve*, mon ami s'est servi du terme de *petits polissons*. En effet, il n'y a que des enfants mal appris qui puissent crier *tête chauve* à un prophète qui n'a point de cheveux. Ces petits garçons étaient de francs *polissons*, qui méritaient bien d'être châtiés : aussi le furent-ils, et d'une manière assez forte pour les mettre hors d'état de récidiver.

Le R. P. Calmet intitule ainsi le deuxième chapitre du quatrième livre des *Rois* : « Élisée fait dévorer « par des ours quarante enfants qui s'étaient moqués « de lui. » Calmet se trompe; ils étaient quarante-deux; l'Écriture y est expresse. Je ne dirai pas au P. dom Calmet, dont j'honore la mémoire : Mon révérend père, vous ne savez ni le grec ni l'hébreu; vous traduisez quarante quand il faut traduire quarante-deux. M. Larcher vous relancera : vous auriez beau dire que vous n'êtes pas correcteur d'imprimerie; je vous ferai siffler dans toute la rue Saint-Jacques, pour avoir oublié deux petits garçons.

Je m'adresserais à Élisée lui-même plutôt qu'à dom Calmet, je lui dirais : Mon révérend père Élisée, que ne portiez-vous perruque, plutôt que de faire manger quarante-deux enfants de Béthel par deux ours! Ces polissons auraient pu se corriger; il ne faut jamais désespérer de la jeunesse; votre sévérité a été

extrême : j'espère qu'une autre fois vous aurez plus d'indulgence.

XXIVe NIAISERIE.

Sur des mots encore.

Les mots Éloïm, Bara [1], monsieur, ne sont une niaiserie que par la difficulté de collége que vous faites à mon ami; car il n'est rien de plus respectable que ces mots : c'est le commencement de *la Genèse*. Vous savez sans doute qu'Origène, saint Jérôme, saint Épiphane, les entendent comme vous supposez que mon ami les explique; mais en cela même on vous a trompé. Mon ami n'est point l'auteur du petit livre où la doctrine d'Origène se rencontre : ce petit livre est du savant Boulanger, qui était instruit autant qu'on peut l'être à Paris dans les langues orientales; je vous avertis donc que c'est M. Boulanger, et non mon ami, que vous attaquez.

Vous l'attaquez bien mal; vous lui dites que le grand mot devenu ineffable chez les Juifs modernes, Jaho, ou Jova, ou Jaou, ne peut être à-la-fois phénicien, syrien, et chaldéen [2]. Quoi! monsieur, la Phénicie n'était-elle pas en Syrie? la Syrie ne touchait-elle pas à la Chaldée? Le mot Dio, Dios, Dieu, n'est-il pas le même pour le fond en Italie, en Espagne, en France? Saint Clément d'Alexandrie, qui était Égyptien, ne nous apprend-il pas quel effet terrible ce grand mot eut en Égypte? Faut-il vous ré-

[1] Voyez tome XXIX, page 195; XXX, 18; XXXI, 167; XXXII, 388; XXVII, 420. B.

[2] Voyez tome XXVI, page 59. B.

péter [1] que Moïse, en disant Jeova à l'oreille du roi Nekefre, le fit tomber roide mort, et le ressuscita le moment d'après [2]? Cherchez cette anecdote dans les *Stromates* de saint Clément au livre Ier. Vous la trouverez encore au chapitre XXVII d'Eusèbe, et vous aurez le plaisir d'apprendre que cela vient d'Artaban, grand homme que nous ne connaissons guère, et qui a pourtant écrit ces choses.

Voulez-vous combler votre mauvaise volonté par de misérables disputes de grammaire, après l'avoir tant signalée sur des faits importants?

Au fond, votre livre est une facétie; c'est un savant professeur qui représente une comédie où il fait paraître six acteurs juifs : il joue tout seul tous les rôles, comme La Rancune, dans le *Roman comique*, joue seul une pièce entière dans laquelle il fait jusqu'au chien de Tobie, si je ne me trompe [3]. Mais, monsieur, en jouant cette parade, vous en avez fait une atellane un peu mordante, et même cruelle. Vous la rendriez funeste, si nous vivions dans ces temps de superstition et d'ignorance, où l'on cassait la tête de son voisin à coups de crucifix. Vous avez voulu exciter la colère de nos supérieurs; mais ils ont des occupations plus importantes que celle de lire votre comédie juive : et quand ils l'auraient lue, soyez sûr qu'ils

[1] Voyez tome XV, page 157; XXVI, 25. B.

[2] C'est une plaisanterie; le roi d'Égypte n'en mourut pas, il se trouva mal seulement. Mais qu'un mot ait la vertu de faire trouver mal les rois à qui on le dit à l'oreille, c'est déjà un assez beau miracle. K.

[3] Dans le chapitre II du *Roman comique*, La Rancune raconte qu'il a joué seul toute une pièce, « et j'ai fait en même temps le roi, la reine, et l'ambassadeur. » B.

n'auraient pas traité mon ami en Amalécite. Ils sont sages, ils sont aussi indulgents qu'éclairés. Le temps des persécutions est passé ; vous ne le ferez pas revenir.

RÉPONSE

ENCORE PLUS COURTE AU TROISIÈME TOME JUIF.

Après avoir repoussé d'injustes reproches et des calomnies, après avoir tantôt joué avec des futilités, tantôt brisé les traits mortels qu'elles renfermaient, il est temps de venger la France des outrages que monsieur le secrétaire lui prodigue dans son troisième volume, et toujours sous le nom de ses Juifs. Je n'emploierai que quelques pages contre un livre entier.

I. *Du jubilé.*

Il ne s'agit plus ici d'un combat dans lequel un ennemi puisse se couvrir d'un bouclier divin, et percer son adversaire d'une flèche sacrée. D'abord, politiquement parlant, et non pas théologiquement argumentant, il s'agit de savoir si les lois hébraïques valent mieux que nos lois chrétiennes.

Au fait : le jubilé est-il préférable aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville ? Je vous soutiens, monsieur, que vous-même vous aimeriez cent fois mieux vous faire une rente perpétuelle de cinq mille livres pour cent mille francs de fonds, que d'acheter un bien de campagne dont vous seriez obligé de sortir au bout de cinquante ans. Je suppose que vous êtes Juif, que vous achetez une métairie de cent arpents dans la

tribu d'Issakar à l'âge de trente ans : vous l'améliorez, vous l'embellissez ; elle vaut, quand vous êtes parvenu à quatre-vingts ans, le double de ce qu'elle valait au temps de l'achat ; vous en êtes chassé, vous, votre femme, et vos enfants ; et vous allez mourir sur un fumier par la loi du jubilé.

Cette loi n'est guère plus favorable au vendeur qu'à l'acheteur ; car il y a grande apparence que l'acheteur, obligé de déguerpir, n'aura pas sur la fin laissé la ferme en très bon état. La loi du jubilé paraît faite pour ruiner deux familles.

Ce n'est pas tout ; comptez-vous pour rien les difficultés prodigieuses de stipuler les conditions de ces contrats, d'évaluer un sixième, un septième de jubilé, et de prévenir les disputes inévitables qui doivent naître d'un tel marché ?

Comment aurait-on pu imaginer cette loi impraticable dans un désert, pour l'exécuter dans un petit pays de roches et de cavernes dont on n'était pas le maître, et qu'on ne connaissait pas encore ? n'était-ce pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué[1] ? Enfin, messieurs les Juifs, votre jubilé était si peu convenable, qu'aucune nation n'a voulu l'adopter ; vous-mêmes vous ne l'avez jamais observé, il n'y en a aucun exemple dans vos histoires. L'Irlandais Usserius a compté le premier jubilé 1395 ans avant notre ère vulgaire, qui n'est pas la vôtre ; mais il n'a pu trouver dans vos livres l'exemple d'un seul homme qui soit rentré dans son héritage en vertu de cette loi.

Nous avons un jubilé aussi nous autres ; il est

[1] La Fontaine, livre V, fable 20. B.

charmant, il est tout spirituel ; c'est le bon pape Boniface VIII qui l'institua, peu de temps après avoir fait venir par les airs la maison de Notre-Dame de Lorette. Ceux qui ont dit que Boniface VIII entra dans l'évêché de Rome comme un renard, s'y comporta comme un loup, et mourut comme un chien, étaient de grands hérétiques. Quoi qu'il en soit, notre jubilé est autant au-dessus du vôtre que le spirituel est préférable au temporel. Cette loi du jubilé prouve clairement que la nation juive était une petite horde barbare ; toute grande société est fondée sur le droit de propriété.

II. *Lois militaires.*

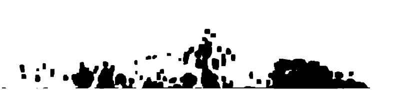
Vous vantez, messieurs les Juifs, l'humanité noble de vos lois militaires ; elles étaient dignes d'une nation établie de temps immémorial dans le plus beau climat de la terre. Vous dites d'abord qu'il vous était ordonné de payer vos vivres quand vous passiez par les terres de vos alliés, et de n'y point faire de dégât.

Je crois bien qu'on fut obligé de vous l'ordonner, supposé encore que vous eussiez des alliés dans des déserts où il n'y eut jamais de peuplade.

Vous ne pouviez, dites-vous*, prendre les armes que pour vous défendre ; cela est si curieux, qu'ayant jusqu'à présent négligé de citer les pages de votre livre que tout le monde doit savoir par cœur, j'en prends la peine cette fois-ci.

En effet, messieurs, lorsque vous allâtes, à ce que vous me dites, faire sept fois le tour de Jéricho dont

* Page 45, tome III.



vous n'aviez jamais entendu parler, faire tomber les murs au son du cornet à bouquin, massacrer, brûler femmes, filles, enfants, vieillards, animaux, c'était pour vous défendre!

III. *Filles prises en guerre.*

Mais vous étiez si bons, que quand par hasard il se trouvait dans le butin une paysanne fraîche et jolie, il vous était permis de coucher avec elle, et même de la joindre au nombre de vos épouses: cela devait faire un excellent ménage. Il est vrai que votre captive ne pouvait avoir les honneurs d'épousée qu'au bout d'un mois; mais de braves soldats n'attendent pas si long-temps à jouir du droit de la guerre.

IV. *Filles égorgées.*

Je ne sais qui a dit[1] que votre usage était de tuer tout, excepté les filles nubiles. « N'est-il pas clair, ré-« pondez-vous, que c'est calomnier grossièrement nos « lois, ou montrer évidemment à toute la terre que « vous ne les avez jamais lues? »

Ah! toute la terre, messieurs! N'êtes-vous pas comme ce savant qui prenait toujours l'université pour l'univers? Sans doute celui qui vous a reproché d'épargner toujours les filles s'est bien trompé: témoin toutes les filles égorgées à Jéricho, au petit village de Haï traité comme Jéricho, aux trente et un villages dont vous pendîtes les trente et un rois, et qui furent livrés au même anathème. Oui, messieurs, il

[1] Voltaire lui-même; voyez tome XXX, page 448; et XLI, 303. B.

est clair qu'on vous a calomniés grossièrement. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est bien étrange qu'on parle encore dans le monde de vous, et qu'on perde son temps à vous calomnier; mais vous nous le rendez bien.

V. *Mères qui détruisent leur fruit.*

Laissons là votre code militaire: je suis pacifique; suivons pied à pied votre police.

Vous louez votre législation de n'avoir décerné aucune peine pour les mères qui détruisent leurs enfants. Vraiment puisqu'on ne les a pas punies pour les avoir tués et pour les avoir mangés, on ne les aura pas punies pour les avoir empoisonnés ou les avoir fait cuire. On vous a dit que les Juifs mangèrent quelquefois de petits enfants[1]; mais on ne vous a pas dit qu'ils les aient mangés tout crus: un peu d'exactitude, s'il vous plaît.

VI. *De la graisse.*

Vous vous extasiez sur ce que dans votre *Vaïcra* (dans votre *Lévitique*) il vous est défendu de manger de la graisse, parcequ'elle est indigeste; mais, messieurs, Aaron et ses fils avaient donc un meilleur estomac que le reste du peuple; car il y a de la graisse entre l'épaule et la poitrine qui sont leur partage. Vous prétendez que vos brebis avaient des queues dont la graisse pesait cinquante livres: elle était donc pour vos prêtres. Arlequin disait, dans l'ancienne co-

[1] Voyez page 491. B.

médie italienne, que, s'il était roi, il se ferait servir tous les jours de la soupe à la graisse; c'était apparemment celle de vos queues.

VII. *Du boudin.*

Vous tirez encore un grand avantage de ce que les pigeons au sang et le boudin vous étaient défendus: vous croyez que ce fut un grand médecin qui donna cette ordonnance; vous pensez que le sang est un poison, et que Thémistocle et d'autres moururent pour avoir bu du sang de taureau.

Je vous confie que, pour me moquer des fables grecques, j'ai fait saigner une fois un de mes jeunes taureaux, et j'ai bu une tasse de son sang très impunément. Les paysans de mon canton en font usage tous les jours, et ils appellent ce déjeûner la fricassée[1].

VIII. *De la propreté.*

Vous croyez qu'à Jérusalem on était plus propre qu'à Paris, parcequ'on avait la lèpre, et qu'on manquait de chemises; et vous regrettez la belle police qui ordonnait de démolir les maisons dont les murailles étaient lépreuses. Vous pouviez pourtant savoir qu'en tout pays les taches qu'on voit sur les murs ne sont que l'effet de quelques gouttes de pluie sur lesquelles le soleil a donné; il s'y forme de petites cavités imperceptibles. La même chose arrive partout aux feuilles d'arbres; le vent porte souvent dans ces gerçures des œufs d'insectes invisibles: c'est là ce que

[1] Voyez tome XXIX, pages 92-93. B.

vos prêtres appelaient la lèpre des maisons; et comme ils étaient juges souverains de la lèpre, ils pouvaient déclarer lépreuse la maison de quiconque leur déplaisait, et la faire démolir pour préserver le reste.

Quant à vos grand'mères, je crois nos Parisiennes tout aussi propres qu'elles pour le moins.

Vous triomphez de ce qu'il vous était enjoint de n'aller jamais à la garde-robe que hors du camp, et avec une pioche; vous croyez que dans nos armées tous nos soldats font leurs ordures dans leurs tentes. Vous vous trompez, messieurs, ils sont aussi propres que vous. Si vous êtes engoués de la manière dont vos ancêtres poussaient leur selle, lisez les cinquante-deux manières de se torcher le cul, décrites par notre grand rabbin François Rabelais[1]; et vous conviendrez de la prodigieuse supériorité que nous avons sur vous.

Passons de la garde-robe à votre cuisine. Pensez-vous que votre temple, qui n'était que la cuisine de vos lévites, fût aussi propre que Saint-Pierre de Rome? Vous nous racontez qu'un jour Salomon tua dans ce temple vingt-deux mille bœufs gras et cent vingt mille moutons pour son dîner, sans compter les marmites du peuple. Songez qu'à cinquante pintes de sang par bœuf gras, et à dix pintes par mouton, cela fait vingt-trois millions de pintes de sang qui coulèrent ce jour-là dans votre temple. Figurez-vous quel monceau de charognes dépecées! que de marmitons, que de marmites, que d'infection! Est-ce là votre propreté, messieurs? est-ce là le *Simplex munditiis* d'Horace?

[1] Livre I, chapitre 13. B.



IX. *De la gaîté.*

Vous nous citez le sabbat pour une fête gaie: « Aux « six jours de travail succède régulièrement un jour « de repos : » et moi je pourrais vous citer le *tristia sabbata cordi*, le *septima quæque dies turpi sacrata veterno*. Et je vous soutiendrai qu'un jour de dimanche, la Courtille, les Porcherons, les boulevards, sont cent fois plus gais que toutes vos fêtes jointes ensemble. Vraiment il vous sied bien de croire être plus joyeux que les Parisiens !

X. *De la gonorrhée.*

Vous confondez la gonorrhée antique, commune aux messieurs et aux dames dans tous les temps, avec la chaudep...., maladie qui n'est connue que depuis la fin du quinzième siècle. *Gonorrhœa, flux de génération*, est la chose la plus simple. Vous donnez à entendre que le texte du *Lévitique* confond ces deux incommodités : non, il ne les confond pas ; la virulente était absolument inconnue dans tout notre hémisphère. Christophe Colomb alla la déterrer à Saint-Domingue. L'autre, dont il est question ici, se guérit avec du vin chaud encore mieux qu'avec de l'eau fraîche ; elle n'a nul rapport avec le péché d'Onan, ni avec *l'Onanisme* de M. Tissot. Vous les citez en vain en votre faveur ; jamais M. Tissot n'a fait sortir de Lausanne les impurs qu'il a guéris de la gonorrhée virulente. Quant au bon homme Onan, voyez si vous avez quelque chose de commun avec lui.

XI. *De l'agriculture.*

Vous parlez très bien de l'agriculture, monsieur, et je vous en remercie; car je suis laboureur.

XII. *Du profond respect que les dames doivent au joyau des messieurs.*

Vous rapportez une étrange loi dans le *Deutéronome*, au chapitre xxv[1]. « Si deux hommes ont une « dispute, si la femme du plus faible prend le plus « fort par son joyau, coupez la main à cette femme « sans rémission. »

Je vous demande pardon, messieurs, jamais je n'aurais coupé la main à une dame qui m'aurait pris par là autrefois; vous êtes bien délicats et bien durs.

XIII. *Polygamie.*

Vous prétendez que mon ami a dit: « Je ne suis « point assez habile physicien pour décider si, après « plusieurs siècles, la polygamie aurait un avantage « bien réel sur la monogamie, par rapport à la mul- « tiplication de l'espèce humaine[2]. »

Soyez sûr, monsieur, que mon ami n'a jamais écrit dans ce goût pour décider si, après plusieurs mots inutiles, on inspirerait au lecteur un dégoût bien réel par rapport à la multiplication de l'ennui.

[1] Verset 11. B.

[2] L'abbé Guenée, dans le paragraphe 6 de la lettre VIII, rapporte comme étant de Voltaire ces paroles; mais, contre son usage, il n'indique pas l'ouvrage; et je les ai vainement cherchées dans les œuvres de Voltaire. B.

Vous lui imputez sans cesse ce qu'il n'a jamais écrit; ayez la bonté de jeter les yeux sur le fragment que je vous présente; il m'a paru moins ennuyeux que celui que vous citez par rapport à la multiplication de l'espèce humaine [1].

XIV. *Femmes des rois.*

Pour nous prouver que Jérusalem l'emporte sur Paris, sur Londres, et sur Madrid, vous nous dites que dans votre désert, lorsque vous étiez sans rois et sans souliers, il fut défendu à vos monarques, qui ne parurent que quatre cents ans après, d'avoir un trop grand nombre de femmes. Cette loi, qui est dans votre *Deutéronome*, ne détermine pas le nombre permis; et c'est ce qui a fait croire à tant de doctes et profonds esprits, mais trop confiants en leurs lumières, que votre *Pentateuque* ne fut écrit que dans le temps où vos roitelets abusèrent de la polygamie si prodigieusement, qu'il fallut les avertir d'être un peu plus modérés.

XV. *De la défense d'approcher de sa femme pendant ses règles.*

Vous êtes, messieurs, d'un avis bien différent de notre fameux Fernel, premier médecin de François Ier et de Henri II; il conseilla à Henri de coucher avec Catherine de Médicis dans le temps le plus fort de ses

[1] Ici, sous le titre de *Fragment sur les femmes*, Voltaire reproduisait un long passage de son article FEMME des *Questions sur l'Encyclopédie*, depuis l'alinéa qui commence par ces mots : *L'ignorance a prétendu*, etc., jusqu'à la fin; voyez tome XXIX, pages 355-364. B.

menstrues; c'était, dit-il, le plus sûr moyen de la rendre féconde; et l'événement justifia l'ordonnance du médecin.

Vous, au contraire, messieurs, vous regardez cette opération, qui nous valut trois rois de France l'un après l'autre[1], comme un crime capital; vous voudriez qu'on eût puni de mort Henri II et sa femme; vous nous montrez leur condamnation dans le chapitre xx du *Lévitique*: « Qui coierit cum muliere « in fluxu menstruo et revelaverit turpitudinem ejus, « ipsaque aperuerit fontem sanguinis sui, interfi- « cientur ambo de medio populi sui. » Si un homme se conjoint avec sa femme pendant ses menstrues, et si elle ouvre la fontaine sanglante, qu'ils soient tous deux tués, exterminés[2].

[1] François II, Charles IX, Henri III, tous trois fils de Henri II et de Catherine de Médicis. B.

[2] Cette horreur superstitieuse pour les femmes, durant cette époque, est presque générale chez les nations sauvages (voyez le *Voyage de Carver*, et l'*Histoire générale des voyages*); elle tient vraisemblablement à l'horrible malpropreté des femmes parmi ces peuples. Il est très douteux cependant que la recette de Fernel soit réelle: on ferait un volume de tout ce qu'on a imaginé d'absurdités sur cet objet, dépuis les systèmes des médecins sur la cause des menstrues, jusqu'à leur usage dans les préparations magiques, et à l'opinion qu'il en peut résulter une souillure morale. Mais la loi qui condamne à mort la femme et le mari n'appartient qu'aux Juifs; les sauvages d'aucune autre partie du monde n'ont porté à ce point leur férocité superstitieuse. Nous invitons le secrétaire des Juifs à nous apprendre comment on s'y prenait pour constater le délit. Nous savons combien toutes les preuves des fautes contre les mœurs sont indécentes, incertaines, souvent aussi contraires à l'humanité qu'à la bienséance; combien surtout elles exposent à condamner des innocents; mais, dans le délit juif, il y a quelques difficultés de plus; nous voudrions bien que monsieur le secrétaire nous enseignât à les lever; il serait bon aussi qu[illegible] ment une dame juive, amoureuse d'un velu, s'y prenai[illegible]

Permettez-moi, messieurs, de vous représenter que votre sentence est bien dure. La faculté de médecine de Paris et celle de Londres vous prieront de la réformer; franchement il n'y a pas là de quoi pendre un père et une mère de famille. On a eu raison de dire que votre loi est la loi de rigueur, et la nôtre la loi de grace.

XVI. *Du divorce et du paradis.*

Chez vous, il fut permis de donner une lettre de divorce à sa femme, quand on était las d'elle; et la femme n'avait pas le même droit. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit «que c'est la loi du plus fort, et « la nature pure et barbare[1]. »

Ces paroles ne sont dans aucun de ses ouvrages. Vous vous trompez toujours quand vous l'accusez; il n'a rien dit de cela, encore une fois; reprochez-lui de ne l'avoir pas dit. Les Turcs sont plus équitables que vous; ils permettent aux dames de demander le divorce.

Vous n'avez assez bonne opinion ni des chrétiens ni des musulmans: vous vous imaginez que Mahomet a fermé l'entrée du paradis aux dames; on vous a trompés, messieurs, sur Mahomet comme sur mon ami. Il est dit dans *la Sonna* qu'une douairière, ayant commis quelques péchés mortels, vint demander au

passion. Pourquoi se refuserait-il au devoir d'instruire et d'édifier ses confrères, en approfondissant ces matières si importantes pour le bonheur de l'univers, et la conservation du bon goût? K.

[1] Guenée attribue ces derniers mots à Voltaire, mais sans indiquer l'ouvrage où ils sont. B.





prophète si elle pouvait encore espérer une place en paradis. Le prophète, que cette dame importunait, lui répondit avec un peu d'humeur (car vous savez que les prophètes en ont) : Allez vous faire *promener*, madame; le paradis n'est pas pour les vieilles. La pauvre dame pleura et se lamenta. Le prophète la consola en lui disant : Ma bonne, en paradis il n'y a plus de vieilles, tout le monde y est jeune.

XVII. *Permission de vendre ses enfants.*

Si les dames ont été très maltraitées par vos lois, vous nous assurez que les enfants l'étaient encore plus mal. Il est permis, dites-vous, à un père de vendre son fils dans le cas d'une extrême indigence : mon ignorance prend ici votre parti contre vous-mêmes. Je n'ai point trouvé l'énoncé de cette loi chez vous; je trouve seulement dans l'*Exode*, chapitre XXI : « Si « quelqu'un vend sa fille pour servante, elle ne sortira « point de servitude : » je présume qu'il en était de même pour les garçons.

Au reste, je ne connais dans l'antiquité d'autre fille vendue par son père, que Métra, qui se laissa vendre tant de fois pour nourrir son père Érésichthon, lequel mourait de faim, comme vous savez, en mangeant toujours. C'est le plus grand exemple de la piété filiale qui soit dans la fable.

A l'égard des garçons, je n'ai vu que Joseph vendu par sa famille patriarcale; mais ce ne fut pas assurément son pauvre père qui le vendit.



XVIII. *Des supplices recherchés.*

Je vous bénirai, monsieur et messieurs, quand vous élèverez la voix contre nos abus ; nous en avons eu d'horribles ; il fut des barbares dans Paris comme dans Hershalaïm. Vous vous êtes joints à mon ami pour frémir, et pour verser sur nous des larmes ; mais quand vous nous dites « que les tourments cruels dont on a « puni chez nous des fautes légères se ressentent des « mœurs atroces de nos aïeux ; que chez vous les pei- « nes étaient quelquefois sévères, les supplices jamais « recherchés ; » comment voulez-vous qu'on vous croie ? Relisez vos livres, vous verrez non seulement un Josué, un Caleb, prodiguant tous les genres de mort que le fer et la flamme peuvent faire souffrir à la vieillesse, à l'enfance, et à un sexe doux et faible ; mais vous verrez, dans les temps que vous appelez les temps de votre grandeur et de vos mœurs perfectionnées, un David qui sort de son sérail de dix-huit femmes pour faire scier en deux, pour faire déchirer sous des herses de fer, pour brûler à petit feu dans des fours à brique, de braves gens que ses Juifs ont eu le bonheur de prendre prisonniers, tandis qu'il était entre les bras de la tendre Bethsabée[1].

N'y a-t-il rien de recherché, rien d'extraordinaire,

[1] Et le supplice de la croix, monsieur le secrétaire juif ; et celui de la lapidation, où chaque citoyen fesait pour sa part l'office de bourreau ; où les infortunés qu'on y condamnait étaient exposés à toute la férocité de la populace juive ! Ceci est encore une preuve de barbarie : chez toutes les nations un peu policées, les supplices sont infligés sous une forme régulière par un homme condamné à faire cet horrible métier, et payé par l'état. K.

messieurs, dans ces inconcevables horreurs? Vous me direz que l'auteur sacré qui les décrit ne les condamne point, et que par conséquent elles pouvaient avoir un bon motif. Mais remarquez aussi, messieurs, que l'auteur sacré ne les approuve pas; il nous laisse la liberté d'en dire notre sentiment, liberté si précieuse aux hommes!

Avouez donc que vous fûtes aussi barbares dans les temps de votre politesse que nous l'avons été dans les siècles de notre grossièreté. Nous fûmes long-temps Gog et Magog; tous les peuples l'ont été.

> Et documenta damus qua simus origine nati.
>
> Ovid., Metam., I, v. 415.

Nos pères furent des sangliers, des ours jusqu'au seizième siècle: ensuite ils ont joint des grimaces de singes aux boutoirs de sangliers: enfin ils sont devenus hommes, et hommes aimables. Vous, messieurs, vous fûtes autrefois les plus détestables et les plus sots loups-cerviers qui aient souillé la face de la terre. Vous vivez tranquilles aujourd'hui dans Rome, dans Livourne, dans Londres, dans Amsterdam. Oublions nos bêtises et nos abominations passées: mangeons ensemble en frères des perdrix lardées menu; car sans lard elles sont un peu sèches vers le carême.

XIX. *Encore un petit mot de Salomon.*

Votre goût pour les dames, monsieur et messieurs, ainsi que pour l'argent comptant, vous ramène toujours à Salomon; vous y revenez avec tendresse à la fin de vos gros ouvrages. Je trouve, en vous feuil-

letant, que vous ne vous émerveillez pas assez des vingt-cinq milliards en espèces sonnantes que Montmartel-David laissa à Brunoi-Salomon, grand amateur d'ornements de chapelle[1]. D'un autre côté, vous me paraissez trop étonnés qu'un homme qui, en commençant son commerce d'Ophir, avait d'entrée de jeu vingt-cinq milliards, se fit bâtir quarante mille écuries. Il me semble pourtant que ce n'est pas trop d'écuries ou d'étables pour un homme qui fait servir sur table vingt-deux mille bœufs gras et cent vingt mille moutons pour un seul repas[2].

Vous supposez que ces quarante mille écuries ne sont que dans *la Vulgate*, dont vous faites très peu de cas. Permettez-moi d'aimer *la Vulgate* recommandée par le concile de Trente, et de vous dire que je ne m'en rapporte point du tout à vos Bibles massorètes qui ont voulu corriger l'ancien texte.

Je conviens que peut-être il y a un peu d'exagération, un peu de contradiction, dans cet ancien texte; cependant ma remarque subsiste, comme dit Dacier.

XX. *Des veaux, des cornes, et des oreilles d'ânes.*

Messieurs, il me faut donc vous suivre encore du sérail de votre grand sultan Salomon, si rempli d'or et de femmes, à l'armée de Titus, qui entra le fer et la flamme à la main dans votre petite ville, laquelle n'a jamais pu contenir vingt mille habitants, et dans

[1] Sur Pâris-Montmartel, et sur le marquis de Brunoi son fils, voyez tome XXI, page 23, et XLV, 172. B.

[2] Rois, liv. III, chap. VIII.

laquelle il en périt plus de onze cent mille pendant le siége, si l'on croit votre exact et véridique Flavien Josèphe.

Dans cette terrible journée on détruisit, non pas votre second temple, comme vous le dites, mais votre troisième temple, qui était celui d'Hérode. La question importante dont il s'agit est de savoir si Pompée, en passant par chez vous, et en fesant pendre un de vos rois, avait vu, dans ce temple de vingt coudées de long, un animal doré ou bronzé, qui avait deux petites cornes qu'on prit pour des oreilles; si les soldats de Titus en virent autant; et enfin sur quoi fut fondée l'opinion courante que vous adoriez un âne.

Mon ami a cru que vous étiez de très mauvais sculpteurs, et que, voulant poser des chérubins sur votre arche, ou sur la représentation de votre arche, vous taillâtes si grossièrement les cornes de vos bouvillons chérubins, qu'on les prit pour des oreilles d'ânes: cela est assez vraisemblable.

Vous croyez détruire cette vraisemblance en disant que les Babyloniens de Nabuchodonosor avaient déjà pris votre coffre, votre arche, vos chérubins, et vos ânes, il y avait six cent cinquante-huit ans. Vous pretendez que Titus fut bien attrapé lorsqu'en entrant dans votre petit temple, il n'y vit point votre coffre, et qu'il fut privé de l'honneur de le porter en triomphe à Rome.

Vous savez pourtant, monsieur et messieurs, que votre arche d'alliance, construite dans le désert, prise par les Philistins, rendue par deux vaches, placée dans Hershalaïm, y était encore après la captivité en

Babylone; l'auteur des *Paralipomènes*[1] le dit expressément. *Fuit arca ibi usque ad præsentem diem.*

Vos rabbins, je ne l'ignore pas, ont prétendu que cette arche est cachée dans le creux d'un rocher du mont Nebo, où est enterré Moïse; et qu'on ne la découvrira qu'à la fin du monde: mais cela n'empêche pas qu'on ne la montre à Rome parmi les plus belles et les plus anciennes reliques qui décorent cette sainte ville. Les antiquaires, qui ont la vue d'une finesse extrême, et qui voient ce que les autres hommes ne voient point, remarquent dans l'arc de triomphe érigé à Titus la figure d'un coffre qui est sans doute votre arche. Elle nous appartient de droit: nous vous sommes substitués; vos dépouilles sont nos conquêtes.

Cessez de vouloir, par vos subtilités rabbiniques, ébranler la foi d'un chrétien qui vous plaint, qui vous aime, mais qui, ayant l'honneur d'être l'olivier franc, ne souillera jamais cette gloire en vous accordant la moindre de vos prétentions.

Si vous voulez que je sois de votre avis, messieurs, vous n'avez qu'à vous faire baptiser, je m'offre à être votre parrain. A l'égard de monsieur votre secrétaire, vous pouvez le faire circoncire, je ne m'y opposerai point.

INCURSION SUR NONOTTE, EX-JÉSUITE.

Messieurs les six Juifs, monsieur leur secrétaire, plus vous avez été redoutables à mon ami intime, plus

[1] II, cap. v, vers. 9. B.

j'ai dû le défendre. Vous étiez déjà assez forts par vous-mêmes; j'ai été surpris que vous ayez cherché des troupes auxiliaires chez les jésuites : est-ce parcequ'ils sont aujourd'hui dispersés comme vous, que vous les appelez à votre secours? Vous combattez sous le bouclier du R. P. Nonotte; vous renvoyez mon ami à ce savant homme; vous le regardez comme un de vos grands capitaines, parcequ'il a servi de goujat, dites-vous, dans une armée levée contre l'*Encyclopédie*. Permettez-moi donc, messieurs, de vous renvoyer à un des plus braves guerriers qui aient combattu pour l'*Encyclopédie* contre le R. P. Nonotte; c'est M. Damilaville, l'un de nos plus savants écrivains : daignez lire ce qu'il répondit au savant Nonotte, il y a quelques années : je remets sous vos yeux ce petit écrit; il a déjà été imprimé; mais, comme vous avez donné une nouvelle édition de vos œuvres judaïques, je puis aussi en donner une des œuvres chrétiennes de M. Damilaville [1].

A MESSIEURS LES SIX JUIFS.

« Voilà, messieurs, ce que M. Damilaville, l'un des
« plus savants hommes de ce siècle, écrivait à frère
« Nonotte. Je suis bien loin de prendre avec vous une
« telle liberté : vous n'êtes point de ceux qui vivent
« de messes et de libelles. Votre nation a commis au-
« trefois de grandes atrocités, comme toutes les autres;
« ce n'est point à moi d'appesantir aujourd'hui le joug

[1] Ici Voltaire avait reproduit les *Éclaircissements historiques* qu'on a vus tome XLI, pages 38-95. B.

« que vous portez. Si du temps de Tibère quelques « pharisiens, en qualité de races de vipères, se ren- « dirent coupables d'un crime inexprimable, dont ils « ne connaissaient pas les conséquences, *nesciunt* « *quid faciunt*[1], je ne dois point vous haïr, je dois « dire seulement *felix culpa*[2]. Je vous répète ce que « mon ami, qui aimait à répéter, a dit tant de fois: « Le monde entier n'est qu'une famille, les hommes « sont frères; les frères se querellent quelquefois; mais « les bons cœurs reviennent aisément. Je suis prêt à « vous embrasser, vous et monsieur le secrétaire, dont « j'estime la science, le style, et la circonspection « dans plus d'un endroit scabreux.

« J'ai l'honneur d'être, sans la moindre rancune, « et très chrétiennement,

« MESSIEURS,

« Votre très humble et très obéissant « serviteur,

« LA ROUPILLIÈRE.

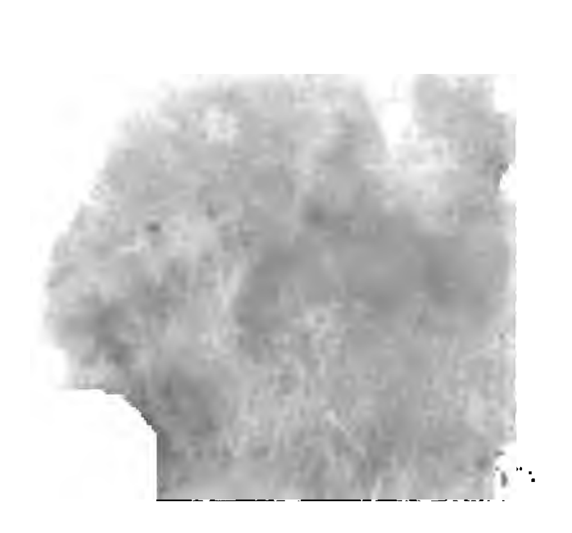
« A Perpignan, 15 septembre 1776. »

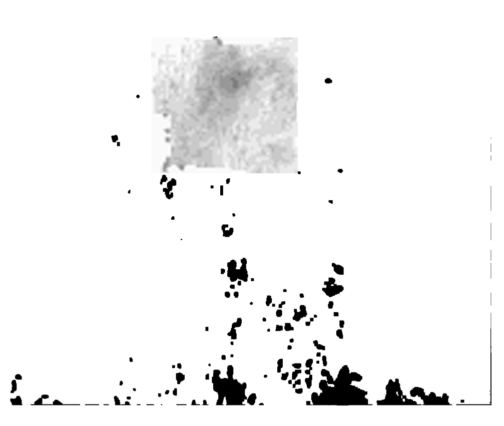
[1] *Non enim sciunt quid faciunt;* Luc, XXIII, 34. B.

[2] Expression de saint Augustin, qui se retrouve dans l'une des exclamations d'allégresse chantées par le diacre, le samedi saint, auprès du cierge pascal. B.

FIN

DU TOME DOUZIÈME DES MÉLANGES.





TABLE

DES MATIÈRES DU DOUZIÈME VOLUME

DES MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.



